3 1761 06380162 5

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

QUI SE TROUVENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

Cours complet d'économie politique pratique, *ouvrage destiné à mettre sous les yeux des Hommes d'État, des Propriétaires fonciers et des Capitalistes, des Savans, des Agriculteurs, des Manufacturiers, des Négocians, et en général de tous les citoyens*, l'économie des sociétés. Seconde édition entièrement revue par l'auteur, publiée sur les manuscrits qu'il a laissés et augmentée de notes, par Horace Say, son fils, 2 forts vol. grand in-8°, raisin-vélin, prix. 20 fr.

Mélanges et correspondance d'économie politique, ouvrage posthume, publié par Ch. Comte son gendre, 1 volume in-8° prix. . . . . 7 fr.

Catéchisme d'économie politique, 4e édition, publié par Ch. Comte son gendre, 1 volume in-12, prix. . . . . 3 fr.

Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société, 3e édition entièrement refondue par l'auteur, et publiée sur les manuscrits qu'il a laissés, par Horace Say, son fils, 1 volume grand in-32, prix. . . . . 2 fr.

ON TROUVE ÉGALEMENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil et Considérations générales sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur, par Horace Say, membre de la chambre de commerce de Paris, et du conseil général du département de la Seine, un beau volume in-8° avec plans, carte et tableaux, prix. . . . . 7 fr. 50 c.

SENLIS. — IMPRIMERIE DE MADAME FESSART,
rue Neuve-de-Paris, 5.

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

SIMPLE EXPOSITION
DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT,
SE DISTRIBUENT ET SE CONSOMMENT
LES RICHESSES.

PAR

JEAN-BAPTISTE SAY.

SIXIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE PAR L'AUTEUR,

ET PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS QU'IL A LAISSÉS,

PAR **HORACE SAY**, SON FILS.

353801
8.
19.

PARIS,

GUILLAUMIN, LIBRAIRE,

ÉDITEUR DU **DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES,**

et de la *Collection des Principaux Économistes.*

5, galerie de la Bourse, passage des Panoramas.

1841.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

SUR

CETTE SIXIÈME ÉDITION.

La première édition du *Traité d'Économie Politique* parut en 1803; l'auteur avait employé trois ans d'un travail assidu à composer cet ouvrage. Il remplissait alors les fonctions de tribun; mais les doctrines libérales qu'il professait et la fermeté de son caractère ne pouvaient convenir long-temps à un pouvoir dictatorial qui grandissait rapidement et qui chaque jour exigeait du pays le sacrifice d'une de ses libertés. Jean-Baptiste Say en sortant du Tribunat crut donc devoir refuser les fonctions de directeur des droits réunis dans le département de l'Allier, et pour conserver son indépendance, pour rester fidèle à ses convictions, il dut vivre dans la retraite. Ce fut alors qu'il se fit manufacturier. L'empereur cependant n'oubliait pas qu'il avait rencontré une résistance sérieuse de la part de l'auteur du *Traité d'Économie Politique*, lorsqu'il lui avait demandé de refaire et de modifier son livre, pour le mettre en harmonie avec ce qu'il appelait alors les nécessités de l'époque; la liberté de la presse n'existait déjà plus et le libraire reçut avis qu'il devait renoncer à l'idée de publier une seconde édition d'un livre dont le succès, dès sa première apparition, avait été complet.

Jean-Baptiste Say, loin de Paris, fondant et dirigeant une fa-

brique qui occupait plus de quatre cents ouvriers, donnant la vie et la richesse à un canton, naguère misérable, employait encore les loisirs d'une vie si active à perfectionner son œuvre ; menant ainsi de front la théorie et la pratique. Il rendait son *Traité* plus parfait, attendant pour le publier de nouveau la chute d'un pouvoir contre lequel il n'a jamais cessé de protester et dont aux jours des plus grands triomphes, il prédisait la fin prochaine.

Ce fut en effet en 1814 que parut la seconde édition du TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, mais bien que des améliorations importantes y eussent été apportées, des différences et des corrections plus importantes encore devaient signaler la troisième édition, imprimée en 1817. C'est qu'il faut le reconnaître, la chute du système continental et la paix générale changeaient l'aspect économique de l'Europe. Les communications étaient redevenues faciles ; l'auteur en avait profité pour visiter de nouveau l'Angleterre, il avait été accueilli de la manière la plus distinguée par les compatriotes d'Adam Smith, par les économistes du pays; et il avait pu, comme il le disait lui-même dans l'avertissement qui précédait la troisième édition, mettre à profit leurs conversations et leurs ouvrages.

Le livre devenait ainsi de plus en plus parfait, sans que cependant l'auteur ait eu à revenir sur aucun des grands principes et des belles démonstrations qui avaient fondé sa haute réputation. La quatrième édition fut publiée en 1819 et la cinquième dans l'année 1826. Ces éditions quoique tirées à un grand nombre d'exemplaires, s'enlevaient rapidement, et l'ouvrage était en même temps traduit dans toutes les langues de l'Europe. Cependant, l'auteur, au lieu de s'occuper à préparer immédiatement les éditions subséquentes du même livre, pensa rendre un nouveau service à la science en publiant un COURS COMPLET D'ÉCONOMIE POLITIQUE PRATIQUE, ouvrage plus considérable que le premier, et qui, s'il n'en a pas la simple et belle ordonnance, contient d'un autre côté de nombreuses applications pratiques, et un choix

d'exemples précieux pour l'instruction de ceux qui se livrent aux professions industrielles, et pour les économistes qui veulent approfondir toutes les parties de la science [1].

Le Traité d'Économie politique, devenant rare dans la librairie, l'auteur y avait cependant mis lui-même la dernière main, et avait préparé ainsi la sixième édition que nous donnons aujourd'hui au public. Le texte d'un ouvrage, justement considéré comme le premier monument complet élevé à l'Économie politique, va se trouver ainsi définitivement fixé, et toute nouvelle édition dans l'avenir, ne pourra plus être que la simple reproduction de celle-ci.

---

[1] Les Œuvres complètes de Jean-Baptiste Say formeront quatre beaux volumes in-8°, dont deux, qui sont consacrés au Cours complet d'Économie politique pratique, ont déjà paru en 1840, chez Guillaumin, libraire; le quatrième volume contiendra les *OEuvres diverses de Littérature*, *d'Économie politique* et de *Morale*, ainsi que les *OEuvres posthumes* et la *Correspondance;* il paraîtra dans le courant de 1842.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Une science ne fait de véritables progrès que lorsqu'on est parvenu à bien déterminer le champ où peuvent s'étendre ses recherches et l'objet qu'elles doivent se proposer; autrement on saisit çà et là un petit nombre de vérités sans en connaître la liaison, et beaucoup d'erreurs sans en pouvoir découvrir la fausseté.

On a long-temps confondu la *Politique* proprement dite, la science de l'organisation des sociétés, avec l'*Économie politique*, qui enseigne comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses qui satisfont aux besoins des sociétés. Cependant les richesses sont essentiellement indépendantes de l'organisation politique. Sous toutes les formes de gouvernement, un état peut prospérer, s'il est bien administré. On a vu des nations s'enrichir sous des monarques absolus : on en a vu se ruiner sous des conseils populaires. Si la liberté politique est plus favorable au développement des richesses, c'est indirectement, de même qu'elle est plus favorable à l'instruction.

En confondant dans les mêmes recherches les principes qui constituent un bon gouvernement, et ceux sur lesquels se fonde l'accroissement des richesses, soit publiques, soit privées, il n'est pas étonnant qu'on ait embrouillé bien des idées au lieu de les éclaircir. C'est le reproche qu'on peut faire à Steuart, qui a intitulé son premier chapitre : *Du gouvernement du genre humain;* c'est le reproche qu'on peut faire aux *Économistes* du dix-huitième siècle, dans presque tous leurs écrits, et à J. J. Rousseau dans l'Encyclopédie (art. *Économie politique*).

Il me semble que depuis Adam Smith on a constamment dis-

tingué ces deux corps de doctrine, réservant le nom d'*Économie politique* [1] à la science qui traite des richesses, et celui de *Politique* seul, pour désigner les rapports qui existent entre le gouvernement et le peuple, et ceux des gouvernemens entre eux.

Après avoir, au sujet de l'économie politique, fait des incursions dans la politique pure, on a cru devoir à plus forte raison en faire dans l'agriculture, le commerce et les arts, qui sont les véritables fondemens des richesses, sur lesquelles les lois n'ont qu'une influence accidentelle et indirecte. Dès-lors que de divagations! Car si le commerce, par exemple, fait partie de l'économie politique, tous les genres de commerce en font partie, par conséquent le commerce maritime, par conséquent la navigation, la géographie.... où s'arrêter! Toutes les connaissances humaines se tiennent. Il faut donc s'attacher à trouver, à bien déterminer le point de contact, l'articulation qui les lie. On a ainsi une connaissance plus précise de chacune de leurs branches; on sait où elle se rattache; ce qui est toujours une partie de ses propriétés.

L'économie politique ne considère l'agriculture, le commerce et les arts, que dans les rapports qu'ils ont avec l'accroissement ou la diminution des richesses, et non dans leurs procédés d'exécution. Elle indique les cas où le commerce est véritablement productif, ceux où ce qu'il rapporte à l'un est ravi à l'au-

---

[1] D'οἶκος, maison, et de νόμος, loi. *Économie*, loi qui régit la maison. Par *maison*, les Grecs entendaient tous les biens que possède la famille. Le mot *politique*, de πόλις, *civitas*, étend cela à la famille politique, à la nation. L'économie politique est l'*économie de la société*.

Le terme d'*Économie politique* convient d'autant mieux pour désigner la science qui fait le sujet de cet ouvrage, qu'il n'y peut être question des *richesses naturelles*, des biens que la nature nous accorde gratuitement et sans mesure ; mais seulement des *richesses sociales*, fondées sur l'échange et la propriété qui sont des institutions sociales. Voyez l'*Epitome* qui termine ce volume, au mot *Richesses*.

tre, ceux où il est profitable à tous; elle enseigne même à apprécier chacun de ses procédés, mais seulement dans leurs résultats. Elle s'arrête là. Le surplus de la science du négociant se compose de la connaissance des procédés de son art. Il faut qu'il connaisse les marchandises qui sont l'objet de son trafic, leurs qualités, leurs défauts, le lieu d'où on les tire, leurs débouchés, les moyens de transport, les valeurs qu'il peut donner en échange, la manière de tenir ses comptes.

On en peut dire autant de l'agriculteur, du manufacturier, de l'administrateur : tous ont besoin de s'instruire dans l'économie politique, pour connaître la cause et les résultats de chaque phénomène; et chacun, pour être habile dans sa partie, doit y joindre l'étude des procédés de son art.

Smith n'a pas confondu ces différens sujets de recherche; mais, ni lui, ni les écrivains qui l'ont suivi, ne se sont tenus en garde contre une autre sorte de confusion qui demande à être expliquée; les développemens qui en résulteront ne seront pas inutiles aux progrès des connaissances humaines en général, et de celle qui nous occupe en particulier.

En économie politique, comme en physique, comme en tout, on a fait des systèmes avant d'établir des vérités; c'est-à-dire qu'on a donné pour la vérité des conceptions gratuites, de pures assertions. Plus tard, on a appliqué à cette science les méthodes qui ont tant contribué, depuis Bacon, aux progrès de toutes les autres; c'est-à-dire la méthode expérimentale, qui consiste essentiellement à n'admettre comme vrais que les faits dont l'observation et l'expérience ont démontré la réalité, et comme des vérités constantes que les conclusions qu'on en peut tirer naturellement; ce qui exclut totalement ces préjugés, ces autorités qui, en science comme en morale, en littérature comme en administration, viennent s'interposer entre l'homme et la vérité. Mais sait-on bien tout ce qu'on doit entendre par ce mot *faits*, si souvent employé?

Il me semble qu'il désigne tout à la fois les *choses qui existent* et les *choses qui arrivent*; ce qui introduit déjà deux ordres de *faits* : c'est un fait que telle chose est ainsi; c'est un fait que tel événement s'est passé de telle manière.

Les *choses qui existent*, pour qu'elles puissent servir de base à des raisonnemens sûrs, il faut les voir telles qu'elles sont, sous toutes leurs faces, avec toutes leurs propriétés. Sans cela, croyant raisonner de la même chose, on pourrait discourir, sous le même nom, de deux choses diverses.

Le second ordre de *faits*, les *choses qui arrivent*, consiste dans les phénomènes qui se manifestent lorsqu'on observe comment les choses se passent. C'est un fait que lorsqu'on expose les métaux à une certaine chaleur, ils deviennent fluides.

La manière dont les choses sont et dont les choses arrivent, constitue ce qu'on appelle la *nature des choses;* et l'observation exacte de la nature des choses est l'unique fondement de toute vérité.

De là naissent deux genres de sciences : les sciences qu'on peut nommer *descriptives*, qui consistent à nommer et à classer les choses, comme la botanique ou l'histoire naturelle; et les sciences *expérimentales,* qui nous font connaître les actions réciproques que les choses exercent les unes sur les autres, ou en d'autres termes la liaison des effets avec leurs causes; telles sont la physique et la chimie.

Ces dernières exigent qu'on étudie la nature intime des choses, car c'est en vertu de leur nature qu'elles agissent et produisent des effets : c'est parce qu'il est dans la nature du soleil d'être lumineux et dans la nature de la lune d'être opaque, que lorsque la lune passe devant le soleil, ce dernier astre est éclipsé. Une analyse scrupuleuse suffit quelquefois pour nous faire connaître la nature d'une chose; d'autres fois elle ne nous est complètement révélée que par ses effets; et, de

toutes manières, l'observation, quand nous ne pouvons avoir recours à des expériences faites exprès, est nécessaire pour confirmer ce que l'analyse a pu nous apprendre.

Ces principes, qui m'ont guidé, m'aideront à distinguer deux sciences qu'on a presque toujours confondues : l'économie politique, qui est une science expérimentale, et la statistique, qui n'est qu'une science descriptive.

L'économie politique, telle qu'on l'étudie à présent, est tout entière fondée sur des faits ; car la nature des choses est un fait, aussi bien que l'événement qui en résulte. Les phénomènes dont elle cherche à faire connaître les causes et les résultats, peuvent être considérés ou comme des *faits généraux* et constans qui sont toujours les mêmes dans tous les cas semblables, ou comme des *faits particuliers* qui arrivent bien aussi en vertu de lois générales, mais où plusieurs lois agissent à la fois et se modifient l'une par l'autre sans se détruire; comme dans les jets-d'eau de nos jardins, où l'on voit les lois de la pesanteur modifiées par celles de l'équilibre, sans pour cela cesser d'exister. La science ne peut prétendre à faire connaître toutes ces modifications qui se renouvellent chaque jour et varient à l'infini; mais elle en expose les lois générales et les éclaircit par des exemples dont chaque lecteur peut constater la réalité.

La statistique ne nous fait connaître que les faits arrivés; elle expose l'état des productions et des consommations d'un lieu particulier, à une époque désignée, de même que l'état de sa population, de ses forces, de ses richesses, des actes ordinaires qui s'y passent et qui sont susceptibles d'énumération. C'est une description très-détaillée. Elle peut plaire à la curiosité, mais elle ne la satisfait pas utilement quand elle n'indique pas l'origine et les conséquences des faits qu'elle consigne; et lorsqu'elle en montre l'origine et les conséquences, elle devient de l'économie politique. C'est sans doute la raison pour

laquelle on les a confondues jusqu'à ce moment. L'ouvrage de Smith n'est qu'un assemblage confus des principes les plus sains de l'économie politique, appuyés d'exemples lumineux et des notions les plus curieuses de la statistique, mêlées de réflexions instructives; mais ce n'est un traité complet ni de l'une ni de l'autre : son livre est un vaste chaos d'idées justes, pêle-mêle avec des connaissances positives.

Nos connaissances en économie politique peuvent être complètes, c'est-à-dire, que nous pouvons parvenir à découvrir toutes les lois qui régissent les richesses; il n'en saurait être de même de nos connaissances en statistique; les faits qu'elle rapporte, comme ceux que rapporte l'histoire, sont plus ou moins incertains et nécessairement incomplets. On ne peut donner que des essais détachés et très-imparfaits sur la statistique des temps qui nous ont précédés, et sur celle des pays éloignés. Quant au temps présent, il est bien peu d'hommes qui réunissent les qualités d'un bon observateur à une position favorable pour observer. On n'a jamais eu un état de population véritable. L'inexactitude des rapports auxquels on est obligé d'avoir recours, la défiance inquiète de certains gouvernemens, et même des particuliers, la mauvaise volonté, l'insouciance, opposent des obstacles souvent insurmontables aux soins qu'on prend pour recueillir des particularités exactes; et, parvint-on à les avoir, elles ne seraient vraies qu'un instant; aussi Smith avoue-t-il qu'il n'ajoute pas grand'foi à l'*Arithmétique politique*, qui n'est autre chose que le rapprochement de plusieurs données de statistique.

L'économie politique, au contraire, est établie sur des fondemens inébranlables, du moment que les principes qui lui servent de base sont des déductions rigoureuses de faits généraux incontestables. Les faits généraux sont, à la vérité, fondés sur l'observation des faits particuliers, mais on a pu

choisir les faits particuliers les mieux observés, les mieux constatés, ceux dont on a été soi-même le témoin; et lorsque les résultats en ont été constamment les mêmes, et qu'un raisonnement solide montre pourquoi ils ont été les mêmes, lorsque les exceptions mêmes sont la confirmation d'autres principes aussi bien constatés, on est fondé à donner ces résultats comme des lois générales, et à les livrer avec confiance au creuset de tous ceux qui, avec des qualités suffisantes, voudront de nouveau les mettre en expérience. Un nouveau fait particulier, s'il est isolé, si le raisonnement ne démontre pas la liaison qu'il a avec ses antécédens et ses conséquens, ne suffit point pour ébranler une loi générale; car, qui peut répondre qu'une circonstance inconnue n'ait pas produit la différence qu'on remarque entre deux résultats? Je vois une plume légère voltiger dans les airs, et s'y jouer quelquefois long-temps avant de retomber à terre : en conclurai-je que la gravitation universelle n'existe pas pour cette plume? J'aurais tort. En économie politique, c'est un fait général que l'intérêt de l'argent s'élève en proportion des risques que court le prêteur de n'être pas remboursé. Conclurai-je que le principe est faux, pour avoir vu prêter à bas intérêt dans des occasions hasardeuses? Le prêteur pouvait ignorer son risque, la reconnaissance ou la peur pouvait lui commander des sacrifices; et la loi générale, troublée en un cas particulier, devait reprendre tout son empire du moment que les causes de perturbation auraient cessé d'agir. Enfin, combien peu de faits particuliers sont complètement avérés! Combien peu d'entre eux sont observés avec toutes leurs circonstances! Et, en les supposant bien avérés, bien observés et bien décrits, combien n'y en a-t-il pas qui ne prouvent rien, ou qui prouvent le contraire de ce qu'on veut établir.

Aussi, n'y a-t-il pas d'opinion extravagante qui n'ait été ap-

puyée sur des faits [1], et c'est avec des faits qu'on a souvent égaré l'autorité publique. La connaissance des faits, sans la connaissance des rapports qui les lient, n'est que le savoir non digéré d'un commis de bureau; et encore le commis de bureau le plus instruit ne connaît guère complètement qu'une série de faits, ce qui ne lui permet d'envisager les questions que d'un seul côté.

C'est une opposition bien vaine que celle de la *théorie* et de la *pratique!* Qu'est-ce donc que la théorie, sinon la connaissance des lois qui lient les effets aux causes, c'est-à-dire, des faits à des faits? Qui est-ce qui connaît mieux les faits que le théoricien qui les connaît sous toutes leurs faces, et qui sait les rapports qu'ils ont entre eux? Et qu'est-ce que la pratique [2] sans la théorie, c'est-à-dire, l'emploi des moyens sans savoir comment ni pourquoi ils agissent? Ce n'est qu'un empirisme dangereux, par lequel on applique les mêmes méthodes à des cas opposés qu'on croit semblables, et par où l'on parvient où l'on ne voulait pas aller.

C'est ainsi qu'après avoir vu le système exclusif en matière de commerce (c'est-à-dire, l'opinion qu'une nation ne peut gagner que ce qu'une autre perd), adopté presque généralement en Europe dès la renaissance des arts et des lumières; après avoir vu des impôts constans, et toujours croissans, s'étendre sur certaines nations jusqu'à des sommes effrayantes; et après avoir vu ces nations plus riches, plus populeuses, plus

---

[1] Le ministre de l'intérieur en France, dans son exposé de 1813, à une époque de désastres, où le commerce était ruiné, et les ressources en tout genre dans un déclin rapide, se vante d'avoir prouvé, *par des chiffres*, que la France était dans un état de prospérité supérieur à tout ce qu'elle avait éprouvé jusque là. (Voir la digression sur ce qu'on appelle la ***Balance du commerce***, livre Ier, chap. XVII.)

[2] Par le mot *pratique*, je n'entends pas ici l'habitude manuelle qui permet de faire plus aisément et mieux ce qu'on fait tous les jours; c'est le talent d'un ouvrier, d'un scribe : j'entends la méthode que suit celui qui dirige, qui administre la chose publique ou une chose particulière.

puissantes qu'au temps où elles fesaient librement le commerce, et où elles ne supportaient presque point de charges, le vulgaire a conclu qu'elles étaient riches et puissantes, parce qu'on avait surchargé d'entraves leur industrie, et parce qu'on avait grevé d'impôts les revenus des particuliers; et le vulgaire a prétendu que cette opinion était fondée sur des faits, et il a relégué parmi les imaginations creuses et systématiques toute opinion différente.

Il est bien évident, au contraire, que ceux qui ont soutenu l'opinion opposée, connaissaient plus de faits que le vulgaire, et les connaissaient mieux. Ils savaient que l'effervescence très-marquée de l'industrie dans les états libres de l'Italie au moyen-âge, et dans les villes Anséatiques du nord de l'Europe, le spectacle des richesses que cette industrie avait procurées aux uns et aux autres, l'ébranlement opéré par les croisades, les progrès des arts et des sciences, ceux de la navigation, la découverte de la route des Indes et du continent de l'Amérique, et une foule d'autres circonstances moins importantes que celles-là, sont les véritables causes qui ont multiplié les richesses des nations les plus ingénieuses du globe. Ils savaient que si cette activité a reçu successivement des entraves, elle a été débarrassée, d'un autre côté, d'obstacles plus fâcheux encore. L'autorité des barons et des seigneurs, en déclinant, ne pouvait plus empêcher les communications de province à province, d'état à état; les routes devenaient meilleures et plus sûres, la législation plus constante; les villes affranchies ne relevaient plus que de l'autorité royale intéressée à leurs progrès; et cet affranchissement, que la force des choses et les progrès de la civilisation étendit aux campagnes, suffisait pour rendre les produits de l'industrie la propriété des producteurs; la sûreté des personnes devenait assez généralement garantie en Europe, sinon par la bonne organisation des sociétés, du moins par les

mœurs publiques; certains préjugés, tels que l'idée d'usure attachée au prêt à intérêt, celle de noblesse attachée à l'oisiveté, allaient en s'affaiblissant. Ce n'est pas tout : de bons esprits ont remarqué, non-seulement tous ces faits, mais l'action de beaucoup d'autres faits analogues; ils ont senti que le déclin des préjugés avait été favorable aux progrès des sciences, à une connaissance plus exacte des lois de la nature; que les progrès des sciences avaient été favorables à ceux de l'industrie, et ceux de l'industrie à l'opulence des nations. Voilà par quelle combinaison ils ont été en état de conclure, avec bien plus de sûreté que le vulgaire, que si plusieurs états modernes ont prospéré au milieu des entraves et des impôts, ce n'est pas en conséquence des impôts et des entraves, c'est malgré ces causes de découragement; et que la prospérité des mêmes états serait bien plus grande s'ils avaient été assujettis à un régime plus éclairé [1].

Il faut donc, pour parvenir à la vérité, connaître, non beaucoup de faits, mais les faits essentiels et véritablement influens, les envisager sous toutes leurs faces, et surtout en tirer des conséquences justes, être assuré que l'effet qu'on leur attribue vient réellement d'eux, et non d'ailleurs. Toute autre connaissance de faits est un amas d'où il ne résulte rien, une érudition d'almanach. Et remarquez que ceux qui possèdent ce mince avantage, qui ont une mémoire nette et un jugement obscur, qui déclament contre les doctrines les plus solides, fruits d'une

---

[1] Cela explique aussi pourquoi les nations ne profitent presque jamais des leçons de l'expérience. Pour en profiter, il faudrait que la multitude fût en état de saisir la liaison des causes et des effets; ce qui suppose un très-haut degré de lumières et une grande capacité de réflexion. Lorsque les nations seraient en état de profiter de l'experience, elles n'en auraient plus besoin; le simple bon sens leur suffirait. C'est une des raisons qui les mettent dans la nécessité d'être constamment dirigées. Tout ce qu'elles peuvent désirer, c'est que leurs lois soient faites et exécutées dans le sens de l'intérêt général. Tel est le problème que les différentes constitutions politiques résolvent plus ou moins imparfaitement.

vaste expérience et d'un raisonnement sûr, qui crient au système chaque fois qu'on sort de leur routine, sont précisément ceux qui ont le plus de systèmes, et qui les soutiennent avec l'opiniâtreté de la sottise, c'est-à-dire, avec la crainte d'être convaincus, plutôt qu'avec le désir d'arriver au vrai.

Ainsi, établissez sur l'ensemble des phénomènes de la production et sur l'expérience du commerce le plus relevé, que les communications libres entre les nations sont mutuellement avantageuses, et que la manière de s'acquitter envers l'étranger qui convient le mieux aux particuliers, est aussi celle qui convient le mieux aux nations : les gens à vues étroites et à présomption large vous accuseront de système. Questionnez-les sur leurs motifs : ils vous parleront balance du commerce; ils vous diront qu'il est clair qu'on se ruine si l'on donne son numéraire contre des marchandises.... et cela même est un système. D'autres vous diront que la circulation enrichit un état, et qu'une somme d'argent qui passe dans vingt mains différentes équivaut à vingt fois sa valeur... c'est encore un système. D'autres vous diront que le luxe est favorable à l'industrie, que l'économie ruine tout commerce... c'est toujours un système; et tous diront qu'ils ont les faits pour eux; semblables à ce pâtre qui, sur la foi de ses yeux, affirme que le soleil, qu'il voit se lever le matin et se coucher le soir, parcourt dans la journée toute l'étendue des cieux, et traite en conséquence de rêveries toutes les lois du monde planétaire.

D'autres personnes habiles dans d'autres sciences, et trop étrangères à celle-ci, s'imaginent, de leur côté, qu'il n'y a d'idées positives que les vérités mathématiques et les observations faites avec soin dans les sciences naturelles; elles s'imaginent qu'il n'y a pas de faits constans et de vérités incontestables dans les sciences morales et politiques; qu'elles ne sont point par conséquent de véritables sciences, mais seulement des

corps d'opinions hypothétiques, plus ou moins ingénieux, mais purement individuels. Ces savans se fondent sur ce qu'il n'y a pas d'accord entre les écrivains qui en traitent, et sur ce que quelques-uns d'entre eux professent de véritables extravagances. Quant aux extravagances et aux hypothèses, quelle science n'a pas eu les siennes? Y a-t-il beaucoup d'années que les plus avancées d'entre elles sont dégagées de tout système? Que dis-je? ne voit-on pas encore des cervelles contrefaites en attaquer les bases les plus inébranlables? Il n'y a pas quarante ans qu'on est parvenu à analyser l'eau qui soutient la vie de l'homme, et l'air où il est perpétuellement plongé; et tous les jours encore on attaque les expériences et les démonstrations qui fondent cette doctrine, quoiqu'elles aient été mille fois répétées en divers pays, et par les hommes les plus instruits et les plus judicieux. Le défaut d'accord existe sur des faits bien plus simples, bien plus évidens que ne le sont la plupart des faits moraux. La chimie, la physique, la botanique, la minéralogie, la physiologie, ne sont-elles pas des champs clos où les opinions viennent se heurter, tout comme dans l'économie politique? Chaque parti voit bien les mêmes faits, mais il les classe différemment et les explique à sa manière; et remarquez bien qu'on n'observe pas dans ces débats que les vrais savans soient d'un côté et les charlatans de l'autre : Leibnitz et Newton, Linné et Jussieu, Priestley et Lavoisier, de Saussure et Dolomieu, étaient tous gens de mérite, et n'ont pu s'accorder. Les sciences qu'ils ont professées n'existaient-elles pas, parce qu'ils se sont combattus?

De même, les lois générales dont se composent les sciences politiques et morales existent en dépit des disputes. Tant mieux pour qui saura découvrir ces lois par des observations judicieuses et multipliées, en montrer la liaison, en déduire les conséquences. Elles dérivent de la nature des choses, tout aussi sûrement que les lois du monde physique; on ne les imagine

pas, on les trouve; elles gouvernent les gens qui gouvernent les autres, et jamais on ne les viole impunément.

Les lois générales qui règlent la marche des choses, se nomment des *principes*, du moment qu'il s'agit de leur application; c'est-à-dire, du moment qu'on s'en sert pour juger les circonstances qui s'offrent, et pour servir de règle à ses actions. La connaissance des principes donne seule cette marche assurée qui se dirige constamment et avec succès vers un bon but.

L'économie politique, de même que les sciences exactes, se compose d'un petit nombre de principes fondamentaux et d'un grand nombre de corollaires, ou déductions de ces principes. Ce qu'il y a d'important pour les progrès de la science, c'est que les principes découlent naturellement de l'observation; chaque auteur multiplie ensuite ou réduit à son gré le nombre des conséquences, suivant le but qu'il se propose. Celui qui voudrait montrer toutes les conséquences, donner toutes les explications, ferait un ouvrage colossal et nécessairement incomplet. Et même, plus cette science sera perfectionnée et répandue, et moins on aura de conséquences à tirer, parce qu'elles sauteront aux yeux; tout le monde sera en état de les trouver soi-même et d'en faire des applications. Un Traité d'économie politique se réduira alors à un petit nombre de principes, qu'on n'aura pas même besoin d'appuyer de preuves, parce qu'ils ne seront que l'énoncé de ce que tout le monde saura, arrangé dans un ordre convenable pour en saisir l'ensemble et les rapports.

Mais ce serait vainement qu'on s'imaginerait donner plus de précision et une marche plus sûre à cette science, en appliquant les mathématiques à la solution de ses problèmes. Les valeurs et les quantités dont elle s'occupe, étant susceptibles de plus et de moins, sembleraient devoir entrer dans le domaine des mathématiques; mais elles sont en même temps soumises à

l'influence des facultés, des besoins, des volontés des hommes; or, on peut bien savoir dans quel sens agissent ces actions diverses, mais on ne peut pas apprécier rigoureusement leur influence; de là l'impossibilité d'y trouver des données suffisamment exactes pour en faire la base d'un calcul [1]. L'observateur ne peut même acquérir la certitude qu'aucune circonstance inconnue ne mêle son influence à toutes les autres. Que doit donc faire un esprit sage en s'occupant de ces matières compliquées? Ce qu'il fait dans toutes les circonstances qui déterminent la plupart des actions de la vie. Il posera nettement les questions, cherchera les élémens immédiats dont elles se composent, et, après les avoir établis avec certitude, il évaluera approximativement leurs influences réciproques avec le coup d'œil d'une raison éclairée, qui n'est elle-même qu'un instrument au moyen duquel on apprécie le résultat moyen d'une foule de probabilités qu'on ne saurait calculer exactement [2].

---

[1] On sait, par exemple, que le prix d'une marchandise est d'autant plus élevé qu'elle est offerte en moins grande quantité relativement à la quantité qu'on en demande; mais pour déterminer d'après cette règle le prix auquel se vendront les vins l'année prochaine, quelle foule de données ne faudrait-il pas réunir! L'abondance de la récolte pendante, les variations de l'atmosphère, les capitaux des marchands, les droits d'entrée que les étrangers établiront ou supprimeront, les provisions qui resteront des années précédentes, les variations qui peuvent survenir dans le nombre, les goûts et la richesse des consommateurs; et une foule d'autres circonstances dont quelques-unes même sont impossibles à prévoir. Si, dans l'impossibilité de réunir les données nécessaires, on se borne à en admettre seulement quelques-unes et avec l'influence qu'on leur suppose, on ne peut tirer aucune application utile de ces suppositions gratuites.

[2] Cabanis, en décrivant les révolutions de la médecine, fait une remarque parfaitement analogue à celle-là: « Les phénomènes vitaux, dit-il, dépendent de tant » de ressorts inconnus, tiennent à tant de circonstances, dont l'observation cher- » che vainement à fixer la valeur, que les problèmes, ne pouvant être posés avec » toutes leurs données, se refusent absolument au calcul; et quand les mécani- » ciens ont voulu soumettre à leurs méthodes les lois de la vie, ils ont donné au

D'autres considérations non moins délicates se rattachent à ce qui précède. Quelques écrivains du dix-huitième siècle et de l'école dogmatique de Quesnay d'une part, et des économistes anglais de l'école de David Ricardo d'une autre part, sans employer les formules algébriques trop évidemment inapplicables à l'économie politique, ont voulu y introduire un genre d'argumentation auquel je crois, en thèse générale, qu'elle se refuse de même que toutes les sciences qui ne reconnaissent pour fondement que l'expérience [1] : je veux dire l'argumentation qui repose sur des abstractions. Condillac a remarqué judicieusement qu'un raisonnement abstrait n'est qu'un calcul avec d'autres signes. Mais un argument ne fournit pas plus qu'une équation, les données qui, dans les sciences expérimentales, sont indispensables pour parvenir à la découverte de la vérité. La meilleure dialectique aussi bien que le calcul le plus exact, s'ils partent d'une donnée incertaine, arrivent à des résultats douteux. Quand on admet pour fondement, au lieu d'un fait bien observé, un

---

» monde savant le spectacle le plus étonnant et le plus digne de toute notre ré-
» flexion. C'est par les procédés uniformes et rigoureux de la vérité, mais em-
» ployés hors de saison, qu'ont été établis les systèmes les plus faux, les plus ridi-
» cules et les plus divers. »

D'Alembert, dans son *Hydrodynamique*, convient que la vitesse du sang et son action sur les vaisseaux, se refusent à toute espèce de calcul. Senebier fait des observations analogues dans son *Essai sur l'Art d'observer* (tome I, page 81.)

Ce que de savans professeurs, des philosophes judicieux disent, relativement aux sciences physiques, s'applique, à plus forte raison, à une science morale, et explique pourquoi l'on s'est égaré en économie politique toutes les fois qu'on a voulu s'en rapporter aux calculs mathématiques. C'est dans ce cas la plus dangereuse des abstractions.

[1] On sait combien la mécanique rationnelle diffère de la mécanique expérimentale, la seule utile dans la pratique. Il y a quelques parties de la physique, telles que l'astronomie et l'optique, où le calcul peut donner des résultats conformes à l'expérience ; encore n'est-ce que jusqu'à un certain point, et dans les cas où les influences accidentelles ne sauraient changer essentiellement l'état du problème.

principe qui n'est fondé lui-même que sur une argumentation, on risque d'imiter les scolastiques du moyen-âge, qui discutaient sur des mots, au lieu de discuter sur des choses, et qui prouvaient tout, hors la vérité.

Il est impossible de se dissimuler que Ricardo a fondé un principe sur une argumentation, lorsqu'il a dit que le revenu des propriétaires fonciers ne fait pas partie du prix des choses. De ce principe il tire plusieurs conséquences; de ces conséquences il en tire d'autres, comme si elles étaient des faits constans; tellement que si, comme il est permis de le croire, la première donnée n'est pas exacte, tous les raisonnemens dont elle est la base, en les supposant irréprochables, ne peuvent conduire à une instruction véritable. Dans le fait, les résultats obtenus par l'auteur anglais sont fréquemment démentis par l'expérience [1].

Il s'en est suivi d'interminables discussions, où les contendans semblent avoir eu pour but, non de répandre l'instruction, mais de se convertir mutuellement; où chacun, en oubliant le public, n'a cherché qu'à soutenir son dire; de là des controverses quelquefois peu intelligibles [2], souvent ennuyeuses,

---

[1] C'est par des conséquences de ce genre, que M. Mac Culloch, à qui l'économie politique a d'ailleurs de véritables obligations, consulté, en 1824, dans une enquête parlementaire, a soutenu que les profits des maîtres manufacturiers étaient d'autant moindres que les salaires des ouvriers étaient plus élevés, et *vice versâ ;* tandis qu'il est de fait, au contraire, que les salaires ne sont jamais plus bas que lorsque les maîtres ne gagnent rien.

[2] Plusieurs économistes anglais s'en plaignent eux-mêmes et accusent ceux de leurs compatriotes qui font de la métaphysique sur l'économie politique, de chercher dans l'obscurité même un moyen de succès : « *Omne ignotum pro magnifico,* » dit l'un des plus récens (*a*), n'est pas sans exemple parmi nous, et la réputation » d'un auteur pour la profondeur des pensées est souvent accrue par un petit mé- » lange d'inintelligible. Des lecteurs débonnaires attribuent une sagacité peu com- » mune à un homme qui a pu concevoir ce qu'ils ne peuvent comprendre; tandis

(*a*) *A critical dissertation on value,* 1825, page xvij.

et qui ont eu ce fâcheux effet que les gens du monde, ignorant les solides bases sur lesquelles l'économie politique repose, ont pu croire qu'elle était retombée sous l'empire des systèmes et des opinions individuelles, que l'on n'était d'accord sur rien; quoiqu'en effet les bons auteurs s'accordent sur toutes les bases essentielles, conviennent des mêmes faits et indiquent les mêmes moyens pour parvenir au but des vrais publicistes : la plus grande prospérité des nations.

Ces considérations sur la nature et les moyens de l'économie politique, et sur la meilleure méthode pour parvenir à une solide connaissance de ses principes, nous fourniront les moyens d'apprécier les efforts qui ont été faits jusqu'à ce moment pour avancer cette science.

Les écrits des anciens, leur législation, leurs traités de paix, leur administration des provinces conquises, annoncent qu'ils n'avaient aucune idée juste sur la nature et les fondemens de la richesse, sur la manière dont elle se distribue, et sur les résultats de sa consommation. Ils savaient ce qu'on a su de tout temps, et partout où la propriété a été reconnue par les lois, que les biens s'augmentent par l'économie et se diminuent par les dépenses. Xénophon préconise l'ordre, l'activité, l'intelligence, comme des moyens de prospérité, mais sans déduire ses préceptes d'aucune loi générale, sans pouvoir montrer la liaison qui rattacheles effets aux causes. Il conseille aux Athéniens de protéger le commerce et d'accueillir les étrangers; et il sait si peu pourquoi et jusqu'à quel point il a raison, qu'il met en doute dans un autre endroit, si le commerce est véritablement profitable à la république.

» qu'un arrangement des idées tel qu'elles s'enchaînent naturellement, et des » expressions toutes simples, leur semblent un résultat si facile, qu'ils ne s'aper- » çoivent pas qu'il est le fruit d'une forte conception et d'un travail opiniâtre. »

A la vérité, Platon et Aristote aperçoivent quelques rapports constans entre les différentes manières de produire et les résultats qu'on en obtient. Platon esquisse assez fidèlement [1] les effets de la séparation des occupations sociales; mais seulement pour expliquer la sociabilité de l'homme, et la nécessité où il est, ayant des besoins aussi multipliés et aussi compliqués à satisfaire, de former des nations où chacun puisse s'occuper exclusivement d'un seul genre de production. Cette vue est toute politique. Il n'en tire aucune autre conséquence.

Aristote, dans sa Politique, va plus loin : il distingue une production naturelle et une artificielle. Il appelle naturelle celle qui crée les objets de consommation dont la famille a besoin, et tout au plus celle qui les obtient par des échanges en nature. Nul autre gain, selon lui, n'a sa source dans une production véritable; c'est un gain artificiel qu'il réprouve. Du reste, il n'appuie ces opinions d'aucun raisonnement fondé lui-même sur des observations exactes. Par la manière dont il s'exprime sur l'épargne et le prêt à intérêt, on voit qu'il ne sait rien touchant la nature et l'emploi des capitaux.

Que pouvait-on attendre de nations moins avancées encore que les Grecs? On se rappelle qu'une loi d'Égypte prescrivait à un fils d'embrasser la profession de son père. C'était, dans certains cas, prescrire de créer des produits au-delà de ce qu'en réclamait l'état de la société; c'était prescrire de se ruiner pour obéir à la loi, et de continuer ses fonctions productives, soit qu'on eût ou qu'on n'eût pas de capitaux; tout cela est absurde[2]. Les Romains décelaient la même ignorance lorsqu'ils traitaient avec mépris les arts industriels, en exceptant, on ne sait pour-

---

[1] Liv. II de sa *République*.

[2] Lorsqu'on voit presque tous les historiens, depuis Hérodote jusqu'à Bossuet, vanter cette loi et d'autres pareilles, on s'aperçoit combien il est nécessaire que l'économie politique fasse partie des études de l'historien.

quoi, l'agriculture. Leurs opérations sur les monnaies sont au nombre des plus mauvaises qui se soient faites.

Les modernes pendant long-temps n'ont pas été plus avancés, même après s'être décrassés de la barbarie du moyen-âge. Nous aurons occasion de remarquer la stupidité d'une foule de lois sur les Juifs, sur l'intérêt de l'argent, sur les monnaies. Henri IV accordait à ses favoris, à ses maîtresses, comme des faveurs *qui ne lui coûtaient rien*, la permission d'exercer mille petites exactions, et de percevoir à leur profit mille petits droits sur diverses branches de commerce; il autorisa le comte de Soissons à lever un droit de 15 sous sur chaque ballot de marchandises qui sortirait du royaume [1] !

En tous genres les exemples ont devancé les préceptes. Les entreprises heureuses des Portugais et des Espagnols au quinzième siècle, l'industrie active de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, des provinces de Flandre, des villes libres d'Allemagne à cette même époque, dirigèrent petit à petit les idées de quelques philosophes vers la théorie des richesses.

L'Italie en eut l'initiative, comme elle l'eut, depuis la renaissance des lettres, dans presque tous les genres de connaissances et dans les beaux-arts. Dès le seizième siècle, Botero s'était occupé à chercher les véritables sources de la prospérité publique. En 1613, Antonio Serra fit un traité dans lequel il avait signalé le pouvoir productif de l'industrie; mais son titre seul indique ses erreurs : les richesses pour lui étaient les seules matières d'or et d'argent [2]. Davanzati écrivit sur les monnaies et sur les changes; et, au commencement du dix-huitième siècle, cinquante ans avant Quesnay, Bandini de Sienne, avait montré, par le raisonnement et par l'expérience, qu'il n'y avait jamais

---

[1] Voyez les *Mémoires de Sully*, liv. XVI.

[2] *Breve Trattato delle cause che possono far abondare i regni d'oro e d'argento dove non sono miniere.*

eu de disette que dans les pays où le gouvernement s'était mêlé d'approvisionner les peuples. Belloni, banquier de Rome, écrivit en 1750 une dissertation sur le commerce, qui annonce un homme versé dans les changes et dans les monnaies, du reste coiffé de la balance du commerce. Le pape le fit marquis pour cela. Carli, avant Smith, prouva que la balance du commerce n'apprenait rien et ne prouvait rien. Algarotti, que Voltaire a fait connaître sous d'autres rapports, écrivit aussi sur l'économie politique, et le peu qu'il a laissé dénote beaucoup de connaissances positives et d'esprit. Il se tient si près des faits, et s'appuie si constamment sur la nature des choses, que, sans être parvenu à saisir la preuve et la liaison des principes de la science, il se garantit néanmoins de toute idée fausse et systématique. En 1764, Genevosi commença un cours public d'économie politique, dans la chaire fondée à Naples par les soins du respectable et savant Intieri. D'autres chaires d'économie politique furent, à cet exemple, instituées depuis à Milan, et plus récemment dans plusieurs universités d'Allemagne et en Russie.

En 1750, l'abbé Galiani, si connu depuis par ses relations avec plusieurs philosophes français, et par ses *Dialogues sur le commerce des grains*, mais bien jeune encore, publia un *Traité des monnaie* qui décèle un savoir et un talent d'exécution consommés, et où l'on soupçonne qu'il fut aidé par l'abbé Intieri et par le marquis Rinuccini. On n'y trouve cependant que les différens genres de mérite que cet auteur a toujours déployés depuis : de l'esprit et des connaissances, le soin de toujours remonter à la natures des choses, un style animé et élégant.

Ce que cet ouvrage a de singulier, c'est qu'on y trouve quelques-uns des fondemens de la doctrine de Smith, et entre autres que le travail est le seul créateur de la valeur des choses,

c'est-à-dire des richesses [1]; principe qui n'est pas rigoureusement vrai, comme on le verra dans cet ouvrage, mais qui, poussé jusqu'à ses dernières conséquences, aurait pu mettre Galiani sur la voie de découvrir et d'expliquer complètement le phénomène de la production. Smith, qui était vers le même temps professeur à Glascow, et qui enseignait la doctrine qui depuis lui a acquis tant de célébrité, n'avait probablement pas connaissance d'un livre italien publié à Naples par un jeune homme alors sans nom, et qu'il n'a point cité. Mais en eût-il eu connaissance, une vérité n'appartient pas à celui qui la trouve, mais à celui qui la prouve, et qui sait en voir les conséquences. Keppler et Pascal avaient deviné la gravitation universelle, et la gravitation n'en appartient pas moins à Newton [2].

---

[1] « *Entro ora a dire della fatica, la quale, non solo in tutte le opere que sono* » *intieramente, dell' arte, come le pitture, sculture, intagli, etc, ma anche in* » *molti corpi, come sono i minerali, i sassi, le piante spontanee delle selve, etc.,* » *è l'unica che dà valore alla cosa. La quantità della materia non per altro* » *coopera in questi corpi al valore se non perchè aumenta o scema la fatica.* » (Galiani, *della Moneta*, lib. I, cap. 2.) Relativement au travail, je remarquerai » que non-seulement dans les produits qui sont entièrement l'ouvrage de l'art, » comme dans la peinture, la sculpture, la gravure, etc., mais encore dans les pro- » duits de la nature, les minéraux, les pierres, les arbres des forêts, la valeur des » choses est due uniquement au travail. La quantité de la matière n'influe sur la » valeur de ces choses qu'autant qu'elle a exigé un travail plus ou moins grand. »

Galiani, dans le même chapitre, dit aussi que l'homme, c'est-à-dire son travail, est la seule bonne mesure des valeurs. C'est encore un principe, et, selon moi, une erreur de Smith; il entre autre chose encore que du travail humain dans la création des valeurs.

[2] Ce même Galiani, dans le même ouvrage, dit que ce qui est gagné par les uns est nécessairement perdu par les autres; il montre en cela qu'un écrivain, même très-ingénieux, peut ne pas savoir tirer les conséquences les plus simples, et peut passer à côté d'une vérité sans l'apercevoir; car, s'il peut y avoir de la richesse *créée* par le travail, il peut donc y avoir dans le nombre une richesse nouvelle qui n'est prise à personne. Galiani, dans ses *Dialogues sur le commerce des grains*, faits en France long-temps après, a prononcé lui-même sa condamnation d'un ton qui lui était propre. « Une vérité, dit-il, que le pur hasard fait naître comme un

En Espagne, Alvarez Osorio et Martinez de Mata ont fait des discours économiques dont la publication est due au patriotisme éclairé de Campomanes. Moncada, Navarrete, Ustariz, Ward, Ulloa, ont écrit sur le même sujet. Ces estimables écrivains, comme ceux d'Italie, ont eu des pensées solides, ont constaté des faits importans, ont fourni des calculs élaborés; mais, faute de pouvoir s'appuyer sur les principes fondamentaux de la science qui n'étaient pas connus encore, ils se sont mépris souvent sur le but et sur les moyens, et, à travers beaucoup d'inutilités, n'ont répandu qu'une lumière incertaine et trompeuse [1].

En France, on ne considéra d'abord l'économie politique que sous le rapport des finances publiques. Sully dit bien que l'agriculture et le commerce sont les deux mamelles de l'état, mais vaguement et par un sentiment confus. On peut faire la même observation sur Vauban, esprit juste et droit, philosophe à l'armée, et militaire ami de la paix, qui, profondément affligé des maux où la vaine grandeur de Louis XIV avait plongé la France, proposa des moyens de soulager les peuples par une répartition plus équitable des charges publiques.

Sous l'influence du régent, toutes les idées se brouillèrent; les billets de la banque, où l'on croyait voir une source inépuisable de richesses, ne furent qu'un moyen de dévorer des capitaux, de dépenser ce qu'on ne possédait pas, de faire banqueroute de ce qu'on devait. La modération et l'économie furent

---

» champignon dans un pré, n'est bonne à rien : on ne la sait pas employer si on » ne sait d'où elle vient, où elle va, comment et de quelle chaîne de raisonnemens » elle dérive. »

[1] Dans l'impossibilité où je suis de juger par moi-même du mérite de ceux de ces écrivains qui n'ont pas été traduits, j'ai dû m'en rapporter à ce qu'en dit l'un des traducteurs de mon *Traité* en espagnol, don Jose Queypo, dont je n'ai fait que copier ici les expressions.

tournées en ridicule. Les courtisans du prince, moitié par persuasion, moitié par perversité, l'excitaient à la profusion. C'est là que fut réduite en système cette maxime que le luxe enrichit les états : on mit du savoir et de l'esprit à soutenir ce paradoxe en prose; on l'habilla en beaux vers; on crut de bonne foi mériter la reconnaissance de la nation en dissipant ses trésors. L'ignorance des principes conspira avec la dissolution du duc d'Orléans pour ruiner l'état. La France se releva un peu sous la longue paix maintenue par le cardinal de Fleury, ministre faible pour le mal comme pour le bien, et dont l'administration insignifiante prouva du moins qu'à la tête d'un gouvernement, c'est déjà faire beaucoup de bien que de ne pas faire de mal.

Les progrès toujours croissans des différens genres d'industrie, ceux des sciences, dont on verra plus tard l'influence sur les richesses, la pente de l'opinion, décidée enfin à compter pour quelque chose le bonheur des nations, firent entrer l'économie politique dans les spéculations d'un grand nombre d'écrivains. On n'en connut pas encore les vrais principes, mais, puisque, suivant l'observation de Fontenelle, notre condition est telle qu'il ne nous est pas permis d'arriver tout d'un coup à rien de raisonnable, et qu'il faut auparavant que nous passions par diverses sortes d'erreurs et par divers degrés d'impertinences, doit-on regarder comme absolument inutiles les faux pas qui nous ont enseigné une marche plus sûre?

Montesquieu, qui voulait considérer les lois sous tous leurs rapports, chercha leur influence sur la richesse des états. Il fallait commencer par connaître la nature et les sources de cette richesse, et Montesquieu ne s'en formait aucune idée. Mais on a l'obligation à ce grand écrivain d'avoir porté la philosophie dans la législation; et, sous ce rapport, il est peut-être le maître des écrivains anglais, qui passent pour être les nôtres;

de même que Voltaire a été le maître de leurs bons historiens, qui sont dignes eux-mêmes maintenant de servir de modèles.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, quelques principes sur la source des richesses, mis en avant par le médecin Quesnay, firent un grand nombre de prosélytes. L'enthousiasme de ceux-ci pour leur fondateur, le scrupule avec lequel ils ont toujours depuis suivi les mêmes dogmes, leur chaleur à les défendre, l'emphase de leurs écrits, les ont fait considérer comme une secte, et ils ont été appelés du nom d'*Économistes*. Au lieu d'observer d'abord la nature des choses, c'est-à dire la manière dont les choses se passent, de classer leurs observations, et d'en déduire des généralités, ils commencèrent par poser des généralités abstraites, qu'ils qualifiaient du nom d'axiomes, et où ils croyaient voir briller par elle-même l'évidence. Ils cherchaient ensuite à y ramener les faits particuliers, et en déduisaient des règles; ce qui les engagea dans la défense de maximes évidemment contraires au bon sens et à l'expérience des siècles [1], ainsi qu'on le verra dans plusieurs endroits de ce livre. Leurs antagonistes ne s'étaient pas formé des idées plus claires des choses sur lesquelles ils disputaient. Avec beaucoup de connaissances et de talens de part et d'autre, on avait tort, on avait raison par hasard : on contestait les points qu'il fallait accorder, on convenait de ce qui était faux; on se battait dans les ténèbres. Voltaire, qui savait très-bien trouver le ridicule partout où il était, se moqua du système des Économistes dans son *Homme aux quarante écus*; mais, en montrant ce que l'ennuyeux fatras de Mercier de la Rivière, ce que *l'Ami des Hommes* de Mirabeau, avaient d'impertinent, il ne pouvait pas dire en quoi leurs auteurs avaient tort.

---

[1] Lorsqu'ils soutiennent, par exemple, que la baisse des denrées de première nécessité est une calamité publique.

Il est indubitable que les économistes ont fait du bien en proclamant quelques vérités importantes, en dirigeant l'attention sur des objets d'utilité publique, en provoquant des discussions qui, quoique vaines encore, étaient un acheminement à des idées plus justes [1]. Lorsqu'ils représentaient comme productive de richesses l'industrie agricole, ils ne se trompaient pas; et peut-être que la nécessité dans laquelle ils se sont mis, de démêler la nature de la production, a fait pénétrer plus avant dans cet important phénomène, et a conduit ceux qui leur ont succédé à le développer pleinement. Mais, d'un autre côté, les économistes ont fait du mal en décriant plusieurs maximes utiles, en fesant supposer par leur esprit de secte, par le langage dogmatique et abstrait de la plupart de leurs écrits, par leur ton d'inspiration, que tous ceux qui s'occupaient de semblables recherches, n'étaient que des rêveurs dont les théories, bonnes au plus pour rester dans les livres, étaient inapplicables dans la pratique [2].

---

[1] Parmi les écrits qu'ils provoquèrent, il ne faut pas oublier ces dialogues si plaisans sur le commerce des grains, où Galiani parle d'économie politique sur le ton de Tristram Shandy, met en avant quelques vérités importantes, et, lorsqu'on lui demande une preuve, répond par une gambade.

[2] Ce qui a principalement donné lieu de croire que les sciences morales et politiques ne reposaient que sur des théories creuses, c'est le mélange presque continuel qu'on a fait du *point de droit* avec le *point de fait*. Qu'importe, par exemple, la question longuement discutée dans les écrits des économistes, si la puissance souveraine est ou n'est pas co-propriétaire de tous les biens-fonds d'un pays? Le fait est qu'en tout pays elle prend, ou qu'on est obligé de lui donner, sous le nom d'*impôt*, une part dans les revenus des biens-fonds. Voilà un fait, un fait important qui est la conséquence de certains faits auxquels on peut remonter, et qui est la cause d'autres faits (comme le renchérissement des denrées), auxquels on peut être conduit avec sûreté. Le *point de droit* reste toujours plus ou moins du domaine de l'opinion; le *point de fait* est susceptible de certitude et de preuves. Le premier n'exerce presque aucune influence sur le sort de l'homme; le second est tout pour lui, car les faits naissent les uns des autres; et, comme il est important pour nous que tel résultat arrive plutôt qu'un autre, il nous est essentiel de savoir

Ce que personne n'a refusé aux économistes, et ce qui suffit pour leur donner des droits à la reconnaissance et à l'estime générales, c'est que leurs écrits ont tous été favorables à la plus sévère morale et à la liberté que chaque homme doit avoir de disposer à son gré de sa personne, de ses talens et de ses biens, liberté sans laquelle le bonheur individuel et la prospérité publique sont des mots vides de sens. Je ne crois pas qu'on puisse compter parmi eux un homme de mauvaise foi ni un mauvais citoyen.

C'est sans doute pour cette raison que presque tous les écrivains français de quelque réputation, et qui se sont occupés de matières analogues à l'économie politique depuis l'année 1760, sans marcher positivement sous les bannières des économistes, se sont néanmoins laissé dominer par leurs opinions; tels que Raynal, Condorcet et plusieurs autres. On peut même compter parmi eux Condillac, quoiqu'il ait cherché à se faire un système particulier sur une matière qu'il n'entendait pas. Il y a quelques bonnes idées à recueillir parmi le babil ingénieux de son livre [1]; mais, comme les économistes, il fonde presque toujours un principe sur une supposition gratuite, et il en fait l'aveu dans sa préface; or, une supposition peut bien servir d'exemple pour expliquer ce que démontre le raisonnement appuyé sur l'expérience, mais ne suffit pas pour établir une vérité fondamentale. L'économie politique n'est devenue une science qu'en devenant une science d'observation.

Turgot était trop bon citoyen pour ne pas estimer sincèrement d'aussi bons citoyens que les économistes; et lorsqu'il fut puissant, il crut utile de les soutenir. Ceux-ci à leur tour

---

quels sont les moyens de le faire arriver. J. J. Rousseau a fondé presque tout son *Contrat social* sur des points de droits, et en a fait ainsi, je ne crains pas de le dire, un ouvrage très-peu utile, tout au moins.

[1] *Du Commerce et du Gouvernement considérés l'un relativement à l'autre.*

trouvaient leur compte à faire passer un homme aussi savant et un ministre d'état pour un de leurs adeptes ; mais Turgot ne jugeait pas d'après leur code : il jugeait d'après les choses; et, bien qu'il se soit trompé sur plusieurs points importans de doctrine, ses opérations administratives, faites ou projetées, sont au nombre des plus belles qu'aucun homme d'état ait jamais conçues; aussi rien n'accuse plus le défaut de capacité de son prince que de n'avoir pas su les apprécier , ou, s'il a pu les apprécier, de n'avoir pas su les soutenir.

Ce n'est pas seulement sur les écrivains français que les économistes exercèrent quelque influence ; ils en eurent une très-marquée sur des écrivains italiens qui les surpassèrent. Beccaria, dans un cours public à Milan [1], analysa pour la première fois les vraies fonctions des capitaux productifs. Le comte de Verri, compatriote et ami de Beccaria, et digne de l'être, à la fois grand administrateur et bon écrivain, dans ses *Meditazioni sull' Economia politica*, publiées en 1771, s'est approché plus que personne avant Smith , des véritables lois qui dirigent la production et la consommation des richesses. Filangieri, quoiqu'il n'ait donné qu'en 1780 son *Traité des Lois politiques et économiques*, paraît n'avoir pas eu connaissance de l'ouvrage de Smith, publié quatre années auparavant. Il suit les principes de Verri, et même leur donne un degré de développement de plus; mais il ne va point, guidé par le flambeau de l'analyse et de la déduction, des plus heureuses prémisses aux conséquences immédiates qui les confirment en même temps qu'elles en montrent l'application et l'utilité.

Tous ces écrits ne pouvaient conduire à un grand résultat.

---

[1] Voyez ses cahiers, qui ont été imprimés pour la première fois en 1804, dans l'estimable recueil publié à Milan par Pietro Custodi, sous le titre de *Scrittori classici italiani di economia politica*. Je n'en ai eu connaissance qu'après la première publication de cet ouvrage-ci, qui a eu lieu en 1803.

Comment, en effet, connaître les causes qui procurent l'opulence aux nations, quand on n'a pas des idées claires sur la nature des richesses elles-mêmes? Il faut connaître le but avant de chercher les moyens. En 1776, Adam Smith, sorti de cette école écossaise qui a donné tant de littérateurs, d'historiens, de philosophes et de savants du premier ordre, publia son livre intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations*. Il démontra que la richesse était la valeur échangeable des choses; qu'on était d'autant plus riche qu'on avait plus de choses qui eussent de la valeur; et que, comme la valeur pouvait être donnée, ajoutée à une matière, la richesse pouvait se créer, se fixer dans des choses auparavant dépourvues de valeur, s'y conserver, s'accumuler, se détruire [1].

Cherchant ce qui donne aux choses cette valeur, Smith trouve que c'est le travail de l'homme, qu'il aurait dû appeler industrie, parce que le mot *industrie* embrasse des parties que le mot *travail* n'embrasse pas. Il tire de cette démonstration féconde, des conséquences multipliées et importantes sur les causes qui, nuisant au développement des facultés productives, nuisent à la multiplication des richesses; et comme ce sont des conséquences rigoureuses d'un principe incontestable, elles

---

[1] La même année où parut l'ouvrage de Smith, et immédiatement avant sa publication, Browne Dignan publia à Londres, en français, un *Essai sur les principes de l'économie publique*, où l'on trouve ce passage remarquable : « La classe des repro-
» ducteurs renferme ces hommes qui, associant leur travail à celui de la végétation
» de la terre, ou modifiant les productions de la nature par l'exercice des arts et
» des métiers, créent en quelque sorte une *nouvelle valeur*, dont la somme totale
» forme ce qu'on appelle la *reproduction annuelle*. »

Ce passage, où la reproduction est plus clairement caractérisée qu'elle ne l'est dans aucun endroit de Smith, ne conduit à rien son auteur, qui n'enfante que des idées éparses. Le défaut de liaison dans les pensées et de précision dans les termes, donne à son ouvrage quelque chose de vague et d'obscur, d'où il ne peut sortir aucune instruction.

n'ont été attaquées que par des personnes trop légères pour avoir bien conçu le principe, ou par des esprits naturellement faux, et par conséquent incapables de saisir la liaison et le rapport de deux idées. Lorsqu'on lit Smith comme il mérite d'être lu, on s'aperçoit qu'il n'y avait pas avant lui d'économie politique.

Dès-lors l'argent et l'or monnayés ne sont devenus qu'une portion, et même une petite portion de nos richesses, une portion peu importante en ce qu'elle est peu susceptible de s'accroître, et parce que ses usages peuvent être plus facilement suppléés que ceux de beaucoup d'autres choses également précieuses; d'où il résulte que la société, de même que les particuliers, ne sont nullement intéressés à s'en procurer par-delà ce qu'exigent les besoins bornés qu'ils en ont.

On conçoit que ces vues ont mis Smith en état de déterminer le premier, dans toute leur étendue, les vraies fonctions de la monnaie dans la société; et les applications qu'il en fait aux billets de banque et aux papiers-monnaie, sont de la plus grande importance dans la pratique. Elles lui ont fourni les moyens de prouver qu'un capital productif ne consiste point dans une somme d'argent, mais dans la valeur des choses qui servent à la production. Il classe, il analyse ces choses qui composent les capitaux productifs de la société, et en montre les véritables fonctions [1].

Avant Smith, on avait avancé plusieurs fois des principes très vrais [2] : il a montré le premier pourquoi ils étaient vrais. Il a

---

[1] Smith n'a peut-être pas traité ce sujet délicat avec un ordre et une clarté suffisans; tellement qu'un de ses compatriotes, qui pourtant a de l'esprit, lord Lauderdale, a fait un livre entier pour prouver qu'il n'avait rien compris à cette partie de l'ouvrage de Smith.

[2] Quesnay, dans l'*Encyclopédie*, article *Grains*, avait dit que « les denrées *qui* » *peuvent se vendre* doivent toujours être regardées indifféremment comme ri-

fait plus : il a donné la vraie méthode de signaler les erreurs; il a appliqué à l'économie politique la nouvelle manière de traiter les sciences, en ne recherchant pas ses principes abstractivement, mais en remontant des faits les plus constamment observés, aux lois générales dont ils sont une conséquence. De ce qu'un fait peut avoir telle cause, l'esprit de système conclut la cause : l'esprit d'analyse veut savoir *pourquoi* telle cause a produit cet effet, et s'assurer qu'il n'a pu être produit par aucune autre cause. L'ouvrage de Smith est une suite de démonstrations qui ont élevé plusieurs propositions au rang de principes incontestables, et en ont plongé un bien plus grand nombre dans ce gouffre où les idées vagues et hypothétiques, les imaginations extravagantes, se débattent un certain temps avant de s'engloutir pour toujours.

On a dit que Smith avait de grandes obligations à Steuart [1], qu'il n'a pas cité une seule fois, même pour le combattre. Je ne vois pas en quoi consistent ces obligations. Il a conçu son sujet bien autrement que Steuart; il plane au-dessus d'un terrain où l'autre se traîne. Steuart a soutenu un système déjà embrassé par Colbert, adopté ensuite par tous les écrivains français et étrangers qui ont écrit sur le commerce jusqu'aux économistes du dix-huitième siècle, constamment suivi par la plupart des gouvernemens européens, et qui fait dépendre les richesses d'un pays, non du montant de ses productions, mais du montant de ses ventes à l'étranger. Smith a consacré une

---

» chesses pécuniaires et comme richesses réelles, dont les sujets peuvent user » comme il leur convient. » Voilà la *valeur échangeable* de Smith. Verri avait dit (chap. 3) que *la reproduction n'était autre chose qu'une reproduction de valeurs*, et que *la valeur des choses était la richesse*. Galiani, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait dit que *le travail était la source de toute valeur;* mais Smith s'est rendu propres ces idées en les liant, comme on voit, à tous les autres phénomènes, et en les prouvant par leurs conséquences mêmes.

[1] Auteur d'un *Traité d'économie politique*.

partie importante de son livre à confondre ce système. S'il n'a pas réfuté Steuart en particulier, c'est que Steuart n'est pas chef d'école, et qu'il s'agissait de combattre l'opinion générale d'alors, plutôt que celle d'un écrivain qui n'en avait point qui lui fût propre.

Avec plus de raison les économistes français du dix-huitième siècle ont réclamé quelque influence sur les idées de Smith qui, en effet, a pu apprendre d'eux que la richesse ne consiste pas uniquement dans le prix qu'on tire d'une chose, mais dans la chose même qui a un prix. Il a pu facilement étendre à la création de tous les produits, la multiplication des richesses, que les sectateurs de Quesnay n'attribuaient qu'aux seuls produits agricoles. De là aux nombreuses conséquences découvertes par Smith, on n'aperçoit rien qui passe la portée d'un esprit juste et réfléchi; mais qui peut élever la prétention d'avoir exclusivement formé un grand homme? Était-il demeuré étranger aux progrès que l'esprit humain avait faits avant lui? N'est-il pas toujours l'œuvre de la nature et des circonstances? L'événement le plus commun a pu être pour lui le germe d'une découverte importante : c'est à la chute d'une pomme que nous devons la connaissance des lois de la gravitation universelle. L'homme de génie a des obligations aux notions éparses qu'il a recueillies, aux erreurs qu'il a détruites, aux antagonistes mêmes qui l'ont attaqué, parce que tout a contribué à former ses idées; mais lorsque ensuite il se rend propres ses conceptions, qu'elles sont vastes, qu'elles sont utiles à ses contemporains, à la postérité, il faut savoir convenir de ce qu'on lui doit, et non lui reprocher ce qu'il doit aux autres. Smith, au reste, ne fesait nulle difficulté d'avouer qu'il avait profité dans ses conversations avec les hommes les plus éclairés de France, le pays du monde où il y a peut-être le moins de préjugés, et dans son commerce d'amitié avec son compatriote

Hume, dont les *Essais* contiennent beaucoup de vues saines sur l'économie politique comme sur beaucoup d'autres sujets.

Après avoir montré, autant qu'on peut le faire dans une esquisse aussi rapide, les progrès que l'économie politique doit à Smith, il ne sera peut-être pas inutile d'indiquer aussi sommairement quelques-uns des points sur lesquels il paraît s'être trompé, et de ceux qu'il a laissés à éclaircir.

Il attribue au seul travail de l'homme le pouvoir de produire des valeurs. Une analyse plus complète prouve, ainsi qu'on le verra dans le cours de cet ouvrage, que ces valeurs sont dues à l'action du travail ou plutôt de l'industrie de l'homme, combinée avec l'action des agens que lui fournit la nature, et avec celle des capitaux. Je ne crains pas d'avancer que Smith n'avait pas envisagé sous toutes ses faces le grand phénomène de la production [1]. N'attribuant que peu de choses à l'action de la terre et rien aux services rendus par les capitaux, il exagère l'influence de la division du travail, ou plutôt de la séparation des occupations ; non que cette influence soit nulle, ni même médiocre, mais les plus grandes merveilles en ce genre ne sont pas dues à la nature du travail ; on les doit à l'usage qu'on fait des forces de la nature. Ce principe méconnu l'empêche d'établir la vraie théorie des machines par rapport à la production des richesses.

Le phénomène de la production mieux connu, a permis de distinguer et d'assigner la différence qui se trouve entre un renchérissement réel et un renchérissement relatif [2] ; différence qui donne la solution d'une foule de problèmes absolument inexplicables sans cela, et tels, par exemple, que ceux-ci : *Un impôt, ou tout autre fléau, en fesant renchérir les denrées, augmente-t-il*

---

[1] Voyez à l'*Epitome*, placé à la fin de cet ouvrage, les mots *Production* et *Capital*.

[2] Chapitre 3 du second Livre de cet ouvrage.

la somme des richesses[1]*? — Les frais de production composant le revenu des producteurs, comment les revenus ne sont-ils pas altérés par une diminution dans les frais de production?* Or, c'est la faculté de pouvoir résoudre ces questions épineuses, qui constitue pourtant la science de l'économie politique[2].

---

[1] Smith établit bien la différence qui se trouve entre le prix réel et le prix nominal des choses, entre la quantité de valeurs réelles qu'on donne pour avoir une chose, et le nom qu'on donne à cette somme de valeurs. La différence dont il est ici question, porte sur une analyse plus forte, et où le prix réel lui-même est décomposé.

[2] Ce n'est, par exemple, qu'après qu'on sait bien de quelle manière s'opère la production, que l'on peut dire jusqu'à quel point y concourt la circulation de l'argent et des marchandises, et par conséquent quelle circulation est utile et quelle ne l'est pas; autrement on ne peut que déraisonner, comme on le fait journellement, sur l'utilité d'une circulation active. Si je me suis cru obligé de faire un chapitre sur ce point (liv. Ier, chap. 16), il ne faut l'attribuer qu'à l'état peu avancé de nos connaissances en économie politique, et à la nécessité de mettre sur la voie des plus simples applications. J'en pourrais dire autant sur le chapitre 20 du même Livre, au sujet des *Voyages et de l'expatriation par rapport à la richesse nationale.* Il n'est personne qui, bien au fait des principes, ne pût refaire ces chapitres avec la plus grande facilité.

Il ne sera bientôt plus permis d'écrire, non seulement sur les finances, mais sur l'histoire, sur la géographie, sans connaître au moins les fondemens de l'économie politique. Je lis dans un *Traité moderne de Géographie universelle* (t. II, p. 602), ouvrage qui dénote d'ailleurs beaucoup de recherches et de connaissances, que « le » nombre des habitans d'un pays est la base de tout bon système de finances; que » plus il y a d'individus, plus le commerce et les manufactures peuvent prendre » d'essor; que c'est sur le nombre d'habitans que se mesure celui des troupes. » Malheureusement il n'y a pas une de ces observations qui ne soit une erreur. Les revenus d'un gouvernement, étant nécessairement composés, soit du revenu des domaines publics, soit de ce qu'on prélève par l'impôt sur le revenu des particuliers, ne dépendent pas du nombre de ceux-ci, mais de leurs richesses, et surtout de leurs revenus : or, une multitude pauvre a d'autant moins de contributions à fournir, qu'elle a plus de bouches à nourrir. Le nombre des individus n'est pas ce qui contribue le plus à favoriser le commerce : ce qui y contribue en première ligne, ce sont les capitaux et le génie des habitans; ce sont eux qui favorisent la population bien plus qu'ils n'en sont favorisés. Enfin, le nombre de troupes qu'un gouvernement peut entretenir, dépend encore moins de la population du pays que de ses revenus, et l'on vient de voir que les revenus ne dépendent pas de la population.

Smith a borné le domaine de cette science en réservant exclusivement le nom de *richesses* aux valeurs fixées dans des substances matérielles. Il devait y comprendre aussi des valeurs qui, bien qu'immatérielles, n'en sont pas moins réelles, comme sont tous les talens naturels ou acquis. De deux personnes également dépourvues de biens, celle qui a le plus de talent est moins pauvre que l'autre. Celle qui a acquis un talent au prix d'un sacrifice annuel, jouit d'un capital accumulé; et cette richesse, quoique immatérielle, est néanmoins si peu fictive, qu'on échange journellement l'exercice de son art contre de l'argent et de l'or.

Smith, qui explique avec tant de sagacité la manière dont la production a lieu, et les circonstances où elle a lieu, dans l'agriculture et les arts, ne donne que des idées confuses sur la manière dont le commerce est productif; ce qui l'empêche de déterminer avec précision pour quelle raison et jusqu'à quel point la facilité des communications contribue à la production.

Il ne soumet pas à l'analyse les différentes opérations comprises sous le nom général d'industrie, ou, comme il l'appelle, de travail, et ne peut par conséquent apprécier l'importance de chacune de ces opérations dans l'œuvre de la production.

Il n'offre rien de complet, rien de bien lié sur la manière dont les richesses se distribuent dans la société, et je remarquerai que cette partie de l'économie politique offrait un champ presque neuf à défricher; car les écrivains économiques, se fesant des idées trop peu justes de la production des richesses, ne pouvaient en avoir d'exactes sur leur distribution [1].

Enfin, quoique le phénomène de la consommation des ri-

---

[1] Témoin les *Réflexions* de Turgot *sur la formation et la distribution des richesses*, où il donne beaucoup d'idées entièrement fausses de l'une et de l'autre, et où celles qui ne sont pas fausses sont incomplètes.

chesses ne soit que la contre-partie de celui de la production, et que la doctrine de Smith conduise à l'envisager sous son vrai point de vue, cet auteur ne le développe point; ce qui l'empêche d'établir plusieurs vérités importantes. C'est ainsi que, ne caractérisant pas les deux sortes de consommations, l'improductive et la reproductive, il ne prouve point d'une manière satisfesante que la consommation des valeurs épargnées et accumulées pour former des capitaux, est aussi réelle que la consommation des valeurs qu'on dissipe. Mieux on connaîtra l'économie politique, et mieux on appréciera l'importance des pas qu'il a fait faire à cette science, et de ceux qu'il lui a laissés à faire [1].

La forme de son livre, c'est-à-dire la manière dont la doctrine y est présentée, donne lieu à des reproches non moins graves.

Smith manque de clarté en beaucoup d'endroits, et de méthode presque partout. Pour le bien entendre, il faut être habitué soi-même à coordonner ses idées, à s'en rendre compte; et ce travail met le livre hors de la portée de la plupart des lecteurs, du moins dans quelques-unes de ses parties; tellement que des personnes éclairées d'ailleurs, fesant profession de le connaître et de l'admirer, ont écrit sur des matières qu'il a traitées, sur l'impôt, par exemple, sur les billets de banque, comme supplément de la monnaie, sans avoir entendu un seul mot de sa théorie sur ces matières, laquelle forme cependant une des plus belles parties de son livre.

Ses principes fondamentaux ne sont point établis dans des

---

[1] Plusieurs autres points de doctrine que ceux qui sont indiqués dans ce Discours préliminaire, ont été méconnus par Adam Smith, ou laissés imparfaitement analysés dans son ouvrage. On pourra s'en convaincre en lisant attentivement l'Epitome joint à ce Traité; particulièrement aux mots *Débouchés*, *Fonds* et *Revenus*, *Frais de production*, *Monnaie*, *Produit brut et Produit net*, *Richesse*.

parties consacrées à leur développement. On en trouve plusieurs répandus dans les deux excellentes réfutations qu'il a faites, d'une part, du *système exclusif* ou *mercantile*, et de l'autre, du *système des Économistes*, et ils ne se trouvent point ailleurs. Les principes qui ont rapport au prix réel et au prix nominal des choses, se trouvent dans une dissertation sur la valeur des métaux précieux dans les quatre derniers siècles; les notions sur les monnaies se trouvent dans le chapitre des traités de commerce.

On a encore reproché avec raison au même auteur ses longues digressions. Sans doute l'histoire d'une loi, d'une institution, est instructive en elle-même, comme un dépôt de faits; mais dans un livre consacré au développement des principes généraux, les faits particuliers, quand ils ne servent pas uniquement d'exemples et d'éclaircissemens, ne font que surcharger inutilement l'attention. C'est un magnifique hors-d'œuvre que le tableau qu'il trace des progrès des nations d'Europe après la chute de l'empire romain. On en peut dire autant de cette discussion pleine d'un vrai savoir, de philosophie, et même de finesse, et si prodigieusement instructive elle-même, sur l'instruction publique.

Quelquefois ces dissertations ne tiennent que par un fil à son sujet. A l'occasion des dépenses publiques, il donne une histoire très-curieuse des différentes façons de faire la guerre chez différens peuples et à diverses époques, et il explique par là les succès militaires qu'ils ont obtenus et qui ont décidé de la civilisation de plusieurs contrées de la terre.

Quelquefois même ces longues digressions sont dépourvues d'intérêt pour tout autre peuple que pour les Anglais. Telle est la longue estimation des avantages que recueillerait la Grande-Bretagne, si elle admettait toutes ses possessions à se faire représenter dans le parlement.

L'excellence d'un ouvrage littéraire se compose autant de ce qui ne s'y trouve pas que de ce qui s'y trouve. Tant de détails grossissent le livre, non pas inutilement, mais inutilement pour son objet principal, qui est le développement des principes de l'économie politique. De même que Bacon a fait sentir le vide de la philosophie d'Aristote, Smith a fait sentir la fausseté de tous les systèmes d'économie; mais il n'a pas plus élevé l'édifice de cette science, que Bacon n'a créé la logique. C'est déjà une assez belle obligation que nous avons à l'un comme à l'autre, que d'avoir ôté à leurs successeurs la malheureuse possibilité de marcher long-temps avec succès dans une mauvaise route [1].

Cependant on n'avait pas encore de véritable Traité d'économie politique; on n'avait point d'ouvrage où de bonnes observations fussent ramenées à des principes généraux qui pussent être avoués de tous les hommes judicieux; où ces observations et ces principes fussent complétés et coordonnés de manière à se fortifier les uns par les autres, et à pouvoir être étudiés avec fruit dans tous les temps et dans tous les lieux. Pour me mettre en état d'essayer cet utile ouvrage, j'ai dû étu-

---

[1] Depuis Smith, on a fait, soit en Angleterre, soit en France, sur l'économie politique, un grand nombre de brochures, dont quelques-unes ont plusieurs volumes, sans en être moins des brochures, c'est-à-dire sans qu'on ait plus de motifs de les conserver comme dépôts d'une instruction durable. La plupart sont des écrits polémiques, où des principes ne sont posés que pour servir d'appui à une thèse donnée ; mais où l'on peut cependant recueillir des faits précieux, et même des principes sains, lorsqu'ils sont favorables au but principal de leurs auteurs. Tels sont l'*Essai sur les finances de la Grande-Bretagne*, par Gentz, qui est une apologie du système financier de Pitt ; les *Recherches sur la nature des effets du crédit*, etc., par Thornton, dont le but est de justifier la suspension des paiemens en espèces de la banque d'Angleterre ; le *Coup-d'œil sur la force et l'opulence de la Grande-Bretagne*, par Clarke, qui n'est qu'un manifeste contre la révolution de France ; ainsi qu'un grand nombre d'autres écrits sur les mêmes matières et sur la législation des grains.

dier ce qu'on avait écrit avant moi, et l'oublier ensuite : l'étudier pour profiter des observations de beaucoup d'hommes capables qui m'ont précédé ; l'oublier pour n'être égaré par aucun système, et pouvoir toujours librement consulter la nature et la marche des choses, telles que la société nous les présente. Élevé dans le commerce, et pour le commerce, mais appelé par les événemens, à m'occuper des affaires publiques, j'y ai porté quelque expérience que n'ont pas toujours les administrateurs et les gens de lettres. On peut donc regarder ce livre comme le fruit de la pratique aussi bien que de l'étude. En l'écrivant, je n'ai eu aucune vue d'intérêt personnel ; je n'avais aucun système à soutenir, aucune thèse à prouver ; mon but était simplement d'exposer comment les richesses se forment, se répandent et se détruisent : de quelle manière pouvais-je acquérir la connaissance de ces faits ? En les observant. C'est le résultat de ces observations que je donne. Tout le monde peut les refaire.

Quant aux conclusions générales que j'en tire, tout le monde en est juge.

Ce qu'on était en droit d'attendre des lumières du siècle et de cette méthode qui a tant contribué aux progrès des autres sciences, c'est que je remontasse constamment à la nature des choses, et que je ne posasse jamais aucun principe métaphysique qui ne fût immédiatement applicable dans la pratique ; de manière que, toujours comparé avec des faits connus, on pût facilement trouver sa confirmation dans ce qui découvre en même temps son utilité.

Ce n'est pas tout : il fallait exposer et prouver brièvement et clairement les solides principes posés avant moi, établir ceux qui n'avaient pas encore été posés, et lier le tout de manière qu'on pût s'assurer qu'il ne s'y trouve plus de lacune importante, plus de principe fondamental à découvrir. Il fallait net-

toyer la science de beaucoup de préjugés, mais ne s'attacher qu'aux erreurs accréditées, et aux auteurs qui se sont fait un nom. Quel mal peut faire un écrivain inconnu ou une sottise décriée? Il fallait préciser les expressions au point que chaque mot ne pût jamais être entendu de deux façons différentes, et réduire les questions à leurs termes les plus simples, pour qu'on pût découvrir avec facilité toutes les erreurs, et surtout les miennes. Il fallait enfin rendre la doctrine tellement populaire [1], que tout homme doué d'un sens droit pût la saisir dans son ensemble et dans ses détails, et en appliquer les principes à toutes les circonstances de la vie.

On m'a combattu surtout dans ce que j'ai dit de la valeur des choses comme mesure des richesses. C'était ma faute; il fallait qu'on ne pût pas s'y méprendre. La seule réponse utile était de me rendre plus clair, et c'est ce que j'ai tâché de faire. Je demande pardon aux acquéreurs des premières éditions de cet ouvrage, des nombreuses corrections que j'ai faites à celle-ci : mon premier devoir, dans un sujet si important pour le bonheur des hommes, était de rendre mon livre le moins imparfait qu'il était possible.

Depuis les premières éditions qui en ont été faites, plusieurs écrivains, dont quelques-uns jouissent d'une juste célébrité [2],

---

[1] Par un traité populaire, je n'entends pas un traité à l'usage de la populace qui ne sait pas lire, et qui n'a que faire d'un livre; j'entends un traité qui n'est pas uniquement réservé à ceux qui cultivent par état ou par goût ce genre de connaissances, mais qui est destiné à tous ceux qui remplissent, avec un esprit éclairé, les diverses fonctions de la société.

[2] MM. David Ricardo, Sismondi, et d'autres. Le sexe même s'est aperçu qu'il se ferait injure en se croyant disproportionné avec un genre d'études destiné à exercer une si favorable influence sur la prospérité des familles. Une dame (madame Marcet) a fait paraître en anglais des *Conversations sur l'économie politique*, qui ont été traduites en français, et où de très-bons principes sont présentés sous des formes très-agréables.

ont publié de nouveaux Traités d'économie politique. Il ne m'appartient pas de les juger dans leur ensemble, et de décider s'ils contiennent, ou non, une exposition claire, complète et bien liée des principes sur lesquels repose cette science. Ce que je puis dire avec sincérité, c'est que plusieurs de ces ouvrages renferment des vérités et des développemens propres à avancer beaucoup la science, et que je me suis perfectionné à leur lecture ; mais j'ai pu, comme tout écrivain en a le droit, remarquer en quoi quelques-uns de leurs principes, spécieux au premier abord, sont démentis par une étude plus scrupuleuse des faits.

Peut-être est-on fondé à reprocher à David Ricardo de raisonner quelquefois sur des principes abstraits auxquels il donne trop de généralité. Une fois placé dans une hypothèse qu'on ne peut attaquer, parce qu'elle est fondée sur des observations non contestées, il pousse ses raisonnemens jusqu'à leurs dernières conséquences, sans comparer leurs résultats avec ceux de l'expérience; semblable à un savant mécanicien qui, par des preuves irrécusables tirées de la nature du levier, démontrerait l'impossibilité des sauts que les danseurs exécutent journellement sur nos théâtres. Comment cela se fait-il ? Le raisonnement marche en ligne droite; mais une force vitale, souvent inaperçue et toujours incalculable, fait dévier les faits loin de nos calculs. Dès-lors rien dans le livre ne représente ce qui arrive réellement dans la nature. Il ne suffit pas de partir des faits : il faut se placer dedans, marcher avec eux, et comparer incessamment les conséquences que l'on tire avec les effets qu'on observe. L'économie politique, pour être véritablement utile, ne doit pas enseigner, fût-ce par des raisonnemens justes, et en partant de prémisses certaines, ce qui *doit nécessairement* arriver; elle doit montrer comment ce qui arrive réellement est la conséquence d'un autre fait réel. Elle doit découvrir la chaîne qui les lie, et toujours constater par l'ob-

servation l'existence des deux points où la chaîne des raisonnemens se rattache.

Depuis la mort de Ricardo, cet auteur a fait secte. Ses partisans ont prétendu qu'il avait changé la face de la science, comme si l'on pouvait changer des faits décrits et caractérisés, à moins de prouver qu'ils sont faux; ce que Ricardo n'a pas fait ni pu faire. Mais pour montrer qu'il avait fait une révolution dans la science, ils ont exagéré les défauts qu'on peut lui reprocher : ils ont tiré toutes leurs conséquences d'un petit nombre de principes, en fesant abstraction de tous les autres, et sont arrivés en effet à des résultats différens des cas réels, qui sont les conséquences de l'action combinée d'un grand nombre de lois. Ils ont regardé les cas réels comme des exceptions et n'en ont tenu compte. Affranchis du contrôle de l'expérience, ils se sont jetés dans une métaphysique sans application; ils ont transformé l'économie politique en une science de mots et d'argumens; sous prétexte de l'étendre, ils l'ont poussée dans le vide. Mais cette méthode n'est pas de notre siècle, qui veut qu'on ne s'écarte pas de l'expérience et du simple bon sens; et les économistes les plus capables de l'Angleterre, tels que MM. Thomas Tooke, Robert Hamilton, et plusieurs autres, sont demeurés fidèles à la méthode expérimentale de Smith [1].

Quelques vieux préjugés, comme celui de la balance du commerce ou de l'utilité des maîtrises, qui ne sont fondés que sur des notions démontrées fausses depuis qu'on a mieux connu la nature des choses, sont encore reproduits de temps en temps; mais ils tiennent évidemment soit à des intérêts par-

---

[1] Ricardo lui-même est fidèle à cette méthode dans plusieurs parties de ses ouvrages, notamment dans ses brochures sur les monnaies, où il s'est tenu plus près des faits, parce qu'il avait pour objet d'éclaircir des questions de fait.

ticuliers opposés à l'intérêt général, soit à l'ignorance où leurs auteurs sont encore des derniers progrès de l'économie politique. Ils exercent peu d'influence; le siècle les abandonne; et pour les combattre, il suffit d'exposer de plus en plus clairement les saines doctrines, et de s'en remettre au temps du soin de les répandre. On se jetterait autrement dans des controverses interminables qui n'apprendraient rien au public éclairé, et qui feraient croire au public ignorant que rien n'est prouvé, parce qu'on dispute sur tout.

Des champions-nés de toute espèce d'ignorance, ont remarqué, avec une confiance doctorale, que les nations et les particuliers savent fort bien augmenter leur fortune sans connaître la nature des richesses, et que c'était une connaissance purement spéculative et inutile. Il convient à l'homme sensé de porter ses vues plus loin. Tous les calculs qui conduisent à la richesse peuvent suffire à l'intérêt personnel dépourvu de moralité; peu lui importe que ce soit aux dépens d'autrui : l'honnête homme et le publiciste veulent que les biens acquis ne soient pas des dépouilles. Les ressources ruineuses ne suffisent pas à l'entretien de la société; elles sont funestes même à ceux qui en profitent; car chez un peuple où l'on se dépouillerait mutuellement, il ne resterait bientôt plus personne à dépouiller. Les biens qui fournissent une ressource constante sont ceux qu'on crée incessamment. Il est donc utile que l'on sache ce qui est favorable ou contraire à la production de ces biens, par qui seuls le corps social peut être entretenu; qui seuls contribuent à son développement, à son bien-être. Chacun de nous est intéressé à le savoir; car le corps social est un corps vivant dont nous sommes les membres, et quand il souffre, nous souffrons. Sans doute il vit par lui-même et sans que la plupart des hommes sache comment; mais le corps humain subsiste de même : cependant est-il indifférent à l'humanité

que le corps humain soit soustrait aux recherches qui tendent à le faire mieux connaître? L'affirmative n'est pas soutenable; mais que dirait-on si elle était soutenue par des docteurs qui, tout en décriant la médecine, vous soumettraient eux-mêmes à un traitement fondé sur un vieil empirisme et sur les plus sots préjugés? s'ils écartaient tout enseignement méthodique et régulier? s'ils fesaient malgré vous, sur votre corps, de sanglantes expériences? si leurs ordonnances étaient accompagnées de l'appareil et de l'autorité des lois? et enfin s'il les fesaient exécuter par des armées de commis et de soldats?

On a dit encore à l'appui des vieilles erreurs, qu'*il faut bien qu'il y ait quelque fondement à des idées si généralement adoptées par toutes les nations; ne doit-on pas se défier d'observations et de raisonnemens qui renversent ce qui a été tenu pour constant jusqu'à ce jour, ce qui a été admis par tant de personnages que rendaient recommandables leurs lumières et leurs intentions?* Cet argument, je l'avoue, est digne de faire une profonde impression, et pourrait jeter du doute sur les points les plus incontestables, si l'on n'avait vu tour à tour les opinions les plus fausses, et que maintenant on reconnaît généralement pour telles, reçues et professées par tout le monde pendant une longue suite de siècles. Il n'y a pas encore bien long-temps que toutes les nations, depuis la plus grossière jusqu'à la plus éclairée, et que tous les hommes, depuis le portefaix jusqu'au philosophe le plus savant, admettaient quatre élémens. Personne n'eût songé même à contester cette doctrine, qui pourtant est fausse; tellement qu'aujourd'hui il n'y a pas d'aide-naturaliste qui ne se décriât, s'il regardait la terre, l'eau, l'air et le feu comme des élémens [1].

---

[1] Toutes nos connaissances, même les plus importantes, ne datent que d'hier. Le célèbre agronome Arthur Young, après avoir soigneusement cherché à recueillir tout ce qu'on avait observé sur l'assolement des terres, c'est-à-dire, sur la partie la plus importante de l'agriculture, celle qui enseigne par quelle succession de ré-

Combien d'autres opinions bien régnantes, bien respectées, passeront de même! Il y a quelque chose d'épidémique dans les opinions des hommes; ils sont sujets à être attaqués de maladies morales dont l'espèce entière est infectée. Il vient des époques où, de même que la peste, la maladie s'use et perd d'elle-même sa malignité; mais il faut du temps. A Rome, on consultait les entrailles des victimes, trois cents ans encore après que Cicéron avait dit que deux augures ne pouvaient déjà plus se regarder sans rire.

En voyant cette fluctuation d'opinions qui se succèdent, on serait tenté de ne plus rien admettre d'assuré, et de se jeter dans le doute universel; on aurait tort. Les faits observés à plusieurs reprises par des hommes en état de les voir sous toutes leurs faces, une fois qu'ils sont bien constatés et bien décrits, sortent du domaine de l'opinion pour entrer dans celui de la vérité. Quelle que soit l'époque où l'on ait montré que la chaleur dilate les corps, cette vérité n'a pu être ébranlée. Les sciences morales et politiques offrent des vérités tout aussi incontestables, quoique d'une démonstration plus difficile; et parmi ces sciences, l'économie politique est peut-être celle où l'on est parvenu à établir le plus de ces principes qui ont le caractère de la certitude. Les personnes qui les révoquent en doute sont demeurées étrangères aux élémens de cette science.

Certains écrivains sont doués de la déplorable facilité de faire des articles de journaux, des brochures et jusqu'à des volumes, sur des matières qu'ils n'entendent pas, même de leur aveu. Qu'arrive-t-il? Ils répandent sur la science les nuages de leur esprit; ils rendent obscur ce qui commençait à s'éclaircir; le

---

coltes on peut occuper constamment le terrain et avec le plus d'avantage, dit qu'il n'a pu recueillir sur ce point aucune notion qui fût antérieure à l'année 1768. Il y a des arts non moins essentiels au bonheur de l'homme, sur lesquels on n'a encore aucune idée juste

public insouciant aime mieux les croire sur parole que de se mettre en état de les juger. Quelquefois on lui présente un appareil de chiffres, et cela lui impose, comme si les nombres seuls prouvaient quelque chose, comme si tout ne dépendait pas du choix des données et des conclusions qu'on en peut tirer! Lorsqu'une fois un auteur a manifesté une opinion, la vanité, la plus universelle des infirmités humaines, veut qu'il la soutienne. L'intérêt personnel se joint quelquefois à l'amour-propre; et l'on sait quelle influence il exerce, même à notre insu, sur nos opinions. De là les doctrines hasardées qu'on voit naître chaque jour et les objections qu'on reproduit après qu'elles ont été cent fois réfutées.

Bien des personnes, dont l'esprit n'a jamais entrevu un meilleur état social, affirment qu'il ne peut exister; elles conviennent des maux de l'ordre établi, et s'en consolent en disant qu'il n'est pas possible que les choses soient autrement. Cela rappelle cet empereur du Japon qui pensa étouffer de rire lorsqu'on lui dit que les Hollandais n'avaient point de roi. Quoique plusieurs nations de l'Europe soient dans une situation assez florissante en apparence, et qu'il y en ait qui dépensent 14 à 1500 millions par an pour payer leur gouvernement seulement, il ne faut cependant pas se persuader que leur situation ne laisse rien à désirer. Un riche sybarite habitant à son choix son palais de ville ou son palais de campagne, goûtant à grands frais, dans l'un comme dans l'autre, toutes les recherches de la sensualité, se transportant commodément et avec vitesse partout où l'appellent de nouveaux plaisirs, disposant des bras et des talens d'un nombre infini de serviteurs et de complaisans, et crevant dix chevaux pour satisfaire une fantaisie, peut trouver que les choses vont assez bien et que l'économie politique est portée à sa perfection. Mais dans les pays que nous nommons florissans, combien compterez-vous de personnes en état

de se procurer de pareilles jouissances? Une sur cent mille tout au plus; et il n'y en aura peut-être pas une sur mille, à qui il soit permis de jouir de ce qu'on appelle une honnête aisance. Partout on voit l'exténuation de la misère à côté de la satiété de l'opulence, le travail forcé des uns compenser l'oisiveté des autres, des masures et des colonnades, les haillons de l'indigence mêlés aux enseignes du luxe; en un mot, les plus inutiles profusions au milieu des besoins les plus urgens.

Il y a sans doute dans l'état social des maux qui tiennent à la nature des choses, et dont il n'est pas permis de s'affranchir entièrement; mais il y en a un grand nombre d'autres auxquels il est non-seulement possible, mais facile de remédier. On s'en convaincra en lisant plusieurs endroits de ce livre. Je pourrais ajouter même que beaucoup d'abus pourraient être corrigés chez presque toutes les nations, sans qu'il en coûtât le moindre sacrifice aux privilégiés qui en profitent, ou qui s'imaginent en profiter. Bien plus : il y a des changemens qui seraient dans les intérêts de tous, qu'aucun danger ne saurait accompagner, et qu'on repousse uniquement parce qu'on méconnaît à beaucoup d'égards l'économie des sociétés. La plupart des hommes ignorent la part importante qu'ils peuvent retirer des avantages communs à tous. Ils se défient des livres, parce qu'il y en a malheureusement plus de mauvais que de bons; parce que ceux qui ne présentent que de vaines spéculations, au lieu d'offrir l'image du monde réel, ne conduisent qu'à des résultats douteux; et enfin, parce qu'il s'en trouve qui paraissent inspirés par des vues personnelles plutôt que par l'amour du vrai et le désir du bien.

On a cru très-long-temps que l'économie politique était à l'usage seulement du petit nombre d'hommes qui règlent les affaires de l'état. Je sais qu'il importe que les hommes élevés en pouvoir soient plus éclairés que les autres; je sais que les

fautes des particuliers ne peuvent jamais ruiner qu'un petit nombre de familles, tandis que celles des princes et des ministres répandent la désolation sur tout un pays. Mais les princes et les ministres peuvent-ils être éclairés, lorsque les simples particuliers ne le sont pas? Cette question vaut la peine d'être faite. C'est dans la classe mitoyenne, également à l'abri de l'enivrement de la grandeur et des travaux forcés de l'indigence; c'est dans la classe où se rencontrent les fortunes honnête, les loisirs mêlés à l'habitude du travail, les libres communications de l'amitié, le goût de la lecture et la possibilité de voyager; c'est dans cette classe, dis-je, que naissent les lumières; c'est de là qu'elles se répandent chez les grands et chez le peuple : car les grands et le peuple n'ont pas le temps de méditer ; ils n'adoptent les vérités que lorsqu'elles leur parviennent sous la forme d'axiomes et qu'elles n'ont plus besoin de preuves.

Et quand même un monarque et ses principaux ministres seraient familiarisés avec les principes sur lesquels se fonde la prospérité des nations, que feraient-ils de leur savoir, s'ils n'étaient secondés dans tous les degrés de l'administration par des hommes capables de les comprendre, d'entrer dans leurs vues, et de réaliser leurs conceptions? La prospérité d'une ville, d'une province, dépend quelquefois d'un travail de bureau, et le chef d'une très-petite administration, en provoquant une décision importante, exerce souvent une influence supérieure à celle du législateur lui-même.

Dans les pays où l'on a le bonheur d'avoir un gouvernement représentatif, chaque citoyen est bien plus encore dans l'obligation de s'instruire des principes de l'économie politique, puisque là tout homme est appelé à délibérer sur les affaires de l'état.

Enfin, en supposant que tous ceux qui prennent part au

gouvernement, dans tous les grades, pussent être habiles sans que la nation le fût, ce qui est tout-à-fait improbable, quelle résistance n'éprouverait pas l'accomplissement de leurs meilleurs desseins? Quels obstacles ne rencontreraient-ils pas dans les préjugés de ceux mêmes que favoriseraient le plus leurs opérations?

Pour qu'une nation jouisse des avantages d'un bon système économique, il ne suffit pas que ses chefs soient capables d'adopter les meilleurs plans, il faut de plus que la nation soit en état de les recevoir [1].

On voit que dans toutes les suppositions le bien public exige que les particuliers connaissent les principes de l'économie politique aussi bien que les hommes d'état. Il leur convient de s'en instruire comme intéressés pour leur part au bien public; cela leur convient encore s'ils veulent s'éclairer sur leurs intérêts privés. De justes notions sur la nature et la marche des valeurs leur donnent de grands avantages pour juger sainement les entreprises où ils sont intéressés, soit comme partie principale, soit comme actionnaires; pour prévoir les besoins de ces entreprises et quels seront leurs produits; pour imaginer les moyens de les faire prospérer, et y faire valoir leurs droits; pour choisir les placemens les plus solides, prévoir l'issue des emprunts et des autres actes de l'administration; pour amé-

---

[1] Je suppose ici qu'il y a un véritable amour du bien public dans les grands. Lorsque ce sentiment n'existe pas, lorsque le gouvernement est pervers et de mauvaise foi, il est bien plus utile encore que la nation connaisse la vraie nature des choses et entende ses véritables intérêts; autrement elle souffre sans savoir à quelles causes elle doit attribuer ses souffrances; ou bien, les attribuant à des causes qui ne sont pas les véritables, les vues du public sont divergentes, les efforts sont isolés, chacun en particulier manque de fermeté, parce qu'ils ne se sent pas soutenu, et le despotisme en profite; ou bien encore, si la nation, trop mal gouvernée, se fâche, elle écoute des conseils pernicieux, et échange un mauvais système d'administration contre un pire.

liorer leurs terres à propos, balancer avec connaissance de cause les avances certaines avec les produits présumés; pour connaître les besoins généraux de la société, et faire choix d'un état; pour discerner les symptômes de prospérité ou de déclin du corps social, etc., etc.

L'opinion que l'étude de l'économie politique ne convient qu'aux hommes d'état, toute fausse qu'elle est, a été cause que presque tous les auteurs, jusqu'à Smith, se sont imaginé que leur principale vocation était de donner des conseils à l'autorité; et comme ils étaient loin d'être d'accord entre eux, que les faits, leur liaison et leurs conséquences, étaient fort imparfaitement connus par eux, et tout-à-fait méconnus du vulgaire, on a dû les regarder comme des rêveurs de bien public; de là le dédain que les gens en place affectaient pour tout ce qui ressemblait à un principe.

Mais depuis que l'économie politique est devenue la simple exposition des lois qui président à l'économie des sociétés, les véritables hommes d'état ont compris que son étude ne pouvait leur être indifférente. On a été obligé de consulter cette science pour prévoir les suites d'une opération, comme on consulte les lois de la dynamique et de l'hydraulique, lorsqu'on veut construire avec succès un pont ou une écluse. Quand l'administration adopte de fausses mesures, elle est nécessairement versatile : il faut bien changer de route lorsqu'on rencontre des difficultés insurmontables qu'on n'a pas su prévoir.

C'est peut-être à cette cause qu'il faut attribuer les inconséquences qui ont travaillé la France depuis deux siècles; c'est-à-dire depuis qu'elle s'est vue à portée d'atteindre le haut point de prospérité où l'appelaient son sol, sa position et le génie de ses habitans. Semblable à un navire voguant sans boussole et sans carte, selon le caprice des vents et la folie des pilotes, ne sachant d'où il part ni où il veut arriver, elle avançait au

hasard, parce qu'il n'y avait point dans la nation d'opinion arrêtée sur les causes de la prospérité publique [1]. Une semblable opinion aurait étendu son influence sur plusieurs administrateurs successivement : ne l'eussent-ils pas partagée, ils ne l'auraient pas du moins heurtée trop directement, et le vaisseau français n'aurait pas été exposé à ces changemens de manœuvres dont il a si cruellement souffert.

La versatilité a des effets si funestes, qu'on ne peut passer même d'un mauvais système à un bon sans de graves inconvéniens. Sans doute le régime prohibitif et exclusif nuit prodigieusement aux développemens de l'industrie et aux progrès de la richesse des nations; cependant on ne pourrait, sans causer de grands maux, supprimer brusquement les institutions qu'il a fondées [2]. Il faudrait des mesures graduelles, ménagées avec un art infini, pour parvenir sans inconvéniens à un ordre de choses plus favorable; de même que, lorsque des voyageurs, parcourant les climats du nord, ont quelques membres surpris par la gelée, ce n'est que par des gradations insensibles qu'on les préserve des dangers d'une guérison trop brusque, et qu'on parvient à rendre aux parties malades la vie et la santé.

Les meilleurs principes ne sont pas toujours applicables. L'essentiel est qu'on les connaisse; on en prend ensuite ce qu'on peut, ou ce qu'on veut. Il n'est pas douteux qu'une nation neuve, et qui pourrait les consulter en tout, ne parvînt promptement à un très-grand éclat; toute nation peut néan-

---

[1] Dans combien de circonstances n'a-t-on pas pris beaucoup de peines et dépensé beaucoup d'argent pour augmenter le malheur qu'on voulait éviter ! Combien de réglemens sont assez exécutés pour produire tout le mal que des réglemens peuvent faire, et assez violés pour conserver en même temps tous les inconvéniens de la licence !

[2] Les principaux inconvéniens viennent de ce qu'on ne peut, sans de grosses pertes, changer l'emploi des capitaux et des talens qu'un mauvais système avait engagés dans une direction fâcheuse.

moins atteindre un degré de prospérité satisfesant, en les violant à plusieurs égards. L'action puissante de la force vitale fait grandir et prospérer le corps humain, malgré les excès de jeunesse, les accidens, les blessures même qu'on lui fait subir. Il n'y a point dans la pratique de perfection absolue hors de laquelle tout soit mal et ne produise que du mal; le mal est partout mélangé avec le bien. Quand le premier l'emporte, on décline; quand c'est le bien, on fait des pas plus ou moins rapides vers la prospérité, et rien ne doit décourager dans les efforts qu'on tente pour connaître et propager les bons principes. Le plus petit pas qu'on fait vers eux, est déjà un bien et porte d'heureux fruits.

On doit se décourager d'autant moins, qu'en économie politique, comme en tout, ce sont les connaissances élémentaires qui servent le plus dans la pratique. C'est la théorie de la chaleur, celle du levier, celle du plan incliné, qui ont mis la nature entière à la disposition de l'homme. C'est celle des échanges et des débouchés qui changera la politique du monde. Nous devons donc faire en sorte de répandre les notions avérées plutôt que de poursuivre leurs dernières conséquences, et chercher à étendre la base des sciences plutôt qu'à en élever le faîte. Mais que cette tâche est grande encore, et que les nations qu'on dit civilisées sont encore ignorantes et barbares! Parcourez des provinces entières de cette Europe si vaine de son savoir; questionnez cent personnes, mille, dix mille : à peine sur ce nombre en trouverez-vous deux, une peut-être, qui ait quelque teinture de ces connaissances si relevées dont le siècle se glorifie. On n'en ignore pas seulement les hautes vérités, ce qui n'aurait rien d'étonnant; mais les élémens les plus simples, les plus applicables à la position de chacun. Quoi de plus rare même que les qualités nécessaires pour s'instruire! qu'il est peu de gens capables seulement d'observer ce qu'ils voient tous les

jours, et qui sachent douter de ce qu'ils ne savent pas!

Cependant il faut tout attendre du temps : de même que la chaleur ne pénètre que par degrés une masse considérable et en gagnant successivement les molécules dont elle se compose, les lumières ne se répandent que de proche en proche dans ces masses d'hommes que nous nommons des nations. Rien ne peut suppléer à l'action du temps; mais son influence est infaillible. Elle nous paraît lente parce que nous ne vivons qu'un instant; mais elle est rapide si nous considérons la vie des nations.

La physique de Newton, unanimement rejetée en France durant cinquante années, est maintenant enseignée dans toutes nos écoles. On s'apercevra enfin qu'il est des études plus importantes encore que celle-là, si l'on mesure leur importance d'après l'influence qu'elles exercent sur le sort des hommes.

Maintenant on enseigne l'économie politique partout où l'on fait quelque cas des lumières. Elle était déjà professée dans les universités de l'Allemagne, de l'Écosse et de l'Italie; elle le sera dorénavant avec beaucoup plus d'avantages et avec tous les caractères des études les plus certaines. Tandis que l'université d'Oxford se traîne encore sur ses vieux erremens, on crée à Londres [1] une nouvelle université où l'on ne professera que les connaissances usuelles, comme pour montrer l'extrême ridicule des institutions de ce genre où, à une époque remarquable par les plus étonnans progrès de l'esprit humain, on n'enseigne cependant que ce qu'on enseignait il y a trois siècles. Des cours particuliers d'économie politique ont lieu dans plusieurs villes, entre autres à Genève. Le gouvernement français s'est honoré en ordonnant l'établissement d'une chaire pour cette science à l'École de Droit de Paris, où sa place était marquée; et, ce qui

---

[1] Ceci a été écrit en 1826. (*Note de l'éditeur.*)

est plus important encore, nos jeunes publicistes couronnent leurs études en s'initiant, par des travaux particuliers, aux vérités qui leur dévoilent le mécanisme des sociétés. On est étonné de leurs progrès, quand on compare la plupart des écrits périodiques de l'époque où nous sommes, de même que les ouvrages qui se publient sur la politique, l'histoire, les voyages, les finances, le commerce et les arts, avec les écrits du même genre publiés seulement dix ans auparavant. Ceux de ces ouvrages qui décèlent une ignorance complète des principes de l'économie politique, ne fixent pas un instant les regards du public. Lorsque les jeunes gens qui maintenant sont des élèves, se trouveront répandus dans toutes les classes de la société, et élevés aux principaux postes de l'administration, les opérations publiques seront bien meilleures que par le passé. Les gouvernans comme les gouvernés, prendront pour règle des principes plus uniformes; ce qui amènera tout naturellement moins d'oppression d'un côté et plus de confiance de l'autre.

Mais ce qui a surtout contribué aux progrès de l'économie politique, ce sont les circonstances graves dans lesquelles le monde civilisé s'est trouvé enveloppé depuis quarante ans. Les dépenses des gouvernemens se sont accrues à un point scandaleux; les appels que, pour subvenir à leurs besoins, ils ont été forcés de faire à leurs sujets, ont averti ceux-ci de leur importance; le concours de la volonté générale, ou du moins de ce qui en a l'air, a été réclamé, sinon établi, presque partout. Des contributions énormes, levées sur les peuples sous des prétextes plus ou moins spécieux, n'ayant pas même été suffisantes, il a fallu avoir recours au crédit; pour obtenir du crédit, il a fallu montrer les besoins comme les ressources des états; et la publicité de leurs comptes, la nécessité de justifier aux yeux du public les actes de l'administration, ont produit dans la politique une révolution morale dont la marche ne peut plus s'arrêter.

Dans le même temps, de grands bouleversemens, de grands malheurs ont offert de grandes expériences. L'abus des papiers-monnaies, des interruptions commerciales, et d'autres encore, ont fait apercevoir les dernières conséquences de presque tous les excès. Et tout à coup des digues imposantes rompues, de colossales invasions, des gouvernemens détruits, d'autres créés, des empires nouveaux formés dans un autre hémisphère, des colonies devenues indépendantes, un certain élan général des esprits, si favorable à tous les développemens des facultés humaines, de belles espérances et de grands mécomptes, ont certainement beaucoup étendu le cercle de nos idées, d'abord chez les hommes qui savent observer et penser, et par suite, chez tout le monde.

C'est ainsi que les espérances marchent de front avec les obstacles, et que l'impulsion qui porte les sociétés humaines vers un meilleur avenir, aura tout son effet.

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

OU

SIMPLE EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES.

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'il faut entendre par PRODUCTION.

Les hommes jouissent de certains biens que la nature leur accorde gratuitement, tels que l'air, l'eau, la lumière du soleil; mais ce ne sont pas ces biens auxquels, dans l'acception commune, ils donnent le nom de *richesses*. Ils le réservent pour ceux qui ont une valeur qui leur est propre, et qui sont devenus la propriété exclusive de leurs possesseurs, tels que des terres, des métaux, des monnaies, des grains, des étoffes, des marchandises de toutes les sortes. Si l'on donne aussi le nom de richesses à des contrats de rentes, à des effets de commerce, il est évident que c'est parce qu'ils renferment un engagement pris de livrer des choses qui ont une valeur par elles-mêmes. La richesse est en proportion de cette valeur : elle est grande, si la somme des valeurs dont elle se compose est considérable; elle est petite, si les valeurs le sont.

Suivant l'usage ordinaire, on n'appelle riches que les personnes qui possèdent beaucoup de ces biens; mais lorsqu'il s'agit d'étudier comment les richesses se forment, se distribuent et se consomment, on nomme

également des richesses les choses qui méritent ce nom, soit qu'il y en ait beaucoup ou peu ; de même qu'un grain de blé est du blé, aussi bien qu'un sac rempli de cette denrée.

La valeur de chaque chose est arbitraire et vague tant qu'elle n'est pas reconnue. Le possesseur de cette chose pourrait l'estimer très-haut, sans en être plus riche. Mais du moment que d'autres personnes consentent à donner en échange, pour l'acquérir, d'autres choses pourvues de valeur de leur côté, la quantité de ces dernières que l'on consent à donner, est la mesure de la valeur de la première ; car on consent à en donner d'autant plus, que celle-ci vaut davantage [1].

Parmi les choses qui peuvent être données en échange de celle qu'on veut acquérir, se trouve *la monnaie*. La quantité de monnaie que l'on consent à donner pour obtenir une chose, se nomme son *prix* ; c'est son *prix courant* dans un lieu donné, à une époque donnée, si le possesseur de la chose est assuré de pouvoir en obtenir ce prix-là, au cas qu'il veuille s'en défaire.

Or, la connaissance de la vraie nature des richesses ainsi désignées, des difficultés qu'il faut surmonter pour s'en procurer, de la marche qu'elles suivent en se distribuant dans la société, de l'usage qu'on en peut faire, ainsi que des conséquences qui résultent de ces faits divers, compose la science qu'on est maintenant convenu d'appeler l'*Économie politique*.

---

[1] Je ne présente ici sur les richesses et la valeur des choses, que ce qui est indispensable pour mettre le lecteur en état de comprendre le phénomène de la production des richesses. Les autres traits qui achèvent de caractériser les richesses et les valeurs se montreront au lecteur à mesure qu'il avancera. Quelques écrivains anglais en ont pris occasion d'attaquer mes définitions comme vagues et incomplètes ; mais j'aime mieux m'exposer à cette accusation que de présenter des définitions qui, pour embrasser tous les caractères de la chose définie, rempliraient plusieurs pages et n'offriraient que des abstractions incompréhensibles, jusqu'à ce qu'elles fussent justifiées par des faits qui ne peuvent se développer que subséquemment. Il me suffit que les caractères que j'assigne ici soient les plus saillans, et que, loin d'être effacés, ils se trouvent confirmés par tout ce qui doit suivre. Au surplus, pour avoir des définitions plus complètes, voyez l'*Epitome* qui termine cet ouvrage. Là tout peut être compris, parce que, parvenu là, le lecteur a vu sur quoi se fondent les caractères de chaque chose. Relativement aux différentes sortes de richesses et aux questions délicates qui s'élèvent au sujet de la valeur absolue et de la valeur relative des choses, voyez les quatre premiers chapitres du livre II de cet ouvrage.

La valeur que les hommes attachent aux choses, a son premier fondement dans l'usage qu'ils en peuvent faire. Les unes servent d'alimens, les autres de vêtemens; d'autres nous défendent de la rigueur du climat, comme les maisons; d'autres, telles que les ornemens, les embellissemens, satisfont des goûts qui sont une espèce de besoin. Toujours est-il vrai que si les hommes attachent de la valeur à une chose, c'est en raison de ses usages : ce qui n'est bon à rien, ils n'y mettent aucun prix [1].

Cette faculté qu'ont certaines choses de pouvoir satisfaire aux divers besoins des hommes, qu'on me permette de la nommer *utilité*.

Je dirai que créer des objets qui ont une utilité quelconque, c'est créer des richesses, puisque l'utilité de ces choses est le premier fondement de leur valeur, et que leur valeur est de la richesse [2].

---

[1] Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la valeur que les hommes attachent à une chose est proportionnée ou non à son utilité réelle. La juste appréciation des choses dépend du jugement, des lumières, des habitudes, des préjugés de ceux qui les apprécient. Une saine morale, des notions précises sur leurs véritables intérêts, conduisent les hommes à une juste appréciation des vrais biens. L'économie politique considère cette appréciation comme un fait, et laisse à la science de l'homme moral et de l'homme en société, le soin de les éclairer et de les diriger sur ce point comme dans les autres actes de la vie.

[2] Le traducteur anglais de cet ouvrage (M. Prinsep) me reproche en cet endroit, et en plusieurs autres, de n'avoir pas fait entrer parmi les élémens de la production des richesses, les difficultés de l'exécution des produits (*the difficulties of attainment*). Il ne s'aperçoit pas que ce qu'il appelle de ce nom, est la même chose que ce que je nomme plus loin les *frais de production;* car ces frais ne sont que le prix qu'il faut payer pour surmonter les difficultés de l'exécution.

Il est très-vrai que le prix courant d'un produit ne saurait, d'une manière suivie, tomber au-dessous des frais de sa production; personne alors ne voudrait contribuer à sa création; mais ce ne sont pas les frais que l'on fait pour le produire, qui déterminent le prix que le consommateur consent à y mettre : c'est uniquement son utilité; car on aurait beau surmonter d'immenses difficultés pour produire un objet inutile, personne ne consentirait à les payer. Quand vous présentez un vase au devant d'une fontaine, ce ne sont pas les bords du vase qui amènent l'eau dont il se remplit, quoique que ce soient les bords du vase qui empêchent le niveau du liquide de baisser au-dessous d'une certaine hauteur.

On verra plus tard que c'est la même fausse conception de l'origine des valeurs, qui sert de fondement à la doctrine de David Ricardo sur le revenu des terres (*the rent of land*). Il prétend que ce sont les frais qu'on est obligé de faire pour cultiver les plus mauvaises terres, qui font qu'on paie un fermage pour les meilleures,

Mais on ne crée pas des objets : la masse des matières dont se compose le monde, ne saurait augmenter ni diminuer. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de reproduire ces matières sous une autre forme qui les rende propres à un usage quelconque qu'elles n'avaient pas, ou seulement qui augmente l'utilité qu'elles pouvaient avoir. Alors il y a création, non pas de matière, mais d'utilité; et comme cette utilité leur donne de la valeur, il y a *production de richesses*.

C'est ainsi qu'il faut entendre le mot *production* en économie politique, et dans tout le cours de cet ouvrage. La production n'est point une création de matière, mais une création d'utilité. Elle ne se mesure point suivant la longueur, le volume ou le poids du produit, mais suivant l'utilité qu'on lui a donnée.

De ce que le prix est la mesure de la valeur des choses, et de ce que leur valeur est la mesure de l'utilité qu'on leur a donnée, il ne faudrait pas tirer la conséquence absurde qu'en fesant monter leur prix par la violence, on accroît leur utilité. La valeur échangeable, ou le prix, n'est une indication de l'utilité que les hommes reconnaissent dans une chose, qu'autant que le marché qu'ils font ensemble n'est soumis à aucune influence étrangère à cette même utilité; de même qu'un baromètre n'indique la pesanteur de l'atmosphère qu'autant qu'il n'est soumis à aucune action autre que celle de la pesanteur de l'atmosphère.

En effet, lorsqu'un homme vend à un autre un produit quelconque, il lui vend l'utilité qui est dans ce produit; l'acheteur ne l'achète qu'à cause de son utilité, de l'usage qu'il en peut faire. Si, par une cause quelconque, l'acheteur est obligé de le payer au-delà de ce que vaut pour lui cette utilité, il paie une valeur qui n'existe pas, et qui, par conséquent, ne lui est pas livrée [1].

C'est ce qui arrive quand l'autorité accorde à une certaine classe de négocians le privilége exclusif de faire un certain commerce, celui des marchandises de l'Inde, par exemple; le prix de ces marchandises en est plus élevé, sans que leur utilité, leur valeur intrinsèque soit plus grande.

---

tandis que ce sont les besoins de la société qui font naître la demande des produits agricoles et en élèvent le prix assez haut pour que les fermiers trouvent du profit à payer au propriétaire le droit de cultiver sa terre.

[1] Ceci recevra de nouveaux développemens. Il nous suffit, quant à présent, de savoir qu'en quelque état que se trouve la société, plus la liberté de produire et de contracter est entière, et plus les prix courans se rapprochent de la valeur réelle des choses.

Cet excédant de prix est un argent qui passe de la bourse des consommateurs dans celle des négocians privilégiés, et qui n'enrichit les uns qu'en appauvrissant inutilement les autres exactement de la même somme.

De même, quand le gouvernement met sur le vin un impôt qui fait vendre 15 sous une bouteille qui sans cela se serait vendue 10 sous, que fait-il autre chose que faire passer, pour chaque bouteille, 5 sous de la main des producteurs ou des consommateurs de vin [1] dans celle du percepteur? La marchandise n'est ici qu'un moyen d'atteindre plus ou moins commodément le contribuable, et sa valeur courante est composée de deux élémens, savoir : en premier lieu, sa valeur réelle fondée sur son utilité, et ensuite la valeur de l'impôt que le gouvernement juge à propos de faire payer pour la laisser fabriquer, passer ou consommer.

Il n'y a donc véritablement production de richesse que là où il y a création ou augmentation d'utilité.

Sachons comment cette utilité est produite.

CHAPITRE II.

Des différentes sortes d'industries et comment elles concourent à la production.

Les objets que la nature ne livre pas tout préparés pour satisfaire nos besoins, peuvent y être rendus propres par notre industrie.

Lorsqu'elle se borne à les recueillir des mains de la nature, on la nomme *industrie agricole*, ou simplement *agriculture*.

Lorsqu'elle sépare, mélange, façonne les produits de la nature, pour les approprier à nos besoins, on la nomme *industrie manufacturière* [2].

Lorsqu'elle met à notre portée les objets de nos besoins qui n'y seraient pas sans cela, on la nomme *industrie commerciale*, ou simplement *commerce*.

C'est au moyen seulement de l'industrie que les hommes peuvent être

---

[1] Au troisième Livre de cet ouvrage, on verra quelle portion de cet impôt paie le producteur, et quelle portion le consommateur.

[2] Comme on ne peut transformer, mêler, séparer des matières que par des moyens mécaniques ou par des moyens physico-chimiques, tous les arts manufacturiers peuvent se ranger en deux classes, les arts mécaniques et les arts physico-chimiques, suivant que l'un ou l'autre de ces procédés domine dans les préparations.

pourvus, avec quelque abondance, des choses qui leur sont nécessaires, et de cette multitude d'autres objets dont l'usage, sans être d'une nécessité indispensable, marque cependant la différence d'une société civilisée à une horde de sauvages. La nature, abandonnée à elle-même, ne fournirait qu'imparfaitement à l'existence d'un petit nombre d'hommes. On a vu des pays fertiles, mais déserts, ne pouvoir nourrir quelques infortunés que la tempête y avait jetés par hasard; tandis que, grâce à l'industrie, on voit en beaucoup d'endroits une nombreuse population subsister à l'aise sur le sol le plus ingrat.

On donne le nom de *produits* aux choses que l'industrie a su créer. Leurs auteurs deviennent par là possesseurs d'une nouvelle portion de richesses dont ils peuvent jouir, soit immédiatement, soit après l'avoir échangée contre tout autre objet de valeur équivalente.

Il est rare qu'un produit soit le résultat d'un seul genre d'industrie. Une table est un produit de l'industrie agricole qui a abattu l'arbre dont elle est faite, et de l'industrie manufacturière qui l'a façonnée. Le café est pour l'Europe un produit de l'agriculture qui a planté et recueilli cette graine en Arabie ou ailleurs, et de l'industrie commerciale qui la met entre les mains du consommateur.

Ces trois sortes d'industrie, qu'on peut, si l'on veut, diviser en une foule de ramifications, concourent à la production exactement de la même manière. Toutes donnent une utilité à ce qui n'en avait point, ou accroissent celle qu'une chose avait déjà. Le laboureur, en semant un grain de blé, en fait germer vingt autres; il ne les tire pas du néant : il se sert d'un outil puissant qui est la terre, et il dirige une opération par laquelle différentes substances, auparavant répandues dans le sol, dans l'eau, dans l'air, se changent en grains de blé.

La noix de galle, le sulfate de fer, la gomme arabique, sont des substances répandues dans la nature; l'industrie du négociant, du manufacturier, les réunit, et leur mélange donne cette liqueur noire qui fixe nos pensées sur le papier. Ces opérations du négociant, du manufacturier, sont analogues à celles du cultivateur, et celui-ci se propose un but et emploie des moyens du même genre que les deux autres.

Personne n'a le don de créer de la matière; la nature même ne le peut pas. Mais tout homme peut se servir des agens que lui offre la nature pour donner de l'utilité aux choses, et même toute industrie ne consiste que dans l'usage qu'on fait des agens fournis par la nature: le produit du travail le plus parfait, celui dont presque toute la valeur est en

main-d'œuvre, n'est-il pas ordinairement le résultat de l'action de l'acier dont les propriétés sont un don de la nature, s'exerçant sur une matière quelconque, autre don de la nature [1] ?

C'est pour avoir méconnu ce principe, que les Économistes du dix-huitième siècle, qui comptaient parmi eux des écrivains d'ailleurs très-éclairés, sont tombés dans de graves erreurs. Ils n'accordaient le nom de productive qu'à cette industrie qui nous procure de nouvelles matières, à l'industrie de l'agriculteur, du pêcheur, du mineur. Ils ne faisaient pas attention que ces matières ne sont des richesses qu'en raison de leur valeur, car de la matière sans valeur n'est pas richesse ; témoin l'eau, les cailloux, la poussière. Or, si c'est uniquement la valeur de la matière qui fait la richesse, il n'est nullement nécessaire de tirer de nouvelles matières du sein de la nature, pour créer de nouvelles richesses ; il suffit de donner une nouvelle valeur aux matières qu'on a déjà, comme lorsque l'on transforme de la laine en drap.

A cet argument, les Économistes répliquaient que la valeur additionnelle répandue sur un produit par un manufacturier ou ses ouvriers, est balancée par la valeur que ce manufacturier a consommée pendant sa fabrication. Ils disaient que la concurrence des manufacturiers entre eux ne leur permet pas d'élever leur prix au-delà de ce qui est nécessaire pour les indemniser de leurs propres consommations ; et qu'ainsi leurs besoins détruisant d'un côté ce que leur travail produit de l'autre, il ne résulte de ce travail aucun accroissement de richesses pour la société [2].

---

[1] Algarotti, dans ses *Opuscules*, cite comme un exemple du prodigieux accroissement de valeur donné à un objet par l'industrie, les ressorts spiraux qui ramènent le balancier des montres. Une livre de fer brut coûte environ 5 sous à la fabrique. On en fait de l'acier, et avec cet acier le petit ressort qui meut le balancier d'une montre. Chacun de ces ressorts ne pèse qu'un dixième de grain, et, quand il est parfait, il peut se vendre jusqu'à 18 francs. Avec une livre de fer, on peut fabriquer, en accordant quelque chose pour le déchet, quatre-vingt mille de ces ressorts, et porter par conséquent une matière qui vaut 5 sous à une valeur de 1 million 440,000 francs.

[2] Mercier de La Rivière (*Ordre naturel des Sociétés politiques*, tome II, page 253), cherchant à prouver que le travail des manufactures est stérile, non productif, fait un argument que je crois utile de repousser, parce qu'il a été reproduit sous différentes formes, quelquefois assez spécieuses. Il dit que si l'on prend pour des *réalités* les *faux produits* de l'industrie, on doit, pour être conséquent, multiplier inutilement la main-d'œuvre pour multiplier les richesses. Mais, de ce que

Il aurait fallu que les Économistes prouvassent, en premier lieu, que la production des artisans et manufacturiers est nécessairement balancée par leurs consommations. Or, ce n'est point un fait. Dans un pays anciennement civilisé et très-industrieux, le nombre et l'importance des entreprises de commerce et de manufactures procurent une somme de revenus plus considérables que l'agriculture; et les épargnes qu'on y fait annuellement excèdent probablement, au contraire, celles qui se font parmi les propriétaires des terres.

En second lieu, les profits résultans de la production manufacturière, pour avoir été consommés et avoir servi à l'entretien des manufacturiers et de leurs familles, n'en ont pas moins été réels et acquis. Ils n'ont même servi à leur entretien que parce que c'étaient des richesses réelles, et tout aussi réelles que celles des propriétaires fonciers et des agriculteurs, qui se consomment de même en servant à l'entretien de ces classes.

L'industrie commerciale concourt à la production de même que l'industrie manufacturière, en élevant la valeur d'un produit par son transport d'un lieu dans un autre. Un quintal de coton du Brésil a acquis la faculté de pouvoir servir, et vaut davantage dans un magasin d'Europe que dans un magasin de Fernambouc. C'est une façon que le commerçant donne aux marchandises; une façon qui rend propres à l'usage, des choses qui, autrement placées, ne pouvaient être employées; une façon non moins utile, non moins compliquée et non moins hasardeuse qu'aucune de celles que donnent les deux autres industries. Le commerçant se sert aussi, et pour un résultat analogue, des propriétés naturelles du bois, des métaux dont ses navires sont construits, du chanvre qui compose ses voiles, du vent qui les enfle, de tous les agents naturels qui peuvent concourir à ses desseins, de la même manière qu'un agriculteur se sert de la terre, de la pluie et des airs [1].

---

la main-d'œuvre produit une valeur quand elle a un résultat utile, il ne s'ensuit pas qu'elle produise une valeur quand elle a un résultat inutile ou nuisible. Tout travail n'est pas productif; il ne l'est que lorsqu'il ajoute une valeur réelle à une chose quelconque; et ce qui prouve encore mieux combien ce raisonnement des Économistes d'alors est vide de sens, c'est qu'il peut être employé contre leur propre système, tout aussi bien que contre le système opposé. Il suffirait de leur dire : « Vous convenez que l'industrie du cultivateur est productive; il n'a donc qu'à » labourer ses terres dix fois par an, et les ensemencer aussi souvent, pour décu- » pler leurs produits; » ce qui est absurde.

[1] Genovesi, qui occupait à Naples une chaire d'économie politique, définit le

Ainsi, lorsque Raynal a dit du commerce, l'opposant à l'agriculture et aux arts : *Le commerce ne produit rien par lui-même*, il ne s'était pas formé une idée complète du phénomène de la production. Raynal a commis dans cette occasion, relativement au commerce, la même erreur que les Économistes relativement au commerce et aux manufactures. Ils disaient : L'agriculture seule produit ; Raynal prétend que l'agriculture et les arts industriels seuls produisent. Il se trompe un peu moins, mais se trompe encore.

Condillac s'égare aussi lorsqu'il veut expliquer de quelle manière le commerce produit. Il prétend que toutes les marchandises, valant moins pour celui qui les vend que pour celui qui les achète, elles augmentent de valeur par cela seul qu'elles passent d'une main dans une autre. C'est une erreur ; car une vente étant un échange où l'on reçoit une marchandise, de l'argent, par exemple, en retour d'une autre marchandise, la perte que chacun des contractans ferait sur l'une des deux, compenserait le gain qu'il ferait sur l'autre, et il n'y aurait point dans la société de *valeur produite* par le commerce [1]. Lorsqu'on achète à Paris du vin d'Espagne,

---

commerce, l'*échange du superflu contre le nécessaire*. Il se fonde sur ce que, dans un échange, la marchandise qu'on veut avoir, est, pour l'un et l'autre contractant, plus nécessaire que celle qu'on veut donner. C'est une subtilité ; et je la signale, parce qu'elle est souvent reproduite. Il serait difficile de prouver qu'un pauvre ouvrier, qui va le dimanche au cabaret, y donne son superflu en échange de son nécessaire. Dans tout commerce qui n'est pas une escroquerie, on échange entre elles deux choses qui, au moment et dans le lieu où se fait l'échange, valent autant l'une que l'autre. La production commerciale, c'est-à-dire, la valeur ajoutée aux marchandises échangées, n'est point le fait de l'échange, mais le fait des opérations commerciales qui les ont fait arriver.

Le comte de Verri est, à ma connaissance, le premier qui ait dit en quoi consistait le principe et le fondement du commerce. Il a dit en 1771 : « Le commerce » n'est réellement autre chose que le transport des marchandises d'un lieu à un » autre. » (*Meditazioni sulla Economia politica*, § 4.) Le célèbre Adam Smith lui-même semble n'avoir pas une idée bien nette de la production commerciale. Il exclut seulement l'opinion qu'il y a production de valeur par le fait de l'échange.

[1] C'est à quoi M. de Sismondi n'a pas fait attention lorsqu'il a dit : « Le commer- » çant se plaça entre le producteur et le consommateur pour rendre service à l'un » et à l'autre, et se faire payer ce service par l'un et par l'autre. » (*Nouveaux principes d'Économie politique*, liv. II, ch. 8.) Il semblerait que le commerçant ne vit que sur les valeurs produites par l'agriculteur et le manufacturier, tandis qu'il vit sur une valeur réelle ajoutée par lui aux marchandises, en leur donnant une façon

on donne bien réellement valeur égale pour valeur égale : l'argent qu'on paie et le vin qu'on reçoit valent autant l'un que l'autre ; mais le vin ne valait pas autant avant d'être parti d'Alicante ; sa valeur s'est véritablement accrue entre les mains du commerçant, par le transport, et non pas au moment de l'échange ; le vendeur ne fait point un métier de fripon, ni l'acheteur un rôle de dupe, et Condillac n'est point fondé à dire que *si l'on échangeait toujours valeur égale pour valeur égale, il n'y aurait point de gain à faire pour les contractans* [1].

Dans certains cas, les autres industries produisent d'une façon analogue à celle du commerce, en donnant une valeur à des choses auxquelles elles n'ajoutent absolument aucune qualité nouvelle que celle de les approcher du consommateur. Telle est l'industrie du mineur. Le métal et la houille existent dans la terre aussi complets qu'ils peuvent l'être, et ils y sont sans valeur. Le mineur les en tire, et cette opération, les rendant propres à l'usage, leur donne une valeur. Il en est ainsi du hareng : dans la mer, hors de l'eau, c'est le même poisson ; mais sous cette dernière forme il a acquis une utilité, une valeur qu'il n'avait pas [2].

Les exemples pourraient se multiplier à l'infini, et tous se fondraient par nuances les uns dans les autres, comme les êtres naturels que le na-

---

de plus, une faculté de servir. Ce préjugé est le même que celui qui soulève la populace contre les négocians en grains.

[1] *Le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, Ire partie, chap. 6.

[2] On peut considérer comme exerçant des industries du même genre, celui qui laboure les terres, celui qui élève des bestiaux, celui qui abat des arbres, et même celui qui pêche des poissons qu'il n'a point fait naître, ou qui puise dans les entrailles de la terre les métaux, les pierres, les combustibles que la seule nature y a déposés ; et, pour ne pas multiplier les dénominations, on désigne toutes ces occupations par le nom d'*industrie agricole*, parce que la culture des champs est la plus importante de toutes. Les mots sont de peu d'importance, une fois que les idées sont bien comprises. Le vigneron qui presse son raisin, fait une opération mécanique, qui tient de plus près aux arts manufacturiers qu'aux arts agricoles. Qu'on le nomme manufacturier ou agriculteur, peu importe, pourvu que l'on conçoive de quelle façon son industrie ajoute à la valeur d'un produit. Il y a, si l'on veut, une multitude d'industries, en considérant toutes les manières possibles de donner de la valeur aux choses ; et, en généralisant tout-à-fait, il n'y en a qu'une seule, puisque toutes se réduisent à se servir des matières et des agens fournis par la nature, pour en composer des produits susceptibles d'être consommés.

turaliste sépare néanmoins en différentes classes pour avoir plus de facilité à les décrire.

L'erreur fondamentale où sont tombés les Économistes, et que je montre avoir été partagée même par leurs antagonistes, les a conduits à d'étranges conséquences. Selon eux, les manufacturiers et les négocians, ne pouvant rien ajouter à la masse commune des richesses, ne vivent qu'aux dépens de ceux qui seuls produisent, c'est-à-dire, des propriétaires et des cultivateurs des terres; s'ils ajoutent quelque valeur aux choses, ce n'est qu'en consommant une valeur équivalente qui provient des véritables producteurs; les nations manufacturières et commerçantes ne vivent que du salaire que leur paient les nations agricoles; ils donnent pour preuve que Colbert ruina la France parce qu'il protégea les manufactures, etc.

Le fait est que, quelle que soit l'industrie qu'on exerce, on vit des profits qu'on fait en vertu de la valeur ou portion de valeur, quelle qu'elle soit, qu'on donne à des produits. La valeur tout entière des produits sert de cette manière à payer les gains des producteurs. Ce n'est pas le *produit net* seulement qui satisfait aux besoins des hommes; c'est le *produit brut*, la totalité des valeurs créées [1].

Une nation, une classe d'une nation, qui exercent l'industrie manufacturière, ou commerciale, ne sont ni plus ni moins salariées que d'autres qui exercent l'industrie agricole. Les valeurs créées par les unes ne sont pas d'une autre nature que les valeurs créées par les autres. Deux valeurs égales se valent l'une l'autre, quoiqu'elles proviennent de deux industries différentes; et quand la Pologne change sa principale production, qui est du blé, contre la principale production de la Hollande, qui se compose de marchandises des Deux-Indes, ce n'est pas plus la Pologne qui salarie la Hollande que ce n'est la Hollande qui salarie la Pologne.

Cette Pologne, qui exporte pour 10 millions de blé par an, fait précisé-

---

[1] On a objecté ici que ce sont les produits eux-mêmes et non *leur valeur*, qualité abstraite, qui satisfont aux besoins des hommes. Cela va sans dire; mais l'auteur devait mettre ici la valeur, parce qu'il suffit que la valeur soit produite pour que l'échange procure le produit qui doit être consommé. Ce n'est pas le blé qui est venu sur ma terre que je consomme; c'est sa valeur. Mon fermier l'a troqué contre de l'argent; il m'a apporté cet argent, que j'ai ensuite troqué contre les objets qui m'étaient nécessaires; ce n'était donc pas le blé qui a été produit qui a satisfait à mes besoins.

ment ce qui, selon les Économistes, enrichit le plus une nation ; et cependant elle reste pauvre et dépeuplé. C'est parce qu'elle borne son industrie à l'agriculture, tandis qu'elle devrait être en même temps manufacturière et commerçante : elle ne salarie pas la Hollande ; elle serait plutôt salariée par elle pour fabriquer, si je peux m'exprimer ainsi, chaque année pour 10 millions de blé. Elle n'est pas moins dépendante que les nations qui lui achètent son blé ; car elle a autant besoin de le vendre que ces nations ont besoin de l'acheter [1].

Enfin, il n'est pas vrai que Colbert ait ruiné la France. Il est de fait, au contraire, que, sous l'administration de Colbert, la France sortit de la misère où l'avaient plongée deux régences et un mauvais règne. Elle fut, à la vérité, ensuite ruinée de nouveau ; mais c'est au faste et aux guerres de Louis XIV qu'il faut imputer ce malheur, et les dépenses mêmes de ce prince prouvent l'étendue des ressources que Colbert lui avait procurées. Elles auraient, à la vérité, été plus grandes encore, s'il eût protégé l'agriculture autant que les autres industries.

On voit que les moyens d'étendre et d'accroître ses richesses sont, pour chaque nation, bien moins bornés que ne l'imaginaient les Économistes. Une nation, selon eux, ne pouvait produire annuellement d'autres valeurs que le produit net de ses terres, et il fallait que là-dedans se trouvassent, non-seulement l'entretien des propriétaires et des oisifs, mais celui des négocians, des manufacturiers, des artisans, et les consommations du gouvernement ; tandis qu'on vient de voir que le produit annuel d'une nation se compose non-seulement du produit net de son agriculture, mais du produit brut de son agriculture, de ses manufactures et de son commerce réunis. N'a-t-elle pas, en effet, à consommer la valeur totale, c'est-à-dire, la valeur *brute* de tout ce qu'elle a produit ? Une valeur produite en est-elle moins une richesse parce qu'elle doit être nécessairement consommée ? Sa valeur ne vient-elle même pas de ce qu'elle doit être consommée [2] ?

L'Anglais Steuart, qu'on peut regarder comme le principal écrivain du système exclusif, du système qui suppose que les uns ne s'enrichissent que de ce que les autres perdent, Steuart ne s'est pas moins mépris de

---

[1] On verra plus tard que si une nation devait passer pour être salariée par une autre, ce serait la plus dépendante ; et que la plus dépendante n'est pas celle qui manque de terres, mais celle qui manque de capitaux.

[2] Voyez l'*Epitome* qui termine cet ouvrage, au mot *Produit net*.

son côté, lorsqu'il a dit [1] qu'une fois que le commerce extérieur cesse, la masse des richesses intérieures ne peut être augmentée. Il semblerait que la richesse ne peut venir que du dehors. Mais au dehors, d'où viendrait-elle? encore du dehors. Il faudrait donc, en la cherchant de dehors en dehors, et en supposant les mines épuisées, sortir de notre globe; ce qui est absurde.

C'est sur ce principe évidemment faux que Forbonnais, aussi, bâtit son système prohibitif [2], et, disons-le franchement, qu'est fondé le système exclusif des négocians peu éclairés, celui de tous les gouvernemens de l'Europe et du monde. Tous s'imaginent que ce qui est gagné par un particulier est nécessairement perdu par un autre, que ce qui est gagné par un pays est inévitablement perdu par un autre pays; comme si les choses n'étaient pas susceptibles de croître en valeur, et comme si la propriété de plusieurs particuliers et des nations ne pouvait pas s'accroître sans être dérobée à personne. Si les uns ne pouvaient être riches qu'aux dépens des autres, comment tous les particuliers dont se compose un état pourraient-ils en même temps être plus riches à une époque qu'à l'autre, comme ils le sont évidemment en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, comparativement à ce qu'ils étaient? Comment toutes les nations en même temps seraient-elles de nos jours plus opulentes et mieux pourvues de tout, qu'elles ne l'étaient au septième siècle? D'où auraient-elles tiré les richesses qu'elles possèdent maintenant, et qui alors n'étaient nulle part? Serait-ce des mines du Nouveau-Monde? Mais elles étaient déjà plus riches avant que l'Amérique fût découverte. D'ailleurs, qu'ont produit les mines du Nouveau-Monde? des valeurs métalliques. Mais les autres valeurs que possèdent les nations de plus qu'au moyen-âge, d'où les ont-elles tirées? Il est évident que ce sont des richesses créées.

Concluons donc que les richesses, qui consistent dans la valeur que l'industrie humaine, à l'aide des instrumens qu'elle emploie, donne aux choses, que les richesses, dis-je, sont susceptibles d'être créées, détruites, d'augmenter, de diminuer dans le sein même de chaque nation, et indépendamment de toute communication au dehors, selon la manière dont on s'y prend pour opérer de tels effets. Vérité importante, puisqu'elle met à la portée des hommes les biens dont ils sont avides avec raison, pourvu qu'ils sachent et qu'ils veuillent employer les vrais moyens de les obtenir. Le développement de ces moyens est le but de cet ouvrage.

---

[1] *De l'Économie politique*, liv. II, chap. 26.

[2] *Élémens de Commerce.*

CHAPITRE III.

Ce que c'est qu'un capital productif, et de quelle manière les capitaux concourent à la production.

En continuant à observer les procédés de l'industrie, on ne tarde pas à s'apercevoir que seule, abandonnée à elle-même, elle ne suffit point pour créer de la valeur aux choses. Il faut, de plus, que l'homme industrieux possède des produits déjà existans, sans lesquels son industrie, quelque habile qu'on la suppose, demeurerait dans l'inaction. Ces choses sont :

1° Les outils, les instrumens des différens arts. Le cultivateur ne saurait rien faire sans sa pioche ou sa bêche, le tisserand sans son métier, le navigateur sans son navire.

2° Les produits qui doivent fournir à l'entretien de l'homme industrieux, jusqu'à ce qu'il ait achevé sa portion de travail dans l'œuvre de la production. Le produit dont il s'occupe, ou le prix qu'il en tirera, doit, à la vérité, rembourser cet entretien; mais il est obligé d'en faire continuellement l'avance.

3° Les matières brutes que son industrie doit transformer en produits complets. Il est vrai que ces matières lui sont quelquefois données gratuitement par la nature; mais le plus souvent elles sont des produits déjà créés par l'industrie, comme des semences que l'agriculture a fournies, des métaux que l'on doit à l'industrie du mineur et du fondeur, des drogues que le commerçant apporte des extrémités du globe. L'homme industrieux qui les travaille est de même obligé de faire l'avance de leur valeur.

La valeur de toutes ces choses compose ce qu'on appelle un *capital productif.*

Il faut encore considérer comme un capital productif la valeur de toutes les constructions, de toutes les améliorations répandues sur un bien-fonds et qui en augmentent le produit annuel, la valeur des bestiaux, des usines, qui sont des espèces de machines propres à l'industrie.

Les monnaies sont encore un capital productif toutes les fois qu'elles servent aux échanges sans lesquels la production ne pourrait avoir lieu. Semblables à l'huile qui adoucit les mouvemens d'une machine compliquée, les monnaies, répandues dans tous les rouages de l'industrie humaine, facilitent des mouvemens qui ne s'obtiendraient point sans elles. Mais,

comme l'huile qui se rencontre dans les rouages d'une machine arrêtée, l'or et l'argent ne sont plus productifs dès que l'industrie cesse de les employer. Il en est de même, au reste, de tous les autres outils dont elle se sert.

On voit que ce serait une grande erreur de croire que le capital de la société ne consiste que dans sa monnaie. Un commerçant, un manufacturier, un cultivateur, ne possèdent ordinairement, sous la forme de monnaie, que la plus petite partie de la valeur qui compose leur capital; et même, plus leur entreprise est active, et plus la portion de leur capital qu'ils ont en numéraire est petite, relativement au reste. Si c'est un commerçant, ses fonds sont en marchandises sur les routes, sur les mers, dans les magasins, répandus partout; si c'est un fabricant, ils sont principalement sous la forme de matières premières à différens degrés d'avancement, sous la forme d'outils, d'instrumens, de provisions pour ses ouvriers; si c'est un cultivateur, ils sont sous la forme de granges, de bestiaux, de clôtures. Tous évitent de garder de l'argent au-delà de ce que peuvent en exiger les usages courans.

Ce qui est vrai d'un individu, de deux individus, de trois, de quatre, l'est de la société tout entière. Le capital d'une nation se compose de tous les capitaux des particuliers et de ceux qui appartiennent en commun à toute la nation et à son gouvernement; et plus la nation est industrieuse et prospère, plus son numéraire est peu de chose, comparé avec la totalité de ses capitaux. Necker évalue à 2 milliards 200 millions la valeur du numéraire circulant en France vers 1784, et cette évaluation paraît exagérée par des raisons qui ne peuvent trouver leur place ici; mais, qu'on estime la valeur de toutes les constructions, clôtures, bestiaux, usines, machines, bâtimens de mer, marchandises et provisions de toute espèce, appartenant à des Français ou à leur gouvernement dans toutes les parties du monde; qu'on y joigne les meubles et les ornemens, les bijoux, l'argenterie et tous les effets de luxe ou d'agrément qu'ils possédaient à la même époque, et l'on verra que les 2 milliards 200 millions de numéraire ne sont qu'une assez petite portion de toutes ces valeurs [1].

Beeke évaluait, en 1799, la totalité des capitaux de l'Angleterre à 2 mil-

---

[1] Arthur Young, dans son *Voyage en France*, malgré l'idée médiocre qu'il donne de l'agriculture française en 1789, évalue la somme des capitaux employés seulement dans l'agriculture de ce pays, à plus de 11 milliards. Il croit qu'en Angleterre elle s'élève proportionnellement au double de cette somme.

liards 300 millions sterling [1] (plus de 55 milliards de nos francs), et la valeur totale des espèces qui circulaient en Angleterre avant cette époque, suivant les personnes qui l'ont portée le plus haut, n'excédait pas 47 millions sterling [2], c'est-à-dire, la cinquantième partie de son capital environ. Smith ne l'évaluait qu'à 18 millions : ce ne serait pas la cent vingt-septième partie de son capital.

Nous verrons plus loin comment les valeurs capitales consommées dans les opérations productives, se perpétuent par la reproduction. Contentons-nous, quant à présent, de savoir que les capitaux sont entre les mains de l'industrie un instrument indispensable sans lequel elle ne produirait pas. Il faut, pour ainsi dire, qu'ils travaillent de concert avec elle. C'est ce concours que je nomme le *service productif des capitaux*.

CHAPITRE IV.

Des agens naturels qui servent à la production des richesses, et notamment des fonds de terre.

Indépendamment des secours que l'industrie tire des capitaux, c'est-à-dire des produits qu'elle a déjà créés, pour en créer d'autres, elle emploie le service et la puissance de divers agens qu'elle n'a point créés, que lui offre la nature, et tire de l'action de ces agens naturels une portion de l'utilité qu'elle donne aux choses.

Ainsi, lorsqu'on laboure et qu'on ensemence un champ, outre les connaissances et le travail qu'on met dans cette opération, outre les valeurs déjà formées dont on fait usage, comme la valeur de la charrue, de la herse, des semences, des vêtemens et des alimens consommés par les travailleurs pendant que la production a lieu, il y a un travail exécuté par le sol, par l'air, par l'eau, par le soleil, auquel l'homme n'a aucune part, et qui pourtant concourt à la création d'un nouveau produit qu'on recueillera au moment de la récolte. C'est ce travail que je nomme le *service productif des agens naturels*.

---

[1] *Observations on the produce of the income tax.*

[2] Pitt, qu'on soupçonne d'avoir exagéré la quantité du numéraire, l'évalue à 44 millions pour l'or; et Price, à 3 millions pour l'argent, ce qui fait bien 47 millions.

Cette expression, *agens naturels,* est prise ici dans un sens fort étendu; car elle comprend non-seulement les corps inanimés dont l'action travaille à créer des valeurs, mais encore les lois du monde physique, comme la gravitation qui fait descendre le poids d'une horloge, le magnétisme qui dirige l'aiguille d'une boussole, l'élasticité de l'acier, la pesanteur de l'atmosphère, la chaleur qui se dégage par la combustion, etc.

Souvent la faculté productive des capitaux s'allie si intimement avec la faculté productive des agens naturels, qu'il est difficile et même impossible d'assigner exactement la part que chacun de ces agens prend à la production. Une serre où l'on cultive des végétaux précieux, une terre où d'habiles irrigations ont répandu une eau fécondante, doivent la majeure partie de leur faculté productive à des travaux, à des constructions qui sont le fait d'une production antérieure, et qui font partie des capitaux consacrés à la production actuelle. Il en est de même des défrichemens, des bâtimens de ferme, des clôtures, et de toutes les améliorations répandues sur un fonds de terre. Ces valeurs font partie d'un capital, quoiqu'il soit désormais impossible de les séparer du fonds sur lequel elles sont fixées [1].

Dans le travail des machines par le moyen desquelles l'homme ajoute tant à sa puissance, une partie du produit obtenu est due à la valeur capitale de la machine, et une autre partie à l'action des forces de la nature. Qu'on suppose qu'en place des ailes d'un moulin à vent il y ait une roue à marcher [2] que dix hommes feraient tourner : alors le produit du moulin pourrait être considéré comme le fruit du service d'un capital, qui serait la valeur de la machine, et du service des dix hommes qui la feraient tourner; et si l'on substitue des ailes à la roue à marcher, il devient évident que le vent, qui est un agent fourni par la nature, exécute l'ouvrage de dix hommes.

Dans ce cas-ci, l'action d'un agent naturel pourrait être suppléée par une autre force; mais, dans beaucoup de cas, cette action ne saurait être suppléée par rien, et n'en est pas moins réelle. Telle est la force végéta-

---

[1] C'est au propriétaire du fonds, c'est au propriétaire du capital, lorsqu'ils sont distincts l'un de l'autre, à débattre la valeur et l'influence de chacun de ces agens dans la production. Il nous suffit, à nous, de comprendre, sans être obligés de la mesurer, la part que chacun de ces agens prend à la production des richesses.

[2] Une roue en forme de tambour qu'on fait tourner en marchant dans son intérieur.

tive du sol ; telle est la force vitale qui concourt au développement des animaux dont nous sommes parvenus à nous emparer. Un troupeau de moutons est le résultat, non-seulement des soins du maître et du berger, et des avances qu'on a faites pour le nourrir, l'abriter, le tondre ; mais il est aussi le résultat de l'action des viscères et des organes de ces animaux, dont la nature a fait les frais.

C'est ainsi que la nature est presque toujours en communauté de travail avec l'homme et ses instrumens ; et dans cette communauté nous gagnons d'autant plus, que nous réussissons mieux à épargner notre travail et celui de nos capitaux, qui est nécessairement coûteux, et que nous parvenons à faire exécuter, au moyen des services gratuits de la nature, une plus grande part des produits [1].

Smith s'est donné beaucoup de peine pour expliquer l'abondance des produits dont jouissent les peuples civilisés, comparée avec la pénurie des

---

[1] On verra plus tard (livre II, chap. 4) que cette production, qui est le fait de la nature, ajoute aux revenus des hommes, non-seulement une valeur d'utilité, la seule que lui attribuent Smith et Ricardo, mais une valeur échangeable. En effet, quand un manufacturier, à l'aide d'un procédé qui lui est particulier, parvient à faire pour 15 francs un produit qui, avant l'emploi de ce procédé, coûtait 20 francs de frais de production, il gagne 5 francs aussi long-temps que son procédé demeure secret et qu'il profite seul du travail gratuit de la nature ; et quand le procédé devient public et que la concurrence oblige le producteur à baisser le prix de son produit de 20 à 15 francs, ce sont alors les consommateurs du produit, qui font ce gain ; car lorsqu'une personne dépense 15 francs là où elle en dépensait 20, elle jouit d'une valeur de 5 francs qu'elle peut consacrer à tout autre emploi.

M. Mac Culloch, dans son *Commentaire sur Smith*, note 1, prétend que j'ai dit dans ce passage que l'action des agens naturels ajoute, non seulement à l'utilité des produits, mais à leur valeur échangeable ; tandis que j'ai dit qu'ils ajoutent *aux revenus des hommes*, à ceux du consommateur, quand ce n'est pas à ceux du producteur.

Cette doctrine sera plus développée au second livre de cet ouvrage, où j'examine en quoi consiste l'importance de nos revenus ; mais je me suis vu forcé d'en dire un mot dans ce chapitre, qui s'est trouvé vivement attaqué par Ricardo, dans la troisième édition de ses *Principes d'Économie politique*, chap. 20. Je n'aurais pas fait ici l'apologie de ma doctrine si elle avait été attaquée par un homme moins justement célèbre ; car s'il me fallait défendre les principes établis dans ce livre-ci contre toutes les critiques dont ils ont été l'objet, je serais forcé d'en doubler le volume. Les raisons que je donne sur chaque point ont paru suffire aux lecteurs qui ont cherché de bonne foi à s'en pénétrer.

nations grossières, et nonobstant la multitude de désœuvrés et de travailleurs improductifs dont fourmillent nos sociétés. Il a cherché dans la division du travail la source de cette abondance [1]; et il n'y a pas de doute que la séparation des occupations, ainsi que nous le verrons d'après lui, n'ajoute beaucoup à la puissance productive du travail; mais elle ne suffit pas pour expliquer ce phénomène, qui n'a plus rien de surprenant quand on considère le pouvoir des agens naturels que la civilisation et l'industrie font travailler à notre profit.

Smith convient que l'intelligence humaine et la connaissance des lois de la nature permettent à l'homme d'employer avec plus d'avantages les ressources qu'elle lui présente; mais il attribue à la séparation des occupations l'intelligence même et le savoir de l'homme; et il a raison jusqu'à un certain point, puisqu'un homme, en s'occupant exclusivement d'un art ou d'une science, a eu plus de moyens d'en avancer les progrès. Cependant le procédé de la nature une fois connu, la production qui en résulte n'est pas le produit du travail de l'inventeur. Le premier homme qui a su amollir les métaux par le feu, n'est pas le créateur actuel de l'utilité que ce procédé ajoute au métal fondu. Cette utilité est le résultat de l'action physique du feu jointe à l'industrie et aux capitaux de ceux qui emploient le procédé. D'ailleurs, n'y a-t-il pas des procédés que l'homme doit au hasard, ou qui sont tellement évidens par eux-mêmes, qu'il n'a fallu aucun art pour les trouver? Lorsqu'on abat un arbre, produit spontané de la nature, la société n'est-elle pas mise en possession d'un produit supérieur à ce que la seule industrie du bûcheron est capable de lui procurer?

J'ai donc lieu de croire que Smith n'a pas en ce point donné une idée complète du phénomène de la production; ce qui l'a entraîné dans cette fausse conséquence : c'est l'idée que toutes les valeurs produites représentent un travail récent ou ancien de l'homme, ou, en d'autres termes, que la richesse n'est que du travail accumulé; d'où, par une seconde conséquence qui me paraît également contestable, le travail est la seule mesure des richesses ou des valeurs produites.

On voit que ce système est l'opposé de celui des Économistes du dix-

---

[1] Voici les propres expressions de Smith : « It is the great multiplication of the » productions of all the different arts, in consequence of the division of labour, » which occasions, in a well governed society, that universal opulence which ex- » tends itself to the lowest ranks of the people. » WEALTH OF NATIONS, *book I, ch.* 1.

huitième siècle, qui prétendaient au contraire que le travail ne produit aucune valeur sans consommer une valeur équivalente; que, par conséquent, il ne laisse aucun excédant, aucun produit net, et que la terre seule, fournissant gratuitement une valeur, peut seule donner un produit net. Il y a du système dans l'une et l'autre thèse; je ne le fais remarquer que pour qu'on se mette en garde contre les conséquences dangereuses qu'on peut tirer d'une première erreur [1], et pour ramener la science à la simple observation des faits. Or, les faits nous montrent que les valeurs produites sont dues à l'action et au concours de l'industrie, des capitaux [2] et des agens naturels, dont le principal, mais non pas le seul à beaucoup près, est la terre cultivable, et que nulle autre que ces trois sources ne produit une valeur, une richesse nouvelle.

Parmi les agens naturels, les uns sont susceptibles d'appropriation,

---

[1] On sait qu'entre autres conséquences dangereuses que les Économistes ont tirées de leurs systèmes, est la convenance de remplacer tous les impôts par un impôt unique sur les terres, assurés qu'ils étaient que cet impôt atteindrait toutes les valeurs produites. Par un motif contraire, et en conséquence de cette partie systématique de Smith, on pourrait, et tout aussi injustement, décharger de toute contribution les profits des fonds de terre et des capitaux, dans la persuasion qu'ils ne contribuent en rien à la production de la valeur.

[2] Quoique Smith ait reconnu le pouvoir productif des fonds de terre, il a méconnu celui des valeurs capitales, qui cependant leur sont parfaitement analogues. Une machine, telle, par exemple, qu'un moulin à huile dans lequel on a employé une valeur capitale de 20,000 francs, et qui donne un produit net de 1,000 francs par an, tous les autres frais payés, donne un produit précisément aussi réel que celui d'une terre de 20,000 francs qui donne 1,000 francs de produit net ou de fermage, tous frais payés. Smith prétend qu'un moulin de 20,000 francs représente un travail de 20,000 francs répandu à diverses époques sur les pièces dont se compose le moulin; et que, par conséquent, le produit annuel du moulin est le produit de ce travail antérieur. Smith se trompe: le produit de ce travail antérieur est la valeur du moulin lui-même, si l'on veut; mais la valeur journellement produite par le moulin, est une autre valeur entièrement nouvelle, de même que le fermage d'une terre est une valeur autre que celle de la terre, une valeur qu'on peut consommer sans altérer celle du fonds. Si un capital n'avait pas en lui-même une faculté productive indépendante de celle du travail qui l'a créé, comment se pourrait-il faire qu'un capital pût fournir un revenu à perpétuité, indépendamment du profit de l'industrie qui l'emploie? Le travail qui a créé le capital recevrait donc un salaire après qu'il a cessé; il aurait une valeur infinie; ce qui est absurde. On s'apercevra plus tard que toutes ces idées ne sont pas de simple spéculation.

c'est-à-dire de devenir la propriété de ceux qui s'en emparent, comme un champ, un cours d'eau; d'autres ne peuvent s'approprier, et demeurent à l'usage de tous, comme le vent, la mer et les fleuves qui servent de véhicule, l'action physique ou chimique des matières les unes sur les autres, etc.

Nous aurons occasion de nous convaincre que cette double circonstance d'être et de ne pas être susceptibles d'appropriation pour les agens de la production, est très-favorable à la multiplication des richesses. Les agens naturels, comme les terres, qui sont susceptibles d'appropriation, ne produiraient pas à beaucoup près autant, si un propriétaire n'était assuré d'en recueillir exclusivement le fruit, et s'il n'y pouvait, avec sûreté, ajouter des valeurs capitales qui accroissent singulièrement leurs produits. Et, d'un autre côté, la latitude indéfinie laissée à l'industrie de s'emparer de tous les autres agens naturels, lui permet d'étendre indéfiniment ses progrès. Ce n'est pas la nature qui borne le pouvoir productif de l'industrie; c'est l'ignorance ou la paresse des producteurs et la mauvaise administration des états.

Ceux des agens naturels qui sont susceptibles d'être possédés deviennent des *fonds productifs de valeurs*, parce qu'ils ne cèdent pas leur concours sans rétribution, et que cette rétribution fait partie, ainsi que nous le verrons plus tard des *revenus* de leurs possesseurs. Contentons-nous, quant à présent, de comprendre l'action productive des agens naturels, quels qu'ils soient, déjà connus ou qui sont encore à découvrir [1].

CHAPITRE V.

Comment se joignent l'industrie, les capitaux et les agens naturels pour produire.

Nous avons vu de quelle manière l'industrie, les capitaux et les agens naturels concourent, chacun en ce qui les concerne, à la production;

---

[1] On objectera ici que les agens naturels non appropriés, comme la pression de l'atmosphère dans les machines à vapeur, ne sont pas productifs de valeur. Leur concours étant gratuit, dit-on, il n'en résulte aucun accroissement dans la valeur échangeable des produits, seule mesure de la richesse. Mais on verra plus tard que toute utilité produite qui ne se fait pas payer au consommateur, équivaut à un don qu'on lui fait, à une augmentation de son revenu.

nous avons vu que ces trois élémens de la production sont indispensables pour qu'il y ait des produits créés; mais pour cela, il n'est point nécessaire qu'ils appartiennent à la même personne.

Une personne industrieuse peut prêter son industrie à celle qui ne possède qu'un capital et un fonds de terre.

Le possesseur d'un capital peut le prêter à une personne qui n'a qu'un fonds de terre et de l'industrie.

Le propriétaire d'un fonds de terre peut le prêter à la personne qui ne possède que de l'industrie et un capital.

Soit qu'on prête de l'industrie, un capital ou un fonds de terre, ces choses concourant à créer une valeur, leur usage a une valeur aussi, et se paie pour l'ordinaire.

Le paiement d'une industrie prêtée se nomme un *salaire*.

Le paiement d'un capital prêté se nomme un *intérêt*.

Le paiement d'un fonds de terre prêté se nomme un *fermage* ou un *loyer*.

Le fonds, le capital et l'industrie se trouvent quelquefois réunis dans les mêmes mains. Un homme qui cultive à ses propres frais le jardin qui lui appartient, possède le fonds, le capital et l'industrie. Il fait, lui seul, le bénéfice du propriétaire, du capitaliste et de l'homme industrieux.

Le remouleur, qui exerce une industrie pour laquelle il ne faut point de fonds de terre, porte sur son dos tout son capital, et toute son industrie au bout de ses doigts : il est à la fois entrepreneur, capitaliste et ouvrier.

Il est rare qu'il y ait des entrepreneurs si pauvres qu'ils ne possèdent pas en propre une portion au moins de leur capital. L'ouvrier lui-même en fournit presque toujours une partie : le maçon ne marche point sans sa truelle ; le garçon tailleur se présente muni de son dé et de ses aiguilles : tous sont vêtus, plus ou moins bien; leur salaire doit suffire, à la vérité, à l'entretien constant de leur habit ; mais enfin ils en font l'avance.

Lorsque le *fonds* n'est la propriété de personne, comme certaines carrières d'où l'on tire des pierres, comme les rivières, les mers, où l'industrie va chercher du poisson, des perles, du corail, etc., alors on peut obtenir des produits avec de l'*industrie* et des *capitaux* seulement.

L'*industrie* et le *capital* suffisent également, lorsque l'industrie s'exerce sur des produits d'un fonds étranger, et qu'on peut se procurer avec des capitaux seuls : comme lorsqu'elle fabrique chez nous des étoffes de

coton, et beaucoup d'autres choses. Ainsi, toute espèce de manufacture donne des produits, pourvu qu'il s'y trouve *industrie* et *capital:* le fonds de terre n'est pas absolument nécessaire, à moins qu'on ne donne ce nom au local où sont placés les ateliers, et qu'on tient à loyer; ce qui serait juste à la rigueur. Mais si l'on appelle un *fonds de terre* le local où s'exerce l'industrie, on conviendra du moins que, sur un bien petit fonds, on peut exercer une bien grande industrie, pourvu qu'on ait un gros capital.

On peut tirer de là cette conséquence, c'est que l'industrie d'une nation n'est point bornée par l'étendue de son territoire, mais bien par l'étendue de ses capitaux.

Un fabricant de bas, avec un capital que je suppose égal à 20,000 fr., peut avoir sans cesse en activité dix métiers à faire des bas. S'il parvient à avoir un capital de 40,000 francs, il pourra mettre en activité vingt métiers; c'est-à-dire qu'il pourra acheter dix métiers de plus, payer un loyer double, se procurer une double quantité de soie ou de coton propres à être ouvrés, faire les avances qu'exige l'entretien d'un nombre double d'ouvriers, etc., etc.

Toutefois, la partie de l'industrie agricole qui s'applique à la culture des terres, est nécessairement bornée par l'étendue du territoire. Les particuliers et les nations ne peuvent rendre leur territoire ni plus étendu, ni plus fécond que la nature n'a voulu; mais ils peuvent sans cesse augmenter leurs capitaux, par conséquent étendre presque indéfiniment leur industrie manufacturière et commerciale, et par là multiplier des produits qui sont aussi des richesses.

On voit des peuples, comme les Genevois, dont le territoire ne produit pas la vingtième partie de ce qui est nécessaire à leur subsistance, vivre néanmoins dans l'abondance. L'aisance habite dans les gorges infertiles du Jura, près de Neufchâtel, parce qu'on y exerce plusieurs arts mécaniques. Au treizième siècle, on vit la république de Venise, n'ayant pas encore un pouce de terre en Italie, devenir assez riche par son commerce, pour conquérir la Dalmatie, la plupart des îles de la Grèce, et Constantinople. L'étendue et la fertilité du territoire d'une nation tiennent au bonheur de sa position. Son industrie et ses capitaux tiennent à sa conduite. Toujours il dépend d'elle de perfectionner l'une et d'accroître les autres.

Les nations qui ont peu de capitaux ont un désavantage dans la vente de leurs produits: elles ne peuvent accorder à leurs acheteurs de l'inté-

rieur ou du dehors de longs termes, des facilités pour le paiement. Celles qui ont moins de capitaux encore ne sont pas toujours en état de faire l'avance même de leurs matières premières et de leur travail. Voilà pourquoi on est obligé, aux Indes et en Russie, d'envoyer quelquefois le prix de ce qu'on achète six mois et même un an avant le moment où les commissions peuvent être exécutées. Il faut que ces nations soient bien favorisées à d'autres égards pour faire des ventes si considérables malgré ce désavantage.

Après avoir vu de quelle manière trois grands agens de la production, l'industrie humaine, les capitaux et les agens que nous offre la nature, concourent à créer des produits, c'est-à-dire des choses à l'usage de l'homme, pénétrons plus avant dans l'action de chacun en particulier. Cette recherche est importante, puisqu'elle nous conduira insensiblement à savoir ce qui est plus ou moins favorable à la production, source de l'aisance des particuliers et de la puissance des nations.

CHAPITRE VI.

Des opérations communes à toutes les industries.

En observant en eux-mêmes les procédés de l'industrie humaine, quel que soit le sujet auquel elle s'applique, on s'aperçoit qu'elle se compose de trois opérations distinctes.

Pour obtenir un produit quelconque, il a fallu d'abord étudier la marche et les lois de la nature, relativement à ce produit. Comment aurait-on fabriqué une serrure, si l'on n'était parvenu à connaître les propriétés du fer, et par quels moyens on peut le tirer de la mine, l'épurer, l'amollir et le façonner?

Il a fallu ensuite appliquer ces connaissances à un usage utile, juger qu'en façonnant le fer d'une certaine façon, on en ferait un produit qui aurait pour les hommes une certaine valeur.

Enfin, il a fallu exécuter le travail manuel indiqué par les deux opérations précédentes, c'est-à dire forger et limer les différentes pièces dont se compose une serrure.

Il est rare que ces trois opérations soient exécutées par la même personne.

Le plus souvent un homme étudie la marche et les lois de la nature. C'est le savant.

Un autre profite de ces connaissances pour créer des produits utiles. C'est l'agriculteur, le manufacturier ou le commerçant ; ou, pour les désigner par une dénomination commune à tous les trois, c'est l'entrepreneur d'industrie, celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profit et à ses risques, un produit quelconque [1].

Un autre enfin travaille suivant les directions données par les deux premiers. C'est l'ouvrier.

Qu'on examine successivement tous les produits : on verra qu'ils n'ont pu exister qu'à la suite de ces trois opérations.

S'agit-il d'un sac de blé ou d'un tonneau de vin ? Il a fallu que le naturaliste ou l'agronome connussent la marche que suit la nature dans la production du grain ou du raisin, le temps et le terrain favorables pour semer ou pour planter, et quels sont les soins qu'il faut prendre pour que ces plantes viennent à maturité. Le fermier ou le propriétaire ont appliqué ces connaissances à leur position particulière, ont rassemblé les moyens d'en faire éclore un produit utile, ont écarté les obstacles qui pouvaient s'y opposer. Enfin, le manouvrier a remué la terre, l'a ensemencée, a lié et taillé la vigne. Ces trois genres d'opérations étaient nécessaires pour que le blé ou le vin fussent entièrement produits.

Veut-on un exemple fourni par le commerce extérieur ? Prenons l'indigo. La science du géographe, celle du voyageur, celle de l'astronome, nous font connaître le pays où il se trouve, et nous montrent les moyens de traverser les mers. Le commerçant arme des bâtimens, et envoie chercher la marchandise. Le matelot, le voiturier, travaillent mécaniquement à cette production.

Que si l'on considère l'indigo seulement comme une des matières premières d'un autre produit, d'un drap bleu, on s'aperçoit que le chimiste fait connaître la nature de cette substance, la manière de la dissoudre, les mordans qui la font prendre sur la laine. Le manufacturier rassemble les moyens d'opérer cette teinture ; et l'ouvrier suit ses ordres.

---

[1] Les Anglais n'ont point de mot pour rendre celui d'*entrepreneur d'industrie ;* ce qui les a peut-être empêchés de distinguer dans les opérations industrielles, le service que rend le capital, du service que rend, par sa capacité et son talent, celui qui emploie le capital ; d'où résulte, comme on le verra plus tard, de l'obscurité dans les démonstrations où ils cherchent à remonter à la source des profits.

La langue italienne, beaucoup plus riche à cet égard que la leur, a quatre mots pour désigner ce que nous entendons par un entrepreneur d'industrie : *imprenditore, impresario, intraprenditore, intraprensore.*

Partout l'industrie se compose de la théorie, de l'application, de l'exécution. Ce n'est qu'autant qu'une nation excelle dans ces trois genres d'opérations, qu'elle est parfaitement industrieuse. Si elle est inhabile dans l'une ou dans l'autre, elle ne peut se procurer des produits qui sont tous les résultats de toutes les trois. Dès-lors on aperçoit l'utilité des sciences qui, au premier coup d'œil, ne paraissent destinées qu'à satisfaire une vaine curiosité [1].

Les nègres de la côte d'Afrique ont beaucoup d'adresse : ils réussissent dans tous les exercices du corps et dans le travail des mains; mais ils paraissent peu capables des deux premières opérations de l'industrie. Aussi sont-ils obligés d'acheter des Européens les étoffes, les armes, les parures dont ils ont besoin. Leur pays est si peu productif, malgré sa fécondité naturelle, que les vaisseaux qui allaient chez eux pour s'y procurer des esclaves, n'y trouvaient pas même les provisions nécessaires pour les nourrir pendant la route, et étaient obligés de s'en pourvoir d'avance [2].

Les modernes, plus que les anciens, et les Européens plus que les autres habitans du globe, ont possédé les qualités favorables à l'industrie. Le plus mince habitant de nos villes jouit d'une infinité de douceurs dont un monarque de sauvages est obligé de se passer. Les vitres seules qui laissent entrer dans sa chambre la lumière en même temps qu'elles le préservent des intempéries de l'air, les vitres sont le résultat admirable d'observations, de connaissances recueillies, perfectionnées depuis plusieurs siècles. Il a fallu savoir quelle espèce de sable était susceptible de se transformer en une matière étendue, solide et transparente; par quels mélanges, par quels degrés de chaleur on pouvait obtenir ce produit. Il a fallu connaître la meilleure forme à donner aux fourneaux. La charpente seule qui couvre une verrerie, est le fruit des connaissances les plus

---

[1] Les lumières ne sont pas seulement indispensables au succès de l'industrie, par les secours directs qu'elles lui prêtent; elles lui sont encore favorables, en diminuant l'empire des préjugés. Elles enseignent à l'homme à compter plus sur ses propres efforts que sur les secours d'un pouvoir surhumain. L'ignorance est attachée à la routine, ennemie de tout perfectionnement; elle attribue à une cause surnaturelle, une épidémie, un fléau qu'il serait facile de prévenir ou d'écarter; elle se livre à des pratiques superstitieuses, lorsqu'il faudrait prendre des précautions ou apporter des remèdes. En général, toutes les sciences, comme toutes les vérités, se tiennent et se prêtent un secours mutuel.

[2] Voyez les *Œuvres de Poivre*, pages 77 et 78.

relevées sur la force des bois et sur les moyens de l'employer avec avantage.

Ces connaissances ne suffisaient pas. Elles pouvaient n'exister que dans la mémoire de quelques personnes ou dans les livres. Il a fallu qu'un manufacturier vînt avec les moyens de les mettre en pratique. Il a commencé par s'instruire de ce qu'on savait sur cette branche d'industrie; il a rassemblé des capitaux, des constructeurs, des ouvriers, et il a assigné à chacun son emploi.

Enfin, l'adresse des ouvriers, dont les uns ont construit l'édifice et les fourneaux, dont les autres ont entretenu le feu, opéré le mélange, soufflé le verre, l'ont coupé, étendu, assorti, posé, cette adresse, dis-je, a complété l'ouvrage; et l'utilité, la beauté du produit qui en est résulté, passe tout ce que pourraient imaginer des hommes qui ne connaîtraient point encore cet admirable présent de l'industrie humaine.

Par le moyen de l'industrie, les plus viles matières ont été pourvues d'une immense utilité. Les chiffons, rebuts de nos ménages, ont été transformés en feuilles blanches et légères, qui portent au bout du monde les commandes du commerce et les procédés des arts. Dépositaires des conceptions du génie, elles nous transmettent l'expérience des siècles. Elles conservent les titres de nos propriétés; nous leur confions les plus nobles comme les plus doux sentimens du cœur, et nous réveillons par elles, dans l'âme de nos semblables, des sentimens pareils. En facilitant à un point inconcevable toutes les communications des hommes entre eux, le papier doit être considéré comme un des produits qui ont le plus amélioré le sort de l'espèce. Plus heureuse encore si un moyen d'instruction si puissant n'était jamais le véhicule du mensonge et l'instrument de la tyrannie!

Il convient d'observer que les connaissances du savant, si nécessaires au développement de l'industrie, circulent assez facilement d'une nation chez les autres. Les savans eux-mêmes sont intéressés à les répandre; elles servent à leur fortune, et établissent leur réputation qui leur est plus chère que leur fortune. Une nation, par conséquent, où les sciences seraient peu cultivées, pourrait néanmoins porter son industrie assez loin en profitant des lumières venues d'ailleurs. Il n'en est pas ainsi de l'art d'appliquer les connaissances de l'homme à ses besoins, et du talent de l'exécution. Ces qualités ne profitent qu'à ceux qui les ont; aussi un pays où il y a beaucoup de négocians, de manufacturiers et d'agriculteurs habiles, a plus de moyens de prospérité que celui qui se distingue princi-

palement par la culture de l'esprit. A l'époque de la renaissance des lettres en Italie, les sciences étaient à Bologne ; les richesses étaient à Florence, à Gênes, à Venise.

L'Angleterre, de nos jours, doit ses immenses richesses moins aux lumières de ses savans, quoiqu'elle en possède de très-recommandables, qu'au talent remarquable de ses entrepreneurs pour les applications utiles, et de ses ouvriers pour la bonne et prompte exécution. L'orgueil national qu'on reproche aux Anglais ne les empêche pas d'être la plus souple des nations lorsqu'il s'agit de se ployer aux besoins des consommateurs ; ils fournissent de chapeaux le Nord et le Midi, parce qu'ils savent les faire légers pour le Midi, et chauds pour le Nord. La nation qui ne sait les faire que d'une façon n'en vend pas ailleurs que chez elle.

L'ouvrier anglais seconde l'entrepreneur ; il est en général laborieux et patient ; il n'aime pas que l'objet de son travail sorte de ses mains avant d'avoir reçu de lui toute la précision, toute la perfection qu'il comporte. Il n'y met pas plus de temps ; il y met plus d'attention, de soin, de diligence, que la plupart des ouvriers des autres nations.

Au reste, il n'est point de peuple qui doive désespérer d'acquérir les qualités qui lui manquent pour être parfaitement industrieux. Il y a cent cinquante ans que l'Angleterre elle-même était si peu avancée qu'elle tirait de la Belgique presque toutes ses étoffes, et il n'y en a pas quatre-vingts que l'Allemagne fournissait des quincailleries à une nation qui maintenant en fournit au monde entier [1].

J'ai dit que l'agriculteur, le manufacturier, le négociant profitaient des connaissances acquises, et les appliquaient aux besoins des hommes ; pour le faire avec succès, ils ont besoin de quelques autres connaissances, qu'ils ne peuvent guère acquérir que dans la pratique de leur industrie, et qu'on pourrait appeler la science de leur état. Le plus habile naturaliste, s'il voulait amender lui-même sa terre, réussirait probablement moins bien que son fermier, quoiqu'il en sache beaucoup plus que lui. Un mécanicien très-distingué, quoiqu'il connût bien le mécanisme des machines à filer le coton, ferait probablement un assez mauvais fil

[1] Ce passage a été écrit en 1812. Ils ne se fabriquait point de cotonnades en Angleterre au dix-septième siècle. On voit par les registres des douanes anglaises, qu'en 1703 la quantité de coton en laine importée ne s'élevait qu'à 1,170,880 livres de poids. En 1785, elle n'était encore que de 6,706,000 ; mais en 1790, elle fut portée à 25,941,000 ; et en 1817, à 151,951,200 livres, tant pour l'usage des fabriques anglaises que pour la réexportation.

avant d'avoir fait son apprentissage. Il y a dans les arts une certaine perfection qui naît de l'expérience et de plusieurs essais faits successivement, dont les uns ont échoué et les autres ont réussi. Les sciences ne suffisent donc pas à l'avancement des arts : il faut de plus des expériences plus ou moins hasardeuses, dont le succès ne dédommage pas toujours de ce qu'elles ont coûté; lorsqu'elles réussissent, la concurrence ne tarde pas à modérer les bénéfices de l'entrepreneur; mais la société demeure en possession d'un produit nouveau, ou, ce qui revient exactement au même, d'un adoucissement sur le prix d'un produit ancien.

En agriculture, les expériences, outre la peine et les capitaux qu'on y consacre, coûtent la rente du terrain ordinairement pendant une année, et quelquefois pour plus long-temps.

Dans l'industrie manufacturière, elles reposent sur des calculs plus sûrs, occupent moins long-temps les capitaux, et, lorsqu'elles réussisent, les procédés étant moins exposés aux regards, l'entrepreneur a plus long-temps la jouissance exclusive de leur succès. En quelques endroits, leur emploi exclusif est garanti par un brevet d'invention. Aussi les progrès de l'industrie manufacturière sont-ils en général plus rapides et plus variés que ceux de l'agriculture.

Dans l'industrie commerciale, plus que dans les autres, les essais seraient hasardeux si les frais de la tentative n'avaient pas en même temps d'autres objets. Mais c'est pendant qu'il fait un commerce éprouvé qu'un négociant essaie de transporter le produit d'un certain pays dans un autre où il est inconnu. C'est ainsi que les Hollandais, qui fesaient le commerce de la Chine, essayèrent, sans compter sur beaucoup de succès, vers le milieu du dix-septième siècle, d'en rapporter une petite feuille sèche dont les Chinois tiraient une infusion, chez eux d'un grand usage. De là le commerce du thé, dont on transporte actuellement en Europe chaque année au-delà de 45 millions de livres pesant, qui y sont vendues pour une somme de plus de 300 millions [1].

Hors les cas extraordinaires, la sagesse conseille peut-être d'employer aux essais industriels, non les capitaux réservés pour une production éprouvée, mais les revenus que chacun peut, sans altérer sa fortune, dépenser selon sa fantaisie. Elles sont louables les fantaisies qui dirigent vers un but utile des revenus et un loisir que tant d'hommes consacrent à

---

[1] Voyez le *Voyage commercial et politique aux Indes orientales*, par M. Félix Renouard de Sainte-Croix.

leur amusement ou à quelque chose de pis. Je ne crois pas qu'il y ait un plus noble emploi de la richesse et des talens. Un citoyen riche et philanthrope peut ainsi faire à la classe industrieuse et à celle qui consomme, c'est-à-dire au monde entier, des présens qui surpassent de beaucoup la valeur de ce qu'il donne, et même de sa fortune, quelque grande qu'elle soit. Qu'on calcule, si l'on peut, ce qu'a valu aux nations l'inventeur inconnu de la charrue [1] !

Un gouvernement éclairé sur ses devoirs, et qui dispose de ressources vastes, ne laisse pas aux particuliers toute la gloire des découvertes industrielles. Les dépenses que causent les essais, quand le gouvernement les fait, ne sont pas prises sur les capitaux de la nation, mais sur ses revenus, puisque les impôts ne sont, ou du moins ne devraient jamais être levés que sur les revenus. La portion des revenus qui, par cette voie, se dissipe en expériences, est peu sensible, parce qu'elle est répartie sur un grand nombre de contribuables ; et les avantages qui résultent des succès étant des avantages généraux, il n'est pas contraire à l'équité que les sacrifices au prix desquels on les a obtenus, soient supportés par tout le monde.

CHAPITRE VII.

Du travail de l'homme, du travail de la nature, et de celui des machines.

J'appelle *travail* l'action suivie à laquelle on se livre pour exécuter une des opérations de l'industrie, ou seulement une partie de ces opérations.

Quelle que soit celle de ces opérations à laquelle le travail s'applique, il est productif, puisqu'il concourt à la création d'un produit. Ainsi le travail du savant qui fait des expériences et des livres, est productif ; le travail de l'entrepreneur, bien qu'il ne mette pas immédiatement la main à

[1] Grâces à l'imprimerie, les noms des bienfaiteurs de l'humanité se perpétueront désormais, et, si je ne me trompe, avec plus d'honneur que ceux qui ne rappelleront que les déplorables exploits de la guerre. Parmi ces noms, on conservera ceux d'Olivier de Serres, le père de l'agriculture française, le premier qui ait eu une ferme expérimentale ; ceux de Duhamel, de Malesherbes, à qui la France est redevable de tant de végétaux utiles naturalisés parmi nous ; celui de Lavoisier, auquel on doit principalement dans la chimie une révolution qui en a entraîné plusieurs importantes dans les arts ; ceux enfin de plusieurs habiles voyageurs modernes car on peut considérer les voyages comme des expériences industrielles.

l'œuvre, est productif; enfin, le travail du manouvrier, depuis le journalier qui bêche la terre, jusqu'au matelot qui manœuvre un navire, est encore productif.

Il est rare qu'on se livre à un travail qui ne soit pas productif, c'est-à-dire qui ne concoure pas aux produits de l'une ou de l'autre industrie. Le travail, tel que je viens de le définir, est une peine; et cette peine ne serait suivie d'aucune compensation, d'aucun profit; quiconque la prendrait commettrait une sottise ou une extravagance. Quand cette peine est employée à dépouiller, par force ou par adresse, une autre personne des biens qu'elle possède, ce n'est plus une extravagance : c'est un crime. Le résultat n'en est pas une production, mais un déplacement de richesse.

Nous avons vu que l'homme force les agens naturels, et même les produits de sa propre industrie, à travailler de concert avec lui à l'œuvre de la production. On ne sera donc point surpris de l'emploi de ces expressions : le *travail* ou les *services productifs de la nature*, le *travail* ou les *services productifs des capitaux*.

Les services productifs des agens naturels et les services productifs des produits auxquels nous avons donné le nom de *capital*, ont entre eux la plus grande analogie, et sont perpétuellement confondus; car les outils et les machines qui font partie d'un capital, ne sont en général que des moyens plus ou moins ingénieux de tirer parti des forces de la nature. La machine à vapeur n'est qu'un moyen compliqué de tirer parti alternativement de l'élasticité de l'eau vaporisée et de la pesanteur de l'atmosphère; de façon qu'on obtient réellement d'une machine à vapeur une quantité d'utilité plus grande que celle qu'on obtiendrait d'un capital égal, mais qui ne mettrait pas en jeu les puissances de la nature.

Cela nous indique sous quel point de vue nous devons considérer toutes les machines, depuis le plus simple outil jusqu'au plus compliqué, depuis une lime jusqu'au plus vaste appareil; car les outils ne sont que des machines simples, et les machines ne sont que des outils compliqués que nous ajoutons à nos bras pour en augmenter la puissance; et les uns et les autres ne sont, à beaucoup d'égards, que des moyens d'obtenir le concours des agens naturels [1]. Leur résultat est évidemment de donner

---

[1] On peut, en généralisant davantage, se représenter, si l'on veut, une terre comme une grande machine au moyen de laquelle nous fabriquons du blé, machine que nous remontons en la cultivant. On peut encore se représenter un troupeau comme une machine à faire de la viande ou de la laine. Mais dans les cas pareils,

moins de travail pour obtenir la même quantité d'utilité [1], ou, ce qui revient au même, d'obtenir plus d'utilité pour la même quantité de travail humain. Les outils et les machines étendent le pouvoir de l'homme; ils mettent les corps et les forces physiques au service de son intelligence; c'est dans leur emploi que consistent les plus grands progrès de l'industrie.

L'introduction des nouveautés les plus précieuses est toujours accompagné de quelques inconvéniens; quelques intérêts sont toujours liés à l'emploi d'une méthode vicieuse, et ils se trouvent froissés par l'adoption d'une méthode meilleure. Lorsqu'une nouvelle machine, ou en général un procédé expéditif quelconque, remplace un travail humain déjà en activité, une partie des bras industrieux dont le service est utilement suppléé, demeurent momentanément sans ouvrage. Et l'on a tiré de là des argumens assez graves contre l'emploi des machines; en plusieurs lieux, elles ont été repoussées par la fureur populaire, et même par des actes de l'administration. Ce serait toutefois un acte de folie que de repousser des améliorations à jamais favorables à l'humanité, à cause des inconvéniens qu'elles pourraient avoir dans l'origine; inconvéniens d'ailleurs atténués par les circonstances qui les accompagnent ordinairement.

1° C'est avec lenteur que s'exécutent les nouvelles machines, et que leur usage s'étend; ce qui laisse aux industrieux dont les intérêts peuvent en être affectés, le loisir de prendre leurs précautions, et à l'administration le temps de préparer des remèdes [2].

---

la machine ne pourrait être suppléée par aucune quantité quelconque de travail humain.

[1] Il ne faut pas perdre de vue le sens du mot *utilité* dans tout le cours de cet ouvrage : c'est la faculté donnée aux choses de pouvoir satisfaire l'un ou l'autre des besoins de l'humanité.

[2] Sans restreindre pour un temps et dans certains endroits l'emploi des nouveaux procédés et des nouvelles machines, ce qui serait une violation de la propriété acquise par l'invention et l'exécution des machines, une administration bienveillante peut préparer d'avance de l'occupation pour les bras inoccupés, soit en formant, à ses frais, des entreprises d'utilité publique, comme un canal, une route, un grand édifice; soit en provoquant une colonisation, une translation de population d'un lieu dans un autre. L'emploi des bras qu'une machine laisse sans occupation est d'autant plus facile, que ce sont pour l'ordinaire des bras accoutumés au travail.

2° On ne peut établir des machines sans beaucoup de travaux qui procurent de l'ouvrage aux gens laborieux dont elles peuvent détruire les occupations. Si l'on remplace par une machine hydraulique le travail des porteurs d'eau employés dans une grande ville, il faut, par exemple, donner, pour un temps du moins, de l'occupation aux ouvriers charpentiers, maçons, forgerons, terrassiers, qui construiront les édifices, qui poseront les tuyaux de conduite, les embranchemens, etc.

3° Le sort du consommateur, et par conséquent de la classe ouvrière qui souffre, est amélioré par la baisse de la valeur du produit même, auquel elle concourait.

Au surplus, ce serait vainement qu'on voudrait éviter le mal passager qui peut résulter de l'invention d'une machine nouvelle, par la défense d'en faire usage. Si elle est avantageuse, elle est ou sera exécutée quelque part ; ses produits seront moins chers que ceux que vos ouvriers continueront à créer laborieusement ; et tôt ou tard leur bon marché enlèvera nécessairement à ces ouvriers leurs consommateurs et leur ouvrage. Si les fileurs de coton au rouet qui, en 1789, brisèrent les machines à filature qu'on introduisait alors en Normandie, avaient continué sur le même pied, il aurait fallu renoncer à fabriquer chez nous des étoffes de coton ; on les aurait toutes tirées du dehors ou remplacées par d'autres tissus ; et les fileurs de Normandie, qui pourtant finirent par être occupés en majeure partie dans les grandes filatures, seraient demeurés encore plus dépourvus d'occupation.

Voilà pour ce qui est de l'effet prochain qui résulte de l'introduction des nouvelles machines. Quant à l'effet ultérieur, il est tout à l'avantage des machines.

En effet, si, par leur moyen, l'homme fait une conquête sur la nature, et oblige les forces naturelles, les diverses propriétés des agens naturels, à travailler pour son utilité, le gain est évident. Il y a toujours augmentation de produit, ou diminution de frais de production. Si le prix vénal du produit ne baisse pas, cette conquête est au profit du producteur, sans rien coûter au consommateur. Si le prix baisse, le consommateur fait son profit de tout le montant de la baisse, sans que ce soit aux dépens du producteur.

D'ordinaire la multiplication d'un produit en fait baisser le prix : le bon marché en étend l'usage ; et sa production, quoique devenue plus expéditive, ne tarde pas à occuper plus de travailleurs qu'auparavant. Il n'est pas douteux que le travail du coton occupe plus de bras en Angleterre,

en France et en Allemagne, dans ce moment, qu'avant l'introduction des machines, qui ont singulièrement abrégé et perfectionné ce travail.

Un exemple assez frappant encore du même effet, est celui que présente la machine qui sert à multiplier rapidement les copies d'un même écrit; je veux dire l'imprimerie.

Je ne parle pas de l'influence qu'a eue l'imprimerie sur le perfectionnement des connaissances humaines et sur la civilisation; je ne veux la considérer que comme manufacture et sous ses rapports économiques. Au moment où elle fut employée, une foule de copistes durent rester inoccupés; car on peut estimer qu'un seul ouvrier imprimeur fait autant de besogne que deux cents copistes. Il faut donc croire que cent quatre-vingt-dix-neuf ouvriers sur deux cents restèrent sans ouvrage. Eh bien, la facilité de lire les ouvrages imprimés, plus grande que pour les ouvrages manuscrits, le bas prix auquel les livres tombèrent, l'encouragement que cette invention donna aux auteurs pour en composer en bien plus grand nombre, soit d'instruction, soit d'amusement; toutes ces causes firent qu'au bout de très-peu de temps, il y eut plus d'ouvriers imprimeurs employés qu'il n'y avait auparavant de copistes. Et si à présent on pouvait calculer exactement, non-seulement le nombre des ouvriers imprimeurs, mais encore des industrieux que l'imprimerie fait travailler, comme graveurs de poinçons, fondeurs de caractères, fabricans de papier, voituriers, correcteurs, relieurs, libraires, on trouverait peut-être que le nombre des personnes occupées par la fabrication des livres est cent fois plus grand que celui qu'elle occupait avant l'invention de l'imprimerie.

Qu'on me permette d'ajouter ici que si nous comparons en grand l'emploi des bras avec l'emploi des machines, et dans la supposition extrême où les machines viendraient à remplacer presque tout le travail manuel, le nombre des hommes n'en serait pas réduit, puisque la somme des productions ne serait pas diminuée, et il y aurait peut-être moins de souffrances à redouter pour la classe indigente et laborieuse; car alors, dans les fluctuations qui, par momens, font souffrir les diverses branches d'industrie, ce seraient des machines principalement, c'est-à-dire des capitaux, qui chômeraient plutôt que des bras, plutôt que des hommes; or, des machines ne meurent pas de faim; elles cessent de rapporter un profit à leurs entrepreneurs, qui, en général, sont moins près du besoin que de simples ouvriers.

Mais quelque avantage que présente définitivement l'emploi d'une nouvelle machine pour la classe des entrepreneurs et même pour celle

des ouvriers, ceux qui en retirent le principal profit sont les consommateurs; et c'est toujours la classe essentielle, parce qu'elle est la plus nombreuse, parce que les producteurs de tout genre viennent s'y ranger, et que le bonheur de cette classe, composée de toutes les autres, constitue le bien-être général, l'état de prospérité d'un pays [1]. Je dis que ce sont les consommateurs qui retirent le principal avantage des machines : en effet, si leurs inventeurs jouissent exclusivement pendant quelques années du fruit de leur découverte, rien n'est plus juste; mais il est sans exemple que le secret ait pu être gardé long-temps. Tout finit par être su, principalement ce que l'intérêt personnel excite à découvrir, et ce qu'on est obligé de confier à la discrétion de plusieurs individus qui construisent la machine ou qui s'en servent. Dès-lors la concurrence abaisse la valeur du produit de toute l'économie qui est faite sur les frais de production; c'est alors que commence le profit du consommateur. La mouture du blé ne rapporte probablement pas plus aux meûniers d'à présent qu'à ceux d'autrefois; mais la mouture coûte bien moins aux consommateurs.

Le bon marché n'est pas le seul avantage que l'introduction des procédés expéditifs procure aux consommateurs : ils y gagnent en général plus de perfection dans les produits. Des peintres pourraient exécuter au pinceau les dessins qui ornent nos indiennes, nos papiers pour tentures; mais les planches d'impression, mais les rouleaux qu'on emploie pour cet usage, donnent aux dessins une régularité, aux couleurs une uniformité que le plus habile artiste ne pourrait jamais atteindre.

En poursuivant cette recherche dans tous les arts industriels, on verrait que la plupart des machines ne se bornent pas à suppléer simplement le travail de l'homme, et qu'elles donnent un produit réellement nouveau en donnant une perfection nouvelle. Le balancier, le laminoir exécutent des produits que l'art et les soins du plus habile ouvrier n'accompliraient jamais sans ces puissantes machines.

Enfin les machines font plus encore : elles multiplient même les produits auxquels elles ne s'appliquent pas. On ne croirait peut-être pas, si l'on

---

[1] Il peut sembler paradoxal, mais il n'est pas moins vrai que la classe ouvrière est, de toutes, la plus intéressée au succès des procédés qui épargnent la main-d'œuvre, parce que c'est elle, c'est la classe indigente qui jouit le plus du bas prix des marchandises, et souffre le plus de leur cherté. Si l'on ne pouvait encore réduire qu'à force de bras le froment en farine, certainement l'ouvrier aurait plus de peine à atteindre au prix du pain; et si l'on n'avait pas inventé le métier à tricoter, il ne porterait pas de bas.

ne prenait la peine d'y réfléchir, que la charrue, la herse et d'autres semblables machines, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, ont puissamment concouru à procurer à l'homme une grande partie, non-seulement des nécessités de la vie, mais même des superfluités dont il jouit maintenant, et dont probablement, sans ces instrumens, il n'aurait jamais seulement conçu l'idée. Cependant, si les diverses façons que réclame le sol ne pouvaient se donner que par le moyen de la bêche, de la houe et d'autres instrumens aussi peu expéditifs; si nous ne pouvions faire concourir à ce travail des animaux qui, considérés en économie politique, sont des espèces de machines, il est probable qu'il faudrait employer, pour obtenir les denrées alimentaires qui soutiennent notre population actuelle, la totalité des bras qui s'appliquent actuellement aux arts industriels. La charrue a donc permis à un certain nombre de personnes de se livrer aux arts, même les plus futiles, et, ce qui vaut mieux, à la culture des facultés de l'esprit.

Les anciens ne connaissaient pas les moulins : de leur temps c'étaient des hommes qui broyaient le froment dont on fesait le pain; on estime que la chute d'eau qui fait aller un moulin, équivaut à la force de cent cinquante hommes. Or, les cent cinquante hommes que les anciens étaient forcés d'employer de plus que nous, en place de chacun de nos moulins [1], peuvent de nos jours trouver à subsister comme autrefois, puisque le moulin n'a pas diminué les produits de la société; et en même temps leur industrie peut s'appliquer à créer d'autres produits qu'elle donne en échange du produit du moulin, et multiplie ainsi la masse des richesses [2].

---

[1] On voit, au vingtième chant de l'*Odyssée*, que douze femmes étaient journellement occupées à moudre le grain nécessaire à la consommation du palais d'Ulysse, et ce palais n'est pas représenté comme étant plus considérable que la maison d'un particulier opulent de nos jours.

[2] Depuis la troisième édition de cet ouvrage, M. de Sismondi a publié un livre intitulé : *Nouveaux principes d'Économie politique*, dans lequel il insiste (liv. VII, chap. 7) sur les inconvéniens que présente l'introduction des machines qui suppléent au travail de l'homme. Cet estimable écrivain, trop frappé des inconvéniens passagers, méconnaît les avantages durables des machines, et semble même être demeuré étranger aux principes d'économie politique qui établissent ces mêmes avantages d'une manière rigoureuse. Voyez l'*Epitome* qui suit cet ouvrage, aux mots : *Frais de production*, *Revenus*, *Richesses*.

CHAPITRE VIII.

Des avantages, des inconvéniens et des bornes qui se rencontrent dans la séparation des travaux.

Nous avons déjà remarqué que ce n'est pas ordinairement la même personne qui se charge des différentes opérations dont l'ensemble compose une même industrie : ces opérations exigent pour la plupart des talens divers, et des travaux assez considérables pour occuper un homme tout entier. Il est même telle de ces opérations qui se partage en plusieurs branches, dont une seule suffit pour occuper tout le temps et toute l'attention d'une personne.

C'est ainsi que l'étude de la nature se partage entre le chimiste, le botaniste, l'astronome et plusieurs autres classes de savans.

C'est ainsi que, lorsqu'il s'agit de l'application des connaissances de l'homme à ses besoins, dans l'industrie manufacturière, par exemple, nous trouvons que les étoffes, les faïences, les meubles, les quincailleries, etc., occupent autant de différentes classes de fabricans.

Enfin, dans le travail manuel de chaque industrie, il y a souvent autant de classes d'ouvriers qu'il y a de travaux différens. Pour faire le drap d'un habit, il a fallu occuper des fileuses, des tisseurs, des fouleurs, des tondeurs, des teinturiers, et plusieurs autres sortes d'ouvriers, dont chacun exécute toujours la même opération.

Le célèbre Adam Smith a le premier fait remarquer que nous devions à cette séparation des différens travaux, une augmentation prodigieuse dans la production, et une plus grande perfection dans les produits [1].

---

[1] Diderot avait dit, dans l'article *Art* de l'*Encyclopédie :* « Pour la célérité du » travail et la perfection de l'ouvrage, elles dépendent entièrement de la multitude » des ouvriers rassemblés. Lorsqu'une manufacture est nombreuse, chaque opéra- » tion occupe un homme différent. Tel ouvrier ne fait et ne fera de sa vie qu'une » seule et unique chose ; tel autre une autre chose : d'où il arrive que chacune » s'exécute bien et promptement, et que l'ouvrage le mieux fait est encore celui » que l'on a à meilleur marché. »

Beccaria, dans un cours public d'économie politique qu'il fit à Milan, en 1769, avait, avant la publication de l'ouvrage de Smith, remarqué que la séparation des travaux était favorable à la multiplication des produits. Voici ses expressions : *Ciascuno prova coll' esperienza, che applicando la mano e l'ingegno sempre allo*

Il cite comme un exemple, entre beaucoup d'autres, la fabrication des épingles. Chacun des ouvriers qui s'occupent de ce travail ne fait jamais qu'une partie d'une épingle. L'un passe le laiton à la filière, un autre le coupe, un troisième aiguise les pointes; la tête seule de l'épingle exige deux ou trois opérations distinctes, exécutées par autant de personnes différentes.

Au moyen de cette séparation d'occupations diverses, une manufacture assez mal montée, et où dix ouvriers seulement travaillaient, était en état de fabriquer chaque jour, au rapport de Smith, quarante-huit mille épingles.

Si chacun de ces dix ouvriers avait été obligé de faire des épingles les unes après les autres, en commençant par la première opération et en finissant par la dernière, il n'en aurait peut-être terminé que vingt dans un jour; et les dix ouvriers n'en auraient fait que deux cents au lieu de quarante-huit mille.

Smith attribue ce prodigieux effet à trois causes.

Première cause.—L'esprit et le corps acquièrent une habileté singulière dans les occupations simples et souvent répétées. Dans plusieurs fabrications, la rapidité avec laquelle sont exécutées certaines opérations passe tout ce qu'on croirait pouvoir attendre de la dextérité de l'homme.

Deuxième cause.—On évite le temps perdu à passer d'une occupation à une autre, à changer de place, de position et d'outils. L'attention, tou-

---

stesso genere di opere e di prodotti, egli più facili, più abondanti e migliori ne trova i resultati, di quello che se ciascuno isolatamente le cose tutte a se necessarie soltanto facesse. Onde altri pascono le pecore, altri ne cardano le lane, altri le tessono; chi coltiva biade, chi ne fa il pane, chi veste, chi fabbrica agli agricoltori e lavoranti, crescendo e concatenandosi le arti, e dividendosi in tal maniera per la commune e privata utilatà gli uomini in varie classi e condizioni.

« Chacun sait, par sa propre expérience, qu'en appliquant ses mains et son esprit » toujours au même genre d'ouvrage et de produits, il obtient des résultats plus » faciles, plus abondans et meilleurs que si chacun terminait seul les choses dont il » a besoin. C'est pour cette raison que ce ne sont pas les mêmes personnes qui font » paître les brebis, qui cardent la laine, qui la tissent : les uns cultivent le blé, les » autres font le pain; d'autres font des vêtemens, ou bien des constructions pour » les agriculteurs, pour les artisans; et c'est ainsi que s'enchaînent et se multi- » plient les arts, et que les hommes se séparent en diverses conditions pour l'u- » tilité publique et particulière. »

J'ai néanmoins fait honneur à Smith de l'idée sur la séparation des occupations, parce que c'est lui qui en a le mieux expliqué l'importance et les conséquences qu'on en pouvait tirer.

jours paresseuse, n'est point tenue à cet effort qu'il faut toujours faire pour se porter vers un objet nouveau, pour s'en occuper.

Troisième cause.—C'est la séparation des occupations qui a fait découvrir les procédés les plus expéditifs; elle a naturellement réduit chaque opération à une tâche fort simple et sans cesse répétée : or, ce sont de pareilles tâches qu'on parvient plus aisément à faire exécuter par des outils ou machines.

Les hommes d'ailleurs trouvent bien mieux les manières d'atteindre un certain but, lorsque ce but est proche, et que leur attention est constamment tournée du même côté. La plupart des découvertes, même celles que les savans ont faites, doivent être attribuées originairement à la subdivision des travaux, puisque c'est par une suite de cette subdivision que des hommes se sont occupés à étudier certaines branches de connaissances exclusivement à toutes les autres; ce qui leur a permis de les suivre beaucoup plus loin [1].

Ainsi les connaissances nécessaires pour la prospérité de l'industrie commerciale, par exemple, sont bien plus perfectionnées quand ce sont des hommes différens qui étudient :

L'un, la géographie, pour connaître la situation des états et leurs produits;

L'autre, la politique, pour connaître ce qui a rapport à leurs lois, à leurs mœurs, et quels sont les inconvéniens ou les secours auxquels on doit s'attendre en trafiquant avec eux;

L'autre, la géométrie, la mécanique, pour déterminer la meilleure forme des navires, des chars, des machines;

L'autre, l'astronomie, la physique, pour naviguer avec succès, etc.

S'agit-il de la partie de l'application dans la même industrie commerciale, on sentira qu'elle sera plus parfaite lorsque ce seront des négocians différens qui feront le commerce d'une province à l'autre, le commerce de la Méditerranée, celui des Indes orientales, celui d'Amérique, le commerce en détail, etc., etc.

Cela n'empêche nullement de cumuler les opérations qui ne sont pas

---

[1] Mais si l'on doit à la séparation des travaux plusieurs découvertes importantes dans les arts, on ne lui doit pas les produits qui ont résulté, et qui résulteront à jamais de ces découvertes. On doit la multiplication de ces produits à la puissance productive des agens naturels, quelle que soit l'occasion par où l'on est venu à savoir les employer, ainsi que cela a été établi plus haut.

incompatibles, et surtout celles qui se prêtent un appui mutuel. Ce ne sont point deux négocians différens qui transportent dans un pays les produits que ce pays consomme, et qui rapportent les produits qu'il fournit, parce que l'une de ces opérations n'exclut pas l'autre, et qu'elles peuvent, au contraire, être exécutées en se prêtant un appui mutuel.

La séparation des travaux, en multipliant les produits relativement aux frais de production, les procure à meilleur marché. Le producteur, obligé par la concurrence d'en baisser le prix de tout le montant de l'économie qui en résulte, en profite beaucoup moins que le consommateur ; et lorsque le consommateur met obstacle à cette division, c'est à lui-même qu'il porte préjudice.

Un tailleur qui voudrait faire non-seulement ses habits, mais encore ses souliers, se ruinerait infailliblement.

On voit des personnes qui font, pour ce qui les regarde, les fonctions du commerçant, afin d'éviter de lui payer les profits ordinaires de son industrie ; elles veulent, disent-elles, mettre ce bénéfice dans leur poche. Elles calculent mal : la séparation des travaux permet au commerçant d'exécuter pour elles ce travail à moins de frais qu'elles ne peuvent le faire elles-mêmes. Comptez, leur dirais-je, la peine que vous avez prise, le temps que vous avez perdu, les faux frais, toujours plus considérables à proportion dans les petites opérations que dans les grandes ; et voyez si ce que tout cela vous coûte n'excède pas deux ou trois pour cent que vous épargnerez sur un chétif objet de consommation, en supposant encore que ce bénéfice ne vous ait pas été ravi par la cupidité de l'agriculteur ou du manufacturier avec qui vous avez traité directement, et qui ont dû se prévaloir de votre inexpérience.

Il ne convient pas même à l'agriculteur et au manufacturier, si ce n'est dans des circonstances très-particulières, d'aller sur les brisées du commerçant, et de chercher à vendre sans intermédiaire leurs denrées au consommateur. Ils se détourneraient de leurs soins accoutumés, et perdraient un temps qu'ils peuvent employer plus utilement à leur affaire principale ; il faudrait entretenir des gens, des chevaux, des voitures dont les frais surpasseraient les bénéfices du négociant, communément très-réduits par la concurrence.

On ne peut jouir des avantages attachés à la subdivision des travaux que dans certains produits, et lorsque la consommation des produits s'étend au-delà d'un certain point.

Dix ouvriers peuvent fabriquer quarante-huit mille épingles dans un

jour ; mais ce ne peut être que là où il se consomme chaque jour un pareil nombre d'épingles ; car, pour que la division s'étende jusque-là, il faut qu'un seul ouvrier ne s'occupe absolument que du soin d'en aiguiser les pointes, pendant que chacun des autres ouvriers s'occupe d'une autre partie de la fabrication. Si l'on n'avait besoin dans le pays que de vingt-quatre mille épingles par jour, il faudrait donc qu'il perdît une partie de sa journée, ou qu'il changeât d'occupation ; dès-lors la division du travail ne serait plus aussi grande.

Par cette raison, elle ne peut être poussée à son dernier terme que lorsque les produits sont susceptibles d'être transportés au loin, pour étendre le nombre de leurs consommateurs, ou lorsqu'elle s'exerce dans une grande ville qui offre par elle-même une grande consommation. C'est par la même raison que plusieurs sortes de travaux, qui doivent être consommés en même temps que produits, sont exécutés par une même main dans les lieux où la population est bornée.

Dans une petite ville, dans un village, c'est souvent le même homme qui fait l'office de barbier, de chirurgien, de médecin et d'apothicaire ; tandis que dans une grande ville, non-seulement ces occupations sont exercées par des mains différentes, mais l'une d'entre elles, celle de chirurgien, par exemple, se subdivise en plusieurs autres, et c'est là seulement qu'on trouve des dentistes, des oculistes, des accoucheurs, lesquels, n'exerçant qu'une seule partie d'un art étendu, y deviennent beaucoup plus habiles qu'ils ne pourraient jamais l'être sans cette circonstance.

Il en est de même relativement à l'industrie commerciale. Voyez un épicier de village : la consommation bornée de ses denrées l'oblige à être en même temps marchand de merceries, marchand de papier, cabaretier, que sais-je ? écrivain public peut-être, tandis que, dans les grandes villes, la vente, non pas des seules épiceries, mais même d'une seule drogue, suffit pour faire un commerce. A Amsterdam, à Londres, à Paris, il y a des boutiques où l'on ne vend autre chose que du thé, ou des huiles, ou des vinaigres ; aussi chacune de ces boutiques est bien mieux assortie dans ces diverses denrées que les boutiques où l'on vend en même temps un grand nombre d'objets différens.

C'est ainsi que, dans un pays riche et populeux, le voiturier, le marchand en gros, en demi-gros, en détail, exercent différentes parties de l'industrie commerciale, et qu'ils y portent et plus de perfection et plus d'économie. Plus d'économie, bien qu'ils gagnent tous ; et si les explications qui en ont été données ne suffisaient pas, l'expérience nous fourni-

rait son témoignage irrécusable ; car c'est dans les lieux où toutes les branches de l'industrie commerciale sont divisées entre plus de mains que le consommateur achète à meilleur marché. A qualités égales, on n'obtient pas dans un village une denrée venant de la même distance à un aussi bon prix que dans une grande ville ou dans une foire.

Le peu de consommation des bourgs et villages, non-seulement oblige les marchands à y cumuler plusieurs occupations, mais elle est même insuffisante pour que la vente de certaines denrées y soit constamment ouverte. Il y en a qu'on n'y trouve que les jours de marché ou de foire ; il s'en achète ce jour-là seul tout ce qui s'en consomme dans la semaine, ou même dans l'année. Les autres jours le marchand va faire ailleurs son commerce, ou bien s'occupe d'autre chose. Dans un pays très-riche et très-populeux, les consommations sont assez fortes pour que le débit d'un genre de marchandise occupe une profession pendant tous les jours de la semaine. Les foires et les marchés appartiennent à un état encore peu avancé de prospérité publique, de même que le commerce par caravanes appartient à un état encore peu avancé des relations commerciales ; mais ce genre de relations vaut encore mieux que rien [1].

De ce qu'il faut nécessairement une consommation considérable pour que la séparation des occupations soit poussée à son dernier terme, il résulte qu'elle ne peut pas s'introduire dans la fabrique des produits qui,

---

[1] Non-seulement nos marchés de campagne indiquent que la consommation de certains objets est languissante, mais il suffit de les parcourir pour voir combien le nombre de produits qu'on y vend est borné, et leur qualité grossière. Dans ce qui est au-delà des produits ruraux du canton, on n'y voit guère que quelques outils, quelques étoffes, quelques merceries et quincailleries des qualités les plus inférieures. Dans un état de prospérité plus avancé, on y verrait quelques-unes des choses qui contribuent à satisfaire aux besoins d'une vie un peu plus raffinée : des meubles plus commodes et moins dépourvus d'élégance ; des étoffes plus fines et plus variées ; quelques denrées de bouche un peu plus chères, soit par leur préparation, soit par la distance d'où elles seraient amenées ; quelques objets d'instruction ou d'amusement délicats, des livres autres que des livres de dévotion ou des almanachs de sorcier, etc. Dans un état encore plus avancé, la consommation de toutes ces choses serait assez courante, assez étendue pour qu'on y trouvât des boutiques constamment ouvertes et assorties en ces différens genres. On voit en quelques parties de l'Europe des exemples de ce degré de richesse dans les campagnes, notamment dans quelques cantons de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne.

par leur haut prix, ne sont qu'à la portée d'un petit nombre d'acheteurs. Elle se réduit à peu de chose dans la bijouterie, surtout dans la bijouterie recherchée; et, comme nous avons vu qu'elle est une des causes de la découverte et de l'application des procédés ingénieux, il arrive que c'est précisément dans les productions d'un travail exquis que de tels procédés se rencontrent plus rarement. En visitant l'atelier d'un lapidaire, on sera étonné de la richesse des matériaux, de la patience et de l'adresse du metteur en œuvre; mais c'est dans les ateliers où se préparent en grand les choses d'un usage commun, qu'on sera frappé d'une méthode heureusement imaginée pour expédier la fabrication et la rendre plus parfaite. En voyant un collier fait en cheveux, on se représentera tant bien que mal le métier sur lequel il a été natté, la patience de l'ouvrier, les petites pinces dont il s'est aidé, mais en voyant un lacet de fil, il est peu de personnes qui se doutent qu'il ait été fabriqué par un cheval aveugle ou par un courant d'eau; ce qui est pourtant vrai.

L'industrie agricole est celle des trois qui admet le moins de division dans les travaux. Un grand nombre de cultivateurs ne sauraient se rassembler dans un même lieu pour concourir tous ensemble à la fabrication d'un même produit. La terre qu'ils sollicitent est étendue sur tout le globe, et les force à se tenir à de grandes distances les uns des autres. De plus, l'agriculture n'admet pas la continuité d'une même opération. Un même homme ne saurait labourer toute l'année tandis qu'un autre récolterait constamment. Enfin, il est rare qu'on puisse s'adonner à une même culture dans toute l'étendue de son terrain, et la continuer pendant plusieurs années de suite; la terre ne la supporterait pas; et si la culture était uniforme sur toute une propriété, les façons à donner aux terres et les récoltes tomberaient aux mêmes époques, tandis que dans d'autres instans les ouvriers resteraient oisifs [1].

[1] On ne voit pas, en général, dans l'agriculture, des entreprises aussi considérables que dans le commerce et les manufactures. Un fermier ou un propriétaire ne fait pas valoir ordinairement plus de quatre à cinq cents arpens; exploitation qui, pour l'importance des capitaux et la grandeur des produits, n'excède pas celle d'un manufacturier médiocre. Cela tient à plusieurs causes, et principalement à l'étendue du théâtre qu'exige cette industrie; à l'encombrement de ses produits qui ne peuvent pas être rentrés de trop loin au chef-lieu de l'entreprise, ni aller chercher des débouchés trop distans; à la nature même de l'industrie, qui ne permet à l'entrepreneur d'établir aucun ordre constant et uniforme, et qui exige de

La nature des travaux et des produits de la campagne veut encore qu'il convienne au cultivateur de produire lui-même les légumes, les fruits, les bestiaux, et même une partie des instrumens et des constructions qui servent à la consommation de sa maison, quoique ces productions soient d'ailleurs l'objet des travaux exclusifs de plusieurs professions.

Dans les genres d'industrie qui s'exercent en ateliers, et où le même entrepreneur donne toutes les façons à un produit, il ne peut, sans de gros capitaux, subdiviser beaucoup ses opérations. Cette subdivision réclame de plus fortes avances en salaires, en matières premières, en outils. Si dix-huit ouvriers ne fesaient que vingt épingles chacun, c'est-à-dire, trois cent soixante épingles à la fois, pesant à peine une once, une once de cuivre successivement renouvelée suffirait pour les occuper. Mais si, au moyen de la séparation des occupations, les dix-huit ouvriers font par jour, ainsi qu'on vient de le voir, quatre-vingt-six mille quatre cents épingles, la matière première nécessaire pour occuper ces dix-huit ouvriers devra être constamment du poids de deux cent quarante onces; elle exigera par conséquent une avance plus considérable. Et si l'on considère qu'il se passe peut-être deux ou trois mois, depuis le moment où le manufacturier achète le cuivre jusqu'à celui où il rentre dans cette avance par la vente des épingles, on sentira qu'il est obligé d'avoir, pour fournir constamment de l'occupation à ses ouvriers, soixante ou quatre-vingts fois deux cent quarante onces de cuivre en fabrication à différens degrés, et que la portion de son capital, occupée par cette matière première seulement, doit être égale par conséquent à la valeur de douze cents livres pesant de métal de cuivre. Enfin, la séparation des occupations ne peut avoir lieu qu'au moyen de plusieurs instrumens et machines qui sont eux-mêmes une partie importante du capital. Aussi voit-on fréquemment, dans les pays pauvres, le même travailleur commencer et achever toutes les opérations qu'exige un même produit, faute d'un capital suffisant pour bien séparer les occupations.

Mais il ne faut pas s'imaginer que la séparation des travaux ne puisse avoir lieu qu'au moyen des capitaux d'un seul entrepreneur et dans l'enceinte d'un même établissement. Toutes les façons d'une paire de bottes ne sont pas données par le bottier seulement, mais aussi par le nourris-

---

lui une suite de jugemens partiels, en raison de la différence des cultures, des assolemens, des engrais, de la variété des occupations d'un même ouvrier, laquelle dépend de la marche des saisons, des vicissitudes même du temps, etc.

seur de bestiaux, par le mégissier, par le corroyeur, par tous ceux qui fournissent de près ou de loin quelque matière ou quelque outil propres à la fabrication des bottes; et, quoiqu'il y ait une assez grande subdivision de travail dans la confection de ce produit, la plupart de ces producteurs y concourent avec d'assez petits capitaux.

Après avoir examiné les avantages et les bornes de la subdivision des différens travaux de l'industrie, si nous voulons avoir une vue complète du sujet, il convient d'observer les inconvéniens qu'elle traîne à sa suite.

Un homme qui ne fait, pendant toute sa vie, qu'une même opération, parvient à coup sûr à l'exécuter mieux et plus promptement qu'un autre homme; mais en même temps il devient moins capable de toute autre occupation, soit physique, soit morale; ses autres facultés s'éteignent, et il en résulte une dégénération dans l'homme considéré individuellement. C'est un triste témoignage à se rendre, que de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle; et qu'on ne s'imagine pas que ce soit uniquement l'ouvrier qui toute sa vie conduit une lime ou un marteau, qui dégénère ainsi de la dignité de sa nature; c'est encore l'homme qui par état exerce les facultés les plus déliées de son esprit. C'est bien par une suite de la séparation des occupations que près des tribunaux il y a des procureurs dont l'unique occupation est de représenter les plaideurs, et de suivre pour eux tous les détails de la procédure. On ne refuse pas en général à ces hommes de loi l'adresse ni l'esprit de ressources dans les choses qui tiennent à leur métier; cependant il est tel procureur, même parmi les plus habiles, qui ignore les plus simples procédés des arts dont il fait usage à tout moment : s'il faut qu'il raccommode le moindre de ses meubles, il ne saura par où s'y prendre; il lui sera impossible même d'enfoncer un clou sans faire sourire le plus médiocre apprenti : et qu'on le mette dans une situation plus importante; qu'il s'agisse de sauver la vie d'un ami qui se noie, de préserver sa ville des embûches de l'ennemi, il sera bien autrement embarrassé; tandis qu'un paysan grossier, l'habitant d'un pays demi-sauvage, se tirera avec honneur d'une semblable difficulté.

Dans la classe des ouvriers, cette incapacité pour plus d'un emploi rend plus dure, plus fastidieuse et moins lucrative la condition des travailleurs. Ils ont moins de facilité pour réclamer une part équitable dans la valeur totale du produit. L'ouvrier qui porte dans ses bras tout un métier, peut aller partout exercer son industrie, et trouver des moyens de subsister; l'autre n'est qu'un accessoire qui, séparé de ses confrères, n'a plus ni

capacité ni indépendance, et qui se trouve forcé d'accepter la loi qu'on juge à propos de lui imposer.

En résultat, on peut dire que la séparation des travaux est un habile emploi des forces de l'homme; qu'elle accroît en conséquence les produits de la société, c'est-à-dire, sa puissance et ses jouissances, mais qu'elle ôte quelque chose à la capacité de chaque homme pris individuellement.

Cet inconvénient, au reste, est amplement compensé par les facilités qu'une civilisation plus avancée procure à tous les hommes pour perfectionner leur intelligence et leurs qualités morales. L'instruction de la première enfance mise à la portée des familles d'ouvriers, l'instruction qu'ils peuvent puiser dans des livres peu chers, et cette masse de lumières qui circule perpétuellement au milieu d'une nation civilisée et industrieuse, ne permettent pas qu'aucun de ses membres soit abruti seulement par la nature de son travail. Un ouvrier d'ailleurs n'est pas constamment occupé de sa profession; il passe nécessairement une partie de ses instans à ses repas et ses jours de repos au sein de sa famille. S'il se livre à des vices abrutissans, c'est plutôt aux institutions sociales qu'à la nature de son travail, qu'il faut les attribuer.

CHAPITRE IX.

Des différentes manières d'exercer l'industrie commerciale et comment elles concourent à la production.

Toutes les denrées ne viennent pas indifféremment partout. Celles qui sont le produit du sol dépendent des qualités du sol et du climat, qui varient d'un endroit à l'autre. Celles qui sont le produit de l'industrie ne viennent elles-mêmes que dans de certains lieux plus favorables à leur fabrication.

Il en résulte que dans des lieux où elles ne *croissent* pas naturellement (et n'oublions pas que j'applique ce mot aux productions de l'industrie comme aux productions du sol), il en résulte, dis-je, que, pour parvenir en ces lieux-là, pour y être complètement produites, pour être mises au point d'y être consommées, il leur manque une façon, et cette façon, c'est d'y être transportées.

Elle est l'objet de l'industrie que nous avons nommée commerciale.

Les négocians qui vont chercher ou qui font venir des marchandi-

ses[1] de l'étranger, et qui portent ou envoient des marchandises dans l'étranger, font le *commerce extérieur*.

Ceux qui achètent des marchandises de leur pays pour les revendre dans leur pays, font le *commerce intérieur*.

Ceux qui achètent des marchandises par grosses parties pour les revendre aux petits marchands, font le commerce en gros. Ceux qui les achètent en gros pour les revendre aux consommateurs, font le commerce de détail.

Le banquier reçoit ou paie pour le compte d'autrui, ou bien fournit des lettres de change payables en d'autres lieux que ceux où l'on est ; ce qui conduit au commerce de l'or et de l'argent.

Le courtier cherche pour le vendeur des acheteurs, et pour les acheteurs des vendeurs.

Tous font le commerce, tous exercent une industrie qui tend à rapprocher la denrée du consommateur. Le détailleur qui vend du poivre à l'once, fait un commerce aussi indispensable pour le consommateur que le négociant qui envoie, pour l'acheter, un navire aux Moluques ; et, si ces diverses fonctions ne sont pas exercées par le même commerçant, c'est parce qu'elles le sont plus commodément et à moins de frais par plusieurs. Développer les procédés de toutes ces industries, serait l'objet d'un *Traité du Commerce* [2]. Ici nous devons seulement chercher de quelle façon et jusqu'à quel point elles influent sur la production des valeurs.

Nous verrons au second livre comment la demande qu'on fait d'un produit, fondée sur l'utilité dont il est, se trouve bornée par l'étendue des frais de production, et suivant quel principe s'établit en chaque lieu sa valeur. Il nous suffit ici, pour comprendre ce qui a rapport au commerce, de regarder la valeur du produit comme une *quantité donnée*. Ainsi, sans examiner encore pourquoi l'huile d'olive vaut 30 sous par livre à Marseille, et 40 sous à Paris, je dis que celui qui en fait venir de Marseille à Paris augmente de 10 sous la valeur de chaque livre d'huile.

Et qu'on ne s'imagine pas que sa valeur intrinsèque n'en soit pas aug-

---

[1] On appelle *marchandise* un produit qu'on achète dans le but de le revendre ; et *denrée*, un produit qu'on achète pour le consommer.

[2] C'est un ouvrage encore à faire, malgré celui de Melon et celui de Forbonnais, parce qu'on n'a point encore bien connu le principe et le résultat du commerce.

mentée; elle l'est bien réellement, de même que la valeur intrinsèque de l'argent est plus grande à Paris qu'elle ne l'est à Lima.

En effet, le transport des marchandises ne peut s'opérer sans le concours de divers moyens, qui tous ont leur valeur intrinsèque aussi, et parmi lesquels le transport proprement dit n'est pas toujours le plus dispendieux. Ne faut-il pas un établissement commercial au lieu où l'on rassemble la marchandise, un autre au lieu où elle arrive, des magasins, des emballages? Ne faut-il pas des capitaux pour faire l'avance de sa valeur? N'y a-t-il pas des commissionnaires, des assureurs, des courtiers à payer? Ce sont là des services vraiment productifs, puisque sans eux il est impossible au consommateur de jouir de la denrée, et que, si on les suppose réduits par la concurrence à leur taux le plus bas, aucun autre moyen ne pourrait l'en faire jouir à meilleur marché.

Dans le commerce, de même que dans l'industrie manufacturière, la découverte d'un procédé expéditif ou économique, un meilleur emploi des agens naturels, comme celui d'un canal au lieu d'une grande route, la destruction d'un obstacle, d'un renchérissement opposé par la nature ou par les hommes, diminuent les frais de production, et procurent au consommateur un gain qui ne coûte rien au producteur. Il baisse alors son prix sans perte, parce que, s'il fait payer moins cher, c'est qu'il est tenu à moins dépenser. C'est par cette raison que les routes, les canaux, les ponts, l'abolition des douanes intérieures, des péages, des octrois qui ne sont que des péages, tout ce qui favorise les communications intérieures, est favorable à la richesse d'un pays.

Les mêmes principes s'appliquent au commerce avec l'étranger comme au commerce intérieur. Le négociant qui envoie des soieries en Allemagne, en Russie, et qui vend à Pétersbourg 8 francs une aune d'étoffe qui vaut 6 francs à Lyon, crée une valeur de 2 francs par aune. Si le même négociant fait venir en retour des fourrures de Russie, et s'il vend au Havre pour 1200 francs, ce qui lui aura coûté à Riga 1000 francs, ou une valeur équivalente à 1000 francs, il y aura eu une nouvelle valeur de 200 francs créée et partagée par les divers agens de cette production, quelles que soient les nations auxquelles ils appartiennent et leur importance dans les fonctions productives, depuis le gros négociant jusqu'au simple crocheteur [1]. La nation française s'enrichit de ce que gagnent là-

[1] On voit au livre II, chapitre 7, dans quelles proportions ce partage a lieu ordinairement.

dedans les industrieux et les capitaux français ; la nation russe, de ce que gagnent les industrieux et les capitaux russes.

Ce pourrait être même une nation étrangère à la France et à la Russie qui fit les bénéfices du commerce mutuel de ces deux nations ; et ces deux nations n'y perdraient rien, si leurs industrieux avaient chez eux d'autres emplois également lucratifs de leur temps et de leurs capitaux. Or, la circonstance d'un commerce extérieur actif, quels qu'en soient les agens, est très-propre à vivifier l'industrie intérieure. Les Chinois, qui laissent faire à d'autres nations tout leur commerce extérieur, n'en font pas moins des profits considérables, puisqu'ils suffisent, sur un territoire égal à l'Europe en surface, à l'entretien d'un nombre d'habitans double de ce qu'en contient l'Europe. Un marchand dont la boutique est bien achalandée, ne fait pas de moins bonnes affaires que le porte-balle qui va offrant la sienne par le pays [1]. Les jalousies commerciales ne sont guère que des préjugés, des fruits sauvages qui tomberont quand ils seront parvenus à maturité.

En tout pays, le commerce extérieur qui se fait est peu considérable, comparé au commerce intérieur. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer, soit dans un rassemblement considérable, soit sur les tables mêmes les plus somptueuses, combien la valeur des choses tirées du dehors qu'on peut apercevoir, est modique, en comparaison de la valeur des choses qui viennent de l'intérieur, surtout si l'on y comprend, comme on le doit, la valeur des bâtimens et autres constructions où l'on habite, et qui sont bien un produit de l'intérieur [2].

---

[1] On dit à ce sujet : *Pourquoi ne joindrions-nous pas à la production agricole et manufacturière la production commerciale?* Par la même raison qui fait qu'un fabricant d'étoffes de laine envoie teindre ses étoffes chez un teinturier, et, s'il a des capitaux et du temps de reste, trouve plus d'avantage à étendre sa fabrique qu'à établir une teinturerie et à faire les profits du teinturier.

[2] L'évaluation exacte en serait impossible à faire, même dans les pays où les calculs de ce genre sont en grande vénération. Elle serait, du reste, bien superflue ; et en général les évaluations statistiques, qui, fussent-elles exactes, ne sont jamais permanentes, ont en elles-mêmes peu d'utilité. Ce qui est vraiment utile, c'est de bien connaître les faits généraux, les lois générales, c'est-à-dire, la chaîne qui lie les effets aux causes. Cela seulement peut indiquer la conduite qu'il faut tenir dans chaque situation où l'on se trouve. La statistique ne peut fournir à l'économie politique que des exemples pour faire comprendre des principes qui doivent être démontrés sans elle, ou pour les confirmer. Elle ne saurait fonder des principes. Ceux-ci ne peuvent être fondés que sur la nature des choses. La meilleure statistique ne fait connaître que la quantité des choses.

Il y a un commerce qu'on appelle de spéculation, et qui consiste à acheter des marchandises dans un temps pour les revendre au même lieu et intactes, à une époque où l'on suppose qu'elles se vendront plus cher. Ce commerce lui-même est productif : son utilité consiste à employer des capitaux, des magasins, des soins de conservation, une industrie enfin, pour retirer de la circulation une marchandise lorsque sa surabondance l'avilirait, en ferait tomber le prix au-dessous de ses frais de production, et découragerait par conséquent sa production, pour la revendre lorsqu'elle deviendra trop rare, et que son prix étant porté au-dessus de son taux naturel (les frais de production) elle causerait de la perte à ses consommateurs. Ce commerce tend, comme on voit, à transporter, pour ainsi dire, la marchandise d'un temps dans un autre, au lieu de la transporter d'un endroit dans un autre. S'il ne donne point de bénéfice, s'il donne de la perte, c'est une preuve qu'il était inutile, que la marchandise n'était point trop abondante au moment où on l'achetait, et qu'elle n'était point trop rare au moment où on l'a revendue. On a aussi appelé les opérations de ce genre, *commerce de réserve*, et cette désignation est bonne. Lorsqu'elles tendent à accaparer toutes les denrées d'une même espèce, pour s'en réserver le monopole et la revente à des prix exagérés, on nomme cela des *accaparemens*. Ils sont heureusement d'autant plus difficiles que le pays a plus de commerce, et par conséquent plus de marchandises de tout genre dans la circulation.

Le commerce de transport proprement dit, celui que Smith appelle ainsi (*carrying trade*), consiste à acheter des marchandises hors de son pays pour les revendre hors de son pays. Cette industrie est favorable non-seulement au négociant qui l'exerce, mais aux deux nations chez lesquelles il va l'exercer, par les raisons que j'ai exposées en parlant du commerce extérieur. Ce commerce convient peu aux nations où les capitaux sont rares, et qui en manquent pour exercer leur industrie intérieure, celle qui mérite d'être favorisée de préférence. Les Hollandais, en temps ordinaire, le font avec avantage, parce qu'ils ont une population et des capitaux surabondans. Les Français l'ont fait avec succès, en temps de paix, d'un port du Levant à l'autre, leurs armateurs pouvant se procurer des capitaux à meilleur compte que les Levantins, et se trouvant peut-être moins exposés aux avanies de leur abominable gouvernement; d'autres ont succédé aux Français, et ce commerce de transport, loin d'être funeste aux sujets du Turc, contribue à entretenir le peu d'industrie de ces contrées.

Des gouvernemens, moins sages en cela que celui de Turquie, ont interdit aux armateurs étrangers le commerce de transport chez eux. Si les nationaux pouvaient faire ce transport à meilleur compte que les étrangers, il était superflu d'en exclure ces derniers ; si les étrangers pouvaient le faire à moins de frais, on se privait volontairement du profit qu'il y avait à les employer.

Rendons cela plus sensible par un exemple.

Le transport des chanvres de Riga au Havre revient, dit-on, à un navigateur hollandais à 35 francs par tonneau. Nul autre ne pourrait les transporter si économiquement ; je suppose que le Hollandais peut le faire. Il propose au gouvernement français, qui est consommateur du chanvre de Russie, de se charger de ce transport pour 40 francs par tonneau. Il se réserve, comme on voit, un bénéfice de 5 francs. Je suppose encore que le gouvernement français, voulant favoriser les armateurs de sa nation, préfère employer des navires français auxquels le même transport reviendra à 50 francs, et qui, pour se ménager le même bénéfice, le feront payer 55 francs. Qu'en résultera-t-il? Le gouvernement aura fait un excédant de dépense de 15 francs par tonneau, pour en faire gagner 5 à ses compatriotes ; et comme ce sont des compatriotes également qui paient les contributions sur lesquelles se prennent les dépenses publiques, cette opération aura coûté 15 francs à des Français, pour faire gagner 5 francs à d'autres Français.

D'autres données donneront d'autres résultats ; mais telle est, je crois, la méthode à suivre dans ce calcul.

Il n'est pas besoin d'avertir que j'ai considéré jusqu'à ce moment l'industrie nautique seulement dans ses rapports avec la richesse publique ; elle en a d'autres avec la sûreté de l'état. L'art de la navigation, qui sert au commerce, sert encore à la guerre. La manœuvre d'un bâtiment de mer est une évolution militaire ; de sorte qu'une nation qui possède beaucoup d'ouvriers marins est militairement plus puissante qu'une nation qui en possède peu. Elle peut trouver au besoin un plus grand nombre de matelots expérimentés pour manœuvrer les vaisseaux de l'état. Il en est résulté que toujours on a vu des considérations militaires et politiques se mêler aux vues industrielles et commerciales dans ce qui a eu rapport à la navigation ; et lorsque l'Angleterre, par son acte de navigation, a interdit à tout bâtiment dont les armateurs et l'équipage ne seraient pas au moins pour les trois quarts Anglais, de faire le commerce de transport pour elle, son but a été non pas autant de recueillir le bénéfice qui en

pouvait résulter, que d'augmenter ses forces navales et de diminuer celles des autres puissances, particulièrement de la Hollande, qui fesait alors un grand commerce de transport, et qui était à cette époque le principal objet de la jalousie anglicane.

On ne peut nier que cette vue ne soit celle d'une habile administration, en supposant toutefois qu'il convienne à une nation de dominer sur les autres [1]. Toute cette vieille politique tombera. L'habileté sera de mériter la préférence, et non de la réclamer de force. Les efforts qu'on fait pour s'assurer la domination ne procurent jamais qu'une grandeur factice qui fait nécessairement de tout étranger un ennemi. Ce système produit des dettes, des abus, des tyrans et des révolutions; tandis que l'attrait d'une convenance réciproque procure des amis, étend le cercle des relations utiles; et la prospérité qui en résulte est durable, parce qu'elle est naturelle.

CHAPITRE X.

Quelles transformations subissent les capitaux dans le cours de la production.

Nous avons vu (chapitre 3) de quoi se composent les capitaux productifs d'une nation, et quels sont leurs usages. Il fallait le dire alors pour embrasser l'ensemble des moyens de production. Nous allons observer maintenant ce qui leur arrive dans le cours de la production, comment ils se conservent et comment ils s'accroissent.

Pour ne point fatiguer l'esprit du lecteur par des abstractions, je commencerai par des exemples, et je les choisirai dans les faits les plus communs. Les principes généraux en sortiront ensuite d'eux-mêmes, et le lecteur sentira la possibilité de les appliquer à tous les autres cas sur lesquels il voudra porter un jugement sain.

Lorsqu'un cultivateur fait lui-même valoir ses terres, outre la valeur de sa terre, il doit posséder un capital, c'est-à-dire une valeur quelconque composée en premier lieu des défrichemens et constructions, qu'on peut,

---

[1] Aux États-Unis, le traducteur de cet ouvrage, M. Biddle; en Angleterre, M. Horner et les auteurs de la *Revue d'Édimbourg*, nient que l'acte de navigation ait en rien contribué à la puissance maritime de l'Angleterre. Je conviens, qu'à parler dans le sens des intérêts de l'Angleterre, c'était une fort mauvaise mesure : mais je ne conviens pas qu'il n'ait en rien servi à sa prépondérance militaire.

si l'on veut, considérer comme fesant partie de la valeur du fonds, mais qui sont cependant des produits de l'industrie humaine et un accroissement de la valeur du fonds [1]. Cette portion du capital s'use peu ; quelques réparations faites à mesure suffisent pour lui conserver son entière valeur. Si ce cultivateur trouve chaque année, sur les produits de l'année, de quoi subvenir à ces réparations, cette portion du capital se trouve par là perpétuellement maintenue.

Une seconde partie du capital de ce même cultivateur se compose d'outils aratoires, d'ustensiles, de bestiaux qui s'usent plus rapidement, mais qui s'entretiennent et au besoin se renouvellent de même aux dépens des produits annuels de l'entreprise, et conservent ainsi leur valeur entière.

Enfin, il faut des provisions de plusieurs espèces, des semences, des denrées, des fourrages pour l'entretien des hommes et des animaux, de l'argent pour le salaire des manouvriers, etc. [2]. Remarquez que cette portion du capital se dénature tout-à-fait dans le cours d'une année, et même plusieurs fois par an. L'argent, les grains, les provisions de tous genres se dissipent en totalité ; mais il le faut, et nulle partie du capital n'est perdue, si le cultivateur, indépendamment des profits qui paient le service productif du terrain (ou le fermage), le service productif du capital lui-même (ou l'intérêt), et le service productif de l'industrie qui les a mis en jeu, est parvenu, au moyen de ses produits de l'année, à rétablir

---

[1] Arthur Young, dans sa *Revue de l'Agriculture française*, ne donne point d'évaluation de la portion permanente et fixée du capital employé sur les terres de l'ancienne France ; seulement il estime qu'elle est inférieure d'environ 36 francs par acre anglais, à la portion équivalente des capitaux ainsi employés en Angleterre. Ainsi, en admettant la supposition modeste que les améliorations des terres en France, s'élèvent à la moitié seulement de celles de l'Angleterre, on évaluerait le capital ainsi fixé dans l'ancienne France à 36 francs par acre ; ce qui, en comptant 131 millions d'acres en France, donnerait 4 milliards 716 millions de francs pour cette portion seulement du capital français.

[2] Le même auteur, qui vient d'être cité, estime qu'en France ces deux dernières portions du capital employé à l'agriculture (j'entends les outils, bestiaux, provisions d'entretien, etc.), peuvent être évaluées à 48 francs par acre, soit à 6 milliards 288 millions pour toute la France, le fort portant le faible. En ajoutant cette portion du capital français à la précédente, nous trouverions qu'on peut évaluer à 11 milliards le portion du capital de l'ancienne France qui est employée à l'industrie agricole. Le même auteur évalue au double ce même capital en Angleterre, proportion gardée de l'étendue du territoire.

ses approvisionnemens en argent, en grains, en bestiaux, fût-ce même en fumier, jusqu'à former une valeur égale à celle avec laquelle il a commencé l'année d'auparavant.

On voit que, bien que presque toutes les parties du capital aient reçu des atteintes, et que quelques-unes aient même été anéanties tout-à-fait, le capital a néanmoins été conservé; car un capital ne consiste pas en telle ou telle matière, mais en une valeur qui n'est pas altérée toutes les fois qu'elle reparaît en d'autres matières d'une égale valeur.

On conçoit même aisément, si cette terre a été assez vaste et son exploitation conduite avec assez d'ordre, d'économie et d'intelligence, que les profits du cultivateur, après que son capital a été rétabli dans son entière valeur, et que toutes ses dépenses et celles de sa famille ont été payées, lui aient fourni un excédant à mettre de côté. Les conséquences qui résulteront de l'emploi de cet excédant sont fort importantes, et feront la matière du chapitre suivant. Il suffit, quant à présent, de bien concevoir que la valeur du capital, quoique consommée, n'est point détruite, parce qu'elle a été consommée de manière à se reproduire, et qu'une entreprise peut se perpétuer et donner tous les ans de nouveaux produits avec le même capital, quoiqu'il soit consommé sans cesse.

Après avoir suivi les transformations que subit un capital dans l'industrie agricole, on suivra sans peine les transformations qu'il subit dans les manufactures et le commerce.

Dans les manufactures, il y a, comme dans l'agriculture, des portions du capital qui durent plusieurs années, comme les bâtimens des usines, les machines et certains outils, tandis que d'autres portions changent totalement de forme; c'est ainsi que les huiles, la soude, que consomment les savonniers, cessent d'être de l'huile, de la soude, pour devenir du savon. C'est ainsi que les drogues pour la teinture cessent d'être de l'indigo, du bois d'Inde, du rocou, et font partie des étoffes qu'elles colorent. Les salaires et l'entretien des ouvriers sont dans le même cas.

Dans le commerce, la presque totalité des capitaux subit, et souvent plusieurs fois par année, des transformations complètes. Un négociant, avec des espèces, achète des étoffes et des bijoux : première transformation. Il les envoie à Buenos-Ayres, où on les vend : seconde transformation. Il donne ordre d'en employer le montant en peaux d'animaux : troisième transformation. Cette marchandise, arrivée au lieu de sa destination, est vendue à son tour; la valeur en est remise en effets de commerce sur Paris; et ces valeurs, changées en espèces, reproduisent le

capital, et probablement avec bénéfice, sous sa première forme, celle d'une monnaie française.

On voit que les choses fesant office de capital sont innombrables; si, dans un moment donné, on voulait connaître de quoi se compose le capital d'une nation, on trouverait qu'il consiste en une multitude d'objets, de denrées, de matières dont il serait absolument impossible d'assigner avec quelque exactitude la valeur totale, et dont quelques-unes même sont à plusieurs milliers de lieues de ses frontières. On voit en même temps que les denrées les plus fugitives et les plus viles sont non-seulement une partie, mais une partie souvent indispensable de ce capital; que, quoique perpétuellement consommées et détruites, elles ne supposent point que le capital lui-même soit consommé et détruit, pourvu que sa valeur soit conservée; et que, par conséquent, l'introduction, l'importation qui peut avoir lieu de ces denrées viles et fugitives, peut avoir le même avantage que l'introduction des marchandises plus durables et plus précieuses, comme l'or et l'argent; qu'elles en ont vraisemblablement davantage du moment qu'on les préfère; que les producteurs sont les seuls juges compétens de la transformation, de l'extraction, de l'introduction de ces diverses denrées et matières, et que toute autorité qui intervient là-dedans, tout système qui veut influer sur la production, ne peut qu'y être nuisible.

Il y a des entreprises où le capital est entièrement rétabli, et recommence de nouveaux produits plusieurs fois par année. Dans les manufactures où trois mois suffisent pour confectionner et vendre un produit complet, le même capital peut remplir le même office quatre fois par an. Le profit qu'il rapporte est ordinairement proportionné au temps qu'il est occupé. On comprend qu'un capital qui rentre au bout de trois mois ne rapporte pas un profit aussi grand que celui qui n'est rétabli qu'au bout d'une année; si cela était, le profit serait quadruple dans l'année, et attirerait dans cet emploi une masse de capitaux dont la concurrence ferait baisser les profits.

Par la raison du contraire, les produits qui exigent plus d'une année de confection, comme les cuirs, doivent, indépendamment du rétablissement de la valeur capitale, rendre les profits de plus d'une année; autrement, qui voudrait s'en occuper?

Dans le commerce que l'Europe fait avec l'Inde et la Chine, le capital est occupé pendant deux ou trois années avant de se remontrer. Et, dans le commerce, dans les manufactures, comme dans l'entreprise agricole

que nous avons prise pour exemple, il n'est point nécessaire qu'un capital soit réalisé et transformé en numéraire, pour reparaître dans son intégrité ; la plupart des négocians et des manufacturiers *réalisent* en espèces la totalité de leur capital, tout au plus au moment où ils quittent les affaires ; et ils n'en savent pas moins chaque fois qu'ils veulent le savoir, au moyen d'un inventaire de toutes les valeurs qu'ils possèdent, si leur capital est diminué ou s'il est augmenté.

La valeur capitale employée à une production, n'est jamais qu'une avance destinée à payer des services productifs, et que rembourse la valeur du produit qui en résulte.

Un mineur tire du minerai du sein de la terre ; un fondeur le lui paie. Voilà sa production terminée et soldée par une avance prise sur le capital du fondeur.

Celui-ci fond le minerai, l'affine, et en fait de l'acier qu'un coutelier lui achète. Le prix de cet acier rembourse au fondeur l'avance qu'il avait faite en achetant la matière, de même que l'avance des frais de la nouvelle façon qu'il y a ajoutée.

A son tour le coutelier fabrique des rasoirs avec cet acier, et le prix qu'il en tire lui rembourse ses avances et lui paie la nouvelle valeur qu'il a ajoutée au produit.

On voit que la valeur des rasoirs a suffi pour rembourser tous les capitaux employés à leur production, et payer cette production elle-même ; ou plutôt les avances ont payé les services productifs, et le prix du produit a remboursé les avances. C'est comme si la valeur entière du produit, sa valeur brute, avait directement payé les frais de sa production. C'est même ainsi que le fait s'exprime ordinairement ; mais il était bon d'observer après quelles cascades arrive ce résultat.

CHAPITRE XI.

De quelle manière se forment et se multiplient les capitaux.

Le chapitre qui précède a montré comment les capitaux productifs, perpétuellement occupés, tourmentés, usés pendant la production, s'en tirent lorsqu'elle est terminée avec leur valeur entière. Or, comme c'est la valeur de la matière, et non la matière elle-même qui constitue la richesse, on a compris, j'espère, comment le capital productif, quoiqu'il ait plusieurs fois changé de forme matérielle, est cependant toujours le même capital.

On comprendra avec la même facilité que, comme c'est la valeur produite qui a remplacé la valeur consommée, cette valeur produite a pu être moindre, égale, ou supérieure à la valeur consommée. Si elle a été égale, le capital a été seulement rétabli et entretenu; si elle a été moindre, le capital a été entamé; et si elle a été supérieure, il y a eu augmentation, accroissement de capital. C'est la position où nous avons laissé l'entrepreneur-cultivateur qui nous a servi d'exemple au chapitre précédent. Nous avons supposé qu'après avoir rétabli son capital dans son entière valeur, tellement entière, qu'il pouvait recommencer une autre année avec des moyens égaux, ce cultivateur a eu un excédant de ses produits sur ses consommations pour une valeur quelconque, que nous ferons monter à mille écus, pour fixer nos idées.

Observons maintenant tous les emplois qu'il peut faire de cet excédant de mille écus, et ne méprisons point une observation qui paraît si simple : j'avertis qu'il n'en est point qui exerce une aussi grande influence sur le sort des hommes, et point dont les résultats soient plus méconnus.

Quels que soient les produits qui composent cet excédant, dont nous estimons la valeur mille écus, il peut l'échanger contre de la monnaie d'or et d'argent, et l'enfouir dans la terre pour la retrouver au besoin. Cet enfouissement ôte-t-il mille écus à la masse des capitaux de la société? Non, puisque nous venons de voir que la valeur de son capital a été auparavant rétablie complètement. A-t-il fait tort de cette somme à quelqu'un? Pas davantage; car il n'a volé ni dupé personne, et n'a jamais reçu aucune valeur qu'il n'ait donné une valeur égale en échange. On dira peut-être : *Il a donné du blé en échange des mille écus enfouis; ce blé n'a pas tardé à être consommé, et les mille écus n'en demeurent pas moins soustraits au capital de la société.* Mais le blé vendu ne fesait plus partie du capital de notre cultivateur, puisqu'il n'était plus sa propriété; c'était l'argent reçu en échange du blé qui en fesait partie. Le blé devenu la propriété d'une autre personne, peut au surplus faire partie du capital de son nouveau possesseur, si celui-ci le consomme reproductivement; car on sait que des matières consommables et fugitives peuvent faire partie d'un capital aussi bien que les plus durables, aussi long-temps qu'on les consomme de manière à en reproduire la valeur.

Du moment donc que le capital de notre cultivateur a été rétabli dans son ancienne valeur, et qu'il recommence avec les mêmes moyens qu'auparavant, les mille écus d'excédant qu'il a épargnés, fussent-ils jetés à la mer, le capital social ne serait pas moins égal à ce qu'il était auparavant.

Mais continuons toutes les suppositions possibles relativement à l'emploi des mille écus.

Par une nouvelle supposition, ils n'ont pas été enfouis; le cultivateur s'en est servi pour donner une très-belle fête. Cette valeur a été détruite dans une soirée; un festin magnifique, les ornemens d'un bal, et un feu d'artifice, ont absorbé la somme. Cette valeur, ainsi détruite, n'est point restée dans la société; elle n'a plus continué à faire partie de la richesse générale; car les personnes entre les mains de qui les mille écus en espèces ont passé, ont fourni une valeur équivalente en viandes, en vins, en rafraîchissemens, en poudre, et de toute cette valeur il ne reste rien; mais la masse des capitaux n'a pas été diminuée par cet emploi plus que par le précédent. Il y avait eu un excédant de valeur produite, cet excédant a été détruit. Les choses sont restées au même point.

Par une troisième supposition, les mille écus ont servi à acheter des meubles, du linge, de l'argenterie. Point encore de diminution dans le capital productif de la nation; mais aussi point d'accroissement. Il n'y a de plus, dans cette supposition, que les jouissances additionnelles que procure au cultivateur et à sa famille le supplément de mobiliers qu'ils ont acquis.

Enfin, par une quatrième supposition, qui est la dernière, le cultivateur ajoute à son capital productif les mille écus qu'il a épargnés, c'est-à-dire les réemploie productivement selon les besoins de sa ferme; il achète quelques bestiaux, nourrit un plus grand nombre d'ouvriers, et il en résulte, au bout de l'année, un produit qui a conservé ou rétabli avec profit l'entière valeur des mille écus, de manière qu'ils peuvent servir l'année suivante, et perpétuellement, à donner chaque année un nouveau produit.

C'est alors, et seulement alors, que le capital productif de la société est véritablement augmenté de la valeur de cette somme. L'accumulation qui forme un nouveau capital, ne commence qu'après que l'ancien capital est complètement rétabli.

Il est bien essentiel qu'on remarque que, de manière ou d'autre, soit qu'on dépense improductivement une épargne, soit qu'on la dépense productivement, elle est toujours dépensée et consommée; et ceci détruit une opinion bien fausse, quoique bien généralement répandue, c'est que l'épargne nuit à la consommation. Toute épargne, pourvu qu'on en fasse l'objet d'un placement, ne diminue en rien la consommation, et, au contraire, elle donne lieu à une consommation qui se reproduit et se renouvelle à perpétuité, tandis qu'une consommation improductive ne se

répète point. On voit que l'accumulation, présentée sous ses véritables traits, n'a rien qui doive la rendre odieuse; on sentira tout à l'heure au contraire les bons effets dont elle est suivie.

Je prie aussi de remarquer que la forme sous laquelle la valeur épargnée se trouve être épargnée et réemployé, ne change rien au fond de la question; elle l'est avec plus ou moins d'avantage, selon l'intelligence et la position de l'entrepreneur. Rien ne s'oppose à ce que cette portion de capital ait été accumulée sans avoir été un seul instant sous la forme de monnaie d'argent. Un des produits épargnés peut avoir été planté ou semé avant d'avoir subi aucun échange; le bois, qui aurait inutilement chauffé des appartemens superflus, peut se montrer en palissades, s'élever en charpente, et, d'une portion de revenu qu'il était au moment de la coupe, devenir un capital après avoir été employé.

La nature des besoins de chaque nation, sa position géographique, et le génie de ses habitans, déterminent communément la forme sous laquelle s'amassent ses capitaux. La plus grande partie des accumulations d'une société naissante consiste en constructions, en outils d'agriculture, en bestiaux, en améliorations de son fonds de terre; la plupart de celles d'une nation manufacturière consistent en matières brutes, ou qui sont dans un état plus ou moins ouvragé, entre les mains de ses fabricans. Ses capitaux se composent encore des usines et des machines propres à façonner les produits.

Chez une nation principalement commerçante, la plus grande partie des capitaux accumulés est en marchandises brutes ou manufacturées que les négocians ont achetées, et qu'ils se proposent de revendre. Les navires et autres bâtimens de commerce, les magasins, les chars, les chevaux, font aussi une partie importante des capitaux d'une telle nation.

Une nation qui cultive à la fois l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale, voit son capital composé de produits de toutes ces différentes sortes, de cette masse de provisions de tout genre que nous voyons actuellement entre les mains des peuples policés, et qui, employés avec intelligence, sont perpétuellement entretenus, et même augmentés, malgré l'immense consommation qui s'en fait, pourvu que l'industrie de ces peuples produise plus de valeurs que leur consommation n'en détruit.

Ce n'est point à dire que chaque nation ait précisément produit et mis en réserve les choses qui composent actuellement son capital; elle a pu mettre en réserve des valeurs quelconques, qui, par la voie des transmu-

tations, ont pris la forme qui lui convenait le mieux ; un boisseau de blé épargné peut nourrir également un maçon et un brodeur. Dans le premier cas, le boisseau de blé reparaîtra sous la forme d'une portion de bâtiment, produit durable fesant partie d'un capital ; dans le second cas, il reparaîtra dans un habit brodé qui ne durera qu'un temps.

Tout entrepreneur d'industrie, fesant lui-même travailler son capital, trouve avec facilité les moyens d'occuper productivement ses épargnes. S'il est cultivateur, il achète des portions de terre, ou augmente par des bonifications le pouvoir productif de celles qu'il a. S'il est négociant, il achète et revend une plus grande masse de marchandises. Les capitalistes ont à peu près les mêmes moyens ; ils augmentent de tout le montant de leurs épargnes leur capital déjà placé, ou bien ils cherchent de nouveaux placemens, pour eux d'autant plus faciles à trouver, que, connus pour avoir des fonds à placer, ils reçoivent plus que d'autres des propositions pour l'emploi de leurs épargnes. Mais les propriétaires de terres affermées, et les personnes qui vivent de leurs rentes ou du salaire de leur main-d'œuvre, n'ont pas la même facilité, et ne peuvent placer utilement un capital qu'autant qu'il se monte à une certaine somme. Beaucoup d'épargnes sont, par cette raison, consommées improductivement, qui auraient pu être consommées reproductivement, et grossir les capitaux particuliers, et par conséquent la somme du capital national. Les caisses et les associations qui se chargent de recevoir, de réunir et de faire valoir les petites épargnes des particuliers, sont en conséquence (toutes les fois qu'elles offrent une sûreté parfaite) très-favorables à la multiplication des capitaux.

L'accroissement des capitaux est lent de sa nature ; car il n'a jamais lieu que là où il y a des valeurs véritablement produites, et des valeurs ne se créent pas sans qu'on y mette, outre les autres élémens, du temps et de la peine [1]. Et comme les producteurs, tout en créant des valeurs, sont obligés d'en consommer, ils ne peuvent jamais accumuler, c'est-à-dire, employer reproductivement que la portion des valeurs produites qui excède

---

[1] Les épargnes que font un riche traitant, un spoliateur du bien d'autrui, un favori comblé de priviléges, de pensions et de places, sont bien des accumulations véritables et quelquefois assez faciles. Mais ces valeurs, accumulées par un petit nombre de privilégiés, sont le produit très-réel des travaux, des capitaux et des terres d'un grand nombre de producteurs qui auraient pu les épargner, et les accumuler eux-mêmes à leur profit, si l'injustice et la force ne les leur avaient ravies.

leurs besoins ; c'est le montant de cet excédant qui constitue l'enrichissement des particuliers et des sociétés. Un pays marche d'autant plus rapidement vers la prospérité, que chaque année il s'y trouve plus de valeurs épargnées et employées reproductivement. Ses capitaux augmentent ; la masse d'industrie mise en mouvement devient plus considérable ; et de nouveaux produits pouvant être créés par cette addition de capitaux et d'industrie, de nouvelles épargnes deviennent toujours plus faciles.

Toute épargne, tout accroissement de capital, prépare un gain annue et perpétuel, non-seulement à celui qui a fait cette accumulation, mais à tous les gens dont l'industrie est mise en mouvement par cette portion du capital. Elle prépare un intérêt annuel au capitaliste qui a fait l'épargne, et des profits annuels aux industrieux qu'elle fait travailler. Perpétuellement consommée, elle est autant de fois reproduite pour être consommée de nouveau, de même que les profits qu'elle fait naître. Aussi le célèbre Adam Smith compare-t-il un homme frugal, qui augmente ses capitaux productifs, ne fût-ce que dans une seule occasion, à l'un des fondateurs d'une maison d'industrie où une société d'hommes laborieux seraient nourris à perpétuité des fruits de leur travail ; et un prodigue, au contraire, qui mange une partie de son capital, est comparé par lui à l'administrateur infidèle qui dilapiderait les biens d'une fondation pieuse, et laisserait sans ressources, non-seulement ceux qui y trouvaient leur subsistance, mais tous ceux qui l'y auraient trouvée par la suite. Il n'hésite pas à nommer le dissipateur un fléau public, et tout homme frugal et rangé, un bienfaiteur de la société [1].

Il est heureux que l'intérêt personnel veille sans cesse à la conservation des capitaux des particuliers, et qu'on ne puisse en aucun temps distraire

---

[1] *Rich. des Nat.*, livre II, chap. 3. Lord Lauderdale, dans un livre intitulé : *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique*, a cru prouver, contre Smith, que l'accumulation des capitaux était nuisible à l'accroissement de la richesse. Il se fonde sur ce que l'accumulation retire de la circulation des valeurs qui seraient favorables à l'industrie. C'est une erreur. Ni le capital productif, ni ses accroissemens, ne sont retirés de la circulation. Autrement, ce capital demeurerait oisif, et ne rapporterait aucun profit. Bien au contraire, l'entrepreneur qui en fait usage, l'emploie, le dépense, le consomme tout entier ; mais c'est de manière à le reproduire, et même avec profit. Je fais remarquer cette erreur de lord Lauderdale, parce qu'elle sert de base à d'autres ouvrages d'économie politique, dont, par conséquent, toutes les déductions sont fausses, partant d'un principe faux.

un capital d'un emploi productif, sans se priver d'un revenu proportionné.

Smith pense qu'en tout pays, la profusion ou l'impéritie de certains particuliers, et des administrateurs de la fortune publique, est plus que compensée par la frugalité de la majorité des citoyens, et par le soin qu'ils prennent de leurs intérêts [1]. Il paraît certain du moins que, de notre temps, presque toutes les nations européennes croissent en opulence ; ce qui ne peut avoir lieu sans que chacune, prise en masse, ne consomme improductivement moins qu'elle ne produit [2]. Les révolutions modernes même, n'ayant pas été suivies d'invasions durables, de ravages prolongés, comme les anciennes, et d'un autre côté ayant détruit certains préjugés, aiguisé les esprits et renversé d'incommodes barrières, semblent avoir été favorables plutôt que contraires aux progrès de l'opulence. Mais cette frugalité dont Smith fait honneur aux particuliers n'est-elle pas, en raison de quelques vices dans l'organisation politique, forcée chez la classe la plus nombreuse? Est-il bien sûr que sa part des produits soit exactement proportionnée à la part qu'elle prend à la production? Dans les pays qu'on regarde comme les plus riches, combien d'individus vivent dans une disette perpétuelle! Combien de ménages, dans les villes comme dans les campagnes, dont la vie entière se compose de privations, et qui, entourés de tout ce qui est capable d'exciter les désirs, sont réduits à ne pouvoir satisfaire que leurs besoins les plus grossiers, comme s'ils vivaient dans un temps de barbarie, au milieu des nations les plus indigentes! Ce ne sont pas les misérables qui font des épargnes; car qui n'a pas de quoi vivre ne met guère de côté : c'est à leurs dépens que les épargnes sont faites. Un riche sinécuriste enrichi des faveurs de la cour, fait des accumulations qui sont prises sur les impôts. Les impôts écrasent les entre-

---

[1] *Rich. des Nat.*, liv. II, chap. 3.

[2] Sauf cependant dans des instans de guerres cruelles ou de dilapidations excessives, comme celles qui ont eu lieu en France sous la domination de Bonaparte. On ne peut guère douter que, pendant cette époque désastreuse pour le pays, même dans les momens de triomphes militaires, il n'y ait eu beaucoup plus de capitaux entamés que de capitaux grossis par des épargnes. Les réquisitions, les destructions de la guerre, jointes aux dépenses forcées des particuliers, et aux impôts excessifs, ont indubitablement plus détruit de valeurs que les épargnes de quelques particuliers n'ont pu en replacer productivement. Le prince, qui voulait que les besoins de ses courtisans lui répondissent de leur soumission, les excitait à dissiper les revenus énormes qu'ils recueillaient de ses faveurs, de peur que leurs épargnes ne leur créassent une fortune qui les rendît indépendans.

prises industrielles, qui ne peuvent se soutenir qu'en diminuant le salaire des ouvriers.

J'en conclus que, quoiqu'il y ait incontestablement, dans presque tous les états de l'Europe, des produits épargnés chaque année, cette épargne ne porte pas en général sur les consommations inutiles, ainsi que le voudraient la politique et l'humanité, mais sur des besoins véritables; ce qui accuse le système politique et économique de beaucoup de gouvernemens.

Smith pense encore que les richesses des modernes sont dues plutôt à l'étendue des économies qu'à l'accroissement de la production. Je sais bien que certaines profusions folles sont peut-être plus rares qu'autrefois [1]; mais qu'on fasse attention au petit nombre de personnes à qui de semblables profusions étaient permises; qu'on prenne la peine de considérer combien les jouissances d'une consommation plus abondante et plus variée se sont répandues, surtout parmi la classe mitoyenne de la société; on trouvera, ce me semble, que les consommations et les économies se sont accrues en même temps; ce qui n'est pas contradictoire: combien

---

[1] Il ne faut pourtant pas s'imaginer que la différence entre les systèmes économiques des anciens états, et ceux des états modernes, soit aussi grande qu'on serait tenté de le croire. On aperçoit des ressemblances frappantes entre les progrès et le déclin des peuples opulens de Tyr, de Carthage, d'Alexandrie, et des républiques de Venise, de Florence, de Gênes, de Hollande. Partout, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Nous entendons faire de grands récits des richesses de Crésus, roi de Lydie, avant même la conquête que ce roi fit de quelques états voisins; nous devons en conclure que les Lydiens étaient une nation industrieuse et économe; car son roi ne put tirer ses ressources que de son peuple. L'étude de l'économie politique suffirait pour établir cette opinion; mais on en trouve dans Justin la confirmation formelle. Il appelle les Lydiens, une nation dès long-temps puissante par son industrie (*gens industriâ quondam potens*); et quant à son activité, il dit que Cyrus ne parvint à la soumettre complètement que lorsqu'il l'eut accoutumée à l'oisiveté des cabarets, aux jeux et à la débauche (*jussitque cauponias et ludricas artes et lenocinia exercere*). Donc, elle avait auparavant les qualités opposées. Si Crésus ne s'était pas livré au faste et à l'ambition des conquêtes, il aurait probablement conservé une grande puissance, et n'aurait pas terminé ses jours dans l'infortune. L'art de lier les effets aux causes, et l'étude de l'économie politique, ne sont pas moins importans pour le bonheur personnel des rois que pour celui de leurs peuples. C'est l'ignorance de l'économie politique qui a conduit Bonaparte à Sainte-Hélène. Il n'a pas senti que le résultat inévitable de son système était d'épuiser ses ressources, et d'aliéner les affections de la majorité des Français.

d'entrepreneurs, en tous les genres d'industrie, dans les temps prospères, produisent assez pour augmenter à la fois leurs dépenses et leurs épargnes! Ce qui est vrai d'une entreprise particulière peut l'être de la majeure partie des entreprises d'une nation. Les richesses de la France s'accrurent pendant les quarante premières années du règne de Louis XIV, malgré les profusions du gouvernement et des particuliers, excitées par le faste de la cour. Le mouvement imprimé à la production par Colbert multipliait les ressources plus vite encore que la cour ne les dissipait. Quelques personnes s'imaginent qu'elles se multipliaient *par la raison* que la cour les dissipait; c'est une erreur grossière, et la preuve en est, qu'après la mort de Colbert, les profusions de la cour allant du même pas, et la production ne pouvant plus les suivre, le royaume tomba dans un épuisement affreux. Rien ne fut plus triste que la fin de ce règne.

Depuis la mort de Louis XIV, les dépenses publiques et particulières ont encore augmenté [1], et il me paraît incontestable que les richesses de la France ont augmenté aussi : Smith lui-même en convient; et ce qui est vrai de la France, l'est, à différens degrés, de la plupart des autres états de l'Europe.

Turgot partage l'opinion de Smith [2]. Il croit qu'on épargne plus qu'on ne fesait autrefois, et fonde cette opinion sur le raisonnement suivant : le taux de l'intérêt, en temps ordinaire, est, dans la plupart des pays de l'Europe, plus bas qu'il n'a jamais été; cela indique qu'il y a plus de capitaux qu'il n'y en a jamais eu; donc on a plus épargné pour les amasser qu'on ne l'a fait à aucune autre époque.

Cela prouve ce dont on convient, c'est-à-dire, qu'il y a plus de capitaux qu'autrefois; mais cela ne prouve rien sur la manière dont ils ont été acquis, et je viens de montrer qu'ils peuvent l'avoir été par une production supérieure, aussi bien que par une économie plus grande.

---

[1] Cette augmentation dans les dépenses n'est pas seulement nominale, et ne tient pas uniquement à ce que la même quantité d'argent a pour dénomination un plus grand nombre de livres ou de francs. L'augmentation des dépenses est réelle. On consomme une plus grande variété de produits, et des produits plus fins et plus recherchés; et, quoique l'argent fin vaille intrinsèquement à peu près autant qu'il valait sous Louis XIV (puisque la même quantité d'argent achète la même quantité de blé), dans les mêmes rangs de la société, on dépense une plus grande quantité d'argent, non pas en nom seulement, mais en poids.

[2] Voyez les *Réflexions sur la formation et la distribution des Richesses*, § 81.

Je ne nie pas au surplus qu'on n'ait, à beaucoup d'égards, perfectionné l'art d'épargner comme l'art de produire. On n'aime pas à se procurer moins de jouissances qu'autrefois; mais il y en a plusieurs qu'on sait se procurer à moins de frais. Quoi de plus joli, par exemple, que les papiers-tentures qui ornent les murs de nos appartemens? La grâce des dessins y reçoit un nouveau lustre de la fraîcheur des nuances. Autrefois on n'avait chez les classes de la société qui font maintenant usage de papiers peints, que des murs blanchis ou des tapisseries en points de Hongrie fort laides, et d'un prix supérieur à la plupart de nos tentures actuelles.

Dans ces dernières années, on est parvenu, en détruisant par l'acide sulfurique la partie mucilagineuse des huiles végétales, à pouvoir les brûler dans les lampes à double courant d'air, qu'on ne pouvait, avant cette découverte, alimenter qu'avec de l'huile de poisson, qui coûte deux ou trois fois autant. Cette seule économie a mis en France ce bel éclairage à la portée de presque toutes les fortunes [1].

Cet art d'épargner est dû aux progrès de l'industrie qui, d'une part, a découvert un grand nombre de procédés économiques, et qui, de l'autre, a partout sollicité des capitaux et offert aux capitalistes, petits et grands, de meilleures conditions et des chances plus sûres [2]. Dans les temps où il n'y avait encore que peu d'industrie, un capital, ne portant aucun profit, n'était presque jamais qu'un trésor enfermé dans un coffre-fort ou caché dans la terre, et qui se conservait pour le moment du besoin; que ce trésor fût considérable ou non, il ne donnait pas un profit plus ou moins grand, puisqu'il n'en donnait aucun; ce n'était autre chose qu'une

---

[1] Il est à craindre que l'impôt ne parvienne à détruire l'effet, si favorable au consommateur, de ces perfectionnemens. L'extension des droits réunis, l'augmentation des patentes, les difficultés et les impôts qui gênent les transports, ont déjà rapproché le prix de ces huiles économiques de celui des huiles qu'on avait si heureusement remplacées.

[2] Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, dans quelques mains que s'accumulent les capitaux, les avantages qu'en retirent l'industrie et la nation sont les mêmes, pourvu qu'ils s'accumulent dans des mains qui les fassent valoir et les mettent ainsi dans la classe des capitaux productifs. Le placement à intérêt suffit pour garantir qu'ils sont dans cette classe; car nul ne pourrait long-temps payer l'intérêt d'un capital, s'il ne l'avait mis sous une forme productive pour le faire travailler, sauf pourtant les gouvernemens, qui, pouvant puiser dans la bourse des contribuables de quoi payer les intérêts de leurs emprunts, ne sont pas tenus de produire cette valeur.

précaution plus ou moins grande. Mais quand le trésor a pu donner un profit proportionné à sa masse, alors on a été doublement intéressé à le grossir; et ce n'a pas été en vertu d'un intérêt éloigné, d'un intérêt de précaution, mais d'un intérêt actuel, sensible à tous les instans, puisque le profit donné par le capital a pu, sans rien ôter au fonds, être consommé et procurer de nouvelles jouissances. Dès-lors on a plus étroitement songé qu'on ne l'avait fait auparavant, à se créer un capital productif quand on n'en avait point, à l'augmenter quand on en avait un; et l'on a considéré des fonds portant intérêt comme une propriété aussi lucrative et quelquefois aussi solide qu'une terre rapportant un fermage.

Que si l'on s'avisait de regarder l'accumulation des capitaux comme un mal, en ce qu'elle tend à augmenter l'inégalité des fortunes, je prierais d'observer que si l'accumulation tend sans cesse à accroître les grandes fortunes, la marche de la nature tend sans cesse à les diviser. Un homme qui a augmenté son capital et celui de son pays, finit par mourir, et il est rare qu'une succession ne devienne pas le partage de plusieurs héritiers ou légataires, excepté dans les pays où les lois reconnaissent des substitutions et des droits de primogéniture. Hors les pays où de pareilles lois exercent leur funeste influence, et partout où la marche bienfesante de la nature n'est pas contrariée, les richesses se divisent naturellement, pénètrent dans toutes les ramifications de l'arbre social, et portent la vie et la santé jusqu'à ses extrémités les plus éloignées [1]. Le capital total du pays s'augmente en même temps que les fortunes particulières se divisent.

---

[1] Il est fâcheux qu'on ne cherche pas à s'honorer plus souvent par de belles dispositions testamentaires. Le bien qu'une personne riche fait à un légataire indigne, verse toujours quelque mépris sur sa mémoire, tandis que rien ne l'honore plus que des legs dictés par la vertu et par l'intérêt public. Un hospice fondé, une institution créée pour l'instruction de la classe indigente, une récompense perpétuelle offerte à de bonnes actions, un legs adressé à un citoyen recommandable, même lorsqu'on ne le connaît pas personnellement, manifestent une âme élevée et étendent l'influence d'un riche au-delà du tombeau.

Le traducteur de cet ouvrage en anglais, M. Prinsep, ajoute à cette note ce qui suit : « Cette ambition louable se manifeste d'autant plus souvent que la nation a » plus de liberté et de lumières. Il ne se passe pas d'année en Angleterre sans » qu'on ait plusieurs exemples de cette utile munificence. Les sommes laissées par » Pitt le père à Wilberforce et à d'autres gens de mérite, les nombreuses fonda- » tions et dotations léguées à des hospices ou à des maisons d'instruction, font » autant d'honneur à la nation qu'à leurs auteurs. »

On doit donc non-seulement voir sans jalousie, mais regarder comme une source de prospérité générale, l'enrichissement d'un homme, toutes les fois que son bien, acquis légitimement, s'emploie d'une façon productive. Je dis *acquis légitimement*, car une fortune fruit de la rapine n'est pas un accroissement de fortune pour l'état; c'est un bien qui était dans une main et qui a passé dans une autre, sans qu'il mette en jeu plus d'industrie qu'auparavant. Il est même, au contraire, assez commun qu'un capital mal acquis soit mal dépensé.

La faculté d'amasser des capitaux, ou, si l'on veut maintenant, des valeurs, est, ce me semble, une des causes de la très-grande supériorité de l'homme sur les animaux. Les capitaux sont entre ses mains des instrumens pour multiplier ses forces; tandis que les alimens dont certains animaux font des magasins, ne sont pour eux que des approvisionnemens pour passer une mauvaise saison; ainsi, en leur supposant même le degré d'intelligence qu'ils n'ont pas, cette intelligence demeurerait à peu près sans effets, faute d'instrumens suffisans pour la mettre en œuvre.

Remarquez en outre qu'il est impossible d'assigner une limite à la puissance qui résulte pour l'homme de la faculté de former des capitaux; car les capitaux qu'il peut amasser avec le temps, l'épargne et son industrie, n'ont point de bornes.

CHAPITRE XII.

Des capitaux improductifs.

Nous avons vu que les valeurs produites peuvent être consacrées, soit à la satisfaction de ceux qui les ont acquises, soit à une nouvelle production. Elles peuvent encore, après avoir été soustraites à une consommation improductive, n'être pas consacrées à une consommation reproductive, demeurer cachées, enfouies.

Le propriétaire de ces valeurs, après s'être privé, en les épargnant, des jouissances, de la satisfaction que cette consommation lui aurait procurées, se prive encore des profits qu'il pourrait retirer du service productif de son capital épargné. Il prive en même temps l'industrie des profits qu'elle pourrait faire en le mettant en œuvre.

Parmi beaucoup d'autres causes de la misère et de la faiblesse où l'on voit les états soumis à la domination ottomane, on ne peut douter que la

quantité de capitaux qui y sont retenus dans l'inaction n'en soit une des principales. La défiance, l'incertitude où chacun est sur son sort futur, engagent les gens de tous les ordres, depuis le pacha jusqu'au paysan, à soustraire une partie de sa propriété aux regards avides du pouvoir ; or, on ne peut soustraire une valeur à la vue que par son inaction. C'est un malheur partagé à différens degrés par tous les pays soumis au pouvoir arbitraire, surtout lorsqu'il est violent. Aussi remarque-t-on dans les vicissitudes que présentent les orages politiques, un certain resserrement de capitaux, une stagnation d'industrie, une absence de profits, une gêne universelle, lorsque la crainte s'empare des esprits ; et, au contraire, un mouvement, une activité très-favorables à la prospérité publique, du moment que la confiance renaît.

Les madones, les saints des pays superstitieux, les idoles richement ornées et pompeusement servies des peuples de l'Orient, ne fécondent point d'entreprises agricoles ou manufacturières. Avec les richesses qui les couvrent, et le temps qu'on perd à les solliciter, on se procurerait en réalité les biens que ces images n'ont garde d'accorder à de stériles prières.

Il y a beaucoup de capitaux oisifs dans les pays où les mœurs obligent à mettre beaucoup d'argent en meubles, en habits, en ornemens. Le vulgaire, qui, par sa sotte admiration, encourage les emplois improductifs, se fait tort à lui-même ; car le riche qui place cent mille francs en dorures, en vaisselles, en un mobilier immense, ne peut plus placer à intérêt cette somme, qui, dès-lors, n'entretient aucune industrie. La nation perd le revenu annuel de ce capital, et le profit annuel de l'industrie que ce capital aurait animée.

Jusqu'à ce moment nous avons considéré l'espèce de valeur qu'on pouvait, après l'avoir créée, attacher pour ainsi dire à la matière, et qui, ainsi incorporée, était susceptible de se conserver plus ou moins longtemps. Mais toutes les valeurs produites par l'industrie humaine n'ont pas cette propriété. Il en est de très-réelles, puisqu'on les paie fort bien, et en échange desquelles on donne des matières précieuses et durables, mais qui ne sont pas de nature à pouvoir durer elles-mêmes au-delà du moment de leur production. Ce sont celles qui vont être définies dans le chapitre suivant, et auxquelles nous donnerons le nom de *produits immatériels*.

CHAPITRE XIII.

Des produits immatériels, ou des valeurs qui sont consommées au moment de leur production.

Un médecin vient visiter un malade, observe les symptômes de son mal, lui prescrit un remède, et sort sans laisser aucun produit que le malade ou sa famille puissent transmettre à d'autres personnes, ni même conserver pour la consommation d'un autre temps.

L'industrie du médecin a-t-elle été improductive? Qui pourrait le penser? Le malade a été sauvé. Cette production était-elle incapable de devenir la matière d'un échange? Nullement, puisque le conseil du médecin a été échangé contre ses honoraires; mais le besoin de cet avis a cessé dès le moment qu'il a été donné. Sa production était de le dire; sa consommation, de l'entendre; il a été consommé en même temps que produit.

C'est ce que je nomme un *produit immatériel*[1].

L'industrie d'un musicien, d'un acteur, donne un produit du même genre; elle vous procure un divertissement, un plaisir, qu'il vous est impossible de conserver, de retenir, pour le consommer plus tard, ou pour l'échanger de nouveau contre d'autres jouissances. Celle-ci a bien son prix; mais elle ne subsiste plus, si ce n'est dans le souvenir, et n'a plus aucune valeur échangeable, passé le moment de sa production.

Smith refuse aux résultats de ces industries le nom de *produits*. Il donne au travail auquel elles se livrent le nom d'*improductif*, et c'est une conséquence du sens qu'il attache au mot *richesse;* au lieu de donner ce nom à toutes les choses qui ont une valeur échangeable, il ne le donne qu'aux choses qui ont une valeur échangeable *susceptible de se conserver*, et par conséquent il le refuse aux produits dont la consommation a lieu à l'instant même de leur création. Cependant l'industrie d'un médecin, et, si l'on veut multiplier les exemples, l'industrie d'un administrateur de la chose publique, d'un avocat, d'un juge, qui sont du même genre, satis-

[1] J'avais d'abord eu l'intention de nommer ces produits *indurables;* mais ce mot pouvait convenir également à des produits d'une forme matérielle. *Intransmissibles* n'est pas l'expression propre, car ces produits se transmettent du producteur au consommateur. *Transitoire* signifie passager, mais n'exclut pas l'idée de toute espèce de durée. On en peut dire autant du mot *momentané*.

font à des besoins tellement nécessaires, que, sans leurs travaux, nulle société ne pourrait subsister. Les fruits de ces travaux ne sont-ils pas réels? Ils sont tellement réels, qu'on se les procure au prix d'un autre produit qui est matériel, auquel Smith accorde le nom de richesse, et que, par ces échanges répétés, les producteurs de produits immatériels acquièrent des fortunes [1].

Si l'on descend aux choses de pur agrément, on ne peut nier que la représentation d'une bonne comédie ne procure un plaisir aussi réel qu'une livre de bonbons, ou une fusée d'artifice, qui, dans la doctrine de Smith, portent le nom de *produits*. Je ne trouve pas raisonnable de prétendre que le talent du peintre soit productif, et que celui du musicien ne le soit pas [2].

Smith a combattu les Économistes qui n'appelaient du nom de *richesse* que ce qu'il y avait dans chaque produit de valeur en matière brute; il a fait faire un grand pas à l'économie politique, en démontrant que la richesse était cette matière, plus la valeur qu'y ajoutait l'industrie; mais puisqu'il a élevé au rang des richesses une chose abstraite, la *valeur*, pourquoi la compte-t-il pour rien, bien que réelle et échangeable, quand elle n'est fixée dans aucune matière? Cela est d'autant plus surprenant, qu'il va jusqu'à considérer le travail, en fesant abstraction de la chose travaillée, qu'il examine les causes qui influent sur sa valeur, et qu'il propose cette valeur comme la mesure la plus sûre et la moins variable de toutes les autres [3].

---

[1] C'est donc à tort que le comte de Verri prétend que les emplois de prince, de magistrat, de militaire, de prêtre, ne tombent pas immédiatement dans la sphère des objets dont s'occupe l'économie politique. (*Meditazioni sulla Economia politica*, § 24.)

[2] Germain Garnier a déjà relevé cette erreur dans les notes qu'il a jointes à sa traduction de Smith.

[3] Quelques auteurs, qui n'ont peut-être pas donné une attention suffisante à ces démonstrations, ont persisté à nommer les producteurs des produits immatériels, des travailleurs improductifs. Mais on ne gagne rien à lutter contre la nature des choses. Ceux qui entendent un peu l'économie politique, sont forcés de rendre, malgré eux, hommage aux principes. M. de Sismondi, par exemple, après avoir parlé des dépenses qu'on fait en salaires d'*ouvriers improductifs*, ajoute : *Ce sont des consommations rapides qui suivent immédiatement la production.* (*Nouveaux principes d'Économie politique*, tome II, p. 203.) Ainsi, voilà des ouvriers improductifs qui produisent!

De la nature des produits immatériels, il résulte qu'on ne saurait les accumuler, et qu'ils ne servent point à augmenter le capital national. Une nation où il se trouverait une foule de musiciens, de prêtres, d'employés, pourrait être une nation fort divertie, bien endoctrinée, et admirablement bien administrée; mais voilà tout. Son capital ne recevrait de tout le travail de ces hommes industrieux aucun accroissement direct, parce que leurs produits seraient consommés à mesure qu'ils seraient créés.

En conséquence, lorsqu'on trouve le moyen de rendre plus nécessaire le travail d'une de ces professions, on ne fait rien pour la prospérité publique; en augmentant ce genre de travail productif, on en augmente en même temps la consommation. Quand cette consommation est une jouissance, on peut s'en consoler; mais quand elle-même est un mal, il faut convenir qu'un semblable système est déplorable.

C'est ce qui arrive partout où l'on complique la législation. Le travail des gens de loi, devenant plus considérable et plus difficile, occupe plus de monde et se paie plus cher. Qu'y gagne-t-on? d'avoir ses droits mieux défendus? Non, certes : la complication des lois est bien plutôt favorable à la mauvaise foi, en lui offrant de nouveaux subterfuges, tandis qu'elle n'ajoute presque jamais rien à la solidité du bon droit. On y gagne de plaider plus souvent et plus long-temps.

On peut appliquer le même raisonnement aux places superflues instituées dans l'administration publique. Administrer ce qui devrait être abandonné à soi-même, c'est faire du mal aux administrés, et leur faire payer le mal qu'on leur fait comme si c'était un bien [1].

Il est donc impossible d'admettre l'opinion de Garnier [2], qui conclut de ce que le travail des médecins, des gens de loi et autres personnes semblables, est productif, qu'il est aussi avantageux à une nation de le multiplier que tout autre. On est heureux sans doute de pouvoir se procurer un bon médecin lorsqu'on n'a pu éviter une maladie; mais il vaut mieux encore n'être pas malade. Compliquer les lois pour les faire débrouiller par les légistes, c'est se donner un mal pour prendre la peine de le guérir. Les produits immatériels, comme les autres, ne sont des produits qu'autant que l'avantage qui en résulte ne peut être acquis à moins de

---

[1] Que penser, d'après cela, de tant de phrases qu'on entend prononcer, analogues à celle-ci : *Telle formalité, tel impôt produisent toujours un bien, qui est de faire vivre un bon nombre d'employés, de percepteurs ?*

[2] Traduction de Smith, note 20.

frais; or, la voie la plus simple d'être affranchi d'un inconvénient, c'est de ne pas s'y soumettre de propos délibéré.

Les produits immatériels sont le fruit de l'industrie humaine, puisque nous avons appelé industrie toute espèce de travail productif. On voit moins clairement comment ils sont en même temps le fruit d'un capital. Cependant la plupart de ces produits sont le résultat d'un talent; tout talent suppose une étude préalable, et aucune étude n'a pu avoir lieu sans des avances.

Pour que le conseil du médecin ait été donné et reçu, il a fallu que le médecin ou ses parens aient fait, pendant plusieurs années, les frais de son instruction; il a fallu que l'étudiant ait été entretenu tout le temps qu'ont duré ses études; il a fallu acheter des livres, faire des voyages peut-être : ce qui suppose l'emploi d'un capital précédemment accumulé [1].

Il en est de même de la consultation de l'avocat, de la chanson du musicien, etc. : ces produits ne peuvent avoir lieu sans le concours d'une industrie et d'un capital. Le talent d'un fonctionnaire public lui-même est un capital accumulé. Les frais nécessaires pour élever un ingénieur civil ou militaire sont du même genre que les avances qu'il a fallu faire pour élever un médecin. Il est même à supposer qu'on trouve bien placés les fonds qui mettent un jeune homme en état de devenir fonctionnaire public, et bien payés les travaux qui composent son industrie, puisqu'il y a dans presque toutes les parties de l'administration plus de postulans que de places, dans les pays même où les places sont plus multipliées qu'elles ne devraient l'être.

On retrouve dans l'industrie qui donne des produits immatériels les mêmes opérations que nous avons remarquées, dans l'analyse qui a été faite, au commencement de cet ouvrage, des opérations de toute espèce d'industrie [2]. Prouvons cela par un exemple : pour qu'une simple chan-

---

[1] Pour ne pas anticiper sur ce que je dois dire en traitant des profits de l'industrie et des capitaux, je me bornerai à faire remarquer, en passant, que ce capital est placé à *fonds perdu* sur la tête du médecin, et que ses honoraires ne sont pas équitablement réglés, s'ils ne comprennent pas, outre la récompense de son travail actuel et celle de son talent (qui est un agent dont la nature l'a gratifié), un intérêt du capital qui fut consacré à son instruction; et que cet intérêt ne doit pas être simple, mais viager.

[2] Voyez plus haut, livre I, chap. 6.

son fût exécutée, il a fallu que l'art du compositeur et celui du musicien exécutant fussent des arts professés et connus, de même que les méthodes convenables pour les acquérir : voilà le résultat des travaux scientifiques. L'application de cet art, de ces méthodes, a été faite par le compositeur et le musicien, qui ont jugé, l'un en composant son air, l'autre en l'exécutant, qu'il en pouvait résulter un plaisir auquel les hommes attacheraient un prix quelconque. Enfin l'exécution offre la dernière des opérations de l'industrie.

Il est cependant des productions immatérielles où les deux premières opérations jouent un si petit rôle, qu'on peut n'en tenir aucun compte. Tel est le service d'un domestique. La science du service est rien ou peu de chose; et l'application des talens du serviteur étant faite par celui qui l'emploie, il ne reste guère au serviteur que l'exécution servile, qui est la moins relevée des opérations de l'industrie.

Par une conséquence nécessaire, dans ce genre d'industrie, et dans quelques autres dont on trouve des exemples dans les dernières classes de la société, comme dans l'industrie des portefaix, des courtisanes, etc., l'apprentissage se réduisant à rien, les produits peuvent être regardés non-seulement comme les fruits d'une industrie très-grossière, mais encore comme des productions où les capitaux n'ont aucune part; car je ne pense pas que les avances nécessaires pour élever la personne industrieuse depuis sa première enfance jusqu'au moment où elle se tire d'affaire elle-même, doivent être regardées comme un capital dont les profits qu'elle fait ensuite paient les intérêts. J'en dirai les raisons en parlant des salaires [1].

Les plaisirs dont on jouit au prix d'un travail quelconque sont des produits immatériels consommés, au moment de leur production, par la personne même qui les a créés. Tels sont les plaisirs que procurent les arts qu'on ne cultive que pour son agrément. Si j'apprends la musique, je consacre à cette étude un petit capital, une portion de mon temps et quelque travail; c'est au prix de toutes ces choses que je goûte le plaisir de chanter un air nouveau ou de faire ma partie dans un concert.

---

[1] Les salaires du simple manouvrier se bornent à ce qui lui est nécessaire pour vivre, à ce qui est nécessaire pour que son travail se continue et se renouvelle. Il ne reste rien pour l'intérêt d'aucun capital; mais, dans l'entretien du simple manouvrier, se trouve compris celui de ses enfans, jusqu'à l'âge où ils gagnent leur vie. Sans cela le travail des manouvriers ne suffirait pas pour entretenir leur classe.

Le jeu, la danse, la chasse, sont des travaux du même genre. L'amusement qui en résulte est consommé à l'instant même par ceux mêmes qui les ont exécutés. Quand un amateur fait pour son amusement un tableau, ou quand il exécute un ouvrage de menuiserie ou de serrurerie, il crée à la fois un produit de valeur durable, et un produit immatériel qui est son amusement [1].

Nous avons vu, en traitant des capitaux, que les uns contribuent à la création de produits matériels, et que d'autres sont absolument improductifs. Il en est d'autres encore qui sont productifs d'utilité ou d'agrément, et qu'on ne peut par conséquent mettre ni dans la classe des capitaux servant à la production d'objets matériels, ni dans celle des capitaux absolument inutiles. De ce nombre sont les maisons d'habitation, les meubles, les ornemens, qui ne servent qu'à augmenter les agrémens de la vie. L'utilité qu'on en tire est un produit immatériel.

Quand un jeune ménage s'établit, l'argenterie dont il se pourvoit ne peut pas être considérée comme un capital absolument inutile, puisque la famille s'en sert habituellement; elle ne peut pas être considérée non plus comme un capital productif de produits matériels, puisqu'il n'en sort aucun objet qu'il soit possible de réserver pour la consommation d'un autre temps; ce n'est pas non plus un objet de consommation annuelle, car cette vaisselle peut durer pendant la vie des époux et passer à leurs enfans; c'est un capital productif d'utilité et d'agrément. Ce sont des valeurs accumulées, c'est-à-dire, soustraites à la consommation improductive, soustraites à la consommation reproductive, et à ce titre ne donnant point de profit, d'intérêt, mais productives d'un service, d'une utilité que l'on consomme à mesure; utilité qui n'en a pas moins une valeur positive, puisqu'on la paie dans l'occasion; témoin ce que coûte le loyer d'une maison, d'un meuble.

Si c'est mal entendre ses intérêts que de laisser la plus petite partie de

---

[1] Une nation indolente et paresseuse fait peu d'usage des divertissemens qui sont le fruit de l'exercice des facultés personnelles. Le travail est pour elle une si grande peine, qu'il y a peu de plaisirs capables de l'en dédommager. Les Turcs nous jugent fous, de nous tant agiter pour avoir du plaisir; ils ne voient pas que cette fatigue nous coûte beaucoup moins qu'à eux. Ils préfèrent les plaisirs qui leur sont préparés par la fatigue des autres; dans ce pays-là, il y a bien autant de travail employé à procurer des plaisirs; mais ce travail est fait, en général, par des esclaves qui n'ont aucune part à son produit.

son capital sous une forme absolument improductive, ce n'est pas les méconnaître que de placer une partie de son capital, proportionnée à sa fortune, sous une forme productive d'utilité ou d'agrément. Depuis les meubles grossiers d'un ménage indigent, jusqu'aux ornemens recherchés, aux bijoux éblouissans du riche, il y a une foule de degrés dans la quantité de capitaux que chacun consacre à cet usage. Quand un pays est riche, la famille la plus pauvre y possède un capital de cette espèce, non pas considérable, mais suffisant pour satisfaire des désirs modestes et des besoins peu recherchés. Quelques meubles utiles et agréables qu'on rencontre dans toutes les habitations ordinaires, annoncent par tout pays une bien plus grande masse de richesse, que cet amas d'ameublemens magnifiques et d'ornemens fastueux qui remplissent seulement les palais de quelques hommes à grande fortune, ou que ces diamans et ces parures qui peuvent éblouir lorsqu'on les voit accumulés dans une grande ville, et quelquefois rassemblés presque tous à la fois dans l'enceinte d'un spectacle ou d'une fête; mais dont la valeur est peu de chose, comparée au mobilier de toute une grande nation.

Les choses qui composent le capital productif d'utilité ou d'agrément, quoiqu'elles s'usent lentement, s'usent néanmoins. Lorsqu'on ne prend pas sur ses revenus annuels de quoi entretenir ce capital, il se dissipe, et la fortune s'altère.

Cette observation paraît triviale, et cependant combien de gens croient ne manger que leurs revenus, lorsqu'ils consomment en même temps une partie de leur fonds! Qu'une famille, par exemple, habite une maison qu'elle aura fait bâtir; si la maison a coûté cent mille francs à établir, et si elle doit durer cent ans, elle coûte à cette famille, outre les intérêts de cent mille francs, une somme de mille francs par année, puisqu'au bout de cent ans il ne restera rien, ou il ne restera du moins que peu de chose de ce capital de cent mille francs.

Ce même raisonnement peut être appliqué à toute autre partie d'un capital productif d'utilité et d'agrément, à un meuble, à un bijou, à tout ce que la pensée peut ranger sous cette dénomination.

Par la raison contraire, quand on prend sur ses revenus annuels, quelle qu'en soit la source, pour augmenter son capital utile ou agréable, on augmente ses capitaux, sa fortune, quoiqu'on n'augmente pas ses revenus.

Les capitaux de cette sorte se forment, comme tous les autres sans exception, par l'accumulation d'une partie des produits annuels. Il n'y a pas d'autre manière d'avoir des capitaux, que de les accumuler soi-même,

ou de les tenir de quelqu'un qui les a accumulés. Ainsi je renvoie, à ce sujet, au chapitre XI, où j'ai traité de l'accumulation des capitaux.

Un édifice public, un pont, une grande route, sont des revenus épargnés, accumulés, formant un capital dont la rente est un produit immatériel consommé par le public. Si la construction d'un pont ou d'une route, jointe à l'acquisition du fonds de terre sur lequel s'est faite cette construction, a coûté un million, le paiement de l'usage que le public en fait chaque année peut être évalué cinquante mille francs [1].

Il y a des produits immatériels auxquels un fonds de terre a la principale part. Telle est la jouissance qu'on retire d'un parc, d'un jardin d'agrément. Cette jouissance est le fruit d'un service journalier rendu par le jardin d'agrément, et qui se consomme à mesure qu'il est produit.

On voit qu'il ne faut pas confondre un terrain productif d'agrément avec des terres absolument improductives, des terres en friche. Nouvelle analogie qui se trouve entre les fonds de terre et les capitaux, puisqu'on vient de voir que, parmi ceux-ci, il s'en trouve qui sont de même productifs de produits immatériels, et d'autres qui sont absolument inactifs.

Dans les jardins et les parcs d'agrément, il y a toujours quelque dépense faite en embellissement. Dans ce cas, il y a un capital réuni au fonds de terre pour donner un produit immatériel.

Il y a des parcs d'agrément qui produisent en même temps des bois et des pâturages. Ceux-là donnent des produits de l'un et de l'autre genre. Les anciens jardins français ne donnaient aucun produit matériel. Les jardins modernes sont un peu plus profitables; ils le seraient davantage, si les produits du potager et ceux du verger s'y montraient un peu plus souvent. Sans doute ce serait être trop sévère que de reprocher à un propriétaire aisé les portions de son héritage qu'il consacre au pur agrément. Les doux momens qu'il y passe entouré de sa famille, le salutaire

---

[1] S'il y a, en outre, pour mille francs d'entretien annuel, la consommation que le public fait de cette construction peut alors être évalué cinquante-un mille francs par an. Il faut nécessairement calculer ainsi, lorsqu'on veut comparer le profit que retirent les contribuables par l'usage, avec les sacrifices qu'on a exigés d'eux. Cet usage, qui coûte ici, par supposition, cinquante-un mille francs, est un bon marché pour le public, s'il lui procure annuellement, sur ses frais de production, une épargne qui excède cette somme, ou, ce qui revient au même, une augmentation de produits. Dans le cas contraire, c'est un mauvais marché que l'administration a fait faire au public.

exercice qu'il y prend, la gaîté qu'il y respire, sont des biens aussi, et ce ne sont pas les moins précieux. Qu'il dispose donc son terrain selon sa fantaisie; qu'on y voie l'empreinte de son goût, et même de son caprice : mais si, jusque dans ses caprices, il y a un but d'utilité; si, sans recueillir moins de jouissances, il recueille aussi quelques fruits, alors son jardin a bien un autre mérite; le philosophe et l'homme d'état s'y promèneront avec plus de plaisir.

J'ai vu un petit nombre de jardins riches de cette double production. Le tilleul, le marronnier, le sycomore, les autres arbres d'agrément n'en étaient point exclus, non plus que les fleurs et les gazons; mais les arbres fruitiers embellis de fleurs au printemps, et de fruits en été, contribuaient à la variété des teintes et à la beauté du lieu. Tout en cherchant l'exposition qui leur était favorable, ils suivaient les sinuosités des clôtures et des allées. Les plates-bandes, les planches garnies de légumes n'étaient pas constamment droites, égales, uniformes, mais se prêtaient aux légères ondulations des plantations et du terrain; on pouvait se promener dans la plupart des sentiers tracés pour la commodité de la culture. Jusqu'au puits couronné de vigne, où le jardinier venait remplir ses arrosoirs, était un ornement. Tout semblait avoir été mis là pour convaincre que ce qui est joli peut être utile, et que le plaisir peut croître au même lieu que la richesse.

Un pays tout entier peut de même s'enrichir de ce qui fait son ornement. Si l'on plantait des arbres partout où ils peuvent venir sans nuire à d'autres produits [1], non-seulement le pays en serait fort embelli, non-seulement il serait rendu plus salubre [2], non-seulement ces arbres multipliés provoqueraient des pluies fécondantes; mais le seul produit de leur

---

[1] Dans beaucoup de pays, on croit trop aisément que les arbres nuisent aux autres produits. Il faut bien qu'ils augmentent plus qu'ils ne diminuent les revenus des terres, puisque les pays les mieux plantés, comme la Normandie, l'Angleterre, la Belgique, la Lombardie, sont en même temps les plus productifs.

[2] Les feuilles des arbres, sous l'influence de la lumière solaire, absorbent le gaz acide carbonique que la combustion et les fermentations organiques versent constamment dans l'atmosphère. C'est ce gaz délétère qui, lorsqu'il est trop abondant, asphyxie et fait périr les êtres animés. L'expérience et la théorie tendent à prouver que les végétaux augmentent chaque jour la quantité de gaz oxigène libre dans l'atmosphère, ce qui le rend plus pur. Toutes choses d'ailleurs égales, les villes les plus saines sont celles où l'on trouve beaucoup d'espaces ouverts et plantés d'arbres. On devrait en mettre sur tous les quais.

bois, dans une contrée un peu étendue, s'élèverait à des valeurs considérables.

Les arbres ont cet avantage que leur production est due presque entièrement au travail de la nature, celui de l'homme se bornant à l'acte de la plantation. Mais planter ne suffit pas : il faut n'être pas tourmenté du désir d'abattre. Alors cette tige, maigre et frêle dans l'origine, se nourrit peu à peu des sucs précieux de la terre et de l'atmosphère ; sans que l'agriculture s'en mêle, son tronc s'enfle et se durcit, sa taille s'élève, ses vastes rameaux se balancent dans l'air. L'arbre ne demande à l'homme que d'en être oublié pendant quelques années ; et pour récompense (lors même qu'il ne donne pas de récoltes annuelles), parvenu à l'âge de la force, il livre à la charpente, à la menuiserie, au charronnage, à nos foyers, le trésor de son bois.

De tout temps, la plantation et le respect des arbres ont été fortement recommandés par les meilleurs esprits. L'historien de Cyrus met au nombre des titres de gloire de ce prince, d'avoir planté toute l'Asie-Mineure. En certains pays, quand un cultivateur se voit père d'une fille, il plante un petit bois qui grandit avec l'enfant, et fournit sa dot au moment où elle se marie. Sully, qui avait tant de vues économiques, a planté, dans presque toutes les provinces de France, un très-grand nombre d'arbres : j'en ai vu plusieurs auxquels la vénération publique attachait encore son nom, et ils me rappelaient ce mot d'Addison, qui, chaque fois qu'il voyait une plantation, s'écriait : *Un homme utile a passé par-là.*

Jusqu'ici, nous nous sommes occupés des agens essentiels de la production, des agens sans lesquels l'homme n'aurait d'autres moyens d'exister et de jouir que ceux que lui offre spontanément la nature, et qui sont bien rares et bien peu variés. Après avoir exposé la manière dont ces agens, chacun en ce qui les concerne, et tous réunis, concourent à la production, nous avons repris l'examen de l'action de chacun d'eux en particulier, pour en acquérir une connaissance plus complète. Nous allons examiner maintenant les causes accidentelles et étrangères à la production, qui favorisent ou contrarient l'action des agens productifs.

CHAPITRE XIV.

Du droit de propriété.

Le philosophe spéculatif peut s'occuper à chercher les vrais fondemens

du droit de propriété ; le jurisconsulte peut établir les règles qui président à la transmission des choses possédées ; la science politique peut montrer quelles sont les plus sûres garanties de ce droit ; quant à l'économie politique, elle ne considère la propriété que comme le plus puissant des encouragemens à la multiplication des richesses. Elle s'occupera peu de ce qui la fonde et la garantit, pourvu qu'elle soit assurée. On sent, en effet, que ce serait en vain que les lois consacreraient la propriété, si le gouvernement ne savait pas faire respecter les lois, s'il était au-dessus de son pouvoir de réprimer le brigandage ; s'il l'exerçait lui-même [1] ; si la complication des dispositions législatives et les subtilités de la chicane rendaient tout le monde incertain dans sa possession. On ne peut dire que la propriété existe que là où elle existe non-seulement de droit, mais de fait. C'est alors seulement que l'industrie obtient sa récompense naturelle et qu'elle tire le plus grand parti possible de ses instrumens : les capitaux et les terres.

Il y a des vérités tellement évidentes, qu'il paraît tout-à-fait superflu d'entreprendre de les prouver. Celle-là est du nombre. Qui ne sait que la certitude de jouir du fruit de ses terres, de ses capitaux, de son labeur, ne soit le plus puissant encouragement qu'on puisse trouver à les faire valoir? Qui ne sait qu'en général nul ne connaît mieux que le propriétaire le parti qu'on peut tirer de sa chose, et que nul ne met plus de diligence à la conserver? Mais en même temps combien, dans la pratique, ne s'écarte-t-on pas de ce respect des propriétés qu'on juge si avantageux en théorie! Sur quels faibles motifs n'en propose-t-on pas souvent la violation! Et cette violation, qui devrait exciter naturellement quelque indignation, qu'elle est facilement excusée par ceux qui n'en sont pas victimes! tant il y a peu de gens qui sentent avec quelque vivacité ce qui ne les blesse pas directement, ou qui, sentant vivement, sachent agir comme ils savent penser!

Il n'y a point de propriété assurée partout où un despote peut s'emparer, sans leur consentement, de la propriété de ses sujets. La propriété n'est guère plus assurée, lorsque le consentement n'est qu'illusoire. Si,

---

[1] La force d'un particulier est si peu de chose, comparée à la force de son gouvernement, que les particuliers n'ont de moyens assurés de se garantir des exactions, des abus d'autorité, que dans les pays où leurs droits sont protégés par la liberté de la presse qui révèle tous les abus, et par une véritable représentation nationale qui les réprime.

en Angleterre, où les impôts ne peuvent être établis que par les représentans de la nation, le ministère disposait de la majorité des votes, soit au moyen de l'influence qu'il exerce sur les élections, soit en raison de la multitude de places dont on lui a imprudemment laissé la distribution, alors l'impôt ne serait réellement pas voté par des représentans de la nation; ceux qu'on qualifierait ainsi ne seraient, dans le fait, que les représentans du ministère; et le peuple anglais ferait forcément des sacrifices énormes pour soutenir une politique qui ne lui serait nullement favorable [1].

Je remarquerai qu'on peut violer le droit de propriété, non-seulement en s'emparant des produits qu'un homme doit à ses terres, à ses capitaux, ou à son industrie, mais encore en le gênant dans le libre emploi de ces mêmes moyens de production; car le droit de propriété, ainsi que le définissent les jurisconsultes, est le droit d'user, et même d'abuser.

Ainsi, c'est violer la propriété territoriale que de prescrire à un propriétaire ce qu'il doit semer ou planter, que de lui interdire telle culture ou tel mode de culture.

C'est violer la propriété du capitaliste que de lui interdire tel ou tel emploi de capitaux, comme lorsqu'on ne lui permet pas de faire des magasins de blé, ou lorsqu'on l'oblige de porter son argenterie à la Monnaie, ou bien qu'on l'empêche de bâtir sur son terrain, ou lorsqu'on lui prescrit la manière de bâtir.

On viole encore la propriété du capitaliste, lorsque, après qu'il a des fonds engagés dans une industrie quelconque, on prohibe ce genre d'industrie, ou qu'on le surcharge de droits tellement onéreux, qu'ils équivalent à une prohibition. C'est ce qui est arrivé sous le gouvernement de Bonaparte relativement au sucre de canne, dont la consommation fut réduite des quatre cinquièmes. Le même gouvernement s'empara de la fabrication exclusive du tabac, au grand détriment de la culture et des manufactures qui s'occupaient de ce produit [2].

---

[1] Ce passage a été écrit à une époque où l'or du peuple anglais contribuait à enchaîner et à abrutir les nations de l'Europe. Postérieurement son cabinet a suivi les conseils d'une politique plus sage, mais qui n'empêche pas que de très-lourds abus ne pèsent sur les classes les plus nombreuses de la société, et ne les exposent à plus de privations que les mêmes classes n'en éprouvent chez des nations moins industrieuses et moins opulentes.

[2] Ce serait mal à propos qu'on dirait : Employez vos constructions, vos ustensiles

C'est violer la propriété industrielle d'un homme que de lui interdire l'usage de ses talens et de ses facultés, si ce n'est dans le cas où ils attentent aux droits d'un autre homme [1].

C'est encore violer la propriété industrielle que de mettre un homme en réquisition pour certains travaux, lorsqu'il a jugé à propos de se consacrer à d'autres travaux ; comme lorsqu'on force un homme qui a étudié les arts ou le commerce, à suivre le métier de la guerre, ou simplement à faire un service militaire accidentel.

Je sais fort bien que le maintien de l'ordre social, qui garantit la propriété, passe avant la propriété même; mais il ne faut pas que la conservation de l'ordre puisse servir de prétexte aux vexations du pouvoir, ni que la subordination donne naissance au privilége. L'industrie a besoin de garanties contre ces abus, et jamais on ne lui voit prendre un véritable développement dans les lieux où commande une autorité sans contrepoids.

à une autre manipulation. Telle localité, tels ustensiles étaient très-propres à une exploitation, qui ne sauraient être appliqués à une autre sans une grosse perte.

[1] Les talens industriels sont la plus incontestable des propriétés, puisqu'on les tient immédiatement de la nature et de ses propres soins. Ils établissent un droit supérieur à celui des propriétaires de terre, qui remonte à une spoliation (car on ne peut pas supposer qu'une terre ait toujours été transmise légitimement depuis le premier occupant jusqu'à nos jours) ; un droit supérieur à celui du capitaliste : car, en supposant même que le capital ne soit le fruit d'aucune spoliation, mais d'une accumulation lente pendant plusieurs générations, il faut encore, de même que pour la terre, le concours de la législation pour en consacrer l'hérédité, concours qu'elle a pu n'accorder qu'à certaines conditions. Mais, quelque sacrée que soit la propriété des talens industriels, des facultés naturelles et acquises, elle est méconnue non-seulement dans l'esclavage qui viole ainsi la plus indisputable des propriétés, mais dans bien d'autres cas beaucoup moins rares.

Le gouvernement viole la propriété que chacun a de sa personne et de ses facultés, lorsqu'il s'empare d'une certaine industrie, comme de celles des agens de change et des courtiers, et qu'il vend à des privilégiés le droit exclusif d'exercer ces fonctions. Il viole encore plus la propriété, lorsque, sous prétexte de la sûreté publique, ou seulement de la sûreté du gouvernement lui-même, il vous empêche de changer de lieu, ou bien lorsqu'il autorise un gendarme, un commissaire de police, un juge à vous arrêter, à vous détenir, tellement que personne n'a la complète certitude de pouvoir disposer de son temps, de ses facultés, ni de terminer une affaire commencée. La sûreté publique serait-elle mieux violée par un brigand que tout tend à réprimer, et qui est toujours si promptement réprimé ?

Les contributions publiques, même lorsqu'elles sont consenties par la nation, sont une violation des propriétés, puisqu'on ne peut lever des valeurs qu'en les prenant sur celles qu'ont produites les terres, les capitaux et l'industrie des particuliers; aussi toutes les fois qu'elles excèdent la somme indispensable pour la conservation de la société, il est permis de les considérer comme une spoliation.

Il y a quelques autres cas excessivement rares, où l'on peut, avec quelque avantage, intervenir entre le particulier et sa propriété. C'est ainsi que, dans les pays où l'on reconnaît ce malheureux droit de l'homme sur l'homme, droit qui blesse tous les autres, on pose cependant certaines bornes au pouvoir du maître sur l'esclave; c'est encore ainsi que la crainte de provoquer le dessèchement des cours d'eau, ou la nécessité de procurer à la société des bois de marine ou de charpente dont on ne saurait se passer, fait tolérer des réglemens relatifs à la coupe des forêts particulières [1]; et que la crainte de perdre les minéraux qu'enferme le sol, impose quelquefois au gouvernement l'obligation de se mêler de l'exploitation des mines. On sent en effet que, si la manière d'exploiter restait entièrement libre, un défaut d'intelligence, une avidité trop impatiente, ou des capitaux insuffisans, pourraient conseiller à un propriétaire des fouilles superficielles qui épuiseraient les portions les plus apparentes et souvent les moins fécondes d'une veine, et feraient perdre la trace des plus riches filons. Quelquefois une veine minérale passe au-dessous du sol de plusieurs propriétaires, mais l'accès n'en est praticable que par une seule propriété; il faut bien, dans ce cas, vaincre la volonté d'un propriétaire récalcitrant, et déterminer le mode d'exploitation [2]; encore

---

[1] Peut-être, au reste, que, sans les guerres maritimes dont les unes ont pour cause des vanités puériles, et les autres des intérêts mal entendus; peut-être, dis-je, que le commerce fournirait à très-bon compte les meilleurs bois de marine, et que l'abus de réglementer les forêts particulières n'est que la conséquence d'un autre abus plus cruel et moins excusable. On peut faire des réflexions du même genre sur les vexations et le monopole auxquels donnent lieu en France l'extraction du salpêtre et la fabrication de la poudre. En Angleterre, où ces abus n'existent pas et où le gouvernement achète sa poudre aux particuliers, il n'en a jamais manqué et elle ne lui revient pas aussi cher.

[2] Le traducteur américain de cet ouvrage observe en cet endroit, dans une note, qu'il convient de se méfier beaucoup des motifs sur lesquels on s'appuie quand il s'agit de gêner une exploitation quelconque; car des motifs tout aussi specieux peuvent être allégués pour opposer des entraves à une multitude d'autres travaux

n'oserais-je pas répondre qu'il ne fût préférable de respecter son travers, et que la société ne gagnât davantage à maintenir inviolablement les droits d'un propriétaire, qu'à jouir de quelques mines de plus.

Enfin, la sûreté publique exige quelquefois impérieusement le sacrifice de la propriété particulière, et l'indemnité qu'on donne en pareil cas n'empêche pas qu'il n'y ait violation de propriété : car le droit de propriété embrasse la libre disposition du bien; et le sacrifice du bien, moyennant une indemnité, est une disposition forcée.

Lorsque l'autorité publique n'est pas spoliatrice elle-même, elle procure aux nations le plus grand des bienfaits, celui de les garantir des spoliateurs [1]. Sans cette protection, qui prête le secours de tous aux besoins d'un seul, il est impossible de concevoir aucun développement important des facultés productives de l'homme, des terres et des capitaux ; il est impossible de concevoir l'existence des capitaux eux-mêmes, puisqu'ils ne sont que des valeurs accumulées et travaillant sous la sauvegarde de l'autorité publique. C'est pour cette raison que jamais aucune nation n'est parvenue à quelque degré d'opulence sans avoir été soumise à un gouvernement régulier ; c'est à la sûreté que procure l'organisation politique que les peuples policés doivent, non-seulement les productions innombrables et variées qui satisfont à leurs besoins, mais encore les beaux-arts, les loisirs, fruits de quelques accumulations, et sans lesquels ils ne pourraient pas cultiver les dons de l'esprit, ni par conséquent s'élever à toute la dignité que comporte la nature de l'homme.

Le pauvre lui-même, celui qui ne possède rien, n'est pas moins intéressé que le riche au respect des droits de la propriété. Il ne peut tirer parti de ses facultés qu'à l'aide des accumulations qui ont été faites et protégées ; tout ce qui s'oppose à ces accumulations, ou les dissipe, nuit essentiellement à ses moyens de gagner ; et la misère, le dépérissement des classes indigentes, suit toujours le pillage et la ruine des classes riches. C'est par un sentiment confus de cette utilité du droit de propriété, autant qu'à cause de l'intérêt privé des riches, que, chez toutes les nations civilisées, l'atteinte portée aux propriétés est poursuivie et punie comme un crime. L'étude de l'économie politique est très-propre à justifier et à fortifier cette législation, et elle explique pourquoi les heureux

---

[1] On peut être dépouillé par la fraude comme par la force, par un jugement inique, par une vente illusoire, par des terreurs religieuses, de même que par la rapacité des gens de guerre, ou par l'audace des brigands.

effets du droit de propriété sont d'autant plus frappans, qu'il est mieux garanti par la constitution politique.

CHAPITRE XV.

Des débouchés.

Les entrepreneurs des diverses branches d'industrie ont coutume de dire que la difficulté n'est pas de produire, mais de vendre; qu'on produirait toujours assez de marchandises, si l'on pouvait facilement en trouver le débit. Lorsque le placement de leurs produits est lent, pénible, peu avantageux, ils disent que *l'argent est rare;* l'objet de leurs désirs est une consommation active qui multiplie les ventes et soutienne les prix. Mais si on leur demande quelles circonstances, quelles causes sont favorables au placement de leurs produits, on s'aperçoit que le plus grand nombre n'a que des idées confuses sur ces matières, observe mal les faits et les explique plus mal encore, tient pour constant ce qui est douteux, souhaite ce qui est directement contraire à ses intérêts, et cherche à obtenir de l'autorité une protection féconde en mauvais résultats.

Pour nous former des idées plus sûres, et d'une haute application, relativement à ce qui ouvre des débouchés aux produits de l'industrie, poursuivons l'analyse des faits les plus connus, les plus constans; rapprochons-les de ce que nous avons déjà appris par la même voie; et peut-être découvrirons-nous des vérités neuves, importantes, propres à éclairer les désirs des hommes industrieux, et de nature à assurer la marche des gouvernemens jaloux de les protéger.

L'homme dont l'industrie s'applique à donner de la valeur aux choses en leur créant un usage quelconque, ne peut espérer que cette valeur sera appréciée et payée, que là ou d'autres hommes auront les moyens d'en faire l'acquisition. Ces moyens, en quoi consistent-ils? En d'autres valeurs, d'autres produits, fruits de leur industrie, de leurs capitaux, de leurs terres : d'où il résulte, quoiqu'au premier aperçu cela semble un paradoxe, que c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits.

Que si un marchand d'étoffes s'avisait de dire : *Ce ne sont pas d'autres produits que je demande en échange des miens, c'est de l'argent,* on lui prouverait aisément que son acheteur n'est mis en état de le payer en argent que par des marchandises qu'il vend de son côté. « Tel fermier, » peut-on lui répondre, achètera vos étoffes si ses récoltes sont bonnes;

» il achètera d'autant plus qu'il aura produit davantage. Il ne pourra » rien acheter, s'il ne produit rien.

» Vous-mêmes, vous n'êtes mis à même de lui acheter son froment et » ses laines, qu'autant que vous produisez des étoffes. Vous prétendez » que c'est de l'argent qu'il vous faut : je vous dis, moi, que ce sont d'au- » tres produits. En effet, pourquoi désirez-vous cet argent? N'est-ce pas » dans le but d'acheter des matières premières pour votre industrie, ou » des comestibles pour votre bouche [1]? Vous voyez bien que ce sont des » produits qu'il vous faut, et non de l'argent. La monnaie d'argent qui » aura servi dans la vente de vos produits, et dans l'achat que vous aurez » fait des produits d'un autre, ira, un moment après, servir au même » usage entre deux autres contractans; elle servira ensuite à d'autres; » et à d'autres encore, sans fin : de même qu'une voiture qui, après avoir » transporté le produit que vous aurez vendu, en transportera un autre, » puis un autre. Lorsque vous ne vendez pas facilement vos produits, » dites-vous que c'est parce que les acquéreurs manquent de voitures » pour les emporter? Eh bien! l'argent n'est que la voiture de la valeur » des produits. Tout son usage a été de voiturer chez vous la valeur des » produits que l'acheteur avait vendus pour acheter les vôtres; de même, » il transportera chez celui auquel vous ferez un achat, la valeur des » produits que vous aurez vendus à d'autres.

» C'est donc avec la valeur de vos produits, transformée momentané- » ment en une somme d'argent, que vous achetez, que tout le monde » achète les choses dont chacun à besoin. Autrement comment ferait-on » pour acheter maintenant en France, dans une année, six ou huit fois » plus de choses qu'on n'en achetait sous le règne misérable de Char- » les VI? Il est évident que c'est parce qu'on y produit six ou huit fois » plus de choses, et qu'on achète ces choses les unes avec les autres. »

Lors donc qu'on dit : *La vente ne va pas, parce que l'argent est rare*, on prend le moyen pour la cause; on commet une erreur qui provient de ce que presque tous les produits se résolvent en argent avant de s'échanger contre d'autres marchandises, et de ce qu'une marchandise qui se

---

[1] Lors même que ce serait pour enfouir la somme, le but ultérieur est toujours d'acheter quelque chose avec la somme. Si ce n'est l'enfouisseur qui achète, c'est son héritier, c'est celui aux mains de qui la somme tombe par quelque accident que ce soit; car de la monnaie, en tant que monnaie, ne peut servir à aucun autre usage.

montre si souvent, paraît au vulgaire être la marchandise par excellence, le terme de toutes les transactions dont elle n'est que l'intermédiaire. On ne devrait pas dire : La vente ne va pas, parce que l'argent est rare, mais parce que les autres produits le sont. Il y a toujours assez d'argent pour servir à la circulation et à l'échange réciproque des autres valeurs, lorsque ces valeurs existent réellement. Quand l'argent vient à manquer à la masse des affaires, on y supplée aisément, et la nécessité d'y suppléer est l'indication d'une circonstance bien favorable : elle est une preuve qu'il y a une grande quantité de valeurs produites, avec lesquelles on désire se procurer une grande quantité d'autres valeurs. La marchandise intermédiaire, qui facilite tous les échanges (la monnaie), se remplace aisément dans ce cas-là par des moyens connus des négocians [1], et bientôt la monnaie afflue, par la raison que la monnaie est une marchandise, et que toute espèce de marchandise se rend aux lieux où l'on en a besoin. C'est un bon signe quand l'argent manque aux transactions, de même que c'est un bon signe quand les magasins manquent aux marchandises.

Lorsqu'une marchandise surabondante ne trouve point d'acheteurs, c'est si peu le défaut d'argent qui en arrête la vente, que les vendeurs de cette marchandise s'estimeraient heureux d'en recevoir la valeur en ces denrées qui servent à leur consommation, évaluées au cours du jour ; ils ne chercheraient point de numéraire, et n'en auraient nul besoin, puisqu'ils ne le souhaitaient que pour le transformer en denrées de leur consommation [2].

Le producteur qui croirait que ses consommateurs se composent, outre ceux qui produisent de leur côté, de beaucoup d'autres classes qui ne produisent pas matériellement, comme des fonctionnaires publics, des médecins, des gens de loi, des prêtres, etc., et qui de là tirerait cette induction, qu'il y a des débouchés autres que ceux que présentent les personnes qui produisent elles-mêmes ; le producteur, dis-je, qui raisonnerait

---

[1] Des effets au porteur, des billets de banque, des crédits ouverts, des compensations de créances, comme à Amsterdam et à Londres.

[2] Par leur consommation, j'entends toute celle qu'ils font, de quelque nature qu'elle soit ; aussi bien celle qui est improductive et qui satisfait à leurs besoins et à ceux de leur famille, que celle qui est reproductive et alimente leur industrie. Un fabricant de laine, un fabricant de coton consomment à la fois de la laine et du coton pour leur usage et pour celui de leurs manufactures ; mais, quel que soit le but de leur consommation, soit qu'ils consomment pour reproduire, ou que ce soit pour jouir, ils cherchent à acheter ce qu'ils consomment avec ce qu'ils produisent.

ainsi, prouverait qu'il s'attache aux apparences, et ne pénètre pas le fond des choses. En effet, un prêtre va chez un marchand pour y acheter une étole ou un surplis. La valeur qu'il y porte est sous la forme d'une somme d'argent : de qui la tient-il? d'un percepteur qui l'avait levée sur un contribuable. De qui le contribuable la tenait-il? elle avait été produite par lui. C'est cette valeur produite, échangée d'abord contre des écus, puis donnée à un prêtre, qui a permis à celui-ci d'aller faire son achat. Le prêtre a été substitué au producteur ; et le producteur, sans cela, aurait pu acheter pour lui-même, avec la valeur de son produit, non pas une étole ou un surplis, mais tout autre produit plus utile. La consommation qui a été faite du produit appelé surplis, a eu lieu aux dépens d'une autre consommation. De toute manière, l'achat d'un produit ne peut être fait qu'avec la valeur d'un autre [1].

La première conséquence qu'on peut tirer de cette importante vérité, c'est que, dans tout état, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées, et plus les débouchés sont faciles, variés et vastes.

Dans les lieux qui produisent beaucoup, se crée la substance avec laquelle seule on achète : je veux dire la *valeur*. L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange; et, les échanges terminés, il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits.

Il est bon de remarquer qu'un produit terminé offre, *dès cet instant*, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur. En effet, lorsque le dernier producteur a terminé un produit, son plus grand

---

[1] Le capitaliste qui dépense l'intérêt qu'il retire de ses capitaux, dépense sa part des produits auxquels ses capitaux ont concouru. Le livre II développe les lois suivant lesquelles il prend part aux produits; et lorsqu'il dissipe le fonds de ses capitaux eux-mêmes, ce sont toujours des produits qu'il dépense, puisque ses capitaux ne sont eux-mêmes que des produits, à la vérité réservés pour une consommation reproductive, mais très-susceptibles d'être dépensés improductivement, comme ils le sont toutes les fois qu'on les dissipe.

Lorsqu'on divise une nation en producteurs et en consommateurs, on fait la plus sotte des distinctions. Tout le monde, sans exception, consomme. A très-peu d'exceptions près, tout le monde produit du plus au moins, les uns par leurs travaux personnels, les autres par les travaux de leurs capitaux ou de leurs terres; et il serait à désirer qu'on produisît encore plus généralement et plus activement; alors on consommerait moins souvent, au lieu de ses propres produits, le fruit des labeurs des autres, qui auraient eux-mêmes à dépenser les valeurs dont on ne les priverait pas.

désir est de le vendre, pour que la valeur de ce produit ne chôme pas entre ses mains. Mais il n'est pas moins empressé de se défaire de l'argent que lui procure sa vente, pour que la valeur de l'argent ne chôme pas non plus. Or, on ne peut se défaire de son argent qu'en demandant à acheter un produit quelconque. On voit donc que le fait seul de la formation d'un produit ouvre, dès l'instant même, un débouché à d'autres produits.

C'est pour cela qu'une bonne récolte n'est pas seulement favorable aux cultivateurs, et qu'elle l'est en même temps aux marchands de tous les autres produits. On achète davantage toutes les fois qu'on recueille davantage. Une mauvaise récolte, au contraire, nuit à toutes les ventes. Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce. Une branche de commerce qui prospère fournit de quoi acheter, et procure conséquemment des ventes à tous les autres commerces; et d'un autre côté, quand une partie des manufactures ou des genres de commerce devient languissante, la plupart des autres en souffrent.

Cela étant ainsi, d'où vient, demandera-t-on, cette quantité de marchandises qui, à certaines époques, encombrent la circulation, sans pouvoir trouver d'acheteurs? pourquoi ces marchandises ne s'achètent-elles pas les unes les autres?

Je répondrai que des marchandises qui ne se vendent pas, ou qui se vendent à perte, excèdent la somme des besoins qu'on a de ces marchandises, soit parce qu'on en a produit des quantités trop considérables, soit plutôt parce que d'autres productions ont souffert. Certains produits surabondent, parce que d'autres sont venus à manquer.

En termes plus vulgaires, beaucoup de gens ont moins acheté, parce qu'ils ont moins gagné [1]; et ils ont moins gagné, parce qu'ils ont trouvé des difficultés dans l'emploi de leurs moyens de production, ou bien parce que ces moyens leur ont manqué.

Aussi l'on peut remarquer que les temps où certaines denrées ne se vendent pas bien, sont précisément ceux où d'autres denrées montent à des prix excessifs [2]; et comme ces prix élevés seraient des motifs pour

---

[1] Les gains se composent, dans tous les états, depuis le plus gros négociant jusqu'au plus simple manœuvre, de la part qu'on obtient dans les valeurs produites. Les proportions suivant lesquelles cette distribution se fait, forment la matière du second livre de cet ouvrage.

[2] Il est facile à tout lecteur d'appliquer ces observations générales aux pays et

en favoriser la production, il faut que des causes majeures ou des moyens violens, comme des désastres naturels ou politiques, l'avidité ou l'impéritie des gouvernemens, maintiennent forcément d'un côté cette pénurie, qui cause un engorgement de l'autre. Cette cause de maladie politique vient-elle à cesser, les moyens de production se portent vers les routes où la production est demeurée en arrière; en avançant dans ces voies-là, elle favorise l'avancement de la production dans toutes les autres. Un genre de production devancerait rarement les autres, et ses produits seraient rarement avilis, si tous étaient toujours laissés à leur entière liberté [1].

---

aux époques dont il a connaissance. Nous en avons eu un exemple bien frappant en France, dans les années 1811, 1812 et 1813, où l'on a vu marcher de front le prix exorbitant des denrées coloniales, du blé, et de plusieurs autres produits, avec l'avilissement de beaucoup de denrées qui ne trouvaient que des débouchés désavantageux.

[1] Ces considérations, qui sont fondamentales pour tout Traité ou Mémoire écrit sur des matières commerciales, et pour toute opération de l'administration relative aux mêmes objets, y sont restées jusqu'à présent presque entièrement étrangères. Il semble qu'on n'ait rencontré la vérité que par hasard, et qu'on n'ait pris la bonne route (quand par bonheur on l'a fait) que par un sentiment confus de ce qui convenait, sans être convaincu, et sans avoir le moyen de convaincre les autres.

M. de Sismondi, qui paraît n'avoir pas bien entendu les principes établis dans ce chapitre et dans les trois premiers chapitres du livre II de cet ouvrage, cite, comme une preuve que l'on peut *trop produire*, cette immense quantité de produits manufacturés dont l'Angleterre surcharge les marchés étrangers. (*Nouveaux Principes*, etc., livre IV, chap. 4.) Cette surabondance ne prouve autre chose que l'insuffisance de la production aux lieux où les marchandises anglaises surabondent. Si le Brésil produisait assez pour acheter les produits anglais qu'on y porte, ces produits ne s'y engorgeraient pas. Il faudrait pour cela que le Brésil fût plus industrieux, qu'il possédât plus de capitaux, que ses douanes laissassent toute latitude sur le choix des marchandises qu'on juge à propos d'y porter, que les douanes anglaises ne fussent plus un obstacle à l'entrée en Angleterre des marchandises du Brésil, et laissassent toute liberté sur le choix des retours.

Le sens de ce chapitre-ci n'est pas qu'on ne puisse pas produire d'une certaine marchandise *trop* en proportion des besoins, mais seulement que ce qui favorise le débit d'une marchandise, c'est la production d'une autre.

Le traducteur de cet ouvrage en anglais, M. C. R. Prinsep, a joint à cette note une autre note que voici :

« Les vues de Sismondi à cet égard ont été adoptées par Malthus, et celles de

Une seconde conséquence du même principe, c'est que chacun est intéressé à la prospérité de tous, et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres. En effet, quels que soient l'industrie qu'on cultive, le talent qu'on exerce, on en trouve d'autant mieux l'emploi, et l'on en tire un profit d'autant meilleur, qu'on est plus entouré de gens qui gagnent eux-mêmes. Un homme à talent, que vous voyez tristement végéter dans un pays qui décline, trouverait mille emplois de ses facultés dans un pays productif, où l'on pourrait employer et payer sa capacité. Un marchand, placé dans une ville industrieuse et riche, vend pour des sommes bien plus considérables que celui qui habite un canton pauvre où dominent l'insouciance et la paresse. Que feraient un actif manufacturier, un habile négociant dans une ville mal peuplée et mal civilisée de certaines portions de l'Espagne ou de la Pologne? Quoiqu'il n'y rencontrât aucun concurrent, il y vendrait peu, parce qu'on y produit peu ; tandis qu'à Paris, à Amsterdam, à Londres, malgré la concurrence de cent marchands comme lui, il pourra faire d'immenses affaires. La raison en est simple : il est entouré de gens qui produisent beaucoup dans une multitude de genres, et qui font des achats avec ce qu'ils ont produit, c'est-à-dire, avec l'argent provenant de la vente de ce qu'ils ont produit.

Telle est la source des profits que les gens des villes font sur les gens des campagnes, et que ceux-ci font sur les premiers : les uns et les autres ont d'autant plus de quoi acheter qu'ils produisent davantage. Une ville entourée de riches campagnes, y trouve de nombreux et riches acheteurs, et dans le voisinage d'une ville opulente, les produits de la campagne ont bien plus de valeur. C'est par une distinction futile qu'on classe les nations en nations agricoles, manufacturières et commerçantes. Si une nation réussit dans l'agriculture, c'est une raison pour que ses manufactures et son commerce prospèrent ; si ses manufactures et son commerce sont florissans, son agriculture s'en trouvera mieux [1].

» notre auteur par Ricardo. Il en est résulté une discussion intéressante entre notre » auteur et Malthus. Si les argumens contenus dans ce chapitre avaient besoin de » confirmation, on la trouverait dans les Lettres adressées à Malthus sur ce sujet et » sur quelques autres points de la science, par J.-B. Say. Sismondi, dans les *Annales de Législation*, a vainement essayé de répondre à Ricardo, et il a passé sous » le silence son premier antagoniste. »

[1] Tout grand établissement productif vivifie tout son voisinage. « Au Mexique,

Une nation, par rapport à la nation voisine, est dans le même cas qu'une province par rapport à une autre province, qu'une ville par rapport aux campagnes : elle est intéressée à la voir prospérer, et assurée de profiter de son opulence. C'est donc avec raison que les États-Unis ont toujours cherché à donner de l'industrie aux tribus sauvages dont ils sont entourés : ils ont voulu qu'elles eussent quelque chose à donner en échange, car on ne gagne rien avec des peuples qui n'ont rien à vous donner. Il est précieux pour l'humanité qu'une nation, entre les autres, se conduise, en chaque circonstance, d'après des principes libéraux. Il sera démontré, par les brillans résultats qu'elle en obtiendra, que les *vains systèmes*, les *funestes théories*, sont les maximes exclusives et jalouses des vieux états de l'Europe qu'ils décorent effrontément du nom de *vérités pratiques*, parce qu'ils les mettent malheureusement en pratique. L'union américaine aura la gloire de prouver, par l'expérience, que la plus haute politique est d'accord avec la modération et avec l'humanité [1].

Une troisième conséquence de ce principe fécond, c'est que l'importa-

---

» les champs les mieux cultivés, ceux qui rappellent à l'esprit du voyageur les plus » belles campagnes de la France, sont les plaines qui s'étendent de Salamanca jusque » vers Silao, Guanaxuato et Villa de Leon, et qui entourent les mines les plus » riches du monde connu. Partout où les filons métalliques ont été découverts, » dans les parties les plus incultes des Cordilières, sur des plateaux isolés et déserts, » l'exploitation des mines, bien loin d'entraver la culture du sol, l'a singulièrement » favorisée... La fondation d'une ville suit immédiatement la découverte d'une » mine considérable... Des fermes s'établissent autour, et une mine qui paraissait » d'abord isolée au milieu des montagnes désertes et sauvages, se rattache en peu » de temps aux terres anciennement labourées. » (HUMBOLDT, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne.*)

[1] Avant les derniers progrès de l'économie politique, ces vérités si importantes étaient méconnues, non-seulement du vulgaire, mais des esprits les plus judicieux et les plus éclairés. On lit dans Voltaire : « Telle est la condition humaine, que sou- » haiter la grandeur de son pays, c'est souhaiter du mal à ses voisins... Il est clair » qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde. » (*Dictionn. philosophique*, article PATRIE.) Il ajoute que, pour être citoyen de l'univers, il ne faut vouloir sa patrie ni plus grande, ni plus petite, ni plus riche, ni plus pauvre; c'est une suite de la même erreur. Le vrai cosmopolite ne désire pas que sa patrie étende sa domination, parce qu'ainsi elle compromet son propre bonheur; mais il désire qu'elle devienne plus riche; car la prospérité de son pays est favorable à tous les autres.

tion des produits étrangers est favorable à la vente des produits indigènes ; car nous ne pouvons acheter les marchandises étrangères qu'avec des produits de notre industrie, de nos terres et de nos capitaux, auxquels ce commerce par conséquent procure un débouché. — C'est en argent, dira-t-on, que nous payons les marchandises étrangères. — Quand cela serait, notre sol ne produisant point d'argent, il faut acheter cet argent avec des produits de notre industrie ; ainsi donc, soit que les achats qu'on fait à l'étranger soient acquittés en marchandises ou en argent, ils procurent à l'industrie nationale des débouchés pareils.

Par une quatrième conséquence du même principe, la consommation pure et simple, celle qui n'a d'autre objet que de provoquer de nouveaux produits, ne contribue point à la richesse du pays. Elle détruit d'un côté ce qu'elle fait produire d'un autre côté. Pour que la consommation soit favorable, il faut qu'elle remplisse son objet essentiel, qui est de satisfaire à des besoins. Lorsque Napoléon exigeait qu'on parût à sa cour avec des habits brodés, il causait à ses courtisans une perte égale, tout au moins, aux gains qu'il procurait à ses brodeurs. C'était pis encore lorsqu'il autorisait par des licences un commerce clandestin avec l'Angleterre, à la charge d'exporter en marchandises françaises une valeur égale à celle qu'on voulait importer. Les négocians qui fesaient usage de ces licences, chargeaient sur leurs navires des marchandises qui, ne pouvant être admises de l'autre côté du détroit, étaient jetées à la mer en sortant du port. Le gouvernement, tout-à-fait ignorant en économie politique, s'applaudissait de cette manœuvre comme étant favorable à nos manufactures. Mais quel en était l'effet réel ? Le négociant, obligé de perdre la valeur entière des marchandises françaises qu'il exportait, vendait en conséquence le sucre et le café qu'il rapportait d'Angleterre, le consommateur français payait le montant des produits dont il n'avait pas joui. C'était comme si, pour encourager les fabriques, on avait acheté, aux dépens des contribuables, les produits manufacturés pour les jeter à la mer [1].

Pour encourager l'industrie, il ne suffit pas de la consommation pure et

---

[1] L'Anglais ne demandait pas mieux que de vendre à bon compte ses denrées coloniales à la France. Il convenait de laisser faire, quoiqu'en guerre. Alors les Français, au lieu de dépenser 50 millions en sucre, n'en auraient dépensé que 25, et il leur serait resté 25 millions annuellement pour acheter les marchandises françaises qu'on jetait à la mer ; la même production aurait eu lieu, et il n'y aurait eu de perte pour personne.

simple; il faut favoriser le développement des goûts et des besoins qui font naître parmi les populations l'envie de consommer; de même que, pour favoriser la vente, il faut aider les consommateurs à faire des gains qui les mettent en état d'acheter. Ce sont les besoins généraux et constans d'une nation qui l'excitent à produire, afin de se mettre en pouvoir d'acheter, et qui par là donnent lieu à des consommations constamment renouvelées et favorables au bien-être des familles [1].

Après avoir compris que la demande des produits en général est d'autant plus vive que la production est plus active, vérité constante malgré sa tournure paradoxale, on doit peu se mettre en peine de savoir vers quelle branche d'industrie il est à désirer que la production se dirige. Les produits créés font naître des demandes diverses, déterminées par les mœurs, les besoins, l'état des capitaux, de l'industrie, des agens naturels du pays; les marchandises les plus demandées sont celles qui présentent, par la concurrence des demandeurs, de plus forts intérêts pour les capitaux qui y sont consacrés, de plus gros profits pour les entrepreneurs, de meilleurs salaires pour les ouvriers; et ce sont celles-là qui sont produites de préférence.

On voudra savoir peut-être quel serait le terme d'une production croissante et où des produits, chaque jour plus considérables, s'échangeraient constamment les uns contre les autres; car enfin ce n'est que dans les quantités abstraites qu'il y a des progressions infinies, et dans la pratique la nature des choses met des bornes à tous les excès. Or, c'est l'économie politique pratique que nous étudions ici.

L'expérience ne nous a jamais offert encore l'exemple d'une nation complètement pourvue de tous les produits qu'elle est en état de créer et de consommer; mais nous pouvons étendre par la pensée à tous les pro-

---

[1] Une note jointe en cet endroit à la traduction anglaise de ce livre, m'a obligé de développer un peu plus mon idée. Le traducteur me reprochait de jeter de la défaveur sur toute consommation qui n'est pas reproductive; si je pouvais être entendu ainsi, j'avais mal exprimé ma pensée. Je sais fort bien que l'objet essentiel de la production est de satisfaire les besoins de l'homme; je voulais seulement ajouter que lorsqu'elle est improductive, elle n'est accompagnée d'aucun autre avantage; et que par conséquent, si l'on veut lui trouver des avantages, il faut probablement faire naître les besoins. Alors il y a un développement plus grand des facultés de l'homme, plus de capacité pour produire et pour jouir, plus de civilisation, et, comme il serait facile de le prouver, plus de facultés morales et intellectuelles.

duits successivement, ce que nous avons observé sur quelques-uns. Au-delà d'un certain point, les difficultés qui accompagnent la production, et qui sont en général surmontées par les services productifs, s'accroissent dans une proportion plus rapide, et ne tardent pas à surpasser la satisfaction qui peut résulter de l'usage qu'on fait du produit. Alors on peut bien créer une chose utile, mais son utilité ne vaut pas ce qu'elle coûte, et elle ne remplit pas la condition essentielle d'un produit, qui est d'égaler tout au moins en valeur ses frais de production. Quand on a obtenu d'un territoire toutes les denrées alimentaires qu'on en peut obtenir, si l'on fait venir de plus loin de nouvelles denrées alimentaires, leur production peut se trouver tellement dispendieuse que la chose procurée ne vaille pas ce qu'elle coûte. Si le travail de trente journées d'hommes ne pouvait les nourrir que pendant vingt jours, il ne serait pas possible de se livrer à une semblable production; elle ne favoriserait pas le développement de nouveaux individus, qui par conséquent ne formeraient pas la demande de nouveaux vêtemens, de nouvelles habitations, etc.

A la vérité, le nombre des consommateurs étant borné par les denrées alimentaires, leurs autres besoins peuvent se multiplier indéfiniment, et les produits capables de les satisfaire peuvent se multiplier de même et s'échanger entre eux. Ils peuvent se multiplier également pour former des accumulations et des capitaux. Toutefois, les besoins devenant de moins en moins pressans, on conçoit que les consommateurs feraient graduellement moins de sacrifices pour les satisfaire; c'est-à-dire qu'il serait de plus en plus difficile de trouver dans le prix des produits une juste indemnité de leurs frais de production. Toujours est-il vrai que les produits se vendent d'autant mieux que les nations ont plus de besoins, et qu'elles peuvent offrir plus d'objets en échange; c'est-à-dire qu'elles sont plus généralement civilisées.

CHAPITRE XVI.

Quels avantages résultent de l'activité de circulation [1] de l'argent et des marchandises.

On entend souvent vanter les avantages d'une active circulation, c'est-

---

[1] Ce mot, comme la plupart des termes de l'économie politique, est journelle-

à-dire de ventes rapides et multipliées. Il s'agit de les apprécier à leur juste valeur.

Les valeurs employées dans le cours de la production ne peuvent se *réaliser* en argent, et servir à une production nouvelle, que lorsqu'elles sont parvenues à l'état de produit complet, et vendues au consommateur. Plus tôt un produit est terminé et vendu, plus tôt aussi cette portion de capital peut être appliquée à un nouvel usage productif. Ce capital, occupé moins long-temps, coûte moins d'intérêts, il y a économie sur les frais de production; dès-lors il est avantageux que les transactions qui ont lieu dans le cours de la production, se fassent activement.

Suivons, dans l'exemple d'une pièce de toile peinte, les effets de cette activité de circulation.

Un négociant fait un envoi de marchandises d'Europe au Brésil et en fait venir des cotons. Il lui convient que ses agens en Amérique fassent promptement ses ventes, ses achats et ses expéditions. Son coton arrivé, il doit désirer de le vendre promptement à un négociant français, afin de rentrer plus tôt dans ses avances, et de pouvoir recommencer une opération nouvelle et également lucrative. Et si le négociant français ne garde pas long-temps dans son magasin ce même coton; s'il le vend promptement au fileur; si le fileur, après l'avoir réduit en fil, le vend promptement au tisseur; si celui-ci vend promptemeut sa toile à l'indienneur; si ce dernier la vend sans beaucoup de retard au marchand détailleur, et le détailleur au consommateur, cette circulation active aura occupé moins long-temps la portion de capital employée par ces différens producteurs; il y aura eu moins d'intérêts perdus, par conséquent moins de frais, et le capital, plus promptement rendu à de nouvelles fonctions, aura pu concourir à quelque nouveau produit.

Toutes ces différentes ventes, tous ces achats, et bien d'autres que je supprime pour abréger [1], ont été nécessaires pour que le coton du Brésil

---

ment employé, même par des personnes qui attachent quelque prix à la précision, absolument au hasard : « Plus la circulation est également repartie, dit un académicien, moins il y a d'indigence dans une nation. » J'en demande pardon à La Harpe : dans cette phrase, extraite d'un de ses ouvrages, le mot *circulation* ne signifie rien, et ne peut rien signifier.

[1] Comme, par exemple, l'achat des façons données par les divers ouvriers (car le paiement d'un salaire est l'achat d'une façon); l'achat des matières qui ont servi dans les diverses périodes de la fabrication, comme l'achat des couleurs que l'in-

fût porté en robes de toile peinte; ce sont autant de façons productives données à ce produit; et plus ces façons auront été rapides, plus cette production se sera faite avec avantage; mais si, dans une même ville, on achetait et vendait plusieurs fois, une année durant, la même marchandise, sans lui donner une nouvelle façon, cette circulation serait funeste au lieu d'être avantageuse, et augmenterait les frais au lieu de les épargner. On ne peut acheter et revendre sans y employer un capital; et l'on ne peut employer un capital sans qu'il en coûte un intérêt, indépendamment du déchet que peut subir la marchandise.

C'est ainsi que l'agiotage sur les marchandises cause nécessairement une perte, soit à l'agioteur, si l'agiotage ne fait pas renchérir la denrée, soit au consommateur, s'il la fait renchérir [1].

La circulation est aussi active qu'elle peut l'être utilement, quand une marchandise, du moment qu'elle est en état de subir une nouvelle façon, passe aux mains d'un nouvel agent de production, et que, du moment qu'elle a subi toutes ses façons, elle passe aux mains de celui qui doit la consommer. Toute agitation, tout mouvement qui ne marche pas vers ce but, loin d'être un accroissement d'activité dans la circulation, est un retard dans la marche du produit, un obstacle à la circulation, une circonstance à éviter.

Quant à la rapidité qu'une industrie plus parfaite peut introduire dans la confection des produits, c'est une augmentation de rapidité, non dans la circulation, mais dans les opérations productives. L'avantage qui en résulte est, au reste, du même genre: c'est un emploi moins prolongé des capitaux.

Je n'ai fait nulle différence entre la circulation des marchandises et celle de la monnaie, parce qu'en effet il n'y en a aucune. Quand une somme d'argent séjourne dans les coffres d'un négociant, c'est une portion de son capital qui reste oisive, de même que la portion de son capital qui est dans son magasin sous la forme de marchandises en état d'être vendues.

---

dienneur empreint sur la toile, et dont la revente est comprise dans la vente qui est faite du produit, etc., etc.

[1] Le commerce de spéculation est quelquefois utile, en retirant de la circulation une marchandise, lorsque son prix trop bas décourage le producteur, pour la remettre dans la circulation, lorsque sa rareté en élèverait trop le prix aux dépens du consommateur.

Le meilleur des encouragemens pour la circulation utile, est le désir que chacun a, surtout les producteurs, de ne perdre que le moins possible l'intérêt des fonds engagés dans l'exercice de leur industrie. La circulation est pénible là où une industrie imparfaite ne sait créer que des produits de peu d'usage ou trop chers, là où des impôts lourds et nombreux renchérissent les produits et obligent la plupart des consommateurs à s'en passer. Elle se ralentit bien plutôt par les contrariétés qu'elle éprouve, que par le défaut d'encouragement qu'elle reçoit. Ce sont les guerres, les embargos, les droits pénibles à acquitter, le danger ou la difficulté des communications qui l'entravent. Elle est lente encore dans les momens de crainte et d'incertitude, quand l'ordre public est menacé, et que toute espèce d'entreprise est hasardeuse. Elle est lente quand on se croit exposé aux contributions arbitraires, et que chacun s'efforce de cacher ses facultés. Elle est lente dans un temps d'agiotage, où les variations subites occasionnées par le jeu sur les marchandises, font espérer à quelques personnes un bénéfice fondé sur une simple variation dans les prix ; alors la marchandise attend à l'affût d'une hausse, l'argent à l'affût d'une baisse : des deux parts ; capitaux oisifs, inutiles à la production.

A de telles époques, il n'existe guère de circulation que celle des produits qui risqueraient de se détériorer dans l'attente, comme les fruits, les légumes, les grains, et tout ce qui se gâte à être gardé. On aime mieux alors passer par-dessus les inconvéniens attachés à la vente, que risquer de perdre une portion considérable, et quelquefois la totalité des denrées qu'on possède. Et quand c'est la monnaie qui se détériore, on cherche à l'échanger, à s'en défaire par toutes sortes de moyens. C'est en partie ce motif qui fut cause de la prodigieuse circulation qui eut lieu pendant que le discrédit des assignats allait en croissant. Tout le monde était ingénieux à trouver un emploi pour un papier-monnaie dont la valeur s'évaporait d'heure en heure : on ne le recevait que pour le placer; il semblait qu'il brûlât quiconque le touchait. Dans ce temps-là des personnes qui n'avaient jamais fait le commerce, s'en mêlèrent ; on fonda des manufactures, on bâtit, on répara des maisons, on meubla ses appartemens ; on n'avait regret à aucune dépense, même pour ses plaisirs, jusqu'à ce qu'enfin on eut achevé de consommer, ou de placer, ou de perdre tout ce qu'on avait de valeurs sous forme d'assignats.

CHAPITRE XVII.

Des effets des réglemens de l'administration qui ont pour objet d'influer sur la production.

Il n'est, à vrai dire, aucun acte du gouvernement qui n'exerce quelque influence sur la production; je me contenterai, dans ce chapitre, de parler de ceux qui ont pour objet spécial d'y influer, me réservant de développer les effets du système monétaire, des emprunts, des impôts, quand je traiterai de ces matières pour elles-mêmes.

L'objet des gouvernemens, en cherchant à influer sur la production, est, ou de déterminer la production de certains produits qu'ils croient plus dignes d'être favorisés que d'autres, ou bien de prescrire des manières de produire qu'ils jugent préférables à d'autres manières. Les résultats de cette double prétention, relativement à la richesse nationale, seront examinés dans les deux premiers paragraphes de ce chapitre. Dans les deux paragraphes suivans, j'appliquerai les mêmes principes à deux cas particuliers, les compagnies privilégiées, et le commerce des grains, à cause de leur grande importance, et afin de fournir de nouvelles preuves et de nouveaux développemens aux principes. Chemin fesant, nous verrons quelles sont les circonstances où des raisons suffisantes semblent commander quelques déviations dans la marche que prescrivent les principes généraux. En administration, les grands maux ne viennent pas des exceptions qu'on croit devoir faire aux règles; ils viennent des fausses notions qu'on se forme de la nature des choses, et des fausses règles qu'on s'impose en conséquence. Alors on fait le mal en grand, on agit systématiquement de travers; car il est bon de savoir que nul n'a plus de systèmes que les gens qui se vantent de n'en point avoir [1].

---

[1] Les personnes qui ont le plus la prétention de ne suivre que des notions pratiques, commencent par poser des principes généraux, et disent, par exemple : *Vous devez convenir qu'un particulier ne peut gagner que ce que perd un autre particulier, et qu'un pays ne profite que de ce qui est perdu par un autre.* Mais cela même est un système; et si on le soutient, tout faux qu'il est, c'est parce que ceux qui le soutiennent, loin d'avoir plus de connaissances pratiques que d'autres, sont dans une parfaite ignorance de plusieurs faits qu'il faudrait prendre en considération pour se former une opinion juste. Dans cet exemple-ci, une personne qui saurait ce que c'est que la production, et que de nouvelles richesses peuvent

§ I. — Effets des réglemens qui déterminent la nature des produits.

La nature des besoins de la société détermine à chaque époque, et selon les circonstances, une demande plus ou moins vive de tels ou tels produits. Il en résulte que, dans ces genres de production, les services productifs sont un peu mieux payés que dans les autres branches de la production, c'est-à-dire que les profits qu'on y fait sur l'emploi de la terre, des capitaux et du travail, y sont un peu meilleurs. Ces profits attirent de ce côté des producteurs, et c'est ainsi que la nature des produits se conforme toujours naturellement aux besoins de la société. On a déjà vu (chapitre XV) que ces besoins sont d'autant plus étendus que la production est plus grande, et que la société en général achète d'autant plus qu'elle a plus de quoi acheter.

Lorsqu'au travers de cette marche naturelle des choses, l'autorité se montre et dit : *Le produit qu'on veut créer, celui qui donne les meilleurs profits, et par conséquent celui qui est le plus recherché, n'est pas celui qui convient; il faut qu'on s'occupe de tel autre*, elle dirige évidemment une partie des moyens de production vers un genre dont le besoin se fait moins sentir, aux dépens d'un autre dont le besoin se fait sentir davantage.

Un arrêt du conseil du roi, rendu en 1737, obligeait les propriétaires qui voulaient planter un terrain en vignes, d'en obtenir la permission de l'intendant de la province, comme si le propriétaire ne savait pas mieux que l'intendant, le genre de culture où son terrain lui rapporterait le plus; et comme si le produit qui devait rapporter le plus, n'était pas celui dont le besoin se fesait le plus sentir.

En 1794, il y eut en France des personnes persécutées, et même conduites à l'échafaud, pour avoir transformé des terres labourées en prairies artificielles. Cependant, du moment que ces personnes trouvaient plus d'avantages à élever des bestiaux qu'à cultiver des grains, on peut être certain que les besoins de la société réclamaient plus de bestiaux que de grains, et qu'elles pouvaient produire une plus grande valeur dans la première de ces denrées que dans la seconde.

L'administration disait que la valeur produite importait moins que la nature des produits, et qu'elle préférait qu'un arpent de terre produisît

---

être et sont journellement créées, n'avancerait jamais comme principe une semblable absurdité.

pour vingt francs de blé plutôt que pour trente francs de fourrage. Elle calculait mal ; car si le terrain produisait un hectolitre de blé valant vingt francs, ce même arpent cultivé en prairie, et donnant un produit de trente francs, aurait procuré un hectolitre et demi de blé au lieu d'un hectolitre. Que si le blé était assez rare et assez cher pour que l'hectolitre valût plus que le fourrage, l'ordonnance était superflue : l'intérêt du producteur suffisait pour lui faire cultiver du blé [1].

Il ne reste donc plus qu'à savoir qui, de l'administration ou du cultivateur, sait le mieux quel genre de culture rapportera davantage ; et il est permis de supposer que le cultivateur qui vit sur le terrain, l'étudie, l'interroge, qui plus que personne est intéressé à en tirer le meilleur parti, en sait à cet égard plus que l'administration.

Si on insiste, et si l'on dit que le cultivateur ne connaît que le prix-courant du marché, et ne saurait prévoir, comme l'administration, les besoins futurs du peuple, on peut répondre que l'un des talens des producteurs, talent que leur intérêt les oblige de cultiver avec soin, est non-seulement de connaître, mais de prévoir les besoins [2].

Lorsqu'à une autre époque, on a forcé les particuliers à planter des betteraves ou du pastel dans des terrains qui produisaient du blé, on a causé un mal du même genre ; et je ferai remarquer, en passant, que c'est un bien mauvais calcul que de vouloir obliger la zone tempérée à fournir des produits de la zone torride. Nos terres produisent péniblement, en petite quantité et en qualités médiocres, des matières sucrées et colorantes qu'un autre climat donne avec profusion [3] ; mais elles produisent,

---

[1] A l'époque dont il est question, le blé ne manquait réellement pas ; le cultivateur avait seulement de la répugnance à le vendre contre du papier-monnaie. En échange d'une valeur réelle, on avait du blé à très-bon compte, et cent mille cultivateurs auraient transformé en terres labourables leurs prairies, qu'ils n'auraient pas donné plus de grains contre un papier-monnaie qui ne leur inspirait aucune confiance.

[2] On sent bien que, dans la circonstance d'une ville assiégée, d'un pays bloqué, et dans tous les cas où l'administration a des moyens que n'ont pas les particuliers, de prévoir les extrémités où l'on peut être réduit, on ne doit pas se conduire d'après les règles ordinaires. Aux violences qui troublent la marche naturelle des choses, on doit quelquefois opposer des moyens violens, quelque fâcheuse que soit d'ailleurs cette nécessité, de même que la médecine emploie avec succès les poisons comme remède ; mais il faut, dans l'un et l'autre cas, beaucoup de prudence et d'habileté pour les administrer.

[3] M. de Humboldt a remarqué que sept lieues carrées de terrain, dans les contrées

au contraire, avec facilité, des fruits, des céréales, que leur poids et leur volume ne permettent pas de tirer de bien loin. Lorsque nous condamnons nos terres à nous donner ce qu'elles produisent avec désavantage, aux dépens de ce qu'elles produisent plus volontiers ; lorsque nous achetons par conséquent fort cher ce que nous paierions à fort bon marché si nous le tirions des lieux où il est produit avec avantage, nous devenons nous-mêmes victimes de notre propre folie. Le comble de l'habileté est de tirer le parti le plus avantageux des forces de la nature, et le comble de la démence est de lutter contre elles ; car c'est employer nos peines à détruire une partie des forces que la nature voudrait nous prêter.

On dit encore qu'il vaut mieux payer plus cher un produit, lorsque son prix ne sort pas du pays, que de le payer moins cher lorsqu'il faut l'acheter au dehors. Mais qu'on se reporte aux procédés de la production que nous avons analysés : on y verra que les produits ne s'obtiennent que par le sacrifice, la consommation d'une certaine quantité de matières et de services productifs, dont la valeur est, par ce fait, aussi complètement perdue pour le pays que si elle était envoyée au dehors [1].

Je ne présume pas qu'un gouvernement quelconque veuille objecter ici que le profit résultant d'une meilleure production lui est indifférent, puisqu'il devient le partage des particuliers ; les plus mauvais gouvernemens, ceux qui séparent leurs intérêts des intérêts de la nation, savent maintenant que les revenus des particuliers sont la source où se puisent

---

équinoxiales, fournissent tout le sucre que la France a jamais consommé dans les temps de sa plus grande consommation.

[1] On verra également plus loin, dans ce même chapitre, que l'achat des produits au dehors donne à la production intérieure précisément le même encouragement que l'achat des produits de l'intérieur. Dans l'exemple qui nous occupe, je suppose qu'on eût planté et recueilli du vin au lieu de sucre de betteraves ou d'indigo de pastel, on eût par là encouragé au même degré l'industrie agricole et intérieure ; mais comme on aurait sollicité un produit plus analogue au climat, avec la quantité de vin produite, on aurait obtenu par le commerce, fût-ce même par l'intermédiaire du commerce des ennemis, plus de sucre ou d'indigo des îles que n'en a produit notre terrain. Le sucre et l'indigo des îles, obtenus en échange de nos vins, auraient, en résultat, été produits sous forme de vin dans nos terres ; seulement la même quantité de terre en aurait donné de meilleurs et de plus abondans : du reste, l'encouragement de l'industrie intérieure aurait été le même ; il eût été supérieur, parce qu'un produit supérieur en valeur paie plus amplement le service des terres, des capitaux, de l'industrie, employés à sa production.

les tributs du fisc; et que, même dans les pays gouvernés despotiquement ou militairement, et où les impôts ne sont qu'un pillage organisé, les particuliers ne peuvent payer qu'avec ce qu'ils gagnent.

Les raisonnemens que nous venons d'appliquer à l'agriculture sont applicables aux manufactures. Quelquefois un gouvernement s'imagine que le tissage des étoffes faites avec une matière première indigène, est plus favorable à l'industrie nationale que celui des étoffes fabriquées avec une matière d'origine étrangère. Nous avons vu, conformément à ce système, favoriser les tissus de laine et de lin préférablement aux tissus de coton. C'était borner, relativement à nous, les bienfaits de la nature: elle nous fournit en différens climats une foule de matières dont les propriétés variées s'accommodent à nos divers besoins. Chaque fois que nous parvenons à répandre sur ces matières, soit par leur transport au milieu de nous, soit par les préparations que nous leur fesons subir, une valeur qui est le résultat de leur utilité, nous fesons un acte profitable et qui contribue à l'accroissement de la richesse nationale. Le sacrifice au prix duquel nous obtenons des étrangers cette matière première, n'a rien de plus fâcheux que le sacrifice des avances et des consommations que nous fesons en chaque genre de production pour obtenir un nouveau produit. L'intérêt personnel est toujours le meilleur juge de l'étendue de ce sacrifice et de l'étendue du dédommagement qu'on peut s'en promettre; et quoique l'intérêt personnel se trompe quelquefois, c'est, au demeurant, le juge le moins dangereux, et celui dont les jugemens coûtent le moins [1].

---

[1] A chaque instant, on se sent arrêté par la nécessité de combattre des objections qui ne seraient pas faites, si les principes d'économie politique étaient plus répandus. On dira dans cette occasion-ci, par exemple: *Nous convenons que le sacrifice que fait un négociant pour se procurer la matière première d'une manufacture de lin, est pour lui un sacrifice aussi réel que celui qu'il fait pour se procurer la matière première d'une manufacture de coton; mais, dans le premier cas, le montant de son sacrifice, dépensé et consommé dans le pays, tourne au profit du pays; tandis que, dans la dernière supposition, il tourne au profit de l'étranger.* — Dans les deux cas, le sacrifice du négociant tourne au profit du pays: car il ne peut acheter de l'étranger la matière première exotique (le coton) qu'en employant à cet achat un produit indigène, aussi bien que le lin qu'il aurait acheté. — *Mais s'il envoie de l'argent*, dira-t-on, *pour payer son coton?* — Il n'aura pu se procurer cet argent, c'est-à-dire, acheter la monnaie, qu'au moyen d'un produit, d'une marchandise qu'il aura dû auparavant se procurer, et qui aura encourage

Mais l'intérêt personnel n'offre plus aucune indication, lorsque les intérêts particuliers ne servent pas de contre-poids les uns pour les autres. Du moment qu'un particulier, une classe de particuliers peuvent s'étayer de l'autorité pour s'affranchir d'une concurrence, ils acquièrent un privilége aux dépens de la société ; ils peuvent s'assurer des profits qui ne dérivent pas entièrement des services productifs qu'ils ont rendus, mais dont une partie est un véritable impôt mis à leur profit sur les consommateurs ; impôt dont ils partagent presque toujours quelque portion avec l'autorité, qui leur a prêté son injuste appui.

Le législateur a d'autant plus de peine à se défendre d'accorder ces sortes de priviléges, qu'ils sont vivement sollicités par les producteurs qui doivent en profiter, et qui peuvent représenter, d'une manière assez plausible, leurs gains comme un gain pour la classe industrieuse et pour la nation, puisque leurs ouvriers et eux-mêmes font partie de la classe industrieuse et de la nation [1].

Lorsqu'on commença à fabriquer des cotonnades en France, le commerce tout entier des villes d'Amiens, de Reims, de Beauvais, etc., se mit en réclamation, et représenta toute l'industrie de ces villes comme détruite. Il ne paraît pas cependant qu'elles soient moins industrieuses ni moins riches qu'elles ne l'étaient il y a un demi-siècle; tandis que l'opulence de Rouen et de la Normandie a reçu un grand accroissement des manufactures de coton.

Ce fut bien pis quand la mode des toiles peintes vint à s'introduire : toutes les chambres de commerce se mirent en mouvement; de toutes parts il y eut des convocations, des délibérations, des mémoires, des députations, et beaucoup d'argent répandu. Rouen peignit à son tour la misère qui allait assiéger ses portes, *les enfans, les femmes, les vieillards dans la désolation, les terres les mieux cultivées du royaume restant en friche, et cette belle et riche province devenant un désert.*

---

l'industrie indigène, comme aurait fait l'achat du lin. De toutes manières, il faut toujours remonter là. C'est toujours (sauf les dépouilles obtenues par la force) de ses propres fonds, c'est-à-dire, de ses terres, de ses capitaux et de son industrie qu'une nation tire TOUT ce qu'elle consomme, même ce qu'elle fait venir de l'étranger.

[1] Comme on ignore, en général, quels sont ceux qui paient ces gains du monopole, souvent personne ne réclame. Les consommateurs eux-mêmes, qui en souffrent, sentent le mal sans pouvoir en assigner la cause, et sont quelquefois les premiers à outrager les personnes éclairées qui élèvent la voix en leur faveur.

La ville de Tours fit voir les députés de tout le royaume dans les gémissemens, et prédit *une commotion qui occasionnera une convulsion dans le gouvernement politique*..... Lyon ne voulut point se taire sur un projet *qui répandait la terreur dans toutes les fabriques* [1]. Paris ne s'était jamais présenté au pied du trône, *que le commerce arrosait de ses larmes*, pour une affaire aussi importante. Amiens regarda *la permission des toiles comme le tombeau dans lequel toutes les manufactures du royaume devaient être anéanties.* Son mémoire, délibéré au bureau des marchands des trois corps réunis, et signé de tous les membres, était ainsi terminé : *Au reste, il suffit, pour proscrire à jamais l'usage des toiles peintes, que tout le royaume frémit d'horreur quand il entend annoncer qu'elles vont être permises.* VOX POPULI, VOX DEI.

« Or, existe-t-il maintenant, dit à ce sujet Roland de la Platière, qui » avait recueilli ces plaintes comme inspecteur-général des manufactures, » existe-t-il un seul homme assez insensé pour dire que les manufactures » de toiles peintes n'ont pas répandu en France une main-d'œuvre pro- » digieuse, par la préparation et la filature des matières premières, le » tissage, le blanchîment, l'impression des toiles? Ces établissemens ont » plus hâté le progrès des teintures en peu d'années, que toutes les autres » manufactures en un siècle. »

Je prie qu'on s'arrête un moment à considérer ce qu'il faut de fermeté dans une administration, et de vraies lumières sur ce qui fait la prospérité de l'état, pour résister à une clameur qui paraît si générale, et qui est appuyée auprès des agens principaux de l'autorité par d'autres moyens encore que par des motifs d'utilité publique...

Quoique les gouvernements aient trop souvent présumé qu'ils pouvaient, utilement pour la richesse générale, déterminer les produits de l'agriculture et des manufactures, ils s'en sont cependant beaucoup moins mêlés que des produits commerciaux, surtout des produits commerciaux étrangers. C'est la suite d'un système général, qu'on désigne par le nom de *système exclusif* ou *mercantile*, et qui fonde les gains d'une nation sur ce qu'on appelle dans ce système une balance favorable du commerce.

Avant d'observer le véritable effet des réglemens qui ont pour objet

---

[1] Lorsque Henri IV favorisa l'établissement des manufactures de Lyon et de Tours, d'autres professions adressaient à ce prince, contre les étoffes de soie, les mêmes réclamations que Tours et Lyon ont faites depuis contre les toiles peintes. (Voyez les *Mémoires de Sully.*)

d'assurer à une nation cette balance favorable, il convient de nous former une idée de ce qu'elle est en réalité, et du but qu'elle se propose. Ce sera l'objet de la digression suivante.

DIGRESSION

Sur ce qu'on nomme la BALANCE DU COMMERCE.

La comparaison que fait une nation de la valeur des marchandises qu'elle vend à l'étranger, avec la valeur des marchandises qu'elle achète de l'étranger, forme ce qu'on appelle la balance de son commerce. Si elle a envoyé au dehors plus de marchandises qu'elle n'en a reçu, on s'imagine qu'elle a un excédant à recevoir en or ou en argent ; on dit que la balance du commerce lui est favorable : dans le cas opposé, on dit que la balance du commerce lui est contraire.

Le système exclusif suppose, d'une part, que le commerce d'une nation *est d'autant plus avantageux* qu'elle exporte plus de marchandises, qu'elle en importe moins, et qu'elle a un plus fort excédant à recevoir de l'étranger en numéraire ou en métaux précieux ; et, d'une autre part, il suppose que, par le moyen des droits d'entrées, des prohibitions et des primes, un gouvernement *peut* rendre la balance plus favorable, ou moins contraire à sa nation.

Ce sont ces deux suppositions qu'il s'agit d'examiner; et d'abord il convient de savoir comment se passent les faits.

Quand un négociant envoie des marchandises à l'étranger, il les y fait vendre, et reçoit de l'acheteur, par les mains de ses correspondans, le montant de la vente en monnaie étrangère. S'il espère pouvoir gagner sur les retours des produits de sa vente, il fait acheter une marchandise à l'étranger, et se la fait adresser. L'opération est à peu près la même quand elle commence par la fin, c'est-à-dire lorsqu'un négociant fait d'abord acheter à l'étranger, et paie ses achats par les marchandises qu'il y envoie.

Ces opérations ne sont pas toujours exécutées pour le compte du même négociant. Celui qui fait l'envoi quelquefois ne veut pas faire l'opération du retour ; alors il fait des traites ou lettres de change sur le correspondant qui a vendu sa marchandise ; il négocie ou vend ces traites à une personne qui les envoie dans l'étranger, où elles servent à acquérir d'autres marchandises que cette dernière personne fait venir [1].

---

[1] Ce que nous avons supposé d'un négociant, on peut le supposer de deux, de

Dans l'un et l'autre cas, une valeur est envoyée, une autre valeur revient en échange; mais nous n'avons point encore examiné si une portion des valeurs envoyées ou revenues, était composée de métaux précieux. On peut raisonnablement supposer que lorsque les négocians sont libres de choisir les marchandises sur lesquelles portent leurs spéculations, ils préfèrent celles qui leur présentent le plus d'avantage, c'est-à-dire celles qui, rendues à leur destination, auront le plus de valeur. Ainsi, lorsqu'un négociant français envoie en Angleterre des eaux-de-vie, et que, par suite de cet envoi, il a mille livres sterling à faire venir, il compare ce que produiront en France ces mille livres sterling dans le cas où il les fera venir en métaux précieux, avec ce qu'elles produiront s'il les fait venir en quincailleries [1].

---

trois, de tous les négocians d'une nation. Leurs opérations, relativement à la balance du commerce, se réduisent toutes à ce que je viens de dire. Si quelques marchés de dupes ou des banqueroutes causent des pertes à quelques-uns des négocians des deux pays, il est présumable que la somme n'en est pas considérable, comparée à la masse des affaires qui se font; et d'ailleurs les pertes que supporte de cette manière l'un des deux pays se balancent avec les pertes de l'autre.

Il importe peu pour notre objet de savoir quels sont ceux qui supportent les frais de transport : ordinairement le négociant anglais, qui fait des achats en France, paie les frais de transport de ses marchandises, et le négociant français en fait autant pour les marchandises qu'il achète en Angleterre; l'un et l'autre sont dédommagés de cette avance par la valeur qu'acquièrent les marchandises au moyen de leur transport.

[1] Il convient d'écarter ici une erreur grossière que font quelques partisans du système exclusif. Ils regardent comme un bénéfice fait par une nation, seulement le solde qu'elle reçoit en espèces: c'est comme s'ils disaient qu'un marchand de chapeaux qui vend un chapeau 24 francs, gagne 24 francs sur cette vente, parce qu'il est payé en numéraire. Il n'en est pas ainsi : l'argent est une marchandise comme toute autre; le négociant français qui expédie en Angleterre pour 20 mille francs d'eaux-de-vie, expédie une marchandise qui représentait en France une somme de 20 mille francs : s'il la vend en Angleterre mille livres sterling, et si, fesant venir en argent ou en or ces mille livres sterling en France, elles y valent 25 mille francs, le bénéfice est seulement de 5 mille francs, quoique la France ait reçu 25 mille francs de métaux précieux. Et dans le cas où le négociant français ferait acheter des quincailleries avec les mille livres sterling dont il peut disposer, et pourrait, les fesant venir en France, les y vendre 28 mille francs; alors il y aurait pour le négociant et pour la France un bénéfice de 8 mille francs, quoiqu'il ne fût point entré de numéraire en France. En un mot, le bénéfice n'est que l'excé-

Si ce négociant trouve son avantage à faire venir des marchandises plutôt que des espèces, et si nul ne peut lui disputer d'entendre mieux ses intérêts que qui que ce soit, il ne reste plus à examiner que la question de savoir si, dans l'intérêt du pays, les retours en espèces, quoique moins favorables à ce négociant, seraient plus favorables à la France que des retours d'un autre genre; s'il est à désirer pour la France que les métaux précieux y abondent, plutôt que toute autre marchandise.

Quelles sont les fonctions des métaux précieux dans la société? Façonnés en bijoux, en ustensiles, ils servent à l'ornement de nos personnes, de nos maisons, et à plusieurs usages domestiques. Les boîtes de nos montres, nos cuillères, nos fourchettes, nos plats, nos cafetières, en sont faits; étendus en feuilles minces, ils embellissent plusieurs sortes d'encadremens; ils relèvent la reliure de nos livres, etc. Sous ces formes diverses, ils font partie du capital de la société, de cette portion du capital qui ne porte point d'intérêt, ou plutôt qui est productive d'utilité ou d'agrément. Il est sans doute avantageux pour une nation que les matières dont se compose ce capital soient à bon compte et en abondance. La jouissance qui en résulte est alors acquise à meilleur marché; elle est plus répandue. Beaucoup de modestes ménages qui ont actuellement des cou-

---

dant de la valeur reçue sur la valeur envoyée, sous quelque forme d'ailleurs que ces deux valeurs aient été transportées.

. Ce qui est digne de remarque, c'est que plus le commerce qu'on fait avec l'étranger est lucratif, plus la somme des importations doit excéder la somme des exportations, et qu'on doit désirer précisément ce que les partisans du système exclusif regardent comme une calamité. Je m'explique: quand on exporte pour 10 millions, et qu'on importe pour 11 millions, il y a dans la nation une valeur d'un million de plus qu'auparavant. Malgré tous les tableaux de la balance du commerce, cela arrive même toujours ainsi, ou bien les négocians qui trafiquent avec l'étranger, ne gagneraient rien. Comment peut-il arriver, dira-t-on, que deux nations qui ont entre elles des relations de commerce, reçoivent toutes les deux plus de valeurs qu'elles n'en exportent? Le fait s'explique naturellement : on ne peut évaluer les marchandises exportées que selon la valeur qu'elles ont en sortant; mais cette valeur est plus forte lorsqu'elles sont arrivées à leur destination; cette valeur plus forte achète une marchandise étrangère, dont la valeur augmente encore en arrivant chez nous: elle est évaluée à son entrée selon sa valeur nouvellement acquise. Voilà donc une valeur exportée qui a amené une valeur importée plus forte de tout le bénéfice fait sur l'allée et le retour. On voit par là que, dans un pays qui prospère, la somme de toutes les marchandises importées doit excéder celle de toutes

verts d'argent, n'en auraient pas si l'Amérique n'avait pas été découverte. Mais il ne faut pas estimer cet avantage au-delà de sa véritable valeur : il y a des utilités supérieures à celles-là. Le verre des vitres qui nous défendent contre les rigueurs de l'hiver, nous est d'un bien plus grand service que quelque ustensile d'argent que ce soit. On ne s'est pourtant jamais avisé d'en favoriser l'importation ou la production par des faveurs spéciales.

L'autre usage des métaux précieux est de servir à la fabrication des monnaies, de cette portion du capital de la société, qui s'emploie à faciliter les échanges que les hommes font entre eux des valeurs qu'ils possèdent déjà. Pour cet usage, est-il avantageux que la matière dont on se sert soit abondante et peu chère? La nation où cette matière abonde est-elle plus riche que celle où cette matière est rare?

Ici je suis forcé de regarder comme déjà prouvé un fait qui ne le sera que dans le chapitre 23, où je traite de la valeur des monnaies. C'est que la somme des échanges qui se consomment dans un pays exige une certaine valeur de marchandise-monnaie, quelle qu'elle soit. Il se vend en France chaque jour pour une certaine valeur de blé, de bestiaux, de combustibles, de meubles et d'immeubles; toutes ces ventes réclament l'usage journalier d'une certaine *valeur en numéraire*, parce que c'est d'a-

---

les marchandises exportées. Quel jugement devons-nous porter en conséquence d'un rapport du ministre de l'intérieur de France, présenté en 1813, suivant lequel la somme des exportations est portée à 383 millions, et celle des importations, le numéraire compris, à 330 millions, et qui donne ce résultat comme le plus beau qui eût encore été obtenu? Ce rapport, en le supposant exact, constate, au contraire, les pertes considérables que supportait le commerce français à cette époque, par suite des fautes de son gouvernement.

Je lis, dans un Mémoire sur la province de Navarre en Espagne *, que, comparaison faite de la valeur des importations et des exportations de cette province, la balance contre la province est de près de 600 mille francs par an. L'auteur ajoute : « S'il y a une VÉRITÉ INCONTESTABLE, c'est que tout pays qui s'enrichit ne saurait » importer plus qu'il n'exporte, sans quoi son CAPITAL DIMINUERAIT visiblement. Et » comme la Navarre est dans un état de prospérité croissante, ce qui est démontré » par les progrès de la population et de l'aisance, il est clair que... » L'auteur devait ajouter ici, pour conséquence : ***Il est clair que je n'y connais rien, puisque je cite un fait démontré qui dément un principe incontestable.*** On lit tous les jours des choses de cette force.

* *Annales des Voyages*, tome II, page 312.

bord contre cette somme de numéraire que chaque chose s'échange, pour s'échanger de nouveau contre d'autres objets. Or, quelle que soit l'abondance ou la rareté du numéraire, comme on a besoin d'une certaine somme pour consommer tous les échanges, le numéraire augmente en valeur à mesure qu'il décline en quantité, et décline en valeur à mesure qu'il augmente en quantité. S'il y a pour 2 milliards de numéraire en France, et qu'un événement quelconque réduise cette quantité de francs à 1,500 millions, les 1,500 millions vaudront tout autant que les 2 milliards pouvaient valoir. Les besoins de la circulation exigent un agent dont la valeur égale ce que valent actuellement 2 milliards, c'est-à-dire (en supposant le sucre à 20 sous la livre) une valeur égale à 2 milliards de livres de sucre, ou bien (en supposant que le blé vaut actuellement 20 francs l'hectolitre) une valeur égale à celle de 100 millions d'hectolitres de blé. Le numéraire, quelle que soit sa masse, égalera toujours cette valeur. La matière dont se compose le numéraire vaudra, dans le second cas, un tiers de plus que dans le premier; une once d'argent, au lieu d'acheter six livres de sucre, en achètera huit : il en sera de même de toutes les autres marchandises, et les 1,500 millions de numéraire vaudront autant que les 2 milliards valaient auparavant. La nation n'en sera ni plus riche ni plus pauvre. Il faudra porter moins d'argent au marché, et l'argent qu'on y portera y achètera toutes les mêmes choses. Une nation qui, pour agent de la circulation, emploie des monnaies d'or, n'est pas moins riche que celle qui se sert de monnaie d'argent, quoiqu'elle porte au marché une bien moins grande quantité de la marchandise qui lui sert de monnaie. Si l'argent devenait chez nous quinze fois plus rare qu'il n'est, c'est-à-dire aussi rare que l'or, une once d'argent nous servirait, comme numéraire, autant qu'une once d'or nous sert à présent, et nous serions aussi riches en numéraire que nous le sommes. Comme si l'argent devenait aussi abondant que le cuivre, nous n'en serions pas plus riches en numéraire; seulement il faudrait porter au marché un bien plus grand nombre de sacs.

En résumé, l'abondance des métaux précieux rend plus abondans les ustensiles qui en sont faits, et les nations plus riches sous ce seul rapport. Sous le rapport du numéraire, elle ne les rend pas plus riches [1]. Le vul-

---

[1] Il résulte même de ce qui précède qu'une nation s'enrichit en exportant du numéraire, parce que la valeur du numéraire qui lui reste, demeure égale à ce qu'elle était, et que la nation reçoit de plus les retours du numéraire qu'elle exporte.

gaire est accoutumé à juger plus riche celui qui a le plus d'argent; et comme la nation se compose des particuliers, il est porté à conclure que la nation est plus riche quand tous les particuliers ont beaucoup d'argent. Mais la matière ne fait pas la richesse; c'est la valeur de la matière. Si beaucoup d'argent ne vaut pas plus que peu, peu d'argent vaut autant que beaucoup. Une valeur en marchandise vaut autant que la même valeur en argent.

Non, ajoute-t-on, à égalité de valeur, l'argent est préféré à la marchandise. — Arrêtons-nous un instant; ceci demande une explication. On verra, quand je parlerai des monnaies, la raison qui fait qu'en général, à égalité de valeur, on préfère le numéraire aux marchandises. On verra qu'avec le métal monnayé on peut se procurer les choses dont on a besoin, par un seul échange au lieu de deux. Il n'est pas nécessaire alors, comme lorsqu'on possède toute autre espèce de marchandise, de vendre sa marchandise-monnaie d'abord, pour en racheter ce qu'on veut avoir : on achète immédiatement; ce qui, avec la facilité que donne la monnaie par ses coupures, de la proportionner exactement à la valeur de la chose achetée, la rend éminemment propre aux échanges; elle a donc pour consommateurs tous ceux qui ont quelque échange à faire, c'est-à-dire, tout le monde; et c'est la raison pour laquelle tout le monde est disposé à recevoir, à valeur égale, de la monnaie plutôt que tout autre marchandise.

Mais cet avantage de la monnaie, dans les relations entre particuliers, n'en est plus un de nation à nation. Dans ces dernières relations, la monnaie, et encore plus les métaux non monnayés, perdent l'avantage que leur qualité de monnaie leur donne aux yeux des particuliers; ils rentrent dans la

---

D'où vient ce phénomène? De la propriété particulière à la monnaie de nous servir, non par ses qualités physiques, mais seulement par sa valeur. Si j'ai moins de blé, j'ai moins de quoi manger; si j'ai moins de numéraire, il me sert tout autant, parce que sa valeur augmente, et que sa valeur suffit aux usages que j'en fais.

Il résulterait de cette vérité, qui n'a pas été remarquée, que les gouvernemens (en admettant qu'ils dussent se mêler de ces choses-là) devraient faire précisément le contraire de ce qu'ils font, c'est-à-dire encourager la sortie du numéraire. Ils le feront lorsqu'ils seront plus éclairés, ou plutôt alors ils ne feront rien; car il est impossible qu'il sorte une quantité un peu importante de numéraire sans que sa valeur ne hausse. Quand sa valeur hausse, c'est alors que les marchandises sont à bas prix, et qu'il convient au commerce d'importer du numéraire et d'exporter des marchandises; ce qui entretient en chaque pays, et malgré tous les réglemens, à peu près la quantité de métaux précieux que réclament les besoins du pays.

classe des autres marchandises. Le négociant qui a des retours à attendre de l'étranger, ne considère autre chose que le gain qu'il pourra faire sur ces retours, et ne regarde les métaux précieux qu'il en pourrait recevoir, que comme une marchandise dont il se défera avec plus ou moins de bénéfice ; il ne redoute point, lui, une marchandise parce qu'elle réclamera encore un échange, puisque son métier est de faire des échanges, pourvu qu'ils lui soient profitables.

Un particulier aime encore à recevoir de l'argent plutôt que de la marchandise, parce qu'il sait mieux ainsi la valeur de ce qu'il reçoit ; mais un négociant, qui connaît le prix-courant des marchandises dans les principales villes du monde, ne se méprend pas sur la valeur qu'on lui paie, quelle que soit la forme matérielle sous laquelle on lui présente cette valeur.

Un particulier peut être appelé à liquider sa fortune pour lui donner une autre direction, pour faire des partages, etc. : une nation n'est jamais dans ce cas-là ; et quant aux liquidations, aux ventes que les particuliers ont à faire, que leur importe la valeur de la monnaie? Si elle est rare et chère, on leur en donne moins pour ce qu'ils ont à vendre, mais ils en donnent moins pour ce qu'ils ont à acheter [1]. Quelle qu'ait été dans

---

[1] On remarque cependant que les ventes s'opèrent plus aisément, non lorsque la valeur de la monnaie est basse, mais pendant qu'elle décline, comme lorsqu'on émet une trop grande quantité de papier-monnaie ; mais cet avantage, si c'en est un, ne s'obtient pas au moyen de ce qu'on nomme une balance favorable ; car le commerce n'a garde de porter des métaux dans un pays où leur valeur décline.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici, comme éclaircissement sur ce point, une note du traducteur anglais de cet ouvrage. « Il y a, dit-il, deux avantages à l'abondance et au bon marché relatif de la monnaie, et par conséquent de la matière dont elle est faite. 1° Une nation grevée d'une dette, doit désirer ce bon marché, parce qu'il diminue le poids des charges qui pèsent sur la nation, et rend sa libération plus facile. Le cas opposé produit un effet contraire. 2° Les classes productives sont intéressées au déclin graduel de la valeur de la monnaie, parce qu'il diminue graduellement le poids du fermage des terres et les intérêts des capitaux prêtés, ainsi que le poids des remboursemens ; ce qui est une récompense acquise au profit des travailleurs, aux dépens des propriétaires oisifs. A la vérité cet avantage ne peut pas durer : tout nouveau capital prêté a une valeur réduite, aussi bien que l'intérêt auquel il donne droit, et tout nouveau bail de ferme est plus élevé en raison de la dépréciation de la monnaie. Mais l'industrie, en attendant, profite de la circonstance, et la production est

un achat, dans une liquidation, la valeur de la monnaie qu'on a employée, on l'a donnée pour ce qu'on l'a reçue, et, l'affaire terminée, on n'en est ni plus pauvre ni plus riche. La perte ou le gain viennent de la valeur relative des deux marchandises vendues et achetées, et non de l'intermédiaire dont on s'est servi.

De toutes manières, les avantages que les particuliers trouvent à recevoir du numéraire préférablement à des marchandises, ne sont rien pour les nations. Lorsqu'une nation n'en a pas la quantité qui lui est nécessaire, sa valeur augmente, et les étrangers comme les nationaux sont intéressés à lui en apporter ; lorsqu'il est surabondant, sa valeur baisse par rapport aux autres marchandises, et il convient de l'envoyer au loin, où il peut procurer des valeurs supérieures à ce qu'il peut procurer dans le pays. Si on le force à rester, on force à garder des matières qui sont à charge à leurs possesseurs [1].

» toujours stimulée par la hausse des prix en argent, et fort malheureuse dans le » cas contraire ; témoin la détresse actuelle (en 1821, époque où, en réduisant la » somme du papier-monnaie, on fit remonter sa valeur au niveau de celle de l'or). » Mais ces avantages de la dépréciation de la monnaie ne sont pas un motif pour » qu'un gouvernement la provoque par des moyens forcés : 1° parce que les in- » convéniens qui en résultent pour la production l'emportent sur les avantages » assignés ici ; 2° parce que des mesures forcées ne sauraient être suivies de l'ef- » fet qu'on se promettait, par les raisons déduites par notre auteur avec tant de » force et de clarté dans cette digression. Un gouvernement peut cependant être » approuvé de tendre aux mêmes avantages par d'autres moyens, soit en favori- » sant la découverte de nouvelles mines, soit en encourageant les progrès qu'on » peut faire dans leur exploitation et dans le traitement des métaux, soit enfin en » adoptant des substituts à la monnaie métallique. »

Il n'échappera pas au lecteur cependant que les deux avantages signalés ici par M. Prinsep, ne sont au fond que deux banqueroutes très-mitigées, soit de l'état, soit des particuliers, envers leurs créanciers. (Voyez, sur ce point, l'opinion de M. Th. Tooke, rapportée plus loin, chapitre 26.)

[1] Il n'y a que des personnes tout-à-fait étrangères à ce genre de connaissances qui pourraient objecter ici que l'argent n'est jamais à charge, et qu'on trouve toujours aisément à s'en débarrasser. Rien n'est plus facile, en effet, lorsqu'on consent à en perdre la valeur, ou du moins à l'échanger avec désavantage. Un confiseur peut de même manger ou donner ses bonbons lorsqu'il ne les vend pas ; mais alors il en perd la valeur. Il est à remarquer que l'abondance du numéraire peut s'allier avec la misère publique ; car c'est avec des produits qu'on achète l'argent nécessaire pour acheter du pain. Dans les circonstances défavorables à la

On pourrait peut-être en rester là sur la balance du commerce; mais ces idées sont encore si peu familières, je ne dirai pas au vulgaire seulement, mais même à des écrivains et à des administrateurs recommandables par la pureté de leurs intentions et par des connaissances d'ailleurs très-variées, qu'il peut être à propos de mettre le lecteur à portée de signaler le vice de certains raisonnemens, bien fréquemment opposés aux principes libéraux, et qui malheureusement servent de base à la législation des principaux états de l'Europe. Je réduirai toujours les objections aux termes les plus simples et les plus clairs, afin qu'on juge plus aisément de leur importance.

On dit qu'en augmentant, par une balance favorable du commerce, la masse du numéraire, on augmente la masse des capitaux du pays; et qu'en le laissant écouler, on la diminue. Il faut donc répéter ici, en premier lieu, que la totalité du numéraire d'un pays ne fait pas partie de ses capitaux : l'argent qu'un cultivateur reçoit pour le prix de ses produits, qu'il porte ensuite au percepteur des contributions, qui parvient au trésor public, qui est employé ensuite à payer un militaire ou un juge, qui est dépensé par eux pour la satisfaction de leurs besoins, ne fait partie d'aucun capital. En second lieu, et en supposant même que tout le numéraire d'un pays fît partie de ses capitaux, il n'en formerait que la plus petite partie. Le lecteur a vu que les capitaux consistent dans la valeur de cet ensemble de matériaux, d'outils, de marchandises qui servent à la reproduction. Lorsqu'on veut employer un capital dans une entreprise quelconque, ou lorsqu'on veut le prêter, on commence, à la vérité, par le réaliser, et par transformer en argent comptant les différentes valeurs dont on peut disposer. La valeur de ce capital, qui se trouve ainsi passagèrement sous la forme d'une somme d'argent, ne tarde pas à se transformer, par des échanges, en diverses constructions et en matières consommables nécessaires à l'entreprise projetée. L'argent comptant, momentanément employé, sort de nouveau de cette affaire, et va servir à d'autres échanges, après avoir rempli son office passager, de même que beaucoup d'autres matières sous la forme desquelles s'est trouvée successivement cette valeur capitale. Ce n'est donc point perdre ou altérer un capital que de disposer de sa valeur, sous quelque forme matérielle qu'elle se trouve, pourvu qu'on en dispose de manière à s'assurer le remplacement de cette valeur.

---

production, on manque d'argent, non pas que l'argent soit plus rare, mais parce qu'on crée avec désavantage les produits qui servent à s'en procurer.

Qu'un Français, négociant en marchandises d'outre-mer, envoie dans l'étranger un capital de cent mille francs en espèces pour avoir du coton : son coton arrivé, il possède cent mille francs en coton au lieu de cent mille francs en espèces (sans parler du bénéfice). Quelqu'un a-t-il perdu cette somme de numéraire? Non, certes; le spéculateur l'avait acquise à titre légitime. Un fabricant de cotonnades achète cette marchandise, et la paie en numéraire : est-ce lui qui perd la somme? Pas davantage. Au contraire, cette valeur de cent mille francs sera portée à deux cent mille francs entre ses mains; ses avances payées, il y gagnera encore. Si aucun des capitalistes n'a perdu les cent mille francs du numéraire exporté, qui peut dire que l'état les a perdus? Le consommateur les perdra, dira-t-on. En effet, les consommateurs perdront la valeur des étoffes qu'ils achèteront et qu'ils consommeront; mais les cent mille francs de numéraire n'eussent pas été exportés, et les consommateurs auraient consommé en place des étoffes de lin et de laine, pour une valeur équivalente, qu'il y aurait toujours eu une valeur de cent mille francs détruite, perdue, sans qu'il fût sorti un sou du pays. La perte de valeur dont il est ici question n'est pas le fait de l'exportation, mais de la consommation qui aurait eu lieu tout de même. Je suis donc fondé à dire que l'exportation du numéraire n'a rien fait perdre à l'état [1].

---

[1] Un particulier qui fait son inventaire deux années de suite, peut se trouver plus riche la seconde année que la première, quoiqu'il se trouve posséder moins de numéraire lors de son deuxième inventaire. Supposons que le premier contienne les articles suivans :

En terrains et bâtimens.	40,000 fr.
En machines et mobilier.	20,000
En marchandises au cours.	15,000
En bonnes créances, les dettes déduites.	5,000
Et finalement en espèces.	20,000
Le montant de sa propriété sera de.	100,000 fr.

Supposons encore qu'à l'inventaire suivant, les mêmes articles donnent les sommes suivantes :

En terrains et bâtimens.	40,000 fr.
En machines et mobilier.	25,000
En marchandises au cours.	30,000
En bonnes créances, les dettes déduites.	10,000
Et finalement en espèces.	5,000
Sa propriété, s'élevant à.	110,000 fr.

On insiste ; on prétend que si l'exportation de cent mille francs de numéraire n'avait pas eu lieu, la France possèderait cette valeur de plus. On croit que la nation a perdu deux fois cent mille francs : l'argent exporté d'abord, la marchandise consommée ensuite ; tandis qu'en consommant des étoffes d'un produit entièrement indigène, elle n'aurait perdu qu'une fois cent mille francs. — Je répète que l'exportation des espèces n'a pas été une perte, qu'elle a été balancée par une valeur importée, et qu'il est tellement vrai qu'il n'y a eu que les cent mille francs de marchandises consommées qui aient été perdues, que je défie qu'on trouve de perdans autres que les consommateurs de la marchandise consommée. S'il n'y a pas eu de perdant, il n'y a pas eu de perte.

Vous voulez, dites-vous, empêcher les capitaux de sortir : vous ne les arrêterez point en emprisonnant le numéraire. Celui qui veut envoyer ses capitaux au dehors, y réussit aussi bien en expédiant des marchandises dont l'exportation est permise [1]. Tant mieux, dites-vous ; ces marchandises auront fait gagner nos fabricans. Oui ; mais la valeur de ces marchandises exportées est, pour le pays, une perte de capital, puisqu'elle n'entraîne point de retours. Elle féconde l'industrie étrangère au lieu de la vôtre. Voilà un vrai sujet de crainte. Les capitaux cherchent les lieux où ils trouvent de la sûreté et des emplois lucratifs, et abandonnent peu à peu les lieux où l'on ne sait pas leur offrir de tels avantages ; mais, pour déserter, ils n'ont nul besoin de se transformer en numéraire.

Si l'exportation du numéraire ne fait rien perdre aux capitaux de la nation, pourvu qu'elle amène des retours, son importation ne leur fait rien gagner. En effet, on ne peut faire entrer du numéraire sans l'avoir acheté par une valeur équivalente, et il a fallu exporter celle-ci pour importer l'autre.

On dit à ce sujet que si l'on envoie à l'étranger des marchandises au lieu de numéraire, on procure par là à ces marchandises un débouché

---

se trouvera augmenté de 10 mille francs, quoiqu'il ne possède en numéraire que le quart de ce qu'il avait auparavant.

Étendez par la pensée, et dans des proportions différentes, cette supposition à tous les particuliers d'un pays, et le pays se trouvera évidemment plus riche, quoique possédant beaucoup moins de numéraire.

[1] Quand on fait sortir des capitaux en prenant des lettres de change sur l'étranger, cela revient exactement au même : on ne fait que se substituer à la place de celui qui y a fait des expéditions de marchandises. Il vous donne le droit d'en recevoir la valeur, et cette valeur reste à l'étranger.

qui fait gagner à leurs producteurs les profits de cette production. Je réponds que lorsqu'on envoie du numéraire à l'étranger, c'est précisément comme si l'on y envoyait des produits de notre industrie; car les métaux précieux dont nous fesons commerce, ne nous sont pas donnés gratuitement et sont toujours acquis en échange de nos produits, soit d'avance, soit après coup. En général, une nation ne peut payer une autre nation qu'avec ses produits, par une raison bien claire; c'est qu'elle n'a pas d'autre chose à donner.

Il vaut mieux, dit-on encore, envoyer à l'étranger des denrées qui se consomment, comme des produits manufacturés, et garder les produits qui ne se consomment pas, ou qui se consomment lentement, comme le numéraire. Mais les produits qui se consomment vite, s'ils sont les plus recherchés, sont plus profitables que les produits qui se consomment lentement. Forcer un producteur à remplacer une portion de son capital soumise à une consommation rapide, par une autre valeur d'une consommation plus lente, serait lui rendre souvent un fort mauvais service. Si un maître de forges avait fait un marché pour qu'on lui livrât à une époque déterminée des charbons, et que, le terme étant arrivé, et dans l'impossibilité de les lui livrer, on lui en donnât la valeur en argent, on serait fort mal venu à lui prouver qu'on lui a rendu service, en ce que l'argent qu'on lui offre est d'une consommation plus lente que le charbon.

Si un teinturier avait donné dans l'étranger une commission pour de la cochenille, on lui ferait un tort réel de lui envoyer de l'or, sous prétexte qu'à égalité de valeur c'est une marchandise plus durable. Il a besoin, non d'une marchandise durable, mais de celle qui, périssant dans sa cuve, doit bientôt reparaître dans la teinture de ses étoffes [1].

S'il ne fallait importer que la portion la plus durable des capitaux pro-

---

[1] On peut voir, au livre III, où il est traité des consommations, que, dans les consommations improductives, les plus lentes sont en général mieux entendues que les plus rapides; mais ceci n'est pas vrai des consommations reproductives. Ici, les plus rapides sont les meilleures, parce que plus tôt le capital est reproduit, et moins on perd d'intérêts, plus on recommence souvent la production avec le même capital. La rapidité des consommations, d'ailleurs, ne regarde pas particulièrement les marchandises d'importation; car, sous ce rapport, l'avantage ou l'inconvénient des consommations rapides est le même, soit que les produits viennent du dedans ou qu'ils viennent du dehors.

ductifs, d'autres objets très-durables, le fer, les pierres, devraient partager cette faveur avec l'argent et l'or.

Ce qu'il importe de voir durer, ce n'est aucune matière en particulier : c'est la valeur du capital. Or, la valeur du capital se perpétue, malgré le fréquent changement des formes matérielles dans lesquelles réside cette valeur. Il ne peut même rapporter un profit, un intérêt, que lorsque ces formes changent perpétuellement; et vouloir le conserver en argent, ce serait le condamner à être improductif.

Après avoir montré qu'il n'y a aucun avantage à importer de l'or et de l'argent préférablement à toute autre marchandise, j'irai plus loin, et je dirai que, dans la supposition où il serait désirable qu'on obtînt constamment une balance en numéraire, il serait impossible d'y parvenir.

L'or et l'argent, comme toutes les autres matières dont l'ensemble forme les richesses d'une nation, ne sont utiles à cette nation que jusqu'au point où ils n'excèdent pas les besoins qu'elle en a. Le surplus, occasionnant plus d'offres de cette marchandise qu'il n'y en a de demandes, en avilit la valeur d'autant plus que l'offre est plus grande, et il en résulte un puissant encouragement pour en tirer parti au dehors avec bénéfice.

Rendons ceci sensible par un exemple.

Supposons pour un instant que les communications intérieures d'un pays et l'état de ses richesses soient tels, qu'ils exigent l'emploi constant de mille voitures de tout genre; supposons que, par un système commercial quelconque, on parvint à y faire entrer plus de voitures qu'il ne s'en détruirait annuellement, de manière qu'au bout d'un an il s'en trouvât quinze cents au lieu de mille : n'est-il pas évident qu'il y aurait dès-lors cinq cents voitures inoccupées sous différentes remises, et que les propriétaires de ces voitures, plutôt que d'en laisser dormir la valeur, chercheraient à s'en défaire au rabais les uns des autres, et, pour peu que la contrebande en fût aisée, les feraient passer à l'étranger pour en tirer un meilleur parti? On aurait beau faire des traités de commerce pour assurer une plus grande importation de voitures, on aurait beau favoriser à grands frais l'exportation de beaucoup de marchandises pour en faire rentrer la valeur sous forme de voitures, plus la législation chercherait à en faire entrer, et plus les particuliers chercheraient à en faire sortir.

Ces voitures sont le numéraire. On n'en a besoin que jusqu'à un certain point; nécessairement il ne forme qu'une partie des richesses sociales. Il ne peut pas composer toutes les richesses sociales, parce qu'on a besoin d'autre chose que de numéraire. Il en faut plus ou moins selon la

situation des richesses générales, de même qu'il faut plus de voitures à une nation riche qu'à une nation pauvre. Quelles que soient les qualités brillantes ou solides de cette marchandise, elle ne vaut que d'après ses usages, et ses usages sont bornés. Ainsi que les voitures, elle a une valeur qui lui est propre, valeur qui diminue si elle est abondante par rapport aux objets avec lesquels on l'échange, et qui augmente si elle devient rare par rapport aux mêmes objets.

On dit qu'avec de l'or et de l'argent on peut se procurer de tout : c'est vrai ; mais à quelles conditions? Ces conditions sont moins bonnes quand, par des moyens forcés, on multiplie cette denrée au-delà des besoins ; de là les efforts qu'elle fait pour s'employer au dehors. Il était défendu de faire sortir de l'argent d'Espagne, et l'Espagne en fournissait à toute l'Europe. En 1812, le papier-monnaie d'Angleterre ayant rendu superflu tout l'or qui servait de monnaie, et les matières d'or en général étant dès-lors devenues surabondantes par rapport aux emplois qui restaient pour cette marchandise, sa valeur relative avait baissé dans ce pays-là ; les guinées passaient d'Angleterre en France, malgré la facilité de garder les frontières d'une île, et malgré la peine de mort infligée aux contrebandiers.

A quoi servent donc tous les soins que prennent les gouvernemens pour faire pencher en faveur de leur nation la balance du commerce? A peu près à rien, si ce n'est à former de beaux tableaux démentis par les faits [1].

Pourquoi faut-il que des notions si claires, si conformes au simple bon sens, et à des faits constatés par tous ceux qui s'occupent de commerce, aient néanmoins été rejetées dans l'application par tous les gouvernemens de l'Europe [2], et combattues par plusieurs écrivains qui ont fait preuve

---

[1] Les tableaux de la balance du commerce anglais, depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'au papier-monnaie de 1798, présentent chaque année des excédans plus ou moins considérables, reçus en numéraire par l'Angleterre, et dont la totalité se monte à la somme énorme de 317 millions sterling (plus de 8 milliards de francs). En ajoutant à cette somme le numéraire qui se trouvait déjà dans le pays lorsque le siècle a commencé, on trouvera que l'Angleterre, à ce compte, doit posséder un numéraire approchant de bien près 400 millions sterling. Comment se fait-il que les évaluations ministérielles les plus exagérées n'aient pu trouver en Angleterre que 47 millions de numéraire, à l'époque même où il y en avait le plus? (Voyez ci-dessus, chapitre 3.)

[2] Tous se sont conduits d'après la persuasion où ils étaient, en premier lieu, que

d'ailleurs et de lumières et d'esprit? C'est, disons-le, parce que les premiers principes de l'économie politique sont encore presque généralement ignorés; parce qu'on élève sur de mauvaises bases des raisonnemens ingénieux dont se paient trop aisément, d'une part, les passions des gouvernemens (qui emploient les prohibitions comme une arme offensive ou comme une ressource fiscale), et d'une autre part l'avidité de plusieurs classes de négocians et de manufacturiers qui trouvent dans les priviléges un avantage particulier, et s'inquiètent peu de savoir si leurs profits sont le résultat d'une production réelle ou d'une perte supportée par d'autres classes de la nation.

Vouloir mettre en sa faveur la balance du commerce, c'est-à-dire, vouloir donner des marchandises et se les faire payer en or, c'est ne vouloir point de commerce; car le pays avec lequel vous commercez ne peut vous donner en échange que ce qu'il a. Si vous lui demandez exclusivement des métaux précieux, il est fondé à vous en demander aussi; et du moment qu'on prétend de part et d'autre à la même marchandise, l'échange devient impossible. Si l'accaparement des métaux précieux était exécutable, il ôterait toute possibilité de relations commerciales avec la plupart des états du monde.

Lorsqu'un pays vous donne en échange ce qui vous convient, que demandez-vous de plus? que peut l'or davantage? pourquoi voudriez-vous avoir de l'or, si ce n'est pour acheter ensuite ce qui vous convient?

Un temps viendra où l'on sera bien étonné qu'il ait fallu se donner tant de peine pour prouver la sottise d'un système aussi creux, et pour lequel on a livré tant de guerres.

Fin de la Digression sur la Balance du Commerce.

---

les métaux précieux sont la seule richesse désirable, tandis qu'ils ne jouent qu'un rôle secondaire dans la production des richesses; et, en second lieu, qu'il était en leur pouvoir d'en faire entrer d'une manière régulière et constante par des moyens forcés. Nous avons vu, par l'exemple de l'Angleterre (dans la note précédente), combien peu ils y ont réussi. Le spectacle imposant de l'opulence de cette nation n'est donc pas dû à la balance avantageuse de son commerce. A quoi doit-on l'attribuer? répondra-t-on; à l'immensité de ses productions. A quoi sont-elles dues? je le répète : à l'épargne qui a grossi les capitaux des particuliers, au génie de la nation, éminemment porté vers l'industrie et les applications utiles; à la sûreté des personnes et des propriétés, à la facilité de la circulation intérieure, et à une liberté industrielle qui, malgré ses entraves, est, à tout prendre, supérieure à celle des autres états de l'Europe.

Nous venons de voir que les avantages qu'on cherche par le moyen d'une balance favorable du commerce, sont absolument illusoires, et que, fussent-ils réels, aucune nation ne pourrait les obtenir d'une manière permanente. Quel effet produisent donc en réalité les réglemens faits dans ce but? C'est ce qui nous reste à examiner.

Un gouvernement qui défend absolument l'introduction de certaines marchandises étrangères, établit un monopole *en faveur de ceux* qui produisent cette marchandise dans l'intérieur, *contre ceux* qui la consomment; c'est-à-dire que ceux de l'intérieur qui la produisent, ayant le privilége exclusif de la vendre, peuvent en élever le prix au-dessus du taux naturel, et que les consommateurs de l'intérieur, ne pouvant l'acheter que d'eux, sont obligés de la payer plus cher [1].

Quand, au lieu d'une prohibition absolue, on oblige seulement l'importateur à payer un droit, alors on donne au producteur de l'intérieur le privilége d'élever les prix des produits analogues, de tout le montant du droit, et l'on fait payer cette prime par le consommateur. Ainsi, quand, à l'introduction d'une douzaine d'assiettes de faïence qui vaut trois francs, on fait payer à la douane un franc, le négociant qui les fait venir, quelle que soit sa nation, est forcé d'exiger quatre francs du consommateur; ce qui permet au fabricant de l'intérieur de faire payer les assiettes de même

---

[1] David Ricardo, dans un livre qu'il a publié en 1817, sous le titre de *Principes de l'Économie politique de l'impôt*, observe avec raison, à l'occasion de ce passage, que le gouvernement ne saurait, par une prohibition, élever un produit au-dessus de son taux naturel; car alors les producteurs de l'intérieur, en se livrant à ce genre de production, en ramèneraient bientôt, par leur concurrence, les profits au niveau de tous les autres. Je dois donc, pour expliquer ma pensée, dire que je regarde le taux naturel d'une marchandise, comme étant le prix le plus bas auquel on peut se la procurer, *soit par la voie du commerce* ou par toute autre industrie. Si l'industrie commerciale peut la donner à meilleur marché que les manufactures, et si le gouvernement force à la produire *par les manufactures*, il force dès-lors à préférer une manière plus dispendieuse. C'est un tort qu'il fait à ceux qui la consomment, sans qu'il résulte pour le fabricant indigène un profit équivalent à ce que le consommateur paie de plus; car la concurrence intérieure force le fabricant à réduire ses profits au taux général des profits qu'on peut faire sur ce genre de manufactures. Il ne jouit d'aucun monopole. C'est sous ce point de vue que la critique de Ricardo est fondée; mais la mesure que je combats n'en est que plus mauvaise. Elle augmente, au détriment des consommateurs, la difficulté naturelle qui s'oppose à la satisfaction de nos besoins, et c'est sans profit pour personne.

qualité jusqu'à quatre francs la douzaine. Il ne le pourrait pas s'il n'y avait point de droits, puisque le consommateur en trouverait de pareilles pour trois francs : on donne donc au fabricant une prime égale au droit, et cette prime est payée par le consommateur.

Dira-t-on qu'il est bon que la nation supporte l'inconvénient de payer plus cher la plupart des denrées, pour jouir de l'avantage de les produire; que du moins alors nos ouvriers, nos capitaux sont employés à ces productions, et que nos concitoyens en retirent les profits?

Je répondrai que les produits étrangers que nous aurions achetés n'auraient pu l'être gratuitement ; nous les aurions payés avec des valeurs de notre propre création, qui auraient employé de même nos ouvriers et nos capitaux ; il ne faut pas perdre de vue qu'en résultat nous achetons toujours des produits avec des produits. Ce qui nous convient le plus, c'est d'employer nos producteurs, non aux productions où l'étranger réussit mieux que nous, mais à celles où nous réussissons mieux que lui, et avec celles-ci d'acheter les autres. C'est ici le cas du particulier qui voudrait faire lui-même ses souliers et ses habits. Que dirait-on si, à la porte de chaque maison, on établissait un droit d'entrée sur les souliers et sur les habits, pour mettre le propriétaire dans l'heureuse nécessité de les fabriquer lui-même? Ne serait-il pas fondé à dire : Laissez-moi faire mon commerce, et acheter ce qui m'est nécessaire avec mes produits, ou, ce qui revient au même, avec l'argent de mes produits? — Ce serait exactement le même système, mais seulement poussé plus loin.

On s'étonnera que chaque nation soit si empressée à solliciter des prohibitions, s'il est vrai qu'elle n'en recueille point de profit ; et, se fondant sur ce que le propriétaire d'une maison n'a garde de solliciter pour sa maison une pareille faveur, on en voudra conclure peut-être que les deux cas ne sont pas parfaitement semblables.

La seule différence vient de ce que le propriétaire est un être unique, qui ne saurait avoir deux volontés, et qui est encore plus intéressé, comme consommateur de ses habits, à les acheter à bon marché hors de chez lui, qu'à jouir, en sa qualité de producteur, d'un monopole qui ne pèserait que sur lui.

Qui est-ce qui sollicite des prohibitions ou de forts droits d'entrée dans un état? Ce sont les producteurs de la denrée dont il s'agit de prohiber la concurrence, et non pas ses consommateurs. Ils disent : C'est pour l'intérêt de l'état ; mais il est clair que c'est pour le leur uniquement. — N'est-ce pas la même chose? continuent-ils, et ce que nous gagnons

n'est-il pas autant de gagné pour notre pays? — Point du tout : ce que vous gagnez de cette manière est tiré de la poche de votre voisin, d'un habitant du même pays ; et, si l'on pouvait compter l'excédant de dépense fait par les consommateurs, en conséquence de votre monopole, on trouverait qu'il surpasse le gain que le monopole vous a valu.

L'intérêt particulier est ici en opposition avec l'intérêt général, et l'intérêt général lui-même n'est bien compris que par les personnes très-instruites. Faut-il être surpris que le système prohibitif soit vivement soutenu et mollement repoussé?

On fait en général beaucoup trop peu d'attention au grave inconvénient de faire payer chèrement les denrées aux consommateurs. Ce mal ne frappe guère les yeux, parce qu'il se fait sentir très en détail et par petites portions chaque fois qu'on achète quelque chose ; mais il devient bien important par sa fréquente répétition, et parce qu'il pèse universellement. La fortune de chaque consommateur est perpétuellement en rivalité avec tout ce qu'il achète. Il est d'autant plus riche, qu'il achète à bon marché, et d'autant plus pauvre, qu'il paie plus cher. Quand il n'y aurait qu'une seule denrée qui renchérît, il serait plus pauvre relativement à cette seule denrée. Si toutes les denrées renchérissent, il est plus pauvre relativement à toutes les denrées ; et comme la classe des consommateurs embrasse la nation tout entière, dans ces cas-là, la nation entière est plus pauvre. On la prive en outre de l'avantage de varier ses jouissances, de recevoir les produits ou les qualités de produits qui lui manquent, en échange de ceux avec lesquelles elle aurait pu les payer.

Qu'on ne dise pas que, dans le renchérissement des denrées, ce que l'un perd l'autre le gagne : cela n'est vrai que dans les monopoles (et encore ce n'est que très partiellement vrai, parce que les monopoleurs ne profitent jamais de la totalité de ce qui est payé par les consommateurs). Quand c'est le droit d'entrée ou l'impôt, sous quelque forme que ce soit, qui renchérit la denrée, le producteur qui vend plus cher n'en profite pas (c'est le contraire, ainsi que nous le verrons ailleurs [1]) ; de sorte qu'en sa qualité de producteur, il n'en est pas plus riche ; et en sa qualité de consommateur, il est plus pauvre.

C'est une des causes les plus générales de l'appauvrissement des nations, ou du moins une des causes qui contrarient le plus essentiellement les progrès qu'elles font d'ailleurs.

---

[1] Livre III, chap. 7.

Par la même raison, on sentira qu'on ne doit pas avoir plus de répugnance à tirer de l'étranger les objets qui servent à nos consommations stériles, que celles qui servent de matières premières à nos manufactures. Soit que nous consommions des produits de l'intérieur ou du dehors, nous détruisons une portion de richesses ; c'est une brèche que nous fesons à la richesse nationale ; mais cette perte est le fait de notre consommation, et non pas de notre achat à l'étranger; et quant à l'encouragement qui en résulte pour la production nationale, il est encore le même dans les deux cas. Car, avec quoi ai-je acheté le produit de l'étranger? avec le produit de notre sol, ou avec de l'argent qui lui-même ne peut être acquis qu'avec des produits de notre sol. Lorsque j'achète à l'étranger, je ne fais donc en réalité qu'envoyer à l'étranger un produit indigène au lieu de le consommer, et je consomme en place celui que l'étranger m'envoie en retour. Si ce n'est moi qui fais cette opération, c'est le commerce. Notre pays ne peut rien acheter des autres pays qu'avec ses propres produits.

Défendant toujours les droits d'entrée, on insiste et l'on dit : « L'intérêt » de l'argent est élevé chez nous ; il est bas chez l'étranger ; il faut donc » balancer par un droit d'entrée l'avantage qu'a l'étranger sur nos pro- » ducteurs. » Le bas intérêt est pour le producteur étranger un avantage pareil à celui d'un sol plus fécond. S'il en résulte un bon prix pour les produits dont il s'occupe, il est fort à propos d'en faire jouir nos consommateurs. On peut appliquer ici le raisonnement qui doit nous faire préférer de tirer le sucre et l'indigo des contrées équinoxiales, plutôt que de les produire sur notre sol.

« Mais les capitaux étant nécessaires dans tous les genres de produc- » tion, l'étranger qui trouve des capitaux à bas intérêt, a sur nous l'avan- » tage relativement à tous les produits ; et si nous en permettons la libre » introduction, il aura la préférence sur tous nos producteurs. » — Avec quoi paierez-vous alors ses produits? — « Avec de l'argent, et c'est là le » malheur. » — Et avec quoi vous procurerez-vous l'argent dont vous paierez l'étranger? — « Nous le paierons avec l'argent que nous avons, » qu'il épuisera, et nous tomberons dans la dernière misère. » — La dernière misère consiste, non à manquer d'argent, mais à manquer des choses que l'on se procure avec de l'argent. De 1798 à 1814, l'Angleterre avait exporté tout son or monnayé, et n'avait jamais été plus riche. Ses billets de banque lui tenaient lieu de monnaie. Mais quand on a une monnaie métallique, on ne manque jamais d'argent; car pour peu qu'il se fasse des paiemens à l'étranger en numéraire, le numéraire hausse de prix relati-

vement aux marchandises, c'est-à-dire que les marchandises baissent relativement à l'argent; dès-lors tout le monde est intéressé à exporter des marchandises, et à importer de l'argent.

La peur que l'on conçoit de payer les marchandises étrangères avec des métaux précieux, est une peur frivole. Les métaux précieux ne vont jamais d'un pays dans l'autre pour acquitter de prétendus soldes, mais pour chercher le marché où ils se vendent le plus cher. Il nous convient toujours de consommer les produits que l'étranger fournit meilleurs ou à meilleur compte que nous, bien assurés que nous sommes que l'étranger se paiera par les choses que nous produisons à meilleur compte que lui. Je dis qu'*il se paiera ainsi*, parce que la chose *ne peut se passer d'aucune autre manière.*

On a dit (car que n'a-t-on pas dit pour obscurcir toutes ces questions!) que la plupart des consommateurs étant en même temps producteurs, les prohibitions, les monopoles leur font gagner, sous cette dernière qualité, ce qu'ils perdent sous l'autre; que le producteur qui fait un gain-monopole sur l'objet de son industrie, est victime d'un gain de la même espèce fait sur les denrées qui sont l'objet de sa consommation, et qu'ainsi la nation se compose de dupeurs et de dupés qui n'ont plus rien à se reprocher. Et il est bon de remarquer que chacun se croit plutôt dupeur que dupé; car, quoique chacun soit consommateur en même temps qu'il est producteur, les profits excessifs qu'on fait sur une seule espèce de denrée, celle qu'on produit, sont bien plus sensibles que les pertes multipliées, mais petites, qu'on fait sur mille denrées différentes que l'on consomme. Qu'on mette un droit d'entrée sur les toiles de coton : c'est, pour un citoyen d'une fortune médiocre, une augmentation de dépense de 12 à 15 francs par an, tout au plus; augmentation de dépense qui n'est même pas, dans son esprit, bien claire et bien assurée, et qui le frappe peu, quoiqu'elle soit répétée plus ou moins sur chacun des objets de sa consommation; tandis que si ce particulier est fabricant de chapeaux, et qu'on mette un droit sur les chapeaux étrangers, il saura fort bien que ce droit enchérira les chapeaux de sa manufacture, et augmentera annuellement ses profits peut-être de plusieurs milliers de francs.

C'est ainsi que l'intérêt personnel, lorsqu'il est peu éclairé (même en supposant tout le monde frappé dans sa consommation, plus encore que favorisé dans sa production), se déclare en faveur des prohibitions.

Mais, même sous ce point de vue, le système prohibitif est fécond en injustices. Tous les producteurs ne sont pas à portée de profiter du sys-

tème de prohibition que j'ai supposé général, mais qui ne l'est pas, et qui, quand il le serait par les lois, ne le serait pas par le fait. Quelques droits d'entrée qu'on mît sur l'introduction en France des vins de Champagne ou de Bordeaux, de tels droits ne feraient pas que les propriétaires de ces vins parvinssent à les mieux vendre, car ils en possèdent déjà le monopole. Une foule d'autres producteurs, tels que les maçons, les charpentiers, les marchands en boutique, etc., n'ont absolument rien à gagner par l'exclusion donnée aux marchandises étrangères, et cependant il souffrent de cette exclusion. Les producteurs de produits immatériels, les fonctionnaires publics, les rentiers, sont dans le même cas [1].

En second lieu, les gains du monopole ne se partagent pas équitablement entre tous ceux qui concourent à la production que favorise le monopole : les chefs d'entreprises, soit agricoles, soit manufacturières, soit commerciales, exercent un monopole non-seulement à l'égard des consommateurs, mais encore, et par d'autres causes, à l'égard des ouvriers et de plusieurs agens de la production, ainsi qu'on le verra au livre II. Il est possible que nos couteliers gagnent un peu plus en raison de la prohibition des couteaux anglais, mais leurs ouvriers et beaucoup d'autres agens de cette industrie ne profitent en aucune façon de cette prohibition ; de manière qu'ils participent, avec tous les autres consommateurs, au désavantage de payer les couteaux plus cher, et ne participent pas aux gains forcés des chefs d'entreprises.

Quelquefois les prohibitions non-seulement blessent les intérêts pécuniaires des consommateurs, mais les soumettent à des privations

---

[1] Il peut être piquant de remarquer à ce sujet que les gens qui établissent les prohibitions, sont au nombre de ceux sur qui leur poids tombe principalement. Ils ne s'en dédommagent souvent que par une autre injustice ; et lorsqu'ils ont l'autorité en main, ils augmentent leurs traitemens. D'autres fois, et lorsqu'ils s'aperçoivent que le monopole pèse spécialement sur eux, ils le font abolir. En 1599, les fabricans de Tours demandèrent à Henri IV de défendre l'entrée des étoffes de soie, d'or et d'argent, que jusqu'à cette époque on avait en totalité tirées de l'étranger. Ils flattaient le gouvernement qu'ils fourniraient à toute la consommation qui se fesait en France de ces étoffes. Henri, beaucoup trop facile sur ce point, comme sur plusieurs autres, leur accorda tout ce qu'ils voulurent ; mais les consommateurs, qui étaient principalement la haute société et les gens de la cour, jetèrent les hauts cris. On leur fesait payer plus cher des étoffes qu'ils achetaient auparavant à meilleur marché. L'édit fut révoqué au bout de six mois. (Voyez les *Mémoires de Sully*, liv. II.)

pénibles. On a vu, j'ai honte de le dire, des fabricans de chapeaux de Marseille solliciter la prohibition d'entrée des chapeaux de paille venant de l'étranger, sous prétexte qu'ils nuisaient au débit de leurs chapeaux de feutre [1]! C'était vouloir priver les gens de la campagne, ceux qui cultivent la terre à l'ardeur du soleil, d'une coiffure légère, fraîche, peu coûteuse, et qui les garantit bien, lorsqu'au contraire il serait à désirer que l'usage s'en propageât et s'étendît partout.

Quelquefois l'administration, pour satisfaire à des vues qu'elle croit profondes, ou bien à des passions qu'elle croit légitimes, interdit ou change le cours d'un commerce, et porte des coups irréparables à la production. Lorsque Philippe II, devenu maître du Portugal, défendit à ses nouveaux sujets toute communication avec les Hollandais qu'il détestait, qu'en arriva-t-il? Les Hollandais, qui allaient chercher à Lisbonne les marchandises de l'Inde, dont ils procuraient un immense débit, voyant cette ressource manquer à leur industrie, allèrent chercher ces mêmes marchandises aux Indes mêmes, d'où ils finirent par chasser les Portugais; et cette malice, faite dans le dessein de leur nuire, fut l'origine de leur grandeur. Le commerce, suivant une expression de Fénelon, est semblable aux fontaines naturelles qui tarissent bien souvent quand on veut en changer le cours [2].

Tels sont les principaux inconvéniens des entraves mises à l'importation, et qui sont portés au plus haut degré par les prohibitions absolues. On voit des nations prospérer même en suivant ce système, parce que, chez elles, les causes de prospérité sont plus fortes que les causes de dépérissement. Les nations ressemblent au corps humain; il existe en nous un principe de vie qui rétablit sans cesse notre santé, que nos excès tendent à altérer sans cesse. La nature cicatrise les blessures et guérit les maux que nous attirent notre maladresse et notre intempérance. Ainsi les états marchent, souvent même prospèrent, en dépit des plaies de tous

---

[1] *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, n° 4.

[2] La convention nationale de France défendit l'entrée des cuirs bruts d'Espagne, sous prétexte qu'ils nuisaient au commerce de ceux de France. Elle ne fit pas attention que la France renvoyait en Espagne ces mêmes cuirs après qu'ils étaient tannés. Les Espagnols, obligés de consommer eux-mêmes leurs cuirs bruts, s'appliquèrent à les tanner, et cette industrie passa en Espagne avec une bonne partie des capitaux et des ouvriers français. Il est presque impossible qu'un gouvernement puisse, je ne dis pas se mêler utilement de l'industrie, mais éviter, quand il s'en mêle, de lui faire du mal.

genres qu'ils ont à supporter de la part de leurs ennemis. Remarquez que ce sont les nations les plus industrieuses qui reçoivent le plus de ces outrages, parce que ce sont les seules qui peuvent les supporter. On dit alors : *Notre système est le bon, puisque la prospérité va croissant.* Mais, lorsqu'on observe d'un œil éclairé les circonstances qui, depuis trois siècles, ont favorisé le développement des facultés humaines, lorsqu'on mesure des yeux de l'esprit les progrès de la navigation, les découvertes, les inventions importantes qui ont eu lieu dans les arts ; le nombre des végétaux, des animaux utiles propagés d'un hémisphère dans l'autre ; orsqu'on voit les sciences et leurs applications qui s'étendent et se consolident chaque jour par des méthodes plus sûres, on demeure convaincu, au contraire, que notre prospérité est peu de chose comparée à ce qu'elle pourrait être, qu'elle se débat dans les liens et sous les fardeaux dont on l'accable, et que les hommes, même dans les parties du globe où ils se croient éclairés, passent une grande partie de leur temps et usent une partie de leurs facultés à détruire une portion de leurs ressources au lieu de les multiplier, et à se piller les uns les autres au lieu de s'aider mutuellement ; le tout faute de lumières, faute de savoir en quoi consistent leurs vrais intérêts [1].

Revenons à notre sujet. Nous venons de voir quelle est l'espèce de tort que reçoit un pays des entraves qui empêchent les denrées étrangères de pénétrer dans son intérieur. C'est un tort du même genre que l'on cause au pays dont on prohibe les marchandises : on le prive de la faculté de tirer le parti le plus avantageux de ses capitaux et de son industrie ; mais il ne faut pas s'imaginer qu'on le ruine, qu'on lui ôte toute ressource, comme Bonaparte s'imaginait le faire en fermant le continent aux produits de l'Angleterre. Outre que le blocus réel et complet d'un pays est une entreprise impossible, parce que tout le monde est intéressé à violer une semblable restriction, un pays n'est jamais exposé qu'à changer la nature de ses produits. Il peut toujours se les acheter

---

[1] On ne prétend pas dire ici qu'il soit à désirer que tous les genres de connaissances soient répandus dans tous les esprits, mais que chacun n'ait que des idées justes des choses dont il est appelé à s'occuper. Il n'est pas même nécessaire, pour retirer de très-heureux effets des lumières, qu'elles soient généralement et complètement répandues. Le bien qu'on en retire se proportionne à l'extension qu'elles prennent, et les nations jouissent du bonheur à différens degrés, à proportion des justes notions qu'elles se forment des choses qui leur importent le plus.

tous lui-même, parce que les produits, ainsi qu'il a été prouvé, s'achètent toujours les uns par les autres. Vous réduisez l'Angleterre à ne plus exporter pour un million d'étoffes de laine; croyez-vous l'empêcher de produire une valeur d'un million? Vous êtes dans l'erreur; elle emploiera les mêmes capitaux, une main-d'œuvre équivalente, à fabriquer, au lieu de casimirs peut-être, des esprits ardens avec ses grains et ses pommes de terre; dès-lors elle cessera d'acheter avec ses casimirs des eaux-de-vie de France. De toutes manières un pays consomme toujours les valeurs qu'il produit, soit directement, soit après un échange, et il ne saurait consommer que cela. Vous rendez l'échange impossible : il faut donc qu'il produise des valeurs telles qu'il puisse les consommer directement. Voilà le fruit des prohibitions : on est plus mal accommodé de part et d'autre, et l'on n'en est pas plus riche.

Napoléon fit certainement tort à l'Angleterre et au continent, en gênant, autant qu'il dépendit de lui, les relations réciproques de l'une et de l'autre : mais, d'un autre côté, il fit involontairement du bien au continent de l'Europe, en facilitant, par cette aggrégation d'états continentaux, fruit de son ambition, une communication plus intime entre ces différens états. Il ne restait plus de barrières entre la Hollande, la Belgique, une partie de l'Allemagne, l'Italie et la France, et de faibles barrières s'élevaient entre les autres états, l'Angleterre exceptée. Je juge du bien qui résulta de ces communications par l'état de mécontentement et de dépression du commerce qui est résulté du régime qui a suivi, et où chaque état s'est retranché derrière une triple ligne de douaniers. Chacun a bien conservé les mêmes moyens de production, mais d'une production moins avantageuse.

Personne ne nie que la France ait beaucoup gagné à la suppression, opérée par la révolution, des barrières qui séparaient ses provinces; l'Europe avait gagné à la suppression, partielle du moins, des barrières qui séparaient les états de la république continentale; et le monde gagnerait beaucoup plus encore à la suppression des barrières qui tendent à séparer les états qui composent la république universelle.

Je ne parle point de plusieurs autres inconvéniens très-graves, tels que celui de créer un crime de plus : la contrebande; c'est-à-dire de rendre criminelle par les lois une action qui est innocente en elle-même, et d'avoir à punir des gens qui, dans le fait, travaillent à la prospérité générale.

Smith admet deux circonstances qui peuvent déterminer un gouvernement sage à avoir recours aux droits d'entrée.

La première est celle où il s'agit d'avoir une branche d'industrie nécessaire à la défense du pays, et pour laquelle il ne serait pas prudent de ne pouvoir compter que sur des approvisionnemens étrangers. C'est ainsi qu'un gouvernement peut prohiber l'importation de la poudre à canon, si cela est nécessaire à l'établissement des poudrières de l'intérieur ; car il vaut mieux payer cette denrée plus cher, que de s'exposer à en être privé au moment du besoin [1].

La seconde est celle où un produit intérieur, d'une consommation analogue, est déjà chargé de quelque droit. On sent qu'alors un produit extérieur par lequel il pourrait être remplacé, et qui ne serait chargé d'aucun droit, aurait sur le premier un véritable privilége. Faire payer un droit dans ce cas, ce n'est point détruire les rapports naturels qui existent entre les diverses branches de production : c'est les rétablir.

En effet, on ne voit pas pour quel motif la production de valeur qui s'opère par le commerce extérieur, devrait être déchargée du faix des impôts que supporte la production qui s'opère par le moyen de l'agriculture ou des manufactures. C'est un malheur que d'avoir un impôt à payer ; ce malheur, il convient de le diminuer tant qu'on peut : mais une fois qu'une certaine somme de contributions est reconnue nécessaire, ce n'est que justice de la faire payer proportionnellement à tous les genres de production. Le vice que je signale ici est de vouloir nous faire considérer cette sorte d'impôt comme favorable à la richesse publique. L'impôt n'est jamais favorable au public que par le bon emploi qu'on fait de son produit.

Telles sont les considérations qu'il ne faudrait jamais perdre de vue lorsqu'on fait des traités de commerce. Les traités de commerce ne sont bons que pour protéger une industrie et des capitaux qui se trouvent engagés dans de fausses routes par l'effet de mauvaises lois. C'est un mal qu'il faut tendre à guérir et non à perpétuer. L'état de santé relativement à l'industrie et à la richesse, c'est l'état de liberté, c'est l'état où les intérêts se protégent eux-mêmes. L'autorité publique ne les protége utilement que contre la violence. Elle ne peut faire aucun bien à la nation par ses entraves et ses impôts. Ils peuvent être un inconvénient nécessaire ; mais c'est méconnaître les fondemens de la prospérité des états, c'est

---

[1] Ce motif lui-même a peu de force ; il a été prouvé que le salpêtre s'accumule d'autant mieux dans un pays pour le moment du besoin, qu'on en tire habituellement davantage de l'étranger ; ce qui n'a pas empêché la législature française de frapper ce produit de droits énormes.

ignorer l'économie politique; que de les supposer utiles aux intérêts des administrés.

Souvent on a considéré les droits d'entrée et les prohibitions comme une représaille : *Votre nation met des entraves à l'introduction des produits de la nôtre; ne sommes-nous pas autorisés à charger des mêmes entraves les produits de la vôtre?* Tel est l'argument qu'on fait valoir le plus souvent, et qui sert de base à la plupart des traités de commerce; on se trompe sur l'objet de la question. On prétend que les nations sont autorisées à se faire tout le mal qu'elles peuvent : je l'accorde, quoique je n'en sois pas convaincu; mais il ne s'agit pas ici de leurs droits, il s'agit de leurs intérêts.

Une nation qui vous prive de la faculté de commercer chez elle, vous fait tort incontestablement : elle vous prive des avantages du commerce extérieur par rapport à elle; et en conséquence, si, en lui fesant craindre pour elle-même un tort pareil, vous pouvez la déterminer à renverser les barrières qu'elle vous oppose, sans doute on peut approuver un tel moyen comme une mesure purement politique. Mais cette représaille, qui est préjudiciable à votre rivale, est aussi préjudiciable à vous-même. Ce n'est point une défense de vos propres intérêts que vous opposez à une précaution intéressée prise par vos rivaux; c'est un tort que vous vous faites pour leur en faire un autre. Vous vous interdisez des relations utiles, afin de leur interdire des relations utiles. Il ne s'agit plus que de savoir à quel point vous chérissez la vengeance, et combien vous consentez qu'elle vous coûte [1].

Je n'entreprendrai pas de signaler tous les inconvéniens qui accompagnent les traités de commerce; il faudrait en rapprocher les clauses qu'on y consacre le plus communément, avec les principes établis partout dans cet ouvrage. Je me bornerai à remarquer que presque tous les traités de

---

[1] Les républiques d'Amérique qui ont, si heureusement pour elles et pour l'Europe, secoué le joug de leurs métropoles, ont ouvert leurs ports aux étrangers; elles n'ont point exigé de réciprocité, et elles sont plus riches et plus prospères qu'elles n'ont jamais eté sous le régime prohibitif. Le commerce et les profits de la Havane ont doublé, dit-on, depuis que, par la force des choses et contre le système de sa métropole, cette colonie espagnole a admis tous les pavillons. Les vieux états de l'Europe ressemblent à ces paysans opiniâtres qui persistent dans leur routine et leurs préjugés, quoiqu'ils voient autour d'eux les bons effets d'un régime mieux entendu.

commerce qu'on a faits chez les modernes, sont basés sur l'avantage et la possibilité prétendus de solder la balance commerciale avec des espèces. Si cet avantage et cette possibilité sont des chimères, les avantages qu'on a recueillis des traités de commerce n'ont pu venir que de l'augmentation de liberté et de la facilité de communication qui en sont résultées pour les nations, et nullement des clauses et des stipulations qu'ils renfermaient; à moins qu'une des puissances ne se soit servi de sa prépondérance pour stipuler en sa faveur des avantages qui ne peuvent passer que pour des tributs colorés, comme l'Angleterre l'a fait avec le Portugal. C'est une extorsion comme une autre.

Je ferai observer encore que les traités de commerce offrant à une nation étrangère des faveurs spéciales, sont des actes sinon hostiles, du moins odieux à toutes les autres nations. On ne peut faire valoir une concession qu'on fait aux uns qu'en la refusant aux autres. De là des causes d'inimitiés, des germes de guerre toujours fâcheux. Il est bien plus simple, et j'ai montré qu'il serait bien plus profitable, de traiter tous les peuples en amis, et de ne mettre, sur l'introduction des marchandises étrangères, que des droits analogues à ceux dont est chargée la production intérieure.

Malgré les inconvéniens que j'ai signalés dans les prohibitions de denrées étrangères, il serait sans doute téméraire de les abolir brusquement. Un malade ne se guérit pas dans un jour. Une nation veut être traitée avec de semblables ménagemens, même dans le bien qu'on lui fait. Que de capitaux, que de mains industrieuses employés dans des fabrications monopoles, qu'il faut dès-lors ménager, quoiqu'elles soient des abus! Ce n'est que peu à peu que ces capitaux et cette main-d'œuvre peuvent trouver des emplois plus avantageusement productifs pour la nation. Peut-être n'est-ce pas trop de toute l'habileté d'un grand homme d'état pour cicatriser les plaies qu'occasionne l'extirpation de cette loupe dévorante du système réglementaire et exclusif; et quand on considère mûrement le tort qu'il cause quand il est établi, et les maux auxquels on peut être exposé en l'abolissant, on est conduit naturellement à cette réflexion : s'il est si difficile de rendre la liberté à l'industrie, combien ne doit-on pas être réservé lorsqu'il s'agit de l'ôter!

Les gouvernemens ne se sont pas contentés de mettre des entraves à l'introduction des produits étrangers. Toujours persuadés qu'il fallait que leur nation vendît sans acheter, comme si la chose était possible, en même

temps qu'ils ont assujetti à une espèce d'amende ceux qui achetaient de l'étranger, ils ont souvent offert des gratifications, sous le nom de *primes d'encouragement*, à celui qui vendait à l'étranger.

Le gouvernement anglais surtout, plus jaloux encore que les autres de favoriser l'écoulement des produits du commerce et des manufactures de la Grande-Bretagne, a fait un grand usage de ce moyen d'encouragement. On comprend que le négociant qui reçoit une gratification à la sortie, peut, sans perte pour lui-même, donner dans l'étranger sa marchandise à un prix inférieur à celui auquel elle lui revient lorsqu'elle y est rendue. « Nous ne pouvons, dit Smith à ce sujet, forcer les étrangers à » acheter de nous exclusivement les objets de leur consommation ; en » conséquence nous les payons pour qu'ils nous accordent cette faveur. »

En effet, si une certaine marchandise envoyée par un négociant anglais en France, y revient à ce négociant, en y comprenant le profit de son industrie, à 100 francs, et si ce prix n'est pas au-dessous de celui auquel on peut se procurer la même marchandise en France, il n'y aura pas de raison pour qu'il vende la sienne exclusivement à toute autre. Mais si le gouvernement anglais accorde, au moment de l'exportation, une prime de 10 francs, et si, au moyen de cette prime, la marchandise est donnée pour 90 francs au lieu de 100 qu'elle vaudrait, elle obtient la préférence ; mais n'est-ce pas un cadeau de 10 francs que le gouvernement anglais fait au consommateur français?

On conçoit que le négociant puisse trouver son compte à cet ordre de choses. Il fait le même profit que si la nation française payait la chose selon sa pleine valeur ; mais la nation anglaise perd, à ce marché, dix pour cent avec la nation française. Celle-ci n'envoie qu'un retour de la valeur de 90 francs en échange de la marchandise qu'on lui a envoyée, qui en vaut 100.

Quand une prime est accordée, non au moment de l'exportation, mais dès l'origine de la production, le produit pouvant être vendu aux nationaux de même qu'aux étrangers, c'est un présent dont profitent les consommateurs nationaux comme ceux de l'étranger. Si, comme cela arrive quelquefois, le producteur met la prime dans sa poche, et n'en maintient pas moins la marchandise à son prix naturel, alors c'est un présent fait par le gouvernement au producteur, qui est en outre payé du profit ordinaire de son industrie.

Quand une prime engage à créer, soit pour l'usage intérieur, soit pour l'usage de l'étranger, un produit qui n'aurait pas lieu sans cela, il

en résulte une production fâcheuse, car elle coûte plus qu'elle ne vaut.

Qu'on suppose une marchandise qui, terminée, puisse se vendre 24 francs et rien de plus; supposons encore qu'elle coûte en frais de production (en y comprenant toujours le profit de l'industrie qui la produit) 27 francs : il est clair que personne ne voudra se charger de la fabriquer, afin de ne pas supporter une perte de 3 francs. Mais si le gouvernement, *pour encourager cette branche d'industrie*, consent à supporter cette perte, c'est-à-dire, s'il accorde sur la fabrication de ce produit une prime de 3 francs, alors la fabrication aura lieu, et le trésor public, c'est-à-dire la nation, aura supporté une perte de 3 francs.

On voit, par cet exemple, l'espèce d'avantage qui résulte d'un encouragement donné à une branche d'industrie quelconque qui ne peut pas se tirer d'affaire elle-même. C'est vouloir qu'on s'occupe d'une production désavantageuse, et où l'on fait un échange défavorable des avances contre les produits.

S'il y a quelque bénéfice à retirer d'une industrie, elle n'a pas besoin d'encouragement; s'il n'y a point de bénéfice à en retirer, elle ne mérite pas d'être encouragée. Ce serait en vain qu'on dirait que l'état peut profiter d'une industrie qui ne donnerait aucun bénéfice aux particuliers : comment l'état peut-il faire un profit, si ce n'est par les mains des particuliers?

On avancera peut-être que le gouvernement retire plus en impositions sur tel produit, qu'il ne lui coûte en encouragemens; mais alors il paie d'une main pour recevoir de l'autre; qu'il diminue l'impôt de tout le montant de la prime, l'effet demeurera le même pour la production, et l'on épargnera les frais de l'administration des primes, et partie de ceux de l'administration des impôts.

Quoique les primes soient une dépense qui diminue la masse des richesses que possède une nation, il est cependant des cas où il lui convient d'en faire le sacrifice, comme celui, par exemple, où l'on veut s'assurer des produits nécessaires à la sûreté de l'état, dussent-ils coûter au-delà de leur valeur. Louis XIV, voulant remonter la marine française, accorda 5 francs par chaque tonneau [1] à tous ceux qui équiperaient des navires. Il voulait créer des matelots.

Tel est encore le cas où la prime n'est que le remboursement d'un droit

---

[1] Dans le langage du navigateur, un *tonneau* est un poids qui équivaut à mille kilogrammes.

précédemment payé. C'est ainsi qu'en Angleterre, en France, on accorde à l'exportation du sucre raffiné une prime qui n'est au fond que le remboursement des droits d'entrée payés par les cassonnades et par les sucres bruts.

Peut-être un gouvernement fait-il bien encore d'accorder quelques encouragemens à une production, qui, bien que donnant de la perte dans les commencemens, doit pourtant donner évidemment des profits au bout de peu d'années. Smith n'est pas de cet avis.

« Il n'est aucun encouragement, dit-il, qui puisse porter l'industrie » d'une nation au-delà de ce que le capital de cette nation peut en mettre » en activité. Il ne peut que détourner une portion de capital d'une cer- » taine production pour la diriger vers une autre, et il n'est pas à suppo- » ser que cette production forcée soit plus avantageuse à la société, que » celle qui aurait été naturellement préférée... L'homme d'état qui vou- » drait diriger les volontés des particuliers, quant à l'emploi de leur in- » dustrie et de leurs capitaux, se chargerait non-seulement d'un inutile » soin, mais encore d'un soin qu'il serait très-malheureux de voir confier » à un seul homme, à un conseil, quelque sages qu'on veuille les suppo- » ser, et qui surtout ne saurait être en de plus mauvaises mains que dans » celles d'administrateurs assez fous pour imaginer qu'ils sont capables » de le prendre... Quand même la nation, faute de tels réglemens, de- » vrait ne jamais acquérir une certaine branche d'industrie, elle n'en se- » rait pas plus pauvre à l'avenir, elle a pu employer ses capitaux d'une » manière plus avantageuse [1] ».

Smith a certainement raison au fond ; mais il est des circonstances qui peuvent modifier cette proposition généralement vraie, que chacun est le meilleur juge de l'emploi de son industrie et de ses capitaux.

Smith a écrit dans un temps et dans un pays où l'on était et où l'on est encore fort éclairé sur ses intérêts, et fort peu disposé à négliger les profits qui peuvent résulter des emplois de capitaux et d'industrie, quels qu'ils soient. Mais toutes les nations ne sont pas encore parvenues au même point. Combien n'en est-il pas où, par des préjugés que le gouvernement seul peut vaincre, on est éloigné de plusieurs excellens emplois de capitaux ! Combien n'y a-t-il pas de villes et de provinces où l'on suit routinièrement les mêmes usages pour les placemens d'argent ! Ici on ne sait placer qu'en rentes hypothéquées sur des terres ; là, qu'en maisons ;

---

[1] *Richesse des Nations*, livre IV, chap. 2.

plus loin, que dans les charges et les emprunts publics. Toute application neuve de la puissance d'un capital est, dans ces lieux-là, un objet de méfiance ou de dédain, et la protection accordée à un emploi de travail et d'argent vraiment profitable, peut devenir un bienfait pour le pays.

Enfin, telle industrie peut donner de la perte à un entrepreneur qui la mettrait en train sans secours, et qui pourtant est destinée à procurer de très-gros bénéfices quand les ouvriers y seront façonnés, et que les premiers obstacles auront été surmontés.

On possède actuellement en France les plus belles manufactures de soieries et de draps qu'il y ait au monde : peut-être les doit-on aux sages encouragemens de Colbert. Il avança 2,000 francs aux manufacturiers par chaque métier battant; et, pour le remarquer en passant, cette espèce d'encouragement avait un avantage tout particulier : communément le gouvernement lève, sur les produits de l'industrie privée, des contributions dont le montant est perdu pour la reproduction. Ici une partie des contributions était réemployée d'une manière productive. C'était une partie du revenu des particuliers qui allait grossir les capitaux productifs du royaume. A peine aurait-on pu espérer autant de la sagesse et de l'intérêt personnel des particuliers eux-mêmes [1].

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner combien les encouragemens, en général, ouvrent d'entrées aux dilapidations, aux faveurs injustes et à tous les abus qui s'introduisent dans les affaires des gouvernemens. Un homme d'état habile, après avoir conçu le plan le plus évidemment bon, est souvent retenu par les vices qui doivent nécessairement se glisser dans son exécution. Un de ces inconvéniens est d'accorder, comme cela arrive presque toujours, les encouragemens et les autres faveurs dont les gouvernemens disposent, non à ceux qui sont habiles à les mériter, mais à ceux qui sont habiles à les solliciter.

Je ne prétends point, au reste, blâmer les distinctions ni même les récompenses pécuniaires accordées publiquement à des artistes ou à des artisans, pour prix d'un effort extraordinaire de leur génie ou de leur adresse. Les encouragemens de ce genre excitent l'émulation et accrois-

---

[1] Je suis bien éloigné d'approuver également tous les encouragemens donnés sous le même ministère, et surtout les dépenses faites en faveur de plusieurs établissemens purement de faste, et qui, comme la manufacture des Gobelins, ont constamment coûté plus qu'ils n'ont produit.

sent la masse des lumières générales, sans détourner l'industrie et les capitaux de leur emploi le plus avantageux. Ils occasionnent d'ailleurs une dépense peu considérable auprès de ce que coûtent, en général, les autres encouragemens. La prime pour favoriser l'exportation des blés a coûté à l'Angleterre, suivant Smith, dans certaines années, plus de sept millions de nos francs. Je ne crois pas que jamais le gouvernement anglais, ni aucun autre, ait dépensé en prix d'agriculture la cinquantième partie de cette somme dans une année.

§ II. — Effets des réglemens qui déterminent le mode de production.

Lorsque les gouvernemens se sont occupés des procédés de l'industrie agricole, leur intervention a presque toujours été favorable. L'impossibilité de diriger les procédés variés de l'agriculture, la multiplicité des gens qu'elle occupe souvent isolément sur toute l'étendue d'un territoire et dans une multitude d'entreprises séparées, depuis les grandes fermes jusqu'aux jardins des plus petits villageois, le peu de valeur de ses produits relativement à leur volume, toutes ces circonstances, qui tiennent à la nature de la chose, ont heureusement rendu impossibles les réglemens qui auraient gêné les industrieux. Les gouvernemens animés de l'amour du bien public ont dû en conséquence se borner à distribuer des prix et des encouragemens, et à répandre des instructions qui, souvent. ont contribué très-efficacement aux progrès de cet art. L'école vétérinaire d'Alfort, la ferme expérimentale de Rambouillet, l'introduction des mérinos, sont pour l'agriculture française de véritables bienfaits, dont elle doit l'extension et le perfectionnement à la sollicitude des diverses administrations qui, du sein des orages politiques, ont gouverné la France.

Quand l'administration veille à l'entretien des communications, lorsqu'elle protége les récoltes, lorsqu'elle punit les négligences coupables, comme le défaut d'échenillage des arbres, elle produit un bien analogue à celui qu'elle opère par le maintien de la tranquillité et des propriétés, qui est si favorable, ou plutôt si indispensable pour la production [1].

---

[1] Dans l'ancien canton de Berne, on obligeait chaque propriétaire, dans la saison des hannetons, à fournir un nombre de boisseaux de ces insectes, proportionné à l'étendue de ses possessions. Les riches propriétaires achetaient ces boisseaux de hannetons à de pauvres gens qui fesaient métier de les prendre, et y réussissaient si bien, que le pays n'était plus exposé à leurs ravages. Mais on m'a assuré que ce soin paternel excitait une singulière espèce de contrebande, et que, par le lac Lé-

Les réglement sur l'aménagement des bois en France, qui, du moins dans plusieurs de leurs parties, sont peut-être indispensables au maintien de cette espèce de produit, paraissent à d'autres égards introduire des gênes décourageantes pour ce genre de culture, qui convient spécialement dans certains terrains, dans les sites montueux, qui est nécessaire pour avoir des pluies suffisantes, et qui néanmoins décline tous les jours.

Mais aucune industrie n'a été, quant à ses procédés, en proie à la manie réglementaire autant que celle qui s'occupe des manufactures.

L'objet de beaucoup de réglemens a été de réduire le nombre des producteurs, soit en le fixant d'office, soit en exigeant d'eux certaines conditions pour exercer leur industrie. C'est de là que sont nées les *jurandes*, les *maîtrises*, les *corps d'arts et métiers*. Quel que soit le moyen employé, l'effet est le même : on établit par là aux dépens du consommateur une sorte de monopole, de privilége exclusif dont les producteurs privilégiés se partagent le bénéfice. Ils peuvent d'autant plus aisément concerter des mesures favorables à leurs intérêts, qu'ils ont des assemblées légales, des syndics et d'autres officiers. Dans les réunions de ce genre, on appelle *prospérité du commerce*, *avantage de l'état*, la prospérité et l'avantage de la corporation ; et la chose dont on s'y occupe le moins, c'est d'examiner si les bénéfices qu'on se promet sont le résultat d'une production véritable, ou un impôt abusif levé sur les consommateurs, et qui n'est profitable aux uns qu'au détriment des autres.

C'est pourquoi les gens exerçant une profession quelconque, sont ordinairement portés à solliciter des réglemens de la part de l'autorité publique ; et l'autorité publique, y trouvant toujours de son côté l'occasion de lever de l'argent, est fort disposée à les accorder.

Les réglemens, d'ailleurs, flattent l'amour-propre de ceux qui disposent du pouvoir ; ils leur donnent l'air de la sagesse et de la prudence ; ils confirment leur autorité, qui paraît d'autant plus indispensable qu'elle est plus souvent exercée. Aussi n'existe-t-il peut-être pas un seul pays en Europe où il soit loisible à un homme de disposer de son industrie et de ses capitaux selon ses convenances ; dans la plupart, on ne peut changer de place et de profession à son gré. Il ne suffit pas qu'on ait la volonté et

---

man, on transportait des sacs de haricots de la Savoie dans le pays de Vaud ; et cela prouve combien il est difficile, même aux bons gouvernemens, de faire le bien en se mêlant de la production.

le talent nécessaires pour être fabricant et marchand d'étoffes de laine ou de soie, de quincailleries ou de liqueurs; il faut encore qu'on ait acquis la maîtrise ou qu'on fasse partie d'un corps de métiers [1].

Les maîtrises sont de plus un moyen de police; non de cette police favorable à la sûreté des particuliers et du public, et qui peut toujours s'exercer à peu de frais et sans vexation, mais de cette police que les mauvais gouvernemens emploient, quoiqu'elle coûte, pour conserver l'autorité dans leurs mains et pour l'étendre. Par des faveurs honorifiques ou pécuniaires, l'autorité dispose des chefs qu'elle donne à la corporation des maîtres. Ces chefs ou syndics, flattés du pouvoir et des distinctions attachés à leur grade, cherchent à les mériter par leur complaisance envers l'autorité. Ils se rendent son interprète auprès des hommes de leur profession; ils lui désignent ceux dont on doit craindre la fermeté, ceux dont on peut employer la souplesse; on colore ensuite tout cela de motifs de bien général. Dans les discours qu'on tient d'office ou qu'on fait tenir en public, on insère d'assez bonnes raisons pour maintenir des restrictions contraires à la liberté, ou pour en établir de nouvelles; car il n'y a pas de mauvaise cause en faveur de laquelle on ne puisse apporter quelque bonne raison.

L'avantage principal, et celui sur lequel on appuie le plus volontiers, est de procurer au consommateur des produits d'une exécution plus parfaite, garantie qui est favorable au commerce national, et assure la continuation de la faveur des étrangers.

Mais cet avantage, l'obtient-on par les maîtrises? Sont-elles une garantie suffisante que le corps de métier n'est composé, je ne dis pas seulement d'honnêtes gens, mais que de gens très-délicats, comme il faudrait qu'ils fussent pour ne jamais tromper ni leurs concitoyens ni l'étranger?

Les maîtrises, dit-on, facilitent l'exécution des réglemens qui vérifient et attestent la bonne qualité des produits; mais, même avec les maîtrises, ces vérifications et ces attestations ne sont-elles pas illusoires, et, dans le

---

[1] Lorsque l'industrie commençait à naître au moyen-âge, et que les négocians se trouvaient exposés aux avanies d'une noblesse avide et peu éclairée, les corps d'arts et métiers furent très-utiles pour procurer à l'industrie l'appui qui résulte d'une association. Ce genre d'utilité a complètement cessé depuis, parce que les gouvernemens sont, de nos jours, ou trop éclairés pour altérer les sources qui alimentent leurs finances, ou trop puissans pour être obligés de ménager de telles associations.

cas où elles sont absolument nécessaires, n'y a-t-il aucun moyen plus simple de l'obtenir?

La longueur de l'apprentissage ne garantit pas mieux la perfection de l'ouvrage : c'est l'aptitude de l'ouvrier et un salaire proportionné au mérite de son travail, qui seuls garantissent efficacement cette perfection. « Il n'est point de profession mécanique, dit Smith, dont les procédés ne » puissent être enseignés en quelques semaines, et pour quelques-unes » des plus communes, quelques jours sont suffisans. La dextérité de la » main ne peut, à la vérité, être acquise que par une grande pratique ; » mais cette pratique elle-même ne s'acquerrait-elle pas plus promptement, si un jeune homme, au lieu de travailler comme apprenti, » c'est-à-dire de force, nonchalamment et sans intérêt, était payé » selon le mérite et la quantité de son ouvrage, sauf par lui à rembourser au maître les matériaux que son inexpérience ou sa maladresse gâterait[1] ? » En commençant un an plus tard, et en consacrant cette année aux écoles d'enseignement mutuel, j'ai peine à croire que les produits fussent moins parfaits, et, à coup sûr, la classe ouvrière serait moins grossière.

Si les apprentissages étaient un moyen d'obtenir des produits plus parfaits, les produits de l'Espagne vaudraient ceux de l'Angleterre. N'est-ce pas depuis l'abolition des maîtrises et des apprentissages forcés, que la France a réussi à atteindre des perfectionnemens dont elle était bien loin avant cette époque?

De tous les arts mécaniques, le plus difficile peut-être est celui du jardinier et du laboureur, et c'est le seul qu'on permette partout d'exercer sans apprentissage. En recueille-t-on des fruits moins beaux et des légumes moins abondans? S'il y avait un moyen de former une corporation de cultivateurs, on nous aurait bientôt persuadé qu'il est impossible d'avoir des laitues bien pommées et des pêches savoureuses, sans de nombreux réglemens composés de plusieurs centaines d'articles.

Enfin ces réglemens, en les supposant utiles, sont illusoires du moment qu'on peut les éluder; or, il n'est pas de ville manufacturière où l'on ne soit dispensé de toutes les épreuves avec de l'argent; et elles deviennent ainsi, non-seulement une garantie inutile, mais une occasion de passe-droits et d'injustices; ce qui est odieux.

Ceux qui soutiennent le système réglementaire, citent, à l'appui de leur

---

[1] *Rich. des Nat.*, livre I, chap. 10.

opinion, la prospérité des manufactures d'Angleterre, où l'on sait qu'il y a beaucoup d'entraves à l'exercice de l'industrie manufacturière ; mais ils méconnaissent les véritables causes de cette prospérité. « Les causes » de la prospérité de l'industrie dans la Grande-Bretagne, dit Smith [1], » sont cette liberté de commerce, qui, malgré nos restrictions, est pour- » tant égale et peut-être supérieure à celle dont on jouit dans quelque » pays du monde que ce soit ; cette faculté d'exporter, sans droits, pres- » que tous les produits de l'industrie domestique, quelle que soit leur » destination ; et, ce qui est plus important encore, cette liberté illimitée » de les transporter d'un bout à l'autre du royaume, sans être obligé de » rendre aucun compte, sans être exposé dans aucun bureau à la moin- » dre visite, à la plus simple question, etc. » Qu'on y joigne le respect inviolable de toutes les propriétés, soit de la part de tous les agens du gouvernement sans exception, soit de la part des particuliers, d'immenses capitaux accumulés par le travail et l'économie, l'habitude enfin, inculquée dès l'enfance, de mettre du jugement et du soin à ce qu'on fait, et l'on aura une explication suffisante de la prospérité manufacturière de l'Angleterre.

Les personnes qui citent l'Angleterre pour justifier les chaînes dont elles voudraient charger l'industrie, ignorent que les villes de la Grande-Bretagne où l'industrie fleurit le plus, et qui ont porté les manufactures de ce pays à un très-haut point de splendeur, sont précisément les villes qui n'ont point de corps de métiers [2], telles que Manchester, Birmingham, Liverpool, Glasgow, qui n'étaient que des bourgades il y a deux siècles, et qui se placent maintenant, relativement à la population et aux richesses, immédiatement après Londres, et fort avant York, Cantorbéry, et même Bristol, villes anciennes, favorisées, et capitales des principales provinces, mais où l'industrie était soumise à de gothiques entraves.

« La ville et la paroisse de Halifax, dit un auteur qui passe pour bien » connaître l'Angleterre, ont vu, depuis quarante ans, quadrupler le » nombre de leurs habitans ; et plusieurs villes sujettes aux corporations » ont éprouvé des diminutions sensibles. Les maisons situées dans l'en- » ceinte de la Cité à Londres, se louent mal ; tandis que Westminster, » Southwark et les autres faubourgs, prennent un accroissement conti- » nuel. Ils sont libres ; et la Cité a quatre-vingt-douze compagnies exclu-

---

[1] *Rich. des Nat.*, livre IV, chap. 7.

[2] Baert, *Tableau de la Grande-Bretagne*, tome I, page 107.

» sives de tous genres, dont on voit les membres orner tous les ans la » marche triomphale du lord-maire [1]. »

On connaît la prodigieuse activité des manufactures de quelques faubourgs de Paris, et principalement du faubourg Saint-Antoine, où l'industrie jouissait de plusieurs franchises. Il y a tel produit qu'on ne savait faire que là. Comment arrivait-il donc qu'on y fût plus habile sans apprentissage, sans compagnonage forcé, que dans le reste de la ville, où l'on était assujetti à ces règles qu'on cherche à faire envisager comme si essentielles? C'est que l'intérêt privé est le plus habile des maîtres.

Quelques exemples feront comprendre mieux que des raisonnemens, ce que les corporations et les maîtrises ont de défavorable aux développemens de l'industrie.

Argand, à qui l'on doit les lampes à double courant d'air, découverte qui a plus que triplé la quantité de lumière dont nous pouvons jouir, pour le même prix, en l'absence du soleil, fut attaqué devant le parlement par la communauté des *ferblantiers*, *serruriers*, *taillandiers*, *maréchaux-grossiers*, qui réclamaient le droit exclusif de faire des lampes [2].

Un habile constructeur d'instrumens de physique et de mathématiques de Paris, Lenoir, avait un petit fourneau pour modeler les métaux dont il se servait. Les syndics de la communauté des fondeurs vinrent eux-mêmes le démolir. Il fut obligé de s'adresser au roi pour le conserver, et le talent eut encore besoin de la faveur.

La fabrication des tôles vernies a été expulsée de France jusqu'à la révolution, parce qu'elle demande des ouvriers et des outils qui appartiennent à différentes professions, et qu'on ne pouvait s'y livrer sans être agrégé à plusieurs communautés. On remplirait un volume des vexations décourageantes pour les efforts personnels, qui ont été exercées dans la ville de Paris par l'effet du système réglementaire; et l'on remplirait un

---

[1] *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne.* Le nom de John Nickols, que porte cet ouvrage, parait être supposé. Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, prétend qu'il est d'un employé très-instruit du ministère des affaires étrangères.

[2] *Que ne se fesait-il recevoir de la communauté?* disent certaines gens toujours prêts à justifier le mal qui se fait d'office. Mais les ferblantiers, juges des admissions, étaient intéressés à écarter un concurrent dangereux. N'est-il pas, d'ailleurs, bien encourageant pour un inventeur, de passer à solliciter des supérieurs, le temps qu'il ne voudrait donner qu'à son art?

autre volume des succès qui ont été obtenus depuis qu'on a été débarrassé de ces entraves par la révolution.

De même qu'un faubourg prospère à côté d'une ville à corporations, qu'une ville affranchie d'entraves prospère au milieu d'un pays où l'autorité se mêle de tout, une nation où l'industrie serait débarrassée de tous liens, prospèrerait au milieu d'autres nations réglementées. Toutes les fois qu'on y a été garanti des vexations des grands, des chicanes de la justice et des entreprises des voleurs, les plus prospères ont toujours été celles où il y a eu le moins de formalités à observer. Sully, qui passait sa vie à étudier et à mettre en pratique les moyens de prospérité de la France, avait la même opinion. Il regarde, dans ses *Mémoires* [1], la multiplicité des édits et des ordonnances, comme un obstacle direct à la prospérité de l'état [2].

Si toutes les professions étaient libres, dira-t-on, *un grand nombre de ceux qui les embrasseraient, écrasés par la concurrence, se ruineraient.* Cela pourrait arriver quelquefois, quoiqu'il fût peu probable qu'un grand nombre de concurrens se précipitassent dans une carrière où il y aurait peu de chose à gagner; mais, ce malheur dût-il arriver de temps en temps, le mal serait moins grand que de soutenir, d'une manière permanente, le prix des produits à un taux qui nuit à leur consommation, et qui appauvrit, relativement à ces produits, la masse entière des consommateurs.

Si les principes d'une saine politique condamnent les actes de l'administration qui limitent la faculté que chacun doit avoir de disposer en liberté de ses talens et de ses capitaux, il est encore plus difficile de justi-

---

[1] Liv. XIX.

[2] Colbert, élevé jeune dans le magasin des Mascrani, riches marchands de Lyon, s'y était imbu de bonne heure des principes des manufacturiers. Il fit grand bien au commerce et aux manufactures, parce qu'il leur accorda une protection puissante et éclairée; mais, tout en les affranchissant d'une foule d'oppressions, il ne fut pas assez sobre d'ordonnances; il fit peser sur l'agriculture les encouragemens qu'il donna aux fabriques, et les profits brillans de certains monopoles furent payés par le peuple.

Qu'on ne s'y méprenne pas : c'est, en grande partie, ce système, plus ou moins suivi depuis Colbert jusqu'à nos jours, qui a procuré à la France de très-grandes fortunes et une très-grande misère; des manufactures florissantes sur quelques points du territoire, et des chaumières hideuses sur mille autres : ce ne sont point ici des abstractions; ce sont des faits, dont l'étude des principes donne l'explication.

fier de telles mesures en suivant les principes du droit naturel. « Le pa-
» trimoine du pauvre, dit l'auteur de la *Richesse des Nations*, est tout
» entier dans la force et l'adresse de ses doigts ; ne pas lui laisser la libre
» disposition de cette force et de cette adresse, toutes les fois qu'il ne
» l'emploie pas au préjudice des autres hommes, c'est attenter à la plus
» indisputable des propriétés. »

Cependant, comme il est aussi de droit naturel qu'on soumette à des règles une industrie qui, sans ces règles, pourrait devenir préjudiciable aux autres citoyens, c'est très-justement qu'on assujettit les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, à des épreuves qui sont des garans de leur habileté. La vie de leurs concitoyens dépend de leurs connaissances : on peut exiger que leurs connaissances soient constatées ; mais il ne paraît pas qu'on doive fixer le nombre des praticiens, ni la manière dont ils doivent s'instruire. La société a intérêt de constater leur capacité, et rien de plus.

Par la même raison, les réglemens sont bons et utiles, lorsqu'au lieu de déterminer la nature des produits et les procédés de leur fabrication, ils se bornent à prévenir une fraude, une pratique qui nuit évidemment à d'autres productions, ou à la sûreté du public.

Il ne faut pas qu'un fabricant puisse annoncer sur son étiquette une qualité supérieure à celle qu'il a fabriquée ; sa fidélité intéresse le consommateur indigène à qui le gouvernement doit sa protection ; elle intéresse le commerce que la nation fait au-dehors, car l'étranger cesse bientôt de s'adresser à une nation qui le trompe.

Et remarquez que ce n'est point le cas d'appliquer l'intérêt personnel du fabricant, comme la meilleure des garanties. A la veille de quitter sa profession, il peut vouloir en forcer les profits aux dépens de la bonne foi, et sacrifier l'avenir dont il n'a plus besoin, au présent dont il jouit encore. C'est ainsi que dès l'année 1783 les draperies françaises perdirent toute faveur dans le commerce du Levant, et furent supplantées par les draperies allemandes et anglaises [1].

Ce n'est pas tout. Le nom seul de l'étoffe, celui même de la ville où une étoffe est fabriquée, sont souvent une étiquette. On sait, par une longue expérience, que les étoffes qui viennent de tel endroit ont telle largeur,

---

[1] On a faussement attribué cet effet à la liberté introduite par la révolution ; voit, dans le *Tableau du Commerce de la Grèce*, par Félix Beaujour, qu'il date plus loin, malgré les réglemens.

que les fils de la chaîne sont en tel nombre. Fabriquer, dans la même ville, une étoffe de même nom, et s'écarter de l'usage reçu, c'est y mettre une fausse étiquette.

Cela suffit, je crois, pour indiquer jusqu'où peut s'étendre l'intervention utile du gouvernement. Il doit certifier la vérité de l'étiquette, et, du reste, ne se mêler en rien de la production. Je voudrais même qu'on ne perdît pas de vue que cette intervention, quoiqu'utile, est un mal [1]. Elle est un mal, d'abord parce qu'elle vexe et tourmente les particuliers, et ensuite parce qu'elle est coûteuse, soit pour le contribuable, quand l'intervention du gouvernement est gratuite, c'est-à-dire, quand elle a lieu aux frais du trésor public; soit pour le consommateur, quand on prélève les frais en une taxe sur la marchandise. L'effet de cette taxe est de la faire renchérir, et le renchérissement est, pour le consommateur indigène, une charge de plus, et pour le consommateur étranger, un motif d'exclusion.

Si l'intervention du gouvernement est un mal, un bon gouvernement la rendra aussi rare qu'il sera possible. Il ne garantira point la qualité des marchandises sur lesquelles il serait moins facile de tromper l'acheteur que lui-même; il ne garantira point celles dont la qualité n'est pas susceptible d'être vérifiée par ses agens, car un gouvernement a le malheur d'être toujours obligé de compter sur la négligence, l'incapacité et les coupables condescendances de ses agens; mais il admettra, par exemple, le contrôle de l'or et de l'argent. Le titre de ces métaux ne saurait être constaté que par une opération chimique très-compliquée, que la plupart des acheteurs ne sont pas capables d'exécuter, et qui, pussent-ils en venir à bout, leur coûterait plus qu'ils ne paient au gouvernement pour l'exécuter à leur place.

En Angleterre, quand un particulier invente un produit nouveau, ou bien découvre un procédé inconnu, il obtient un privilége exclusif de fabriquer ce produit, ou de se servir de ce procédé, privilége que nous nommons *brevet d'invention*.

Comme il n'a point dès-lors de concurrens dans ce genre de produc-

---

[1] « Chaque mouvement que le législateur fait pour restreindre la liberté des ac-
» tions des hommes, emporte toujours une portion de l'activité du corps politique,
» et nuit à la reproduction naturelle. » Verri, *Réflexions sur l'Économie politique*, chap. 12.

tion, il peut, pendant la durée de son brevet, en porter le prix fort au-dessus de ce qui serait nécessaire pour le rembourser de ses avances avec les intérêts, et pour payer les profits de son industrie. C'est une récompense que le gouvernement accorde aux dépens des consommateurs du nouveau produit; et dans un pays aussi prodigieusement productif que l'Angleterre, et où, par conséquent, il y a beaucoup de gens à gros revenus et à l'affût de tout ce qui peut leur procurer quelque nouvelle jouissance, cette récompense est souvent très-considérable.

Un brevet d'invention *(patent)* en faveur d'Arkwright, l'inventeur des machines à filer en grand le coton, lui procura, vers 1778, une immense fortune. Il y a peu d'années qu'un homme inventa un ressort en spirale, qui, placé entre les courroies des soupentes des voitures, en adoucit singulièrement les secousses. Un privilége exclusif, pour un si mince objet, a fait la fortune de cet homme.

Qui pourrait raisonnablement se plaindre d'un semblable privilége? Il ne détruit ni ne gêne aucune branche d'industrie précédemment connue. Les frais n'en sont payés que par ceux qui le veulent bien; et quant à ceux qui ne jugent pas à propos de les payer, leurs besoins, de nécessité ou d'agrément, n'en sont pas moins complètement satisfaits qu'auparavant.

Cependant, comme tout gouvernement doit tendre à améliorer sans cesse le sort de son pays, il ne peut pas priver à jamais les autres producteurs de la faculté de consacrer une partie de leurs capitaux et de leur industrie à cette production, qui, plus tard, pouvait être inventée par eux; ni priver long-temps les consommateurs de l'avantage de s'en pourvoir au prix où la concurrence peut la faire descendre. Les nations étrangères, sur lesquelles il n'a aucun pouvoir, admettraient sans restriction cette branche d'industrie, et seraient ainsi plus favorisées que la nation où elle aurait pris naissance.

Les Anglais, qui en cela ont été imités par la France [1], ont donc fort sagement établi que de tels priviléges ne durent qu'un certain nombre d'années, au bout desquelles la fabrication de la marchandise qui en est l'objet, est mise à la disposition de tout le monde.

Quand le procédé privilégié est de nature à pouvoir demeurer secret, le même acte statue que, le terme du privilége expiré, il sera rendu pu-

---

[1] Voyez les lois du 7 janvier et 25 mai 1791, du 20 septembre 1792, et l'arrêté du gouvernement du 5 vendémiaire an IX.

blic. Le producteur privilégié (qui, dans ce cas, semblerait n'avoir aucun besoin de privilége) y trouve cet avantage, que si quelque autre personne venait à découvrir le procédé secret, elle ne pourrait néanmoins en faire usage avant l'expiration du privilége.

Il n'est point nécessaire que l'autorité publique discute l'utilité du procédé, ou sa nouveauté ; s'il n'est pas utile, tant pis pour l'inventeur ; s'il n'est pas nouveau, tout le monde est admis à prouver qu'il était connu, et que chacun avait le droit de s'en servir : tant pis encore pour l'inventeur, qui a payé inutilement les frais du brevet d'invention.

Les brevets d'invention paraissent avoir été en Angleterre un encouragement plus effectif qu'en France, où j'ai vu mettre en doute qu'ils aient jamais procuré à un inventeur des avantages qu'il n'aurait pas eus sans eux. Ils ont été la cause de beaucoup de procès et quelquefois un obstacle à des améliorations. Le privilége est nul si le procédé était connu auparavant; mais comment établir la preuve qu'un procédé était connu, ou qu'il ne l'était pas? Comment établir même l'identité d'une méthode avec une autre? Une légère différence constitue-t-elle une méthode différente? oui, si elle est essentielle. Mais aussi quelquefois une différence, en apparence considérable, n'empêche pas deux fabrications d'être les mêmes au fond.

En France on accorde aussi des brevets d'importation; et l'on a vu des manufacturiers qui avaient introduit dans leur fabrication des procédés heureusement imités de l'étranger, mais qui, n'ayant point pris de brevets parce qu'ils ne prétendaient à aucun monopole, ont été attaqués en justice par des agioteurs en brevets d'importation, qui, après s'être pourvus d'un privilége, prétendaient que le procédé leur appartenait. Ces derniers brevets sont décidément mauvais. Les usages des étrangers sont une source d'instruction ouverte à tout le monde de même que les livres, et il est avantageux que le plus de gens possible soient admis à puiser à toutes les sources de l'instruction.

Les considérations précédentes sur les réglemens qui ont rapport, soit à la nature des produits, soit aux moyens employés pour produire, n'ont pas pu embrasser la totalité des mesures de ce genre adoptées dans tous les pays civilisés ; et quand j'aurais soumis à l'examen la totalité de ces mesures, dès le lendemain l'examen aurait été incomplet, parce que chaque jour voit naître de nouveaux réglemens. L'essentiel était d'établir les principes d'après lesquels on peut prévoir leurs effets.

Je crois néanmoins devoir m'arrêter encore sur deux genres de commerce qui ont été le sujet de beaucoup de réglemens : ce sera la matière de deux paragraphes particuliers.

§ III. — Des Compagnies privilégiées.

Le gouvernement accorde quelquefois à des particuliers, mais plus souvent à des compagnies de commerce, le droit exclusif d'acheter et de vendre certaines denrées, comme le tabac, par exemple, ou de trafiquer avec une certaine contrée, comme l'Inde.

Les concurrens se trouvant écartés par la force du gouvernement, les commerçans privilégiés élèvent leurs prix au-dessus du taux qu'établirait le commerce libre. Ce taux est quelquefois déterminé par le gouvernement lui-même, qui met ainsi des bornes à la faveur qu'il accorde aux producteurs, et à l'injustice qu'il exerce envers les consommateurs; d'autres fois la compagnie privilégiée ne borne l'élévation de ses prix que lorsque la réduction dans la quotité des ventes lui cause plus de préjudice que la cherté des marchandises ne lui procure de profits. Dans tous les cas, le consommateur paie la denrée plus cher qu'elle ne vaut, et communément le gouvernement se réserve une part dans les profits de ce monopole.

Comme il n'y a pas de mesure fâcheuse qui ne puisse être et qui n'ait été appuyée par des argumens plausibles, on a dit que, pour commercer avec certains peuples, il y a des précautions à prendre, qui ne peuvent être bien prises que par des compagnies. Tantôt ce sont des forteresses, une marine à entretenir; comme s'il fallait entretenir un commerce qu'on ne peut faire qu'à main armée! comme si l'on avait besoin d'armée quand on veut être juste, et comme si l'état n'entretenait pas déjà à grands frais des forces pour protéger ses sujets! Tantôt ce sont des ménagemens diplomatiques à avoir. Les Chinois, par exemple, sont un peuple si attaché à certaines formes, si soupçonneux, si indépendant des autres nations par l'éloignement, l'immensité de son empire et la nature de ses besoins, que ce n'est que par une faveur spéciale, et qu'il serait facile de perdre, qu'on peut négocier avec eux. Il faut nous passer de leur thé, de leurs soies, de leurs nankins, ou bien prendre les précautions qui seules peuvent continuer à nous les procurer. Or, des tracasseries suscitées par des particuliers pourraient troubler l'harmonie nécessaire au commerce qui se fait entre les deux nations.

Mais est-il bien sûr que les agens d'une compagnie, souvent très-hau-

tains, et qui se sentent protégés par les forces militaires, soit de leur nation, soit de leur compagnie, est-il bien sûr, dis-je, qu'ils soient plus propres à entretenir des relations de bonne amitié, que des particuliers nécessairement plus soumis aux lois des peuples qui les reçoivent; que des particuliers à qui l'intérêt personnel interdit tout mauvais procédé, à la suite duquel leurs biens, et peut-être leurs personnes pourraient être exposés [1]? Enfin, mettant les choses au pis, et supposant que sans une compagnie privilégiée le commerce de la Chine fût impossible, serait-on pour cela privé des produits de cette contrée? Non, assurément. Le commerce des denrées de Chine se fera toujours, par la raison que ce commerce convient aux Chinois comme à la nation qui le fera. Paiera-t-on ces denrées un prix extravagant? On ne doit pas le supposer, quand on voit les trois quarts des nations d'Europe qui n'envoient pas un seul vaisseau à la Chine, et qui n'en sont pas moins bien pourvues de thé, de soies et de nankin, à des prix fort raisonnables.

Un autre argument plus généralement applicable, et dont on a tiré plus de parti, est celui-ci : Une compagnie achetant seule dans les pays dont elle a le commerce exclusif, n'y établit point de concurrence d'acheteurs, et par conséquent obtient les denrées à meilleur marché.

D'abord il n'est pas exact de dire que le privilége écarte toute concurrence. Il écarte, à la vérité, la concurrence des compatriotes, qui serait fort utile à la nation; mais il n'exclut pas du même commerce les compagnies privilégiées, ni les négocians libres des autres états.

En second lieu, il est beaucoup de denrées dont les prix n'augmenteraient pas en raison de la concurrence qu'on affecte de redouter, et qui, au fond, est assez peu de chose.

S'il partait de Marseille, de Bordeaux, de Lorient, des vaisseaux pour aller acheter du thé à la Chine, il ne faut pas croire que les armateurs de tous ces navires réunis, achetassent plus de thé que la France n'en peut consommer ou vendre; ils auraient trop de peur de ne pouvoir s'en défaire. Or, s'ils n'en achètent pour nous que ce qui s'en achète pour nous par d'autres négocians, le débit du thé en Chine n'en sera pas augmenté:

---

[1] C'est ce qui a été prouvé par les relations commerciales des États-Unis avec la Chine. Les négocians des États-Unis se conduisent à Canton avec plus de discrétion, et y sont mieux vus du gouvernement que les agens de la compagnie anglaise. Pendant plus d'un siècle, les Portugais ont fait, sans compagnie, le commerce de l'Asie avec plus de succès qu'aucune autre nation à la même époque.

cette denrée n'y deviendra pas plus rare. Pour que nos négocians la payassent plus cher, il faudrait qu'elle renchérît pour les Chinois eux-mêmes; et dans un pays où se vend cent fois plus de thé que n'en consomment tous les Européens ensemble, ce ne serait pas l'enchère de quelques négocians de France, qui en ferait monter sensiblement le prix.

Mais quand il serait vrai qu'il y eut dans l'Orient des sortes de marchandises que la concurrence européenne pourrait faire renchérir, pourquoi serait-ce un motif d'intervertir, à l'égard de ces contrées seulement, les règles que l'on suit partout ailleurs? Afin de payer moins cher aux Allemands les quincailleries et les merceries que nous leur achetons, donne-t-on à une compagnie le privilége exclusif d'aller les acheter en Allemagne et de les revendre parmi nous?

Si l'on suivait avec l'Orient la marche qu'on suit avec toutes les autres contrées étrangères, le prix de certaines marchandises n'y resterait pas long-temps au-dessus du taux où les portent naturellement en Asie les frais de leur production; car ce prix trop élevé exciterait à les produire, et la concurrence des vendeurs se mettrait bien vite au niveau de celle des acheteurs.

Supposons néanmoins que l'avantage d'acheter à bon marché fût aussi réel qu'on le représente; il faudrait du moins que la nation participât à ce bon prix, et que les consommateurs nationaux payassent moins cher ce que la compagnie paie moins cher. Or c'est exactement le contraire qui arrive, et la raison en est simple : la compagnie, qui n'est réellement pas débarrassée de la concurrence dans ses achats, puisqu'elle a pour coucurrens les autres nations, l'est effectivement dans ses ventes, puisque ses compatriotes ne peuvent acheter que d'elle les marchandises qui font l'objet de son commerce, et que les marchandises de même sorte qui pourraient être apportées par des négocians étrangers, sont écartées par une prohibition. Elle est maîtresse des prix, surtout lorsqu'elle a soin, comme son intérêt l'y invite, de tenir le marché non complètement approvisionné, *understocked*, comme disent les Anglais, de manière que, la demande se trouvant un peu supérieure à l'approvisionnement, la concurrence des acheteurs soutienne le prix de la marchandise [1].

C'est ainsi que les compagnies, non-seulement font un gain usuraire sur le consommateur, mais qu'elles lui font encore payer les dégâts et

---

[1] On sait que les Hollandais, maîtres du commerce des Moluques, brûlaient une partie des épiceries qui s'y recueillaient, afin d'en soutenir le prix en Europe.

les fraudes inévitables dans une si grande machine, gouvernée par des directeurs et des agens sans nombre, dispersés aux deux bouts de la terre. Le commerce interlope [1] et la contrebande peuvent seuls mettre des bornes aux énormes abus des compagnies privilégiées ; et, sous ce rapport, le commerce interlope et la contrebande ne sont pas sans utilité.

Or ce gain, tel qu'il vient d'être analysé, est-il un gain pour la nation qui a une compagnie privilégiée? Nullement : il est en entier levé *sur cette nation* ; toute la valeur que le consommateur paie au-delà du prix que coûtent les services productifs d'une marchandise, n'est plus une valeur produite ; c'est une valeur dont le gouvernement gratifie le commerçant aux dépens du consommateur.

Au moins, ajoutera-t-on peut-être, ce gain reste au sein de la nation, et s'y dépense. — Fort bien ; mais qui est-ce qui le dépense? Cette question vaut la peine d'être faite. Si dans une famille un des membres s'emparait du principal revenu, se fesait faire les plus beaux habits et mangeait les meilleurs morceaux, serait-il bien venu à dire aux autres individus de la même famille : *Que vous importe que ce soit vous ou moi qui dépensions ? le même revenu n'est-il pas dépensé ? Tout cela revient au même....*

Ce gain, tout à la fois exclusif et usuraire, procurerait aux compagnies privilégiées des richesses immenses, s'il était possible que leurs affaires fussent bien gérées; mais la cupidité des agens, la longueur des entreprises, l'éloignement des comptables, l'incapacité des intéressés, sont pour elles des causes sans cesse agissantes de ruine. L'activité et la clairvoyance de l'intérêt personnel sont encore plus nécessaires dans les affaires longues et délicates que dans toutes les autres ; et quelle surveillance active et clairvoyante peuvent exercer des actionnaires qui sont quelquefois au nombre de plusieurs centaines, et qui ont presque tous des intérêts plus chers à soigner [2] ?

Telles sont les suites des priviléges accordés aux compagnies commerçantes; et il est à remarquer que ce sont des conséquences nécessaires, résultant de la nature de la chose, tellement que certaines circonstances

---

[1] Un commerce *interlope* est un commerce non permis.

[2] On se souvient qu'un des directeurs de la compagnie des Indes demandant à La Bourdonnais comment il avait mieux fait ses affaires que celles de la compagnie, celui-ci répondit : *C'est que je règle ce qui me concerne selon mes lumières, et que je suis obligé de suivre vos instructions pour ce qui concerne la compagnie.*

peuvent les modifier, non les détruire. C'est ainsi que la compagnie anglaise des Indes n'a pas été si mal que les trois ou quatre compagnies françaises qu'on a essayé d'établir à différentes époques [1]; elle est en même temps souveraine, et les plus détestable souverainetés peuvent subsister plusieurs siècles; témoin celle des Mamelucks sur l'Égypte.

Quelques autres inconvéniens d'un ordre inférieur marchent à la suite des industries privilégiées. Souvent un privilége exclusif fait fuir et transporte à l'étranger des capitaux et une industrie qui ne demandaient qu'à se fixer dans le pays. Dans les derniers temps du règne de Louis XIV, la compagnie des Indes, ne pouvant se soutenir malgré son privilége exclusif, en céda l'exercice à quelques armateurs de Saint-Malo, moyennant une légère part dans leur bénéfice. Ce commerce commençait à se ranimer sous l'influence de la liberté, et l'année 1714, époque où expirait entièrement le privilége de la compagnie, lui aurait donné toute l'activité que comportait la triste situation de la France; mais la compagnie sollicita une prolongation de privilége et l'obtint, tandis que des négocians avaient déjà commencé des expéditions pour leur compte. Un vaisseau marchand, de Saint-Malo, commandé par un Breton nommé Lamerville, arriva sur les côtes de France, revenant de l'Inde. Il voulut entrer dans le port; on lui dit qu'il n'en avait pas le droit, et que ce commerce n'était plus libre. Il fut contraint de poursuivre son chemin jusqu'au premier port de la Belgique. Il entra dans celui d'Ostende, où il vendit sa cargaison. Le gouverneur de la Belgique, instruit du profit immense qu'il avait fait, proposa au même capitaine de retourner dans l'Inde avec des vaisseaux qu'on équiperait exprès. Lamerville fit en conséquence plusieurs voyages pour différens individus, et ce fut là l'origine de la compagnie d'Ostende [2].

Nous avons vu que les consommateurs français ne pouvaient que perdre à ce monopole, et certainement ils y perdirent; mais du moins les intéressés devaient y gagner : ils y perdirent aussi, malgré le monopole du tabac et celui des loteries, et d'autres encore que le gouvernement leur accorda [3]. « Enfin, dit Voltaire, il n'est resté aux Français, dans l'Inde,

---

[1] Ce fut sous le règne de Henri IV, en 1604, que fut établie en France la première compagnie pour le commerce des Indes orientales. Elle fut formée par un Flamand nommé Gérard-Leroi, et n'eut pas de succès.

[2] Taylor, *Lettres sur l'Inde*.

[3] Raynal, *Hist. des établ. des Européens dans les Deux-Indes*, liv. IV, § 19.

» que le regret d'avoir dépensé, pendant plus de quarante ans, des som-
» mes immenses pour entretenir une compagnie qui n'a jamais fait le
» moindre profit, qui n'a jamais rien payé aux actionnaires, ni à ses
» créanciers, du produit de son négoce, et qui, dans son administration
» indienne, n'a subsisté que d'un secret brigandage [1]. »

Le privilége exclusif d'une compagnie est justifiable, quand il est l'unique moyen d'ouvrir un commerce tout neuf avec des peuples éloignés ou barbares. Il devient alors une espèce de *brevet d'invention*, dont l'avantage couvre les risques d'une entreprise hasardeuse et les frais de première tentative ; les consommateurs ne peuvent pas se plaindre de la cherté des produits, qui seraient bien plus chers sans cela, puisqu'ils ne les auraient pas du tout. Mais, de même que les brevets d'invention, ce privilége ne doit durer que le temps nécessaire pour indemniser complètement les entrepreneurs de leurs avances et de leur risque. Passé ce terme, il ne serait plus qu'un don qu'on leur ferait gratuitement aux dépens de leurs concitoyens, qui tiennent de la nature le droit de se procurer les denrées dont ils ont envie, où ils peuvent et au plus bas prix possible.

On pourrait faire sur les manufactures privilégiées à peu près les mêmes raisonnemens que sur les priviléges relatifs au commerce. Ce qui fait que les gouvernemens se laissent entraîner si facilement dans ces sortes de concessions, c'est, d'une part, qu'on leur présente le gain sans s'embarrasser de rechercher comment et par qui il est payé; et d'une autre part, que ces prétendus gains peuvent être, bien ou mal, à tort ou à raison, appréciés par des calculs numériques; tandis que l'inconvénient, tandis que la perte, affectant plusieurs parties du corps social, et l'affectant d'une manière indirecte, compliquée et générale, échappent entièrement au calcul. On a dit qu'en économie politique, il ne fallait s'en rapporter qu'aux chiffres; quand je vois qu'il n'y a pas d'opération détestable qu'on n'ait soutenue et déterminée par des calculs arithmétiques, je croirais plutôt que ce sont les chiffres qui tuent les états.

§ IV. — Des réglemens relatifs au commerce des grains.

Il semble que des principes aussi généralement applicables doivent être pour les grains ce qu'ils sont pour toutes les autres marchandises. Mais le

---

[1] *Siècle de Louis XV.*

blé ou l'aliment, quel qu'il soit, qui fait le fonds de la nourriture d'un peuple, mérite quelques considérations particulières.

Par tout pays les habitans se multiplient en proportion des subsistances. Des vivres abondans et à bon marché favorisent la population ; la disette produit un effet contraire [1] : mais ni l'un ni l'autre de ces effets ne saurait être aussi rapide que la succession des récoltes. Une récolte peut excéder d'un cinquième, peut-être d'un quart, la récolte moyenne ; elle peut lui rester inférieure dans la même proportion ; mais un pays comme la France, qui a trente millions d'habitans cette année, ne saurait en avoir trente-six l'année prochaine ; et, s'il fallait que leur nombre tombât à vingt-quatre-millions dans l'espace d'une année, ce ne pourrait être sans d'effroyables calamités. Par un malheur qui tient à la nature des choses, il faut donc qu'un pays soit approvisionné dans les bonnes années avec surabondance, et qu'il éprouve une disette plus ou moins sévère dans les mauvaises années.

Cet inconvénient, au reste, se fait sentir pour tous les objets de sa consommation ; mais la plupart n'étant pas d'une nécessité indispensable, la privation qu'on en éprouve pour un temps, n'équivaut pas à la privation de la vie. Le haut prix d'un produit qui vient à manquer, excite puissamment le commerce à le faire venir de plus loin et à plus grands frais : mais quand un produit est indispensable, comme le blé ; quand un retard de quelques jours dans son arrivage, est une calamité ; quand la consommation de ce produit est tellement considérable, qu'il n'est pas au pouvoir des moyens commerciaux ordinaires d'y suffire ; quand son poids et son volume sont tels, qu'on ne peut lui faire subir un trajet un peu long, surtout par terre, sans tripler ou quadrupler son prix moyen, on ne peut guère alors s'en rapporter entièrement aux particuliers du soin de cet approvisionnement. S'il faut tirer le blé du dehors, il peut arriver qu'il soit rare et cher dans les pays même d'où l'on est dans l'usage de le tirer : le gouvernement de ces pays peut en défendre la sortie, une guerre maritime en empêcher l'arrivage. Et ce n'est pas une denrée dont on puisse se passer, qu'on puisse attendre seulement quelques jours : le moindre retard est un arrêt de mort, du moins pour une partie de la population.

Pour que la quantité moyenne des approvisionnemens fût comme la récolte moyenne, il faudrait que chaque famille fît dans les années d'abondance un approvisionnement, une réserve égale à ce qui peut man-

---

[1] Voyez ci-après le chapitre 11 du livre II.

quer à ses besoins dans une année de disette. Mais on ne peut attendre une semblable précaution que d'un bien petit nombre de particuliers. La plupart, sans parler de leur imprévoyance, ont trop peu de moyens pour faire l'avance, quelquefois pendant plusieurs années, de la valeur de leur approvisionnement; ils manqueraient de locaux pour le conserver, et en seraient embarrassés dans leurs déplacemens.

Peut-on se fier aux spéculateurs du soin de faire des réserves? Au premier aperçu, il semble que leur intérêt devrait suffire pour les y déterminer. Il y a tant de différence entre le prix où l'on peut acheter du blé dans une année d'abondance, et celui où l'on peut le vendre quand une disette survient! Mais ces momens sont quelquefois séparés par de longs intervalles; de semblables opérations ne se répètent pas à volonté, et ne donnent pas lieu à un cours d'affaires régulier. Le nombre et la grandeur des magasins, l'achat des grains, obligent à des avances majeures qui coûtent de gros intérêts; les manipulations du blé sont nombreuses, la conservation incertaine, les infidélités faciles, les violences populaires possibles. Ce sont des bénéfices rarement répétés qui doivent payer tout cela; il est possible qu'ils ne suffisent pas pour déterminer les particuliers à un genre de spéculations qui seraient sans doute les plus utiles de toutes, puisqu'elles sont fondées sur des achats qui se font au moment où le producteur a besoin de vendre, et sur des ventes au moment où le consommateur trouve difficilement à acheter.

A défaut des réserves faites par des consommateurs eux-mêmes, ou par des spéculateurs, et sur lesquelles on voit qu'il n'est pas prudent de compter, l'administration publique, qui représente les intérêts généraux, ne peut-elle pas en faire avec succès? Je sais que dans quelques pays de peu d'étendue et sous des gouvernemens économes, comme en Suisse, des greniers d'abondance ont rendu les services qu'on en pouvait attendre. Je ne les crois pas exécutables dans les grands états, et lorsqu'il s'agit d'approvisionner des populations nombreuses. L'avance du capital et les intérêts qu'il coûte, sont un obstacle pour les gouvernemens comme pour les spéculateurs; un plus grand obstacle même, car la plupart des gouvernemens n'empruntent pas à d'aussi bonnes conditions que des particuliers solvables. Ils ont un bien plus grand désavantage encore comme gérant une affaire qui, par sa nature, est commerciale, une affaire où il faut acheter, soigner et vendre des marchandises. Turgot a fort bien prouvé, dans ses Lettres sur le commerce des grains, qu'un gouvernement, dans ces sortes d'affaires, ne pouvait jamais être servi à bon mar-

ché, tout le monde étant intéressé à grossir ses frais, et personne ne l'étant à les diminuer. Qui peut répondre qu'une semblable opération sera conduite comme il convient qu'elle le soit, lorsqu'elle doit être dirigée par une autorité qui n'admet point de contrôle, et où les décisions sont généralement prises par des ministres, par des personnes constituées en dignités, et par conséquent étrangères à la pratique des affaires de ce genre? Qui peut répondre qu'une terreur panique ne fera pas disposer des approvisionnemens avant le temps prescrit; ou qu'une entreprise politique, une guerre, ne fera pas changer leur destination?

Dans un pays vaste et populeux, comme la France, où il y a encore trop peu de ports de mer, de fleuves et de canaux navigables, et où par conséquent les frais de production, dans le commerce des grains, peuvent aisément, dans certaines années, en porter le prix fort au-dessus des facultés du grand nombre, il faut d'autres moyens encore de subvenir aux mauvaises récoltes, que le commerce ordinaire. Il ne faut jamais le contrarier; mais il lui faut des auxiliaires. On ne peut, je crois, compter sur des réserves suffisantes, faites dans les années d'abondance pour les années de disette, que lorsqu'elles sont faites et conduites par des compagnies de négocians, jouissant d'une grande consistance et disposant de tous les moyens ordinaires du commerce, qui veuillent se charger de l'achat, de la conservation et du renouvellement des blés, suivant des règles convenues et moyennant des avantages qui balancent pour eux les inconvéniens de l'opération. L'opération serait alors sûre et efficace, parce que les contractans donneraient des garanties, et elle coûterait moins au public que de toute autre manière. On pourrait traiter avec diverses compagnies pour les villes principales; et les villes, étant ainsi, dans les disettes, approvisionnées par des réserves, cesseraient de faire des achats dans les campagnes, qui par là se trouveraient elles-mêmes mieux approvisionnées.

Au surplus les réserves, les greniers d'abondance, ne sont que des moyens subsidiaires d'approvisionnement, et pour les temps de disette seulement. Les meilleurs approvisionnemens et les plus considérables sont toujours ceux du commerce le plus libre. Celui-ci consiste principalement à porter le grain des fermes, jusque dans les principaux marchés; et ensuite, mais pour des quantités bien moins grandes, à le transporter des provinces où il abonde, dans celles qui en manquent; comme aussi à l'exporter quand il est à bon marché, et à l'importer lorsqu'il est cher.

L'ignorance populaire a presque toujours eu en horreur ceux qui ont fait le commerce des grains, et les gouvernemens ont trop souvent partagé les préjugés et les terreurs populaires. Les principaux reproches qui ont été faits aux commerçans en blé, ont été d'accaparer cette denrée pour en faire monter le prix, ou tout au moins de faire, sur l'achat et la vente, des profits qui ne sont qu'une contribution gratuite levée sur le producteur et sur le consommateur.

En premier lieu, s'est-on bien rendu compte de ce qu'on entendait par des accaparemens de grains? Sont-ce des réserves faites dans des années d'abondance et lorsque le grain est à bon marché? Nous avons vu que nulles opérations ne sont plus favorables, et qu'elles sont même l'unique moyen d'accommoder une production nécessairement inégale, à des besoins constans. Les grands dépôts de grains achetés à bas prix, font la sécurité du public, et méritent non-seulement la protection, mais les encouragemens de l'autorité.

Entend-on par accaparemens les magasins formés lorsque le blé commence à devenir rare et cher, et qui le rendent plus rare et plus cher encore? Ceux-là en effet, comme ils n'augmentent pas les ressources d'une année aux dépens d'une autre année qui avait un superflu, n'ont pas la même utilité et font payer un service qu'elles ne rendent pas; mais je ne crois pas que cette manœuvre exécutée sur les blés, ait jamais eu des effets bien funestes. Le blé est une des denrées les plus généralement produites; pour se rendre maître de son prix, il faudrait ôter à trop de gens la possibilité de vendre, établir des pratiques sur un trop vaste espace, mettre en jeu un trop grand nombre d'agens. C'est de plus une des denrées les plus lourdes et les plus encombrantes comparativement à son prix; une de celles, par conséquent, dont le voiturage et l'emmagasinement sont le plus difficiles et le plus dispendieux. Un amas de blé de quelque valeur ne peut être rassemblé en aucun lieu sans que tout le monde en soit averti [1]. Enfin, c'est une denrée sujette à des altérations; une denrée qu'on ne garde pas autant qu'on le veut, et qui, dans les ventes qu'on est forcé d'en faire, expose à des pertes énormes lorsqu'on spécule sur de fortes quantités.

---

[1] Lamarre, grand partisan des réglemens administratifs, nommé par le gouvernement, dans les disettes de 1699 et 1709, pour faire des recherches de grains et déjouer les accapareur, convient lui-même, dans son *Traité de la Police*, supplément au tome II, qu'il ne trouva pas vingt-cinq muids de blé à saisir.

Les accaparemens par spéculation sont donc difficiles, et par conséquent peu redoutables. Les plus fâcheux et les plus inévitables accaparemens, se composent de cette multitude de réserves de précaution que chacun fait chez soi à l'approche d'une disette. Les uns gardent, par excès de précaution, un peu au-delà de ce qui serait nécessaire pour leur consommation. Les fermiers, les propriétaires-cultivateurs, les meuniers, les boulangers, gens qui par état sont autorisés à avoir quelque approvisionnement, se flattant de se défaire plus tard avec profit de leur excédant, gardent cet excédant un peu plus fort que de coutume ; et cette foule de petits accaparemens forment, par leur multiplicité, un accaparement supérieur à tous ceux que peuvent rassembler les spéculateurs.

Mais que dirait-on si ces calculs, quelque répréhensibles qu'ils soient, avaient encore leur utilité? Quand le blé n'est pas cher, on en consomme davantage, on le prodigue, on en donne aux animaux. La crainte d'une disette encore éloignée, un renchérissement qui n'est pas encore bien considérable, n'arrêtent pas assez tôt cette prodigalité. Si alors les détenteurs de grains les resserrent, cette cherté anticipée met tout le monde sur ses gardes ; les petits consommateurs surtout, qui, réunis, font la plus grosse consommation, y trouvent des motifs d'épargne et de frugalité. On ne laisse rien perdre d'un aliment qui renchérit ; on tâche de le remplacer par d'autres alimens. C'est ainsi que la cupidité des uns remplace la prudence qui manque aux autres ; et finalement, lorsque les grains réservés sont mis en vente, l'offre qu'on en fait tempère en faveur du consommateur le prix général de la denrée.

Quant au tribut qu'on prétend que le négociant en blé impose au producteur et au consommateur, c'est un reproche qu'on fait quelquefois, sans plus de justice, au commerce de quelque nature qu'il soit. Si, sans aucune avance de fonds, sans magasins, sans soins, sans combinaisons et sans difficultés, les produits pouvaient être mis sous la main des consommateurs, on aurait raison. Mais, si ces difficultés existent, nul ne peut les surmonter à moins de frais que celui qui en fait son état. Qu'un législateur considère d'un peu haut les marchands grands et petits : il les verra s'agiter en tous sens sur la surface d'un pays, à l'affût des bons marchés, à l'affût des besoins, rétablissant par leur concurrence les prix là où ils sont trop bas pour la production, et là où ils sont trop élevés pour la commodité du consommateur. Est-ce du cultivateur, est-ce du consommateur, est-ce de l'administration qu'on pourrait attendre cette utile activité?

Ouvrez des communications faciles, et surtout des canaux de navigation, seules communications qui puissent convenir aux denrées lourdes et encombrantes; donnez toute sécurité aux trafiquans, et laissez-les faire. Ils ne rendront pas copieuse une récolte déficiente, mais ils répartiront toujours ce qui peut être réparti, de la manière la plus favorable aux besoins, comme à la production. C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith qu'après l'industrie du cultivateur, nulle n'est plus favorable à la production des blés, que celle des marchands de grains.

Des fausses notions qu'on s'est faites sur la production et le commerce des subsistances, sont nées une foule de lois, de réglemens, d'ordonnances fâcheuses, contradictoires, rendues en tous pays, selon l'exigence du moment, et souvent sollicitées par la clameur publique. Le mépris et le danger qu'on a attirés par là sur les spéculateurs en blé, ont souvent livré ce commerce aux trafiquans du plus bas étage, soit pour les sentimens, soit pour les facultés, et il en est résulté ce qui arrive toujours : c'est que le même trafic s'est fait, mais obscurément, mais beaucoup plus chèrement, parce qu'il fallait bien que les gens à qui il était abandonné, se fissent payer les inconvéniens et les risques de leur industrie.

Lorsqu'on a taxé le prix des grains, on les a fait fuir ou on les a fait cacher. On ordonnait ensuite aux fermiers de les porter au marché; on prohibait toute vente consommée dans les maisons, et toutes ces violations de la propriété, escortées, comme on peut croire, de recherches inquisitoriales, de violences et d'injustices, ne procuraient jamais que de faibles ressources. En administration comme en morale, l'habileté ne consiste pas à *vouloir qu'on fasse*, mais à faire en sorte qu'*on veuille*. Les marchés ne sont jamais garnis de denrées par des gendarmes et des sbires [1].

Quand l'administration veut approvisionner elle-même par ses achats, elle ne réussit jamais à subvenir aux besoins du pays, et elle supprime les approvisionnemens qu'aurait procurés le commerce libre. Aucun négociant n'est disposé à faire, comme elle, le commerce pour y perdre.

Pendant la disette qui eut lieu en 1775 dans diverses parties de la

---

[1] Le ministre de l'intérieur, dans un rapport fait en décembre 1817, convient que les marchés ne se trouvèrent jamais plus dépourvus qu'après un décret du 4 mai 1812, qui prohibait toute vente faite hors des marchés. Les consommateurs, ne pouvant se pourvoir qu'au marché, s'y précipitaient en foule, et les fermiers, qu'on forçait à vendre au-dessous du cours, prétendaient tous n'avoir rien à vendre.

France, la municipalité de Lyon et quelques autres, pour fournir aux besoins de leurs administrés, fesaient acheter du blé dans les campagnes, et le revendaient à perte dans la ville. En même temps elles obtinrent, pour payer les frais de cette opération, une addition aux octrois, aux droits que les denrées payaient en entrant aux portes. La disette augmenta, et il y avait de bonnes raisons pour cela : on n'offrait plus aux marchands qu'un marché où les denrées se vendaient au-dessous de leur valeur, et on leur fesait payer une amende lorsqu'ils les y apportaient [1].

Plus une denrée est nécessaire, et moins il convient d'en faire tomber le prix au-dessous de son taux naturel. Un renchérissement accidentel du blé est une circonstance fâcheuse, sans doute, mais qui tient à des causes qu'il n'est pas ordinairement au pouvoir de l'homme d'écarter [2]. Il ne faut pas qu'à ce malheur il en ajoute un autre, et fasse de mauvaises lois parce qu'il a eu une mauvaise saison.

Le gouvernement ne réussit pas mieux au commerce d'importation qu'au commerce intérieur. Malgré les énormes sacrifices que le gouvernement et la commune de Paris ont faits en 1816 et 1817, pour approvisionner cette capitale, par des achats faits dans l'étranger, le consommateur a payé le pain à un taux exorbitant; il n'a jamais eu le poids annoncé, la qualité du pain a été détestable, et finalement on en a manqué [3].

---

[1] Les mêmes effets sont de tous les lieux comme de tous les temps. Lorsqu'en l'année 362 de notre ère, l'empereur Julien fit vendre à Antioche, à bas prix, 420 mille mesures (*modii*) de blé qu'il tira de Chalcis et d'Égypte, cette distribution fit cesser les approvisionnemens du commerce, et la disette augmenta. (Voyez Gibbon, ch. 24.) Les principes de l'économie politique n'ont pas changé et ne changeront pas; mais à une certaine époque on les ignore, à une autre époque on les connaît.

La capitale de l'empire romain manquait toujours de subsistances quand les princes y cessaient leurs distributions gratuites, aux frais du monde entier; et c'était par la raison même qu'on y fesait des distributions gratuites, qu'on y manquait de grains.

[2] La guerre est une grande cause de famine, parce qu'elle nuit à la production et gaspille les produits. Il dépendrait de l'homme d'écarter ce fléau; mais on ne peut se flatter de voir les guerres plus rares, qu'autant que les gouvernans deviendront très-éclairés sur leurs vrais intérêts comme sur ceux du public, et que les peuples n'auront plus l'imbécilité d'attacher de la gloire à des dangers courus sans nécessité.

[3] Je ne fais aucune attention à ces grands mots : *Soins paternels, sollicitude*,

Je ne dirai rien au sujet des primes d'importation. La plus belle des primes est le haut prix qu'on offre pour les blés et pour les farines dans les pays où il y a disette. Si cette prime de 200 ou 300 pour cent ne suffit pas pour en amener, je ne pense pas qu'aucun gouvernement puisse en offrir qui soient capables de tenter les importateurs.

Les peuples seraient moins exposés aux disettes s'ils mettaient plus de variété dans leurs mets. Lorsqu'un seul produit fait le fonds de la nourriture de tout un peuple, il est misérable du moment que ce produit vient à manquer. C'est ce qui arrive quand le blé devient rare en France, ou le riz dans l'Indostan. Lorsque plusieurs substances jouent un rôle parmi les alimens, comme les viandes de boucherie, les animaux de basse-cour, les racines, les légumes, les fruits, les poissons, sa subsistance est plus assurée, parce qu'il est difficile que toutes ces denrées manquent à la fois [1].

Les disettes seraient plus rares si l'on étendait et perfectionnait l'art de conserver, sans beaucoup de frais, les alimens qui abondent dans certaines saisons et dans certains lieux, comme les poissons : ce qui s'en trouve de trop dans ces occasions, servirait dans celles où l'on en manque. Une très-grande liberté dans les relations maritimes des nations procurerait, sans beaucoup de frais, à celles qui occupent des latitudes tempérées, les fruits que la nature accorde avec tant de profusion à la

---

bienfaits du gouvernement, qui n'ajoutent jamais rien aux moyens de l'administration, ni au soulagement des peuples. La sollicitude du gouvernement ne peut jamais être mise en doute ; il est intéressé plus que personne à la durée d'un ordre social dont il recueille les principaux fruits ; et, quant à ses bienfaits, on ne peut les vanter sans niaiserie : quels bienfaits peut répandre l'administration, si ce n'est aux dépens des administrés ?

[1] La routine, toute-puissante sur les esprits médiocres, qui forment le grand nombre, surtout dans les basses classes, rend fort difficile l'introduction de nouveaux alimens. J'ai vu, dans certaines provinces de France, une répugnance des plus marquées pour manger des pâtes façon d'Italie, qui sont pourtant une excellente nourriture, et qui offrent un fort bon moyen de conserver les farines ; et, sans les disettes qui ont accompagné nos troubles politiques, la culture et l'usage des pommes de terre pour la nourriture des hommes, n'auraient point encore pénétré dans plusieurs cantons où elles sont maintenant d'une grande ressource. Elles réussiraient plus généralement encore, si l'on mettait à leur culture un soin plus soutenu qui les empêchât de dégénérer et surtout si l'on s'imposait la loi de les renouveler régulièrement de graines.

zone torride [1]. J'ignore jusqu'à quel point on pourrait parvenir à conserver et à transporter les bananes ; mais ce moyen n'est-il pas trouvé pour le sucre, qui, sous tant de formes, présente un aliment agréable et sain, et qui est produit avec tant d'abondance par toute la terre jusqu'au 38e degré de latitude, que nous pourrions, sans nos mauvaises lois, l'obtenir communément, malgré les frais de commerce, fort au-dessous du prix de la viande, et sur le même pied que plusieurs de nos fruits et de nos légumes [2].

Pour en revenir au commerce des grains, je ne voudrais pas qu'on se prévalût de ce que j'ai dit des avantages de la liberté, pour l'appliquer sans mesure à tous les cas. Rien n'est plus dangereux qu'un système absolu, et qui ne se ploie jamais, surtout lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux besoins et aux erreurs de l'homme. Le mieux est de tendre toujours vers les principes qu'on reconnaît bons, et d'y ramener par des moyens dont l'action agisse insensiblement, et par là même plus infailliblement. Lorsque le prix des grains vient à excéder un certain taux fixé d'avance, on s'est bien trouvé d'en défendre l'exportation, ou du moins de la sou-

---

[1] On voit dans Humboldt (*Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, ch. 9), que la même étendue de terrain produit :

en bananes, un poids de	106,000 kilogrammes,
en pommes de terre. .	2,400 kil.,
en froment.	800 kil.

Les bananiers donnent donc un produit 133 fois plus considérable que le froment, et 44 fois plus que la pomme de terre, sauf pourtant la partie aqueuse.

Dans un pays fertile, au Mexique, un demi-hectare, cultivé en bananes de la grande espèce, peut nourrir plus de cinquante individus, tandis qu'en Europe le même terrain, en supposant le huitième grain, ne donne par an que 376 kilogrammes de farine de froment, quantité insuffisante pour la nourriture de deux individus. Aussi, rien ne frappe plus l'Européen récemment arrivé dans la zone torride, que l'étendue extrêmement bornée des terrains cultivés autour d'une cabane qui renferme une famille nombreuse d'indigènes.

[2] Le même auteur nous dit qu'à Saint-Domingue on évalue le produit d'un carreau de terre qui a 3,403 toises carrées, à 4 milliers de sucre ; et que tout le sucre que l'on consommait en France, en l'évaluant à 20 millions de kilogrammes, pourrait être produit sur un terrain de sept lieues carrées. Il faudrait plus de terrain maintenant que la consommation de la France est plus que doublée. Mais, pour fournir l'Europe de denrées équinoxiales, de quelle ressource ne seraient pas, si l'on s'y prenait bien, les côtes d'Afrique qui sont si près de nous !

mettre à un droit un peu fort ; car il vaut mieux que ceux qui sont déterminés à faire la contrebande, paient leur prime d'assurance à l'état qu'à des assureurs.

Jusqu'à présent, dans ce paragraphe, la trop grande cherté des grains a été regardée comme le seul inconvénient qui fût à craindre. En 1815, l'Angleterre a redouté d'en voir trop baisser le prix par l'introduction des grains étrangers. La production des grains, comme toute autre production, est beaucoup plus dispendieuse chez les Anglais que chez leurs voisins. Cela dépend de plusieurs causes qu'il est inutile d'examiner ici, et principalement de l'énormité des impôts. Les grains étrangers pouvaient être vendus en Angleterre, par le commerce, pour les deux tiers du prix auquel ils revenaient au cultivateur-producteur. Fallait-il laisser l'importation libre, et, en exposant le cultivateur à perdre pour soutenir la concurrence des importateurs de blé, le mettre dans l'impossibilité d'acquitter son fermage, ses impôts, le détourner de la culture du blé, et mettre pour sa subsistance l'Angleterre à la merci des étrangers, et peut-être de ses ennemis? Ou bien fallait-il, en prohibant les grains étrangers, donner aux fermiers une prime aux dépens des consommateurs, augmenter pour l'ouvrier la difficulté de subsister, et, par le haut prix des denrées de première nécessité, renchérir encore tous les produits manufacturés de l'Angleterre, et leur ôter la possibilité de soutenir la concurrence de ceux de l'étranger?

Cette question a donné lieu à des débats très-animés, soit dans les assemblées délibérantes, soit dans des écrits imprimés; et ces débats, où deux partis opposés avaient raison tous deux, prouvent, par parenthèse, que le vice principal était hors de la question elle-même : je veux dire dans l'influence exagérée que l'Angleterre veut exercer sur la politique du globe, influence qui l'a obligée à des efforts disproportionnés avec l'étendue de son territoire. Ces efforts ont dû par conséquent reposer sur d'énormes emprunts, dont les intérêts composent la majeure partie de ses charges annuelles. Les impôts chargent à son tour l'agriculture de frais de production exagérés. Si l'Angleterre, par de fortes économies, remboursait graduellement sa dette, si elle supprimait, graduellement aussi, la dîme et la taxe des pauvres, laissant à chaque culte le soin de payer ses prêtres, elle n'aurait pas besoin de repousser par des prohibitions le grain étranger.

Quoi qu'il en soit, ces discussions, soutenues de part et d'autre avec de grandes connaissances et beaucoup de capacité, ont contribué à jeter un

nouveau jour sur les effets de l'intervention de l'autorité dans l'approvisionnement, et ont été peut-être favorables au système de la liberté.

En effet, que disaient de plus fort les partisans de la prohibition des grains étrangers?

Qu'il fallait, même aux dépens des consommateurs, encourager la culture du pays, pour qu'il ne pût pas être affamé par les étrangers. On assignait deux cas où ce risque était principalement redoutable : le cas d'une guerre où une puissance influente pourrait empêcher une importation devenue indispensable; et le cas où la disette se ferait sentir dans les pays à blé eux-mêmes, et où ils retiendraient, pour leur subsistance, leurs propres récoltes [1].

On répondait à cela, que l'Angleterre devenant un pays régulièrement et constamment importateur de blé, plusieurs contrées du monde prendraient l'habitude de lui en vendre ; ce qui favoriserait et étendrait la culture du froment dans certaines parties de la Pologne, de l'Espagne, de la Barbarie, ou de l'Amérique septentrionale; que dès-lors ces contrées ne pourraient pas plus se dispenser de vendre, que l'Angleterre d'acheter ; que Bonaparte lui-même, le plus furieux ennemi de l'Angleterre, au plus fort des hostilités, lui avait fait passer du grain pour en recevoir de l'argent ; que jamais la récolte ne manque à la fois en plusieurs pays distans les uns des autres ; et qu'un grand commerce de blé, bien établi, oblige à des approvisionnemens préparés d'avance, à des dépôts considérables qui éloigneraient, plus que toute autre cause, la possibilité des disettes ; tellement qu'on peut affirmer, d'après le raisonnement et l'expérience de la Hollande et de quelques autres états, que ce sont précisément ceux où l'on ne recueille pas de blé, qui ne sont jamais exposés à des disettes, ni même à des chertés bien considérables [2].

On ne peut se dissimuler cependant qu'il n'y ait des inconvéniens graves à ruiner dans un pays (même dans celui où les approvisionnemens du commerce sont faciles) la culture des céréales. La nourriture est le premier besoin des peuples, et il n'est pas prudent de se mettre dans la nécessité de la tirer de trop loin. Des lois qui prohibent l'entrée des blés pour protéger les intérêts du fermier aux dépens des manufacturiers, sont des lois fâcheuses, j'en conviens; mais des impôts excessifs, des emprunts,

---

[1] Malthus : *An Inquiry into the nature and progress of rent. The grounds of an opinion*, etc., *on foreign corn.*

[2] Ricardo : *An Essay on the influence of the low price of corn*, etc.

une diplomatie, une cour, et des armées ruineuses, sont des circonstances fâcheuses aussi, et qui pèsent sur le cultivateur plus que sur le manufacturier. Il faut bien rétablir, par un abus, l'équilibre naturel rompu par d'autres abus; autrement tous les laboureurs se changeraient en artisans, et l'existence du corps social devindrait trop précaire.

CHAPITRE XVIII.

Si le gouvernement augmente la richesse nationale en devenant producteur lui-même.

Une entreprise industrielle quelconque donne de la perte, lorsque les valeurs consommées pour la production, excèdent la valeur des produits [1]. Que ce soient les particuliers ou bien le gouvernement qui fasse cette perte, elle n'en est pas moins réelle pour la nation; c'est une valeur qui se trouve de moins dans le pays.

Ce serait en vain qu'on prétendrait que, tandis que le gouvernement y perd, les agens, les hommes industrieux, les ouvriers qu'il emploie, y ont gagné. Si l'entreprise ne se soutient pas par elle-même, ne paie pas ses frais, le déficit qui en résulte est nécessairement payé par ceux qui fournissent aux dépenses des gouvernemens : par les contribuables. Il convient que des producteurs soient payés par leurs produits, et non pas soutenus par une contribution gratuite [2].

La manufacture de tapisseries des Gobelins, qui est entretenue par le gouvernement de France, consomme des laines, des soies, des teintures; elle consomme la rente de son local, l'entretien de ses ouvriers; toutes choses qui devraient être remboursées par ses produits, et qui sont loin

---

[1] Il ne faut pas perdre de vue que la consommation de la valeur des services productifs, qui se fait dans la production, est une consommation aussi réelle que la consommation qui se fait des matières premières. Les services productifs comprennent les services rendus par les capitaux, aussi bien que ceux qui sont rendus par l'industrie.

[2] Si le gouvernement consacre à ses entreprises des revenus qui lui sont propres, comme le produit des domaines, la perte n'existe pas moins, et même elle ne retombe pas moins sur les peuples; car si une partie du produit des domaines n'était pas consacré à cet usage, ce serait autant de moins qu'on aurait à lever sur les contribuables.

de l'être. La manufacture des Gobelins, loin d'être une source de richesses, je ne dis pas seulement pour le gouvernement, qui sait bien qu'il y perd, mais pour la nation tout entière, est pour elle une cause toujours subsistante de perte. La nation perd annuellement toute la valeur dont les consommations de cette manufacture, en y comprenant les traitemens, qui sont une de ses consommations, excèdent ses produits. On peut dire la même chose de la manufacture de porcelaines de Sèvres, et je crains qu'on n'en puisse dire autant de toutes les manufactures exploitées pour le compte des gouvernemens [1].

On assure que ce sacrifice est nécessaire pour fournir au prince le moyen de faire des présens et d'orner ses palais. Ce n'est point ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point une nation est mieux gouvernée quand elle fait des présens et quand elle orne des palais; je tiens pour assuré, puisqu'on le veut, que ces ornemens et ces présens sont nécessaires: dans ce cas, il ne convient pas à une nation d'ajouter aux sacrifices que réclament sa magnificence et sa libéralité, les pertes qu'occasionne un emploi mal combiné de ses moyens. Il lui convient d'acheter tout bonnement ce qu'elle juge à propos de donner; avec moins d'argent sacrifié, elle aura probablement un produit aussi précieux; car les particuliers fabriquent à moins de frais que le gouvernement.

Les efforts de l'état pour créer des produits ont un autre inconvénient; ils sont nuisibles à l'industrie des particuliers, non des particuliers qui traitent avec lui, et qui s'arrangent pour ne rien perdre; mais à l'industrie des particuliers qui sont ses concurrens. L'état est un agriculteur, un manufacturier, un négociant qui a trop d'argent à sa disposition, et qui n'est pas assez intéressé au succès de ses entreprises industrielles. Il peut consentir à vendre un produit au-dessous du prix coûtant et recommencer sur le même pied, parce que la perte qui en résulte ne sort pas de la poche de celui qui dirige l'opération. Il peut consommer, produire, accaparer en peu de temps une quantité de produits telle, que la proportion

---

[1] Il en est de même des entreprises commerciales dirigées par le gouvernement. Dans la disette éprouvée en 1816 et 1817, le gouvernement français fit des achats de blé dans l'étranger; le blé monta à un taux excessif dans l'intérieur; et quoique le gouvernement vendît son gain un peu au-dessous du cours, il le vendit encore à un taux très-élevé. Des particuliers auraient fait des bénéfices considérables dans cette circonstance. Le gouvernement y perdit plus de 21 millions. (*Rapport au Roi, du 24 décembre* 1818.)

qui s'établit naturellement entre les prix des choses, soit violemment dérangée; or, tout changement brusque dans le prix des choses, est funeste. Le producteur assied ses calculs sur la valeur présumable des produits au moment où ils seront achevés. Rien ne le décourage comme une variation qui se joue de tous les calculs. Les pertes qu'il fera seront aussi peu méritées que les profits extraordinaires que de telles variations peuvent lui procurer; et ses profits, s'il en fait, seront une charge de plus pour les consommateurs.

On prétend qu'il y a des entreprises que le gouvernement ne peut sans imprudence confier à d'autres qu'à ses agens, telles que la construction des vaisseaux de guerre, la fabrication de la poudre à canon, etc. : cependant le gouvernement anglais confie sans inconvéniens ces travaux à des entrepreneurs particuliers; et en France même ce sont en grande partie des particuliers qui fournissent les canons, les fusils, les chariots et les caissons dont l'administration de la guerre a besoin. Peut-être devrait-on étendre le même système à tous les objets nécessaires au service de l'état. Un gouvernement ne peut agir que par procureurs, c'est-à-dire par l'intermédiaire de gens qui ont un intérêt particulier différent du sien, et qui leur est beaucoup plus cher. Si, par une conséquence de sa position désavantageuse, il est presque toujours dupe dans les marchés qu'il conclut, il ne doit pas multiplier les occasions de l'être, en devenant entrepreneur lui-même, c'est-à-dire en embrassant une profession qui multiplie à l'infini les occasions de traiter avec les particuliers; et il lui convient d'établir entre eux une concurrence ouverte à qui le servira mieux et aux conditions les plus modérées.

Si le gouvernement est un mauvais producteur par lui-même, il peut du moins favoriser puissamment la production des particuliers par des établissemens publics bien conçus, bien exécutés et bien entretenus, et notamment par les routes, les ponts, les canaux et les ports.

Les moyens de communication favorisent la production précisément de la même manière que les machines qui multiplient les produits de nos manufactures et en abrégent la production. Ils procurent le même produit à moins de frais, ce qui équivaut exactement à un plus grand produit obtenu avec les mêmes frais. Ce calcul, appliqué à l'immense quantité de marchandises qui couvrent les routes d'un empire populeux et riche, depuis les légumes qu'on porte au marché jusqu'aux produits de toutes les parties du globe, qui, après avoir été débarqués dans les ports, se répandent ensuite sur la surface d'un continent; ce calcul, dis-je, s'il pouvait

se faire, donnerait pour résultat une économie presque inappréciable dans les frais de production. La facilité des communications équivaut à la richesse naturelle et gratuite qui se trouve en un produit, lorsque, sans la facilité des communications, cette richesse naturelle serait perdue. Qu'on suppose des moyens de transporter de la montagne jusque dans la plaine, de très-beaux arbres qui se perdent dans certains endroits escarpés des Alpes et des Pyrénées : dès-lors l'utilité tout entière des bois qui maintenant se pourrissent aux lieux où ils tombent, est acquise, et forme une augmentation de revenu, soit pour le propriétaire du terrain dont le revenu s'accroît de tout le prix auquel il vend ses arbres, soit pour les consommateurs de bois dont le revenu s'accroît de toute la baisse qui résulte par cette circonstance dans le prix de cet objet de leurs consommations [1].

Les académies, les bibliothèques, les écoles publiques, les musées, fondés par des gouvernemens éclairés, contribuent à la production des richesses en découvrant de nouvelles vérités, en propageant celles qui sont connues, et en mettant ainsi les entrepreneurs d'industrie sur la voie des applications que l'on peut faire des connaissances de l'homme à ses besoins [2]. On en peut dire autant des voyages entrepris aux frais du public, et dont les résultats sont d'autant plus brillans que, de nos jours, ce sont en général des hommes d'un mérite éminent qui se vouent à ce genre de recherches.

Et remarquez bien que les sacrifices qu'on fait pour reculer les bornes des connaissances humaines, ou simplement pour en conserver le dépôt, ne doivent pas être condamnés, même lorsqu'ils ont rapport à celles dont on n'aperçoit pas l'utilité immédiate. Toutes les connaissances se tiennent. Il est nécessaire qu'une science purement spéculative soit avancée, pour que telle autre, qui a donné lieu aux plus heureuses applications, le soit également. Il est impossible d'ailleurs de prévoir à quel point un phénomène qui ne paraît que curieux peut devenir utile. Lorsque le Hollandais Otto Guericke tira les premières étincelles électriques, pouvait-on soupçonner qu'elles mettraient Franklin sur la voie de diriger la foudre et d'en préserver nos édifices? entreprise qui semblait excéder de si loin les efforts du pouvoir de l'homme!

---

[1] Les frais de transport des arbres ne sont pas un revenu nouveau ajouté à ceux du pays; car les capitaux et les facultés industrielles qui servent à ce transport, sont des fonds productifs qui existent indépendamment de la route qu'on a percée, et qui auraient obtenu des profits ailleurs, s'ils n'avaient été appliqués au transport dont il est ici question.

[2] Voyez chapitre 6, *Des opérations de l'industrie*, etc.

Mais de tous les moyens qu'ont les gouvernemens de favoriser la production, le plus puissant, c'est de pourvoir à la sûreté des personnes et des propriétés, surtout quand ils les garantissent même des atteintes du pouvoir arbitraire[1]. Cette seule protection est plus favorable à la prospérité générale que toutes les entraves inventées jusqu'à ce jour ne lui ont été contraires. Les entraves compriment l'essor de la production ; le défaut de sûreté la supprime tout-à-fait.

Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les états soumis à la domination ottomane et ceux de notre Europe occidentale. Voyez l'Afrique presque entière, l'Arabie, la Perse, cette Asie-Mineure, autrefois couverte de villes si florissantes, dont, suivant l'expression de Montesquieu, il ne reste de vestiges que dans Strabon : on y est pillé par des brigands, par des pachas; la richesse et la population ont fui, et les hommes clairsemés qui y restent manquent de tout. Jetez au contraire les yeux sur l'Europe, quoiqu'elle soit fort éloignée d'être aussi florissante qu'elle le deviendra : la plupart des états y prospèrent, tout accablés qu'ils sont d'une foule de réglemens et d'impôts, par cela seul qu'on y est, en général, à l'abri des outrages personnels et des spoliations arbitraires. La prospérité des républiques américaines est bien plus marquée encore, parce qu'à la sûreté s'y trouve jointe une plus grande liberté, et que les lois, surtout les lois fiscales, y sont faites, non dans l'intérêt de la partie gouvernante des nations, mais dans l'intérêt de tous.

J'ai oublié de parler d'un autre moyen par lequel un gouvernement peut contribuer à augmenter momentanément les richesses de son pays. Ce moyen consiste à dépouiller les autres nations de leurs propriétés mobilières pour les rapporter chez soi, et à leur imposer des tributs énormes pour les dépouiller des biens encore à naître : c'est ce que firent les Romains vers les derniers temps de la république, et sous les premiers empereurs ; ce système est analogue à celui que suivent les gens qui abusent de leur pouvoir et de leur adresse pour s'enrichir. Ils ne produisent pas; ils ravissent les produits des autres.

---

[1] Smith, passant en revue les véritables causes de la prospérité de la Grande-Bretagne (*Rich. des Nat.*, liv. IV, ch. 7), met au premier rang « cette prompte et » impartiale administration de la justice, qui rend les droits du dernier citoyen » respectables pour le plus puissant, et qui, assurant à chacun le fruit de son tra- » vail, donne le plus réel de tous les encouragemens à toute espèce d'industrie. » Poivre, qui avait tant voyagé, assure qu'il n'a jamais vu de pays véritablement prospère que ceux où la liberté d'industrie était jointe à la sûreté.

Je fais mention de ce moyen d'accroître les richesses d'une nation pour les embrasser tous, mais sans prétendre que ce soit le plus honorable, ni même le plus sûr. Si les Romains avaient suivi avec la même persévérance un autre système, s'ils avaient cherché à répandre la civilisation chez les barbares, et s'ils avaient établi avec eux des relations d'où fussent résultés des besoins réciproques, il est probable que la puissance romaine subsisterait encore.

CHAPITRE XIX.

Des Colonies et de leurs produits.

Les colonies sont des établissemens formés dans des pays lointains par une nation plus ancienne qu'on nomme la métropole. Quand cette nation veut étendre ses relations dans un pays populeux déjà civilisé, et dont elle ne serait pas bien venue à envahir le territoire, elle se borne à y établir un comptoir, un lieu de négoce, où ses facteurs trafiquent conformément aux lois du pays, comme les Européens ont fait en Chine, au Japon. Quand les colonies secouent l'autorité du gouvernement de la métropole, elles cessent de porter le nom de colonies et deviennent des états indépendans.

Une nation fonde ordinairement des colonies quand sa nombreuse population se trouve à l'étroit dans son ancien territoire, et quand la persécution en chasse certaines classes d'habitans. Ces motifs paraissent avoir été les seuls qui aient porté les peuples anciens à fonder des colonies : les peuples modernes en ont eu d'autres encore. L'art de la navigation, perfectionné dans leurs mains, leur a ouvert de nouvelles routes, leur a découvert des pays inconnus ; ils sont allés jusque dans un autre hémisphère, et sous des climats inhospitaliers, non pour s'y fixer eux et leur postérité, mais pour y recueillir les denrées précieuses, et rapporter dans leur patrie les fruits d'une production précipitée et considérable.

Il convient de remarquer ces motifs divers, car ils entraînent deux systèmes coloniaux très-différens dans leurs effets. Je serais tenté d'appeler le premier, *système colonial des anciens,* et l'autre, *système colonial des modernes,* quoique chez les modernes il y ait eu des colonies fondées sur les mêmes principes que celles des anciens, notamment dans l'Amérique septentrionale.

La production dans les colonies formées suivant le système des anciens

n'est pas d'abord fort grande, mais elle s'accroît avec rapidité. On ne choisit guère de patrie adoptive que là où le sol est fertile, le climat favorable, ou la situation convenable pour le commerce; c'est pour l'ordinaire un pays tout neuf, soit qu'auparavant il fût complétement inhabité, soit qu'il n'eût pour habitans que des peuplades grossières, par conséquent peu nombreuses et hors d'état d'épuiser les facultés productives du sol.

Des familles élevées dans un pays civilisé, qui vont s'établir dans un pays nouveau, y portent les connaissances théoriques et pratiques, qui sont un des principaux élémens de l'industrie; elles y portent l'habitude du travail, par le moyen duquel ces facultés sont mises en œuvre, et l'habitude de la subordination, si nécessaire au maintien de l'ordre social; elles y portent quelques capitaux, non pas en argent, mais en outils, en provisions variées; enfin elles ne partagent avec aucun propriétaire les fruits d'un terrain vierge dont l'étendue surpasse pendant long-temps ce qu'elles sont en état de cultiver. A ces causes de prospérité on doit ajouter peut-être la plus grande de toutes, c'est-à-dire le désir qu'ont tous les hommes d'améliorer leur condition, et de rendre le plus heureux possible le sort qu'ils ont définitivement embrassé.

L'accroissement des produits, quelque rapide qu'il ait paru dans toutes les colonies fondées sur ce principe, aurait été plus remarquable encore si les colons avaient porté avec eux de vastes capitaux; mais, nous l'avons déjà observé, ce ne sont pas les familles favorisées de la fortune qui s'expatrient : il est rare que les hommes qui sont en état de disposer d'un capital suffisant pour vivre avec quelque douceur dans le pays où ils sont nés, et où ils ont passé les années de leur enfance qui l'embellissent tant à leurs yeux, renoncent à leurs habitudes, à leurs amis, à leurs parens, pour courir les chances toujours incertaines, et supporter les rigueurs toujours inévitables d'un établissement nouveau. Voilà pourquoi les colonies, dans leurs commencemens, manquent de capitaux, et en partie pourquoi l'intérêt de l'argent y est si élevé.

A la vérité, les capitaux s'y forment plus vite que dans les états anciennement civilisés. Il semble que les colons, en quittant leurs pays natal, y laissent une partie de leurs vices : ils renoncent au faste, à ce faste qui coûte si cher en Europe, et qui sert si peu. Là où ils vont, on est forcé de ne plus estimer que les qualités utiles, et l'on ne consomme plus que ce qu'exigent les besoins raisonnables, qui sont moins insatiables que les besoins factices. Ils ont peu de villes, et surtout n'en ont point de grandes;

la vie agricole qu'ils sont en général contraints de mener, est la plus économique de toutes ; enfin leur industrie est proportionnellement la plus productive et celle qui exige le moins de capitaux.

Le gouvernement de la colonie participe aux qualités qui distinguent les particuliers ; il s'occupe de son affaire, dissipe fort peu, et ne cherche querelle à personne : aussi les contributions y sont-elles modérées, quelquefois nulles, et, prenant peu de choses ou rien sur les revenus des administrés, leur permettent d'autant mieux de multiplier leurs économies, qui deviennent des capitaux productifs.

C'est ainsi que, même avec peu de capitaux originaires, les produits annuels des colonies excèdent promptement leurs consommations. De là cet accroissement rapide de richesses et de population qu'on y remarque ; car à mesure qu'il se forme des capitaux, le travail industriel de l'homme y devient recherché, et l'on sait que les hommes naissent partout où il en est besoin [1].

On peut maintenant s'expliquer pourquoi les progrès de ces colonies sont si rapides. Chez les anciens, Éphèse et Milet dans l'Asie-Mineure, Tarente et Crotone en Italie, Syracuse et Agrigente en Sicile, paraissent avoir surpassé en peu de temps leurs métropoles. Les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, qui dans nos temps modernes ressemblent le plus aux colonies des Grecs, ont offert un spectacle de prospérité peut-être moins éclatant, mais non moins digne de remarque, et qui n'est pas terminé.

Il est de l'essence des colonies fondées sur ce principe, c'est-à-dire sans projet de retour dans l'ancienne patrie, de se donner un gouvernement indépendant de leur métropole ; et lorsque la métropole conserve la prétention de leur imposer des lois, la force des choses l'emporte tôt ou tard, et opère ce que la justice et l'intérêt bien entendu conseillaient de faire dès l'origine.

Je passe aux colonies formées suivant le système colonial des modernes.

Ceux qui les fondèrent furent, pour la plupart, des aventuriers qui cherchèrent, non une patrie adoptive, mais une fortune qu'ils pussent rapporter, pour en jouir, dans leur ancien pays [2].

---

[1] Voyez plus loin ce qui a rapport à la population.

[2] J'en excepte toujours les fondateurs de plusieurs états dans l'Amérique septentrionale, et quelques autres. Les colonies espagnoles et portugaises du continent

Les premiers d'entre eux trouvèrent d'un côté aux Antilles, au Mexique, au Pérou, et plus tard au Brésil, et d'un autre côté aux Indes orientales, de quoi satisfaire leur cupidité, toute grande qu'elle était. Après avoir épuisé les ressources antérieurement amassées par les indigènes, ils furent obligés de recourir à l'industrie pour exploiter les mines de ces pays nouveaux, et les richesses bien plus précieuses de leur agriculture. De nouveaux colons les remplacèrent, dont la plupart conservèrent plus ou moins l'esprit de retour, le désir, non de vivre dans l'aisance sur leurs terres, et d'y laisser en mourant une famille heureuse et une réputation sans tache, mais le désir d'y gagner beaucoup pour aller jouir ailleurs de la fortune qu'ils y auraient acquise; ce motif y a introduit des moyens violens d'exploitation, au premier rang desquels il faut placer l'esclavage.

Des écrivains philanthropes ont cru ne pouvoir mieux détourner les hommes de cette odieuse pratique qu'en prouvant qu'elle est contraire à leurs intérêts. Steuart, Turgot, Smith, s'accordent à penser que le travail de l'esclave revient plus cher et produit moins que celui de l'homme libre. Leurs raisonnemens se réduisent à ceci : un homme qui ne travaille pas et ne consomme pas pour son propre compte, travaille le moins et consomme le plus qu'il peut; il n'a aucun intérêt à mettre dans ses travaux l'intelligence et le soin qui peuvent en assurer le succès; le travail excessif dont on le surcharge abrége ses jours, et oblige son maître à des remplacemens coûteux; enfin le serviteur libre a l'administration de son propre entretien, tandis que le maître a l'administration de l'entretien de son esclave; et comme il est impossible que le maître administre avec autant d'économie que le serviteur libre, le service de l'esclave doit lui revenir plus cher [1].

---

de l'Amérique ont participé des deux systèmes. Quelques Européens y sont allés avec l'esprit de retour, d'autres pour s'y fixer, ainsi que leurs descendans. Mais ces combinaisons ont subi de grands changemens depuis que ces colonies sont devenues indépendantes, et il est probable que dorénavant on ne s'y établira plus que pour s'y fixer.

[1] Steuart, *Inquiry into the principles of political economy*, livre II, chap. 6.

Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des Richesses*, § 28.

Smith, *Rich. des Nat.*, liv. I, ch. 8; et liv. III, ch. 2.

L'un des traducteurs allemands de cet ouvrage-ci, Jacob, remarque, à l'égard de Steuart, que s'il trouve plus cher le travail des esclaves dans les manufactures, il le regarde comme moins dispendieux quand on les occupe comme simples manouvriers.

Ceux qui pensent que le travail de l'esclavage est moins dispendieux que celui du serviteur libre, font un calcul analogue à celui-ci : l'entretien annuel d'un nègre des Antilles, dans les habitations où ils sont tenus avec le plus d'humanité, ne revient pas à plus de 300 francs ; joignons-y l'intérêt de son prix d'achat, et portons cet intérêt à dix pour cent, parce qu'il est viager. Le prix d'un nègre ordinaire étant de 2,000 francs environ, l'intérêt sera de 200 francs, calculé au plus haut. Ainsi, on peut estimer que chaque nègre coûte par an à son maître 500 francs. Le travail d'un homme libre est plus cher que cela dans le même pays. Il peut s'y faire payer sa journée sur le pied de cinq, six, sept francs, et quelquefois davantage. Prenons six francs pour terme moyen, et ne comptons que trois cents jours ouvrables dans l'année ; cela donnera pour la somme de ses salaires annuels 1,800 fr. au lieu de 500 francs [1].

Le simple raisonnement indique que la consommation de l'esclave doit être moindre que celle de l'ouvrier libre. Peu importe à son maître qu'il jouisse de la vie ; il lui suffit qu'il la conserve. Un pantalon et un gilet composent toute la garde-robe d'un nègre ; son logement est une case sans aucun meuble ; sa nourriture, du manioc auquel on ajoute de temps en temps, chez les bons maîtres, un peu de morue sèche. Une population d'ouvriers libres, prise en bloc, est obligée d'entretenir des femmes, des enfans, des infirmes : les liens de la parenté, de l'amitié, de l'amour, de la reconnaissance, y multiplient les consommations. Chez les esclaves, les fatigues de l'homme mûr affranchissent trop souvent le planteur de l'entretien du vieillard. Les femmes, les enfans y jouissent peu du privilége de leur faiblesse, et le doux penchant qui réunit les sexes y est soumis aux calculs d'un maître.

Quel est le motif qui balance, dans chaque personne, le désir qui la porte à satisfaire ses besoins et ses goûts? C'est sans doute le soin de ménager ses ressources. Les besoins invitent à étendre la consommation, l'économie tend à la réduire ; et, quand ces deux motifs agissent dans le même individu, on conçoit que l'un peut servir de contre-poids à l'autre. Mais entre le maître et l'esclave la balance doit nécessairement pencher du côté de l'économie : les besoins, les désirs sont du côté du plus faible ;

---

[1] Il convient de remarquer ici que l'ouvrier libre, qui fait payer sa journée plus chèrement que l'esclave, exécute un travail qui, s'il est moins pénible, n'en est pas moins presque toujours plus précieux par l'intelligence, et souvent le talent acquis qu'il suppose. Les horlogers, les tailleurs, sont ordinairement des ouvriers libres.

les raisons d'économie sont du côté du plus fort. C'est ainsi probablement que les profits d'une sucrerie étaient tellement exagérés, qu'on prétendait à Saint-Domingue qu'une plantation devait, en six années, rembourser son prix d'achat, et que les colons des îles anglaises, au dire de Smith lui-même, convenaient que le rhum et la mélasse suffisaient pour en couvrir les frais, et que le sucre était tout profit [1].

Quoi qu'il en soit, tout est changé; et pour ne nous occuper ici que des Antilles françaises, soit que les institutions et le mode de culture y soient mauvais; soit que le régime de l'esclavage y ait dépravé, en deux sens différens, le maître aussi bien que l'esclave, et qu'il altère les qualités qui constituent la véritable industrie, c'est-à-dire l'intelligence, l'activité et l'économie, le fait est que l'on ne peut plus, à la Martinique et à la Guadeloupe, soutenir la concurrence de plusieurs autres pays, qui peuvent approvisionner l'Europe de sucre à beaucoup meilleur marché. Ce n'est qu'à la faveur des droits établis en France sur les sucres étrangers, droits qui équivalent à une prohibition, que ces deux îles peuvent y vendre leurs sucres, qui, au prix où ils leur reviennent, ne pourraient se vendre nulle autre part. Et malgré le monopole du marché de la France que cette prohibition leur assure au grand détriment des Français, les colons de la Martinique et de la Guadeloupe ne peuvent soutenir leurs établissemens : ils sollicitent chaque jour de nouvelles faveurs de la métropole; et ces faveurs ne les empêchent pas de s'endetter chaque jour davantage, c'est-à-dire de se ruiner.

Les Antilles anglaises paraissent ressentir une partie des mêmes inconvéniens; leurs plaintes et leurs demandes en font foi. La libération graduelle des nègres rendrait-elle meilleure la situation des planteurs? Il est permis d'en douter. Des propriétaires, dont les vues philanthropiques sont dignes d'éloges (M. Steel, M. Nottingham), en ont fait l'essai avec un succès contesté, et leurs tentatives ne se sont pas renouvelées. En Europe, au contraire, la culture des terres par des serfs affranchis, que les propriétaires ont ensuite payés à titre d'ouvriers, est devenue générale; mais les circonstances ont été fort différentes aux Antilles. Le soleil y est brûlant, la culture du sucre pénible. L'ouvrier européen n'y résiste pas. Le nègre a peu d'ambition et peu de besoins. Une heure ou deux de travail par jour, lui procurent ce qui suffit à l'entretien de sa famille. Devenu

[1] Dans le langage des Anglais, le mot *profit* comprend tout à la fois le profit du capital et celui de l'industrie des entrepreneurs.

libre, nulle jouissance ne balance pour lui la fatigue d'un travail ; et si son travail n'est pas soutenu, la terre et le capital désoccupés pendant une partie du temps, rendent la production onéreuse.

Il est vrai qu'Haïti prospère depuis l'abolition de l'esclavage ; mais il ne faut pas croire que le travail y soit complètement volontaire. Tout nègre sans propriétés, pour n'être pas traité en vagabond, doit avoir un maître ou travailler dans une exploitation agricole quelconque ; sur chaque habitation il est soumis à des réglemens qui infligent des peines sévères pour un travail imparfait, de même que pour une oisiveté volontaire. Malgré cela, la culture du sucre y revient plus cher que dans les îles voisines [1], et il est douteux qu'elle puisse y être continuée avec succès. Heureusement que cette île peut se dédommager de cette culture par beaucoup d'autres qui conviendront autant à son climat et beaucoup mieux à son état politique et moral, telles que le café, le coton, l'indigo, et peut-être le cacao et la cochenille. Peu de contrées du globe sont plus favorisées de la nature pour produire ce qui est propre à la consommation de ses habitans et à leur commerce.

Au surplus, il ne s'agit pas uniquement de savoir pour quel prix on peut faire travailler un homme, mais pour quel prix on peut le faire travailler sans blesser la justice et l'humanité. Ce sont de faibles calculateurs que ceux qui comptent la force pour tout, et l'équité pour rien. Cela conduit au système d'exploitation des Arabes bédouins qui arrêtent une caravane, et s'emparent des marchandises qu'elle transporte, sans qu'il leur en coûte autre chose, disent-ils, que quelques jours d'embuscade et quelques livres de poudre à tirer. Il n'y a de manière durable et sûre de produire que celle qui est légitime, et il n'y a de manière légitime que celle où les avantages de l'un ne sont point acquis aux dépens de l'autre. Cette manière de prospérer est la seule qui n'ait point de fâcheux résultats à craindre ; et les événemens arrivés me donneraient trop d'avantages, si je voulais mettre en parallèle le déclin et les désastres des pays dont l'industrie se fonde sur l'esclavage, avec la prospérité de ceux où règnent

---

[1] Le président Boyer, dans une proclamation du 20 mars 1823, se plaint des caboteurs haïtiens qui vont dans les autres îles (Cuba, la Jamaïque,) pour y charger du sucre, du tafia, du rhum, et, *par l'appât d'un gain illicite, les introduisent sur notre territoire*, dit le président, *contre le vœu de nos lois*. La contrebande n'introduirait pas ces produits en Haïti, s'ils ne revenaient pas à meilleur marché dans les autres îles.

des principes plus libéraux ; principes qui gagnent journellement du terrain, et qui couvriront bientôt de nations florissantes le Nouveau-Monde, pour l'instruction de l'Ancien.

Cette considération rendra bientôt superflue toute controverse sur le travail des esclaves comparé avec celui des ouvriers libres. L'esclavage ne peut pas subsister avec les nouvelles formes sous lesquelles, dans ses progrès, se présente la civilisation. Déjà l'on n'entend plus parler sans un soulèvement de cœur, de la traite des nègres. Il est si honteux de faire métier de voler ou de recéler des hommes, et de fonder son gain sur des souffrances, que personne n'ose prendre la défense de cet infâme trafic, de peur de passer pour en être complice. Les puissances maritimes prépondérantes ne veulent plus le tolérer ; et si quelques gouvernemens d'Europe se laissent encore guider par des habitudes et des préjugés qu'ils n'osent avouer, ils sont sans influence et d'autant plus faibles qu'ils sont désavoués par la partie éclairée et vertueuse de leurs nations. L'esclavage ne peut subsister long-temps dans le voisinage de nations nègres affranchies, ni même de nègres citoyens, comme on en voit aux États-Unis. Cette institution jure avec toutes les autres et disparaîtra par degrés. Dans les colonies européennes, elle ne peut durer qu'avec le secours des forces de la métropole; et la métropole, s'éclairant, leur retirera son appui.

Il est impossible que les peuples d'Europe ne comprennent pas bientôt combien leurs colonies leur sont à charge. Ils supportent une partie des frais de leur administration militaire, civile et judiciaire, une partie de l'entretien de leurs établissemens publics, et notamment de leurs fortifications ; ils tiennent sur pied pour leur conservation une marine dispendieuse qui n'empêchera pas qu'à la première guerre maritime elles ne deviennent indépendantes ou conquises ; mais ce qui leur est encore bien plus défavorable, elles leur accordent, à leurs dépens, des priviléges commerciaux, qui sont une véritable duperie.

La France consomme annuellement 50 millions de kilogrammes ou 100 millions de livres de sucre [1]. Elle les paie à la Martinique et à la Guadeloupe sur le pied de 50 fr. les cent livres, non compris les droits, et les obtiendrait à la Havane pour 35 fr., non compris les droits égale-

---

[1] Ceci a été écrit en 1826. Les grands changemens survenus pendant le premier quart du dix-neuvième siècle, dans les productions et le commerce des pays d'outre-mer, ont nécessité de grands changemens, non dans les principes, mais dans les exemples et les développemens de cette partie du *Traité de l'Économie politique*.

ment ; de sorte qu'en soumettant les uns et les autres à des droits égaux, la France, en se pourvoyant de sucre à la Havane, dépenserait par année 15 millions de moins qu'elle ne fait, pour cette denrée seulement. D'autres contrées lui en fourniraient à meilleur marché encore [1]. Il en est de même de quelques autres produits coloniaux ; de sorte que si nous n'avions point de colonies, nous aurions à dépenser de moins, outre les frais de leur administration [2] et l'état militaire que nécessite leur conservation, 20 millions de francs pour le moins, et probablement davantage, sans que les rentrées du fisc en fussent altérées. Elles seraient probablement améliorées; car une aussi forte diminution dans le prix des denrées équinoxiales, en rendrait la consommation et le commerce beaucoup plus considérables.

Les partisans du système colonial vantent les débouchés que les colonies françaises procurent à la France. Ils ne veulent pas comprendre que quels que fussent les pays qui nous approvisionnent de denrées coloniales [3], il nous est impossible d'en acquitter le prix autrement que par l'exportation des produits du sol, des capitaux et de l'industrie de la France [4]. Ainsi, que nous tirions du sucre de la Martinique, ou bien de la Havane,

---

[1] Un voyageur recommandable par ses lumières et par sa probité, Poivre, assure que le sucre blanc de première qualité se vend à la Cochinchine, à raison de 3 piastres ou 16 francs de notre monnaie le quintal cochinchinois, qui équivaut à 130 de nos livres, poids de marc, ce qui ne fait presque que 2 sous de France la livre. A ce prix, la Chine en tire plus de 80 millions de livres tous les ans. En ajoutant à ce prix 300 pour cent pour les frais et bénéfices du commerce, ce qui assurément est bien honnête, ce sucre blanc, si le commerce était libre, ne nous reviendrait, en France, qu'à 8 ou 9 sous la livre.

Déjà les Anglais tirent d'Asie beaucoup de sucre et d'indigo qui leur coûtent beaucoup moins qu'aux Antilles ; et si les états européens formaient des états indépendans et industrieux sur les côtes d'Afrique, la culture des denrées équinioxales s'y répandrait rapidement, et approvisionnerait l'Europe plus abondamment et à des prix plus bas encore.

[2] Suivant un rapport du ministre de la marine, fait en 1820, les deux Antilles qui nous restent coûtaient annuellement, pour leurs dépenses intérieures, 11,860,000, sur quoi les recettes locales fournissaient 5,790,000. Il restait donc une dépense de plus de 6 millions à acquitter par la France.

[3] Elles seraient mieux nommées *marchandises ou denrées équinoxiales*, parce qu'elles croissent dans la zone torride et dans le voisinage des tropiques.

[4] Voyez plus haut ce qui a été dit au chapitre 17.

ou bien de la Cochinchine, soit que nous en fournissions la valeur directement par l'envoi de nos produits, ou indirectement en y envoyant de l'argent que nous acquérons au moyen de nos produits, de toute manière notre consommation en sucre est payée par les produits de notre industrie, de toute manière le mouvement commercial de nos ports est le même.

J'ai entendu cent fois déplorer la perte du riche commerce de nos colonies et la splendeur ancienne des villes de Nantes et de Bordeaux. Ces lamentations sont absolument dépourvues de raison. L'industrie et la richesse de la France se sont au total accrues depuis qu'elle a perdu ses principales colonies, et malgré les circonstances extrêmement défavorables où elle s'est trouvée. Notre navigation marchande a été presque entièrement interrompue; mais c'était par la guerre, par une guerre où l'ennemi était demeuré maître de la mer, et qui nous a valu du moins d'être pendant un temps débarrassés des frais de nos colonies. Depuis le retour de la paix, le mouvement de nos ports a repris, et il ne paraît pas que le commerce de Nantes et de Bordeaux soit moins considérable, puisque leur population n'est pas moindre qu'autrefois; mais quand elle le serait, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que de si grands changemens survenus dans nos relations avec toutes les parties du monde, eussent changé le cours de notre commerce maritime, et que le Havre-de-Grâce eût gagné en importance ce que des ports moins heureusement situés pourraient avoir perdu. Sans doute la marine marchande de la France n'est point ce qu'elle doit être; mais elle ne l'a jamais été. Peut-être faut-il s'en prendre au caractère national, qui se trouve moins apte à ce genre d'industrie qu'à plusieurs autres; au défaut de capitaux pour les grandes entreprises maritimes, parce qu'elles sont trop peu souvent couronnées de succès; mais surtout à une politique étroite et fiscale, qui rend difficile pour les navigateurs français l'accès des pays d'outre-mer, et à une législation maritime qui s'oppose à tout développement [1].

La marine marchande qui étonne le plus par ses progrès, est celle des États-Unis, qui n'ont point de colonies. Les vraies colonies d'un peuple

---

[1] Principalement à cause de la prépondérance exclusive donnée à la marine militaire; à cause des entraves que les douanes opposent au cabotage; à cause des formalités exigées pour être capitaine au long cours, patron, pilote, etc. Le cabotage le plus libre est la source des véritables progrès maritimes; et quant aux formalités, les Américains des États-Unis, qui sont les meilleurs marins du monde, ne les connaissent pas.

commerçant, ce sont les peuples indépendans de toutes les parties du monde. Tout peuple commerçant doit désirer qu'ils soient tous indépendans, pour qu'ils deviennent tous plus industrieux et plus riches; car plus ils sont nombreux et productifs, et plus ils présentent d'occasions et de facilités pour des échanges. Ces peuples alors deviennent pour vous des amis utiles, et qui ne vous obligent pas de leur accorder des monopoles onéreux, ni d'entretenir à grands frais des administrations, une marine et des établissemens militaires aux bornes du monde. Un temps viendra où l'on sera honteux de tant de sottise, et où les colonies n'auront plus d'autres défenseurs que ceux à qui elles offrent des places lucratives à donner et à recevoir, le tout aux dépens des peuples [1].

Lorsque Poivre fut nommé intendant de l'Ile-de-France, cette colonie était fondée depuis cinquante ans seulement, et il se convainquit que sa conservation avait déjà coûté à la France 60 millions, continuait de lui occasionner de grandes dépenses, et ne lui rapportait absolument rien [2].

Il est vrai que les sacrifices qu'on avait faits alors, et qu'on a faits depuis pour conserver l'Ile-de-France, avaient aussi pour but de conserver les établissemens des Indes orientales; mais quand on saura que ceux-ci ont coûté encore bien davantage, soit au gouvernement, soit aux actionnaires de l'ancienne et de la nouvelle compagnie, alors on sera forcé de conclure qu'on a payé cher à l'Ile-de-France l'avantage de faire de grosses pertes au Bengale et au Coromandel.

On peut appliquer le même raisonnement aux positions purement militaires qu'on a prises dans les trois autres parties du monde. En effet, si l'on prétendait que tel établissement a été conservé à grands frais, non pour en tirer du profit, mais pour étendre et assurer la puissance de la

---

[1] Arthur Young (*Voyage en France*, tome I, page 436) a fait en 1789 un calcul qui prouve que si la France avait, depuis vingt-cinq ans en arrière, consacré les millions qu'elle a employés pour conserver ses colonies des Antilles, à fertiliser les provinces incultes de France qui sont susceptibles de donner de riches produits, telles que le Bourbonnais et la Sologne, elle en retirerait un produit annuel décuple de celui que fournissent ses îles. Il en conclut que ce serait un grand ami des Français que celui qui les débarrasserait de ces colonies; comme ce serait, ajoute-t-il, un grand bonheur pour l'Angleterre que les nègres se rendissent indépendans à la Jamaïque et dans les autres îles anglaises.

[2] Voyez les *OEuvres de Poivre*, page 209; et encore il ne comprend pas là-dedans l'entretien des forces maritimes et militaires de la France elle-même, dont une partie au moins devait être mise sur le compte de cette colonie.

métropole, on peut de même répondre : Cette puissance n'est utile, exercée au loin, que pour assurer la possession des colonies ; et si les colonies elles-mêmes ne sont pas un avantage, pourquoi en achèterait-on si chèrement la conservation [1] ?

La perte que l'Angleterre a faite de ses colonies de l'Amérique septentrionale a été un gain pour elle. C'est un fait que je n'ai vu contesté nulle part [2]. Or, pour tenter de les conserver, elle a supporté, pendant la guerre d'Amérique, une dépense extraordinaire et inutile de plus de dix-huit cents millions de francs. Quel déplorable calcul! Elle pouvait faire le même gain, c'est-à-dire rendre ses colonies indépendantes, ne pas dépenser un sou pour cela, épargner le sang de ses braves, et se donner, aux yeux de l'Europe et de l'histoire, les honneurs de la générosité [3].

---

[1] Voyez dans les *OEuvres de Franklin* (tome II, page 50) ce qu'en pensait cet homme célèbre, qui était si versé dans ces matières. Je lis, dans un Voyage de lord Valentia, que l'établissement du Cap de Bonne-Espérance coûtait annuellement aux Anglais, en 1802, six à sept millions de francs au-delà de ce qu'il rapportait.

[2] « Bristol était le principal entrepôt du commerce avec l'Amérique du nord. Les » négocians et les principaux habitans se réunirent pour déclarer au parlement, de » la manière la plus énergique, que leur cité était ruinée à jamais si l'indépendance » des États-Unis était reconnue, ajoutant qu'il n'entrerait plus dans leur port assez » de vaisseaux pour qu'il valût la peine de l'entretenir. Malgré ces représentations, » la nécessité força de conclure la paix, et de consentir à cette séparation si redou- » tée. Dix ans n'étaient pas écoulés, que les mêmes négocians de Bristol s'adres- » saient au parlement pour demander un bill qui les autorisât à creuser et agran- » dir ce port, qui, loin d'être devenu désert, comme ils le craignaient, ne se trou- » vait plus assez grand pour contenir tous les navires que l'extension du » commerce avec l'Amérique indépendante y amenait. » De Lévis, *Lettres chinoises*.

[3] Il faut appliquer, avec quelque restriction, ce que je dis ici des colonies à celles des Anglais dans l'Inde, parce que les Anglais n'y sont pas de simples colons ; ils y sont souverains de soixante millions d'Indous, et profitent des tributs que ces Indous paient comme sujets ; mais ces profits ne sont pas si considérables qu'on le croit, parce qu'il faut en déduire les frais d'administration et de défense de ces vastes états. Colquhoun (*A Treatise on the wealth of the british Empire*), qui généralement exagère les ressources de l'Angleterre, donne un tableau qui porte les

contributions payées au gouvernement de la compagnie à. .	18,051,478 liv. st.
et ses dépenses à	16,984,271
Excédant des recettes sur les dépenses.	1,067,207 liv. st.

L'Inde, qui jouit de la paix et d'une prospérité croissante sous le despotisme

Les fautes commises par le gouvernement de Georges III pendant toute la guerre de la révolution d'Amérique, et malheureusement soutenues par un parlement vénal et une nation orgueilleuse, ont été imitées par Bonaparte lorsqu'il a voulu mettre Saint-Domingue sous le joug. Rien, si ce n'est la distance et la mer, n'a empêché cette guerre de devenir aussi désastreuse que la guerre d'Espagne, tandis que, toute proportion gardée, l'indépendance de Saint-Domingue, franchement reconnue, pouvait être commercialement profitable à la France, comme l'indépendance des États-Unis l'a été pour l'Angleterre.

Je suppose qu'on insiste et qu'on dise : Les colonies fournissent certaines denrées qui ne croissent que là. Si vous ne possédez aucun coin de ce territoire privilégié par la nature, vous serez à la merci de la nation qui s'en emparera ; elle aura la vente exclusive des produits coloniaux, et vous les fera payer ce qu'elle voudra.

Il est actuellement prouvé que les denrées que nous appelons mal à propos *coloniales*, croissent entre les tropiques partout où les localités se prêtent à leur culture, même les épiceries des Moluques, qui se cultivent avec succès à Cayenne, et probablement déjà en beaucoup d'autres endroits. De tous les commerces, le plus exclusif peut-être était celui que les Hollandais fesaient de ces épiceries. Ils possédaient seuls les seules îles qui en produisissent, et ils n'en laissaient approcher personne. L'Europe a-t-elle manqué de ces produits? les a-t-elle payés au poids de l'or? devons-nous regretter de n'avoir pas acheté au prix de deux cents ans de guerres, de vingt batailles navales, de quelques centaines de millions, et du sang de cinq cent mille hommes, l'avantage de payer le poivre et le girofle quelques sous de moins?

Il est bon d'observer que cet exemple est le plus favorable de tous au système colonial. Il est difficile de supposer que la fourniture du sucre, d'un produit qu'on cultive dans la majeure partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, pût être accaparée comme celle des épiceries ; et encore cette dernière même est-elle enlevée à l'avidité des possesseurs des Moluques sans coup férir.

Les anciens se fesaient, par leurs colonies, des amis par tout le monde

---

éclairé des Anglais, ne pourrait devenir indépendante sans retomber sous le joug d'une multitude de princes du pays qui se feraient continuellement la guerre, pilleraient et massacreraient leurs sujets comme autrefois. Il n'y aurait rien à gagner à cet affranchissement ni pour les Indous ni pour les Anglais.

alors connu : les peuples modernes n'ont su s'y faire que des sujets, c'est-à-dire, des ennemis. Les gouverneurs envoyés par la métropole, ne regardant pas le pays qu'ils administrent comme celui où ils doivent passer leur vie entière, goûter le repos et jouir de la considération publique, n'ont aucun intérêt à y faire germer le bonheur et la vraie richesse. Ils savent qu'ils seront considérés dans la métropole en proportion de la fortune qu'ils y rapporteront, et non en raison de la conduite qu'ils auront tenue dans la colonie. Qu'on y ajoute le pouvoir presque discrétionnaire qu'on est obligé d'accorder à qui va gouverner à de grandes distances, et l'on aura tous les principes dont se composent en général les plus mauvaises administrations.

Mais comme on ne peut guère compter sur la modération des gouvernans, parce qu'ils sont hommes ; comme ils participent lentement aux progrès des lumières, par la raison qu'une multitude d'agens civils, de militaires, de financiers, de négocians, sont prodigieusement intéressés à épaissir les voiles qui les entourent, et à embrouiller des questions qui seraient simples sans eux, il n'est permis d'espérer que de la force même des choses, la chute d'un système qui aura, pendant trois ou quatre cents ans, beaucoup diminué les immenses avantages que les hommes des cinq parties du monde ont retirés ou doivent retirer de leurs grandes découvertes, et du mouvement extraordinaire de leur industrie depuis le seizième siècle.

CHAPITRE XX.

Des voyages et de l'expatriation par rapport à la richesse nationale.

Lorsqu'un voyageur étranger arrive en France, et qu'il y dépense dix mille francs, il ne faut pas croire que la France gagne dix mille francs. Elle donne à l'étranger des produits pour la somme qu'elle reçoit de lui. Elle fait avec lui un échange qui peut être avantageux pour elle ; c'est un commerce où elle est payée comptant, où elle rentre plus promptement peut-être dans ses avances que de toute autre manière ; mais ce n'est rien autre chose qu'un commerce, même lorsqu'on lui donne de l'or.

On n'a pas jusqu'à présent considéré la chose sous ce point de vue. Partant toujours de ce principe, que la seule valeur réelle est celle qui se montre sous la forme d'un métal, on voyait à l'arrivée d'un voyageur une valeur de dix mille francs apportée en or ou en argent, et l'on appelait cela

un gain de dix mille francs ; comme si le tailleur qui habillait l'étranger, le bijoutier qui le décorait, le traiteur qui le nourrissait, ne lui fournissaient aucune valeur en échange de son argent, et fesaient un profit égal au montant de leurs mémoires.

L'avantage qu'un étranger procure est celui qu'on retire de toute espèce d'échange, c'est-à-dire de produire les valeurs qu'on reçoit en retour, par des procédés plus avantageux que si on les produisait directement. Il n'est point à dédaigner [1] ; mais il est bon de le réduire à sa juste valeur, pour se préserver des folles profusions au prix desquelles on s'est imaginé qu'on devait l'acheter. Un des auteurs les plus vantés pour les matières commerciales, dit que « les spectacles ne sauraient être trop » grands, trop magnifiques et trop multipliés ; que c'est un commerce où » la France reçoit toujours sans donner : » ce qui est à peu près le contraire de la vérité ; car la France donne, c'est-à-dire, perd la totalité des frais de spectacle, qui n'ont d'autre avantage que le plaisir qu'ils procurent, et qui ne fournissent, en remplacement des valeurs qu'ils consomment, aucune autre valeur. Ce peuvent être des choses fort agréables comme amusemens, mais ce sont assurément des combinaisons fort ridicules comme calcul. Que penserait-on d'un marchand qui ouvrirait un bal dans sa boutique, paierait des bateleurs, et distribuerait des rafraîchissemens, pour faire aller son commerce?

D'ailleurs, est-il bien sûr qu'une fête, un spectacle, quelque magnifiques qu'on les suppose, amènent beaucoup d'étrangers du dehors? Les étrangers ne sont-ils pas plutôt attirés, ou par le commerce, ou par de riches trésors d'antiquités, ou par de nombreux chefs-d'œuvre des arts qui ne se trouvent nulle part ailleurs, ou par un climat, des eaux singulièrement favorables à la santé, ou bien encore par le désir de visiter des lieux illustrés par de grands événemens, et d'apprendre une langue fort répandue? Je serais assez tenté de croire que la jouissance de quelques plaisirs futiles n'a jamais attiré de bien loin beaucoup de monde. Un spectacle, une fête, font

---

[1] Le pays où l'étranger voyage est, relativement à lui, dans une situation favorable, et ce genre de commerce peut être regardé comme lucratif, parce que l'étranger, peu au fait de la langue et des valeurs, et souvent dominé par la vanité, paie, dans beaucoup de cas, les objets au-delà de ce qu'ils valent ; parce que les spectacles, les curiosités dont il achète la vue, sont des frais déjà faits sans lui, et que n'augmente pas sa présence ; mais ces avantages, très-réels, sont bornés : il ne faut pas s'exagérer leur importance.

faire quelques lieues, mais rarement font entreprendre un voyage. Il n'est pas vraisemblable que l'envie de voir l'Opéra de Paris soit le motif pour lequel tant d'Allemands, de Russes, d'Anglais, d'Italiens, viennent visiter en temps de paix cette grande capitale, qui, heureusement, a de bien plus justes droits à la curiosité générale. Les Espagnols regardent leurs combats de taureaux comme excessivement curieux ; cependant je ne pense pas que beaucoup de Français aient fait le voyage de Madrid pour en avoir le divertissement. Ces sortes de jeux sont fréquentés par les étrangers qui sont attirés dans le pays pour d'autres causes, mais ce n'est pas celle-là qui détermine leur déplacement.

Les fêtes si vantées de Louis XIV avaient un effet encore plus fâcheux. Ce n'était pas l'argent des étrangers qu'elles fesaient dépenser, c'était celui des Français qui arrivaient des provinces pour dissiper en quelques jours ce qui aurait pu faire subsister leur famille pendant une année. De sorte que les Français y perdaient ce qui y était dépensé par les mains du roi, et dont la valeur avait été levée par la voie des contributions, et ce qui y était dépensé par les mains des particuliers. On y perdait le *principal* des choses consommées, pour faire gagner à quelques marchands leurs *profits* sur ce principal; profits qu'ils auraient faits tout de même, en donnant un cours plus utile à leurs capitaux et à leur industrie.

Une acquisition vraiment profitable pour une nation, c'est celle d'un étranger qui vient s'y fixer en apportant avec lui sa fortune. Il lui procure à la fois deux sources de richesses : de l'industrie et des capitaux. Cela vaut des champs ajoutés à son territoire ; sans parler d'un accroissement de population précieux quand il apporte en même temps de l'affection et des vertus. « A l'avènement de Frédéric-Guillaume à la régence, dit le » roi de Prusse dans son *Histoire de Brandebourg*[1], on ne fesait dans ce » pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine. L'indus- » trie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures. Ils établi- » rent des fabriques de draps, d'étamines, de petites étoffes, de bonnets, » de bas tissus au métier; des chapeaux de castor, de poil de lapin et de » lièvre; des teintures de toute espèce. Quelques-uns de ces réfugiés se » firent marchands, et débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin » eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs; et les » Français qui s'établirent dans le pays, y cultivèrent le tabac, et firent

[1] Tome II, page 311.

» venir des fruits excellens dans des contrées sablonneuses, qui, par leurs » soins, devinrent des potagers admirables. »

Mais si l'expatriation accompagnée d'industrie, de capitaux et d'affection, est un pur gain pour la patrie adoptive, nulle perte n'est plus fâcheuse pour la patrie abandonnée. La reine Christine de Suède avait bien raison de dire, à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, que Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec son bras droit.

Et qu'on ne croie pas que des lois coërcitives puissent prévenir ce malheur. On ne retient point un concitoyen par force, à moins de le mettre en prison; ni sa fortune, à moins de la confisquer. Sans parler de la fraude qu'il est souvent impossible d'empêcher, ne peut-il pas convertir ses propriétés en marchandises dont la sortie est tolérée, encouragée, et les adresser ou les faire adresser au dehors? Cette exportation n'est-elle pas une perte réelle de valeur? Quel moyen un gouvernement a-t-il pour deviner qu'elle n'entraînera point de retour [1]?

La meilleure manière de retenir les hommes et de les attirer, c'est d'être juste et bon envers eux, et d'assurer à tous la jouissance des droits qu'ils regardent comme les plus précieux : la libre disposition de leurs personnes et de leurs biens, la faculté d'exercer leur industrie, d'aller, de venir, de rester, de parler, de lire et d'écrire avec une entière sûreté.

Après avoir examiné nos moyens de production, après avoir indiqué les circonstances où ils agissent avec plus ou moins de fruit, ce serait une tâche immense, et qui sortirait de mon sujet, que de passer en revue toutes les différentes sortes de produits dont se composent les richesses de l'homme; ce peut être l'objet de beaucoup de traités particuliers. Mais dans le nombre de ces produits, il y en a un dont la nature et l'usage ne sont pas bien connus, et pourtant jettent beaucoup de jour sur l'objet qui nous occupe; c'est ce qui me détermine, avant de finir la première partie de cet ouvrage, à parler des monnaies, qui d'ailleurs jouent un grand

---

[1] Lorsqu'en 1790, on remboursa en papier-monnaie les titulaires de tous les offices supprimés par le nouveau gouvernement de France, presque tous ces titulaires échangèrent leurs assignats contre des métaux précieux, ou d'autres marchandises d'une valeur réelle, qu'ils emportèrent ou firent passer à l'étranger. La perte qui en résulta pour la France, fut presque aussi grande que si on les eût remboursés en valeur effective, parce que le signe n'avait pas encore subi une grande dépréciation. Il est impossible, même lorsqu'un citoyen n'émigre pas, d'empêcher l'extraction de sa fortune, s'il est bien décidé à la faire passer à l'étranger.

rôle dans le phénomène de la production, comme étant le principal agent de nos échanges.

CHAPITRE XXI.

De la nature et de l'usage des Monnaies.

Dans une société tant soit peu civilisée, chaque personne ne produit pas tout ce qui est nécessaire à ses besoins; il est rare même qu'une seule personne crée un produit complet; mais quand même chaque producteur ferait à lui seul toutes les opérations productives nécessaires pour compléter un produit, ses besoins ne se bornent pas à une seule chose; ils sont extrêmement variés : chaque producteur est donc obligé de se procurer tous les autres objets de sa consommation, en échangeant ce qu'il produit en un seul genre au-delà de ses besoins, contre les autres produits qui lui sont nécessaires.

Et l'on peut remarquer ici en passant, que chaque personne ne conservant pour son usage que la plus petite partie de ce qu'elle produit, le jardinier la plus petite partie des légumes qu'il fait croître, le boulanger la plus petite partie du pain qu'il cuit, le cordonnier la plus petite partie des chaussures qu'il fabrique, et ainsi des autres; on peut remarquer, dis-je, que la plus grande partie, la presque totalité des produits de la société, n'est consommée qu'à la suite d'un échange.

C'est pour cette raison qu'on a cru faussement que les échanges étaient le fondement essentiel de la production des richesses. Ils n'y figurent qu'accessoirement; tellement que, si chaque famille (comme on en a des exemples dans quelques établissemens de l'Ouest, aux États-Unis) produisait la totalité des objets de sa consommation, la société pourrait marcher ainsi, quoiqu'il ne s'y fît aucune espèce d'échanges.

Je ne fais au reste cette observation que pour ramener à des idées justes sur les premiers principes. Je sais apprécier tout ce que les échanges ont de favorable à l'extension de la production, et j'ai commencé par établir qu'ils sont indispensables dans l'état avancé des sociétés.

Après avoir établi la nécessité des échanges, arrêtons-nous un moment, et considérons combien il serait difficile aux différens membres dont nos sociétés se composent, et qui sont, le plus souvent, producteurs en un genre seulement, ou du moins dans un petit nombre de genres, tandis qu'ils sont consommateurs, même les plus indigens, d'une multitude de

produits différens, combien il serait difficile, dis-je, qu'ils échangeassent ce qu'ils produisent contre les choses dont ils ont besoin, s'il fallait que ces échanges se fissent en nature.

Le coutelier irait chez le boulanger, et pour avoir du pain, il lui offrirait des couteaux; mais le boulanger est pourvu de couteaux; c'est un habit qu'il demande. Pour en avoir un, il donnerait volontiers du pain au tailleur; mais le tailleur ne manque point de cette denrée; il voudrait avoir de la viande, et ainsi de suite à l'infini.

Pour lever cette difficulté, le coutelier, ne pouvant faire agréer au boulanger une marchandise dont celui-ci n'a pas besoin, cherchera du moins à lui offrir une marchandise que le boulanger puisse à son tour échanger facilement contre toutes les denrées qui pourront lui devenir nécessaires. S'il existe dans la société une marchandise qui soit recherchée non à cause des services qu'on en peut tirer par elle-même, mais à cause de la facilité qu'on trouve à l'échanger contre tous les produits nécessaires à la consommation, une marchandise dont on puisse exactement proportionner la quantité qu'on en donne avec la valeur de ce qu'on veut avoir, c'est celle-là seulement que notre coutelier cherchera à se procurer en échange de ses couteaux, parce que l'expérience lui a appris qu'avec celle-là il se procurera facilement, par un autre échange, du pain ou toute autre denrée dont il pourra avoir besoin.

Cette marchandise est la *monnaie* [1].

Les deux qualités qui, à égalité de valeur, font en général préférer la monnaie ayant cours dans le pays, à toute autre espèce de marchandise, sont donc :

1° De pouvoir, comme admise par l'usage et par les lois à servir d'intermédiaire dans les échanges, convenir à tous ceux qui ont quelque échange, quelque achat à consommer, c'est-à-dire à tout le monde. Chacun étant assuré, en offrant de la monnaie, d'offrir une marchandise qui conviendra à tout le monde, est assuré par là de pouvoir se procurer, par un seul échange, qu'on appelle un *achat*, tous les objets dont il pourra avoir besoin; tandis que s'il est nanti de tout autre produit, il n'est pas assuré que son produit convienne au possesseur du produit qu'il désire;

---

[1] Dans l'usage ordinaire on nomme souvent la monnaie, quand elle est composée de métaux précieux, du *numéraire*, de *l'argent* ou des *espèces*. Ici je n'entends parler que des monnaies en général, sans m'occuper encore de la matière dont elles sont faites.

il est obligé, pour se le procurer, de conclure deux échanges : une *vente* d'abord, et ensuite un *achat*, même en supposant toutes ces valeurs parfaitement égales.

2° La seconde qualité qui fait préférer la monnaie, est de pouvoir se subdiviser de manière à former tout juste une valeur égale à la valeur qu'on veut acheter ; tellement qu'elle convient à tous ceux qui ont des achats à faire, quelle que soit la valeur de ces achats. On cherche donc à troquer le produit dont on a trop (qui est en général celui qu'on fabrique) contre du numéraire, parce que, outre le motif ci-dessus, on est assuré de pouvoir se procurer, avec la valeur du produit vendu, un autre produit égal seulement à une fraction ou bien à un multiple de la valeur de l'objet vendu ; et ensuite parce qu'on peut à volonté acheter, en plusieurs fois et en divers lieux, les objets qu'on veut avoir en échange de l'objet qu'on a vendu.

Dans une société très-avancée, où les besoins de chacun sont variés et nombreux, et où les opérations productives sont réparties entre beaucoup de mains, la nécessité des échanges est encore plus grande ; ils deviennent plus compliqués, et il est par conséquent d'autant plus difficile de les exécuter en nature. Si un homme, par exemple, au lieu de faire un couteau tout entier, ne fait autre chose que des manches de couteaux, comme cela arrive dans les villes où la fabrique de coutellerie est établie en grand, cet homme ne produit pas une seule chose qui puisse lui être utile ; car que ferait-il d'un manche de couteau sans lame ? Il ne saurait consommer la plus petite partie de ce qu'il produit ; il faut nécessairement qu'il en échange la totalité contre les choses qui lui sont nécessaires, contre du pain, de la viande, de la toile, etc. ; mais ni le boulanger, ni le boucher, ni le tisserand n'ont besoin, dans aucun cas, d'un produit qui ne saurait convenir qu'au seul manufacturier en coutellerie, lequel ne saurait donner en échange, de la viande ou du pain, puisqu'il n'en produit point ; il faut donc qu'il donne une marchandise que, suivant la coutume du pays, on puisse espérer d'échanger facilement contre la plupart des autres denrées.

C'est ainsi que la monnaie est d'autant plus nécessaire que le pays est plus civilisé, que la séparation des occupations y est poussée plus loin. Cependant l'histoire offre des exemples de nations assez considérables où l'usage d'une marchandise-monnaie a été inconnu ; tels étaient les Mexicains [1]. Encore, à l'époque où des aventuriers espagnols les subju-

---

[1] Raynal, *Hist. philos. et polit.*, liv. VI.

guèrent, commençaient-ils à employer, comme monnaie, dans les menus détails du commerce, des grains de cacao.

J'ai dit que c'est la coutume et non pas l'autorité du gouvernement qui fait qu'une certaine marchandise est *monnaie* plutôt qu'une autre; car la monnaie a beau être frappée en écus, le gouvernement (du moins dans les temps où la propriété est respectée) ne force personne à donner sa marchandise contre des écus. Si, en fesant un marché, on consent à recevoir des écus en échange d'une autre denrée, ce n'est point par égard pour l'empreinte. On donne et l'on reçoit la monnaie aussi librement que toute autre marchandise, et l'on troque, toutes les fois qu'on le juge préférable, une denrée contre une autre, ou contre un lingot d'or ou d'argent non frappé en monnaie. C'est donc uniquement parce qu'on sait par expérience que les écus conviendront aux propriétaires des marchandises dont on pourra avoir besoin, que soi-même on reçoit des écus préférablement à toute autre marchandise. Cette libre préférence est la seule autorité qui donne aux écus l'usage de monnaie; et si l'on avait des raisons de croire qu'avec une marchandise autre que des écus, avec du blé, par exemple, on pût acheter plus aisément les choses dont on suppose qu'on pourra avoir besoin, on refuserait de donner sa marchandise contre des écus, on demanderait du blé en échange [1].

La même liberté qu'a tout homme de donner ou de ne pas donner sa marchandise contre de la monnaie, à moins d'une spoliation arbitraire, d'un vol, fait que la valeur de la monnaie ne saurait être fixée par les lois; elle est déterminée par le libre accord qui se fait entre le vendeur et l'acheteur. Elle vaut plus quand le vendeur consent à livrer une plus

---

[1] Lorsque les nègres des bords de la Gambie commencèrent à traiter avec les Européens, la chose dont ils fesaient le plus de cas était le fer, parce qu'il leur servait à fabriquer des instrumens de guerre et de labour. Le fer devint la valeur avec laquelle ils comparèrent toutes les autres; bientôt il n'intervint plus que par supposition dans les marchés, et l'on échangea, dans ces contrées, *une barre de tabac*, composée de vingt ou trente feuilles, contre *une barre de rhum*, composée de quatre ou cinq pintes, suivant le plus ou moins d'abondance de la marchandise. Toutes les marchandises, en ce pays-là, font office de monnaie, l'une relativement à l'autre; mais cela ne sauve d'aucun des inconvéniens des échanges en nature, qui sont principalement de ne pouvoir offrir une marchandise qui soit toujours de facile défaite, et qui puisse se proportionner, en quantité et en valeur, à la valeur de tous les produits. (Voyez le *Voyage de Mungo-Park en Afrique*, tome I, ch. 2.)

grande quantité de quelque marchandise que ce soit pour la même somme de monnaie, ou bien à recevoir une moindre somme pour la même quantité de marchandise. Elle vaut moins dans le cas contraire. La loi ajoute cependant aux motifs qu'on a de recevoir de la monnaie et de lui accorder de la valeur, en déterminant certains cas où elle impose l'obligation de s'acquitter en monnaie, notamment dans le paiement des contributions publiques.

Tel est le fondement de l'usage de la monnaie. Il ne faut pas croire que ces considérations soient une spéculation purement curieuse : tous les raisonnemens, toutes les lois, tous les réglemens, pour être bons, doivent prendre en considération la nature des choses auxquelles ils s'appliquent; or, telle me paraît être la nature des monnaies.

Afin d'entourer de clarté les qualités essentielles de la monnaie, et les principaux accidens qui peuvent y avoir rapport, je ferai de ces matières le sujet d'autant de chapitres particuliers, et je tâcherai que, malgré cette division, l'esprit du lecteur qui m'accordera quelque attention, suive aisément le fil qui les lie, et puisse les grouper ensuite de manière à comprendre le jeu total de ce mécanisme, et la nature des dérangemens qu'y apportent quelquefois les sottises des hommes ou le hasard des événemens.

CHAPITRE XXII.

De la matière dont les Monnaies sont faites.

Si, comme on l'a vu, l'usage des monnaies se borne à servir d'intermédiaire dans l'échange de la marchandise qu'on veut vendre contre la marchandise qu'on veut acheter, le choix de la matière des monnaies importe peu. Cette marchandise n'est point un objet de consommation. On ne la recherche pas pour s'en servir comme d'un aliment, d'un meuble, ou d'un abri; on la recherche pour la *revendre* pour ainsi dire, pour la redonner en échange d'un objet utile, de même qu'on l'a reçue en échange d'un objet utile. Et comme on la redonne sans altération sensible, comme il suffit qu'une autre personne consente à la recevoir sur le même pied qu'on l'a soi-même reçue, elle pourrait être indifféremment d'or, d'argent, de cuir ou de papier, et remplir également bien son office.

Cependant il est des matières plus propres que d'autres aux fonctions de la monnaie. Toute substance qui ne réunit pas les qualités qu'on y dé-

sire, est d'un usage incommode; on ne peut dès-lors espérer que cet usage s'étende bien loin et dure bien long-temps.

Homère dit que l'armure de Diomède avait coûté neuf bœufs. Si un guerrier avait voulu acheter une armure qui n'eût valu que la moitié de celle-là, comment aurait-il fait pour payer quatre bœufs et demi [1]. Il faut donc que la marchandise servant de monnaie, puisse, sans altération, se proportionner aux divers produits qu'on peut vouloir acquérir en échange, et se diviser en assez petites fractions pour que la valeur qu'on donne puisse s'égaliser parfaitement avec la valeur de ce qu'on achète.

En Abyssinie, le sel, dit-on, sert de monnaie. Si le même usage existait en France, il faudrait, en allant au marché, porter avec soi une montagne de sel pour payer ses provisions. Il faut donc que la marchandise servant de monnaie ne soit pas tellement commune, qu'on ne puisse l'échanger qu'en transportant des masses énormes de cette marchandise.

On dit qu'à Terre-Neuve on se sert de morues sèches en guise de monnaie, et Smith parle d'un village d'Écosse où l'on emploie pour cet usage des clous [2]. Outre beaucoup d'inconvéniens auxquels ces matières sont sujettes, on peut en augmenter rapidement la masse presqu'à volonté, ce qui amènerait en peu de temps une grande variation dans leur valeur. Or, on n'est pas disposé à recevoir couramment une marchandise qui peut, d'un moment à l'autre, perdre la moitié ou les trois quarts de son prix; il faut que la marchandise servant de monnaie soit d'une extraction assez difficile pour que ceux qui la reçoivent ne craignent pas de la voir s'avilir en très-peu de temps.

Aux Maldives, et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique, on se

---

[1] Cet exemple m'est fourni par Adam Smith; mais Garnier observe à ce sujet, avec beaucoup de raison, ce me semble, qu'Homère entend parler ici, non de bœufs réels, mais de pièces de monnaies portant l'empreinte d'un bœuf. Thésée, au rapport de Plutarque, fit frapper dans Athènes des pièces d'argent portant cette empreinte. On appelait *talent attique*, ou *talent euboïque* (au bon bœuf), le talent qui était payé en cette monnaie, parce que le titre en était excellent. Nous avons encore, dans les cabinets de médailles, des pièces de cuivre des premiers temps de Rome, qui portent l'empreinte d'un bœuf. L'usage fait donner en général à la pièce un nom tiré de son empreinte: c'est ainsi que nous avons eu sous saint Louis des *agnels* d'or, de l'image d'un agneau qu'ils portaient; sous Louis XII des *testons*, à cause de la tête du roi; des *florins*, de l'empreinte d'une fleur; des *écus*, de la représentation d'un écu ou bouclier armorié, etc.

[2] *Rich. des Nat.*, liv. I, chap. 4.

sert pour monnaie d'un coquillage nommé *cauri*, qui n'a aucune valeur intrinsèque, si ce n'est chez quelques peuplades, qui l'emploient en guise d'ornement. Cette monnaie ne pourrait suffire à des nations qui trafiqueraient avec une grande partie du globe ; elles trouveraient trop incommode une marchandise-monnaie qui, hors des limites d'un certain territoire, n'aurait plus de cours. On est d'autant plus disposé à recevoir une marchandise par échange, qu'il y a plus de lieux où cette même marchandise est admise à son tour de la même façon.

On ne doit donc pas être surpris que presque toutes les nations commerçantes du monde aient fixé leur choix sur les métaux pour leur servir de monnaie ; et il suffit que les plus industrieuses, les plus commerçantes d'entre elles l'aient fait, pour qu'il ait convenu aux autres de le faire.

Aux époques où les métaux maintenant les plus communs étaient rares, on se contentait de ceux-là. La monnaie des Lacédémoniens était de fer ; celle des premiers Romains était de cuivre. A mesure qu'on a tiré de la terre une plus grande quantité de fer ou de cuivre, ces monnaies ont eu les inconvéniens attachés aux produits de trop peu de valeur [1], et depuis long-temps les métaux précieux, c'est-à-dire l'or et l'argent, sont la monnaie la plus généralement adoptée.

Ils sont singulièrement propres à cet usage : ils se divisent en autant de petites portions qu'il est besoin, et se réunissent de nouveau sans perdre sensiblement de leur poids ni de leur valeur. On peut par conséquent proportionner leur quantité à la valeur de la chose qu'on achète.

En second lieu, les métaux précieux sont d'une qualité uniforme par toute la terre. Un gramme d'or pur, qu'il sorte des mines d'Amérique ou d'Europe, ou bien des rivières d'Afrique, est exactement pareil à un autre gramme d'or pur. Le temps, l'air, l'humidité, n'altèrent point cette qualité, et le poids de chaque partie de métal est par conséquent une mesure exacte de sa quantité et de sa valeur comparée à toute autre partie ; deux grammes d'or ont une valeur justement double d'un gramme du même métal.

---

[1] Les lois de Lacédémone offrent une preuve de ce que j'ai dit, que l'autorité de la loi ne peut suffire pour établir le cours de la monnaie. Lycurgue voulut que la monnaie fût de fer, précisément pour qu'on ne pût pas en amasser ni en transporter aisément une grande quantité ; mais, comme cela même contrariait un des principaux usages de la monnaie, sa loi fut violée. Lycurgue fut pourtant le mieux obéi des législateurs.

La dureté de l'or et de l'argent, surtout au moyen des alliages qu'ils admettent, les fait résister à un frottement assez considérable; ce qui les rend propres à une circulation rapide, quoique, sous ce rapport, ils soient inférieurs à plusieurs pierres précieuses.

Ils ne sont ni assez rares, ni par conséquent assez chers, pour que la quantité d'or ou d'argent équivalente à la plupart des marchandises, échappe aux sens par sa petitesse; et ils ne sont pas encore assez communs pour qu'il faille en transporter une immense quantité, pour transporter une grosse valeur. Ces avantages réunis sont tels que les hommes qui ont des marchandises à vendre, reçoivent volontiers en échange des métaux précieux, persuadés qu'ils seront ensuite reçus préférablement à toute autre valeur, en échange des marchandises qu'ils auront à acheter.

Cette préférence est fortement augmentée par l'empreinte dont la plupart des gouvernemens revêtent les pièces pour en faciliter la circulation, empreinte qui donne au vendeur une certaine sécurité relativement au poids et au degré de pureté des morceaux de métal. S'il fallait les peser, des difficultés sans nombre naîtraient à l'occasion de la maladresse des gens et de l'imperfection de leurs instrumens. Ce serait peu. L'or et l'argent subissent, par leur mélange avec d'autres métaux, une altération qui n'est pas reconnaissable à la seule inspection. Il faut, pour s'en assurer, leur faire subir une opération chimique délicate et compliquée. L'art du monnayeur qui réduit les métaux à un titre connu, et qui les divise par pièces dont le poids est connu également, ajoute donc une qualité nouvelle à celles qui rendent les métaux précieux éminemment propres à servir de monnaie; ce sont ces qualités qui les font rechercher pour cet usage, et non, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, l'autorité des lois et du gouvernement.

Toutefois ces qualités seraient insuffisantes pour assurer la circulation des monnaies, si elles ne recelaient pas en elles-mêmes une valeur qui leur fût propre, une valeur que chacun de ceux qui les reçoivent supposât devoir se soutenir au moins jusqu'au moment où il doit s'en servir pour un achat. L'origine de cette valeur et les causes qui la font varier, donnent lieu à des considérations assez importantes pour en faire le sujet d'un autre chapitre.

CHAPITRE XXIII.

Origine de la valeur des Monnaies [1].

La monnaie n'étant qu'un instrument qui sert à faciliter nos échanges, la quantité de monnaie dont un pays a besoin est déterminée par la somme des échanges que les richesses de ce pays et l'activité de son industrie entraînent nécessairement. Dans le cours ordinaire des choses, on ne troque pas des marchandises les unes contre les autres sans motif, et simplement pour faire un troc; mais pour faire servir les marchandises qu'on échange à la production ou à la consommation du pays. Quand la production est plus active, quand la consommotion est plus étendue, on a plus d'échanges à conclure, on a besoin d'une plus forte somme de monnaie. En d'autres mots, ce n'est pas la somme des monnaies qui détermine le nombre et l'importance des échanges; c'est le nombre et l'importance des échanges qui déterminent la somme de monnaie dont on a besoin.

De cette nature des choses il résulte que, rien n'étant changé d'ailleurs aux circonstances du pays, la valeur de la monnaie décline d'autant plus qu'on en verse davantage dans la circulation. En effet, admettant que le numéraire qui circule actuellement en France s'élève à deux milliards de francs, si, par une cause quelconque, on portait tout à coup ce nombre de francs à quatre milliards, la quantité de produits, de marchandises qui se présenteraient en vente, étant ce qu'elle était, il devient évident qu'on n'offrirait pas plus de marchandises à vendre, tandis qu'on offrirait, pour chaque objet à vendre, un nombre de francs double de ce qu'on en offre à présent; les quatre milliards ne vaudraient pas plus que les deux milliards, valeur actuelle; chaque franc ne vaudrait que cinquante centimes. On sent que cette supposition est extrême et inadmissible; mais ce qui ne l'est pas, c'est une augmentation ou une diminution moins considérable et plus graduelle de la somme des unités monétaires, et un effet proportionnel relativement à la valeur de chaque unité.

Par une suite du même principe, si la population du pays devenait plus

[1] Les variations survenues dans le système monétaire de l'Angleterre, et les bons écrits qu'elles ont provoqués, ont rendu nécessaires d'assez grands changemens dans cette partie du Traité d'Économie politique, ouvrage que l'auteur a toujours cherché à mettre au niveau des progrès bien constatés de la science.

nombreuse, sa production et sa consommation plus considérables, et si par conséquent le pays se trouvait avoir plus de transactions à conclure, plus d'échanges à terminer, sans que le nombre des unités monétaires fût accru, étant plus demandées et n'étant pas offertes en plus grande quantité, la valeur de chaque unité monétaire croîtrait d'autant plus que cette disparité deviendrait plus sensible. De ces deux effets contraires peuvent naître des combinaisons diverses à l'infini.

Appliquons ces vérités fondamentales aux monnaies qui peuvent être faites de différentes matières, et d'abord aux monnaies d'argent. Les observations qu'elles nous fourniront pourront nous éclairer sur les autres monnaies, en y fesant les corrections nécessaires.

Une pièce de 5 francs d'une part, et un petit lingot du même métal et du même poids d'autre part, sont deux marchandises un peu différentes entre elles; elles diffèrent comme un produit fabriqué diffère de la matière première dont il est fait. Si cette fabrication était libre pour tout le monde, et si l'autorité publique se bornait à fixer le titre, le poids et l'empreinte que chaque pièce doit recevoir, il s'élèverait des manufactures de monnaie jusqu'à ce que les besoins qu'on a de cet instrument fussent satisfaits. La matière première, l'argent, a, dans chaque pays, une valeur quelconque, déterminée par les mêmes causes qui agissent sur les autres marchandises; la concurrence des fabricans réduirait les frais de fabrication au taux le plus bas; et à ce taux, les besoins de la circulation détermineraient le nombre de pièces qu'on pourrait fabriquer avec profit. Si les manufacturiers en produisaient davantage, ils aviliraient leur marchandise et perdraient; s'ils en fabriquaient trop peu, la valeur des monnaies s'élèverait au-dessus des frais de production, et provoquerait une fabrication plus considérable. Mais le monnayage n'est pas abandonné à une libre concurrence. On sait que dans tous les pays l'autorité publique s'est réservée l'exercice exclusif de ce genre de manufacture; soit qu'à la faveur du monopole, elle ait voulu se procurer un bénéfice extraordinaire, comme celui qu'elle tire en certains lieux du monopole du tabac; soit plutôt qu'elle ait voulu offrir à ses sujets une garantie plus digne de leur confiance que celle que leur donnerait une manufacture appartenant à des particuliers. En effet, la garantie des gouvernemens, toute frauduleuse qu'elle a été trop souvent, convient encore mieux aux peuples qu'une garantie privée, tant à cause de l'uniformité qu'une fabrication homogène permet de donner aux pièces, que parce que la fraude serait peut-être plus difficile encore à reconnaître, exercée par des particuliers.

Quoiqu'il en soit, cette circonstance introduit une proportion jusqu'à un certain point arbitraire entre le prix du lingot et le prix des pièces. Quelquefois le gouvernement juge à propos de les fabriquer gratuitement, comme en Angleterre et en Russie, où l'on donne, à ceux qui portent des lingots à la monnaie, un poids égal en pièces monnayées, sans rien retenir pour la façon. Aussi, dans ces pays, les pièces monnayées ne vaudraient pas plus que le lingot, sans une circonstance qui fait que le monnayage, qui ne rapporte rien au gouvernement, n'est pas tout-à-fait gratuit pour le particulier. Celui-ci perd les intérêts de sa matière première depuis l'instant où il confie son argent aux ateliers monétaires, jusqu'à celui où on le lui rend. Sans la perte qui en résulte, il est évident que l'on se servirait de l'hôtel des monnaies, non-seulement pour avoir des monnaies, mais pour avoir, sans frais, un métal réduit à un titre uniforme, et portant une étiquette digne de confiance; ce qui en faciliterait l'emploi, même dans le cas où l'on ne voudrait pas s'en servir comme monnaie. Malgré même cette perte d'intérêts qu'on subit à l'hôtel des monnaies d'Angleterre, il a très-souvent convenu aux spéculateurs de porter à l'étranger des monnaies anglaises où elles ne remplissaient pas l'office de monnaie, mais de lingots réduits à un titre uniforme et connu. Avant la révolution française, on voyait constamment des guinées dans le commerce des métaux précieux qui se faisait en France. Le gouvernement anglais, par conséquent, fesait supporter à ses contribuables les frais de fabrication, et ne les fesait pas jouir de la totalité de la monnaie qui résultait de ces frais, dont une partie tournait au profit des marchands étrangers. Le même effet s'est renouvelé depuis que les Anglais ont fait une nouvelle monnaie d'or appelée *souverains*. Les Anglais sont dupes en ceci de leur respect chinois pour leurs anciens usages.

Le même inconvénient se manifeste jusqu'à un certain point en France : non que le monnayage y soit entièrement gratuit; mais le profit en est abandonné, dans chaque hôtel des monnaies, à un entrepreneur à façon, que l'on nomme improprement *directeur*; et le gouvernement demeure chargé des frais d'administration et de surveillance, de l'entretien des bâtimens et des grosses machines, ainsi que de l'intérêt du capital que ces choses représentent.

Dans les cas que je viens de citer, la valeur de la monnaie ne s'élève pas aussi haut que si elle était fabriquée par des particuliers; car nul d'entre eux ne voudrait subir les pertes que les gouvernemens consentent à supporter. En France, la différence de valeur entre l'argent en lingot

et l'argent monnayé n'est guère, en temps ordinaire, que d'un pour cent en faveur de l'argent monnayé; différence trop légère pour couvrir les frais de fabrication.

Dans d'autres temps et dans d'autres pays, les gouvernemens ont cru pouvoir retenir sur les métaux qu'on portait à leurs ateliers, outre leurs frais de fabrication, un droit régalien qu'ils ont nommé *droit de seigneuriage*. Mais, dans le cas dont il est ici question, le gouvernement n'est autre chose qu'un manufacturier. Son bénéfice ne peut naître que de la différence de valeur qui se manifeste entre la matière première et le produit fabriqué; valeur qui dépend, non de ses lois et d'une fixation de valeur qui ne dépend pas de lui, mais des circonstances de la société et de la volonté libre des contractans et du prix courant des marchandises. On voit que les droits de fabrication, les droits de seigneuriage, dont on a tant discouru, sont absolument illusoires, et que les gouvernemens ne peuvent avec des ordonnances déterminer le bénéfice qu'ils feront sur les monnaies.

Sans doute le gouvernement peut décider qu'il ne frappera aucune monnaie, à moins que le particulier qui lui apporte du métal à transformer en monnaie ne lui abandonne cinq onces d'argent sur cent qui passeront sous son balancier; mais on doit bien penser que si, au cours du marché, les cent onces fabriquées ne valent pas à leur possesseur autant que cent cinq onces en lingots, il gardera ses lingots, et les ateliers monétaires resteront oisifs. Et si le gouvernement, pour occuper ses balanciers, achète lui-même des matières, et qu'après avoir frappé cent onces, ces cent onces monnayées ne puissent acheter que cent deux onces en lingots, il ne gagnera que deux pour cent sur sa fabrication, quelle que soit la loi[1].

Le seul moyen qu'aient les gouvernemens d'accroître leurs profits sur

---

[1] Si l'on objectait ici le droit de onze et demi pour cent, que le gouvernement espagnol, ainsi que l'affirme M. de Humboldt, se fesait payer au Mexique sur la fabrication des piastres, droit qui excédait de beaucoup les frais de monnayage, et procurait un ample revenu à la couronne d'Espagne, je prierais de remarquer qu'il n'est pas question dans cet exemple d'un droit de monnayage seulement, mais d'un droit d'extraction. Les mines étant nombreuses et presque toutes exploitées par des particuliers, le gouvernement, ne sachant aucun moyen d'empêcher que beaucoup de métal d'argent ne fût soustrait aux droits qu'on prétendait mettre sur son extraction, avait trouvé plus simple d'en proscrire complètement le commerce, à moins que le métal ne fût réduit en piastres. Tout argent en lingot était réputé contrebande. Force était dès-lors de le faire frapper en piastres à l'hôtel des mon-

le monnayage, est de se prévaloir du privilége qu'ils ont de fabriquer seuls, pour diminuer l'approvisionnement du marché, en suspendant la fabrication jusqu'à ce que les monnaies, devenues plus rares, aient acquis plus de valeur relativement aux autres marchandises. De cette manière le besoin d'argent monnayé le fesant plus vivement rechercher, sa valeur croît, on en offre moins pour un kilogramme d'argent, de même que pour toute autre marchandise, et il est alors possible qu'on obtienne pour 190 francs en écus, pour 180 francs, et même pour moins, un kilogramme d'argent dont on pourra faire 200 francs d'écus. Le profit ne consistera toujours que dans la différence qui se manifestera entre le prix du lingot et celui de la monnaie.

Il ne paraît cependant pas que les gouvernemens se prévalent de ce privilége qu'ils ont d'approvisionner imparfaitement d'espèces, la circulation du pays. Cela ne peut avoir lieu sans occasionner une certaine pénurie de monnaie, qui provoque dans le public l'emploi de signes représentatifs dont nous nous occuperons bientôt. Les employés des monnaies sont toujours de leur côté pressés de fabriquer, soit pour paraître utiles, soit pour profiter d'un *tant pour cent*, accordé à plusieurs d'entre eux sur les métaux qui passent dans les creusets ou sous les balanciers. Peut-être encore les gouvernemens sont-ils trop mauvais négocians pour évaluer complètement leurs frais de production, et notamment la valeur capitale des hôtels des monnaies; et, après avoir regardé comme perdues les sommes qu'ils y ont consacrées, et peut-être les nombreux traitemens de leurs employés, courent-ils après le bénéfice qui résulte de la fabrication courante, tout insuffisant qu'il est pour rembourser les traitemens et l'intérêt des capitaux versés dans l'entreprise. En fait, il ne paraît pas que la valeur de l'argent monnayé surpasse, dans aucun pays, la valeur de l'argent en lingot, de manière à excéder les frais de fabrication.

Si les gouvernemens étaient complètement indemnisés des frais de fabrication, si le monnayage ne coûtait absolument rien aux contribuables, il n'y aurait jamais lieu de gémir sur l'exportation des espèces. Elle serait même aussi favorable à la richesse nationale que l'exportation de tout autre produit manufacturé. C'est une branche de l'orfèvrerie; et il n'est pas douteux qu'une monnaie qui serait assez bien frappée pour ne pouvoir être aisément contrefaite, une monnaie essayée et pesée avec préci-

---

naies pour n'être pas en fraude; c'était une loi fiscale comme celle qui assujettit les journaux à un timbre, et non une loi monétaire.

sion, pourrait devenir d'un usage courant en plusieurs lieux du monde, et que l'état qui la fabriquerait en tirerait un profit qu'on ne devrait nullement mépriser. Les ducats de Hollande sont recherchés dans tout le Nord pour une valeur supérieure à leur valeur intrinsèque, et les piastres d'Espagne ont été fabriquées d'une manière si constante et si fidèle, qu'elles ont cours de monnaie, non-seulement dans toute l'Amérique, mais encore dans la république des États-Unis, dans une partie considérable de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie [1].

Les piastres offrent même un exemple curieux de la valeur que l'empreinte donne au métal. Lorsque les Américains des États-Unis ont voulu fabriquer leurs dollars, qui ne sont autres que des piastres, ils se contentèrent de faire passer les piastres sous leur balancier; c'est-à-dire que, sans rien changer à leur poids et à leur titre, ils effacèrent l'empreinte espagnole pour y imprimer la leur. Dès ce moment, les Chinois et les autres peuples d'Asie ne voulurent plus les recevoir sur le même pied : cent dollars n'achetaient plus la même quantité de marchandise qu'on obtenait pour cent piastres. Le gouvernement américain, qui, très-éclairé d'ailleurs, était encore imbu du préjugé de la balance du commerce, se prévalut de cette circonstance pour faire cesser l'exportation des espèces en Asie. Il ordonna qu'on n'exporterait plus que les dollars de la façon des États-Unis ; de manière qu'après avoir fait des frais pour diminuer la valeur d'une partie des piastres d'Espagne, il voulut qu'on les employât à l'usage auquel le gouvernement avait empêché qu'elles ne fussent propres : celui de s'en servir dans les relations commerciales qu'on avait avec les peuples qui n'y mettaient pas le prix.

Il fallait laisser porter au-dehors la valeur, sous quelque forme que ce fût, qui devait amener les plus gros retours; et là-dessus on pouvait s'en rapporter à l'intérêt privé.

---

[1] Si le monnayage en France ne coûtait pas plus qu'il ne rapporte, la France pourrait s'applaudir de voir les écus de cinq francs qu'elle a frappés depuis la révolution, grâce à leur régularité, circuler en plusieurs pays étrangers comme monnaie courante. La faveur dont ils jouissent serait plus marquée encore, si les diverses révolutions survenues en France n'avaient pas fréquemment fait changer l'effigie de ces écus. Une empreinte différente fait craindre aux peuples qui ne connaissent pas nos lois, qu'il n'y ait quelque chose de changé au poids ou au titre des pièces. Un pays qui, sur ce point, consulterait les intérêts généraux plus que la vanité du monarque, donnerait à ses monnaies des empreintes qu'il ne fût pas nécessaire de changer; tels seraient des emblêmes tirés du commerce.

Et que dire du gouvernement espagnol, dont la fidélité dans l'empreinte de ses piastres leur donnait au dehors une valeur fort supérieure à leur valeur intrinsèque, qui, en vertu de l'espèce de monopole dont jouissaient ses états d'Amérique, relativement à cette marchandise, pouvait charger de gros droits son extraction, et qui néanmoins prohibait une exportation si profitable pour ses peuples et pour lui?

Le gouvernement, quoique fabricant de monnaie, et n'étant point tenu de la fabriquer gratuitement, ne peut pas néanmoins, avec justice, retenir les frais de fabrication sur les sommes qu'il paie en exécution de ses engagemens. S'il s'est engagé à payer, je suppose, pour des fournitures qui lui ont été faites, une somme d'un million, il ne peut équitablement dire au fournisseur : « Je me suis engagé à vous payer un million, mais » je vous paie en monnaie qui sort de dessous le balancier, et je vous re- » tiens vingt mille francs, plus ou moins, pour frais de fabrication. »

Le sens de tous les engagemens pris par le gouvernement ou par les particuliers est celui-ci : *Je m'engage à payer telle somme en monnaie fabriquée*, et non pas *telle somme en lingots*; l'échange qui sert de base à ce marché a été fait en conséquence de ce que l'un des contractans donnait pour sa part une denrée un peu plus chère que l'argent, c'est-à-dire de l'argent frappé en écus. Le gouvernement doit donc de l'argent monnayé; il a dû acheter en conséquence, c'est-à-dire, obtenir plus de marchandise que s'il s'était engagé à payer en argent-lingots; dans ce cas, il bénéficie des frais de fabrication au moment où il conclut le marché, au moment où il obtient une plus grande quantité de marchandise que s'il eût fait ses paiemens en lingots. C'est quand on lui porte du métal à fabriquer en monnaie, qu'il doit faire payer ou retenir en argent les frais de fabrication.

Nous avons vu de quelle manière et jusqu'à quel point les gouvernemens, en vertu du privilége qu'ils se sont attribué, avec raison je crois, de fabriquer seuls les monnaies, peuvent en faire un objet de lucre; nous avons vu en même temps qu'ils ne s'en prévalent guère, et que par tout pays la valeur d'une pièce de monnaie excède peu celle d'un petit lingot égal en poids et en finesse. C'est de quoi l'on peut se convaincre en voyant quel est le prix courant du lingot payé en pièces de monnaie. D'un autre côté, nous pouvons regarder comme un fait constant que jamais les pièces monnayées ne tombent au-dessous de la valeur de leur matière première. La raison en est simple. Si, par l'effet d'une surabondance d'espèces, un écu de 5 francs déclinait en valeur jusqu'à valoir un peu moins qu'un

petit lingot du même poids et de la même finesse, les spéculateurs réduiraient, par la fonte, l'écu en lingot; ce qui diminuerait le nombre des écus jusqu'au moment où, devenus plus rares et plus précieux, il n'y aurait plus d'avantage à les fondre.

Si la valeur d'une monnaie d'argent ne tombe jamais au-dessous de la valeur d'un lingot de même poids et de même finesse, et si, par des motifs que nous avons pu apprécier, elle ne s'élève guère au-dessus, nous conclurons que la valeur du métal règle, gouverne la valeur de la monnaie, et que les causes qui déterminent la valeur du métal, déterminent par suite la valeur des pièces de monnaie qui en sont faites. Aussi arrive-t-il très-souvent que l'on confond la variation des valeurs monétaires avec la variation des valeurs métalliques. Une altération dans le poids et dans le titre des monnaies cause toujours une altération dans leur valeur.

Or, quelles sont les causes de la valeur du métal? Les mêmes que celles qui déterminent la valeur de tous les autres produits : le besoin qu'on en a restreint par les frais de sa production. L'utilité du métal d'argent, qui est le premier fondement de la demande qu'on en fait, consiste dans les services qu'il peut rendre, soit comme monnaie, soit comme métal propre à former des ustensiles et des ornemens. Les avantages qu'on lui a reconnus dans l'emploi qu'on en fait comme monnaie, l'ont fait adopter en cette qualité par toutes les nations tant soit peu riches et commerçantes. Celles mêmes dont la monnaie est principalement en or ou en papier, se servent de l'argent pour les coupures de l'instrument de leurs échanges. Ce double usage du métal d'argent, détermine l'étendue de la demande qu'on en fait au prix où le portent ses frais de production. Toutes les circonstances qui tendent à diminuer la demande, tendent à diminuer sa valeur; tel serait un déclin dans l'industrie et la population du monde. La société humaine, dans ce cas, en réclamerait une moins grande quantité, et ne pourrait plus faire les mêmes sacrifices pour s'en procurer : on cesserait d'exploiter les mines les plus coûteuses. Si d'une autre part, on découvrait d'autres mines plus riches que celles où l'on puise maintenant, si les procédés d'exploitation se perfectionnaient et devenaient moins dispendieux, la valeur du métal baisserait; mais comme cette circonstance en étendrait l'usage, et permettrait à un plus grand nombre de familles d'employer des ustensiles d'argent, ou du moins d'en employer en plus grand nombre; comme les monnaies devenant moins précieuses, on les multiplierait pour répondre aux besoins de la circulation, la demande du métal d'argent augmenterait à mesure que son prix deviendrait plus bas;

sa baisse serait combattue par cette demande, et s'arrêterait au point où elle viendrait rencontrer les frais de production nécessaires pour procurer cette quantité de métal [1].

On peut appliquer aux monnaies composées avec d'autres matières que l'argent, les raisonnemens dont je me suis servi en parlant de l'argent. Leur valeur est toujours en proportion de la quantité de monnaie qu'on verse dans la circulation, comparée avec la quantité que la circulation en réclame. Si les besoins de la circulation n'augmentent pas, et si l'on augmente le nombre des unités monétaires, leur valeur décline. Si leur valeur baisse au-dessous de celle de leurs frais de production, la matière première comprise, le fabricateur perd à leur fabrication. Quand la matière première est de nulle valeur, comme lorsqu'on fait de la monnaie de papier, la valeur de la monnaie peut décliner à l'excès; car alors on peut en fabriquer sans beaucoup de frais de production; mais le papier-monnaie donnant lieu à des considérations particulières, quoique sa valeur dérive des mêmes principes, j'en ferai un chapitre à part. Il me suffira dans ce moment d'avertir que les monnaies faites d'une matière influent sur celles qui sont autrement composées, et qu'en multipliant la quantité des unités monétaires, qui sont en or, on fait décliner la valeur de celles qui sont en argent ou en cuivre. On en peut dire autant des signes représentatifs de

---

[1] Ricardo, Garnier, et quelques autres, soutiennent que les frais d'extraction déterminent seuls le prix des métaux, c'est-à-dire la quantité plus ou moins grande qu'on en offre en échange de toute autre chose. Ils méconnaissent conséquemment l'influence du besoin sur la valeur du métal. C'est contredire la mieux constatée de toutes les expériences, celle qui nous montre chaque jour que la valeur des choses s'accroît par la demande. La valeur d'un produit n'excède pas, à la vérité, les frais de sa production; mais quand le public éprouve le besoin de consommer une plus grande quantité d'un produit, il consent à payer plus cher les services productifs qui le procurent, et les frais de sa production deviennent plus considérables. Il n'est pas douteux que si, par des circonstances quelconques, le besoin qu'on a d'argent augmentait, son prix s'élèverait par rapport à celui de toutes les autres marchandises; on chercherait à exploiter des mines qu'on n'exploite pas en ce moment, parce que leur produit n'indemnise pas des frais d'extraction. Les frais d'extraction deviendraient plus considérables; les propriétaires des mines actuelles, les entrepreneurs de toutes, et leurs fournisseurs, gagneraient davantage; et ce renchérissement serait dû à l'augmentation de la demande. Le besoin qu'on éprouverait de cette marchandise ferait que l'on consentirait à payer de plus gros frais de production.

la monnaie, qui, sans être monnaie eux-mêmes, font un effet pareil à la multiplication des unités monétaires, parce qu'ils satisfont aux mêmes besoins.

Dans les monnaies métalliques, le métal le plus précieux est le seul qui soit compté comme ayant une valeur intrinsèque; l'alliage ne conserve aucune valeur, parce que si l'on voulait en faire le départ, il ne vaudrait pas les frais de l'opération [1].

La monnaie en circulation dans un pays, quelle que soit sa matière, ayant une valeur qui lui est propre, une valeur qui naît de ses usages, fait partie des richesses de ce pays, aussi bien que le sucre, l'indigo, le froment, et toutes les marchandises qui sont en sa possession [2]. Elle varie de valeur comme les autres marchandises, et se consomme comme elles, quoique plus lentement que la plupart d'entre elles. On ne saurait donc approuver la manière dont la représente Germain Garnier, lorsqu'il dit que « tant que l'argent reste sous la forme de monnaie, il n'est pas pro- » prement une richesse, dans le sens strict de ce mot, puisqu'il ne peut » directement et immédiatement *satisfaire un besoin* ou une jouissance. » Une foule de valeurs ne sont pas susceptibles de satisfaire un besoin ou une jouissance sous leur forme actuelle. Un négociant possède un magasin entier rempli d'indigo qui ne peut servir en nature, ni à nourrir, ni à vêtir, et qui n'en est pas moins une richesse; richesse qu'il transformera, dès qu'il le voudra, en une autre valeur immédiatement propre à l'usage. L'argent en écus est donc une richesse aussi bien que l'indigo en caisses. D'ailleurs la monnaie, par ses usages, ne satisfait-elle pas un des besoins des nations civilisées?

---

[1] Dans notre monnaie d'argent actuelle, il y a un dixième de cuivre sur neuf dixièmes d'argent fin; la valeur du cuivre est à celle de l'argent environ comme 1 est à 80. La valeur du cuivre contenu dans notre monnaie d'argent est donc à peu près la huit centième partie de la valeur totale de nos pièces d'argent : cinq huitièmes de centime sur 5 francs. En supposant qu'on voulût en séparer le cuivre, il ne paierait pas les frais de départ, sans parler du prix de la façon de la monnaie qu'on perdrait. On le compte donc pour rien dans l'évalution de la monnaie. On ne voit dans une pièce de 5 francs que 22 1/2 grammes d'argent fin qui s'y trouvent, quoique son poids total soit de 25 grammes, le cuivre compris.

[2] Il est ici question de la valeur réelle de la monnaie déterminée par la quantité des choses qu'elle peut acheter. Quand les unités monétaires sont en nombre double, cette portion de richesses n'est pas double, si la valeur des unités monétaires a décliné.

Le même auteur avoue, à la vérité, dans un autre endroit, que « dans » les coffres d'un particulier, le numéraire est une vraie richesse, une » partie intégrante des biens qu'il possède, et qu'il peut consacrer à ses » jouissances; mais que, sous le rapport de l'économie publique, ce nu- » méraire n'est autre chose qu'un instrument d'échange, totalement dis- » tinct des richesses qu'il sert à faire circuler [1]. » Je crois en avoir dit assez pour prouver au contraire l'analogie complète qu'il y a entre le numéraire et toutes les autres richesses. Ce qui est richesse pour un particulier, l'est pour une nation, qui n'est que la réunion des particuliers; l'est aux yeux de l'économie politique, qui ne doit pas raisonner sur des valeurs imaginaires, mais sur ce que chaque paticulier, ou tous les particuliers réunis, regardent, non dans leurs discours, mais dans leurs actions, comme des valeurs.

C'est une preuve de plus qu'il n'y a pas deux ordres de vérités dans cette science non plus que dans les autres; ce qui est vrai pour un individu, l'est pour un gouvernement, l'est pour une société. La vérité est une; les applications seules diffèrent.

CHAPITRE XXIV.

Que les monnaies faites de différens métaux ne peuvent pas conserver un rapport fixe dans leur valeur.

Les causes qui influent sur la valeur des choses, et notamment la quantité qu'on en demande au prix où les portent leurs frais de production, n'influent pas au même degré sur différentes marchandises, ni à différentes époques sur la même marchandise. Or, différens métaux sont des marchandises différentes; leurs propriétés, leurs usages sont divers. On ne peut pas employer l'or dans tous les cas où l'on emploie l'argent; il a une pesanteur, une ductilité qui lui sont propres; sa rareté et les frais de son extraction le portent à un prix qui excède la dépense que beaucoup de familles peuvent consacrer à se pourvoir de cuillères, de fourchettes, et de beaucoup d'autres ustensiles d'argent. L'argent est en conséquence beaucoup plus demandé que l'or en proportion de la quantité qu'en fournissent les mines. M. de Humboldt prétend que la quantité d'argent

---

[1] *Abrégé des Principes d'Économie publique*, première partie, chap. 4, et dans l'avertissement.

fournie, tant par les mines d'Europe que par celles d'Amérique, est à la quantité d'or recueillie, comme 45 est à 1 [1]. Cependant la valeur de l'argent n'est pas 45 fois moindre que celle de l'or, mais seulement 15 fois environ ; et ce meilleur marché, joint à ses autres qualités, suffit pour qu'on porte la demande qu'on fait de l'argent jusqu'à un prix qui permet aux entrepreneurs des mines les moins fécondes d'être dédommagés par ce prix de leurs frais de production.

Des circonstances différentes entraîneraient d'autres rapports. Par exemple, la découverte de nouvelles mines d'or plus abondantes et d'une exploitation moins dispendieuse, pourrait faire beaucoup baisser la valeur de l'or relativement à toutes les autres marchandises, et par conséquent relativement à l'argent.

Ces considérations n'ont point arrêté les gouvernemens lorsqu'ils ont fabriqué leurs monnaies de plusieurs métaux différens. Ils ont déclaré constant un fait variable. Ils ont dit : Une certaine quantité d'argent, toujours la même, vaudra 20 francs, et une certaine quantité d'or, toujours la même, vaudra également 20 francs. Mais la nature des choses est plus forte que les lois. Sous l'ancien régime, la pièce d'or à laquelle les lois attribuaient une valeur de 24 livres tournois, se vendait couramment 25 livres 8 sous [2]. Aussi se gardait-on bien, en France, de faire en or les paiemens auxquels on était engagé.

En Angleterre, une fixation différente a produit des effets contraires. En 1728, le cours naturel des échanges avait établi la valeur relative de l'argent fin et de l'or fin dans la proportion de 1 à 15 9/124 (ou, pour faire une fraction plus simple, à 15 1/14). Avec une once d'or on achetait 15 1/14 onces d'argent, et réciproquement. C'est à ce taux que fut fixé le rapport des monnaies d'or et d'argent ; c'est-à-dire qu'une once d'or monnayé s'appelait 3 livres 10 sous 17 1/2 deniers sterling, et que 15 1/14 onces d'argent monnayé s'appelait de même 3 livres 17 sous 10 1/2 deniers sterlings. Mais c'était fixer une proportion variable de sa nature. L'argent éprouva successivement plus de demandes que l'or : le goût de la vaisselle et des ustensiles d'argent se répandit ; le commerce de l'Inde prit un plus grand essor, et emporta de l'argent de préférence à l'or,

---

[1] *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, édition in-8°, tome IV, page 222.

[2] L'arrêt du 30 octobre 1785, ordonna une refonte des louis d'or qui, diminuant la quantité d'or fin qu'ils contenaient, réduisit leur valeur, à peu près, à la valeur de 24 livres tournois en argent.

parce qu'en Orient il vaut plus, relativement à l'or, qu'en Europe [1] ; finalement la valeur relative de l'argent était devenue, à la fin du siècle dernier, par rapport à celle de l'or, comme 1 est à 14 3/4 seulement. Tellement que la quantité de monnaie d'argent qui, frappée en espèces, valait 3 livres 17 sous 10 1/2 deniers sterling, pouvait, si elle était fondue en lingots, se vendre 4 livres sterling contre de la monnaie d'or. Il y avait donc à gagner à la fondre en lingots, et l'on perdait en fesant des paiemens en espèces d'argent. C'est pour cela que, jusqu'au moment où la banque d'Angleterre fut autorisée, en 1797, à suspendre ses paiemens en espèces, tous les paiemens se fesaient en or.

Ensuite on n'a plus payé qu'en papier, parce qu'une livre sterling de papier valait moins encore qu'une livre sterling d'or telle que les lois monétaires la voulaient.

Ce qui vient d'être dit de l'or et de l'argent, peut être dit de l'argent et du cuivre, et en général de la valeur relative de tous les autres métaux. Il n'est pas plus sage de dire que la quantité de cuivre contenue dans cent centimes vaut autant que l'argent contenu dans un franc, qu'il ne l'est de dire que la quantité d'argent contenue dans quatre écus de 5 francs vaut autant que l'or contenu dans une pièce de 20 francs.

Cependant la proportion fixée par la loi entre le cuivre et les métaux précieux, n'a pas eu de très-grands inconvéniens, en ce que la loi n'a pas autorisé à payer indifféremment en cuivre ou en métaux précieux les sommes stipulées en *livres sterling* ou en *francs ;* de manière que la seule monnaie avec laquelle on puisse acquitter légalement les sommes qui surpassent la valeur des pièces d'argent, c'est l'argent ou l'or. On peut dire que ces deux métaux sont les seules monnaies légales. Les pièces de cuivre ou de billon [2] sont seulement considérées comme des coupures, des espèces de billets de confiance, de signes représentant une pièce d'argent trop petite pour être frappée en monnaie. Je ne connais guère que la Chine où la monnaie légale soit de cuivre, et où l'argent dont on fait usage représente du cuivre.

---

[1] Les voyageurs prétendent qu'à la Chine la valeur de l'or est, relativement à celle de l'argent, comme 12 à 13 est à 1 ; et au Japon, comme 8 à 9 est à 1. Mais ces proportions ont dû changer, et, dans tous les cas, se rapprocheront de celles d'Europe et d'Amérique, par suite des transports considérables de métal d'argent qui se font en Asie.

[2] On appelle *billon* un alliage dans lequel il entre un quart ou moitié d'argent fin, et où le reste est du cuivre.

Le gouvernement, qui met en circulation des coupures qui ne sont autre chose que des billets de confiance, devrait toujours les échanger, à bureau ouvert, contre de l'argent, du moment qu'on lui en rapporte un nombre suffisant pour égaler une pièce d'argent. C'est le seul moyen de s'assurer qu'il n'en reste pas entre les mains du public au-delà de ce qu'en réclament les menus échanges et les appoints. S'il en restait plus, les pièces de cuivre ne pouvant avoir les mêmes avantages pour leur possesseur que l'or ou l'argent qu'elles représentent, mais qu'elles ne valent pas, il chercherait à s'en défaire, soit en les vendant à perte, soit en payant de préférence avec cette monnaie les menues denrées, qui renchériraient en raison de cela, soit enfin en plaçant ces pièces dans les paiemens qu'il a à faire, en plus grande proportion que ne l'exigent les appoints.

Le gouvernement, qui est intéressé à ce qu'on ne les vende pas à perte, attendu qu'il disposerait moins avantageusement de celles qu'il met en circulation, autorise ordinairement le dernier parti. Avant 1808, par exemple, on était autorisé à Paris à payer en monnaie de cuivre 1/40 des sommes qu'on devait; ce qui produisait un effet pareil à une altération dans le titre des monnaies. Une somme de monnaie valant un peu moins, en raison de cette circonstance, les vendeurs de toute espèce de marchandises, qui, sans savoir les causes qui influent sur la valeur des monnaies, connaissent très-bien ce que les monnaies valent, fesaient leur prix en conséquence.

Chaque vendeur, armé d'une balance et d'un creuset, ne s'arrête pas à vérifier le titre et le poids des monnaies; mais les gens qui font le commerce des matières d'or et d'argent, ou d'autres métiers analogues, sont perpétuellement occupés à comparer la valeur des métaux précieux contenus dans les monnaies avec la valeur courante de ces mêmes monnaies, pour tirer parti des bénéfices que peut laisser leur différence; et les opérations mêmes qu'ils font pour obtenir ce bénéfice, tendent toujours à établir la valeur courante des monnaies au niveau de leur valeur réelle.

La quantité de cuivre qu'on est forcé de recevoir influe de même sur le change avec l'étranger. Une lettre de change payable en francs à Paris, se vend certainement moins cher à Amsterdam, lorsqu'une partie de sa valeur doit être payée en cuivre; de même qu'elle vaudrait moins si le franc contenait une moindre quantité d'argent fin et plus d'alliage.

Il faut pourtant remarquer que cette circonstance ne fait pas baisser la valeur de la monnaie en général autant que l'alliage, qui n'a aucune valeur par lui-même, tandis que la monnaie de cuivre qui entrait pour un

quarantième dans nos paiemens, avait une légère valeur intrinsèque, inférieure cependant au quarantième de la somme en argent; autrement on n'aurait pas été forcé de faire une ordonnance pour contraindre à la recevoir.

Si le gouvernement remboursait à bureau ouvert, en argent, les pièces de cuivre qu'on viendrait lui rapporter, il pourrait, presque sans inconvénient, leur donner extrêmement peu de valeur intrinsèque; les besoins de la circulation en absorberaient toujours une fort grande quantité, et elles conserveraient leur valeur aussi complétement que si elles valaient la fraction de monnaie qu'elles représentent; de même qu'un billet de banque qui n'a point de valeur intrinsèque, circule néanmoins, et même plusieurs années de suite, comme s'il valait intrinsèquement ce que porte sa valeur nominale. Cette opération vaudrait au gouvernement plus que ce qu'il peut faire passer de force dans la circulation, et la valeur des monnaies n'en serait point altérée.

Il n'y aurait à craindre que les contrefacteurs, dont la cupidité serait d'autant plus excitée, qu'il y aurait plus de différence entre la valeur intrinsèque et la valeur courante. L'avant-dernier roi de Sardaigne, ayant voulu retirer une monnaie de billon que son père avait fabriquée dans des temps malheureux, en retira trois fois plus que le gouvernement n'en avait jamais fait. Le roi de Prusse éprouva une semblable perte, par une semblable cause, lorsqu'il fit retirer, sous le nom emprunté du juif *Éphraïm*, le bas billon qu'il avait forcé les Saxons de recevoir, dans la détresse où l'avait réduit la guerre de sept ans [1].

CHAPITRE XXV.

De l'altération des Monnaies.

Du droit attribué au gouvernement seul de fabriquer la monnaie, on a fait dériver le droit d'en déterminer la valeur. Nous avons vu combien est vaine une semblable prétention, la valeur de l'unité monétaire étant déterminée uniquement par l'achat et la vente, qui sont nécessairement libres. Il était impossible de ne pas s'apercevoir qu'une pièce de monnaie achetait tantôt plus, tantôt moins de marchandise; mais comme la valeur de toutes les marchandises est variable de son côté, on s'imaginait que c'était la marchandise qui variait et non la monnaie, même au milieu des

[1] Mongez, *Considérations sur les Monnaies*, page 31.

circonstances les plus propres à la faire varier, telles que les changemens survenus dans sa composition, ou bien sa multiplication plus ou moins considérable.

Ainsi, quand Philippe Ier, roi de France, mêla un tiers d'alliage dans la livre d'argent de Charlemagne, qui pesait 12 onces d'argent [1], et qu'il appela du même nom de *livre* un poids de 8 onces d'argent fin seulement, il crut néanmoins que sa livre valait autant que celle de ses prédécesseurs. Elle ne valut cependant que les deux tiers de la livre de Charlemagne. Pour une livre de monnaie, on ne trouva plus à acheter que les deux tiers de la quantité de marchandise que l'on avait auparavant pour une livre. Les créanciers du roi et ceux des particuliers ne retirèrent plus de leurs créances que les deux tiers de ce qu'ils devaient en retirer; les loyers ne rendirent plus aux propriétaires de biens-fonds que les deux tiers de leur précédent revenu, jusqu'à ce que de nouveaux contrats remissent les choses sur un pied plus équitable.

On commit et l'on autorisa, comme on voit, bien des injustices; mais on ne fit pas valoir une livre de 8 onces d'argent pur autant qu'une livre de 12 onces [2].

Dans l'année 1113, ce qu'on appelait *livre* ne contenait plus que six onces d'argent fin; au commencement du règne de Louis VII, elle ne contenait plus que 4 onces. Saint-Louis appela du nom de *livre* une quantité d'argent pesant 2 onces 6 gros 6 grains [3]. Enfin, à l'époque de la révolution française, ce qu'on appelait du même nom n'était plus que la sixième partie d'une once; tellement que la livre tournois n'avait plus que la 72e partie de la quantité d'argent fin qu'elle contenait du temps de Charlemagne.

---

[1] La livre de poids était de 12 onces au temps de Charlemagne.

[2] Suivant ce qui a été dit au chapitre 23, on serait fondé à croire que la valeur de la livre, qui contenait 8 onces d'argent fin, devait conserver la même valeur, pourvu qu'on n'augmentât pas la *quantité* de la monnaie frappée. Mais comme l'élévation du prix des marchandises suivit la dégradation des espèces, on peut présumer que le gouvernement, pour tirer parti de ses opérations monétaires, ordonnait des refontes, et avec huit pièces d'argent en fesait 12, en augmentant l'alliage. L'augmentation dans la quantité suivait la diminution du titre; autrement le gouvernement n'aurait rien gagné à altérer le titre.

[3] On voit, dans les *Prolégomènes* de Le Blanc, page 25, que le sou d'argent de saint Louis pesait 1 gros 7 1/2 grains, ce qui, multiplié par 20, fait bien pour la livre 2 onces 6 gros 6 grains.

Je ne m'occupe point en ce moment de la diminution qui a eu lieu dans la valeur de l'argent fin, qui, à égalité de poids, ne vaut guère, échangé contre des choses utiles, que le sixième de ce qu'il valait alors. Cette considération sort du sujet de ce chapitre; j'en parle ailleurs.

On voit que le nom de *livre* a successivement été appliqué à des quantités fort diverses d'argent fin. Tantôt ce changement s'est opéré en diminuant la grandeur et le poids des pièces d'argent de même dénomination, tantôt en altérant leur titre, c'est-à-dire, en mettant sous le même poids plus d'alliage et moins d'argent fin; tantôt en augmentant la dénomination d'une même pièce, et nommant, par exemple, 4 livres tournois une pièce qui n'était auparavant que de trois livres. Comme il n'est ici question que de l'argent fin, puisque c'est la seule marchandise ayant quelque valeur dans la monnaie d'argent, de toutes ces manières l'altération a eu le même effet, puisqu'elle a diminué la quantité d'argent qu'on a appelée du nom de *livre tournois*. C'est ce que nos écrivains, d'après les ordonnances, appellent fort ridiculement *augmentation des monnaies*, parce qu'une telle opération augmente la valeur nominale des espèces, et ce qu'il serait plus raisonnable d'appeler *diminution des monnaies*, puisqu'elle diminue la quantité du métal qui seul fait la monnaie.

Bien que cette quantité ait été en diminuant depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, plusieurs rois l'ont cependant augmentée à diverses époques, notamment depuis saint Louis. Les raisons qu'ils avaient de la diminuer sont bien évidentes : il est plus commode de payer ce qu'on doit avec une moindre quantité d'argent. Mais les rois ne sont pas seulement débiteurs; ils sont, dans beaucoup de cas, créanciers; ils sont, relativement aux contribuables, dans la situation du propriétaire relativement au fermier. Or, quand tout le monde était autorisé à s'acquitter avec une moindre quantité d'argent, le contribuable payait ses contributions, de même que le fermier son fermage, avec une moindre quantité de ce métal.

Tandis que le roi recevait moins d'argent, il en dépensait autant qu'auparavant; car les marchandises haussaient nominalement de prix en proportion de la diminution de la quantité d'argent contenue dans la livre. Quand on appelait 4 livres la quantité d'argent nommée auparavant 3 livres, le gouvernement payait 4 livres ce qu'il aurait eu pour 3 auparavant. Il se voyait forcé d'augmenter les impôts ou d'en établir de nouveaux, c'est-à-dire que, pour lever la même quantité d'argent fin, on

demandait aux contribuables un plus grand nombre de *livres*. Mais ce moyen, toujours odieux, même lorsqu'il ne fait réellement pas payer davantage, était quelquefois impraticable. Alors on revenait à ce qu'on appelait la *forte monnaie*. La livre contenant un plus grand poids d'argent, les peuples, en payant le même nombre de livres, donnaient en effet plus d'argent [1]. Aussi voyons-nous que les augmentations de métal fin contenu dans les monnaies, datent à peu près de la même époque que l'établissement des impôts permanens. Auparavant, les rois n'avaient pas d'intérêt à accroître la valeur intrinsèque des pièces qu'ils frappaient.

On se tromperait, si l'on supposait que, dans l'exécution, ces nombreuses variations dans la quantité de métal fin contenue dans les monnaies, fussent aussi simples, aussi claires que je les présente ici pour la commodité du lecteur. Quelquefois l'altération n'était pas avouée, et on la cachait le plus long-temps qu'on pouvait; de là le jargon barbare adopté dans ce genre de manufacture [2]. D'autres fois on altérait une espèce de monnaie et l'on ne changeait rien aux autres; à la même époque, la livre représentée par certaines pièces de monnaie contenait plus d'argent fin que la livre représentée par d'autres pièces. Enfin presque toujours, pour rendre la matière plus obscure, on obligeait les particuliers à compter tantôt par livres et par sous, tantôt par écus, et à payer en pièces qui n'étaient ni des livres, ni des sous, ni des écus, mais seulement des fractions ou des multiples de ces monnaies de compte. Il est impossible de voir dans tous les princes qui ont eu recours à ces misérables ressources, autre chose que des faussaires armés de la puissance publique.

On comprend le tort qui devait en résulter pour la bonne foi, pour l'industrie, pour toutes les sources de la prospérité; il a été tel, qu'à plu-

---

[1] C'est ce qu'avait déjà fait à Rome l'empereur Héliogabale, noté dans l'histoire pour ses épouvantables profusions. Les citoyens romains devant payer, non un certain poids en or, mais un certain nombre de pièces d'or (*aurei*), l'empereur, pour recevoir davantage, en fit fabriquer qui pesaient jusqu'à 2 livres (24 onces). Le vertueux Alexandre-Sévère, animé par des motifs opposés, les réduisit de beaucoup.

[2] Philippe de Valois, dans le mandement qu'il adressa aux officiers des monnaies, en 1350, leur ordonne le secret sur l'affaiblissement des monnaies, et le leur fait jurer sur l'Évangile, afin que les marchands y soient trompés. « Faites savoir aux » marchands, dit-il, le cours du marc d'or *de la bonne manière*, en sorte qu'ils » ne s'aperçoivent qu'il y a mutation de pied. » On voit, sous le roi Jean, plusieurs exemples semblables. (Le Blanc, *Traité historique des Monnaies*, p. 251.)

sieurs époques de notre histoire, les opérations monétaires ont mis complètement en fuite toute espèce de commerce. Philippe le Bel fit déserter nos foires par tous les marchands étrangers en les forçant à recevoir en paiement sa monnaie décriée, et en leur défendant de contracter en une monnaie qui leur inspirait plus de confiance [1]. Philippe de Valois fit de même à l'égard des monnaies d'or. Pareil effet s'ensuivit. Un historien de son temps [2] dit que presque tous les marchands étrangers cessèrent de venir trafiquer dans le royaume; que les Français mêmes, ruinés par ces fréquens changemens dans les monnaies et l'incertitude de leurs valeurs, se retirèrent en d'autres pays; et que les autres sujets du roi, nobles et bourgeois, ne se trouvèrent pas moins appauvris que les marchands; ce qui fesait, ajoute l'historien, que le roi n'était pas du tout aimé.

J'ai puisé mes exemples dans les monnaies françaises; les mêmes altérations ont eu lieu chez presque tous les peuples anciens et modernes. Les gouvernemens populaires n'ont pas agi mieux que les autres. Les Romains, dans les plus belles époques de leur liberté, firent banqueroute en changeant la valeur intrinsèque de leurs monnaies. Dans la première guerre punique, l'*as*, qui devait être de douze onces de cuivre, n'en pesa plus que deux; et dans la seconde, il ne fut plus que d'une [3].

La Pensylvanie, qui, bien que ce fût avant la révolution d'Amérique, agissait en cela comme état indépendant, ordonna en 1722 qu'une livre sterling passerait pour 1 livre 5 sous sterling [4]; et les États-Unis, la France même, après s'être déclarés républiques, ont depuis fait pis encore. « Si l'on voulait, dit Steuart, entrer dans le détail de tous les arti-
» fices inventés pour brouiller les idées des nations relativement aux
» monnaies, dans le but de déguiser ou de faire paraître utiles, justes ou
» raisonnables, les altérations qu'en ont faites presque tous les princes,
» on en composerait un gros livre [5]. » Steuart aurait pu ajouter que ce gros livre aurait peu d'utilité, et n'empêcherait pas qu'un artifice nouveau ne pût être pratiqué dès le lendemain. Ce qu'il faut éclaircir, c'est la fange au sein de laquelle germent ces abus; car si l'on parvient à la trans-

---

[1] Le Blanc, *Traité historique des Monnaies*, page 27.

[2] Mathieu Villani.

[3] Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXII, ch. 11.

[4] Smith, *Richesse des Nations*, liv. II, ch. 2.

[5] Steuart, tome I, page 553.

former en une eau limpide, chaque abus, dès sa naissance, pourra être découvert et déconcerté.

Et qu'on ne s'imagine pas que les gouvernemens perdent un avantage précieux en perdant le plaisir de tromper. L'astuce ne leur sert que pendant un temps bien court, et finit par leur causer plus de préjudice qu'elle ne leur a fait de profit. Nul sentiment dans l'homme ne tient son intelligence éveillée autant que l'intérêt personnel ; il donne de l'esprit aux plus simples. De tous les actes de l'administration, ceux en conséquence dont on est le moins la dupe, sont ceux qui touchent à l'intérêt personnel. S'ils tendent à procurer, par la finesse, des ressources à l'autorité, les particuliers ne s'y laisseront pas prendre ; s'ils font un tort dont les particuliers ne puissent se garantir, comme lorsqu'ils renferment un manquement de foi, quelque artistement déguisé qu'on le suppose, on s'en apercevra bientôt ; dans l'opinion qu'on se formera d'un tel gouvernement, l'idée de la ruse se joindra à celle de l'infidélité, et il perdra la confiance, avec laquelle on fait de bien plus grandes choses qu'avec un peu d'argent acquis par la fraude. Souvent même ce sont les seuls agens du gouvernement qui tirent parti de l'injustice qu'on a commise envers les peuples. Le gouvernement perd la confiance, et ce sont eux qui font le profit ; ils recueillent le fruit de la honte qu'ils ont fait rejaillir sur l'autorité.

Ce qui convient le mieux aux gouvernemens, c'est de se procurer, non des ressources factices et malfesantes, mais des ressources réellement fécondes et inépuisables. C'est donc les bien servir que de les écarter des unes, et de leur indiquer les autres.

L'effet immédiat de l'altération des monnaies est une réduction des dettes et des obligations payables en monnaie, des rentes perpétuelles ou remboursables, payables par l'état ou par les particuliers, des traitemens et des pensions, des loyers et fermages, de toutes les valeurs enfin qui sont exprimées en monnaie; réduction qui fait gagner au débiteur ce qu'elle fait perdre au créancier. C'est une autorisation donnée à tout débiteur dont la dette est exprimée en une certaine quantité de monnaie, de faire banqueroute du montant de la diminution du métal fin employé sous cette même dénomination.

Ainsi, un gouvernement qui a recours à cette opération, ne se contente pas de faire un gain illégitime ; il excite tous les débiteurs de sa domination à faire le même gain.

Cependant nos rois, en diminuant ou en augmentant la quantité de métal fin contenue sous une même dénomination, n'ont pas toujours voulu

que leurs sujets, dans les relations qu'ils avaient entre eux, se prévalussent de cette circonstance pour leur profit particulier. Le gouvernement a bien toujours entendu payer moins ou recevoir plus d'argent fin qu'il ne devait en payer ou en recevoir; mais il a quelquefois obligé les particuliers, au moment d'un changement, à payer et à recevoir en monnaie ancienne, ou bien en monnaie nouvelle au cours qui s'établissait entre les deux monnaies [1].

Les Romains en avaient donné l'exemple lorsque, dans la seconde guerre punique, ils réduisirent à une once de cuivre l'*as* qui en pesait deux. La république paya en *as*, c'est-à-dire, la moitié de ce qu'elle devait. Quant aux particuliers, leurs obligations étaient stipulées en *deniers* : le denier jusque-là n'avait valu que 10 as; l'ordonnance porta qu'il en vaudrait 16. Il fallut payer 16 as ou 16 onces de cuivre pour un denier : auparavant on en aurait payé 20, c'est-à-dire, pour chaque denier, 10 as à 2 onces chaque. La république fit banqueroute de moitié, et n'autorisa les particuliers à la faire que d'un cinquième.

On a quelquefois regardé une banqueroute faite par l'altération des monnaies comme une banqueroute simple et franche, portant réduction de la dette. On a cru qu'il était moins dur pour un créancier de l'état de recevoir une monnaie altérée, qu'il peut donner pour la même valeur qu'il l'a reçue, que de voir sa créance réduite d'un quart, de moitié, etc. Distinguons. Des deux manières, le créancier supporte la perte quant aux achats qu'il fait postérieurement à la banqueroute. Que ses rentes soient diminuées de moitié, ou qu'il paie tout le double plus cher, cela revient exactement au même pour lui.

Quant aux créanciers qu'il a, il les paie à la vérité sur le même pied qu'il est payé lui-même par le trésor public; mais sur quel fondement croit-on que les créanciers de l'état soient toujours débiteurs relativement aux autres citoyens? Leurs relations privées sont les mêmes que celles des autres personnes; et tout porte à croire qu'en somme totale, il est dû autant aux créanciers de l'état par les autres particuliers, qu'il est dû à ceux-ci par les créanciers de l'état. Ainsi l'injustice qu'on les autorise à exercer est compensée par celle à laquelle on les expose, et la banqueroute provenant de l'altération des monnaies ne leur est pas moins fâcheuse que toute autre.

---

[1] Voyez l'ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1302; celles de Philippe de Valois, de 1329 et de 1343; celle du roi Jean, de 1334; celle de Charles VI, de 1421.

Mais elle a de plus de très-graves inconvéniens. Elle occasionne dans les prix des denrées un bouleversement, qui a lieu de mille manières, suivant chaque circonstance particulière, ce qui dérange les spéculations les plus utiles et les mieux combinées; elle détruit toute confiance pour prêter et emprunter. On ne prête pas volontiers là où l'on est exposé à recevoir moins qu'on n'a prêté, et l'on emprunte à regret là où l'on est exposé à rendre plus qu'on n'a reçu. Les capitaux en conséquence ne peuvent pas chercher les emplois productifs. Les *maximum* et les taxes de denrées, qui marchent souvent à la suite des dégradations des monnaies, portent à leur tour un coup funeste à la production.

La morale d'un peuple ne souffre pas moins des variations monétaires; elles confondent toujours pendant un certain temps ses idées relativement aux valeurs, et, dans tous les marchés, donnent l'avantage au fripon adroit sur l'honnête homme simple ; enfin elles autorisent, par l'exemple et par le fait, le vol et la spoliation, mettent aux prises l'intérêt personnel avec la probité, et l'autorité des lois avec les mouvemens de la conscience.

CHAPITRE XXVI.

Des Papiers-monnaies.

Il n'est point ici question des engagemens contractés par l'état ou par les particuliers d'acquitter en numéraire une certaine somme, et qui sont en effet acquittés à présentation, ou à leur échéance. On applique le nom de papier-monnaie à une véritable monnaie de papier qui ne stipule pas son remboursement, ou qui ne stipule qu'un remboursement illusoire qu'on n'exécute pas. Le gouvernement autorise alors à acquitter en papier-monnaie les engagemens contractés en espèces; mais c'est autoriser une violation de foi ; et, sous ce rapport, une monnaie de papier peut passer pour le dernier terme de l'altération des monnaies.

Il semble qu'une monnaie de cette espèce, ne tirant aucune valeur de la matière dont elle est faite, ni d'un remboursement dont l'époque est indéfinie, et qui par conséquent n'engage à rien, ne devrait avoir aucune valeur, et qu'avec un tel papier, quelle que fût la somme qui s'y trouvât spécifiée, on ne devrait pouvoir rien acheter. L'expérience prouve le contraire, et il s'agit d'expliquer cet effet au moyen de la connaissance que nous pouvons avoir acquise de la nature et de l'usage des monnaies.

Le gouvernement, en autorisant les débiteurs à s'acquitter avec du papier, en recevant lui-même ce papier de la main de ses débiteurs et de ses contribuables, lui confère déjà une certaine valeur en lui assignant des usages qui dépendent de l'autorité publique, soit qu'elle fasse ou non un usage légitime de la force; mais ce n'est pas tout. Le nombre des unités monétaires devient nécessairement plus considérable ; car en jetant dans la circulation un papier non remboursable, cumulativement avec les espèces qui s'y trouvaient déjà, la masse des monnaies, de cette marchandise, papier ou métal, propre à servir d'intermédiaire dans les échanges, est augmentée, et, par une loi constante que j'ai essayé d'expliquer au chapitre 23, la valeur de chaque unité décline dans la même proportion, jusqu'à ce que les pièces de monnaie métallique tombent à un taux inférieur à celui de la même quantité de métal en lingots; de là la fusion ou l'exportation des monnaies métalliques [1]. Le papier-monnaie seul reste ; et comme dans une société avancée en civilisation, où la production est en pleine activité et la consommation considérable, un pareil

---

[1] La différence qui s'établit entre la valeur du papier-monnaie dans l'intérieur où il a des usages, et sa valeur au-dehors où il n'est bon à rien, est le fondement des spéculations qui se sont faites, et des fortunes qui ont été acquises à toutes les époques où il y a eu un papier-monnaie.

En 1811, avec cent guinées en or, on pouvait acheter à Paris une lettre de change sur Londres, de 140 liv. sterling, c'est-à-dire qu'on y pouvait acheter pour 140 liv. sterling de papier-monnaie anglais, puisque les lettres de change étaient acquittées en papier-monnaie (*bank notes*). Or, ces mêmes cent guinées, ou un lingot équivalent, n'avaient coûté, à Londres, que 120 liv. st. en papier-monnaie. C'est ainsi qu'il faut entendre cette expression, que le papier-monnaie anglais avait plus de valeur en Angleterre qu'à l'étranger.

Aussi, d'après des relevés qui ont été faits à Dunkerque, pendant les années 1810, 1811, 1812 et 1813, il est entré en fraude, par les seuls ports de Dunkerque et Gravelines, des guinées, ou lingots d'or, pour une somme de 182,124,444 francs.

La même spéculation se fesait avec toutes sortes de marchandises, mais moins facilement qu'avec l'or, parce que si la sortie de l'Angleterre en était favorisée, l'introduction en fraude sur le continent en était fort difficile.

Quoi qu'il en soit, la demande que cela occasionnait sur le continent des lettres de change sur Londres, en aurait bien vite fait remonter la valeur au pair de ce qu'elles valaient en Angleterre, si les agens chargés de payer les subsides anglais à leurs alliés sur le continent, n'avaient pas eu constamment des traites à fournir sur Londres.

instrument est d'un usage indispensable, le besoin qu'on a de celui-ci fait qu'on le reçoit à défaut d'un autre.

Remarquons que ce n'est pas la confiance qu'on a dans le remboursement d'un papier-monnaie qui fait qu'on l'accepte en paiement ; car on sait qu'il n'existe aucun bureau ouvert pour le rembourser. Sa valeur (car il en a, puisque l'on consent à donner des valeurs très-réelles en échange d'un papier-monnaie) lui vient uniquement de la possibilité que chacun croit avoir, de le donner en paiement dans les achats qu'on se propose de faire. Or, cette valeur qui lui est propre, qui naît de l'office qu'il remplit en fait une véritable monnaie, et non le signe représentatif d'une monnaie qu'il est incapable de procurer. Les personnes qui ont des achats à faire n'ont pas de meilleure monnaie à offrir ; les personnes qui ont besoin de vendre en demanderaient en vain une autre. Leurs besoins réciproques suffisent pour faire circuler celle-là, pourvu que chacun puisse se flatter de la placer à peu près au même taux auquel il l'a prise : à cet effet on la garde peu ; on fait volontiers des achats, soit pour satisfaire aux besoins des familles, soit pour travailler à une nouvelle production. Aussi a-t-on pu observer, à l'origine de tous les papiers-monnaies, une certaine activité dans la circulation très-favorable aux développemens de l'industrie. Les commencemens du système de Law, sous la régence, furent brillans ; on en put dire autant des premiers temps des assignats dans la révolution française ; et l'agriculture, les manufactures et le commerce de la Grande-Bretagne, prirent un grand essor dans les années qui suivirent la suspension des paiemens en espèces de la banque d'Angleterre [1].

Le vice de la monnaie de papier n'est pas dans la matière dont elle est

---

[1] Un habile économiste anglais, M. Th. Tooke, a fait la même remarque dans son ouvrage intitulé : *On the state of the Currency*, page 23. Voici sommairement l'explication qu'il en donne. Quand on augmente par des billets de confiance ou un papier quelconque la masse des monnaies, c'est ordinairement en fesant des avances au gouvernement ou aux particuliers ; ce qui augmente la somme des capitaux en circulation, fait baisser le taux de l'intérêt, et rend la production moins dispendieuse. Il est vrai que l'augmentation de la masse des monnaies en fait décliner la valeur, et que lorsque ce déclin se manifeste par le prix élevé où montent les marchandises et les services productifs, des capitaux plus considérables nominalement, ne le sont bientôt plus en réalité ; mais ce dernier effet est postérieur à l'autre : les intérêts ont baissé avant que le prix des marchandises ait haussé, et que les emprunteurs aient fait leurs achats. D'où il suit qu'une monnaie dont la masse s'accroît et dont la valeur diminue graduellement, est favorable à l'industrie.

faite ; car la monnaie ne nous servant pas en vertu de ses qualités physiques, mais en vertu d'une qualité morale qui est sa valeur, elle peut être indifféremment composée de toute espèce de matière, pourvu qu'on réussisse à lui donner de la valeur. C'est là sa qualité essentielle, puisqu'elle est destinée à faire passer une valeur et rien de plus d'une main dans une autre. Or, nous avons vu qu'on peut donner de la valeur à une monnaie de papier. Si cette valeur s'altère promptement, c'est à cause de l'abus qu'il est facile de faire d'une marchandise qui ne coûte presque point de frais de production, et qu'on peut en conséquence multiplier au point de l'avilir complétement.

Les gouvernemens qui ont mis en circulation des papiers-monnaies l'ont bien senti. Aussi les ont-ils toujours présentés comme des billets de confiance, de purs effets de commerce, qu'ils affectaient de regarder comme des signes représentatifs d'une matière pourvue de valeur intrinsèque. Tels étaient les billets de la banque formée, en 1716, par l'écossais Law, sous l'autorité du régent. Ces billets étaient ainsi conçus :

« *La banque promet de payer au porteur à vue..... livres, en monnaie* » DE MÊME POIDS ET AU MÊME TITRE *que la monnaie de ce jour, valeur* » *reçue, à Paris*, etc. »

La banque, qui n'était encore qu'une entreprise particulière, payait régulièrement ses billets chaque fois qu'ils lui étaient présentés. Ils n'étaient point encore un papier-monnaie. Les choses continuèrent sur ce pied jusqu'en 1719, et tout alla bien [1]. A cette époque, le roi ou plutôt le régent remboursa les actionnaires, prit l'établissement entre ses mains, l'appela *banque royale*, et les billets s'exprimèrent ainsi :

« *La banque promet de payer au porteur à vue .... livres*, EN ESPÈCES » D'ARGENT, *valeur reçue, à Paris*, etc. »

Ce changement, léger en apparence, était fondamental. Les premiers billets stipulaient une quantité fixe d'argent, celle qu'on connaissait au moment de la date sous la dénomination d'une livre. Les seconds, ne stipulant que des *livres*, admettaient toutes les variations qu'il plairait au pouvoir arbitraire d'introduire dans la forme et la matière de ce qu'il appellerait toujours du nom de *livres*. On nomma cela rendre le papier-monnaie *fixe* : c'était au contraire en faire une monnaie infiniment plus susceptible de variations, et qui varia bien déplorablement. Law s'opposa

---

[1] Voyez dans Dutot, volume II, page 200, quels furent les très-bons effets du *Système* dans ses commencemens.

avec force à ce changement : les principes furent obligés de céder au pouvoir, et les fautes du pouvoir, lorsqu'on en sentit les fatales conséquences, furent attribuées à la fausseté des principes.

Les *assignats* créés dans le cours de la révolution française valaient encore moins que le papier-monnaie de la régence. Celui-ci promettait au moins un paiement en argent ; ce paiement aurait pu être considérablement réduit par l'altération des monnaies; mais enfin, si le gouvernement avait été plus mesuré dans l'émission de son papier-monnaie, et plus scrupuleux à tenir ses engagemens, ce papier aurait pu être remboursé un peu plus tôt ou un peu plus tard; tandis que les assignats ne donnaient aucun droit au remboursement en argent, mais seulement à un achat de biens nationaux ; or, on va voir ce que valait ce droit-là.

Les premiers assignats portaient qu'ils étaient payables, à vue, à la caisse de l'extraordinaire, où, dans le fait, ils n'étaient point payés. On les recevait, à la vérité, en paiement des domaines nationaux que les particuliers achetaient à l'enchère; mais la valeur de ces domaines ne suffisait point pour déterminer celle des assignats, parce que leur prix nominal augmentait dans la même proportion que celui de l'assignat déclinait. Le gouvernement n'était pas même fâché que le prix des domaines s'élevât nominalement ; il y voyait un moyen de retirer une plus grande quantité d'assignats, et par conséquent un moyen d'en émettre d'autres sans en augmenter la somme. Il ne sentait pas que ce n'était pas le prix des biens nationaux qui augmentait, mais bien celui des assignats qui diminuait ; et plus celui-ci diminuait, plus il était forcé d'en émettre pour acheter les mêmes denrées.

Les derniers *assignats* ne portaient plus qu'ils étaient payables à vue. A peine s'aperçut-on de ce changement ; car les derniers n'étaient pas moins payés que les précédens, qui ne l'étaient pas du tout.

Mais le vice de leur institution s'en découvre mieux ; en effet, on lisait sur une feuille de papier : *Domaines nationaux*, *assignat de cent francs*, etc. Or, que voulaient dire ces mots *cent francs?* De quelle valeur donnaient-ils l'idée? De la quantité d'argent qu'auparavant on appelait *cent francs?* Non, puisqu'il était impossible de se procurer cette quantité d'argent avec un assignat de cent francs. Donnaient-ils l'idée d'une étendue de terre égale à celle qui aurait valu cent francs en argent? Pas davantage, puisque, par l'effet des enchères, cette quantité de terre ne pouvait pas plus être obtenue avec un assignat de cent francs, même des mains du gouvernement, qu'on ne pouvait obtenir cent francs d'espèces.

Il fallait, assignats en main, acheter à l'enchère les domaines nationaux; et la valeur de l'assignat était tombée au point qu'un assignat de cent francs ne pouvait, à l'enchère, obtenir un pouce carré de terrain.

De façon que, tout discrédit à part, une somme en assignats ne présentait l'idée d'aucune valeur; et le gouvernement aurait joui de toute la confiance qu'il n'avait pas, que les assignats ne pouvaient éviter de tomber à rien.

On sentit cette erreur dans la suite, et lorsqu'il ne fut plus possible d'acheter la moindre denrée pour quelque somme en assignats qu'on en offrît. Alors on créa des *mandats*, c'est-à-dire un papier avec lequel on pouvait se faire délivrer, sans enchère, une quantité déterminée de biens nationaux; mais on s'y prit mal dans l'exécution, et d'ailleurs il était trop tard.

Le papier-monnaie que l'Angleterre mit en circulation de 1798 à 1818 (*bank notes*), ne subit pas une aussi forte dépréciation, parce qu'il fut émis avec quelque mesure; ce qui tint à plusieurs causes, et principalement au frein de l'opinion publique et au concours, nécessaire pour cette opération, des directeurs de la banque d'Angleterre et de l'administration de l'état, ces deux intérêts divers se trouvant différemment compromis par les émissions successives. Elles excédèrent néanmoins les besoins de la circulation, assez pour faire tomber la valeur de l'unité monétaire aux deux tiers environ de la valeur de la même unité en or [1]. Et lorsque les directeurs de la banque, de concert avec le gouvernement, voulurent faire remonter la valeur des billets au niveau de l'or, ils n'eurent qu'à en diminuer la masse. Le gouvernement remboursa à la banque une partie des avances qu'il avait reçues d'elle, ce qui fit rentrer une partie des billets; et la banque cessa de prendre des effets à l'escompte, en même temps qu'elle encaissa ceux de son portefeuille dont l'échéance arrivait journellement; ce qui en fit rentrer encore. L'agent des échanges, devenant plus rare sur le marché, reprit sa valeur; et les spéculateurs, obligés de payer l'or aussi cher en livres sterling de papier qu'en livres sterling

---

[1] Elle ne serait pas tombée à beaucoup près autant sans les émissions de billets des banques provinciales. Quoique ces billets n'eussent pas un cours forcé, et que les banques provinciales fussent obligées de les acquitter à présentation en monnaie légale (en *bank notes*), ils contribuaient à rendre l'instrument des échanges plus abondant par rapport aux besoins de la circulation; car les signes représentatifs de la monnaie servent exactement aux mêmes usages.

d'or, n'eurent plus rien à gagner en exigeant le remboursement en espèces des billets dont ils étaient porteurs.

Cette circonstance fut très-fâcheuse pour l'industrie anglaise. De nombreux engagemens avaient été contractés en une monnaie dépréciée, notamment les baux dont la durée est fort longue. Les fermiers, par suite de la dépréciation, s'étaient obligés à payer de plus fortes sommes nominales, et les acquittaient aisément, parce que les denrées, payées en une monnaie de moindre valeur, étaient payées nominalement plus cher. Lorsque la valeur de la monnaie a été réintégrée, les prix ont baissé en proportion, et l'on a été obligé de payer, en valeurs réelles, des obligations qui avaient été contractées en valeurs nominales. Les impôts, qui s'étaient accrus en raison de la dépréciation des monnaies, durent de même être payés en valeurs réelles, et les charges de l'état, notamment la dette publique, qui avaient été allégées lorsqu'on en avait payé les intérêts en monnaie dépréciée, devinrent plus lourdes qu'auparavant. Il fallut payer en une monnaie valant de l'or, les intérêts d'emprunts publics contractés pendant 12 à 15 années, et dont les fonds avaient été fournis en une monnaie qui valait un quart ou un tiers de moins. Les traitemens d'emplois publics, et, ce qui est pire, les pensions et les sinécures, nominalement augmentés pendant la dépréciation, furent payés en valeurs réelles après la restauration de la valeur. Ce fut une banqueroute ajoutée à une banqueroute; car on ne viole pas moins ses engagemens lorsqu'on fait payer aux contribuables plus qu'ils ne doivent, que lorsqu'on ne paie pas à des créanciers tout ce qui leur est dû.

En 1800, les billets de banque étant au pair, avec 3 livres 17 sous 10 deniers 1/2 sterling, on pouvait se procurer une once d'or; en 1814, on fut obligé de la payer 5 livres 6 sous 4 deniers [1]. Cent livres sterling en papier ne valaient plus que 73 livres 4 sous 9 deniers en or, et cette dépréciation fut accompagnée d'une assez grande prospérité. La valeur des billets remonta dans les années qui suivirent jusqu'en 1821, où ils furent de nouveau au pair, et cette restauration fut accompagnée d'une fort grande détresse. On proposa, entre autres expédiens, de réduire la livre sterling à la quantité de métal que les billets de banque pouvaient réellement acheter [2]; et si ce parti eût été adopté, en prenant des précau-

---

[1] Voyez *A Series of tables exibiting the gain and loss of the fundholder*, par Robert Mushet, 1821, table 1.

[2] Voyez *A Letter to the earl of Liverpool on the present distresses of the coun-*

tions pour que la banque n'augmentât pas la somme de ses billets en circulation, elle aurait pu les payer à bureau ouvert; il est probable que les marchandises n'auraient pas baissé de prix; les mêmes facilités se seraient offertes à l'industrie; les engagemens contractés auraient été acquittés sur le même pied auquel ils avaient été contractés, et l'état n'aurait pas été tenu d'acquitter, comme il a fait depuis, une dette, des pensions et des traitemens d'un tiers plus considérables qu'ils n'étaient alors. Les intérêts privilégiés s'y opposèrent, et la masse de la nation, outre les maux que souffrirent alors les classes laborieuses, se trouvera long-temps encore accablée d'une dette dont les trois quarts peuvent être attribués à une lutte qu'il est permis à l'orgueil national d'appeler glorieuse, mais qui coûte cher à la nation, sans lui avoir fait aucun profit [1].

La possibilité de se servir d'une monnaie dépourvue de toute propriété physique, pourvu qu'elle soit aisément transmissible, et qu'on trouve le moyen d'en soutenir la valeur à un taux, sinon invariable, du moins difficilement et lentement variable, a fait présumer à de très-bons esprits qu'on pourrait sans inconvénient y employer une matière beaucoup moins précieuse que l'or et l'argent, qui, pour cet usage, pourraient être suppléés avantageusement. David Ricardo a proposé dans ce but un moyen fort ingénieux, et qui consiste à obliger la banque, ou toute autre corporation qu'on autoriserait à mettre en circulation de la monnaie de papier, à la rembourser, à bureau ouvert, en lingots. Un billet stipulant un certain lingot d'or ou d'argent qu'on serait autorisé à se faire délivrer à volonté, ne pourrait pas tomber au-dessous de la valeur de ce lingot; et d'un autre côté, si la quantité des billets émise n'excédait pas les besoins de la

---

try, and the efficacy of reducing the standard of our silver currency, 1816, par C. R. Prinsep. L'auteur propose de réduire la livre sterling à ce qu'il y a d'argent dans 16 shillings, au lieu de ce qu'il en faut pour faire 20 shillings.

[1] La cherté des objets de consommation équivaut à la réduction des revenus des particuliers, ce qui, dans les classes pauvres et laborieuses, constitue la misère. Si les charges de l'Angleterre étaient moins lourdes, le blé pourrait y être produit à des prix plus rapprochés des blés étrangers; la libre importation de ceux-ci pourrait être permise, au grand soulagement des classes manufacturières. L'énormité de la dette, les gros traitemens, et l'impossibilité de réformer les abus avec une représentation dérisoire, rendent plus difficile un remède efficace. L'Angleterre souffrira encore long-temps de la guerre impolitique qu'elle a faite à la révolution française. La France souffrira aussi dans un autre genre. Chacun souffre de ses fautes.

circulation, les porteurs de billets n'exigeraient pas leur conversion en métal, parce que des lingots ne se prêtent pas aux besoins de la circulation. Si, par défiance, on se fesait trop rembourser de billets de banque, comme il n'y aurait pas d'autre monnaie, les billets augmenteraient de valeur, et il conviendrait sans doute alors au public de porter des lingots à la banque pour avoir des billets [1].

Il est possible que dans une nation passablement éclairée, sous un gouvernement qui offrirait toutes les garanties désirables, et au moyen d'une banque indépendante dont les intérêts seraient en concurrence avec ceux du gouvernement pour assurer les droits du public, il est possible, dis-je, qu'une pareille monnaie pût être établie avec beaucoup d'avantages; mais il restera toujours un fâcheux cortége pour toute espèce de papier-monnaie; je veux dire le danger des contrefaçons, qui, indépendamment de l'inquiétude qu'elles laissent toujours dans l'esprit de possesseurs de billets, ont en Angleterre, pendant l'espace de vingt-cinq années, coûté la vie à bien des condamnés, et en ont fait déporter beaucoup d'autres.

On ne saurait se dissimuler d'ailleurs que la substitution du papier à la monnaie métallique, ne soit toujours accompagnée de certains risques que Smith représente par une image hardie et ingénieuse. Le sol d'un vaste pays figure, selon lui, les capitaux qui s'y trouvent. Les terres cultivées sont les capitaux productifs; les grandes routes sont l'agent de la circulation, c'est-à-dire la monnaie, par le moyen de laquelle les produits se distribuent dans la société. Une grande machine est inventée, qui transporte les produits du sol au travers des airs; ce sont les billets de confiance. Dès-lors on peut mettre en culture les grands chemins.

« Toutefois, poursuit Smith, le commerce et l'industrie d'une nation, » ainsi suspendus sur les ailes icariennes des billets de banque, ne che- » minent pas d'une manière si assurée que sur le solide terrain de l'or et » de l'argent. Outre les accidens auquels les expose l'imprudence ou la » maladresse des directeurs d'une banque, il en est d'autres que toute » l'habileté humaine ne saurait prévoir ni prévenir. Une guerre malheu- » reuse, par exemple, qui ferait passer entre les mains de l'ennemi le » gage qui soutient le crédit des billets, occasionnerait une bien plus » grande confusion que si la circulation du pays était fondée sur l'or et » l'argent. L'instrument des échanges perdant alors toute sa valeur, les » échanges ne pourraien plus être que des trocs difficiles. Tous les im-

[1] Voyez *Ricardo's Proposals for an economical and secure Currency*, 1816.

» pôts ayant été acquittés jusque-là en billets, le prince ne trouverait plus » rien dans ses coffres pour payer ses troupes ni pour remplir ses maga- » sins. Un gouvernement jaloux de défendre en tout temps, avec avan- » tage, son territoire, doit donc se tenir en garde contre une multiplica- » tion de billets qui tendrait... à remplacer dans ses états une trop grande » partie de l'agent naturel des échanges. »

M. Th. Tooke, qui n'a point, comme plusieurs de ses compatriotes, transformé l'économie politique en une métaphysique obscure, incapable de servir de guide dans la pratique, et qui demeure attaché à la méthode expérimentale d'Adam Smith, après avoir observé les fluctuations survenues en Angleterre dans le prix des choses et dans l'intérêt des capitaux, de même que les bouleversemens de fortune et les banqueroutes dont ce pays a été le théâtre depuis l'année 1797, est convenu « qu'un » système monétaire où le papier joue un si grand rôle, est exposé à des » inconvéniens tellement graves, qu'ils doivent l'emporter sur l'avantage » de se servir d'un agent de la circulation peu dispendieux [1]. »

Des principes trop absolus mis en pratique, exposent aux mêmes inconvéniens qu'une machine que l'on construirait selon les lois de la mécanique, mais sans tenir compte des frottemens et de la qualité des matériaux.

CHAPITRE XXVII.

Que la Monnaie n'est ni un signe ni une mesure.

Un signe représentatif n'a de valeur que celle de l'objet qu'il représente, et qu'on est forcé de délivrer sur la présentation du titre. La monnaie tire sa valeur de ses usages, et personne n'est obligé de délivrer sa marchandise quand on lui présente de la monnaie. Il l'échange librement; il débat la valeur de sa marchandise, ce qui revient au même que de débattre la valeur de la monnaie qu'on lui offre; valeur qui n'est pas stipulée d'avance, et qui en fait une marchandise de même nature que les instrumens quelconques dont les hommes se servent.

Ce qui est un *signe*, c'est un billet de banque payable à la première réquisition; il est le signe de l'argent qu'on peut recevoir au moment qu'on veut, sur la présentation de cet effet; et il n'a de valeur qu'en

[1] *Considerations on the state of the currency*, page 85.

vertu de l'argent qu'il donne droit de recevoir et qu'on ne peut refuser de payer. Mais quant à la monnaie d'argent qu'on reçoit à la caisse, elle n'est pas le *signe* : elle est la chose signifiée.

Quand on vend sa marchandise, on ne l'échange donc pas contre un signe, mais contre une autre marchandise appelée *monnaie*, à laquelle on suppose une valeur égale à celle qu'on vend.

Quand on achète, on ne donne pas seulement un signe : on donne une marchandise ayant une valeur réelle égale à celle qu'on reçoit.

Cette première erreur a été le fondement d'une autre erreur souvent reproduite. De ce que la monnaie était le *signe* de toutes les valeurs, on a conclu que les monnaies représentaient toutes les marchandises, et que leur valeur totale en chaque pays égalait la valeur totale de tous les autres biens : opinion qui reçoit une apparence de vraisemblance de ce que la valeur relative de la monnaie diminue quand sa masse va en augmentant, et de ce qu'elle augmente quand sa masse diminue.

Mais qui ne voit que cette variation a lieu de même pour toutes les autres marchandises qui ne sont évidemment pas des signes? Quand la récolte du vin a été double dans une certaine année, son prix tombe à moitié de ce qu'il était l'année précédente; par une raison semblable, on peut supposer que, si la masse des espèces qui circulent venait à doubler, le prix de toutes choses doublerait, c'est-à-dire que pour avoir le même objet il faudrait donner le double d'argent. Or, cet effet n'indique pas plus que la valeur totale de l'argent est toujours égale à la valeur totale des autres richesses, qu'il n'indique que la valeur totale des vins est égale à toutes les autres valeurs réunies. La variation survenue dans la valeur de l'argent et du vin, dans les deux suppositions, est une conséquence du rapport de ces denrées avec elles-mêmes, et non de leur rapport avec la quantité des autres denrées.

Nous avons déjà vu que la valeur totale de la monnaie d'un pays, même en y ajoutant la valeur de tous les métaux précieux qu'il renferme, est peu de chose, comparée avec la masse entière de ses valeurs. La valeur représentée serait donc supérieure au signe qui la représente, et le signe ne suffirait point pour se procurer la chose signifiée [1].

---

[1] On ne peut tirer avantage de ce qu'on joint à la valeur de la monnaie celle des papiers de crédit. L'agent de la circulation, qu'il soit sous forme d'espèces ou sous forme de papier de crédit, n'excède jamais en valeur les besoins de la circulation. Quand la masse de la monnaie, de métal ou de papier, vient à augmenter, sa va-

C'est avec aussi peu de fondement que Montesquieu prétend que le prix des choses dépend du rapport qu'il y a entre la quantité totale des denrées et la quantité totale des monnaies [1]. Un vendeur et un acheteur savent-ils ce qui existe d'une denrée qu'on ne met pas en vente? Et quand ils le sauraient, cela changerait-il, relativement à cette même denrée, quelque chose à la quantité offerte et à la quantité demandée? Toutes ces opinions naissent évidemment de l'ignorance où l'on a été, jusqu'à notre temps, de la nature des choses et de la marche des faits dans ce qui tient à l'économie politique.

Avec un peu plus d'apparence de raison, mais non pas avec plus de fondement, on a nommé le numéraire, ou la monnaie, une *mesure des valeurs*. On peut apprécier la valeur des choses; on ne peut pas la mesurer, c'est-à-dire la comparer avec un type invariable et connu, parce qu'il n'y en a point.

C'est de la part de l'autorité une entreprise insensée que de vouloir fixer une unité de valeur pour déterminer quelle est la valeur des choses. Elle peut commander que *Charles*, possesseur d'un sac de blé, le donne à *Martial* pour 24 francs; mais elle peut commander de même que *Charles* le donne pour rien. Par cette ordonnance, elle aura peut-être dépouillé *Charles* au profit de *Martial*; mais elle n'aura pas plus établi que 24 francs soient la mesure de la valeur d'un sac de blé, qu'elle n'aurait établi qu'un sac de blé n'a point de valeur, en forçant son possesseur à le donner pour rien.

Une toise ou un mètre sont de véritables mesures, parce qu'elles présentent toujours à l'esprit l'idée d'une même grandeur. Fussé-je au bout du monde, je suis certain qu'un homme de cinq pieds six pouces (mesure de France) a la même taille qu'un homme de cinq pieds six pouces en France. Si l'on me dit que la grande pyramide de Ghizé a cent toises de largeur à sa base, je peux à Paris mesurer un espace de cent toises, et me former une idée exacte de cette base; mais si l'on me dit qu'un chameau vaut au Caire 50 sequins, qui font environ 2,500 grammes d'argent, ou 500 francs, je n'ai pas une idée précise de la valeur de ce chameau, parce

---

leur diminue de manière à n'acheter toujours que la même quantité de marchandises, et la valeur que la circulation emploie comme agent de circulation, est toujours peu de chose, comparée avec l'ensemble des valeurs d'un pays. Voyez ci-après ce qui a rapport au billets de banque.

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXII, chap. 7.

que les 500 francs d'argent valent indubitablement moins à Paris qu'au Caire, sans que je puisse dire de combien ils sont inférieurs en valeur.

Tout ce qu'on peut faire se réduit donc à comparer entre elles les valeurs de différentes choses, c'est-à-dire à déclarer que celle-ci vaut autant, ou plus, ou moins que celle-là, dans le moment et au lieu où l'on est, sans pouvoir déterminer quelle est absolument la valeur des unes et des autres. On dit qu'une maison vaut 20,000 francs; mais quelle idée de valeur me donne une somme de 20,000 francs? L'idée de tout ce que je peux acheter pour ce prix; et quelle idée de valeur me donnent toutes ces choses achetées pour ce prix? L'idée d'une valeur égale à celle de cette maison, mais non l'idée d'aucune grandeur de valeur fixe qui soit indépendante de la valeur comparée de ces choses.

Quand on compare deux choses d'inégale valeur à diverses fractions d'un produit de même nature, on ne fait encore qu'évaluer le rapport de leur valeur. Quand on dit : *Cette maison vaut* 20,000 *francs, et cette autre vaut* 10,000 *francs,* la phrase au fond ne dit autre chose que : *Cette maison vaut deux fois autant que celle-là.* Comme on les compare l'une et l'autre à un produit qui peut se partager en plusieurs portions égales (à une somme d'argent), on peut plus aisément, à la vérité, se faire une idée du rapport de valeur des deux maisons, parce que l'esprit saisit avec facilité le rapport de 20,000 unités avec 10,000 unités; mais on ne peut, sans tourner dans un cercle vicieux, dire ce que vaut chacune de ces unités.

Qu'on appelle cela *mesurer*, j'y consens; mais je ferai remarquer que la même propriété se rencontre dans toute autre marchandise divisible, quoiqu'elle ne remplisse pas l'office de la monnaie. On aura la même idée du rapport qui existe entre la valeur des deux maisons, lorsqu'on dira : L'une vaut mille hectolitres de froment, et l'autre n'en vaut que cinq cents.

Cette matière une fois comprise, j'observerai que la mesure commune de deux valeurs (si on lui accorde ce nom) ne donne aucune idée du rapport de ces deux valeurs, pour peu qu'elles soient séparées par quelque distance ou par quelque espace de temps; 20,000 francs ou mille hectolitres de froment, ne peuvent me servir pour comparer la valeur d'une maison d'autrefois à celle d'une maison d'à présent, parce que la valeur des écus et du froment n'est plus rigoureusement à présent ce qu'elle était autrefois.

Une maison à Paris, de 10,000 écus, au temps de Henri IV, valait bien

plus qu'une maison qui vaudrait à présent 10,000 écus. Une maison de 20,000 francs en Basse-Bretagne, a plus de valeur qu'une maison de 20,000 francs à Paris; de même qu'un revenu de 10,000 francs en Basse-Bretagne, est bien plus considérable qu'un revenu de pareille somme à Paris.

C'est ce qui rend impossible la comparaison qu'on a quelquefois tenté de faire des richesses de deux époques ou de deux nations différentes. Ce parallèle est la quadrature du cercle de l'économie politique, parce qu'il n'y a point de mesure commune pour l'établir.

L'argent, et même la monnaie, de quelque matière qu'elle soit composée, n'est qu'une marchandise dont la valeur est variable, comme celle de toutes les marchandises, et se règle à chaque marché qu'on fait, par un accord entre le vendeur et l'acheteur. L'argent vaut *plus* quand il achète beaucoup de marchandises que lorsqu'il en achète peu. Il ne peut donc faire les fonctions d'une mesure, qui consiste à conserver l'idée d'une grandeur. Ainsi, lorsque Montesquieu a dit en parlant des monnaies : « Rien ne doit être si exempt de variations que ce qui doit être la » mesure commune de tout[1] », il a renfermé trois erreurs en deux lignes. D'abord on ne peut pas prétendre que la monnaie soit la mesure de tout, mais de toutes les valeurs ; en second lieu, elle n'est pas même la mesure des valeurs ; et, enfin, il est impossible de rendre sa valeur invariable. Si Montesquieu voulait engager les gouvernemens à ne pas altérer les monnaies, il devait employer de bonnes raisons, parce qu'il y en a, et non des traits brillans qui trompent et accréditent de fausses idées.

Cependant il serait bien souvent curieux, et dans certain cas, il serait utile de pouvoir comparer deux valeurs séparées par les temps et par les lieux, comme dans les cas où il s'agit de stipuler un paiement à effectuer au loin, ou bien une rente qui doit durer de longues années.

Smith propose la valeur du travail comme moins variable, et par conséquent plus propre à donner la mesure des valeurs dont on est séparé : et voici les raisons sur lesquelles il se fonde :

« Deux quantités de travail, dit-il, quel que soit le temps, quel que soit » le lieu, sont d'égale valeur pour celui qui travaille. Dans l'état ordi- » naire de sa santé et de son courage, de son aptitude et de sa dexté- » rité, l'avance qu'il fait, dans les deux cas, de sa peine, doit être pour » lui la même. Le prix qu'il paie est donc le même, quelle que soit la

---

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXII, chap. 5.

» quantité des choses qu'il reçoive en retour. S'il en reçoit une plus ou » moins grande quantité, c'est la valeur de ces choses qui varie, et non » la valeur du travail avec lequel il les achète. Partout, dans tous les » temps, ce qu'on n'obtient qu'avec beaucoup de peines et de travail, est » cher; ce qui en coûte peu est à bon marché. Le travail ne variant ja- » mais dans sa valeur, est donc la seule mesure réelle avec laquelle la » valeur de toutes les marchandises peut, en tout temps, en tous lieux, » être comparée et estimée [1] ».

N'en déplaise à Smith, de ce qu'une certaine quantité de travail a toujours la même valeur pour celui qui fournit ce travail, il ne s'ensuit pas qu'elle ait toujours la même valeur échangeable. De même que toute autre marchandise, le travail peut être plus ou moins offert, plus ou moins recherché; et sa valeur, qui, ainsi que toute valeur, se fixe par le débat contradictoire qui s'élève entre le vendeur et l'acheteur, varie selon les circonstances.

La qualité du travail n'influe pas moins sur sa valeur. Le travail de l'homme fort et intelligent vaut plus que celui de l'homme faible et stupide. Le travail vaut plus dans un pays qui prospère, et où les travailleurs manquent, que dans un pays surchargé de population. La journée d'un manouvrier aux États-Unis [2] se paie en argent trois fois autant qu'en France; peut-on croire que l'argent y vaut trois fois moins? Une preuve que le manouvrier des États-Unis est réellement mieux payé, c'est qu'il se nourrit mieux, se vêtit mieux, se loge mieux. Le travail est peut-être une des denrées dont la valeur varie le plus, parce qu'il est, dans certains cas, extraordinairement recherché, et, dans d'autres cas, offert

---

[1] *Rich. des Nat.*, liv. I, chap. 5. Smith dit, au sujet de cette question, que « le » travail est le prix originel payé pour toutes choses; que ce n'est pas avec de l'or » et de l'argent, mais avec du travail, que toute la richesse du monde a été ac- » quise. » Smith abonde ici dans le sens de ceux qui soutiennent que le travail est la source de toutes les valeurs, opinion qu'il m'est impossible d'admettre. La faculté de pouvoir nous servir est communiquée aux choses par le service d'un fonds de terre et d'un capital, en même temps que par le service des industrieux ou par le travail. Le produit, et par conséquent sa valeur, n'existent qu'autant que le consommateur y trouve une utilité suffisante pour qu'il veuille payer tous ces frais de production. La valeur du produit comprend donc le prix du service des capitaux et des terres, aussi bien que le prix du travail.

[2] Humboldt (*Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, tome III, in-8°, page 105) l'estime à 3 fr. 50 c. ou 4 fr. de notre monnaie.

avec une instance qui fait peine, comme dans une ville dont l'industrie est tombée.

Sa valeur ne peut donc servir mieux que la valeur de toute autre denrée, à mesurer deux valeurs séparées par de grandes distances ou par un long espace de temps. Il n'y a réellement point de mesure des valeurs, parce qu'il faudrait pour cela qu'il y eût une valeur invariable, et qu'il n'en existe point.

A défaut de mesure exacte, il faut se contenter d'évaluations approximatives; alors la valeur de plusieurs marchandises, lorsqu'elle est bien connue, peut donner une idée plus ou moins rapprochée de la valeur de telle autre. Pour savoir, à peu près, ce qu'une chose valait chez les anciens, il faudrait connaître quelle marchandise, à la même époque, devait valoir à peu près autant que chez nous, et savoir ensuite quelle quantité de cette denrée on donnait en échange de celle dont on veut savoir le prix. Il ne faudrait point prendre pour objet de comparaison la soie, par exemple, parce que cette marchandise, qu'on était obligé, du temps de César, de tirer de la Chine d'une manière dispendieuse, et qui ne se produisait point en Europe, devait être beaucoup plus chère que chez nous. N'est-il aucune marchandise qui ait dû moins varier depuis ce temps jusqu'au nôtre? Combien donnait-on de cette marchandise pour avoir une once de soie? voilà ce qu'il faudrait savoir. S'il était une denrée dont la production fût à peu près également perfectionnée aux deux époques, une denrée dont la consommation fût de nature à s'étendre à mesure qu'elle est plus abondante, cette denrée aurait probablement peu varié dans sa valeur, laquelle pourrait en conséquence devenir un moyen terme de comparaison assez passable des autres valeurs.

Depuis les premiers temps historiques, le blé est la nourriture du plus grand nombre, chez tous les peuples de l'Europe; et la population des états a dû par conséquent se proportionner à sa rareté et à son abondance plutôt qu'à la quantité de toute autre denrée alimentaire : la demande de cette denrée, relativement à sa quantité offerte, a donc dû être, dans tous les temps, à peu près la même. Je n'en vois point en outre dont les frais de production doivent avoir aussi peu varié. Les procédés des anciens, dans l'agriculture, valaient les nôtres à beaucoup d'égards, et peut-être les surpassaient en quelques points. L'emploi des capitaux était plus cher, à la vérité; mais cette différence est peu sensible, en ce que, chez les anciens, les propriétaires cultivaient beaucoup par eux-mêmes et avec leurs capitaux; ces capitaux, engagés dans des entreprises

agricoles, pouvaient réclamer des profits moindres que dans d'autres emplois, d'autant plus que, les anciens attachant plus d'honneur à l'exercice de l'industrie agricole qu'à celui des deux autres, les capitaux, de même que les travaux, devaient s'y porter avec plus de concurrence que vers les fabriques et le commerce.

Dans le moyen âge, où tous les arts ont tant dégénéré, la culture du blé s'est soutenue à un haut point de perfection qui n'est pas fort au-dessous de celui où nous la voyons actuellement.

De ces considérations je conclus que la valeur d'une même quantité de blé a dû être à peu près la même chez les anciens, dans le moyen âge, et de notre temps. Mais comme l'abondance des récoltes a toujours prodigieusement varié d'une année à l'autre, qu'il y a eu des famines dans un temps, et que les grains ont été donnés à vil prix dans un autre, il ne faut évaluer le grain que sur sa valeur moyenne, toutes les fois qu'on la prend pour base d'un calcul quelconque.

Voilà pour ce qui est de l'estimation des valeurs à des époques différentes.

Quant à leur estimation en deux endroits éloignés l'un de l'autre, elle n'est pas moins difficile. La nourriture la plus générale, et par conséquent celle dont la demande et la quantité restent plus communément dans une même proportion relative, varie d'un climat à l'autre. En Europe, c'est le blé; en Asie, c'est le riz : la valeur d'une de ces denrées n'a aucun rapport en Asie et en Europe, la valeur du riz en Asie n'a même aucun rapport avec la valeur du blé en Europe. Le riz a incontestablement moins de valeur aux Indes que le blé parmi nous : sa culture est moins dispendieuse, ses récoltes sont doubles. C'est en partie ce qui fait que la main-d'œuvre est à si bon marché aux Indes et à la Chine.

La denrée alimentaire de l'usage le plus général est donc une mauvaise mesure des valeurs à de grandes distances. Les métaux précieux n'en sont pas une bien parfaite non plus : ils valent incontestablement moins en Amérique qu'ils ne valent en Europe, et incontestablement plus dans toute l'Asie, puisqu'ils s'y rendent constamment. Cependant la grande communication qui existe entre ces parties du monde, et la facilité de les transporter, peuvent faire supposer que c'est encore la marchandise qui varie le moins dans sa valeur en passant d'un climat dans l'autre.

Heureusement qu'il n'est pas nécessaire, pour les opérations commerciales, de comparer la valeur des marchandises et des métaux dans deux climats éloignés, et qu'il suffit de connaître leur rapport avec les autres

denrées dans chaque climat. Un négociant envoie à la Chine une demi-once d'argent : que lui importe que cette demi-once vaille plus ou moins qu'une once en Europe ? La seule chose qui l'intéresse est de savoir qu'avec cet argent il pourra acheter à Canton une livre de thé d'une certaine qualité, qui, rapportée en Europe, se vendra une once et demie d'argent. D'après ces données, sachant qu'il aura sur cet objet, quand l'opération sera terminée, un gain d'une once d'argent, il calcule si ce gain, après avoir couvert les frais et les risques de l'allée et du retour, lui laisse un bénéfice suffisant. Il ne s'inquiète pas d'autre chose.

S'il envoie des marchandises au lieu d'argent, il lui suffit de savoir le rapport entre la valeur de ces marchandises et celle de l'argent en Europe, c'est-à-dire *ce qu'elles coûtent ;* le rapport entre leur valeur et celle des denrées chinoises en Chine, c'est-à-dire *ce qu'on obtiendra en échange ;* et finalement le rapport entre ces dernières et l'argent en Europe, ou *ce qu'elles se vendront* quand elles seront arrivées. On voit qu'il n'est question là-dedans que de comparer les valeurs relatives de deux ou de plusieurs objets, au même temps et au même lieu, dans chaque occasion.

Dans les usages ordinaires de la vie, c'est-à-dire, lorsqu'il ne s'agit que de comparer la valeur de deux choses qui ne sont séparées ni par un long espace de temps, ni par une grande distance, presque toutes les denrées qui ont quelque valeur peuvent servir de mesure ; et si, pour désigner la valeur d'une chose, même lorsqu'il n'est question ni de vente ni d'achat, on emploie plus volontiers dans cette appréciation la valeur des métaux précieux, ou de la monnaie, c'est parce que la valeur d'une certaine quantité de monnaie est une valeur plus généralement connue que toute autre [1]. Mais quand on stipule pour des temps éloignés, comme lorsqu'on se réserve une rente perpétuelle, il vaut mieux stipuler en blé ; car la découverte d'une seule mine pourrait faire tomber la valeur de l'argent fort au-dessous de ce qu'elle est, tandis que la cultivation de toute l'Amérique septentrionale ne ferait pas sensiblement baisser la valeur du blé en Europe ; car alors l'Amérique se peuplerait de consommateurs en même

---

[1] Pour apprécier les différentes valeurs des choses, je les compare, dans le cours de cet ouvrage, au prix auquel elles peuvent se vendre contre de la monnaie ; c'est que je n'ai nul besoin, dans mes exemples, d'une exactitude rigoureuse. Le géomètre lui-même ne trace des lignes que pour rendre sensibles ses démonstrations, et il n'a besoin d'exactitude rigoureuse que dans ses raisonnemens et dans ses conséquences.

temps qu'elle se couvrirait de moissons. De toute manière, une stipulation de valeurs pour un terme éloigné est nécessairement vague, et ne peut donner aucune assurance de la valeur qu'on recevra.

La plus mauvaise de toutes les stipulations serait celle qui stipulerait en monnaie nominale ; car ce nom pouvant s'appliquer à des valeurs diverses, ce serait stipuler un mot plutôt qu'une valeur, et s'exposer à payer ou à être payé en paroles.

Si je me suis arrêté à combattre des expressions inexactes, c'est qu'elles m'ont semblé trop répandues, qu'elles suffisent quelquefois pour établir des idées fausses, que les idées fausses deviennent souvent la base d'un faux système, et que d'un faux système enfin naissent les mauvaises opérations.

CHAPITRE XXVIII.

D'une attention qu'il faut avoir en évaluant les sommes dont il est fait mention dans l'histoire.

Les écrivains les plus éclairés, lorsqu'ils évaluent en monnaies de notre temps les sommes dont il est fait mention dans l'histoire, se contentent de réduire en monnaie courante la quantité d'or ou d'argent contenue dans la somme ancienne. Cela donne au lecteur une très-fausse idée de la valeur de cette somme ; car l'argent et l'or ont beaucoup perdu de leur valeur.

Comme, d'après les observations qui se trouvent dans le précédent chapitre, on a lieu de croire que la valeur du blé, année commune, a moins varié que celle d'aucune autre marchandise, et bien sûrement beaucoup moins que celle des métaux précieux, les auteurs transmettraient une idée bien plus juste d'une valeur ancienne en nous disant ce qu'elle pouvait acheter de blé ; et si cette quantité de blé ne portait pas à notre esprit une idée assez nette de la valeur ancienne, on pourrait la traduire en monnaie courante au prix moyen du blé à l'époque où nous sommes.

Des exemples feront mieux sentir la nécessité de ce moyen de réduction.

Démocède, médecin de Crotone, s'étant retiré à Égine, y déploya tant d'habileté dans sa profession, que les Éginètes, pour l'attacher à leur ville, lui assignèrent, sur le trésor public, une pension annuelle d'un talent. Si nous voulons connaître l'étendue de cette munificence, et en même temps la valeur de la somme appelée du nom de *talent*, nous chercherons

d'abord à savoir ce qu'un talent pouvait acheter de blé. Jusqu'à Démosthènes on n'a pas de document sur le prix du blé; mais dans le plaidoyer de Démosthènes contre Phormion, on lit : « Le blé étant fort cher, et » tandis qu'il se vendait jusqu'à 16 drachmes, nous en avons fait venir » plus de cent mille médimnes *au prix ordinaire* de la taxe, à cinq » drachmes. »

Voilà donc le prix *le plus ordinaire* du blé à Athènes : cinq drachmes par médimne. Le talent attique contenait 6,000 drachmes. A cinq par médimne, le talent pouvait donc acheter 1,200 médimnes de blé. Il s'agit maintenant de réduire 1,200 médimnes en mesures de notre temps. Or, on sait par d'autres voies que chaque médimne équivalait à 52 de nos litres, ou (à très-peu de chose près) un demi-hectolitre. Douze cents médimnes feraient donc 600 hectolitres, qui, au prix moyen de notre temps, qui ne s'éloigne pas beaucoup de 19 francs l'hectolitre, vaudraient, de nos jours, 11,400 francs. Ces matières n'admettent pas une exactitude extrême; cependant nous sommes assurés d'arriver, par cette méthode, beaucoup plus près de la vérité que l'abbé Barthélemy, qui, dans son *Voyage d'Anacharsis*, n'évalue le talent attique que 5,400 francs.

Si nous désirons nous former quelqu'idée des valeurs, à l'époque la plus célèbre de l'histoire romaine, c'est-à-dire au temps de César, nous chercherons ce que chaque somme pouvait acheter de blé, et nous évaluerons ce que la même quantité de blé peut valoir à présent. Le *modius* était une mesure qui se vendait communément 3 sesterces [1]. Les antiquaires diffèrent peu sur la capacité du *modius*. Les uns le disent égal à 8 58/100 litres, les autres à 8 82/100. Prenons le terme moyen de 8 7/10, et à ce compte un sesterce vaudrait autant qu'un tiers de 8 7/10 litres, c'est-à-dire que 2 9/10 litres. Or, à 19 francs l'hectolitre, cette quantité de blé équivaut à 55 centimes [2]. C'est plus d'une moitié en sus des évaluations qui ont été faites jusqu'ici du sesterce, et cela donne une idée plus juste des sommes dont il est fait mention dans les auteurs de cette époque [3].

---

[1] Voyez Garnier, *Histoire des Monnaies,* tome II, page 334.

[2] Dans les précédentes éditions de cet ouvrage, le sesterce romain est évalué plus haut. J'ai préféré la présente évaluation, parce que j'en crois les bases meilleures.

[3] Horace (Ép. 2, liv. II) parle d'une terre considérable (le sens exige qu'elle le soit), et qu'il porte à la valeur de 300 mille sesterces. D'après l'évaluation ci-dessus elle doit avoir valu 165,000 francs. Dacier, traducteur peu philosophe du

Il y a plus d'incertitude dans l'estimation des sommes historiques après le désastre de l'empire romain, soit à cause de la diversité des monnaies et de leurs fréquentes altérations, soit en raison de l'ignorance où nous sommes de la véritable capacité des mesures des grains. Pour estimer avec approximation une somme sous la première race des rois de France; pour savoir, par exemple, ce que valaient 400 écus d'or que le pape saint Grégoire sut tirer du royaume de France dès l'année 593, il faudrait savoir ce que 400 écus d'or pouvaient acheter de blé. Mais en supposant que l'on possédât quelque renseignement tolérable sur le prix du blé vers la fin du sixième siècle, son prix ne serait probablement pas établi en écus d'or; il faudrait donc savoir en même temps le rapport de la monnaie en laquelle l'estimation serait faite avec les écus d'or; il faudrait savoir la contenance de la mesure de blé dont on nous donnerait le prix, afin de connaître son rapport avec nos mesures de capacité actuelles; et, malgré tout cela, il serait encore facile de se tromper du double au simple dans toutes ces réductions.

Dupré de Saint-Maur [1] croit que depuis le règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire depuis environ l'an 1200 de l'ère vulgaire, la capacité du setier de Paris est restée à peu près la même; or, cette quantité de blé approche beaucoup d'un hectolitre et demi. Et prenant 19 fr. pour le prix moyen actuel de l'hectolitre de blé, le prix moyen du setier est 28 francs 50 cent. En conséquence, chaque fois que nous voyons dans l'histoire de France, depuis Philippe-Auguste, que le setier de blé est à un certain prix, nous pouvons traduire ce prix, quel qu'il soit, par 28 francs 50 centimes d'aujourd'hui.

Ainsi nous savons qu'en 1514, sous Louis XII, le froment valait, année commune, 26 sous le setier; 26 sous valaient donc autant que 28 francs 50 centimes à présent; et quand les historiens portent, pendant le règne de ce prince, le montant des contributions publiques à 7,650,000 livres tournois, nous devons les estimer égales à plus de 167 millions de francs,

---

poète-philosophe, l'évalue 22,500 francs, ce qui forme un véritable contre-sens.

On prétend que Caligula absorba en moins d'un an les trésors amassés par Tibère, qui se montaient à 2 milliards 700 millions de sesterces, que La Harpe traduit par 546 de nos millions; tandis que, d'après l'évaluation de 55 centimes par sesterce, cette somme équivaut à près de 1,500 millions de francs. En effet, on ne voit pas trop comment Caligula eût pu exécuter à moins ses dispendieuses folies.

[1] *Essai sur les Monnaies.*

valeur actuelle. Raynal en donne donc une bien fausse idée quand il ne les évalue que 36 de nos millions. Son erreur vient, je le répète, de ce qu'il s'est borné à chercher ce que cette somme contenait de métal d'argent, pour réduire cet argent en monnaie actuelle, sans faire attention que la valeur de l'argent a fort déchu depuis cette époque.

Sully, dans ses *Mémoires*, rapporte qu'il avait amassé dans les caves de la Bastille jusqu'à 36 millions de livres tournois, pour servir à l'accomplissement des grands desseins d'Henri IV contre la maison d'Autriche. Comme il y eut une très-forte dégradation dans la valeur de l'or et de l'argent, précisément pendant la durée de ce règne, ces métaux perdaient graduellement de leur prix tandis que l'économe surintendant les entassait à la Bastille. Quoi qu'il en soit, nous pouvons connaître la valeur qu'avait encore ce trésor, l'année de la mort de ce prince. En 1610, le setier de Paris, qui vaut actuellement 28 francs 50 centimes, se vendait 8 livres 1 sou 9 deniers, et c'est dans cette dernière monnaie que sont évalués les 36 millions dont parle Sully. Or, 36 millions, en comptant 8 livres 1 sou 9 deniers pour 28 francs 50 centimes, vaudraient aujourd'hui plus de 126 millions; somme qui offrait une ressource importante, surtout si l'on considère que la guerre se fesait alors bien différemment que de nos jours. Avec cinquante mille hommes et des munitions de guerre et de bouche proportionnées, Henri IV aurait exécuté ce qu'on n'accomplirait pas aujourd'hui avec trois cent mille hommes et un milliard. Sully eut le chagrin de voir de son vivant ces puissantes économies dissipées par de vils courtisans.

On peut être curieux de comparer la dette publique de Louis XIV, dans les désastres qui signalèrent la fin de son règne, avec nos dettes publiques actuelles. Le contrôleur général Desmarets remit au duc d'Orléans, régent, un mémoire où l'on trouve un état de la dette mobile en 1708 [1]. Elle se montait alors, en principal, à 685 millions. Il ne donne pas le montant des rentes sur l'hôtel-de-ville; mais on voit un peu plus loin qu'on y consacrait la totalité du produit des fermes générales, qui rapportèrent 31 millons en 1709, et que ce produit ne permit pas de payer au-delà de six mois dans une année. On peut donc supposer que la dette constituée s'élevait à 62 millions de rentes au principal de 1,240 millions [2].

---

[1] Voyez les *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, année 1716.

[2] Le roi n'avait certainement pas reçu ce principal de la main des prêteurs, car l'état du crédit à cette époque ne permettait pas d'emprunter à 5 pour cent : on

En les joignant aux 685 millions du montant des engagemens à terme, on aura 1,925 millions qu'il s'agit, à l'aide du blé, de réduire en valeur actuelle.

Le prix moyen du blé extrait des années 1685 à 1716, en excluant les années extraordinaires du plus haut et du plus bas prix, donne pour le setier de Paris 17 livres 16 sous. En traduisant par 28 francs 50 centimes chaque somme de 17 livres 16 sous qui se trouve dans la dette de Louis XIV, elle nous donnera un total de 3 milliards et 82 millions de francs; triste résultat de la gloriole militaire du prince et des nombreux abus de sa cour.

CHAPITRE XXIX.

Ce que devraient être les Monnaies.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent des monnaies peut faire pressentir ce qu'il faudrait qu'elles fussent.

L'extrême convenance des métaux précieux pour servir de monnaie, les a fait préférer presque partout pour cet usage. Nul autre matière n'y est plus propre; ainsi nul changement à cet égard n'est désirable [1].

On en peut dire autant de la division des métaux précieux en portions égales et maniables. Il convient donc de les frapper, comme on a fait jusqu'à présent chez la plupart des peuples civilisés, en pièces d'un poids et d'un titre pareils.

Il est au mieux qu'elles portent une empreinte qui soit la garantie de ce poids et de ce titre, et que la faculté de donner cette garantie, et par conséquent de fabriquer les pièces de monnaies, soit exclusivement réservée

---

était obligé d'emprunter au denier douze, c'est-à-dire qu'on recevait en principal, douze fois seulement la rente qu'on prenait l'engagement de payer. Le public ne restait pas moins grevé d'une rente perpétuelle qui équivalait à un principal au denier vingt.

[1] L'adoption d'un papier-monnaie, tel que l'a proposé Ricardo (voyez le chap. 26), aurait l'avantage de remplacer un instrument coûteux par un instrument économique; mais cette économie entraîne des risques et des inconvéniens qui outrepassent peut-être ses avantages; d'ailleurs un bon système de monnaies métalliques rend plus sûr l'emploi des billets de confiance, qui ont une partie des avantages du papier-monnaie.

au gouvernement; car une multitude de manufacturiers qui les fabriqueraient concurremment, n'offriraient point une garantie égale.

C'est ici que devrait s'arrêter l'action de l'autorité publique sur les monnaies.

La valeur d'un morceau d'argent se règle de gré à gré dans les transactions qui se font entre les particuliers, ou entre le gouvernement et les particuliers : il convient d'abandonner la sotte prétention de fixer d'avance cette valeur et de lui donner arbitrairement un nom. Qu'est-ce qu'une piastre, un ducat, un florin, une livre sterling, un franc? Peut-on voir autre chose en tout cela que des morceaux d'or ou d'argent ayant un certain poids et un certain titre? Si l'on ne peut y voir autre chose, pourquoi donnerait-on à ces lingots un autre nom que le leur, que celui qui désigne leur nature et leur poids?

Cinq grammes d'argent, dit-on, *vaudront un franc :* cette phrase n'a aucun autre sens que celui-ci : *Cinq grammes d'argent vaudront cinq grammes d'argent;* car l'idée qu'on a d'un franc ne vient que des cinq grammes d'argent dont il se compose. Le blé, le chocolat, la cire, prennent-ils un nom différent lorsqu'ils sont divisés suivant leurs poids? Une livre pesant de pain, de chocolat, de bougie, s'appelle-t-elle autrement qu'une livre de pain, de chocolat, de bougie? Pourquoi n'appellerait-on pas une pièce d'argent du poids de 5 grammes, par son véritable nom? Pourquoi ne l'appellerait-on pas simplement *cinq grammes d'argent?*

Cette légère rectification, qui semble consister dans un mot, dans un rien, est immense dans ses conséquences. Dès qu'on l'admet, il n'est plus possible de contracter en valeur nominale; il faut, dans chaque marché, balancer une marchandise réelle contre une autre marchandise réelle, une certaine quantité d'argent contre une certaine quantité de grains, de viande ou d'étoffe. Si l'on prend un engagement à terme, il n'est plus possible d'en déguiser la violation; si l'on s'engage à me payer tant d'onces d'argent fin, et si mon débiteur est solvable, je suis assuré de la quantité d'argent fin que je recevrai quand le terme sera venu.

Dès-lors s'écroule tout l'ancien système monétaire; système tellement compliqué, qu'il n'est jamais compris entièrement, même de la plupart de ceux qui en font leur occupation habituelle; système qui varie d'un pays à l'autre, et d'où découlent perpétuellement la mauvaise foi, l'injustice et la spoliation. Dès-lors il devient impossible de faire une fausse opération sur les monnaies sans battre de la fausse monnaie, de composer avec ses engagemens sans faire une banqueroute. La fabrication des

monnaies se trouve être la chose la plus simple : une branche de l'orfévrerie.

Les poids dont on s'est servi jusqu'à l'introduction du système métrique en France, c'est-à-dire, les onces, gros, grains, avaient l'avantage de présenter des quantités pondérantes, fixes depuis plusieurs siècles, et applicables à toutes les marchandises; de manière qu'on ne pouvait changer l'once pour les métaux précieux, sans la changer pour le sucre, le miel, et toutes les denrées qui se mesurent au poids; mais combien, sous ce rapport, les poids du nouveau système métrique n'ont-ils pas plus d'avantages encore? Ils sont fondés sur une quantité donnée par la nature, et qui ne peut varier tant que notre globe subsistera. Le *gramme* est le poids d'un centimètre cubique d'eau; le centimètre est la centième partie du mètre, et le mètre est la dix millionième partie de l'arc que forme la circonférence de la terre du pôle à l'équateur. On peut changer le nom de *gramme*, mais il n'est pas au pouvoir des hommes de changer la quantité pesante de ce qu'on entend actuellement par *gramme;* et quiconque s'engagerait à payer, à une époque future, une quantité d'argent égale à *cent grammes d'argent*, ne pourrait, quelque opération arbitraire qui intervînt, payer moins d'argent sans violer sa promesse d'une manière évidente.

La facilité que le gouvernement peut donner pour l'exécution des échanges et des contrats où la marchandise-monnaie est employée, consiste à diviser le métal en différentes pièces, d'un ou de plusieurs grammes, d'un ou de plusieurs centigrammes, de manière que, sans balance, on puisse compter quinze, vingt, trente grammes d'or ou d'argent, selon les paiemens qu'on veut faire.

Des expériences faites par l'Académie des Sciences prouvent que l'or et l'argent purs résistent moins au frottement que lorsqu'ils contiennent un peu d'alliage; les monnayeurs disent, de plus, que, pour les épurer complétement, il faudrait des manipulations dispendieuses, qui renchériraient beaucoup la fabrication des monnaies. Qu'on mêle donc à l'or et à l'argent une certaine quantité d'alliage; mais que cette quantité soit annoncée par l'empreinte, qui ne doit être autre chose qu'une étiquette certifiant le poids et la qualité du métal.

On voit qu'il n'est ici aucunement question de *francs*, de *décimes*, de *centimes*. C'est qu'en effet de tels noms ne devraient point exister, attendu qu'ils ne sont le nom de rien. Nos lois veulent qu'on frappe des pièces d'*un franc* qui pèseront cinq grammes d'argent : elles devraient ordonner simplement qu'on frappât des pièces de 5 *grammes*.

Alors, au lieu de faire un billet ou une lettre de change de 400 francs, par exemple, on les ferait de 2,000 grammes d'argent au titre de 9/10 de fin, ou, si l'on aimait mieux, de 130 grammes d'or au titre de 9/10 de fin; et rien ne serait plus facile à acquitter; car les pièces de monnaie, soit en or, soit en argent, seraient toutes des multiples ou des fractions de grammes au titre de 9/10 de métal fin mêlé avec 1/10 d'alliage.

Il faudrait, à la vérité, qu'une loi statuât que toute convention stipulant un certain nombre de grammes d'argent ou d'or, ne pourrait être soldée qu'en pièces frappées (à moins de stipulation contraire), afin que le débiteur ne pût s'acquitter avec des lingots qui auraient un peu moins de valeur que des pièces frappées. Ce pourrait être l'objet d'une loi rendue une fois pour toutes, et qui pourrait porter en outre que les mots *d'or* ou *d'argent*, sans autre désignation, désigneraient de l'or et de l'argent à 9/10 de fin. Cette loi, de pure précaution, n'aurait d'autre but que d'éviter sur chaque acte l'énonciation de plusieurs clauses, qui dès-lors seraient sous-entendues.

Le gouvernement ne frapperait les lingots des particuliers qu'autant qu'on lui paierait les frais et même le bénéfice de la fabrication. Ce bénéfice pourrait être porté assez haut, en vertu du privilége exclusif de fabriquer. Rien n'empêcherait qu'à l'empreinte énonciative du poids et du titre ne fussent joints tous les signes qu'on jugerait propres à prévenir la contrefaçon.

Je n'ai point parlé de proportion entre l'or et l'argent, et je n'avais nul besoin d'en parler. Ne me mêlant point d'énoncer la valeur des métaux dans une dénomination particulière, les variations réciproques de cette valeur ne m'occupent pas plus que les variations de leur valeur relativement à toutes les autres marchandises. Il faut la laisser s'établir d'elle-même, puisqu'on chercherait en vain à la fixer. Quant aux obligations, elles seraient payées suivant qu'elles auraient été contractées; un engagement de donner cent grammes d'argent serait acquitté au moyen de cent grammes d'argent; à moins que d'un consentement mutuel, à l'époque du paiement, les parties contractantes ne préférassent le solder avec un autre métal ou avec une autre marchandise, suivant une évaluation dont elles tomberaient d'accord.

Une monnaie qui ne serait que de l'argent ou de l'or étiqueté, qui n'aurait point une valeur nominale, et qui par conséquent échapperait au caprice de toutes les lois, serait tellement avantageuse pour tout le monde et dans tous les genres de commerce, que je ne doute nullement

qu'elle ne devînt courante même parmi les étrangers. La nation qui la frapperait deviendrait alors manufacturière de monnaie pour la consommation extérieure, et pourrait faire un fort bon bénéfice sur cette branche d'industrie. Nous voyons dans le *Traité historique des monnaies de France* de Le Blanc (Prolégomènes, page 4), qu'une certaine monnaie que fit battre saint Louis, et dont les pièces s'appelaient *agnels d'or*, à cause de la figure d'un agneau qui y était empreinte, fut recherchée même des étrangers, et qu'*ils aimaient fort à contracter en cette monnaie*, seulement parce qu'elle contint toujours la même quantité d'or depuis saint Louis jusqu'à Charles VI.

En supposant que la nation qui ferait cette bonne affaire fût la France, je ne pense pas qu'aucun de ceux qui me font l'honneur de lire cet ouvrage, regrettât de voir ainsi *sortir notre numéraire*, suivant l'expression de certaines gens qui n'entendent rien et ne veulent rien entendre à toutes ces matières. L'argent ou l'or monnayé ne s'en irait certainement pas sans être bien payé, et avec chacun d'eux la façon qu'on y aurait mise. Les fabriques et le commerce de bijouteries ne sont-ils pas considérés comme très-lucratifs, bien qu'ils envoient de l'or et de l'argent? La beauté des dessins et des formes ajoute à la vérité un grand prix aux métaux qu'ils expédient au dehors; mais l'exactitude des essais et des pesées, et surtout la permanence des mêmes poids et des mêmes titres dans les monnaies, sont des mérites qui ne manqueraient pas d'être appréciés aussi.

Si l'on disait qu'un pareil système a été suivi par Charlemagne, qui a appelé *livre* une livre d'argent; que cependant il n'a pas empêché la dégradation des monnaies, et qu'on n'appelât dans la suite une livre ce qui ne pesait réellement que 96 grains, je répondrais :

1° Qu'il n'y a jamais eu du temps de Charlemagne, ni depuis, des pièces d'argent d'une livre; que la livre a toujours été une monnaie de compte, une mesure idéale. Les pièces d'argent étaient alors des *sols d'argent (solidi)*, et le sol n'était pas une fraction de la livre de poids.

2° Aucune monnaie ne portait sur son empreinte le poids du métal dont elle était faite. Il nous reste dans les cabinets de médailles plusieurs pièces de monnaie du temps de Charlemagne. On n'y voit que le nom du prince, et quelquefois celui des villes où la pièce avait été frappée, écrits en lettres grossièrement formées, ce qui est peu surprenant dans un royaume dont le monarque, tout protecteur des lettres qu'il était ne savait pas écrire.

3° Les monnaies portaient encore moins le titre ou le degré de fin du

métal, et ce fut la première cause de leur dégradation ; car, sous Philippe Ier, les sols d'argent formant une livre de compte, pesaient bien encore une livre de poids ; mais cette livre de poids était composée de 8 onces d'argent allié avec 4 onces de cuivre, au lieu de contenir, comme sous la seconde race, 12 onces d'argent fin, poids de la livre d'alors.

4° Enfin, la livre de poids elle-même était une grandeur arbitraire qui pouvait être changée par le législateur, tandis qu'une mesure fondée sur la grandeur de la terre est une quantité invariable.

L'usure des pièces de monnaies, ou ce qu'on nomme en terme de l'art, le *frai*, est proportionnée à l'étendue de leur surface. Entre deux morceaux de métal de même poids, celui qui s'usera le moins sera celui qui offrira le moins de surface au frottement. La forme sphérique, la forme d'une boule, serait par conséquent celle qui s'userait le moins; mais elle a été rejetée, parce qu'elle est trop incommode.

Après cette forme-là, celle qui offre le moins de surface, est celle d'un cylindre qui serait aussi long que large; cette forme serait presque aussi incommode : on s'est donc en général arrêté à la forme d'un cylindre fort aplati. Mais il résulte de ce qui vient d'être dit, qu'il convient de l'aplatir aussi peu que l'admet l'usage qu'on en doit faire, c'est-à-dire, de faire les pièces de monnaie plutôt épaisses qu'étendues.

Quant à l'empreinte, voici quelles doivent être ses principales qualités : la première de toutes est de constater le poids de la pièce et son titre. Il faut donc qu'elle soit très-visible et très-intelligible, afin que les plus ignorans puissent comprendre ce qu'elle signifie. Il faut de plus que l'empreinte s'oppose, autant qu'il est possible, à l'altération de la pièce, c'est-à-dire qu'il convient que la circulation naturelle ou la friponnerie ne puissent pas altérer le poids de la pièce sans altérer son empreinte. Une torsade pratiquée dans l'épaisseur de la tranche, qui ne l'occupe pas tout entière, et l'affleure sans l'excéder, empêche les pièces d'être rognées sans qu'il y paraisse.

L'empreinte, quand elle est saillante, doit l'être peu, pour que les pièces se tiennent facilement empilées, et surtout pour qu'elles soient moins exposées à l'action du frottement. Par la même raison, les traits d'une empreinte saillante ne doivent pas être déliés : le frottement les emporterait trop aisément. On a proposé, dans ce but, de faire des empreintes en creux. Elles auraient l'inconvénient de se remplir de malpropretés. On pourrait néanmoins en essayer.

Les motifs pour donner en général aux pièces de monnaie le moins de

surface possible doivent engager à faire les pièces aussi grosses qu'on le peut sans incommodité; car plus elles sont divisées, plus elles présentent de surface. Il ne faut fabriquer de petites pièces de métal précieux, que ce qui est absolument nécessaire pour les petits échanges et les appoints, et avoir de grosses pièces pour tous les gros paiemens.

C'est une question de savoir par qui doit être supportée la perte résultante du frai des pièces de monnaie. Dans l'exacte justice, cette usure devrait être, comme en toute autre espèce de marchandise, supportée par celui qui s'est servi de la monnaie. Un homme qui revend un habit après l'avoir porté, le revend moins cher qu'il ne l'a acheté. Un homme qui vend un écu contre de la marchandise, devrait le vendre moins cher qu'il ne l'a acheté, c'est-à dire, recevoir en échange moins de marchandise qu'il n'en a donné.

Mais la portion de l'écu usée en passant par les mains d'un seul honnête homme, est si peu de chose, qu'il est presque impossible de l'évaluer. Ce n'est qu'après avoir circulé pendant plusieurs années, que son poids a sensiblement diminué, sans qu'on puisse dire précisément entre les mains de qui cette diminution a eu lieu. Je sais fort bien que chacun de ceux entre les mains de qui l'écu a passé, a supporté, sans s'en apercevoir, la dégradation occasionnée dans sa valeur échangeable par l'usure; je sais que chaque jour l'écu a dû acheter un peu moins de marchandises; je sais que cette diminution, qui n'est pas sensible d'un jour à l'autre, le devient au bout d'un certain nombre d'années, et qu'une monnaie usée achète moins de marchandises qu'une monnaie neuve. Je crois en conséquence que, si une espèce entière de pièces de monnaie se dégradait successivement, au point d'exiger une refonte, les possesseurs de ces pièces, au moment de la refonte, ne pourraient raisonnablement exiger que leur monnaie dégradée fût échangée contre une monnaie neuve, pièce pour pièce et troc pour troc. Leurs pièces ne devraient être prises, même par le gouvernement, que pour ce qu'elles valent réellement; elles contiennent moins d'argent que dans leur origine, mais aussi les ont-ils eues à meilleur compte, puisque, pour les avoir, ils n'ont donné qu'une quantité de marchandise inférieure à ce qu'ils auraient donné dans l'origine.

Telle est en effet la rigueur du principe; mais deux considérations doivent empêcher de s'y tenir.

1° Les pièces de monnaie ne sont pas une marchandise individuelle, si je peux ainsi m'exprimer. Leur valeur dans les échanges s'établit, non pas précisément sur le poids et la qualité des pièces actuellement offertes,

mais sur le poids et la qualité qu'on sait, par expérience, exister dans la monnaie du pays prise au hasard et par grandes masses. Un écu un peu plus ancien, un peu plus usé, passe sur le même pied qu'un plus entier : l'un compense l'autre. Chaque année les hôtels des monnaies frappent de nouvelles pièces, qui contiennent tout le métal pur qu'elles doivent avoir ; et dans cet état de choses, la valeur de la monnaie n'éprouve pas, même au bout d'un grand nombre d'années, du moins pour cause d'usure, une diminution dans sa valeur.

C'est ce qui pouvait s'observer dans nos pièces de 12 et de 24 sous, qui, par la facilité qu'elles avaient de passer concurremment avec les écus de six livres, conservaient une valeur égale aux écus, quoique dans la même somme nominale il y eût environ un quart moins d'argent dans les pièces usées de 12 et 24 sous, que dans les écus.

La loi qui intervint et qui autorisa les caisses publiques et particulières à ne plus les recevoir que pour 10 et 20 sous, ne les estima pas au-dessous de ce qu'elles valaient intrinsèquement, mais les estima au-dessous de la valeur pour laquelle le dernier possesseur les avait reçues ; car cette valeur, soutenue pour ainsi dire par celle des écus, était restée jusqu'à lui de 12 et de 24 sous, comme si les pièces n'avaient rien perdu par le frottement. On fit donc perdre au dernier porteur seul le frai opéré par les milliers de mains dans lesquelles elles avaient passé.

2° L'empreinte, la façon de la pièce, sert précisément au même degré jusqu'au dernier moment, quoique sur la fin elle soit à peine visible, ou même ne le soit plus du tout, comme sur les anciens shillings d'Angleterre. Nous avons vu que la pièce de monnaie a une certaine valeur en raison de cette empreinte ; cette valeur a été reconnue jusqu'à l'échange qui l'a fait passer dans les mains du dernier possesseur : celui-ci l'a reçue, par cette raison, à un taux un peu supérieur à celui d'un petit lingot du même poids. La valeur de la façon serait donc perdue pour lui seul, quoiqu'il soit peut-être la cent millième personne à qui la pièce a servi.

Ces considérations me portent à croire que ce devrait être à la société tout entière, c'est-à-dire au trésor public, à supporter dans ces cas-là la perte de l'usure et la perte de la façon ; c'est la société tout entière qui a usé la monnaie, et l'on ne peut faire supporter cette perte à chaque particulier, proportionnellement à l'avantage qu'il a retiré de la monnaie.

Ainsi l'on peut faire payer à tout homme qui porterait des lingots à l'hôtel des monnaies, pour y être façonnés, les frais de fabrication, et

même, si l'on veut les bénéfices du monopole, il n'y a point là d'inconvénient : le monnayage élève la valeur de son lingot de tout le prix qu'il paie à la monnaie; et si cette façon ne l'élevait pas à ce point, il n'aurait garde de l'y porter. Mais en même temps je pense que l'hôtel des monnaies devrait changer une pièce vieille contre une pièce neuve toutes les fois qu'il en serait requis; ce qui n'empêcherait pas au surplus qu'on ne prît toutes les précautions possibles contre les rogneurs d'espèces. L'hôtel des monnaies ne recevrait que sur le pied des lingots, les pièces auxquelles il manquerait certaines portions de l'empreinte que l'usure naturelle ne doit pas enlever : la perte porterait alors sur le particulier assez négligent pour recevoir des pièces privées de signes faciles à reconnaître. La promptitude avec laquelle on aurait soin de reporter à l'hôtel des monnaies une pièce altérée, fournirait au ministère public des moyens de remonter plus aisément à la source des altérations frauduleuses.

Sous une administration diligente, la perte supportée par le trésor public pour cette cause-là, se réduirait à peu de chose; l'état pourrait s'en indemniser facilement au moyen des bénéfices de la fabrication; et le système général des monnaies, de même que le change avec l'étranger, en serait sensiblement amélioré.

CHAPITRE XXX.

Des signes représentatifs de la Monnaie.

§ I. — Des Billets à ordre et des Lettres de change.

Un billet à ordre, une lettre de change, sont des obligations contractées de payer ou de faire payer une somme, soit dans un autre temps, soit dans un autre lieu.

Le droit attaché à ce mandat (quoique sa valeur ne soit pas exigible à l'instant et au lieu où l'on est) lui donne néanmoins une valeur actuelle plus ou moins forte. Ainsi un effet de commerce de cent francs, payable à Paris dans deux mois, se négociera, ou, si l'on veut, se vendra pour le prix de 99 francs; une lettre de change de pareille somme, payable à Marseille au bout du même espace de temps, vaudra actuellement à Paris peut-être 98 francs.

Dès-lors qu'une lettre de change ou un billet, en vertu de leur valeur future, ont une valeur actuelle, ils peuvent être employés en guise de

monnaie dans toute espèce d'achats, aussi la plupart des grandes transactions du commerce se règlent-elles avec des lettres de change.

Quelquefois la qualité qu'a une lettre de change d'être payable dans un autre lieu, loin de diminuer sa valeur, l'augmente. Cela tient aux convenances et à la situation du commerce. Si le commerce de Paris a beaucoup de paiemens à faire à Londres, on consentira à donner à Paris, pour une lettre de change sur Londres, plus d'argent qu'on n'en touchera à Londres au moyen de ce papier. — Ainsi, quoiqu'une livre sterling ne contienne qu'autant d'argent fin qu'il s'en trouve dans 24 74/100 de nos francs, on pourra bien payer 25 francs, plus ou moins, pour chaque livre sterling qu'on acquerra payable à Londres [1].

C'est ce qu'on appelle le *cours du change*, qui n'est autre chose que la quantité de métal précieux que l'on consent à donner, pour acquérir le droit de toucher une certaine quantité du même métal dans un autre lieu. La qualité qu'a le métal d'exister dans tel endroit, lui donne ou lui ôte de la valeur, comparativement au même métal qui existe dans un autre endroit.

Un pays, la France, par exemple, a le change en sa faveur, lorsqu'on donne en France un peu moins de métal précieux qu'on n'en recevra dans l'étranger avec la lettre de change qu'on acquiert; ou bien lorsqu'on donne dans l'étranger un peu plus de métal qu'on n'en touchera en France, au moyen d'une lettre de change sur la France. La différence n'est jamais bien considérable; elle ne peut pas excéder les frais du transport des métaux précieux; car, si la personne étrangère qui a besoin d'une somme à Paris pour y faire un paiement, pouvait y faire parvenir cette somme en nature à moins de frais que le cours du change ne lui donne de perte, elle enverrait la somme en nature [2].

Quelques personnes s'imaginent qu'il est possible de payer tout ce qu'on doit aux étrangers avec des lettres de change; et en conséquence on a vu adopter ou provoquer des mesures pour favoriser cette prétendue ma-

---

[1] Si la lettre de change sur Londres doit y être payée, non en espèces, mais en papier-monnaie, son cours tombera, à Paris, à 21 fr., à 18 fr., peut-être à moins, pour chaque livre sterling, à proportion du décri où sera le papier-monnaie d'Angleterre.

[2] Dans les frais je comprends le transport, les risques du transport et les frais de contrebande, s'il y a prohibition. Les frais de contrebande sont d'autant plus élevés, que la communication est plus difficile. Tous ces risques s'évaluent par des assurances.

nière de s'acquitter. C'est une pure folie. Une lettre de change n'a aucune valeur intrinsèque. On ne tire une lettre de change sur une ville qu'autant que la somme vous est due dans cette ville, et la somme ne vous y est due qu'autant que vous y avez fait parvenir une valeur réelle équivalente. Ainsi les importations d'un état ne peuvent être soldées que par des exportations, et réciproquement. Les lettres de change ne sont que le signe de ce qui est dû : c'est-à-dire, que les négocians d'un pays ne peuvent tirer des lettres de change sur ceux d'un autre pays, que pour le montant des marchandises, l'or et l'argent compris, qu'ils y ont envoyées directement ou indirectement. Si un pays, la France, par exemple, a envoyé dans un autre pays, comme l'Allemagne, des marchandises pour une valeur de dix millions, et que l'Allemagne nous en ait envoyé pour douze millions, nous pouvons nous acquitter jusqu'à concurrence de dix millions avec des lettres de change représentant la valeur de ce que nous avons envoyé; mais nous ne saurions nous acquitter de la même manière des deux millions qui restent, à moins que ce ne soit en lettres de change sur un troisième pays, sur l'Italie, par exemple, où nous aurions envoyé des marchandises pour une valeur équivalente.

Il y a, à la vérité, des traites que les banquiers appellent *papier de circulation*, dont le montant ne représente aucune valeur réelle. Un négociant de Paris s'entend avec un négociant de Hambourg, et fournit sur lui des lettres de change, que ce dernier acquitte en vendant à son tour à Hambourg des lettres de change sur son correspondant de Paris. Tout le temps que ces traites ont été entre les mains d'un tiers, cette tierce personne a fait l'avance de leur valeur. Négocier des lettres de change de circulation est une manière d'emprunter, et une manière assez coûteuse; car elle force à payer, outre l'escompte, c'est-à-dire, la perte que subit ce papier en raison de l'éloignement de son échéance, une autre perte résultant de la commission du banquier, du courtage et des autres frais de cette opération. De semblables lettres de change ne peuvent en aucune manière solder les dettes d'un pays envers un autre : les traites sont réciproques et se balancent mutuellement. Celles de Hambourg doivent égaler celles de Paris, puisqu'elles doivent servir à les payer; les secondes détruisent les premières, et le résultat est nul.

On voit qu'un pays n'a de moyen de s'acquitter envers un autre, qu'en lui envoyant des valeurs réelles, c'est-à-dire des marchandises (et sous cette dénomination, je comprends toujours les métaux précieux) pour une valeur égale à celle qu'il en a reçue. S'il n'envoie pas directement

des valeurs effectives en quantité suffisante pour solder ce qu'il a acheté, il les envoie à une troisième nation, qui les fait passer à la première en produits de son industrie. Comment acquittons-nous les chanvres et les bois de construction que nous tirons de Russie? En envoyant des vins, des eaux-de-vie, des étoffes de soie, non-seulement en Russie, mais encore à Amsterdam, à Hambourg, qui, à leur tour, envoient en Russie des denrées coloniales et d'autres produits de leur commerce.

L'ambition ordinaire des gouvernemens est que les métaux précieux entrent pour le plus possible dans les envois de marchandises faits par les étrangers, et pour le moins possible dans les envois qu'on fait aux étrangers. J'ai déjà eu occasion de remarquer, en parlant de ce qu'on nomme improprement *balance du commerce*, que s'il convient au négociant de notre pays d'envoyer des métaux précieux dans l'étranger plutôt que toute autre marchandise, il est aussi de l'intérêt de notre pays que ce négociant en envoie; car l'état ne gagne et ne perd que par le canal de ses citoyens; et, par rapport à l'étranger, ce qui convient le mieux au citoyen, convient par conséquent mieux à la nation [1]; ainsi, quand on met des entraves à l'exportation que les particuliers seraient tentés de faire de métaux précieux, on ne fait autre chose que les forcer à remplacer cet envoi par un autre moins profitable pour eux et pour l'état.

§ II.—Des Banques de dépôts.

Les fréquentes communications d'un petit pays avec les pays environnans y versent perpétuellement des monnaies frappées par tous ses voisins. Ce n'est pas que le petit pays n'ait sa monnaie; mais la nécessité de recevoir souvent en paiement des pièces étrangères, fait qu'on détermine, pour chacune d'elles, un certain taux basé sur le parti qu'en peut tirer le commerce, et suivant lequel on les reçoit communément.

L'usage de ces monnaies étrangères est accompagné de plusieurs inconvéniens : il y a une grande variété dans leur poids et dans leur qualité. Elles sont quelquefois très-anciennes, très-usées, très-rognées, n'ayant pas toujours participé aux refontes opérées dans le pays qui les a

---

[1] Qu'on fasse bien attention que je dis seulement *dans ce qui a rapport au commerce avec l'étranger;* car les gains que font les négocians sur leurs compatriotes, par un monopole, ne sont pas en totalité des gains pour l'état. Dans le commerce entre compatriotes, il n'y a de gain pour tout le monde que la valeur d'une utilité produite.

vues naître; quelquefois même elles n'y ont plus cours; et quoiqu'on ait tenu compte de ces circonstances dans la valeur courante qu'on leur attribue, elles n'en forment pas moins une monnaie assez décriée.

Les lettres de change tirées de l'étranger sur un tel pays, devant être payées avec cette monnaie devenue courante, se négocient en conséquence dans l'étranger avec quelque désavantage; et celles qui sont tirées sur l'étranger, et par conséquent payables en monnaie dont la valeur est plus fixe et mieux connue, se négocient dans le pays à plus haut prix, en raison de ce que l'homme qui les acquiert ne peut donner en échange qu'une monnaie courante dégradée. En deux mots, la monnaie courante ne se compare et ne s'échange jamais contre la monnaie étrangère qu'avec désavantage.

Or, voici le remède imaginé par les petits états, dont il est ici question [1].

Ils ont établi des banques où chaque négociant a déposé, soit en monnaie de l'état bonne et valable, soit en lingots, soit en pièces étrangères qui y sont reçues comme lingots, une valeur quelconque exprimée en monnaie nationale ayant le titre et le poids voulus par la loi. La banque a en même temps ouvert un compte à chaque déposant, et a passé au crédit de ce compte la somme ainsi déposée. Lorsqu'un négociant a voulu ensuite faire un paiement, il a suffi, sans toucher au dépôt, de transporter le montant de la somme ou d'une portion de la somme, du compte d'un créancier de la banque à celui d'une autre personne. De cette façon les transports de valeurs ont pu se faire perpétuellement par un simple transfert sur les livres de la banque. Et remarquez qu'en toute cette opération, aucune monnaie n'étant transportée matériellement d'une main dans l'autre, la monnaie originairement déposée, la monnaie qui avait alors la valeur intrinsèque qu'elle devait avoir, la monnaie servant de gage à la créance qu'on transporte de l'un à l'autre, cette monnaie, dis-je, n'a pu subir aucune altération, soit par l'usure, soit par la friponnerie, soit même par la mobilité des lois.

---

[1] Il y a eu de ces établissemens à Venise, à Gênes, à Amsterdam, à Hambourg. La guerre, qui a bouleversé tant d'états, n'en a rien laissé subsister; mais il peut être utile de faire connaître la nature de tels établissemens, qui peuvent se renouveler. On en comprendra mieux d'ailleurs l'histoire des pays qui les ont admis, et l'histoire du commerce en général; enfin il fallait embrasser tous les moyens dont les hommes se sont avisés pour suppléer aux usages de la monnaie.

La monnaie restée en circulation doit donc, lorsquelle est échangée contre la monnaie de banque, c'est-à-dire, contre des inscriptions à la banque, perdre en proportion de la dégradation qu'elle a éprouvée. De là l'agio, ou la différence de valeur qui s'établissait à Amsterdam, par exemple, entre l'argent de banque et l'argent courant. Ce dernier, échangé contre de l'argent de banque, perdait communément 3 à 4 pour cent.

On conçoit que des lettres de change payables en une monnaie si sûre et si invariable doivent mieux se négocier que d'autres; aussi remarquait-on, en général, que le cours des changes était favorable aux pays qui payaient en monnaie de banque, et contraire à ceux qui n'avaient à offrir en paiement que de la monnaie courante.

Le dépôt qu'on fait de cette manière à une banque y reste perpétuellement; on perdrait trop à le retirer. En effet, on retirerait une monnaie bonne et entière, ayant sa pleine valeur originaire; et lorsqu'on viendrait à la donner en paiement, on ne la ferait plus passer que comme monnaie courante et dégradée ; car la pièce la plus neuve et la plus entière, jetée dans la circulation avec d'autres, se prend au compte et non pas au poids; on ne peut pas, dans les paiemens, la faire passer pour plus que les pièces courantes. Tirer de la monnaie de la banque pour la mettre en circulation, ce serait donc perdre gratuitement le surplus de valeur que la monnaie de banque a par-dessus l'autre.

Tel est le but de l'établissement des banques de dépôts : la plupart ont ajouté quelques opérations à celles qui découlaient de l'objet principal de leur institution; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Le bénéfice des banques de dépôt se tire d'un droit qu'on leur paie sur chaque transfert, et de quelques opérations compatibles avec leur institution, comme des prêts sur dépôts de lingots.

On voit qu'une des conditions essentielles à la fin qu'elles se proposent, est l'inviolabilité du dépôt qui leur est confié. A Amsterdam, les quatre bourgmestres, ou officiers municipaux, en étaient garans. Chaque année, à la fin de l'exercice de leurs fonctions, ils le remettaient à leurs successeurs, qui, après l'avoir vérifié, en le comparant avec les registres de la banque, s'obligeaient sous serment à le remettre intact aux magistrats qui devaient les remplacer. Ce dépôt fut respecté depuis l'établissement de la banque, en 1609, jusqu'en 1672, époque où l'armée de Louis XIV pénétra jusqu'à Utrecht. Alors il fut rendu aux dépositeurs. Il paraît que postérieurement le dépôt de la banque ne fut pas si religieusement gardé; car lorsque les Français s'emparèrent d'Amsterdam, en 1794, et qu'il

fallut déclarer l'état des caisses, il se trouva que sur ce dépôt on avait prêté, soit à la ville d'Amsterdam, soit à la compagnie des Indes, soit aux provinces de Hollande et de West-Frise, une somme de 10,624,793 florins, que ces corporations étaient hors d'état de restituer.

On pourrait craindre qu'un semblable dépôt fut moins respecté encore dans un pays où l'autorité publique s'exercerait sans responsabilité ni contrôle.

§ III.—Des Banques d'escompte, et des billets au porteur.

Il y a d'autres banques fondées sur des principes tout différens : ce sont des associations de capitalistes qui fournissent par actions des fonds avec lesquels elles font divers services utiles au public et dont elles retirent un profit. Leur principale opération consiste à escompter des lettres de change ; c'est-à-dire à en payer le montant par anticipation, en retenant un escompte ou intérêt proportionné à l'éloignement de leur échéance.

Si les banques d'escompte se bornaient à escompter des lettres de change à terme, au moyen seulement du capital de leurs actionnaires, les avances qu'elles pourraient faire se borneraient à l'étendue de ce capital. Elles en accroissent ordinairement la somme en mettant en circulation des billets au porteur, payables à vue, qui tiennent lieu de monnaie, aussi longtemps que le public leur accorde sa confiance et les reçoit comme argent comptant. Le public trouve dans cet arrangement des avances pour une somme plus forte, et la banque y gagne, outre l'intérêt des capitaux fournis par ses actionnaires, l'intérêt de ses billets en circulation. Il s'agit de savoir quelles sont les bornes de ce double avantage et l'abus qu'on en peut faire. C'est une des plus belles démonstrations de Smith ; mais elle n'a pas été comprise de tout le monde. Essayons de la rendre usuelle.

Quelle cause fait que le public accorde sa confiance aux billets d'une banque et les reçoit en paiement à l'égal de la monnaie ? C'est la persuasion où chacun est qu'il peut à chaque instant et sans peine les échanger, s'il veut, contre de la monnaie. Je dis *sans peine*, *à chaque instant* ; car autrement on préfèrerait la monnaie, puisque celle-ci a, pour celui qui la possède, sans qu'il se donne aucune peine, et à tous les instans, valeur de monnaie. Pour qu'il jouisse des mêmes avantages, il faut que la caisse où il peut toucher au besoin l'argent de ses billets, soit à sa portée, et qu'elle ait les moyens de les acquitter à présentation. Pour les acquitter ainsi, il faut que la banque ait en sa possession, non-seulement des valeurs de

toute solidité, mais des valeurs toujours disponibles et qui puissent se résoudre sur-le-champ en argent ; car un porteur de billets qui se croirait exposé à être remboursé en terres ou en maisons, ne consentirait pas à recevoir des billets comme de l'argent comptant.

Or, quand une banque a fait des avances égales à son capital, et qu'elle fait de nouvelles avances en ses billets, quel gage a-t-elle en sa possession, qui lui fournisse les moyens de rembourser à présentation les billets dont le paiement est réclamé? Elle a les lettres de change qu'elle a prises à l'escompte, et que je suppose ici souscrites par des personnes solvables ; mais ces lettres de change, précisément parce qu'elle les a prises à l'escompte et en a avancé le paiement avant le terme de leur échéance, elle ne peut pas les convertir en argent à l'instant même. Comment surmonte-t-elle cette difficulté? Une banque bien administrée a toujours entre ses mains une certaine somme de numéraire en réserve, égale, par exemple, au tiers de ses billets en circulation, et qui la met à même de faire face aux premières demandes de remboursement qui peuvent lui être faites ; pendant qu'elle satisfait, à l'aide de cette somme, aux premiers remboursemens, les lettres de change de son porte-feuille viennent successivement à échoir, et lui fournissent le moyen de satisfaire les porteurs de billets qui se présentent ensuite [1]. C'est pour se ménager la possibilité de pourvoir à de tels remboursemens, que les directeurs d'une banque sagement administrée, ne prennent jamais à l'escompte des engagemens à longue échéance, et encore moins ceux qui ne sont pas remboursables à des époques fixes.

Il résulte de tout ce qui précède une conséquence fatale à bien des systèmes et à bien des projets ; c'est que les billets de confiance ne peuvent remplacer, et encore en partie, que cette portion du capital national qui fait office de monnaie, qui circule d'une poche dans une autre pour servir à l'échange des autres biens ; et qu'une banque d'escompte, ou toute autre qui met en circulation des billets au porteur, ne saurait par conséquent fournir aux entreprises agricoles, manufacturières ou commerciales, aucuns fonds pour construire des bâtimens et des usines,

---

[1] Une banque qui prend journellement des lettres de change à l'escompte, en a dans son porte-feuille à toutes sortes d'échéances, en deçà du terme qu'elle s'est prescrit pour ses avances. Chaque jour voit donc arriver l'échéance d'un certain nombre d'effets, dont le paiement fait rentrer la banque dans une portion de ses avances.

creuser des mines et des canaux, défricher des terres incultes, entreprendre des spéculations lointaines, aucuns fonds, en un mot, destinés à être employés comme *capitaux engagés*, qu'on ne peut pas résoudre en monnaie au moment qu'on veut. La nature des billets au porteur est d'être perpétuellement exigibles ; lorsque la totalité de leur valeur ne se trouve pas en argent dans les coffres de la banque, elle doit donc au moins s'y trouver en effets dont le terme soit très-rapproché ; or, une entreprise qui verse les fonds qu'elle emprunte dans un emploi d'où ils ne peuvent pas être retirés à volonté, ne saurait fournir de tels engagemens.

Rendons ceci plus sensible au moyen d'un exemple.

Je suppose qu'une banque de circulation prête en billets de confiance valant de l'argent, à un propriétaire de terre, trente mille francs hypothéqués sur sa terre : le gage est de toute solidité. Le propriétaire fait construire avec ces fonds un bâtiment d'exploitation dont il a besoin ; pour cet effet, il conclut un marché avec un entrepreneur de bâtimens, et lui paie les trente mille francs en billets de la banque. Supposé maintenant que l'entrepreneur, au bout de quelque temps, veuille toucher le montant des billets, il est évident que la banque ne peut se servir du gage qu'elle a pour les payer. Elle n'a pour gage de cette somme de billets qu'une obligation très-solide à la vérité, mais qui n'est pas exigible.

J'observe que les obligations que possède une banque, pourvu qu'elles soient souscrites par des gens solvables, et que l'échéance n'en soit pas trop éloignée, doivent être aux yeux du public un gage suffisant de tous les billets qu'elle a émis. Pour pouvoir les acquitter tous, il lui suffit de n'en plus émettre de nouveaux, c'est-à-dire de cesser ses escomptes, et de laisser arriver l'échéance des effets de commerce qui remplissent ses porte-feuilles ; car ces effets seront acquittés, soit avec de l'argent, soit avec des billets de la banque. Dans le premier cas, la banque reçoit de quoi acquitter ses billets ; dans le second, elle en est dispensée.

On comprend maintenant pourquoi mille projets de banques agricoles, où l'on a prétendu pouvoir fonder des billets remplissant l'office de monnaie, sur de solides hypothèques territoriales, et d'autres projets de même nature, se sont toujours écroulés en peu de temps, avec plus ou moins de perte pour leurs actionnaires ou pour le public [1]. La monnaie équivaut à un billet de toute solidité et payable à l'instant ; elle ne peut

---

[1] En 1803, la banque territoriale établie à Paris fut, par cette cause, obligée de suspendre le paiement en numéraire de ses billets, et de déclarer qu'elle ne les

en conséquence être remplacée que par un billet non-seulement d'une solidité parfaite, mais payable à vue ; et de tels billets, la meilleure de toutes les hypothèques ne peut servir à les acquitter.

Par la même raison, les lettres de change, appelées *papier de circulation*, ne sont pas un gage suffisant pour des billets de confiance. Ces lettres de change, lorsque leur échéance est venue, se paient avec d'autres lettres de change payables à une époque plus éloignée, et qu'on négocie en fesant le sacrifice de l'escompte. L'échéance de ces dernières arrivées, on les paie avec d'autres payables plus tard, et qu'on escompte également. On sent qu'une semblable opération, lorsque c'est une banque qui prend ce papier à l'escompte, n'est qu'un moyen de lui emprunter à perpétuité, puisqu'on ne s'acquitte du premier emprunt qu'avec un second, du second qu'avec un troisième, et ainsi de suite. Un engagement auquel l'engagé ne peut satisfaire qu'en le renouvelant, équivaut à un titre non remboursable ; son auteur ne peut offrir aucune valeur réelle dont la vente puisse fournir des ressources à la banque pour acquitter les billets qu'elle a avancés en escomptant de semblables lettres de change [1].

Le même inconvénient se présente lorsqu'une banque fait au gouvernement des avances perpétuelles, ou même à long terme. Elle peut bien prêter au gouvernement le capital de ses actionnaires : nul n'est en droit d'en réclamer le remboursement, sinon les actionnaires, qui, dans ce cas, consentent à la destination que lui donnent leurs directeurs ; mais du moment qu'ils prêtent au gouvernement des billets au porteur, et que le gouvernement livre ces billets au public par ses dépenses, les porteurs de ces billets peuvent se présenter aux caisses de la banque pour être remboursés ; et dans ce cas la banque n'a point de fonds pour les payer. C'est ce qui arriva à l'ancienne caisse d'escompte de Paris, en 1785, et ce qui a causé depuis la banqueroute de la banque d'Angleterre. Sa créance sur le gouvernement n'étant pas exigible, la banque n'a pu acquitter les bil-

---

remboursérait qu'à mesure qu'on réussirait à vendre les immeubles sur lesquels ils étaient hypothéqués.

[1] Une lettre de change, pour inspirer la confiance, doit toujours être le signe d'une valeur réelle dont l'auteur de la lettre de change a droit de disposer plus tard ou dans un autre lieu. Lorsqu'un manufacturier fournit une traite sur un marchand qui lui a acheté des étoffes, c'est parce qu'il a droit à la valeur des étoffes, et le marchand a les moyens d'acquitter la traite au moyen de la vente de cette marchandise. Il n'a donc pas besoin de recevoir d'une banque de nouvelles avances pour rembourser les premières.

lets qui ont servi à faire cette avance. Ses billets n'ont plus été des billets de confiance; ils ont eu un cours forcé. Le gouvernement ne pouvant lui fournir les moyens de les payer, l'en a dispensée [1].

Si une banque ne peut pas sans de graves inconvéniens faire des prêts en ses billets contre des obligations qui ne sont pas prochainement exigibles, elle peut y appliquer, avec de grands avantages pour le public, les capitaux de ses actionnaires, lorsqu'on les lui emprunte pour les employer à des usages reproductifs. Si la banque actuelle de France, au lieu de prêter au gouvernement d'alors son capital de 90 millions qui fut dissipé en conquêtes désastreuses, l'eût prêté sur de solides hypothèques à des propriétaires fonciers pour améliorer leurs terres, elle serait rentrée successivement dans ses avances, elle aurait fait des prêts semblables à d'autres propriétaires, et aurait ainsi fertilisé des provinces entières sans compromettre les capitaux de ses actionnaires qui n'ont, au lieu de cela, pour gage de leurs fonds, que la bonne volonté du gouvernement.

Toute banque émettant des billets de confiance, si elle est bien administrée et hors des atteintes du pouvoir, ne fait courir presqu'aucun risque aux porteurs de ces billets. Le plus grand malheur qui puisse leur arriver, en supposant qu'un défaut absolu de confiance fasse venir à la fois tous ses billets à remboursement, est d'être payés en bonnes lettres de change à courte échéance, avec la bonification de l'escompte, c'est-à-dire, d'être payés avec ces mêmes lettres de change que la banque a achetées au moyen de ses billets. Si la banque a un capital à elle, c'est une garantie de plus; mais dans un pays soumis à un pouvoir sans contrôle, ou qui n'a

---

[1] Thornton, dans un écrit dont le but est de justifier cette suspension des paiemens de la banque d'Angleterre, attaque les principes de Smith. Il dit que la demande excessive de remboursemens de billets qui détermina la suspension, était causée, non par une trop grande émission, mais au contraire par le retirement d'une partie des billets. « Une réduction dans la masse des billets circulans, » dit cet auteur, produit des faillites; les faillites répandent la consternation, et » la consternation fait courir à la banque pour avoir des guinées. » Ce sont des conséquences forcées, mises en avant pour soutenir un paradoxe. Quand un papier de confiance, par sa multiplication, a déprécié l'agent de la circulation, et, par suite, fait disparaître le numéraire métallique, c'est une folie de s'imaginer que l'agent de la circulation sera moins déprécié si on le multiplie davantage. Les billets de banque d'Angleterre ont, au contraire, conservé de la valeur, parce qu'on a mis un terme à leur multiplication au moment où ils remplissaient seuls l'office de monnaie.

qu'un contrôle illusoire, ni cette garantie, ni celle des lettres de change en porte-feuille, ne sont d'aucune valeur. En de tels pays il n'y a d'autre garantie que la politique du cabinet dirigeant, et il n'y a point de confiance qui ne soit une imprudence.

Une banque d'escompte, au moyen des avances qu'elle fait au commerce et des facilités qu'elle procure à la circulation, offre des avantages qu'on ne saurait contester, mais qui ont été exagérés par ignorance ou dans des vues d'intérêt personnel. Le lecteur a pu voir au chapitre XXVI, sur les papiers-monnaies, que dans la supposition même où l'instrument des échanges serait en entier de papier, et permettrait de disposer autrement de toutes les valeurs métalliques, un pays n'y gagnerait qu'une augmentation de capital égale à la somme des monnaies, laquelle est bornée par les besoins de la circulation, et ne forme qu'une médiocre portion des capitaux productifs d'une nation. Quant à la somme qu'un pays peut admettre en billets de confiance, loin d'égaler la somme des monnaies, elle n'en peut remplacer qu'une assez faible partie. Leur circulation n'est fondée que sur la confiance du public dans la solvabilité des banques; or, la confiance du public est facile à s'alarmer. Les banques ont besoin d'être fort multipliées pour rapprocher les caisses de remboursement de tous les porteurs de billets. En Angleterre, les billets des banques de province n'ont pas cours hors de la province dont l'étendue n'est jamais considérable [1]; en France, des succursales de la banque de France ont eu de la peine à faire passer dans la circulation des billets au porteur dans les villes considérables, centre d'un grand commerce, telles que Lyon et Rouen. Les réserves en monnaie métallique que la prudence les oblige de garder en caisse, et qui se montent quelquefois à un tiers ou moitié de leurs billets en circulation, sont un capital dormant qui borne d'autant la somme des capitaux qu'elles procurent à l'industrie. Enfin la valeur d'un billet au porteur ne peut se soutenir qu'autant qu'il reste dans la circulation des masses importantes de monnaies conservant une valeur propre supérieure à la valeur du métal dont elles sont faites; or, des billets au porteur trop multipliés déprécient les monnaies en général; et pour peu que la valeur d'un billet de mille francs tombe un peu plus bas que le métal qu'il donne le droit de recevoir, le public se précipite à la banque pour échanger un

---

[1] Les billets de la banque d'Angleterre, dont le siége est à Londres, ont eu cours dans toutes les îles Britanniques; mais ce n'était pas en qualité de billets de confiance, c'était comme papier-monnaie. (Voyez-en les raisons au chap. 26.)

signe qui a perdu de sa valeur contre des pièces de métal qui ont conservé la leur [1].

Telles sont les bornes que la nature des choses met au capitaux supplémentaires que fournissent des banques. Celles qui font des opérations forcées s'exposent à perdre et à faire perdre les personnes dont on a su gagner la confiance sans la mériter. Les billets qu'elles émettent au-delà de la somme que comportent les besoins du commerce et la mesure de confiance qu'on leur accorde, reviennent continuellement pour être remboursés, et obligent les banques à faire des frais dans le but de ramener dans leurs caisses un argent qui en sort sans cesse. Les banques d'Écosse, qui ont pourtant été si utiles, n'ayant pas toujours su se retenir dans un pas si glissant, ont été forcées, à certaines époques, d'entretenir à Londres des agens dont tout l'emploi consistait à leur rassembler de l'argent qui leur coûtait jusqu'à 2 pour cent par opération, et qui s'évaporait en peu d'instans. La banque d'Angleterre, dans des circonstances pareilles, était obligée d'acheter des lingots d'or, de les faire frapper en monnaie qu'on fondait à mesure qu'elle les donnait en paiement, à cause du haut prix qu'elle-même était obligée de mettre aux lingots, pour subvenir à l'abondance des remboursemens exigés d'elle. Elle perdait ainsi chaque année 2 1/2 à 3 pour cent, sur environ 850 mille livres sterling (plus de 20 millions de France) [2].

Une trop grande multiplication de billets au porteur a d'autres inconvéniens. Les signes représentatifs de la monnaie, la remplaçant complétement jusqu'à concurrence des sommes qu'on en verse dans la circulation, augmentent réellement le nombre des unités monétaires et en déprécient la valeur. Cette dépréciation peut aller au point d'empêcher le gouvernement d'être indemnisé de ses frais de fabrication. On peut élever la question de savoir jusqu'à quel point on peut laisser à des particuliers ou à des entreprises particulières, le pouvoir de faire varier à leur gré la valeur

---

[1] C'est ce qui est arrivé en Angleterre, en 1825, où des banques multipliées ayant porté trop loin leurs escomptes, et jeté dans la circulation une trop grande masse de billets, les billets sont partout revenus au remboursement; ce qui a mis toutes les banques dans l'impossibilité de continuer leurs escomptes, et de soutenir les nombreuses et vastes entreprises qui marchaient à l'aide de ces escomptes; d'autant plus que plusieurs de ces entreprises s'étaient exagéré les besoins de la société en divers genres, et avaient abusé de la facilité d'entreprendre.

[2] Smith, livre II, chap. 2. Pareil effet s'est renouvelé en 1825 et 1826.

d'une marchandise dans laquelle sont stipulées toutes les obligations entre particuliers.

Mais un gouvernement a-t-il le droit d'empêcher des établissemens particuliers d'émettre tout autant de billets que le public veut bien en recevoir, toutes les fois que ces établissemens remplissent exactement leurs promesses? Un gouvernement peut-il violer ainsi la liberté des transactions qu'il est appelé à défendre, ou du moins peut-il lui imposer des restrictions dictées par la prudence? Peut-être, de même qu'il est autorisé à condamner la construction d'un édifice privé qui menace la sûreté publique.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Des fondemens de la valeur des choses.

Dans le livre qui précède, j'ai exposé les principaux phénomènes de la production. On a pu voir que nous devons à l'industrie humaine, aidée des capitaux et des fonds de terre, toutes les utilités créées, premiers fondemens des valeurs. On a pu voir de plus dans ce premier livre en quoi les circonstances sociales et l'action du gouvernement sont favorables ou nuisibles à la production.

Dans ce livre-ci, sur la distribution des richesses, après avoir fixé nos idées sur les causes qui déterminent le taux de la valeur produite, nous chercherons à connaître la manière et les proportions suivant lesquelles elle se distribue dans la société, et forme les revenus des personnes qui la composent. Je serai obligé de revenir en commençant sur quelques principes élémentaires dont je n'ai dit, en tête de cet ouvrage, que ce qui était absolument nécessaire pour que l'on pût comprendre le mécanisme de la production. Les développemens que j'y ajoute ici confirment ces principes, loin de les ébranler.

Évaluer une chose, c'est déclarer qu'elle doit être estimée autant qu'une certaine quantité d'une autre chose qu'on désigne. Toute autre chose, pourvu qu'elle ait une valeur, peut servir de terme de comparaison. Ainsi, une maison peut être évaluée en blé comme en argent. Si, lorsqu'on évalue une maison *vingt mille francs* en argent, on a une idée un peu plus précise de sa valeur que lorsqu'on l'évalue *mille hectolitres* de froment, c'est uniquement parce que l'habitude d'apprécier toute chose en numéraire, nous permet de nous former une idée assez exacte de ce que peuvent valoir vingt mille francs, c'est-à-dire, l'idée des choses qu'on peut avoir pour vingt mille francs, plus vite et plus exactement que nous ne pouvons nous former une idée des choses qu'on peut avoir en échange de mille hectolitres de froment. Néanmoins, en supposant que le prix de chaque

hectolitre de froment soit de *vingt francs*, ces deux évaluations sont pareilles.

Dans toute évaluation, la chose qu'on évalue est une quantité donnée, à laquelle rien ne peut être changé. Une maison désignée est une quantité donnée ; c'est la quantité d'*une* chose appelée *maison*, située dans tel lieu, et conditionnée de telle sorte. L'autre terme de la comparaison est variable dans sa quantité, parce que l'évaluation peut être portée plus ou moins haut. Quand on évalue une maison vingt mille francs, on porte à vingt mille la quantité des francs qu'on suppose qu'elle vaut, dont chacun pèse 5 grammes d'argent mêlé d'un dixième d'alliage. Si l'on juge à propos de porter l'évaluation à vingt-deux mille francs, ou de la réduire à dix-huit mille, on fait varier *la quantité* de la chose qui sert à l'évaluation. Il en serait de même si l'on évaluait le même objet en blé. Ce serait *la quantité* du blé qui déterminerait le montant de l'évaluation.

L'évaluation est vague et arbitraire tant qu'elle n'emporte pas la preuve que la chose évaluée est généralement estimée autant que telle quantité d'une autre chose. Le propriétaire d'une maison l'évalue 22 mille francs : un indifférent l'évalue 18 mille francs : laquelle de ces deux évaluations est la bonne ? Ce peut n'être ni l'une ni l'autre. Mais lorsqu'une autre personne, dix autres personnes, sont prêtes à céder en échange de la maison, une certaine quantité d'autres choses, 20 mille francs, par exemple, ou mille hectolitres de blé, alors on peut dire que l'évaluation est juste. Une maison qu'on peut vendre, si l'on veut, 20 mille francs, *vaut* 20 mille francs [1]. Si une seule personne est disposée à la payer ce prix ; s'il lui est impossible, après l'avoir acquise, de la revendre ce qu'elle lui a coûté, alors elle l'a payée au-delà de sa valeur. Toujours est-il vrai qu'une valeur incontestable est *la quantité de toute autre chose qu'on peut obtenir, du moment qu'on le désire, en échange de la chose dont on veut se défaire.*

Sachons maintenant quelles sont les lois qui fixent, pour chaque chose,

---

[1] Louis Say, de Nantes, mon frère, a attaqué ce principe dans un petit ouvrage intitulé : *Principales causes de la Richesse et de la Misère des peuples et des particuliers*, in-8° de 156 pages. Il pose que les choses ne sont des richesses qu'en raison de l'utilité qu'elles ont, et non en raison de celle que le public leur reconnaît en les payant plus ou moins cher. Il est très-vrai que les hommes devraient toujours en juger ainsi ; mais en économie politique il ne s'agit pas d'apprendre ce qui devrait être, mais ce qui est ; de constater un fait, d'en assigner les causes, et d'en montrer les conséquences.

sa valeur courante ou son prix courant, quand c'est en monnaie courante que sa valeur est désignée.

Les besoins que nous éprouvons nous font désirer de posséder les choses qui sont capables de les satisfaire. Ces besoins sont très-divers, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque. Ils dépendent de la nature physique et morale de l'homme, du climat qu'il habite, des mœurs et de la législation de son pays. Il a des besoins du corps, des besoins de l'esprit et de l'âme; des besoins pour lui-même, d'autres pour sa famille, d'autres encore comme membre de la société. Une peau d'ours et un renne sont des objets de première nécessité pour un Lapon, tandis que le nom même en est inconnu au porte-faix de Naples. Celui-ci, de son côté, peut se passer de tout, pourvu qu'il ait du macaroni. De même, les cours de judicature, en Europe, sont regardées comme un des plus forts liens du corps social; tandis que les habitans indigènes de l'Amérique, les Tartares, les Arabes, s'en passent fort bien. Nous ne considérons encore ces besoins que comme des *quantités données*, sans en rechercher les causes.

De ces besoins, les uns sont satisfaits par l'usage que nous fesons de certaines choses que la nature nous fournit gratuitement, telles que l'air, l'eau, la lumière du soleil. Nous pouvons nommer ces choses des *richesses naturelles*, parce que la nature seule en fait les frais. Comme elle les DONNE indifféremment à TOUS, personne n'est obligé de les acquérir au prix d'un sacrifice quelconque. Elles n'ont donc point de valeur échangeable.

D'autres besoins ne peuvent être satisfaits que par l'usage d'une multitude de choses que l'on n'obtient point gratuitement, et qui sont le fruit de la production. Comme ce sont de véritables biens, et que l'échange qui en constate la valeur, de même que les conventions au moyen desquelles ils deviennent des propriétés exclusives, ne sauraient se rencontrer autre part que dans l'état de société, on peut les nommer des *richesses sociales*.

Les richesses sociales sont les seules qui puissent devenir l'objet d'une étude scientifique, parce que ce sont les seules dont la valeur n'est pas arbitraire, les seules qui se forment, se distribuent et se détruisent suivant des lois que nous pouvons assigner [1].

---

[1] Les objets dont se composent les richesses, qui sont étudiés par l'économiste sous le rapport de leur utilité et de leur valeur, sont étudiés par d'autres savans sous le rapport de leurs propriétés physiques ou sous le rapport de l'art qui les

La valeur relative de deux produits se connaît par la quantité de chacun d'eux, que l'on peut obtenir pour le même prix. Si pour une somme de 4 francs je peux acheter 15 kilogrammes de froment et 1 kilogramme de café, je dirai que le café est 15 fois plus cher que le froment, ou que la valeur de l'un et de l'autre est en raison inverse de la quantité de chacun d'eux que l'on consent à donner et à recevoir. Mais ces deux quantités sont un effet de la valeur qu'ont les choses, et n'en sont pas la cause. Le motif qui détermine les hommes à faire un sacrifice quelconque pour se rendre possesseurs d'un produit, est le besoin que ce produit peut satisfaire, la jouissance qui peut naître de son usage [1]. Or, l'action de cette cause première reçoit plusieurs modifications importantes.

Les facultés des consommateurs sont très-diverses; ils ne peuvent acquérir les produits dont ils ont envie qu'en offrant d'autres produits de leur propre création, ou plutôt de la création de leurs fonds productifs, qui se composent, on doit s'en souvenir, de la capacité industrielle des hommes, et des propriétés productives de leurs terres et de leurs capitaux; l'ensemble de ces fonds compose leur fortune. Les produits qui résultent du service qu'ils peuvent rendre, ont des bornes, et chaque consommateur ne peut acheter qu'une quantité de produits proportionnée à ce que lui-même peut produire. De ces facultés individuelles résulte une faculté, une possibilité générale en chaque nation d'acheter les choses qui sont propres à satisfaire les besoins de cette nation. En d'autres mots, chaque nation ne peut consommer qu'en proportion de ce qu'elle produit.

Ce qu'elle peut produire ne dépend pas uniquement de l'étendue de ses fonds productifs, mais encore de ses goûts. Pour une nation apathique et paresseuse, les jouissances qui naissent du développement de nos facultés physiques et intellectuelles, et celles que procurent les richesses, ne valent pas le bonheur de ne rien faire. Les hommes n'y produisent pas autant

---

crée. L'économiste considère un animal domestique comme un produit qui peut devenir un fonds productif; aux yeux du naturaliste, c'est un objet d'histoire naturelle.

[1] Remarquons en passant que ce n'est pas sans un sentiment quelconque de peine que nous éprouvons des besoins, et sans un sentiment correspondant de plaisir, que nous parvenons à les satisfaire; d'où il résulte que les expressions : *pourvoir à nos besoins, multiplier nos jouissances*, et même *contenter nos goûts*, présentent des idées du même genre, et qui ne diffèrent entre elles que par des nuances.

qu'on les voit produire chez une nation plus développée. Quoi qu'il en soit, chaque individu, ou chaque famille (car en économie politique on peut considérer les familles comme des individus, puisqu'elles ont des goûts, des ressources et des intérêts communs), sont obligés de faire une sorte de classement de leurs besoins pour satisfaire ceux auxquels ils attachent plus d'importance, préférablement à ceux auxquels ils en attachent moins. Ce classement exerce une fort grande influence sur le bonheur des familles et de l'humanité en général. La morale la plus utile est peut-être celle qui fournit aux hommes des notions pour le faire judicieusement; mais cette considération n'est pas ce qui doit nous occuper ici; nous ne considérons encore ce classement que comme une chose de fait et d'observation. Or, il est de fait que chaque homme, soit en vertu d'un plan arrêté d'avance, soit pour obéir aux habitudes prises, ou aux impulsions du moment, au moyen du revenu dont il dispose et quelle qu'en soit la source, fait telle dépense préférablement à telle autre; et lorsqu'il est arrivé ainsi aux bornes de ses facultés, il s'arrête et ne dépense plus rien, à moins qu'il ne dépense le revenu d'une autre personne; alors cette autre personne dépense d'autant moins : la conséquence est forcée.

De là naît pour chaque produit une certaine quantité recherchée et demandée en chaque lieu, quantité qui est modifiée par le prix auquel il peut être fourni; car plus il revient cher au producteur en raison des frais de production dont il est le résultat, et plus, dans la classification qu'en font les consommateurs, il est reculé et se voit préférer tous les produits capables de procurer une satisfaction plus grande pour le même prix.

En même temps que la quantité demandée de chaque produit est modifiée par ses frais de production, elle l'est par le nombre de ses consommateurs, par le nombre des personnes qui éprouvent le besoin de le consommer et qui ont en même temps les moyens de se satisfaire. Les fortunes, en tout pays, s'élèvent par gradations insensibles, depuis les plus petites fortunes, qui sont les plus multipliées, jusqu'à la plus grande qui est unique. Il en résulte que les produits, qui sont tous désirables pour la plupart des hommes, ne sont néanmoins demandés réellement, et avec la faculté de les acquérir, que par un certain nombre d'entre eux; et par ceux-ci, en plus ou moins grande abondance. Il en résulte encore que le même produit ou plusieurs produits, sans que leur utilité intrinsèque soit devenue plus grande, sont plus demandés à mesure qu'ils sont à plus bas prix, parce qu'alors ils se répandent dans une région où la pyramide des fortunes est plus large, et qu'ils se trouvent à la portée d'un plus grand

nombre de consommateurs. Les classes qui demandent sont au contraire d'autant moins nombreuses, que la valeur du produit va en s'élevant.

Si, dans un hiver rigoureux, on parvient à faire des gilets de laine tricotée qui ne reviennent qu'à six francs, il est probable que tous les gens auxquels il restera six francs, après qu'ils auront satisfait à tous les besoins qui sont ou qu'ils regardent comme plus indispensables qu'un gilet de laine, en achèteront. Mais ceux auxquels, quand tous leurs besoins plus indispensables auront été satisfaits, il ne restera que 5 francs, n'en pourront acheter. Si l'on parvient à fabriquer les mêmes gilets pour 5 francs, le nombre de leurs consommateurs s'accroîtra de toute cette dernière classe. Ce nombre s'accroîtra encore si l'on parvient à les donner pour 4 francs; et c'est ainsi que des produits qui jadis n'étaient qu'à l'usage des plus grandes fortunes, comme les bas, se sont maintenant répandus dans presque toutes les classes.

L'effet contraire a lieu lorsqu'une marchandise hausse de prix, soit à cause de l'impôt, soit par tout autre motif. Elle cesse d'avoir le même nombre de consommateurs; car on ne peut acquérir en général que ce qu'on peut payer, et les causes qui élèvent le prix des choses, ne sont pas celles qui augmentent les facultés des acquéreurs. C'est ainsi que presque partout le bas peuple est obligé de se passer d'une foule de produits qui conviennent à une société civilisée, par la nécessité où il est de se procurer d'autres produits plus essentiels pour son existence.

En pareil cas, non-seulement le nombre des consommateurs diminue, mais chaque consommateur réduit sa consommation. Il est tel consommateur de café qui, lorsque cette denrée hausse de prix, peut n'être pas forcé de renoncer entièrement aux douceurs de ce breuvage. Il réduira seulement sa provision accoutumée : alors il faut le considérer comme formant deux individus; l'un disposé à payer le prix demandé, l'autre se désistant de sa demande.

Dans les spéculations commerciales, l'acheteur, ne s'approvisionnant pas pour sa propre consommation, proportionne ses achats à ce qu'il espère pouvoir vendre; or, la quantité de marchandises qu'il pourra vendre étant proportionnée au prix où il pourra les établir, il en achètera d'autant moins que le prix en sera plus élevé, et d'autant plus que le prix sera moindre.

Dans un pays pauvre, des choses d'une utilité bien commune et d'un prix peu élevé excèdent souvent les facultés d'une grande partie du peuple. On voit des provinces où les souliers sont au-dessus de la portée de la

plupart des habitans. Le prix de cette denrée ne baisse pas au niveau des facultés du peuple : ce niveau est au-dessous des frais de production des souliers. Mais des souliers n'étant pas à la rigueur indispensables pour vivre, les gens qui sont hors d'état de s'en procurer, portent des sabots, ou bien vont les pieds nus. Quand malheureusement cela arrive pour une denrée de première nécessité, une partie de la population périt, ou tout au moins cesse de se renouveler. Telles sont les causes générales qui bornent la quantité de chaque chose qui peut être demandée. Et comme cette quantité varie suivant le prix auquel elle peut être offerte, on voit que l'on ne doit jamais parler de *quantité demandée* sans exprimer ou supposer convenue cette restriction : au prix où l'on peut se la procurer.

Quant à la quantité offerte, ce n'est pas seulement celle dont l'offre est formellement exprimée ; c'est la quantité d'une marchandise que ses possesseurs actuels sont disposés à céder en échange d'une autre, ou, si l'on veut, à vendre au cours. On dit aussi de cette marchandise qu'elle est *dans la circulation.*

A prendre ces derniers mots dans leur sens rigoureux, une marchandise ne serait dans la circulation qu'au moment où elle passe des mains du vendeur à celles de l'acheteur. Ce temps est un instant, ou du moins peut être considéré comme instantané. Il ne change rien aux conditions de l'échange, puisqu'il est postérieur à la conclusion du marché. Ce n'est qu'un détail d'exécution. L'essentiel est dans la disposition où est le possesseur de la marchandise de la vendre. Une marchandise est dans la circulation chaque fois qu'elle cherche un acheteur ; et elle cherche un acheteur, souvent même avec beaucoup d'activité, sans changer de place.

Ainsi toutes les denrées qui garnissent les magasins de vente et les boutiques, sont dans la circulation.

Ainsi, quand on parle de terres, de rentes, de maisons, qui sont dans la circulation, cette expression n'a rien qui doive surprendre. Une certaine quantité d'industrie même peut être dans la circulation, et telle autre n'y être pas, lorsque l'une cherche son emploi, et que l'autre l'a trouvé.

Par la même raison, une chose sort de la circulation du moment qu'elle est placée, soit pour être consommée, soit pour être emportée autre part, soit enfin lorsqu'elle est détruite par accident. Elle en sort de même lorsque son possesseur change de résolution et l'en retire, ou lorsqu'il la tient à un prix qui équivaut à un refus de vendre.

Comme il n'y a de marchandise réellement offerte que celle qui est of-

ferte au cours, au prix courant, celle qui, par ses frais de production, reviendrait plus cher que le cours, ne sera pas produite, ne sera pas offerte. Ces produits ne pouvant entrer dans la circulation, leur concurrence n'est point à redouter pour les produits déjà existans.

Indépendamment de ces causes générales et permanentes qui bornent les quantités offertes et demandées, il y en a de passagères et accidentelles, dont l'action se combine toujours plus ou moins avec l'action des causes générales.

Quand l'année s'annonce pour être bonne et fertile en vins, les vins des récoltes précédentes, même avant qu'on ait pu livrer à la consommation une seule goutte de la récolte nouvelle, baissent de prix, parce qu'ils sont plus offerts et moins demandés. Les marchands redoutent la concurrence des vins nouveaux, et se hâtent de mettre en vente. Les consommateurs, par la raison contraire, épuisent leurs provisions sans les renouveler, se flattant de les renouveler plus tard à moins de frais. Quand plusieurs navires arrivent à la fois des pays lointains, et mettent en vente d'importantes cargaisons, l'offre des mêmes marchandises devenant plus considérable relativement à la demande, leur prix se fixe plus bas.

Par une raison contraire, lorsqu'on a lieu de craindre une mauvaise récolte, ou que des navires qu'on attendait ont fait naufrage, les prix des produits existans s'élèvent au-dessus des frais qu'ils ont coûté.

L'espérance, la crainte, la malice, la mode, l'envie d'obliger, toutes les passions et toutes les vertus, peuvent influer sur les prix qu'on donne ou qu'on reçoit. Ce n'est que par une estimation purement morale qu'on peut apprécier les perturbations qui en résultent dans les lois générales, les seules qui nous occupent en ce moment.

Nous ne nous occuperons point non plus des causes purement politiques qui font qu'un produit est payé au-delà de son utilité réelle. Il en est de cela comme du vol et de la spoliation qui jouent un rôle dans la distribution des richesses, mais qui rentrent dans le domaine de la législation criminelle. Ainsi l'administration publique, qui est un travail dont le produit se consomme à mesure par les administrés, peut être trop chèrement payée quand l'usurpation et la tyrannie s'en emparent, et contraignent les peuples à contribuer d'une somme plus forte qu'il ne serait nécessaire pour entretenir une bonne administration. C'est à la science politique, et non à l'économie politique, à enseigner les moyens de prévenir ce malheur.

De même, quoique ce soit à la science morale, à la science de l'homme

moral, à enseigner les moyens de s'assurer de la bonne conduite des hommes dans leurs relations mutuelles, quand l'intervention d'une puissance surnaturelle paraît nécessaire pour parvenir à ce but, on paie les hommes qui se donnent pour les interprètes de cette puissance. Si leur travail est utile, cette utilité est un produit immatériel qui n'est point sans valeur; mais si les hommes n'en sont pas meilleurs, ce travail n'étant point productif d'utilité, la portion des revenus de la société qu'elle sacrifie pour l'entretien du sacerdoce, est en pure perte; c'est un échange qu'elle fait sans recevoir aucun retour.

J'ai dit que le prix des produits s'établissait en chaque endroit au taux où les portent leurs frais de production, pourvu que l'utilité qu'on leur donne fasse naître le désir de les acquérir. Cette conception nous fait connaître une partie des lois qui déterminent la quantité de produits qu'on donne pour en avoir une autre. Il nous reste à connaître les bases qui déterminent leurs frais de production, c'est-à-dire, qui déterminent le prix des services productifs[1].

Si tous les produits étaient le résultat seulement du travail de l'homme, et d'un travail de pareille valeur, comme, par exemple, d'un certain nombre de journées de travail de la valeur de trois francs chacune, leurs frais de production seraient entre eux comme le nombre des journées que leur production a exigées. Mais non-seulement les produits résultent du concours des capitaux et des terres, comme du travail de l'homme, mais ces différens services ont des qualités fort diverses, et sont dans des positions à pouvoir se faire payer leur concours à des prix fort différens entre eux. Un entrepreneur d'industrie est obligé de payer le temps et le travail d'un collaborateur éminent par son talent plus cher que lorsqu'il ne fournit qu'un travail médiocre. Le propriétaire du fonds de terre et celui du capital qui ont concouru à la production seulement par le moyen de leur instrument, en retirent des rétributions fort diverses, suivant les circonstances; car un terrain situé dans l'enceinte d'une ville, et les constructions qu'on y élève, rapportent beaucoup plus que la même étendue de terrain et les mêmes constructions moins favorablement situées. Un produit sera donc plus cher, selon que sa production réclamera non-

[1] Les personnes qui pensent, avec David Ricardo et d'autres, que le travail (et non le concours du travail, des capitaux et des terres) est le seul élément des valeurs, peuvent substituer, dans cette démonstration, le mot *travail* aux *services productifs;* elle sera également concluante.

seulement plus de services productifs, mais des services productifs plus fortement rétribués. Il faudra, pour que ce produit puisse être créé, que ses consommateurs aient la volonté et le pouvoir d'y mettre le prix ; autrement il ne sera pas produit.

Ce prix s'élèvera d'autant plus que les consommateurs sentiront plus vivement le besoin de jouir du produit, qu'ils auront plus de moyens de le payer, et que les marchands de services productifs seront dans une situation à exiger une rétribution plus forte. Le prix du produit sera dès-lors la somme nécessaire pour payer les services indispensables pour sa création. Ainsi, lorsque quelques auteurs, comme David Ricardo, ont dit que c'étaient les frais de production qui réglaient la valeur des produits, ils ont eu raison en ce sens, que jamais les produits ne sont vendus d'une manière suivie à un prix inférieur à leurs frais de production ; mais quand ils ont dit que la demande qu'on fait des produits n'influait pas sur leur valeur, ils ont eu, ce me semble, tort en ceci, que la demande influe sur la valeur des services productifs, et, en augmentant les frais de production, élève la valeur des produits sans pour cela qu'elle dépasse les frais de production [1].

Quelques économistes pensent que la valeur des produits, non-seulement ne dépasse pas le prix du travail qu'on y a consacré, mais que partout où il n'y a pas monopole, le travail est également payé; car, disent-ils, s'il était plus payé dans un emploi que dans l'autre, les travailleurs s'y porteraient de préférence et rétabliraient l'équilibre. Ces auteurs sont d'avis qu'une rétribution plus forte suppose toujours une plus grande quantité ou une plus grande intensité de travail. « Un homme, dit M. Mac-» Culloch, qui exécute un ouvrage difficile, perd tout le temps qu'il a » dû passer à son apprentissage, de même que la nourriture et le vête-» ment qu'il a consommés dans cet espace de temps [2]. » Il en conclut que le salaire de son travail est non-seulement le salaire de son travail actuel, mais celui de tous les travaux qui l'ont mis en état d'exécuter son travail actuel, et que *les salaires gagnés en différens emplois sont, tout compensé, parfaitement égaux.* D'autres économistes qui soutiennent le même système, quoique moins absolument, regardent comme des exceptions les phénomènes qui le contrarient; mais ces prétendues exceptions

---

[1] Voyez les notes que j'ai ajoutées à la traduction française que M. Constancio a faite de l'ouvrage de David Ricardo, tome II, page 294.

[2] *Encyclopedia britannica*, supplément, article *Économie politique*.

tiennent à des causes qu'il faudrait assigner. Si l'on rejette dans les exceptions les avantages qu'un producteur retire de la supériorité de son jugement, de son talent ou bien des circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles agissent ses terres et ses capitaux, alors les exceptions l'emporteront sur la règle ; celle-ci se trouvera contredite tantôt dans un point, tantôt dans un autre ; ses hypothèses ne représenteront jamais un fait réel; elle ne sera jamais applicable; elle n'aura aucune utilité [1].

Les rétributions obtenues par les services productifs forment les revenus des producteurs, et je mets au nombre des producteurs les hommes qui concourent à la production par le moyen de leurs capitaux et de leurs terres, de même que ceux qui y contribuent par leurs travaux. Les circonstances diverses qui influent sur ces revenus déterminent les proportions suivant lesquelles les richesses produites sont distribuées dans la société. Elles seront l'objet de notre étude dans ce livre II.

Je les ferai précéder de quelques considérations sur la manière dont s'opère cette distribution, et j'examinerai ensuite l'influence qu'elle exerce sur la population des états.

Quant aux richesses que les hommes acquièrent sans avoir concouru, directement ou indirectement, à une production quelconque, un homme n'en peut jouir qu'au détriment d'un autre, de même qu'il jouit des gains du jeu, et de tous les biens que la fraude ou l'adresse obtiennent aux dépens d'autrui. De telles acquisitions ne contribuent en rien au maintien de la société, puisqu'elles ravissent autant de ressources d'un côté qu'elles en procurent d'un autre, et même elles en procurent moins qu'elles n'en ravissent, ainsi qu'on a pu le voir, et qu'on le verra dans plusieurs parties de cet ouvrage.

---

[1] L'économie politique n'est une science qu'en tant qu'elle fait connaître les lois générales qu'on observe dans l'économie des sociétés. Les lois générales sont l'expression commune qui convient à plusieurs faits particuliers ; elles ne peuvent conséquemment être déduites que de l'observation des faits particuliers. Pour avancer la science, il faut donc voir des faits nouveaux ou mieux caractériser les faits connus ; il faut rattacher des conséquences naturelles à des causes réelles, ou remonter d'un phénomène bien observé à une cause naturelle. Mais ce n'est pas avancer la science que fonder un principe absolu sur un raisonnement abstrait. On peut disputer pendant des siècles sur de pareils principes, comme on l'a fait sur la grâce, sans établir une seule vérité.

CHAPITRE II.

Des variations relatives et des variations réelles dans les prix.

Les variations relatives dans la valeur des produits, sont les variations qu'ils éprouvent l'un relativement à l'autre. Leurs variations réelles sont celles que subissent les frais que coûte leur production [1]. Les variations relatives influent considérablement sur les richesses des particuliers; elles ne changent rien à la richesse nationale. Si la même qualité de drap, qui se vendait 40 francs l'aune, ne se vend plus que 30 francs, la richesse de tous les possesseurs de cette espèce de drap est diminuée de 10 francs pour chacune des aunes qu'ils ont à vendre; mais en même temps la richesse des consommateurs de ce même drap est augmentée de 10 fr. pour chacune des aunes qu'ils ont à acheter.

Il n'en est pas de même quand c'est le prix originel d'un produit qui vient à baisser. Si les frais de production nécessaires pour produire une aune de drap, et qui s'élevaient à 40 francs, ne s'élèvent plus qu'à 30 fr.; si, par exemple, cette aune qui exigeait 20 journées de travail à 40 sous, au moyen de quelques procédés plus expéditifs se trouve n'en exiger plus que 15, le producteur voit sa richesse augmentée de 10 francs pour chaque aune qu'il vend, et personne n'en est plus pauvre; car s'il achète cinq journées de travail de moins, il laisse à l'ouvrier la disposition de son temps; l'ouvrier vend son travail à un autre producteur, au lieu de le vendre au premier. Quand la concurrence des producteurs oblige celui-ci à baisser son prix au niveau des frais de production, ce sont alors les consommateurs du produit qui font leur profit de cette baisse; ils gagnent 10 francs pour chacune des aunes de drap qu'ils doivent acheter; cette somme peut être appliquée par eux à la satisfaction de quelque autre besoin, et il n'en résulte aucune perte pour personne.

Cette variation de prix est absolue; elle n'entraîne pas un renchérissement équivalent dans l'objet avec lequel l'échange est consommé; on peut la concevoir, et elle a lieu véritablement, sans que ni les services productifs, ni les produits dont on les achète, ni les produits dont on achète le produit qui a varié, aient eux-mêmes changé de prix.

---

[1] C'est ce qu'Adam Smith appelle le *prix naturel*, par opposition avec le prix courant (*market price*).

Que si l'on demandait où se puise cette augmentation de jouissances et de richesses qui ne coûte rien à personne, je répondrais que c'est une conquête faite par l'intelligence de l'homme sur les facultés productrices et gratuites de la nature. Tantôt c'est l'emploi d'une force qu'on laissait se perdre sans fruit, comme dans les moulins à eau, à vent, dans les machines à vapeur ; tantôt c'est un emploi mieux entendu des forces dont nous disposions déjà, comme dans les cas où une meilleure mécanique nous permet de tirer un plus grand parti des hommes et des animaux. Un négociant qui, avec le même capital, trouve le moyen de multiplier ses affaires, ressemble à l'ingénieur qui simplifie une machine, ou la rend plus productive.

La découverte d'une mine, d'un animal, d'une plante qui nous fournissent une utilité nouvelle, ou bien remplacent avec avantage des productions plus chères ou moins parfaites, sont des conquêtes du même genre. On a perfectionné les moyens de produire, on a obtenu sans plus de frais des produits supérieurs, et par conséquent une plus grande dose d'utilité, lorsqu'on a remplacé la teinture du pastel par l'indigo, le miel par le sucre, la pourpre par la cochenille.

Dans tous ces perfectionnemens et dans tous ceux que l'avenir suggèrera, il est à remarquer que les moyens dont l'homme dispose pour produire, devenant réellement plus puissans, la chose produite augmente toujours en quantité, à mesure qu'elle diminue en valeur. On verra tout à l'heure les conséquences qui dérivent de cette circonstance [1].

La baisse réelle peut être générale, et affecter tous les produits à la fois, comme elle peut être partielle, et n'affecter que certaines choses seulement. C'est ce que je tâcherai de faire comprendre par des exemples.

---

[1] Depuis une centaine d'années, les progrès de l'industrie, dus au progrès de l'intelligence humaine, et surtout à une connaissance plus exacte de la nature, ont procuré aux hommes d'immenses économies dans l'art de produire; mais en même temps les hommes ont été trop retardés dans les sciences morales et politiques, et surtout dans l'art de l'organisation des sociétés, pour tirer parti, à leur profit, de ces découvertes. On aurait tort de croire néanmoins que les nations n'en ont nullement profité. Elles paient, à la vérité, des contributions doubles, triples, quadruples, de ce qu'elles payaient; mais cependant la population de tous les états de l'Europe s'est accrue; ce qui prouve qu'une partie du moins de cet accroissement de produit, a tourné au profit des peuples; et non-seulement la population s'est accrue, mais l'on est généralement mieux pourvu, mieux logé, mieux vêtu, et, je crois, moins frugalement nourri, qu'on ne l'était il y a un siècle.

Je supposerai que, dans le temps qu'on était obligé de faire des bas à l'aiguille, une paire de bas de fil, d'une qualité donnée, revenait au prix que nous désignons maintenant par six francs la paire. Ce serait pour nous la preuve que les revenus fonciers de la terre où le lin était recueilli, les profits de l'industrie et des capitaux de ceux qui le cultivaient, les profits de ceux qui le préparaient et le filaient, les profits enfin de la personne qui tricotait les bas, s'élevaient en somme totale à six francs pour chaque paire de bas.

On invente le métier à bas : dès-lors je suppose qu'on obtient pour six francs deux paires de bas au lieu d'une. Comme la concurrence fait baisser le prix courant au niveau des frais de production, ce prix est une indication que les frais causés par l'emploi du fonds, des capitaux et de l'industrie nécessaires pour faire deux paires de bas, ne sont encore que de six francs. Avec les mêmes moyens de production, on a donc obtenu deux choses au lieu d'une.

Et ce qui démontre que cette baisse est réelle, c'est que tout homme, quelle que soit sa profession, peut acheter une paire de bas en donnant moitié moins de ses services productifs. En effet, un capitaliste qui avait un capital placé à cinq pour cent, était obligé, lorsqu'il voulait acheter une paire de bas, de donner le revenu annuel de 120 francs : il n'est plus obligé de donner que le revenu de 60 francs. Un commerçant à qui le sucre revenait à deux francs la livre, était obligé d'en vendre trois livres pour acheter une paire de bas : il n'est plus obligé d'en vendre qu'une livre et demie ; il n'a par conséquent fait le sacrifice que de la moitié des moyens de production qu'il consacrait auparavant à l'achat d'une paire de bas.

Jusqu'à présent c'est le seul produit qui, dans notre hypothèse, a baissé. Fesons une supposition pareille pour le sucre. On perfectionne les relations commerciales, et une livre de sucre ne coûte plus qu'un franc au lieu de deux. Je dis que tous les acheteurs de sucre, en y comprenant même le fabricant de bas, dont les produits ont baissé aussi, ne seront plus obligés de consacrer à l'achat d'une livre de sucre, que la moitié des services productifs par le moyen desquels ils achetaient le sucre auparavant.

Il est aisé de s'en convaincre. Lorsque le sucre était à deux francs la livre et les bas à six francs, le fabricant de bas était obligé de vendre une paire de bas pour acheter trois livres de sucre; et comme les frais de production de cette paire de bas avaient une valeur de six francs, il achetait

donc en réalité trois livres de sucre au prix de six francs de services productifs, tout comme le négociant achetait une paire de bas au prix de trois livres de sucre, c'est-à-dire de six francs de services productifs également. Mais quand l'une et l'autre denrée ont baissé de moitié, il n'a plus fallu qu'une paire, c'est-à-dire une dépense en frais de production égale à trois francs, pour acheter trois livres de sucre, et il n'a plus fallu que trois livres de sucre, c'est-à-dire, des frais de production égaux à trois francs, pour acheter une paire de bas.

Or, si deux produits que nous avons mis en opposition, et que nous avons fait acheter l'un par l'autre, ont pu baisser tous les deux à la fois, n'est-on pas autorisé à conclure que cette baisse est réelle, qu'elle n'est point relative au prix réciproque des choses, que les choses peuvent toutes baisser à la fois, les unes plus, les autres moins, et que ce que l'on paie de moins dans ce cas, ne coûte rien à personne?

Voilà pourquoi dans les temps modernes, quoique les salaires, comparés à la valeur du blé, soient à peu près les mêmes, les classes pauvres du peuple sont néanmoins pourvues de bien des utilités dont elles ne jouissaient pas il y a quatre ou cinq cents ans, comme de plusieurs parties de leur vêtement et de leur ameublement, qui ont réellement baissé de prix; c'est aussi pourquoi elles sont moins bien pourvues de certaines autres choses qui ont subi une hausse réelle, comme de viande de boucherie et de gibier [1].

Une économie dans les frais de production indique toujours qu'il y a moins de services productifs employés pour donner le même produit; ce qui équivaut à plus de produit pour les mêmes services productifs. Il en résulte toujours une augmentation de quantité dans la chose produite. Il semblerait que cette augmentation de quantité pouvant n'être pas suivie d'une augmentation de besoin de la part des consommateurs, il pour-

---

[1] Je trouve dans les *Recherches* de Dupré de Saint-Maur, qu'en 1342 un bœuf se vendait 10 à 11 livres tournois. Cette somme contenait alors 7 onces d'argent fin, qui avaient à peu près la même valeur que 42 onces de nos jours. Or, 42 onces, exprimées en notre monnaie, valent 245 francs, prix au-dessous de celui que vaut maintenant un bœuf ordinaire. Un bœuf qu'on achète maigre, en Poitou, 300 fr., après avoir été engraissé dans la Basse-Normandie, se vend, à Paris, de 450 à 500 f. La viande de boucherie a donc augmenté de prix depuis le quatorzième siècle, et probablement aussi plusieurs autres denrées alimentaires, mais non pas celles probablement qui composent le fond de la nourriture du peuple; car la population s'est accrue.

rait en résulter un avilissement du produit qui en ferait tomber le prix courant au-dessous des frais de production, tout amoindris qu'ils pourraient être. Crainte chimérique! La moindre baisse d'un produit étend tellement la classe de ses consommateurs, que toujours, à ma connaissance, la demande a surpassé ce que les mêmes fonds productifs, même perfectionnés, pouvaient produire ; et qu'il a toujours fallu, à la suite des perfectionnemens qui ont accru la puissance des services productifs, en consacrer de nouveaux à la confection des produits qui avaient baissé de prix.

C'est le phénomène que nous a déjà présenté l'invention de l'imprimerie. Depuis qu'on a trouvé cette manière expéditive de multiplier les copies d'un même écrit, chaque copie coûte vingt fois moins qu'une copie manuscrite ne coûtait. Il suffirait, pour que la valeur de la demande s'élevât à la même somme, que le nombre de livres fût seulement vingtuple de ce qu'il était. Je croirais être fort en deçà de la vérité en disant qu'il a centuplé.

De sorte que là où il y avait un volume valant 60 francs, valeur d'aujourd'hui, il y en a cent qui, étant vingt fois moins chers, valent néanmoins 300 francs. La baisse des prix, qui procure un enrichissement réel, n'occasionne donc pas une diminution, *même nominale*, des richesses [1].

Par la raison contraire, un renchérissement réel, provenant toujours d'une moins grande quantité de choses produites au moyen des mêmes frais de production (outre qu'il rend les objets de consommation plus chers par rapport aux revenus des consommateurs, et par conséquent les consommateurs plus pauvres), ne compense point par l'augmentation de prix des choses produites, la diminution de leur quantité.

Je suppose qu'à la suite d'une épizootie ou d'un mauvais régime vétérinaire, une race de bestiaux, les brebis, par exemple, deviennent de plus en plus rares; leur prix haussera, mais non pas en proportion de la réduction de leur nombre : car à mesure qu'elles renchériront, la demande de cette denrée diminuera. S'il venait à y avoir cinq fois moins de

---

[1] Nous avons trop peu de données sur la quantité de marchandises produites dans les temps antérieurs, pour pouvoir en déduire un résultat précis; mais ceux qui ont quelques notions en ce genre, savent que le résultat ne peut différer que du plus au moins. Nos descendans, au moyen des recherches statistiques de notre siècle, pourront donner quelques résultats plus positifs, qui ne rendront pas les principes plus indubitables.

brebis qu'il n'y en a actuellement, on pourrait bien ne les payer que le double plus cher : or, là où il y a actuellement cinq brebis produites qui peuvent valoir ensemble 100 francs à 20 francs pièce, il n'y en aurait plus qu'une qui vaudrait 40 francs. La diminution des richesses consistant en brebis, malgré l'augmentation du prix, serait dans ce cas diminuée dans la proportion de 100 à 40, c'est-à-dire de plus de moitié, malgré le renchérissement [1].

Je vais plus loin, et je dis que la baisse réelle des prix, même en supposant qu'elle n'entraîne aucune augmentation dans les quantités produites et consommées, est un accroissement de richesses pour le pays, et que cette augmentation peut être évaluée en valeur échangeable, en argent si l'on veut. Prenons le même exemple. Après que des causes quelconques ont maintenu le prix des brebis à 40 francs, supposons qu'on introduit des races plus fécondes, ou bien qu'on les soigne plus habilement, ou bien qu'on les nourrisse à moins de frais, et que, leur valeur diminuant, on puisse acquérir chaque brebis au prix de 20 francs sans que la consommation s'en augmente (quelque invraisemblable que soit cette dernière supposition); qu'en résulte-t-il? Là où l'on vendait cent brebis pour 4,000 francs, on en vendra, sans perte, le même nombre pour 2,000 francs. Ne voyez-vous pas que les consommateurs (c'est-à-dire la nation) dépensant 2,000 francs de moins pour cette consommation, auront 2,000 francs à consacrer à une autre? Or, qu'est-ce que d'avoir plus d'argent à dépenser, sinon d'être plus riche [2]?

Et si l'on était porté à croire qu'une baisse réelle, c'est-à-dire des services productifs moins chers, diminuent les avantages des producteurs précisément autant qu'ils augmentent ceux des acheteurs, on serait dans l'erreur. La baisse réelle des choses produites tourne au profit des con-

---

[1] C'est l'espèce de tort que font les impôts (surtout lorsqu'ils sont un peu forts) à la richesse générale, indépendamment du dommage qu'ils portent au contribuable. En élevant les frais de production, et par conséquent le prix réel des choses, i lsen diminuent la valeur totale.

[2] J'ai vu des gens qui s'imaginent augmenter les richesses nationales, en favorisant de préférence la production des choses chères. Suivant eux, il vaut mieux faire une aune d'une étoffe de soie richement brochée, qu'une aune de simple taffetas. Ils ne font pas attention que si l'étoffe brochée coûte quatre fois autant que le taffetas, c'est qu'elle a exigé quatre fois autant de services productifs, qui auraient fait quatre aunes unies, au lieu d'une aune brochée; et que ce que l'on paie de trop pour une consommation est ravi à une autre.

sommateurs, et n'altère point les revenus des producteurs. Le fabricant de bas, qui fournit deux paires au lieu d'une pour six francs, a autant de profit sur cette somme qu'il en aurait eu si c'eût été le prix d'une seule paire. Le propriétaire foncier reçoit le même fermage lorsqu'un meilleur assolement multiplie les produits de sa terre et en fait baisser le prix. Et lorsque, sans augmenter les fatigues d'un manouvrier, je trouve le moyen de doubler la quantité d'ouvrage qu'il exécute, le manouvrier gagne toujours la même journée, quoique le produit devienne moins cher.

Nous trouvons là-dedans l'explication et la preuve d'une vérité qu'on ne sentait que bien confusément, et qui même était contestée par plusieurs sectes et par un grand nombre d'écrivains : c'est qu'un pays est d'autant plus riche et mieux pourvu, que le prix des denrées y baisse davantage [1].

Mais je suppose qu'on insiste, et que, pour mettre à l'épreuve la justesse du principe, on pousse la supposition à l'extrême : *Si d'économies en économies*, dira-t-on, *les frais de production se réduisaient à rien, il est clair qu'il n'y aurait plus ni rente pour les terres, ni intérêts pour les capitaux, ni profits pour l'industrie : dès-lors plus de revenus pour les producteurs.* Dans cette supposition, je dis qu'il n'y aurait plus même de producteurs. Nous serions, relativement à tous les objets de nos besoins, comme nous sommes relativement à l'air, à l'eau, que nous consommons sans que personne soit obligé de les produire, et sans que nous soyons obligés de les acheter. Tout le monde est assez riche pour payer ce que

---

[1] Dupont de Nemours (*Physiocratie*, page 117) dit : « Qu'on ne croie pas que le » bon marché des denrées est profitable au menu peuple ; car le bas prix des den- » rées fait baisser le salaire des gens du peuple, diminue leur aisance, leur pro- » cure moins de travail et d'occupations lucratives. » Le raisonnement et les faits prouvent précisément le contraire. Une baisse dans les salaires, qui ne provient que d'une baisse dans les denrées, ne diminue point l'aisance des ouvriers ; et la baisse des salaires, permettant à l'entrepreneur de produire à moins de frais, favorise puissamment le débit des produits du travail.

Melon, Forbonnais, et tous les écrivains du système exclusif, ou de la balance du commerce, sont en ceci d'accord avec les économistes pour se tromper.

M. de Sismondi a reproduit les mêmes erreurs dans ses *Nouveaux principes d'Économie politique*, liv. IV, chap. 8, où il regarde la baisse du prix des produits comme un profit fait sur le producteur par le consommateur ; il ne fait pas attention que le producteur, l'ouvrier compris, ne perd rien à donner à meilleur marché s'il a moins de frais à faire.

coûte l'air; tout le monde serait assez riche pour payer ce que coûteraient tous les produits imaginables : ce serait le comble de la richesse. Il n'y aurait plus d'économie politique ; on n'aurait plus besoin d'apprendre par quels moyens se forment les richesses : on les aurait toutes formées.

Quoiqu'il n'y ait pas de produits dont le prix soit tombé à rien et ne vaille pas plus que l'eau commune, il y en a néanmoins dont le prix a éprouvé des baisses prodigieuses, comme le combustible aux lieux où l'on a découvert des houillères ; et toute baisse analogue est sur le chemin de l'état d'abondance complète dont je viens de parler.

Si diverses choses ont baissé diversement, les unes plus, les autres moins, il est évident qu'elles ont dû varier dans leurs valeurs réciproques. Celle qui a baissé, comme les bas, a changé de valeur relativement à celle qui n'a pas baissé, comme la viande; et celles qui ont baissé autant l'une que l'autre, comme les bas et le sucre dans notre supposition, quoiqu'elles aient changé de valeur *réelle*, n'ont pas changé de valeur *relative*.

Telle est la différence qu'il y a entre les variations réelles et les variations relatives. Les premières sont celles où la valeur des choses change avec les frais de leur production ; les secondes sont celles où la valeur des choses change par rapport à la valeur des autres marchandises.

Les baisses réelles sont favorables aux acheteurs sans être défavorables aux vendeurs, et les hausses réelles produisent un effet opposé ; mais dans les variations relatives, ce que le vendeur gagne est perdu par l'acheteur, et réciproquement. Un marchand qui a dans ses magasins cent milliers de laines à un franc la livre, possède cent mille francs : si, par l'effet d'un besoin extraordinaire, les laines montent à deux francs la livre, cette portion de sa fortune doublera ; mais toutes les marchandises appelées à s'échanger contre de la laine perdront autant de leur valeur relative que la laine en a gagné. En effet, celui qui a besoin de cent livres de laine, et qui aurait pu les obtenir en vendant quatre setiers de froment, pour cent francs, sera désormais obligé d'en vendre huit. Il perdra les cent francs que gagnera le marchand de laine ; la nation n'en sera ni plus pauvre ni plus riche[1].

---

[1] Le comte de Lauderdale a publié en 1807 un livre intitulé : *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique, et sur les causes qui concourent à son accroissement.* Il est tout entier fondé sur cette proposition erronée, que la disette

Lorsque de telles ventes ont lieu d'une nation à une autre, la nation vendeuse de la marchandise qui a haussé, gagne le montant de l'augmentation, et la nation qui achète perd précisément autant. Il n'existe pas, en vertu d'une telle hausse, plus de richesses dans le monde; car il faudrait pour cela qu'il y eût eu quelque nouvelle utilité produite à laquelle on eût mis un prix. Dès-lors il faut bien que l'un perde ce que l'autre gagne; c'est aussi ce qui arrive dans toute espèce d'agiotage fondé sur les variations des valeurs entre elles.

Un jour viendra probablement où les états européens, plus éclairés sur leurs vrais intérêts, renonceront à toutes leurs colonies sujettes, et jetteront des colonies indépendantes dans les contrées équinoxiales les plus voisines de l'Europe, comme en Afrique. Les vastes cultures qui s'y feront des denrées que nous appelons *coloniales*, les procureront à l'Europe avec une abondance extrême, et probablement à des prix très-modiques. Les négocians qui auront des approvisionnemens faits aux prix anciens perdront sur leurs marchandises; mais tout ce qu'ils perdront sera gagné par les consommateurs, qui jouiront pendant un temps de ces produits à un prix inférieur aux frais qu'ils auront occasionnés; peu à peu les négocians remplaceront des marchandises chèrement produites, par des marchandises pareilles provenant d'une production mieux entendue;

---

d'une denrée qui diminue les ressources de la société, prise en masse, augmente celle des particuliers, en augmentant la valeur de cette denrée entre les mains de ceux qui en possèdent. L'auteur en tire la fausse conséquence que les principes de la richesse générale sont différens des principes de la richesse des particuliers. Il ne s'aperçoit pas que chaque fois qu'un acheteur est obligé, pour acquérir une chose, de sacrifier une plus grande valeur, il perd autant que le vendeur gagne; et que toute opération qui tend à procurer des gains de ce genre, fait perdre aux uns ce qu'elle fait gagner aux autres.

Il fonde aussi cette prétendue diversité entre la richesse publique et les richesses privées, sur ce que l'accumulation des capitaux, qui est favorable aux richesses des particuliers, est funeste à la richesse nationale, en nuisant à la consommation qui encourage l'industrie. Son erreur vient de ce qu'il s'imagine faussement, avec beaucoup d'autres, qu'un capital accumulé est soustrait à la consommation; tandis qu'au contraire il est consommé, mais reproductivement, et qu'il procure ainsi le moyen de recommencer à perpétuité des achats qui n'auraient eu lieu qu'une fois, s'il eût été consommé improductivement. (Voyez le livre III de cet ouvrage-ci.) C'est ainsi qu'un seul principe établi fait crouler tout un livre; celui dont je parle dans cette note porte sur une fausse base, et embrouille les idées au lieu de les éclaircir.

et les consommateurs jouiront alors d'une douceur de prix et d'une multiplication de jouissances qui ne coûtera plus rien à personne : car les marchandises reviendront moins cher aux négocians, qui les vendront à plus bas prix ; il en résultera au contraire un grand développement d'industrie, et de nouvelles voies ouvertes à la fortune [1].

CHAPITRE III.

Du prix en argent et du prix nominal.

Quand on paie un objet 20 francs, son prix *en argent* est 100 grammes à 9 deniers de fin, ou 90 grammes d'argent pur.

Son prix *nominal* est 20 francs; c'est le nom que l'on donne à cette quantité d'argent frappée en monnaie.

Comme la valeur de la monnaie n'est pas dans le nom, mais dans la chose qui sert de monnaie, lorsque le nom vient à changer, le prix nominal change aussi, quoique le prix en argent ne change pas. A une certaine époque trois livres tournois contenaient une once d'argent ; à une autre époque il fallait six livres tournois de notre monnaie pour faire une once. Un objet qui coûtait trois livres à la première époque, et six livres à la seconde, coûtait le même prix en argent : nominalement il avait doublé.

Le prix en argent d'une chose dépend du rapport qui se trouve entre les frais de production de l'argent et ceux de la chose. Si cinq hectolitres de blé coûtent cent grammes d'argent, c'est probablement parce que cent grammes d'argent coûtent autant à produire que cinq hectolitres de blé ;

[1] C'est ce que Bonaparte aurait pu opérer avec les vastes moyens dont il a disposé. Il aurait civilisé, enrichi et peuplé le monde, au lieu de le ravager; mais, pour réussir, une semblable entreprise devait être conçue sans esprit de conquête et de domination. Elle se réalisera plus tard. Une politique plus éclairée se gardera de mettre obstacle à l'établissement d'états indépendans d'origine européenne, dans la partie habitable de l'Afrique; car de pareils établissemens sont dans l'intérêt de toutes les nations. Elles seront heureuses de trouver sur les côtes de Barbarie, au lieu de peuples féroces, ennemis nés des Européens et vivans de brigandages, des nations essentiellement pacifiques et commerçantes, comme les États-Unis, mais beaucoup plus rapprochées de nous et sous un plus riche climat. La Méditerranée ne sera plus alors qu'un vaste lac sillonné en tout sens par les industrieux habitans qui peupleront ses rives.

car s'ils coûtaient moins, en achetant le blé avec de l'argent, on l'aurait à moins de frais que le cultivateur n'en fait pour le produire. Le cultivateur perdrait à ce marché ; il ne continuerait pas un métier où il donnerait plus pour recevoir moins.

C'est pour cette raison qu'à mesure que le métal d'argent est devenu plus abondant et que les frais de sa production ont diminué, il en a fallu donner une plus grande quantité pour obtenir une même quantité de blé.

Et si, comme on a lieu de le croire, le blé a toujours coûté à peu près les mêmes frais de production (*voyez* le Liv. I, chap. 27), la quantité d'argent plus grande qu'il a fallu, à différentes époques, donner pour obtenir une même quantité de blé, est pour nous une indication de la dépréciation de l'argent, de ce qu'il a perdu en valeur réelle.

La dépréciation de l'argent et de l'or depuis l'antiquité jusqu'à nous, jouant un fort grand rôle dans l'économie des nations, cherchons à nous en former quelque idée d'après la quantité qu'ils ont pu acheter à chaque époque, d'une denrée dont il est probable que la valeur réelle a moins varié que la plupart des autres. J'ai déjà, d'après cette méthode, cherché à donner des idées plus exactes de la valeur de quelques sommes historiques. Elle nous servira en ce moment à évaluer la perte de valeur que les métaux précieux ont subie jusqu'à nos jours.

La mesure grecque appelée *médimne*, est, suivant les antiquaires, égale à 52 litres; et l'on voit, dans un plaidoyer de Démosthènes, que j'ai déjà cité (Livre I, chap. 28), que le prix ordinaire du blé était de 5 drachmes par médimne. Or 5 drachmes, suivant les médailles athéniennes que l'on possède encore, contenaient 157 1/2 grains d'argent pur. Par conséquent 52 de nos litres coûtaient 157 1/2 grains d'argent, et notre hectolitre qui contient cent litres, en coûtait 303.

A Rome, au temps de César, la mesure de blé appelée *modius* valait communément trois sesterces, et trois sesterces, selon les antiquaires, contenaient 23 5/8 grains d'argent fin [1]. Le blé contenu dans un modius pesait 14 de nos livres de 16 onces ; 14 livres, poids de marc, s'échangeaient donc communément à Rome contre 23 5/8 grains d'argent ; et par conséquent notre hectolitre de froment, qui pèse 160 livres, se payait en argent 270 grains, environ un septième de moins qu'à Athènes, ce

[1] On en trouvera la preuve dans les ouvrages spécialement consacrés à ce genre d'érudition, notamment dans Garnier, *Histoire des Monnaies*, tom. II, p. 333 et 341.

qui peut s'expliquer par les circonstances particulières aux deux capitales.

Comme il ne peut être question en ceci que d'approximations, pour avoir le prix du blé en argent dans l'antiquité, nous prendrons le prix moyen entre ces deux-là, qui est 289 grains.

Passons au moyen-âge :

Charlemagne fit un réglement qui défendit de jamais vendre le *modius* de blé au-dessus de quatre deniers. Or, le denier de Charlemagne était une monnaie d'argent du poids de 28 4/5 grains d'argent, poids de marc, portant un vingt-quatrième d'alliage [1]. Mais quelle était la capacité du *modius?* nous l'ignorons. Ce n'était pas le *modius* des Romains qui ne pesait que 14 de nos livres, et qui, taxé à 4 deniers ou 115 1/5 grains d'argent fin, aurait fait revenir le prix de notre hectolitre à plus de 1,200 grains d'argent fin. Ce n'était pas notre ancien muid de 12 setiers qui pesait 2,880 livres; ce qui aurait réduit le prix en argent de notre hectolitre à 60 grains.

Cherchons par une autre voie la capacité de ce modius de Charlemagne.

On voit dans ce même réglement que le pain de froment est taxé à raison d'un denier pour douze pains, de deux livres chaque; ce qui fait un denier pour 24 livres de pain. On sait par l'expérience que le poids de l'humidité qu'on introduit dans le pain, balance les frais de panification et les déchets de la mouture. Une livre de pain et une livre de froment vont ordinairement de pair pour le prix. Or, en même temps que l'on fixait le prix du pain à un denier les 24 livres, on fixait le prix du froment à 4 deniers le modius; le modius devait donc peser, à peu de chose près, quatre fois 24 livres, ou 96 livres de poids du temps de Charlemagne, qui équivalent à 72 livres, poids de marc. Telle est la quantité de blé taxée quatre deniers.

Le denier de Charlemagne pesait 28 4/5 grains, dont il faut déduire 1/24 d'alliage; il y reste donc 27 3/5 grains d'argent fin. Quatre deniers par conséquent en contenaient 110 2/5. Voilà le prix en argent de 72 livres de froment, poids de marc. A ce compte notre hectolitre, qui pèse 160 de ces livres, aurait coûté 245 1/3 grains d'argent fin.

Dans l'antiquité, il en valait 289; sous Charlemagne, 245 : on donnait moins d'argent pour la même quantité de blé; il semble dès-lors que l'argent était devenu plus précieux. Je ne peux pas répondre que cette

---

[1] Garnier, *Histoire des Monnaies*, tome II, p. 342.

différence ne vienne pas en partie de l'imperfection des bases sur lesquelles nous nous sommes appuyés, à défaut de meilleures; néanmoins, après tous les pillages qui suivirent l'invasion de l'empire romain et les destructions qui en résultèrent, après l'abandon probable des mines de l'Attique et de l'Espagne pendant six ou sept cents ans, après les spoliations commises par les Normands d'un côté et par les Arabes de l'autre, avec la déperdition constante subie par les ustensiles d'argent, l'argent tombé dans les rivières et dans la mer, celui qui fut caché sans être retrouvé, etc., peut-on s'étonner que le métal d'argent fût devenu plus rare et plus précieux d'un sixième environ?

Près de 700 ans plus tard, sous Charles VII, le prix moyen du blé, suivant Dupré de Saint-Maur, étant de 12 sous 10 deniers le setier, et cette somme contenant 328 grains d'argent fin, l'hectolitre revient à 219 grains; ce qui est 26 grains de moins encore que sous Charlemagne, où le même hectolitre valait 245 grains. Il semble que l'argent est devenu encore un peu plus rare et plus précieux. Mais voici le moment où il va se montrer avec une abondance que rien ne pouvait faire présager, et produire des effets qui surprenaient les gouvernemens et le vulgaire, sans que les uns plus que les autres fussent en état de les expliquer.

L'Amérique fut découverte en 1492. Les premières dépouilles des peuples du Mexique et du Pérou, apportées en Europe, y firent paraître des quantités d'or et d'argent trop peu considérables pour en affecter sensiblement la valeur durant quelques années, mais par cela même fort profitables pour les aventuriers espagnols et leur gouvernement, parce qu'ils en tirèrent parti au plus haut terme de leur valeur. Bientôt les entrailles des Cordilières furent déchirées par les malheureux Péruviens; et chaque année de nouveaux galions, lestés par les trésors du Nouveau-Monde, arrivaient dans les ports espagnols, sans compter ce qui se répandait de métaux précieux par la contrebande.

C'est par les dépenses que firent les conquérans de ces trésors qu'ils se répandirent dans l'Europe et dans le monde.

Déjà, en 1514, le setier de blé étant à 26 sous, et le marc d'argent fin à 12 livres tournois, on donnait 333 grains d'argent pour la quantité de froment contenue dans ce que nous appelons maintenant un hectolitre [1].

---

[1] Le setier de blé est ici compté pour peser 240 liv., poids de marc, et l'hectolitre 160 livres. Le rapport entre ces deux mesures est, à très-peu de chose près, comme 3 à 2.

En 1536, sous François Ier, le prix du setier étant de 3 livres 1 sou 11 deniers, et le marc d'argent fin s'appelant 13 livres tournois, l'hectolitre de froment se fesait payer 731 grains d'argent pur.

En 1610, année de la mort d'Henri IV, le prix commun du blé étant de 8 livres 1 sou 9 deniers, et le marc d'argent fin se nommant 22 livres tournois, l'hectolitre de froment valait autant que 1,130 grains d'argent.

En 1640, le prix du setier étant de 12 livres 10 sous, et le marc d'argent fin contenant 30 livres tournois, l'hectolitre valait 1,280 grains d'argent.

En 1789, le prix commun du setier de blé étant, suivant Lavoisier, de 24 livres tournois, et le marc d'argent fin à 54 livres 19 sous, l'hectolitre valait 1,342 grains d'argent.

Enfin, en 1820, en supposant le prix commun du blé froment à 19 francs l'hectolitre [1], nous trouvons qu'un hectolitre vaut autant que 1,610 grains d'argent fin.

Il semblerait donc que l'argent, à partir du temps d'Alexandre, a graduellement augmenté de valeur jusque vers le temps de Charles VII et de la pucelle d'Orléans. Cette époque est celle où l'on a donné le moins de grains d'argent fin pour une même quantité de froment. A partir de cette époque, on a commencé à en donner un peu plus ; et, sauf probablement des oscillations qui nous échappent à cause du peu d'exactitude qu'on a mise à nous conserver le prix courant des blés, et les différences de prix d'un lieu à l'autre, la quantité d'argent offerte pour acheter du blé a constamment augmenté jusqu'à nos jours.

---

[1] Le prix moyen de l'hectolitre de froment, relevé sur les mercuriales du marché de Roye en Picardie, depuis les années 1796 à 1816, en retranchant les deux années de plus grande cherté et de plus grande abondance, m'a donné 16 fr. 20 c.

Le prix moyen du même hectolitre à la halle de Paris, de 1801 à 1819, en retranchant de même les deux plus fortes et les deux plus faibles années, est de 19 fr. 79 cent.

Le prix moyen du même hectolitre pour toute la France, pendant les années 1799 à 1810, suivant un rapport du ministre de l'intérieur, du 25 juillet 1811, est de 19 fr. 82 c.

Le marché de Roye, situé au centre d'une province à blé, et constatant son prix avant qu'il ait subi un transport, qui presque partout fait une partie de sa valeur, donne un prix commun trop bas. Les autres, embrassant des cantons où il fut fait des approvisionnemens pour les armées, donnent un prix probablement un peu trop élevé. Je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité en fixant le prix ordinaire du blé à 19 fr. Ce prix fait revenir le pain à 3 1/4 sous la livre.

En corrigeant les unes par les autres les données plus ou moins imparfaites qu'il a été possible de recueillir sur le prix en argent du blé jusqu'à la fin du quinzième siècle, nous aurons, pour tous les temps qui ont précédé la découverte du Nouveau-Monde, un prix commun de 268 grains d'argent fin pour l'hectolitre de froment. Il en faut donner aujourd'hui six fois autant; d'où nous pouvons conclure que la valeur propre de l'argent a décliné dans la proportion de six à un [1].

Si, par suite de la dépréciation de l'argent, sa valeur relativement au blé est devenue six fois moindre, il ne faut pas croire qu'elle ait changé dans la même proportion relativement à toutes les autres marchandises. S'il y en avait qui fussent devenues six fois moins chères, de même que l'argent, la valeur relative de l'argent et de ces marchandises-là serait demeurée la même. C'est ce qui est arrivé au métal d'or; car il paraît que l'on donnait autrefois comme aujourd'hui 15 parties d'argent pur, ou à peu près, pour une d'or pur [2] : ce qui suffit pour établir que la dépréciation de l'or a été la même que celle de l'argent, et que tout ce que j'ai dit du premier de ces métaux peut aussi s'appliquer au second.

Il est probable qu'il est arrivé quelque chose de pareil à l'égard des épiceries, que nous tirons des îles de l'Asie à beaucoup meilleur marché

---

[1] Garnier, qui a fait des recherches fort étendues sur les monnaies des anciens, arrive au même résultat par des calculs différens. Il montre que chez les anciens l'argent achetait 6,000 fois son poids en blé, tandis que chez nous il n'achète qu'environ mille fois son poids. (Voyez son *Histoire des Monnaies*, tome II, p. 328 et 333.)

Dans les premières éditions de ce Traité, j'avais cru pouvoir établir que l'argent avait baissé seulement dans le rapport de 4 à 1. Le nouveau résultat que j'annonce tient d'abord au choix des nouvelles données que j'ai prises pour bases, et qui me semblent meilleures, et de plus à la grande dépréciation de l'argent depuis 1789, époque où je m'étais arrêté pour le prix du blé dans les temps modernes, n'ayant pas alors de données pour établir un prix commun plus récent.

[2] Dans les premières éditions de cet ouvrage, j'avais admis, d'après Adam Smith, l'abbé Barthélemy et d'autres, que le rapport de l'or à l'argent, chez les anciens, était comme 12 à 1. Depuis ce temps, Garnier, dans son *Histoire des Monnaies* (tome I, page 114; et tome II, page 82 et suivantes), a combattu Barthélemy et les autres antiquaires qui paraissent n'avoir pas tenu assez de compte de l'alliage de l'or qui leur servait de point de comparaison. Les raisons de Garnier m'ont semblé prépondérantes, et elles établissent la proportion de 15 à 1. Le même auteur a reproduit les mêmes preuves et leurs longs développemens dans ses notes ajoutées à la traduction de Smith : deuxième édition, 1822, tom. V, p. 632 et 649.

que ne fesaient les anciens. En supposant que l'on donne encore, pour avoir une certaine quantité de poivre, la même quantité d'argent que l'on donnait anciennement, le poivre est six fois moins cher qu'il n'était ; car la même quantité d'argent vaut six fois moins.

La soie a beaucoup plus baissé de prix que l'or et l'argent. Autrefois, disent les historiens, elle valait autant que son poids en or. Il est à présumer qu'ils disent cela de la soie tissue en étoffes que les Romains tiraient de l'Orient; car ils n'avaient point de manufactures d'étoffes de soie. Aujourd'hui, pour un kilogramme d'or qui vaut 3,400 francs, on aurait 27 kilogrammes d'étoffes de soie unies ; et comme l'or a lui-même baissé au sixième de son ancienne valeur, la multiplication de 27 par 6 nous montre que les soieries valent chez nous cent soixante-deux fois moins qu'elles ne valaient chez les Romains ; d'où l'on peut conclure le luxe des personnes qui se montraient à Rome en vêtemens de soie.

Locke, et après lui les auteurs de la première Encyclopédie, ont évalué différemment la baisse survenue dans les métaux précieux. Présumant qu'à l'époque où ils écrivaient il y avait dans la circulation dix fois plus d'argent qu'avant le seizième siècle, ils ont cru qu'il fallait nécessairement en donner dix fois plus pour acheter les mêmes marchandises ; et qu'une famille qui aurait conservé la même quantité de vaisselle d'argent, ne possèderait plus en vaisselle que la dixième partie de la valeur qu'elle possédait alors. Leur opinion ne s'accorde pas avec les faits précédens, et c'est, je crois, parce que ces auteurs méconnaissaient la source de la valeur. Elle n'est point, ainsi qu'ils l'imaginaient, dans le rapport qui existe entre les quantités diverses d'argent que l'on avait à différentes époques, mais dans le rapport entre la quantité d'argent que l'on a pu, à différentes époques, absorber à un certain prix, et la quantité d'argent que l'on a pu, aux mêmes époques, apporter sur le marché à ce prix-là [1].

Avec quoi le monde paie-t-il les producteurs d'argent? Avec d'autres produits. S'il y a eu plus de métal d'argent offert d'un côté, il y a eu plus de produits offerts d'un autre. La découverte des mines et les grands développemens de l'industrie datent de la même époque, sans que l'on puisse dire qu'un de ces deux événemens ait dépendu de l'autre. La chaîne des Cordilières n'aurait renfermé que des pierres brutes, que les mêmes développemens auraient probablement eu lieu dans l'industrie du

---

[1] C'est, en d'autres termes, la cause assignée à la valeur de l'argent au commencement de ce chapitre.

globe. On aurait seulement donné alors, en échange de la même quantité de métaux précieux, une beaucoup plus grande quantité de toute espèce de marchandise. Les produits de l'industrie seraient devenus moins chers en argent ; ou, ce qui est la même chose, l'argent serait devenu plus cher, plus précieux, étant payé en produits.

L'abondance des mines a permis d'en extraire les métaux précieux avec des frais égaux au sixième seulement de ce qu'ils coûtaient auparavant ; dès-lors, avec une même quantité de blé qui est supposée coûter à produire autant qu'autrefois, on a pu obtenir six fois autant de métaux précieux qu'on en obtenait alors. Car si l'on n'en avait pas obtenu cette quantité en offrant du blé en échange, on l'aurait obtenue en consacrant à faire venir de l'argent, une partie des avances consacrées à la production du blé. En admettant cette donnée (des frais de production de l'argent devenus six fois moindres), la quantité de l'argent fût-elle décuple, fût-elle vingtuple de ce qu'elle était, sa valeur ne devait pas tomber au dixième, au vingtième de sa valeur ancienne, mais seulement au sixième [1].

Nous venons de voir que la valeur propre des métaux précieux, a toujours été en déclinant depuis la découverte de l'Amérique jusqu'au commencement de ce siècle. Il est probable qu'elle continue à décroître journellement : le prix de toute chose en argent, du moins en France, ne cesse d'augmenter, si ce n'est lorsqu'une cause accidentelle, comme une cessation de guerre, une diminution de droits, un procédé de production plus expéditif, change cette marche, et fait baisser le prix *réel* de certains objets en particulier, plus que n'augmente leur prix en argent.

---

[1] Locke estimait que la découverte de l'Amérique avait décuplé la quantité de métaux précieux qui étaient entre les mains des hommes. Si cela était vrai de son temps (vers l'année 1700), cette quantité serait maintenant non pas dix fois, mais vingt-deux fois aussi grande ; car, suivant M. de Humboldt, la quantité de métaux précieux versés par les mines d'Amérique jusqu'en l'année 1700, peut être évaluée à 2,438 millions de piastres. Si le neuvième de cette somme existait dans l'ancien monde avant la découverte de l'Amérique, il y en avait donc une quantité égale à 273 millions de piastres. Or, en l'année où M. de Humboldt écrivait (1804), on avait, selon lui, extrait jusqu'alors des mines d'Amérique 5,731 millions de piastres, auxquels il faudrait ajouter les 273 millions déjà existans, qui porteraient la quantité totale à 6,004 millions, dont 273 ne sont que la vingt-deuxième partie. Mais sur quelles données Locke pouvait-il présumer qu'il n'y avait dans le vieux monde que la neuvième partie des métaux précieux qui circulaient de son temps ?

Je sais que l'augmentation du loyer des terres, que l'on remarque généralement, dépend aussi des progrès qui ont lieu dans les procédés de culture : le fermier qui parvient à tirer plus de produits du terrain, peut en payer un plus gros fermage, et le prix du fonds lui-même s'en accroît; mais puisque le prix en argent de la plupart des autres objets va en augmentant, il est à présumer qu'une partie au moins du renchérissement des baux, est due à la dépréciation de l'argent lui-même ; et comme la même dénomination est actuellement, du moins en France, en Angleterre, en Espagne et ailleurs, conservée à la même quantité d'argent, les variations du prix nominal des choses donnent assez fidèlement la mesure des variations de leur prix en argent.

Il ne serait pas sans utilité de pouvoir présager les révolutions futures que subira la valeur des métaux précieux ; malheureusement une partie des événemens destinés à influer sur cette valeur, excèdent toute prévoyance humaine. Quelles nouvelles veines métalliques, quelles nouvelles mines seront découvertes ? M. de Humboldt affirme [1] que l'abondance de l'argent est telle, dans la chaîne des Andes, qu'en réfléchissant sur le nombre des gites de minerais qui sont restés intacts ou qui n'ont été que superficiellemeut exploités, on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé à jouir de leurs riches produits. D'heureux hasards, des progrès dans l'art de sonder, peuvent amener des découvertes capables de produire une révolution comparable à celle du seizième siècle. Les seuls progrès probables de l'art d'exploiter les mines peuvent diminuer à un très-haut point les frais de production. Il paraît, d'après le même auteur, que dans les mines les plus riches, des armées de mineurs sont encore occupées à transporter à dos d'homme le minerai, c'est-à-dire une matière qui ne contient pas un quart pour cent de métal [2] ; transport qui pourrait, si les puits et les galeries étaient bien disposés, être opéré dans des chariots par des animaux et même par des moteurs inanimés. Des économies pareilles pourraient avoir lieu dans presque toutes les autres parties de l'exploitation, et les frais de production être considérablement diminués.

On ne doit pas s'imaginer cependant que la valeur du produit diminuât autant que les frais de production, surtout si ces frais diminuaient par la découverte de nouveaux filons d'une puissance extraordinaire. A mesure

---

[1] *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, in-8°, tome IV, page 149.

[2] *Ibid.*, t. III, page 366.

que l'argent baisserait de prix, et que l'on pourrait en obtenir davantage en donnant en échange moins de travail et moins de tout autre produit, la demande qu'on en ferait deviendrait bien plus considérable ; on en consommerait plus en ustensiles; il en faudrait une plus grande quantité pour faire des sommes de monnaie de même valeur.

Ce n'est pas tout. Les nations qui se croient complètement civilisées peuvent le devenir davantage; une population plus nombreuse, une production plus active, rendent nécessaire une plus grande quantité de métaux précieux. Des contrées désertes se peupleront d'habitans; des hordes sauvages deviendront des nations policées; et le marché qui absorbe l'or et l'argent, déjà si vaste, deviendra d'année en année, de siècle en siècle, plus étendu.

Néanmoins ces progrès, faciles à prévoir, peuvent ne pas marcher d'un pas aussi rapide que la production des mines. M. de Humboldt [1] estime que les mines réunies de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie, fournissent annuellement 19,126 kilogrammes d'or pur, et 869,960 kilogrammes d'argent pur. Ces deux quantités, réduites en notre monnaie, feraient une somme de 259,202,888 francs ; d'où il convient de déduire ce qui est détruit tous les ans par la consommation et par l'usure ; car pour ce qui est des métaux précieux employés pour faire des ustensiles, ils ne sont pas détruits ; la matière d'un plat d'argent peut servir à en faire un autre : l'or même des broderies et des galons se retrouve en partie par la fonte. En songeant combien les matières d'or et d'argent sont durables par nature, et combien les hommes, à quelque titre qu'ils s'en trouvent possesseurs, sont intéressés à ménager des objets si précieux, on trouvera peut-être que c'est accorder beaucoup à la déperdition qui s'en fait annuellement, que la porter à 59 millions. A ce compte, néanmoins, chaque année verrait s'accroître de plus de deux cents millions de francs, la quantité de métaux précieux répandus dans la grande société du genre humain, quantité que les progrès des diverses nations du globe devraient absorber chaque année, pour que le prix des métaux précieux ne déclinât pas.

Il paraît que tel n'a pas été le cas, puisqu'ils ont décliné. Déjà, dans le cours des siècles précédens, le gouvernement espagnol, tandis qu'il dominait encore sur le Mexique et le Pérou, a été forcé de baisser successivement les droits qu'il prélevait sur les métaux précieux. Quand il ne

[1] *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. IV, page 220.

baissait pas les droits, on abandonnait tantôt une mine, tantôt une autre; ce qui prouve que la circulation ne pouvait pas absorber les supplémens qui lui étaient offerts au prix où l'impôt les élevait. Après avoir encore réduit les droits, après les avoir supprimés tout-à-fait, si les consommateurs ne voulaient pas payer les frais de production nécessaires, nous verrions abandonner successivement les exploitations les plus dispendieuses, et conserver celles où les frais de production seraient moindres.

Du reste, quel que soit le gouvernement qui s'y établira, le Mexique et le Pérou continueront vraisemblablement à nous fournir nos principaux approvisionnemens de métaux précieux. L'or et l'argent sont des marchandises de leur crû; leurs peuples sont intéressés à les donner, et nous à les recevoir en échange de beaucoup d'autres produits que nous pouvons leur fournir. Plus les Péruviens et les Mexicains seront nombreux, libres et civilisés, et plus ils nous fourniront d'or et d'argent, parce que les procédés pour exploiter les mines seront alors chez eux plus perfectionnés, parce qu'ils auront besoin d'une plus grande quantité de nos produits. C'est une circonstance favorable que ces deux nations n'obéissent plus au même gouvernement : leur concurrence convient au reste de la terre. Si des troubles politiques doivent troubler encore l'exercice de l'industrie et les communications du commerce, ces troubles n'ont qu'un temps; les nations retombent toujours sous l'empire de leurs intérêts, et d'autant plus promptement qu'elles sont plus éclairées et les comprennent mieux.

CHAPITRE IV.

De ce qui fait l'importance de nos revenus.

Dans le premier livre de cet ouvrage, j'ai dit comment les produits sortent des fonds productifs que nous possédons, c'est-à-dire de nos facultés industrielles, de nos capitaux et de nos terres. Ces produits forment le revenu des propriétaires des fonds, et leur procurent les choses nécessaires à leur existence, qui ne leur sont pas gratuitement données par la nature ou par leurs semblables.

Le droit exclusif qu'on a de disposer d'un revenu naît du droit exclusif qu'on a sur le fonds; car le maître du fonds peut le laisser oisif, et détruire ainsi d'avance le revenu qui peut en provenir. Là où le droit exclusif sur le fonds n'existe pas, il n'y a ni fonds, ni revenus; il n'y a pas de richesses;

car les richesses sociales sont les biens dont on a la possession exclusive : or, *on n'a rien* là où la possession n'est pas reconnue et garantie, là où la propriété n'existe pas de fait.

Il n'est pas nécessaire, pour étudier la nature et la marche des richesses sociales, de connaître l'origine des propriétés, ou leur légitimité. Que le possesseur actuel d'un fonds de terre, ou celui qui le lui a transmis, l'aient eu à titre de premier occupant, ou par une violence, ou par une fraude, l'effet est le même par rapport au revenu qui sort de ce fonds.

On peut seulement remarquer que la propriété du fonds que nous avons nommé facultés industrielles, et la propriété de ceux qui composent nos capitaux, a quelque chose de plus incontestable et de plus sacré que la propriété des fonds de terre. Les facultés industrielles d'un homme, son intelligence, sa force musculaire, son adresse, sont des dons que la nature a faits incontestablement à lui et à nul autre. Et quant à ses capitaux, à ses accumulations, ce sont des valeurs qu'il a épargnées sur ses consommations. S'il les eût consommées, détruites, elles n'auraient jamais été la propriété de personne ; nul ne peut donc avoir des droits sur elles. L'épargne équivaut à la création, et la création donne un droit incontestable.

Les fonds productifs sont, les uns aliénables comme les terres, les ustensiles des arts ; les autres non, comme les facultés personnelles. Les uns peuvent se consommer, comme les capitaux mobiliers ; les autres ne peuvent pas se consommer, comme les biens-fonds. D'autres ne s'aliènent pas, ne se consomment pas, à proprement parler ; mais ils peuvent se détruire, comme les talens qui meurent avec l'homme.

Les valeurs mobilières qui servent à la production sont incessamment consommées et ne demeurent fonds productifs, ne se perpétuent, que par la reproduction. La consommation qu'on en fait dans les opérations productives, n'est qu'une avance.

Quoique les richesses d'un particulier se composent aussi bien de ses revenus que de ses fonds productifs, on ne le considère pas comme altérant sa fortune lorsqu'il consomme ses revenus, pourvu qu'il n'entame par ses fonds. C'est que les revenus consommés peuvent être remplacés à mesure, puisque les fonds conservent à perpétuité, tant qu'ils existent, la faculté de donner de nouveaux produits.

La valeur courante des fonds productifs susceptibles de s'aliéner s'établit sur les mêmes principes que la valeur de toutes les autres choses, c'est-à-dire en proportion de l'offre et de la demande. Il convient seulement de remarquer que la quantité demandée ne peut avoir pour motif la

satisfaction qu'on peut tirer de l'usage d'un fonds : un champ ou une usine ne procurent directement aucune satisfaction appréciable à leur possesseur ; leur valeur vient donc de la valeur du produit qui peut en sortir, laquelle est fondée sur l'usage qu'on peut faire de ce produit, sur la satisfaction qu'on en peut tirer.

Et quant aux fonds inaliénables, tels que les facultés personnelles, comme ils ne peuvent devenir l'objet d'un échange, leur valeur ne peut de même s'apprécier que par la valeur qu'ils sont susceptibles de produire. Ainsi le fonds de facultés industrielles d'où un ouvrier peut tirer un salaire de trois francs par jour, ou environ mille francs par an, peut être évalué autant qu'un capital placé à fonds perdu, et rapportant un revenu comme celui-là.

Après nous être fait des idées générales, et, pour ainsi dire, superficielles et extérieures, des fonds et des revenus, si nous voulons pénétrer plus intimement dans leur nature, nous rencontrerons et nous surmonterons quelques-unes des principales difficultés que présente l'économie politique.

Le premier produit d'un fonds productif n'est pas un produit proprement dit : c'est seulement un *service productif* dont nous achetons un produit. Les produits ne doivent donc être considérés que comme les fruits d'un échange dans lequel nous *donnons* des services productifs pour *obtenir* des produits. C'est alors seulement que le revenu primitif paraît sous la forme de produits ; et si nous échangeons encore une fois ces premiers produits contre d'autres, le même revenu se montre sous la forme des nouveaux produits que ce nouvel échange nous a procurés.

Ainsi, pour fixer nos idées par des images sensibles, quand un cultivateur retire de sa terre, de son capital et de son travail, cent setiers de blé, son premier revenu se compose des services rendus par ces fonds productifs, et sa production équivaut à un échange dans lequel il aurait *donné* les services rendus par ces fonds productifs et dans lequel il aurait *obtenu* les produits qui en sont résultés. S'il transforme ces mêmes produits en argent, c'est toujours le même revenu, mais sous une autre forme.

Cette analyse nous était nécessaire pour parvenir à connaître la véritable valeur du revenu. Qu'est-ce en effet que la valeur suivant les définitions déjà données ? C'est *la quantité de toute autre chose,* qu'on peut obtenir en échange de *la chose dont on veut se défaire.* Dans cet échange que nous appelons production, quelle est la chose que nous donnons ?

Nos services productifs. En quoi consiste leur importance? Qu'est-ce qui leur donne la valeur ? C'est la quantité des produits que nous recevons en échange, c'est-à-dire la quantité des produits qu'ils nous procurent. D'après les principes qui déterminent la valeur des choses, nos services ont donc d'autant plus de valeur qu'ils nous procurent non des produits plus chers, mais des produits en plus grande quantité. Or, des produits reçus en plus grande quantité, équivalent exactement à des produits qui sont à meilleur marché par rapport aux services dont ils sont les résultats. Pour présenter cet effet dans sa plus grande simplicité, si, possesseur d'un bien de campagne que je cultive avec mes propres capitaux, je recueille annuellement pour ma consommation une récolte double, ne suis-je pas plus riche que si je ne tire de mon bien que la moitié de ce produit? Et comme l'importance du revenu fait l'importance du fonds, mon fonds ou l'ensemble de mes fonds productifs, c'est-à-dire ma terre, mon capital et mon travail, n'ont-ils pas pour ainsi dire grandi avec mon revenu, et ne suis-je pas devenu plus riche ?

C'est ainsi que se rattachent les principes relatifs aux revenus des particuliers avec la maxime, que les revenus des nations sont d'autant plus considérables, que les produits y sont à meilleur marché; proposition qui, au premier abord, semble, mais n'est pas contradictoire avec celle qui fait consister la richesse dans la valeur des choses qu'on possède. Le fonds de notre fortune se compose de nos fonds productifs; le premier revenu qui en sort, ce sont les services productifs. Lorsque peu de services suffisent pour procurer beaucoup de produits, ceux-ci sont à meilleur marché, non-seulement par rapport aux services qui les ont créés, mais par rapport aux revenus des autres particuliers. Or, des produits moins chers par rapport à tous les revenus, rendent tous les revenus plus considérables; car on est d'autant plus riche que l'on peut acheter plus de choses.

Les mêmes principes nous font voir combien on a des idées peu justes de la richesse respective de deux nations quand on se contente de comparer la somme de leurs revenus. La plus riche est celle dont les revenus peuvent acheter le plus de choses. Son aisance dépend du rapport de deux quantités qui sont dans la nation même, et non de deux quantités dont l'une est en elle-même et l'autre en dehors. Pour avoir, je ne dis pas une comparaison exacte de l'aisance de deux nations (comparaison que je crois impossible), mais une estimation approximative de leur aisance respective, il faudrait pouvoir comparer la quantité de produits qu'on peut ob-

tenir chez l'une et chez l'autre d'une même quantité de services productifs.

Dans une société un peu avancée, chaque particulier consomme beaucoup moins les produits qu'il a créés que ceux qu'il achète avec ceux qu'il a créés. Ce qu'il y a de plus important pour chaque producteur, c'est donc la quantité des produits qui ne sont pas de sa création, et qu'il pourra obtenir avec ceux qui sortiront de ses mains. Si mes terres, mes capitaux et mes facultés sont engagés par exemple, dans la culture du safran, ma consommation de safran étant nulle, mon revenu se compose de la quantité de choses que je pourrai acheter avec ma récolte de safran ; et cette quantité de choses sera plus considérable si le safran renchérit, mais aussi le revenu des acheteurs de safran sera diminué de tout l'excédant de prix que je parviendrai à leur faire payer.

L'effet contraire aura lieu si je suis forcé de vendre mes produits à bas prix. Alors le revenu des acheteurs devient plus considérable, mais c'est aux dépens du mien.

Il ne faut pas perdre de vue que lorsque je parle ici de bas prix, de prix élevé, je n'entends parler que du rapport entre les produits que l'on vend et ceux que l'on achète, et nullement du prix en monnaie qui ne sert que comme un moyen d'évaluer les uns et les autres, et qui n'a aucune influence sur l'importance des revenus. Si l'argent est précieux et cher, on m'en donnera moins pour le produit qui est de ma création ; mais aussi je n'aurai pas tant à en donner pour le produit qui doit satisfaire à mes besoins ; tandis que si je suis obligé de donner beaucoup du produit que je fais pour recevoir peu de ceux que je consomme, quelle que soit la valeur de l'argent, mon revenu est moins considérable.

C'est seulement sous ce rapport que la valeur relative des produits affecte les revenus des particuliers ; et les gains qu'un changement accidentel qui survient dans cette valeur, procure aux uns, est compensé par la perte qui en résulte pour les autres. Quant au revenu général de la nation, il n'est affecté que par un changement dans la quantité de services que je fournis par rapport à la quantité de produits que j'obtiens. Quand j'économise sur mes frais de production, et que je trouve le moyen, par exemple, de faire venir sur un arpent ce qui en exigeait deux, de terminer en deux jours ce qu'on ne pouvait exécuter qu'en quatre, etc., dès ce moment le revenu de la société est accru de tout ce que j'épargne. Mais au profit de qui cet accroissement de revenu tourne-t-il ? A mon profit aussi long-temps que je réussis à tenir mes procédés secrets ; au profit du consommateur, lorsque la publicité des procédés me force, par la concur-

rence qu'elle établit, à baisser mon prix au niveau des frais de production.

Quelles que soient les transformations que les échanges font subir à la valeur des services productifs qui composent primitivement tout revenu, ce revenu est toujours existant jusqu'à ce qu'il soit détruit par la consommation. Si mon revenu est le service productif d'une terre, il existe encore après qu'il est, par la production, changé en sacs de blé; il existe encore quand ces sacs de blé sont changés en écus, quoique l'acheteur de mon blé l'ait consommé. Mais lorsque j'ai acheté une chose avec ces écus, et que j'ai consommé ou fait consommer cette chose, dès ce moment la valeur qui composait mon revenu a cessé d'exister; mon revenu est consommé, détruit, bien que les écus dans lesquels il a été passagèrement transformé subsistent encore. Il ne faut pas croire qu'il soit perdu pour moi seul, et qu'il continue à exister pour ceux entre les mains de qui ont passé les écus. Il est perdu pour tout le monde. Le possesseur des mêmes écus n'a pu les obtenir qu'au prix d'un autre revenu, ou d'un fonds dont il a disposé.

Lorsqu'on ajoute à un capital des valeurs qui proviennent d'un revenu, elles cessent d'exister comme revenu, et ne peuvent plus servir à la satisfaction des besoins de leur possesseur; elles existent comme capital; elles sont consommées à la manière des capitaux, consommation qui n'est qu'une espèce d'avance dont on est remboursé par la valeur des produits.

Quand on loue son capital, ou sa terre, ou son temps, on abandonne au locataire ou entrepreneur, les services de ces fonds productifs, moyennant une somme ou une quantité de produits déterminée d'avance. C'est une espèce de marché à forfait, sur lequel le locataire peut perdre ou gagner, selon que le revenu réel (les produits qu'il a obtenus au moyen des fonds dont on lui a laissé l'usage) vaut moins ou vaut plus que le prix qu'il en paie. Mais il n'y a pas pour cela double revenu produit. Quand même un capital prêté à un entrepreneur, rapporterait à ce dernier 10 pour cent par an, au lieu de 5 pour cent qu'il paie peut être à son prêteur, le revenu provenant du service rendu par le capital ne serait pas néanmoins de 10 pour cent; car ce revenu comprend à la fois une rétribution pour le service productif du capital, et une autre rétribution pour le service productif de l'industrie qui le met en action.

En me résumant, le revenu réel d'un particulier est proportionné à la quantité de produits dont il peut disposer, soit directement par ses fonds productifs, soit après avoir effectué les échanges qui mettent son revenu primitif sous une forme consommable. Cette quantité de produits, ou, si

l'on veut, l'utilité qui réside en eux, ne peut être évaluée que par le prix courant que les hommes y mettent. C'est en ce sens que le revenu d'une personne est égal à la valeur qu'elle tire de ses fonds productifs; mais cette valeur est d'autant plus grande par rapport aux objets de sa consommation, que ceux-ci sont à meilleur marché, puisque alors cette même valeur la rend maîtresse d'une plus grande quantité de produits.

Par la même raison, le revenu d'une nation est d'autant plus considérable que la valeur dont il se compose (c'est-à-dire la valeur de tous ses services productifs) est plus grande, et la valeur des objets qu'il est destiné à acheter plus petite. La valeur des services productifs est même nécessairement considérable, quand celle des produits l'est peu; car la valeur se composant *de la quantité* de choses qu'on peut obtenir dans un échange, les revenus (les services des fonds productifs de la nation) valent d'autant plus, que les produits qu'ils obtiennent sont abondans et à bas prix.

Après les considérations contenues dans ce chapitre et dans les trois précédens, qui étaient nécessaires pour fixer nos idées sur les valeurs produites, il nous reste à comprendre la manière et les proportions suivant lesquelles elles se distribuent dans la société.

CHAPITRE V.

Comment les revenus se distribuent dans la société.

Les raisons qui déterminent la valeur des choses, et qui agissent de la manière indiquée dans les chapitres précédens, s'appliquent indifféremment à toutes les choses qui ont une valeur, même aux plus fugitives; elles s'appliquent par conséquent aux services productifs que rendent l'industrie, les capitaux et les terres dans l'acte de la production. Ceux qui disposent de l'une de ces trois sources de la production sont marchands de cette denrée que nous appelons ici *services productifs*; les consommateurs des produits en sont les acheteurs. Les entrepreneurs d'industrie ne sont, pour ainsi dire, que des intermédiaires qui réclament les services productifs nécessaires pour tel produit en proportion de la demande qu'on fait de ce produit [1]. Le cultivateur, le manufacturier et le négociant com-

[1] On a déjà vu que la demande est d'autant plus grande pour chaque produit, qu'il a plus d'utilité, et que les consommateurs possèdent une plus grande quantité

parent perpétuellement le prix que le consommateur veut et peut mettre à telle ou telle marchandise, avec les frais qui seront nécessaires pour qu'elle soit produite ; s'ils en décident la production, ils établissent une demande de tous les services productifs qui devront y concourir, et fournissent ainsi une des bases de la valeur de ces services.

D'un autre côté, les agens de la production, hommes et choses, terres, capitaux, ou gens industrieux, s'offrent plus ou moins, suivant divers motifs auxquels nous remonterons dans les chapitres qui suivent, et forment ainsi l'autre base de la valeur qui s'établit pour ces mêmes services [1].

Chaque produit achevé paie, par la valeur qu'il a acquise, la totalité des services qui ont concouru à sa création. Plusieurs de ces services ont été acquittés avant l'achèvement du produit, et il a fallu que quelqu'un en fît l'avance ; d'autres ont été acquittés après l'achèvement du produit et sa vente : dans tous les cas, ils l'ont été avec la valeur du produit.

Veut-on un exemple de la manière dont la valeur d'un produit se distribue entre tous ceux qui ont concouru à sa production ? qu'on observe une montre; qu'on suive, depuis l'origine, la manière dont on s'est procuré ses moindres parties, et comment leur valeur a été acquittée entre les mains d'une foule de producteurs.

On verra d'abord que l'or, le cuivre et l'acier qui entrent dans sa composition, ont été achetés à des exploitateurs de mines, qui ont trouvé dans ce produit le salaire de leur industrie, l'intérêt de leurs capitaux, le revenu foncier de leur mine.

Les marchands de métaux qui les ont obtenus de ces premiers producteurs, les ont revendus à des ouvriers d'horlogerie; ils ont ainsi été remboursés de leurs avances, et payés des profits de leur commerce.

Les ouvriers qui dégrossissent les différentes pièces dont se compose une montre, les ont vendues à un horloger, qui, en les payant, a rem-

---

d'autres produits à pouvoir donner en échange. En d'autres mots, l'utilité d'une chose et la richesse des acheteurs déterminent l'étendue de la demande.

[1] J'ai long-temps hésité si, dans le plan de cet ouvrage, je développerais ce qui a rapport à la *valeur* avant ce qui a rapport à la *production :* ce qui montre la nature de la qualité produite, avant ce qui développe la manière de la produire. Il m'a semblé que, pour bien connaître les fondemens de la valeur, il fallait savoir en quoi peuvent consister les frais de production, et pour cela, se former d'avance des idées étendues et justes des agens de la production et des services qu'on en peut attendre.

boursé les avances faites de leur valeur, ainsi que l'intérêt de ces avances, et acquitté les profits du travail exécuté jusque-là. Une seule somme égale à ces valeurs réunies, a suffi pour opérer ce paiement complexe. L'horloger a fait de même à l'égard des fabricans qui lui ont fourni le cadran, le cristal, etc.; et, s'il y a des ornemens, à l'égard de ceux qui lui ont fourni les diamans, les émaux, ou tout ce qu'on voudra imaginer.

Enfin, le particulier qui achète la montre pour son usage, rembourse à l'horloger toutes les avances qu'il a faites, avec leurs intérêts, et, de plus, le profit de son talent et de ses travaux industriels.

La valeur entière de cette montre s'est, comme on voit, avant même qu'elle fut achevée, disséminée entre tous ses producteurs, qui sont bien plus nombreux que je ne l'ai dit et qu'on ne l'imagine communément, et parmi lesquels peut se trouver, sans qu'il s'en doute, celui même qui a acheté la montre et qui la porte dans son gousset. En effet, ce particulier ne peut-il pas avoir placé ses capitaux entre les mains d'un exploitateur de mines, ou d'un commerçant qui fait arriver les métaux, ou d'un entrepreneur qui fait travailler un grand nombre d'ouvriers, ou enfin d'une personne qui n'est rien de tout cela, mais qui a sous-prêté à l'un de ces gens-là une portion des fonds qu'il avait pris à intérêt du consommateur de la montre?

On a remarqué qu'il n'est point du tout nécessaire que le produit ait été achevé, pour que plusieurs de ses producteurs aient pu retirer l'équivalent de la portion de valeur qu'ils y ont ajoutée; ils l'ont même consommée, dans bien des cas, long-temps avant que le produit fût parvenu à son terme. Chaque producteur a fait à celui qui l'a précédé, l'avance de la valeur du produit, la façon comprise qui lui a été donnée jusque-là. Son successeur, dans l'échelle de la production, lui a remboursé à son tour ce qu'il a payé, plus la valeur que la marchandise a reçue en passant par ses mains. Enfin, le dernier producteur, qui est pour l'ordinaire un marchand en détail, a été remboursé, par le consommateur, de la totalité de ses avances, plus de la dernière façon que lui-même a donnée au produit.

Tous les revenus de la société se distribuent de la même façon.

La portion de la valeur produite que retire par là le propriétaire foncier, s'appelle *profit du fonds de terre ;* quelquefois il abandonne ce profit à un fermier moyennant un fermage.

La portion retirée par le capitaliste, par celui qui a fait des avances, quelque petites et quelque courtes qu'elles aient été, s'appelle *profit du capital.* Lorsqu'il ne fait pas valoir par lui-même son capital, il retire,

sous le nom d'intérêt, le profit que ce capital est capable de rendre.

La portion retirée par les industrieux se nomme le *profit de l'industrie.* Parmi les industrieux, les uns sont de simples salariés qni reçoivent chaque jour, chaque semaine, chaque année, d'après une convention faite d'avance, la part qu'ils ont pu obtenir des valeurs produites. Les autres sont des entrepreneurs qui achètent et consomment les services productifs, et sont remboursés par la vente des produits, ou des portions de produits, qu'ils ont entrepris de créer à leurs frais et à leur profit [1].

Un entrepreneur possède communément en propre le capital, ou tout au moins une portion du capital qui sert à ses avances. Aussi les économistes anglais confondent-ils presque toujours, sous le nom de *profit,* le revenu que l'entrepreneur obtient de son industrie, de son talent, et celui qu'il doit à son instrument, au capital. Cette analyse imparfaite jette souvent de l'obscurité dans leurs écrits, et les empêche de présenter une fidèle image des faits [2].

---

[1] Dans l'exemple de la montre, plusieurs ouvriers sont eux-mêmes les entrepreneurs de leur propre industrie; ils tirent un profit, et non pas un salaire. Celui, par exemple, qui ne fait que les chaînettes du mouvement des montres, achète l'acier brut, le travaille, et vend son produit. Il est entrepreneur de chaînettes de montre. Un autre est fabricant de boîtes.

Une fileuse de lin achète pour quelques sous de filasse, la file, convertit son fil en argent. Une portion de cet argent achète de nouvelle filasse; c'est son capital. Une autre portion achète les denrées qui satisfont à ses besoins; ce sont les profits de son industrie et de son petit capital : ce qui compose son revenu.

[2] Dans la même ville, lorsque deux manufactures s'occupent de la même espèce de produits et disposent d'un capital semblable, si l'une d'elles, conduite avec beaucoup plus d'ordre, d'intelligence, d'activité que l'autre, rapporte 20 pour cent de son capital, et la seconde à peine 5 pour cent, n'est-il pas évident que la supériorité d'un de ces profits sur l'autre, est due à la supériorité des talens industriels de l'entrepreneur, et non à son capital? Adam Smith (liv. I, ch. 8), et après lui la plupart des économistes anglais, se sont jetés dans de fort grands embarras pour vouloir expliquer les profits de l'industrie en les confondant avec les profits du fonds capital. Il est essentiel de les distinguer quand on remonte à la source des revenus. M. Thomas Tooke, celui des écrivains anglais qui a analysé avec le plus de sagacité les causes de la variation des prix, l'a fort bien senti. « M. Say, » dit-il dans une publication récente, distingue ce qu'il appelle *profits industriels* » des *profits des capitaux*, et nos économistes gagneraient à adopter cette classi- » fication. » (*Considerations on the state of the Currency*, 1826, p. 15). On trouvera une autre note sur le même sujet, liv. II, ch. 8, § 2.

Chacun prend ainsi sa part des valeurs produites, et cette part fait son revenu. Les uns reçoivent ce revenu par parcelles, et le consomment à mesure. C'est le plus grand nombre; presque toute la classe ouvrière est dans ce cas. Le propriétaire foncier, le capitaliste, qui ne font pas valoir par eux-mêmes, reçoivent leur revenu en une seule fois, ou bien en deux fois, ou en quatre fois chaque année, selon les conventions qu'ils ont faites avec l'entrepreneur auquel ils ont prêté leur terre ou leur capital. Quelle que soit la manière dont le revenu se perçoit, il est toujours de la même nature, et sa source est toujours une valeur produite. Si celui qui reçoit des valeurs quelconques avec lesquelles il pourvoit à ses besoins, n'a pas concouru directement ou indirectement à une production, les valeurs qu'il consomme sont un don gratuit qu'il a reçu, ou bien une spoliation dont il est coupable : il n'y a pas de milieu.

C'est de cette manière que la valeur entière des produits se distribue dans la société. Je dis leur valeur *tout entière;* car si mon profit ne s'élève qu'à une portion de la valeur du produit auquel j'ai concouru, le surplus compose le profit de mes co-producteurs. Un fabricant de drap achète de la laine à un fermier; il paie diverses façons d'ouvriers, et vend le drap qui en provient à un prix qui lui rembourse ses avances et lui laisse un profit. Il ne regarde comme un profit, comme servant à composer le revenu de son industrie, que ce qui lui reste *net*, ses déboursés payés; mais ses déboursés n'ont été que l'avance qu'il a faite à d'autres producteurs de diverses portions de revenus dont il se rembourse sur la valeur *brute* du drap. Ce qu'il a payé au fermier pour la laine, était le revenu du cultivateur, de ses bergers, du propriétaire de la ferme. Le fermier ne regarde comme *produit net* que ce qui lui reste après que ses ouvriers et son propriétaire sont payés; mais ce qu'il leur a payé a été une portion de leurs revenus à eux-mêmes : c'était un salaire pour l'ouvrier; c'était un fermage pour le propriétaire; c'est-à-dire pour l'un le revenu qu'il tirait de son travail, et pour l'autre le revenu qu'il tirait de sa terre. Et c'est la valeur du drap qui a remboursé tout cela. On ne peut concevoir aucune portion de la valeur de ce drap, qui n'ait servi à payer un revenu [1]. Sa valeur tout entière y a été employée.

[1] Même la portion de cette valeur qui a servi au rétablissement du capital engagé du fabricant. Il a usé ses métiers, par supposition; il les a fait réparer par un mécanicien : le prix de cette réparation fait partie du revenu du mécanicien, et c'est, pour le fabricant, une avance comme les autres, laquelle lui est remboursée par la valeur du produit terminé.

On voit par là que ce mot *produit net* ne peut s'appliquer qu'aux revenus de chaque entrepreneur particulier, mais que le revenu de tous les particuliers pris ensemble, ou de la société, est égal au *produit brut* résultant des terres, des capitaux et de l'industrie de la nation : ce qui ruine le système des économistes du dix-huitième siècle, qui ne regardaient comme le revenu de la société, que le *produit net* des terres, et qui concluaient que la société n'avait à consommer qu'une valeur égale à ce produit net, comme si la société n'avait pas à consommer tout entière une valeur qu'elle à a créée tout entière [1].

Et qu'on ne s'imagine pas qu'un revenu, fruit d'une valeur produite, n'est pas un revenu, parce qu'il a été consommé, parce qu'il a subi sa destinée qui était de pourvoir aux besoins de la société. S'il n'y avait de revenus dans une nation que l'excédant des valeurs produites sur les valeurs consommées, il résulterait de là une conséquence véritablement absurde : c'est qu'une nation qui aurait consommé, dans son année, autant de valeurs qu'elle en aurait produit, n'aurait point eu de revenu. Un homme qui a dix mille francs de rente est-il considéré comme n'ayant pas de revenu, lorsqu'il mange la totalité de ses rentes?

Tout ce qu'un particulier reçoit des profits de ses terres, de ses capitaux et de son industrie dans le courant d'une année, s'appelle son *revenu annuel.*

La somme des revenus de tous les particuliers dont se compose une nation, forme le *revenu* de cette nation [2]. Il équivaut à la *valeur brute* de tous ses produits. Cependant on ne peut y comprendre que le produit net de son commerce avec l'étranger; car une nation relativement à une autre, est dans la situation d'un particulier avec son voisin. Un marchand ne gagne pas la valeur entière de la denrée qu'il vend, mais seulement

---

[1] Les agens naturels, au nombre desquels il faut mettre le *fonds de terre*, en créent bien une partie; mais je considère, ainsi qu'il a été dit au Livre I, cet agent comme un outil dont l'action fait du propriétaire de l'instrument qui produit, un producteur indirect; de même que le capitaliste est considéré comme producteur de la portion de valeur produite par son capital. Il ne faut pas faire la guerre à mes expressions : du moment que je les explique, c'est l'idée qu'il faut attaquer, si elle ne représente pas fidèlement la marche des faits.

[2] On a quelquefois appelé revenu d'une nation, le montant de ses contributions. Cette expression n'est pas exacte. Les particuliers paient leurs contributions avec leur revenu; mais les contributions ne sont pas un revenu. Elle sont un tribut imposé sur les revenus, et malheureusement quelquefois sur les capitaux.

l'excédant de ses ventes sur ses achats. De même, quand la France envoie pour dix mille francs de soieries au Brésil et qu'elle en reçoit pour douze mille francs de cotons, on ne saurait compter dans les productions de la France, tout à la fois les dix mille francs de soieries et les douze mille francs de cotons. Les soieries font partie de sa production manufacturière ; mais une fois qu'on les a envoyées à l'étranger, elles n'existent plus pour elle. Sa production commerciale ne consiste donc que dans les deux mille francs qui forment l'excédant de ses retours sur ses envois. Ce qu'elle a payé pour les cotons fait partie des revenus de la nation brésilienne.

Si tous les peuples de la terre ne formaient qu'une seule nation, ce que j'ai dit de la production intérieure d'une seule nation serait vrai pour cette république universelle ; ses revenus seraient égaux à la valeur brute de tous ses produits. Mais du moment que l'on considère séparément les intérêts de chaque peuple, il convient d'admettre la restriction que je viens d'indiquer. Elle nous apprend qu'un peuple qui importe des marchandises pour une plus grande valeur qu'il n'en exporte, augmente ses revenus de tout l'excédant, puisque cet excédant compose les profits de son commerce avec l'étranger. Quand une nation exporte pour cent millions de marchandises, et qu'elle en importe pour cent vingt millions (ce qui peut fort bien arriver sans qu'il y ait aucun envoi de numéraire de part ni d'autre), elle fait un profit de 20 millions, contre l'opinion de ceux qui croient encore à la balance du commerce [1].

Quoique beaucoup de produits n'aient pas une longue durée, et soient consommés avant l'année révolue... que dis-je? soient consommés à l'instant même de leur production, comme les produits immatériels, leur valeur n'en fait pas moins partie du revenu annuel d'un pays. Ne sont-ce pas des valeurs produites qui ont été consommées pour satisfaire quelques-uns de nos besoins? Quelle condition faut-il de plus pour en faire des revenus?

Pour évaluer les revenus d'un particulier, d'une nation, on se sert du même artifice par lequel on évalue toute autre somme de valeurs qui nous apparaissent sous des formes diverses, comme une succession. On

---

[1] Ce profit naît de l'augmentation de valeur qu'éprouvent les marchandises nationales une fois qu'elles sont arrivées à l'étranger, et de l'augmentation de valeur que les marchandises étrangères achetées en retour éprouvent lorsqu'elles sont amenées chez nous.

évalue chaque produit séparément en écus. Lorsqu'on dit, par exemple, que les revenus de la France s'élèvent à 8 milliards de francs, cela ne signifie pas que la France produit, par son commerce, des écus pour une somme de huit milliards. Elle n'importe peut-être pas de l'argent pour un million, peut-être pas pour un franc. On entend seulement que tous les produits de la France, pendant le cours d'une année, évalués chacun en particulier en argent, équivaudraient à une somme de 8 milliards de francs. On n'emploie la monnaie à cette évalution que parce que nous sommes habitués à nous faire une idée approximative de sa valeur, c'est-à-dire de ce qu'on peut avoir pour une somme d'argent déterminée ; autrement, il vaudrait autant évaluer les revenus de la France à quatre cent millions d'hectolitres de blé; ce qui reviendrait au même, lorsque le froment est à 20 francs.

La monnaie sert à faire circuler d'une main dans une autre des valeurs qui sont ou des portions de revenus ou des portions de capital; mais elle-même n'est point un revenu de l'année, parce qu'elle n'est point un produit de l'année. C'est le produit d'un commerce plus ou moins ancien. Cet argent circulait l'année passée, la précédente, le siècle dernier ; il n'a rien acquis depuis ce temps ; et même si la valeur de ce métal a décliné, la nation est en perte sur cette portion de son capital; comme un négociant qui aurait ses magasins remplis d'une marchandise dont le prix déclinerait, verrait diminuer plutôt qu'augmenter cette portion de sa fortune.

Ainsi, quoique la plupart des revenus, c'est-à-dire, des valeurs produites, se résolvent pendant un moment en monnaie, quoiqu'ils puissent être évalués en monnaie, ce n'est point cette monnaie, ce n'est point une somme d'argent qui fait le revenu : le revenu est la valeur avec laquelle on a acheté la somme d'argent ; et comme cette valeur se trouve fort passagèrement sous forme de monnaie, les mêmes écus servent bien des fois dans l'année à payer ou à recevoir des revenus différens.

Il y a même des portions de revenu qui ne prennent jamais la forme d'une somme d'argent. Un manufacturier qui nourrit ses ouvriers, leur paie une portion de leur salaire en nourriture : ce salaire, qui fait le principal revenu de l'ouvrier, est acquitté, perçu et consommé, sans avoir été un seul instant transformé en monnaie.

Il y a tel cultivateur aux États-Unis et ailleurs, qui trouve dans le produit de sa ferme, la nourriture, l'abri, le vêtement de toute sa famille ; il reçoit tout son revenu en nature et le consomme de même, sans l'avoir transformé en argent.

Cela suffit, je pense, pour mettre en garde contre la confusion qui pourrait naître de l'argent qu'on tire de son revenu, avec le revenu lui-même; et il demeurera constant que le revenu d'un particulier, ou d'une nation, n'est point l'argent qu'ils reçoivent en échange des produits créés par eux, mais bien ces produits eux-mêmes ou leur valeur, qui est susceptible de se mettre, par la voie des échanges, sous forme de sacs d'écus, comme sous toute autre forme quelconque.

Toute valeur qu'on reçoit en argent ou autrement, et qui n'est pas le prix d'un produit créé dans l'année, ne fait point partie du revenu de cette année : c'est un capital, une propriété qui passe d'une main dans une autre, soit par un échange, par un don, ou par un héritage. Une portion de capital, une portion de revenu, peuvent être transmises, payées en effets mobiliers, en terres, en maisons, en marchandises, en argent; la matière n'est pas ce qui nous occupe, et n'est point ce qui constitue la différence d'un fonds à un revenu : ce qui fait le revenu, c'est d'être le résultat, le produit d'un fonds de terre, d'un fonds capital, ou d'un travail industriel.

On demande quelquefois si la même valeur qu'on a reçue comme profit, comme revenu de ses terres, de ses capitaux ou de son industrie, peut servir à former le revenu d'une autre personne. Quand on a touché cent écus de son revenu, si, avec cette valeur acquise, on achète, par exemple, des livres, comment se fait-il que cette valeur-revenu, transformée en livres, et qui se consommera sous cette forme, serve pourtant à composer le revenu de l'imprimeur, du libraire, de tous ceux qui ont concouru à la confection des livres, revenu qu'ils consommeront de leur côté?

Voici la solution de cette difficulté.

La valeur-revenu, fruit de mes terres, de mes capitaux ou de mon industrie, et que j'ai consommée sous forme de livres, n'est point la même que celle des livres. Il y a eu deux valeurs produites : 1° celle qui est sortie de mes terres, qui a été produite sous forme de blé par les soins de mon fermier, et qui a été échangée par celui-ci contre des écus qu'il m'a apportés; 2° celle qui résulte de l'industrie et des capitaux du libraire, et qui a été produite sous forme de livres. Le libraire et moi nous avons échangé ces deux valeurs-revenus, et nous les avons consommées chacun de notre côté, après leur avoir fait subir les transformations qui convenaient à nos besoins.

Quant au producteur qui crée un produit immatériel, comme le méde-

cin, l'avocat, la valeur qu'ils donnent, leur conseil, est un produit de leurs connaissances, de leurs talens, qui sont des fonds productifs ; si c'est un négociant qui achète ce conseil, le négociant donne en échange un des produits de son commerce, transformé en argent. L'un et l'autre ensuite consomment chacun de leur côté leur propre revenu, mais transformé de la manière qui leur a le mieux convenu.

CHAPITRE VI.

Quels genres de production paient plus largement les services productifs.

La valeur des produits qui, ainsi que nous venons de le voir, rembourse aux divers producteurs le montant de leurs avances, et y ajoute communément des profits qui composent leur revenu, ne fournit pas des profits également forts dans tous les genres de production. Telle production procurera au fonds de terre, au capital, à l'industrie qui s'y sont consacrés, un pauvre revenu ; d'autres donneront des profits proportionnellement plus considérables.

Il est vrai que les producteurs cherchent toujours à placer leurs services productifs dans les emplois où les profits sont meilleurs, et font ainsi baisser par la concurrence, des prix que la demande tend à élever ; mais leurs efforts ne peuvent pas toujours tellement proportionner les services aux besoins, qu'ils soient, dans tous les cas, également récompensés. Telle industrie est toujours rare dans un pays où le peuple n'y est pas propre ; bien des capitaux se trouvent engagés de manière à ne pouvoir jamais concourir à une autre production que celle à laquelle ils ont été voués dans l'origine : la terre enfin peut se refuser à un genre de culture pour les produits de laquelle il y a beaucoup de demandeurs.

Il est impossible de suivre les variations des profits dans tous les cas particuliers ; ils peuvent subir des variations extrêmes en raison d'une découverte importante, d'une invasion, d'un siége. L'influence de ces circonstances particulières se combine avec l'influence des causes générales, mais ne la détruit pas. Un traité, quelque volumineux qu'on le suppose, ne saurait prévoir tous les cas particuliers qui peuvent influer sur la valeur des choses ; mais il peut assigner les causes générales et celles dont l'action est constante ; chacun peut ensuite, selon les cas qui se présentent, apprécier les modifications qui sont résultées ou qui doivent résulter des circonstances accidentelles.

Cela pourra paraître extraordinaire au premier abord, mais on trouvera généralement vrai à l'examen, que les meilleurs profits ne se font pas sur les denrées les plus chères et sur celles dont on peut le mieux se passer, mais bien plutôt sur les plus communes et les plus indispensables. En effet, la demande de celles-ci se soutient nécessairement : elle est commandée par le besoin ; elle s'étend même à mesure que les moyens de production s'étendent; car c'est surtout la production des denrées de première nécessité qui favorise la population. La demande, au contraire, des superfluités, ne s'élève pas à mesure que s'étendent les moyens de production de ces mêmes superfluités; si une vogue extraordinaire en fait monter le prix courant fort au-dessus du prix naturel, c'est-à-dire du montant des frais de production, une vogue contraire le fait tomber fort au-dessous; les superfluités ne sont, pour les riches eux-mêmes, que d'un besoin secondaire, et la demande qu'on en fait est bornée par le petit nombre de gens à l'usage de qui elles sont. Enfin, lorsqu'une cause accidentelle quelconque force les gens à réduire leurs dépenses, lorsque des déprédations, des impôts, des disettes, viennent diminuer les revenus de chacun, quelles sont les dépenses qu'on supprime les premières? On retranche d'abord les consommations dont on peut le mieux se passer. Cela suffit pour expliquer pourquoi les services productifs qui se consacrent à la production des superfluités, sont en général plus faiblement payés que les autres.

Je dis *en général;* car dans une grande capitale, où les besoins du luxe se font sentir plus vivement que partout ailleurs, où l'on obéit quelquefois avec plus de soumission aux ridicules décrets de la mode qu'aux lois éternelles de la nature, et où tel homme se prive de dîner pour montrer des manchettes brodées, on conçoit que le prix des colifichets puisse quelquefois payer fort généreusement les mains et les capitaux qui s'appliquent à leur production. Mais, excepté dans certains cas, et en balançant toujours les profits d'une année par ceux d'une autre année et par les non-valeurs, on a remarqué que les chefs d'entreprises qui produisent des superfluités, font les profits les plus médiocres, et que leurs ouvriers sont les plus médiocrement payés. En Normandie et en Flandre, les plus belles dentelles sont travaillées par des gens très-misérables, et les ouvriers qui fabriquent à Lyon des brocarts d'or sont souvent vêtus de guenilles. Ce n'est pas qu'on ne fasse occasionnellement sur de tels objets des bénéfices très-considérables : on a vu des manufacturiers s'enrichir en fabriquant des chapeaux de fantaisie; mais si l'on met ensemble tous les profits faits

sur des superfluités, si l'on en déduit la valeur des marchandises qui ne se vendent pas, et celle des marchandises qui, s'étant bien vendues, ont été mal payées, on trouvera que ce genre de produits est celui qui donne au total les profits les plus médiocres. Les modistes les plus en vogue ont souvent fait banqueroute.

Les marchandises d'un usage général conviennent à un plus grand nombre de personnes, et ont cours dans la plupart des situations de la société. Un lustre ne peut trouver sa place que dans de grandes maisons, tandis qu'il n'est si chétif ménage où l'on ne trouve des chandeliers; aussi la demande des chandeliers est-elle toujours ouverte, toujours plus active que celle des lustres, et, même dans le pays le plus opulent, il se produit pour une valeur bien plus grande de chandeliers que de lustres.

Les produits dont l'usage est le plus indispensable sont sans contredit les denrées qui nous servent d'alimens. Le besoin qu'on en a renaît chaque jour; il n'y a pas de professions plus constamment employées que celles qui s'occupent de notre nourriture. Aussi, malgré la concurrence, est-ce dans ces professions que se font les profits les plus assurés [1]. Les bouchers, les boulangers, les charcutiers de Paris qui ont quelque esprit de conduite, se retirent tous plus ou moins promptement avec une fortune faite. J'ai ouï dire à un homme d'affaires très-employé, que la moitié des biens-fonds et des maisons qui se vendent dans Paris et aux environs, sont acquis par eux.

Les particuliers et les nations qui entendent leurs intérêts, à moins qu'ils n'aient des raisons très-fortes pour en agir autrement, préfèrent, en conséquence, se livrer à la production de ce que les marchands appellent les articles courans. M. Eden, qui négocia pour l'Angleterre, en 1786, le traité de commerce conclu par M. de Vergennes, se dirigea d'après ce principe, lorsqu'il demanda la libre introduction en France de la faïence commune d'Angleterre. « Quelques misérables douzaines d'assiettes que » nous vous vendrons, disait l'agent anglais, seront un faible dédomma- » gement pour les magnifiques services de porcelaine de Sèvres que

[1] Je ne parle ici que des entrepreneurs d'industrie; le simple ouvrier ne participe que par contre-coup aux avantages d'une profession. Quant au fermier, qui est un entrepreneur d'industrie, et qui produit des denrées alimentaires, ses profits sont restreints par le désavantage de sa position. Il dépend trop de son propriétaire, de l'autorité publique, presque toujours fiscale et oppressive, et des vicissitudes de l'air, pour que son métier soit très-bon.

» vous vendrez chez nous. » La vanité des ministres français y consentit. Bientôt on vit arriver les faïences anglaises : elles étaient légères, à bon compte, d'une forme agréable et simple ; les plus petits ménages s'en procurèrent ; il en vint pour plusieurs millions, et cette importation s'est répétée, augmentée chaque année jusqu'à la guerre. Les envois de porcelaine de Sèvres ont été peu de chose auprès de cela.

Le débit des articles courans est non-seulement le plus considérable, il est encore le plus assuré. Jamais marchand n'a été long-temps embarrassé d'une provision de toile à faire des draps ou des chemises.

Les exemples que j'ai choisis dans l'industrie manufacturière ont des équivalens dans les industries agricoles et commerciales. Il se produit et se consomme en Europe pour une valeur bien plus grande de choux, qu'il ne se consomme d'ananas ; et les superbes châles de Cachemire sont en France un objet de commerce bien borné auprès des cotons en laine qu'on fait venir tous les ans d'outre-mer.

C'est donc un mauvais calcul pour une nation de se faire marchande d'objets de luxe, et de recevoir en retour des choses d'une utilité commune. La France envoie en Allemagne des modes, des colifichets, qui sont à l'usage de peu de personnes, et l'Allemagne lui fournit des rubans de fil et d'autres merceries, des limes, des faulx, des pelles et pincettes, et d'autres quincailleries d'un usage général, et pour lesquelles il y a jusque dans nos villages des consommateurs forcés et un marché toujours ouvert. Aussi, sans les vins, sans les huiles de France, sans les produits toujours renaissans d'un sol favorisé de la nature, et quelques autres objets d'une industrie mieux entendue, la France ferait avec l'Allemagne moins de profits que l'Allemagne n'en fait avec elle. On en peut dire autant du commerce français dans le Nord.

CHAPITRE VII.

Des revenus industriels.

§ I. — Des Profits de l'Industrie en général.

Nous avons vu (liv. I, chap. 15) les motifs qui favorisent la demande des produits en général. C'est le nombre, c'est la richesse des consommateurs. En même temps que la civilisation multiplie leurs besoins, elle étend leurs facultés. Ils désirent plus vivement et paient mieux les ser-

vices productifs par le moyen desquels on peut obtenir les produits.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que la demande de certains produits est toujours plus soutenue que celle de certains autres. Nous en avons conclu que les services qui se consacrent à ces genres de production, toutes choses d'ailleurs égales, sont mieux récompensés que les autres.

Continuant toujours à particulariser davantage, nous examinerons, dans ce chapitre-ci et dans les suivans, les cas où les profits de l'industrie sont plus ou moins forts relativement à ceux des capitaux ou des terres, et réciproquement; de même que les raisons qui font que les profits de tel emploi de l'industrie ou bien des capitaux, ou bien des terres, sont plus ou moins considérables que les profits de tel autre emploi.

Et d'abord, comparant les profits de l'industrie avec ceux des capitaux et des terres, nous trouverons qu'ils sont plus forts là où des capitaux abondans réclament une grande quantité de qualités industrielles, comme c'était le cas en Hollande avant la révolution. Les services industriels y étaient très-chèrement payés; ils le sont encore dans les pays, comme les États-Unis, où la population, et par conséquent les agens de l'industrie, malgré leur rapide multiplication, restent en arrière de ce que réclament des terres sans bornes et des capitaux journellement grossis par une épargne facile.

La situation de ces pays est en général celle où la condition de l'homme est la meilleure, parce que les personnes qui vivent des profits de leurs capitaux et de leurs terres, peuvent mieux supporter la modicité des profits que ceux qui vivent de leur industrie seulement. Les premiers, outre la ressource de consommer leurs fonds au besoin, ont celle d'ajouter quelques profits industriels à leurs autres revenus; tandis qu'il ne dépend pas d'un homme industrieux, qui n'est que cela, de joindre à son revenu industriel celui des capitaux et des terres qu'il n'a pas.

Venant ensuite à comparer entre eux les services de l'industrie, quel que soit le grade où l'on se trouve placé, nous observerons que les causes qui bornent la quantité de services industriels mis en circulation dans chaque genre, peuvent se ranger dans une de ces trois catégories :

1° Ou les travaux de cette industrie entraînent des dangers, ou simplement des désagrémens;

2° Ou bien ils ne fournissent pas une occupation constante;

3° Ou bien ils exigent un talent, une habileté, qui ne sont pas communs.

Il n'y a pas une de ces causes qui ne tende à diminuer la quantité de travail mis en circulation, dans chaque genre, relativement à la quantité qu'on en demande, et par conséquent à élever le taux naturel de ses profits. A peine a-t-on besoin que des exemples viennent à l'appui de propositions si évidentes.

Parmi les agrémens ou les désagrémens d'une profession, il faut ranger la considération ou le mépris qui l'accompagne. L'honneur est une espèce de salaire qui fait partie des profits de certaines conditions. Dans un prix donné, plus cette monnaie est abondante, et plus l'autre peut être rare, sans que le prix soit diminué. Smith remarque que le littérateur, le poète, le philosophe, sont presque entièrement payés en considération. Soit raison, soit préjugé, il n'en est pas tout-à-fait ainsi des professions de comédien, de danseur, et de plusieurs autres. Il faut bien leur accorder en argent ce qu'on leur refuse en égards. « Il paraît absurde au premier » aspect, ajoute Smith, que l'on dédaigne leur personne et qu'on récom- » pense leurs talens souvent avec la plus somptueuse libéralité. L'un n'est » pourtant que la conséquence nécessaire de l'autre. Si l'opinion ou le » préjugé du public venait à changer touchant ces occupations, leur trai- » tement pécuniaire tomberait à l'instant. Plus de gens s'appliqueraient » à ce genre d'industrie, et leur concurrence en ferait baisser le prix. » De tels talens poussés à un certain point, sans être communs, ne sont » pas si rares qu'on l'imagine : bien des gens les possèdent, qui regardent » comme au-dessous d'eux d'en faire un objet de lucre; et un bien plus » grand nombre seraient capables de les acquérir, s'ils procuraient au- » tant d'estime que d'argent [1]. »

On objectera peut-être que certaines fonctions publiques procurent à la fois beaucoup d'honneurs et beaucoup d'argent; mais il est évident que les intérêts des hommes ne sont pas, dans ce cas, abandonnés à leur cours naturel. C'est le public qui supporte la dépense des places, mais ce n'est pas le public qui en fixe le nombre et les émolumens. C'est le plus souvent un pouvoir plus jaloux de distribuer des faveurs et d'accroître sa clientelle, que de ménager les intérêts du contribuable. Dans les pays qui jouissent d'une organisation politique plus parfaite, où les emplois sont donnés au mérite constaté par un concours équitable, et où les émolumens ne sont qu'une juste récompense des services rendus, le public est mieux servi à moins de frais.

---

[1] *Rich. des Nat.*, liv. I, ch. 20.

Tout travail qui n'est pas constant est nécessairement mieux payé ; car il faut qu'on le paie à la fois pour le moment où il est en exercice, et pour le moment où il attend qu'on ait besoin de lui. Un loueur de carrosses se fait payer les jours où il travaille, plus que ne sembleraient l'exiger les peines qu'il se donne et l'intérêt du capital qu'il emploie ; c'est parce qu'il faut que les jours où il travaille, gagnent pour ceux où il ne travaille pas. Il ne pourrait demander un autre prix sans se ruiner. Le loyer des travestissemens est fort cher par la même raison : le carnaval paie pour toute l'année.

Un mauvais dîner coûte fort cher lorsqu'on voyage sur une route peu fréquentée, parce qu'il faut que l'aubergiste gagne pour la veille et pour le lendemain.

Quand l'habileté nécessaire pour exercer une industrie, soit en chef, soit en sous-ordre, ne peut être le fruit que d'une étude longue et coûteuse, cette étude n'a pu avoir lieu qu'autant qu'on y a consacré chaque année quelques avances, et le total de ces avances est un capital accumulé. Alors le salaire du travail n'est plus un salaire seulement : c'est un salaire accru de l'intérêt des avances que cette étude a exigées ; cet intérêt est même supérieur à l'intérêt ordinaire, puisque le capital dont il est ici question est placé à fonds perdu, et ne subsiste pas au-delà de la vie de l'homme : c'est un intérêt viager [1].

Voilà pourquoi tous les emplois de temps et de facultés qui demandent qu'on ait reçu une éducation libérale, sont mieux récompensés que ceux

---

[1] C'est même plus qu'un intérêt viager des sommes consacrées à l'éducation de la personne qui reçoit le salaire : c'est, à la rigueur, l'intérêt viager de toutes les sommes consacrées au même genre d'étude, que les talens soient venus ou non à maturité. Ainsi le total des honoraires des médecins doit payer, outre l'intérêt des sommes consacrées à leurs études, celui des sommes consacrées à l'instruction des étudiants morts pendant leur éducation, ou qui n'ont pas répondu aux soins qu'on a pris d'eux ; car la masse des travaux médicinaux actuellement en circulation n'a pu exister, sans qu'une partie des avances consacrées à l'instruction des médecins ait été perdue. Au surplus, une trop minutieuse exactitude dans les appréciations de l'économie politique est sans utilité, et se trouve fréquemment démentie par les faits, à cause de l'influence des considérations morales dans les faits de ce genre, considérations qui n'admettent pas une précision mathématique. C'est pourquoi l'application des formules algébriques à cette science est tout-à-fait superflue, et ne sert qu'à la hérisser de difficultés sans objet. Smith ne les a pas employées une seule fois.

où la bonne éducation n'est pas indispensable. Cette qualité est un capital dont on doit retirer les intérêts, indépendamment des profits ordinaires de l'industrie.

S'il y a des faits qui paraissent contraires à ce principe, on peut les expliquer : les prêtres sont faiblement payés [1] ; cependant, lorsqu'une religion repose sur des dogmes très-compliqués, sur des histoires très-obscures, on ne peut exercer le ministère religieux sans de longues études et des exercices multipliés ; or, ces études, ces exercices, ne peuvent avoir lieu sans l'avance d'un capital : il semble donc qu'il faudrait, pour que la profession cléricale pût se perpétuer, que le traitement du prêtre payât l'intérêt du capital, indépendamment du salaire de sa peine auquel paraissent se borner les profits du bas clergé, surtout dans les pays catholiques. Mais qu'on prenne garde que c'est la société qui fait l'avance de ce capital, en entretenant et endoctrinant à ses frais des étudians en théologie, pris dans la classe des paysans et dans les familles qui sont hors d'état d'élever à leurs frais tous leurs enfans. Alors le peuple, qui a payé le capital, trouve des gens pour exercer cette industrie moyennant le simple salaire de leur travail, ou ce qui est nécessaire pour leur entretien ; et leur entretien ne comprend pas celui d'une famille.

Ces diverses considérations ont porté plusieurs auteurs recommandables [2] à penser qu'en ajoutant aux rétributions pécuniaires qu'obtiennent les travaux de l'industrie, les autres avantages qu'ils peuvent procurer, et en retranchant de ces rétributions la valeur des inconvéniens que les mêmes travaux entraînent, les profits qu'on peut y faire demeurent égaux entre eux. Ils se fondent sur ce que l'intérêt personnel excite tous les hommes à embrasser les occupations qui, au total, présentent le plus d'avantages ; ils prétendent que s'il y en avait qui parussent plus favorisées que les autres, on s'y porterait de préférence, et que la concurrence les ramènerait au taux commun. Mais dans la pratique les choses ne s'arrangent pas ainsi. Les hommes font rarement ce qu'ils veulent. Il y a des professions qui coûtent constamment la vie à ceux qui les exercent, comme celles de tailleur de grès, d'émouleur d'épingles, de vernisseur de faïences : il semble qu'il faudrait un énorme dédommagement pour un

---

[1] Je n'entends pas parler des gros bénéficiers dont le salaire s'élève très-haut, mais par des causes qui tiennent à l'ordre politique.

[2] Notamment M. Mac Culloch : Supplément à l'*Encyclopedia Britannica*, troisième partie, sect. 2.

si grand sacrifice ; cependant ces professions sont à peine plus lucratives que les autres.

La plupart des hommes embrassent un état par occasion, suivant les conjonctures, sans avoir pu comparer les avantages ou les inconvéniens qu'il présente, ou bien pour obéir aux opinions et même aux préjugés des personnes de qui leur sort dépend. Ils sont séduits par des succès brillans sans avoir pu juger les circonstances particulières auxquelles on les a dus. Le penchant de l'homme pour se flatter lui-même, pour croire que, s'il y a une chance heureuse, elle lui sera réservée, attire vers certaines professions plus de travaux que les profits qu'on y peut faire ne sembleraient devoir en appeler.

« Dans une loterie équitable, dit l'auteur de la *Richesse des Nations*, » les bons billets doivent gagner tout ce que perdent les billets blancs : » dans un métier où vingt personnes se ruinent pour une qui réussit, » celle qui réussit devrait gagner seule les profits de vingt autres [1]. » Or, dans beaucoup d'emplois, on est loin d'être payé suivant ce taux. Le même auteur croit que, quelque bien payés que soient les avocats de réputation, si l'on computait tout ce qui est gagné par tous les avocats d'une grande ville, et tout ce qui est dépensé par eux, on trouverait la somme du gain de beaucoup inférieure à celle de la dépense. Si dans cette profession les travailleurs subsistent, c'est donc aux dépens de quelque autre revenu qu'ils ont d'ailleurs.

On peut dire la même chose des professions lettrées. Les encouragemens donnés par la plupart des gouvernemens aux études classiques, de préférence à l'acquisition de connaissances plus utiles, comme seraient les principes élémentaires de la physique, de la chimie, de la mécanique, et les langues vivantes, précipitent dans les travaux littéraires et dans la carrière de l'enseignement, beaucoup plus de personnes que ce genre d'occupation ne peut en faire vivre commodément.

On s'écarte donc des notions de l'expérience la plus commune, quand on prétend qu'au moyen des compensations, les profits industriels sont les mêmes dans tous les cas. Rejeter dans les exceptions les exemples qui contrarient ce système, c'est détruire la loi qu'on veut établir ; car ces exemples démentent plus souvent la loi qu'ils ne la confirment ; la règle alors devient une exception. Mais ce qui ne peut en aucune manière s'accommoder au système des compensations, ce sont les immenses disparités

---

[1] *Rich. des Nat.*, liv. I, chap. 20.

qu'établit dans les profits industriels et dans des carrières semblables, la différence des talens acquis. La rareté de certains talens en proportion des besoins qu'éprouve la société, fait qu'on paie les services productifs qui en émanent incomparablement plus cher que d'autres. Chez un peuple nombreux, à peine y a-t-il deux ou trois personnes capables de faire un très-beau tableau ou une très-belle statue : aussi se font-elles payer à peu près ce qu'elles veulent, si la demande est un peu forte ; et quoiqu'il y ait sans contredit une portion de leurs profits qui représente l'intérêt des avances employées à l'acquisition de leur art, cette portion de profits est petite relativement à celle qu'obtient leur talent. Un peintre, un médecin, un avocat célèbre, ont dépensé, soit par eux-mêmes, soit par leurs parens, trente ou quarante mille francs au plus pour acquérir le talent qui fonde leur revenu : l'intérêt viager de cette somme est quatre mille francs au plus ; s'ils en gagnent trente, leurs qualités industrielles seules sont payées vingt-six mille francs par année. Et si l'on appelle *biens* ou *fortune* tout ce qui donne des revenus, on peut évaluer leur fortune à trois cent mille francs, au denier dix, même quand ils n'ont pas pour un sou de patrimoine.

§ II.—Des Profits du Savant.

Le savant, l'homme qui connaît le parti qu'on peut tirer des lois de la nature pour l'utilité des hommes, reçoit une fort petite part des produits de l'industrie, à laquelle cependant les connaissances dont il conserve le dépôt et dont il recule les bornes, contribuent si puissamment. Quand on en cherche la raison, on trouve (en terme d'économie politique) que le savant met en quelques instans dans la circulation une immense quantité de sa marchandise, et d'une marchandise encore qui s'use peu par l'usage ; de manière qu'on n'est point obligé d'avoir recours à lui de nouveau pour en faire de nouvelles provisions.

On doit souvent les connaissances qui servent de fondement à une foule de procédés dans les arts, aux études laborieuses, aux réflexions profondes, aux expériences ingénieuses et délicates, des chimistes, des physiciens, des mathématiciens les plus éminens. Or, ces connaissances sont contenues dans un petit nombre de pages qui, prononcées dans des leçons publiques ou répandues par la voie de l'impression, se trouvent jetées dans la circulation en quantité fort supérieure à la consommation qui peut s'en faire ; ou plutôt elles s'étendent à volonté sans se consommer, sans qu'on soit obligé, pour se les procurer, d'avoir de nouveau recours à ceux de qui elles sont originairement émanées.

Conformément aux lois naturelles qui déterminent le prix des services productifs, ces conseils, ces directions, seront donc médiocrement payés, c'est-à-dire retireront une faible quote-part dans la valeur des produits auxquels elles auront contribué. Aussi tous les peuples assez éclairés pour comprendre de quelle utilité sont les travaux scientifiques, ont-ils toujours, par des faveurs spéciales et des distinctions flatteuses, dédommagé les savans du peu de profits attachés à l'exercice de leur industrie, à l'emploi de leurs talens naturels ou acquis.

Quelquefois un manufacturier découvre un procédé, soit pour donner de plus beaux produits, soit pour produire plus économiquement des choses déjà connues, et, à la faveur du secret qu'il en garde, il fait pendant plusieurs années, pendant sa vie, il lègue même à ses enfans des bénéfices qui excèdent le taux commun des profits de son art. Ce manufacturier fait dans ce cas particulier deux genres d'opérations industrielles : celle du savant, dont il réserve pour lui seul les avantages, et celle de l'entrepreneur. Mais il est peu d'arts où de tels procédés puissent longtemps demeurer secrets ; ce qui, au reste, est un bonheur pour le public ; car lorsque la concurrence des producteurs fait baisser le prix d'un produit, le revenu de ceux qui le consomment est accru de tout ce qu'ils paient de moins pour l'obtenir. Ils appliquent cet excédant à de nouvelles consommations ; la demande qui se fait des produits en général devient plus considérable, et la condition des producteurs est améliorée.

On comprend que je n'ai entendu parler ici que des revenus qu'on a comme savant. Rien n'empêche qu'un savant ne soit en même temps propriétaire foncier, capitaliste, ou chef d'industrie, et qu'il n'ait d'autres revenus sous ces divers rapports.

§ III.—Des Profits de l'Entrepreneur d'industrie.

Comme il est impossible de conduire une entreprise industrielle sans y employer un capital, les profits qu'y fait l'entrepreneur comprennent ordinairement les profits de son industrie et ceux du capital. Une portion de ce capital lui appartient presque toujours en propre ; une autre portion est fort souvent empruntée ; dans tous les cas, que le capital soit emprunté ou non, le profit qui résulte du service qu'on en retire, est gagné par l'entrepreneur, puisqu'il a pris à son compte toutes les chances, bonnes et mauvaises, de la production. Mais il ne sera question, dans ce paragraphe, que de la portion de ses profits qu'il peut devoir à ses facultés industrielles, c'est-à-dire à son jugement, à ses talens naturels

ou acquis, à son activité, à son esprit d'ordre et de conduite. Nous verrons plus tard quelle portion de ses profits l'on peut attribuer aux services productifs rendus par son capital.

Cette distinction fort délicate est néanmoins très-réelle ; car dans les entreprises où plusieurs personnes sont intéressées, les unes pour leur travail, les autres pour leurs capitaux, chacune fait valoir les avantages que son contingent apporte à l'entreprise. Les hommes, même lorsqu'ils n'ont pas analysé leurs droits dans leur détail, savent fort bien les réclamer dans toute leur étendue [1].

On peut se rappeler que l'emploi d'un entrepreneur d'industrie a rapport à la seconde des opérations que nous avons reconnues être nécessaires pour l'exercice de toute industrie quelconque ; opération qui consiste à faire l'application des connaissances acquises, à la création d'un produit à notre usage [2]. On se rappelle que cette application est nécessaire dans l'industrie agricole, comme dans l'industrie manufacturière, comme dans l'industrie commerciale ; et que c'est en cela que consiste le travail du fermier ou cultivateur, du manufacturier et du négociant. C'est donc la nature des profits de ces trois classes d'hommes que nous voulons examiner.

Le prix de leur travail est réglé par le rapport qui se trouve entre la *quantité demandée* de ce genre de travail d'une part, et la quantité qui en est mise en circulation, la *quantité offerte*, d'autre part.

Trois causes principales bornent cette dernière quantité, et par conséquent maintiennent à un taux élevé le prix de cette espèce de travail.

C'est ordinairement l'entrepreneur d'une entreprise industrielle, qui a besoin de trouver les fonds dont elle exige l'emploi. Je n'en tire pas la conséquence qu'il faut qu'il soit déjà riche, car il peut exercer son industrie avec des fonds d'emprunt ; mais il faut du moins qu'il soit solvable, connu pour un homme intelligent et prudent, rempli d'ordre et de probité, et que, par la nature de ses relations, il soit à portée de se procurer l'usage des capitaux qu'il ne possède pas par lui-même.

---

[1] D'après les lois anglaises, un capitaliste qui n'est pas un simple prêteur touchant un intérêt fixe, mais qui a une part proportionnelle dans les bénéfices et les pertes d'une entreprise, est considéré comme un associé gérant ; ce qui explique la confusion que les économistes anglais font presque tous du profit de l'entrepreneur avec celui du capital.

[2] Voyez liv. I, ch. 6 de cet ouvrage.

Ces conditions excluent beaucoup de gens du nombre des concurrens.

En second lieu, ce genre de travail exige des qualités morales dont la réunion n'est pas commune. Il veut du jugement, de la constance, la connaissance des hommes et des choses. Il s'agit d'apprécier convenablement l'importance de tel produit, le besoin qu'on en aura, les moyens de production ; il s'agit de mettre en jeu quelquefois un grand nombre d'individus; il faut acheter ou faire acheter des matières premières, réunir des ouvriers, chercher des consommateurs, avoir un esprit d'ordre et d'économie, en un mot, le talent d'administrer. Il faut avoir une tête habituée au calcul, qui puisse comparer les frais de production avec la valeur que le produit aura lorsqu'il sera mis en vente. Dans le cours de tant d'opérations, il y a des obstacles à surmonter, des inquiétudes à vaincre, des malheurs à réparer, des expédiens à inventer. Les personnes chez qui les qualités nécessaires ne se trouvent pas réunies, font des entreprises avec peu de succès; ces entreprises ne se soutiennent pas, et leur travail ne tarde pas à être retiré de la circulation. Il n'y reste par conséquent que celui qui peut être continué avec succès, c'est-à-dire avec capacité. C'est de cette façon que la condition de la capacité borne le nombre de gens qui offrent le travail d'un entrepreneur.

Ce n'est pas tout : un certain risque accompagne toujours les entreprises industrielles ; quelque bien conduites qu'on les suppose, elles peuvent échouer; l'entrepreneur peut, sans qu'il y ait de sa faute, y compromettre sa fortune, et, jusqu'à un certain point, son honneur : nouvelle raison qui borne d'un autre côté la quantité de ce genre de services qui est offerte, et les rend un peu plus chers.

Tous les genres d'industrie n'exigent pas, dans celui qui les entreprend, la même dose de capacité et de connaissances. Un fermier qui est un entrepreneur de culture, n'est pas obligé de savoir autant de choses qu'un négociant qui trafique avec les pays lointains. Pourvu que le fermier soit au fait des méthodes routinières de deux ou trois espèces de cultures, d'où dérive le revenu de sa ferme, il peut se tirer d'affaire. Les connaissances nécessaires pour conduire un commerce de long cours, sont d'un ordre bien plus relevé. Non-seulement il faut connaître la nature et les qualités des marchandises sur lesquelles on spécule, mais encore se former une idée de l'étendue des besoins et des débouchés aux lieux où l'on se propose de les vendre. Il faut en conséquence se tenir constamment au courant des prix de chacune de ces marchandises en différens lieux du monde. Pour se faire une idée juste de ces prix, il faut connaître les di-

verses monnaies et leurs valeurs relatives, qu'on nomme le *cours des changes*. Il faut connaître les moyens de transport, la mesure des risques qu'ils entraînent, le montant des frais qu'ils occasionnent; les usages, les lois qui gouvernent les peuples avec qui l'on a des relations; enfin il faut avoir assez de connaissance des hommes pour ne point se tromper dans les confiances qu'on leur accorde, dans les missions dont on les charge, dans les rapports quelconques qu'on entretient avec eux. Si les connaissances qui font un bon fermier sont plus communes que celles qui font un bon négociant, faut-il s'étonner que les travaux du premier reçoivent un faible salaire en comparaison de ceux du second?

Ce n'est pas à dire que l'industrie commerciale, dans toutes ses branches, exige des qualités plus rares que l'industrie agricole. Il y a tel marchand en détail qui suit par routine, comme la plupart des fermiers, une marche fort simple dans l'exercice de sa profession, tandis qu'il y a tel genre de culture qui demande un soin, une sagacité peu communs. C'est au lecteur à faire les applications. Je cherche à poser des principes; on en peut ensuite tirer une foule de conséquences plus ou moins modifiées par des circonstances, qui sont elles-mêmes les conséquences d'autres principes établis dans d'autres parties de cet ouvrage. De même, en astronomie, on vous dit que toutes les planètes décrivent des aires égales dans un même espace de temps; mais celui qui veut prévoir avec quelque exactitude un phénomène en particulier, doit tenir compte des perturbations qu'elles reçoivent du voisinage des autres planètes, dont les forces attractives dérivent d'une autre loi de physique générale. C'est à la personne qui veut faire l'application des lois générales à un cas déterminé, à tenir compte de l'influence de chacune de celles dont l'existence est reconnue.

Nous verrons, en parlant des profits de l'ouvrier, quel avantage donne sur lui au chef d'entreprise la position de l'un et de l'autre; mais il est bon de remarquer les autres avantages dont un chef d'entreprise, s'il est habile, peut tirer parti. Il est l'intermédiaire entre toutes les classes de producteurs, et entre ceux-ci et le consommateur. Il administre l'œuvre de la production; il est le centre de plusieurs rapports; il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production. C'est aussi dans cette classe de producteurs, quand les événemens secondent leur habileté, que s'acquièrent presque toutes les grandes fortunes.

§ IV. — Des profits de l'Ouvrier [1].

Les travaux simples et grossiers pouvant être exécutés par tout homme, pourvu qu'il soit en vie et en santé, la condition de vivre est la seule requise pour que de tels travaux soient mis dans la circulation. C'est pour cela que le salaire de ces travaux ne s'élève guère, en chaque pays, au-delà de ce qui est rigoureusement nécessaire pour y vivre, et que le nombre des concurrens s'y élève toujours au niveau de la demande qui en est faite, et trop souvent l'excède; car la difficulté n'est pas de naître, c'est de subsister. Du moment qu'il ne faut que subsister pour s'acquitter d'un travail, et que ce travail suffit pour pourvoir à cette subsistance, l'homme capable d'un semblable travail ne tarde pas à exister.

Il y a cependant ici une remarque à faire. L'homme ne naît pas avec la taille et la force suffisantes pour accomplir le travail même le plus facile. Cette capacité, qu'il n'atteint qu'à l'âge de quinze ou vingt ans, plus ou moins, peut être considérée comme un capital qui ne s'est formé que par l'accumulation annuelle et successive des sommes consacrées à l'élever [2]. Par qui ces sommes ont-elles été accumulées? C'est communément par les parens de l'ouvrier, par des personnes de la profession qu'il suivra, ou d'une profession analogue. Il faut donc que, dans cette profession, les ouvriers gagnent un salaire un peu supérieur à leur simple existence; c'est-à-dire qu'ils gagnent de quoi s'entretenir, et, de plus, de quoi élever leurs enfans.

Si le salaire des ouvriers les plus grossiers ne leur permettait pas d'entretenir une famille et d'élever des enfans, le nombre de ces ouvriers ne

---

[1] Je désigne ici, par le nom d'ouvrier, principalement celui qui travaille pour le compte d'un entrepreneur d'industrie; car, quant à celui qui travaille manuellement pour son compte, comme un savetier en échoppe, un rémouleur, il est à la fois un petit entrepreneur et un ouvrier, et ses profits se règlent en partie d'après ce que j'ai dit dans le paragraphe précédent, et en partie d'après ce que je dois dire dans celui-ci.

De plus, je préviens que les ouvriers dont il est question dans ce paragraphe-ci, sont ceux dont l'ouvrage n'exige point ou presque point d'étude; car du moment qu'ils ont un talent quelconque, leurs profits s'élèvent par l'un ou l'autre des motifs déduits au § Ier de ce chapitre.

[2] Je dis *accumulation*, quoique les sommes employées à élever l'ouvrier aient été dépensées; elles ont été dépensées productivement, puisqu'elles ont produit un homme, qui est un capital accumulé

serait pas tenu au complet. La demande de leur travail deviendrait supérieure à la quantité de ce travail qui pourrait être mise en circulation ; le taux de leur salaire hausserait, jusqu'à ce que cette classe fût de nouveau en état d'élever des enfans en nombre suffisant pour satisfaire à la quantité de travail demandé.

C'est ce qui arriverait si beaucoup d'ouvriers ne se mariaient pas. Un homme qui n'a ni femme ni enfans peut fournir son travail à meilleur marché qu'un autre qui est époux et père. Si les célibataires se multipliaient dans la classe ouvrière, non-seulement ils ne contribueraient point à recruter la classe, mais ils empêcheraient que d'autres pussent la recruter. Une diminution accidentelle dans le prix de la main-d'œuvre, en raison de ce que l'ouvrier célibataire pourrait travailler à meilleur marché, serait suivie plus tard d'une augmentation plus forte, en raison de ce que le nombre des ouvriers déclinerait. Ainsi, quand même il ne conviendrait pas aux chefs d'entreprises d'employer des ouvriers mariés parce qu'ils sont plus rangés, cela leur conviendrait, dût-il leur en coûter un peu plus, pour éviter de plus grands frais de main-d'œuvre, qui retomberaient sur eux si la population déclinait.

Ce n'est pas que chaque profession, prise en particulier, se recrute régulièrement des enfans qui prennent naissance dans son sein. Les enfans passent de l'une dans l'autre, principalement des professions rurales aux professions analogues dans les villes, parce que les enfans s'élèvent à moins de frais dans les campagnes; j'ai seulement voulu dire que la classe des manouvriers les plus simples, retire nécessairement, dans les produits auxquels son travail concourt, une portion suffisante non-seulement pour exister, mais encore pour se recruter [1].

Quand un pays décline, quand il s'y trouve moins de moyens de production, moins de lumières, d'activité ou de capitaux, alors la demande des travaux grossiers diminue par degrés; les salaires tombent au-dessous du taux nécessaire pour que la classe manouvrière se per-

---

[1] Suivant des témoignages recueillis devant un comité de la chambre des communes d'Angleterre, en 1815, le haut prix des subsistances, à cette époque, loin de faire hausser les salaires, les avait fait baisser. J'ai moi-même observé un effet pareil dans les disettes qui ont eu lieu en France, en 1811 et 1817. La difficulté de vivre avait obligé plus de monde à travailler, ou obligé ceux qui déjà travaillaient, à un travail plus opiniâtre; de là, surabondance dans la denrée appelée *travail*. Mais en même temps la classe ouvrière a dû souffrir pendant ces mêmes époques, et par conséquent diminuer en nombre.

pétue; elle décroît en nombre, et les élèves des autres classes, dont les travaux diminuent dans la même proportion, refluent dans les classes immédiatement inférieures. Quand la prospérité augmente, au contraire, les classes inférieures, non-seulement se recrutent avec facilité elles-mêmes, mais fournissent aux classes immédiatement supérieures de nouveaux élèves, dont quelques-uns, plus heureux et doués de quelques qualités plus brillantes, prennent un vol encore plus hardi, et se placent fréquemment dans les stations les plus élevées de la société.

La main-d'œuvre des gens qui ne vivent pas uniquement de leur travail, est moins chère que celle des ouvriers en titre. Ils sont nourris; le prix de leur travail n'est donc point, pour eux, réglé sur la nécessité de vivre. Il y a telle fileuse dans certains hameaux, qui ne gagne pas la moitié de sa dépense, bien que sa dépense soit modique; elle est mère ou fille, sœur, tante ou belle-mère d'un ouvrier qui la nourrirait quand même elle ne gagnerait absolument rien. Si elle n'avait que son travail pour subsister, il est évident qu'il faudrait qu'elle en doublât le prix ou qu'elle mourût de faim; en d'autres termes, que le travail fût payé le double ou n'eût pas lieu.

Ceci peut s'appliquer à tous les ouvrages des femmes. En général, ils sont fort peu payés, par la raison qu'un très-grand nombre d'entre elles sont soutenues autrement que par leur travail, et peuvent mettre dans la circulation le genre d'occupations dont elles sont capables, au-dessous du taux où le fixerait l'étendue de leurs besoins.

On en peut dire autant du travail des moines et des religieuses. Dans les pays où il y en a, il est fort heureux pour les vrais ouvriers qu'il ne se fabrique que des futilités dans les cloîtres; car s'il s'y fesait des ouvrages d'une industrie courante, les ouvriers dans le même genre qui ont une famille à soutenir, ne pourraient point donner leur ouvrage à si bas prix sans périr de besoin.

Le salaire des ouvriers de manufactures est souvent plus fort que celui des ouvriers des champs; mais il est sujet à des vicissitudes fâcheuses. Une guerre, une loi prohibitive, en fesant cesser tout à coup certaines demandes, plonge dans la détresse les ouvriers qui étaient occupés à les satisfaire. Un simple changement de mode devient une fatalité pour des classes entières. Les cordons de souliers substitués aux boucles, plongèrent dans la désolation les villes de Sheffield et de Birmingham [1].

---

[1] Malthus, *Essai sur la population*, 3e édit., liv. III, ch. 13.

Les moindres variations dans le prix de la main-d'œuvre la plus commune, ont de tout temps été regardées avec raison comme de très-grands malheurs. En effet, dans un rang un peu supérieur en richesse et en talens (qui sont une espèce de richesse), une baisse dans le taux des profits oblige à des retranchemens dans les dépenses, ou tout au plus entraîne la dissipation d'une partie des capitaux que ces classes ont ordinairement à leur disposition. Mais dans la classe dont le revenu est de niveau avec le rigoureux nécessaire, une diminution de revenu est un arrêt de mort, sinon pour l'ouvrier même, au moins pour une partie de sa famille.

Aussi a-t-on vu tous les gouvernemens, à moins qu'ils ne se piquent d'aucune sollicitude, venir à l'appui de la classe indigente, quand un événement subit a fait tomber accidentellement le salaire des travaux communs au-dessous du taux nécessaire pour l'entretien des ouvriers. Mais trop souvent les secours n'ont pas répondu dans leurs effets aux vues bienfesantes des gouvernemens, faute d'un juste discernement dans le choix des secours. Quand on veut qu'ils soient efficaces, il faut commencer par chercher la cause de la chute du prix du travail. Si elle est durable de sa nature, les secours pécuniaires et passagers ne remédient à rien : ils ne font que reculer l'instant de la désolation. La découverte d'un procédé inconnu, une importation nouvelle, ou bien l'émigration d'un certain nombre de consommateurs, sont de ce genre. Alors on doit tâcher de fournir aux bras désemployés une nouvelle occupation durable, favoriser de nouvelles branches d'industrie, former des entreprises lointaines, fonder des colonies, etc.

Si la chute de la main-d'œuvre est de nature à ne pas durer, comme celle qui peut être le résultat d'une bonne ou d'une mauvaise récolte, alors on doit se borner à accorder des secours aux malheureux qui souffrent de cette oscillation.

Un gouvernement ou des particuliers bienfesans avec légèreté, auraient le regret de ne point voir leurs bienfaits répondre à leurs vues. Au lieu de prouver cela par le raisonnement, j'essaierai de le faire sentir par un exemple.

Je suppose que dans un pays de vignobles les tonneaux se trouvent si abondans, qu'il soit impossible de les employer tous. Une guerre, ou bien une loi contraire à la production des vins, ont déterminé plusieurs propriétaires de vignobles à changer la culture de leurs terres; telle est la cause durable de la surabondance du travail de tonnellerie mis en circulation. On ne tient pas compte de cette cause; on vient au secours des ou-

vriers tonneliers, soit en achetant sans besoin des tonneaux, soit en leur distribuant des secours à peu près équivalens aux profits qu'ils avaient coutume de faire. Mais des achats sans besoins, des secours, ne peuvent pas se perpétuer ; et, au moment où ils viennent à cesser, les ouvriers se trouvent exactement dans la même position fâcheuse d'où l'on a voulu les tirer. On aura fait des sacrifices, des dépenses, sans aucun avantage, si ce n'est d'avoir un peu différé le désespoir de ces pauvres gens.

Par une supposition contraire, la cause de la surabondance des tonneaux est passagère ; c'est, par exemple, une mauvaise récolte. Si, au lieu de procurer des secours passagers aux feseurs de tonneaux, on favorise leur établissement en d'autres cantons, ou leur emploi dans quelque autre branche d'industrie, il arrivera que l'année suivante, abondante en vins, il y aura disette de tonneaux ; leur prix sera exorbitant, il sera réglé par la cupidité et l'agiotage ; et comme la cupidité et l'agiotage ne peuvent pas produire des tonneaux quand les moyens de production de cette denrée sont détruits, une partie des vins pourra demeurer perdue faute de vases. Ce n'est que par une nouvelle commotion et à la suite de nouveaux tiraillemens, que leur fabrication se remontera au niveau des besoins.

On voit qu'il faut changer de remède suivant la cause du mal, et par conséquent connaître cette cause avant de choisir le remède.

J'ai dit que ce qu'il fallait pour vivre, était la mesure du salaire des ouvrages les plus communs, les plus grossiers ; mais cette mesure est très-variable : les habitudes des hommes influent beaucoup sur l'étendue de leurs besoins. Il ne me paraît pas assuré que les ouvriers de certains cantons de France pussent vivre sans boire un seul verre de vin. A Londres, ils ne sauraient se passer de bière ; cette boisson y est tellement de première nécessité, que les mendians vous y demandent l'aumône pour aller boire un pot de bière, comme en France pour avoir un morceau de pain ; et peut-être ce dernier motif, qui nous semble fort naturel, paraît-il impertinent à un étranger qui arrive pour la première fois d'un pays où la classe indigente peut vivre avec des patates, du manioc, ou d'autres alimens encore plus vils.

La mesure de ce qu'il faut pour vivre dépend donc en partie des habitudes du pays où se trouve l'ouvrier. Plus la valeur de sa consommation est petite, et plus le taux ordinaire de son salaire peut s'établir bas, plus les produits auxquels il concourt sont à bon marché. S'il veut améliorer son sort et élever ses salaires, le produit auquel il concourt renchérit, ou bien la part des autres producteurs diminue.

Il n'est pas à craindre que les consommations de la classe des ouvriers s'étendent bien loin, grâce au désavantage de sa position. L'humanité aimerait à les voir, eux et leur famille, vêtus selon le climat et la saison ; elle voudrait que dans leur logement ils pussent trouver l'espace, l'air et la chaleur nécessaires à la santé ; que leur nourriture fût saine, assez abondante, et même qu'ils pussent y mettre quelque choix et quelque variété; mais il est peu de pays où des besoins si modérés ne passent pour excéder les bornes du strict nécessaire, et où par conséquent ils puissent être satisfaits avec les salaires accoutumés de la dernière classe des ouvriers.

Ce taux du strict nécessaire ne varie pas uniquement à raison du genre de vie plus ou moins passable de l'ouvrier et de sa famille, mais encore à raison de toutes les dépenses regardées comme indispensables dans le pays où il vit. C'est ainsi que nous mettions tout à l'heure au rang de ses dépenses nécessaires celle d'élever ses enfans; il en est d'autres moins impérieusement commandées par la nature des choses, quoiqu'elles le soient au même degré par le sentiment : tel est le soin des vieillards. Dans la classe ouvrière il est trop négligé. La nature, pour perpétuer le genre humain, ne s'en est rapporté qu'aux impulsions d'un appétit violent et aux sollicitudes de l'amour paternel ; les vieillards dont elle n'a plus besoin, elle les abandonne à la reconnaissance de leur postérité, après les avoir rendus victimes de l'imprévoyance de leur jeune âge. Si les mœurs d'une nation rendaient indispensable l'obligation de préparer, dans chaque famille, quelque provision pour la vieillesse, comme elles en accordent en général à l'enfance, les besoins de première nécessité étant ainsi un peu plus étendus, le taux naturel des plus bas salaires serait un peu plus fort. Aux yeux du philanthrope, il doit paraître affreux que cela ne soit pas toujours ainsi ; il gémit en voyant que l'ouvrier, non-seulement ne prévoit pas la vieillesse, mais qu'il ne prévoit pas même les accidens, la maladie, les infirmités. Là se trouvent des motifs d'approuver, d'encourager ces associations de prévoyance où les ouvriers déposent chaque jour une très-petite épargne pour s'assurer une somme au moment où l'âge ou bien des infirmités inattendues, viendront les priver des ressources de leur travail [1]. Mais il faut, pour que de telles associations réus-

[1] Les caisses de prévoyance ou d'épargnes ont réussi dans plusieurs cantons d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne, là surtout où le gouvernement a été assez sage pour ne s'en pas mêler; car un gouvernement est un comptable trop puissant pour inspirer une confiance entière. A Paris, une compagnie de riches négocians et de philanthropes a formé une caisse d'épargnes où l'on peut placer

sissent, que l'ouvrier considère cette précaution comme d'absolue nécessité; qu'il regarde l'obligation de porter ses épargnes à la caisse de l'association, comme aussi indispensable que le paiement de son loyer ou de ses impositions : il en résulte alors un taux nécessairement un peu plus élevé dans les salaires pour qu'ils puissent suffire à ses accumulations; ce qui est un bien.

Il est fâcheux que les lois, qui devraient favoriser l'épargne, lui soient contraires quelquefois, comme lorsqu'elles mettent les loteries au nombre des ressources habituelles du fisc, et ouvrent dans toutes les rues des bureaux où des chances très-séduisantes, mais trompeuses, sont offertes aux plus petites mises, et attirent ainsi chaque année au fisc, c'est-à-dire à la destruction, des millions qui pourraient s'accumuler et répandre l'aisance et la consolation sur les vieux jours de l'ouvrier.

Une politique coupable, qui, dans le but d'étourdir le peuple sur son sort, l'excite à porter dans les tavernes ce qu'il pourrait mettre de côté, n'est pas moins contraire à son bien-être. Les vains et dispendieux amusemens des riches ne peuvent pas toujours se justifier aux yeux de la raison; mais combien ne sont pas plus désastreuses les folles dissipations du pauvre! La joie des indigens est toujours assaisonnée de larmes, et les orgies de la populace sont des jours de deuil pour le philosophe.

Indépendamment des raisons exposées au paragraphe précédent et dans celui-ci, et qui expliquent pourquoi les gains d'un entrepreneur d'industrie (même de celui qui ne fait aucun profit comme capitaliste) s'élèvent en général plus haut que ceux d'un simple ouvrier, il en est encore d'autres, moins légitimes sans doute dans leur fondement, mais dont il n'est pas permis de méconnaître l'influence.

Les salaires de l'ouvrier se règlent contradictoirement par une convention faite entre l'ouvrier et le chef d'industrie : le premier cherche à recevoir le plus, le second à donner le moins qu'il est possible; mais dans cette espèce de débat, il y a du côté du maître un avantage indépendant de ceux qu'il tient déjà de la nature de ses fonctions. Le maître et l'ouvrier ont bien également besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire

---

aussi peu que vingt sous par semaine. Elle a produit beaucoup de bien; mais pour que des caisses d'épargnes procurassent des secours vraiment efficaces, il faudrait qu'elles fussent bien plus multipliées; qu'il y en eût pour chaque profession, pour chaque quartier, et qu'on trouvât des moyens pour qu'elles fussent administrées avec intelligence et la plus parfaite intégrité.

aucun profit sans le secours de l'autre ; mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il en est peu qui ne pussent vivre plusieurs mois, plusieurs années même, sans faire travailler un seul ouvrier ; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le réglement des salaires.

M. de Sismondi, dans un ouvrage publié depuis la troisième édition de celui-ci [1], propose quelques moyens législatifs d'améliorer le sort de la classe ouvrière. Il part de ce principe que le bas salaire des ouvriers tourne au profit des entrepreneurs qui les font travailler ; de là il conclut que ce n'est pas la société qui doit, dans leur détresse, prendre soin des ouvriers, mais les entrepreneurs qui les emploient. Il veut qu'on oblige les propriétaires terriens et les gros fermiers à entretenir en tout temps les ouvriers des champs, et qu'on oblige les manufacturiers à entretenir ceux qui travaillent en ateliers. En même temps, pour que la sécurité qui résulterait dans l'esprit des ouvriers de la certitude d'un entretien suffisant et d'eux-mêmes et de leurs enfans, ne les multipliât pas outre mesure, il accorde aux entrepreneurs qui en auraient la charge, le droit de permettre et d'empêcher leurs mariages.

Ces propositions, dictées par une louable philanthropie, ne me semblent pas admissibles dans la pratique. Ce serait renoncer à tout respect de la propriété, que de grever une partie de la société de l'entretien d'une autre classe, et de la contraindre à payer une main-d'œuvre lorsque aucun produit ne peut la rembourser ; et ce serait la violer bien plus encore que d'attribuer à qui que ce fût un droit sur la personne d'autrui, qui est la plus sacrée de toutes les propriétés. En interdisant toujours plus ou moins arbitrairement le mariage des uns, on rendrait plus prolifique le mariage des autres. D'ailleurs, il n'est pas vrai que ce soient les entrepreneurs d'industrie qui profitent des bas salaires. Les bas salaires, par suite de la concurrence, font baisser le prix des produits auxquels l'ouvrier travaille ; et ce sont les consommateurs des produits, c'est-à-dire la société tout entière, qui profitent de leur bas prix. Si donc, par suite de ces bas prix, les ouvriers indigens tombent à sa charge, elle en est indemnisée par la moindre dépense qu'elle fait sur les objets de sa consommation.

Il est des maux qui résultent de la nature de l'homme et des choses. L'excès de la population par-dessus les moyens de subsistance, est de ce

---

[1] *Nouveaux principes d'Économie politique*, liv. VII, ch. 9.

nombre. Ce mal, toute proportion gardée, n'est pas plus considérable dans une société civilisée que chez les peuplades sauvages. En accuser l'état social est une injustice; se flatter qu'on pourra s'en affranchir est une illusion; travailler à l'atténuer est une noble occupation : mais il ne faut pas chercher des remèdes qui ne remédieraient à rien ou qui auraient des inconvéniens pires que le mal.

Sans doute le gouvernement, lorsqu'il le peut sans provoquer aucun désordre, sans blesser la liberté des transactions, doit protéger les intérêts des ouvriers, parce qu'ils sont moins que ceux des maîtres protégés par la nature des choses; mais, en même temps, si le gouvernement est éclairé, il se mèlera aussi peu que possible des affaires des particuliers, pour ne pas ajouter aux maux de la nature ceux qui viennent de l'administration.

Ainsi, il protégera les ouvriers contre la collusion des maîtres, non moins soigneusement qu'il protégera les maîtres contre les complots des ouvriers. Les maîtres sont moins nombreux, et leurs communications plus faciles. Les ouvriers, au contraire, ne peuvent guère s'entendre sans que leurs ligues aient l'air d'une révolte que la police s'empresse toujours d'étouffer. Le système qui fonde les principaux gains d'une nation sur l'exportation de ses produits, est même parvenu à faire considérer les ligues des ouvriers comme funestes à la prospérité de l'état, en ce qu'elles entraînent une hausse dans le prix des marchandises d'exportation, laquelle nuit à la préférence qu'on veut obtenir sur les marchés de l'étranger. Mais quelle prospérité que celle qui consiste à tenir misérable une classe nombreuse dans l'état, afin d'approvisionner à meilleur marché des étrangers qui profitent des privations que vous vous êtes imposées!

On rencontre des chefs d'industrie qui, toujours prêts à justifier par des argumens les œuvres de leur cupidité, soutiennent que l'ouvrier mieux payé travaillerait moins, et qu'il est bon qu'il soit stimulé par le besoin. Smith, qui avait beaucoup vu et parfaitement bien observé, n'est pas de leur avis. Je le laisserai s'expliquer lui-même.

« Une récompense libérale du travail, dit cet auteur, en même temps » qu'elle favorise la propagation de la classe laborieuse, augmente son in- » dustrie, qui, semblable à toutes les qualités humaines, s'accroît par la » valeur des encouragemens qu'elle reçoit. Une nourriture abondante for- » tifie le corps de l'homme qui travaille; la possibilité d'étendre son bien- » être et de se ménager un sort pour l'avenir, en éveille le désir, et ce » désir l'excite aux plus vigoureux efforts. Partout où les salaires sont » élevés, nous voyons les ouvriers plus intelligens et plus expéditifs; ils le

» sont plus en Angleterre qu'en Écosse, plus dans le voisinage des grandes » villes que dans les villages éloignés. Quelques ouvriers, à la vérité, quand » ils gagnent en quatre jours de quoi vivre pendant toute la semaine, » restent oisifs les trois autres jours; mais cette inconduite n'est point » générale; il est plus commun de voir ceux qui sont bien payés, à la » pièce, ruiner leur santé en peu d'années par un excès de travail [1]. »

§ V. — De l'Indépendance née chez les modernes des progrès de l'industrie.

L'économie politique a été la même dans tous les temps. Même aux époques où les principes en étaient méconnus, ils agissaient de la manière exposée dans cet ouvrage; des causes pareilles étaient toujours suivies de résultats semblables : Tyr s'enrichissait par les mêmes moyens qu'Amsterdam. Mais ce qui a beaucoup changé à la suite des développemens de l'industrie, c'est l'état des sociétés.

Les peuples anciens n'étaient pas, dans l'industrie agricole, inférieurs aux modernes à beaucoup près autant que dans les autres arts industriels. Or, comme les produits de l'agriculture sont les plus favorables à la multiplication de l'espèce humaine, il y avait chez eux beaucoup plus d'hommes inoccupés que chez nous. Ceux qui n'avaient que peu ou point de terres, ne pouvant vivre de l'industrie et des capitaux qui leur manquaient, et trop fiers pour exercer auprès de leurs concitoyens des emplois serviles qu'on abandonnait aux esclaves, vivaient d'emprunts qu'ils étaient toujours hors d'état d'acquitter, et réclamaient des partages de biens dont l'exécution n'était pas praticable. Il fallait, pour les satisfaire, que les hommes les plus considérables de chaque nation les conduisissent à la guerre, et, de retour dans la cité, les entretinssent au moyen des dépouilles conquises sur l'ennemi, ou à leurs propres dépens. De là les troubles civils qui agitaient les nations de l'antiquité; de là leurs guerres perpétuelles; de là le trafic des votes; de là ces nombreuses clientelles d'un Marius et d'un Sylla, d'un Pompée et d'un César, d'un Antoine et d'un Octave; jusqu'à ce qu'enfin le peuple romain tout entier ait formé la cour d'un Caligula, d'un Héliogabale et de beaucoup d'autres monstres qui étaient obligés de le nourrir en l'opprimant.

Le sort des villes industrieuses, de Tyr, de Corinthe, de Carthage, n'était pas tout-à-fait le même; mais elles devaient succomber devant des guerriers moins riches qu'elles, plus aguerris, et qui obéissaient à l'im-

---

[1] *Richesse des Nations*, liv. I, ch. 8.

pulsion du besoin. La civilisation et l'industrie devinrent toujours la proie de la barbarie et de la pauvreté, jusqu'à ce qu'enfin Rome elle-même disparut devant les Goths et les Vandales.

L'Europe, replongée dans la barbarie au moyen âge, éprouva un sort plus triste encore, mais analogue à celui des premiers temps de la Grèce et de l'Italie. Chaque baron ou grand propriétaire avait, sous différentes dénominations, une clientelle d'hommes qui vivaient sur leurs domaines, et suivaient leurs drapeaux dans les guerres intestines et dans les guerres étrangères.

J'entreprendrais sur la tâche de l'historien, si je signalais les causes qui ont graduellement développé l'industrie depuis ces temps de barbarie jusqu'à nous; mais je ferai seulement remarquer le changement notable qui s'est opéré, et les suites de ce changement. L'industrie a fourni à la masse de la population les moyens d'exister sans être dépendante des grands propriétaires, et sans les menacer perpétuellement. Cette industrie s'est alimentée des capitaux qu'elle-même a su accumuler. Dès-lors plus de clientelles : le plus pauvre citoyen a pu se passer de patron, et se mettre, pour subsister, sous la protection de son talent. De là la constitution de la société dans les temps modernes, où les nations se maintiennent par elles-mêmes, et où les gouvernemens tirent de leurs sujets les secours qu'ils leur accordaient jadis.

Les succès obtenus par les arts et par le commerce ont fait sentir leur importance. On n'a plus fait la guerre pour se piller et détruire les sources mêmes de l'opulence; on s'est battu pour se les disputer. Depuis deux siècles, toutes les guerres qui n'ont pas eu pour motif une puérile vanité, ont eu pour objet de s'arracher une colonie ou bien une branche de commerce. Ce ne sont plus des barbares qui ont pillé des nations industrieuses et civilisées; ce sont des nations civilisées qui ont lutté entre elles, et celle qui a vaincu s'est bien gardée de détruire les fondemens de son pouvoir en dépouillant le pays conquis. L'invasion de la Grèce par les Turcs, au quinzième siècle, paraît devoir être le dernier triomphe de la barbarie sur la civilisation. La portion industrieuse et civilisée du globe est heureusement devenue trop considérable par rapport à l'autre, pour que nous ayons à redouter de nouveau un semblable malheur. Les progrès mêmes de l'art de la guerre ne permettent plus aucun succès durable à des barbares. Les instrumens de la guerre exigent le développement d'une industrie très-perfectionnée. Des armées beaucoup plus nombreuses que celles qu'on levait autrefois, ne peuvent se recruter qu'au moyen d'une

population considérable ; et les seuls pays civilisés peuvent être fort populeux. Enfin, des armées nombreuses, et des munitions de guerre et de bouche proportionnées entraînent, des dépenses énormes auxquelles une industrie active et des accumulations multipliées, qui ne se rencontrent que chez des peuples très-avancés, suffisent à peine.

Un dernier progrès reste à faire, et il sera dû à la connaissance plus généralement répandue des principes de l'économie politique. On reconnaîtra que lorsqu'on livre des combats pour conserver une colonie ou un monopole, on court après un avantage qu'on paie toujours trop cher ; on s'apercevra qu'on n'achète jamais les produits du dehors, fût-ce dans des colonies sujettes, qu'avec des produits de l'intérieur ; que c'est par conséquent à la production de l'intérieur qu'il faut s'attacher par-dessus tout ; et que cette production n'est jamais si favorisée que par la paix la plus générale, les lois les plus douces, les communications les plus faciles. Le sort des nations dépendra désormais, non d'une prépondérance incertaine et toujours précaire, mais de leurs lumières. Les gouvernemens, ne pouvant se maintenir qu'à l'aide des producteurs, tomberont toujours plus dans leur dépendance ; toute nation qui saura se rendre maîtresse de ses subsides, sera toujours sûre d'être bien gouvernée ; et toute autorité qui méconnaîtra l'état du siècle, se perdra ; car c'est contre la nature des choses qu'elle entreprendra de lutter.

CHAPITRE VIII.

Du Revenu des Capitaux.

L'impossibilité d'obtenir aucun produit sans le concours d'un capital, met les consommateurs dans l'obligation de payer, pour chaque produit, un prix suffisant pour que l'entrepreneur qui se charge de sa production, puisse acheter le service de cet instrument nécessaire. Ainsi, soit que le propriétaire d'un capital l'emploie lui-même dans une entreprise, soit qu'étant entrepreneur, mais que n'ayant pas assez de fonds pour faire aller son affaire, il en emprunte, la valeur de ses produits ne l'indemnise de ses frais de production, qu'autant que cette valeur, indépendamment d'un profit qui le dédommage de ses peines, lui en procure un autre qui soit la compensation du service rendu par son capital.

C'est la rétribution obtenue pour ce service, qui est désignée ici par l'expression de revenu des capitaux.

Le revenu d'un capitaliste est déterminé d'avance quand il prête son instrument et en tire un intérêt convenu; il est éventuel et dépend de la valeur qu'aura le produit auquel le capital a concouru, quand l'entrepreneur l'emploie pour son compte. Dans ce cas, le capital, ou la portion du capital qu'il a empruntée et qu'il fait valoir, peut lui rendre plus ou moins que l'intérêt qu'il en paie.

Des considérations sur l'intérêt des capitaux prêtés pouvant jeter du jour sur les profits que les capitaux rendent à l'emploi, il peut être utile de se former d'abord de justes idées sur la nature et les variations de l'intérêt.

§ I. — Du Prêt à intérêt.

L'intérêt des capitaux prêtés, mal à propos nommé *intérêt de l'argent*, s'appelait auparavant *usure* (loyer de l'usage, de la jouissance), et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paie pour avoir la jouissance d'une valeur. Mais ce mot est devenu odieux; il ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, et on lui en a substitué un autre plus honnête et moins expressif, selon la coutume.

Avant que l'on connût les fonctions et l'utilité d'un capital, peut-être regardait-on la redevance imposée par le prêteur à l'emprunteur, comme un abus introduit en faveur du plus riche au préjudice du plus pauvre. Il se peut encore que l'épargne, seul moyen d'amasser des capitaux, fût considérée comme l'effet d'une avarice nuisible au public, qui regardait comme perdus pour lui les revenus que les grands propriétaires ne dépensaient pas. On ignorait que l'argent épargné pour le faire valoir, est dépensé tout de même (puisque, si on l'enfouissait, on ne le ferait pas valoir), qu'il est dépensé d'une manière cent fois plus profitable à l'indigence [1], et qu'un homme laborieux n'est jamais assuré de pouvoir gagner sa subsistance que là où il se trouve un capital mis en réserve pour l'occuper. Ce préjugé contre les riches qui ne dépensent pas tout leur revenu, est encore dans beaucoup de têtes; mais autrefois il était général; il était partagé même par les prêteurs, qu'on voyait, honteux du rôle qu'ils jouaient, employer, pour toucher un profit très-juste et très-utile à la société, le ministère des gens les plus décriés.

Il ne faut donc pas s'étonner que les lois ecclésiastiques, et à plusieurs époques les lois civiles elles-mêmes, aient proscrit le prêt à intérêt, et

---

[1] Voyez, au livre III, ce qui a rapport à la consommation reproductive.

que, durant tout le moyen âge, dans les grands états de l'Europe, ce trafic, réputé infâme, ait été abandonné aux juifs. Le peu d'industrie de ces temps-là s'alimentait des maigres capitaux des marchands et artisans eux-mêmes; l'industrie agricole, celle qui se pratiquait avec le plus de succès, marchait au moyen des avances des seigneurs et des grands propriétaires qui fesaient travailler des serfs ou des métayers. On empruntait, moins pour trafiquer avantageusement, que pour satisfaire à un besoin pressant; exiger alors un intérêt n'était autre chose qu'asseoir un profit sur la détresse de son prochain, et l'on conçoit que les principes d'une religion toute fraternelle dans son origine, comme était la religion chrétienne, devaient réprouver un tel calcul, qui, maintenant encore, est inconnu des âmes généreuses et condamné par les maximes de la morale la plus ordinaire. Montesquieu [1] attribue à cette proscription du prêt à intérêt la décadence du commerce : c'est une des raisons de sa décadence, mais il y en avait beaucoup d'autres.

Les progrès de l'industrie ont fait considérer un capital prêté sous un tout autre jour. Ce n'est plus maintenant, dans les cas ordinaires, un secours dont on a besoin; c'est un agent, un outil dont celui qui l'emploie peut se servir très-utilement pour la société, et avec un grand bénéfice pour lui-même. Dès-lors il n'y a pas plus d'avarice ni d'immoralité à en tirer un loyer, qu'à tirer un fermage de sa terre, un salaire de son industrie; c'est une compensation équitable, fondée sur une convenance réciproque; et la convention entre l'entrepreneur et le prêteur, par laquelle ce loyer est fixé, est du même genre que toutes les conventions.

Mais dans l'échange ordinaire, tout est terminé quand l'échange est consommé; tandis que dans le prêt il s'agit encore d'évaluer le risque que court le prêteur, de ne pas rentrer en possession de la totalité ou d'une partie de son capital. Ce risque est apprécié et payé au moyen d'une autre portion d'intérêt ajoutée à la première, et qui forme une véritable prime d'assurance.

Toutes les fois qu'il est question d'intérêts de fonds, il faut soigneusement distinguer ces deux parties dont ils se composent, sous peine d'en raisonner tout de travers, et souvent de faire, soit comme particulier, soit comme agent de l'autorité publique, des opérations inutiles ou fâcheuses.

C'est ainsi qu'on a constamment réveillé l'usure, quand on a voulu limiter le taux de l'intérêt ou l'abolir entièrement. Plus les menaces étaient

---

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXI, ch. 20.

violentes, plus l'exécution en était rigoureuse, et plus l'intérêt de l'argent s'élevait : c'était le résultat de la marche ordinaire des choses. Plus on augmentait les risques du prêteur, et plus il avait besoin de s'en dédommager par une forte prime d'assurance. A Rome, pendant tout le temps de la république, l'intérêt de l'argent fut énorme; on l'aurait deviné si l'on ne l'avait pas su : les débiteurs, qui étaient les plébéiens, menaçaient continuellement leurs créanciers, qui étaient les patriciens. Mahomet a proscrit le prêt à intérêt; qu'arrive-t-il dans les états musulmans? On prête à usure : il faut bien que le prêteur s'indemnise de l'usage de son capital qu'il cède, et de plus, du péril de la contravention. La même chose est arrivée chez les chrétiens aussi long-temps qu'ils ont prohibé le prêt à intérêt; et quand le besoin d'emprunter le leur fesait tolérer chez les juifs, ceux-ci étaient exposés à tant d'humiliations, d'avanies, d'extorsions, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, qu'un intérêt considérable était seul capable de couvrir des dégoûts et des pertes si multipliés. Des lettres patentes du roi Jean, de l'an 1360, autorisent les juifs à prêter sur gages, en retirant *pour chacune livre, ou vingt sous, quatre deniers d'intérêts par semaine*, ce qui fait plus de 86 pour cent par an; mais dès l'année suivante, ce prince, qui pourtant passe pour un des plus fidèles à leur parole que nous ayons eus, fit secrètement diminuer la quantité du métal fin contenue dans les monnaies ; de manière que les prêteurs ne reçurent plus en remboursement une valeur égale à celle qu'ils avaient prêtée.

Cela suffit pour expliquer et pour justifier le gros intérêt qu'ils exigeaient; sans compter qu'à une époque où l'on empruntait, non pas tant pour former des entreprises industrielles, que pour soutenir des guerres et fournir à des dissipations et à des projets hasardeux, à une époque où les lois étaient sans force et les prêteurs hors d'état d'exercer avec succès une action contre leurs débiteurs, il leur fallait une grosse assurance pour couvrir l'incertitude du remboursement. La prime d'assurance formait la majeure partie de ce qui portait le nom d'*intérêt* ou d'*usure*; et l'intérêt véritable, le loyer pour l'usage du capital, se réduisait à fort peu de chose. Je dis à *fort peu de chose*; car, quoique les capitaux fussent rares, je soupçonne que les emplois productifs étaient plus rares encore. Sur les 86 pour cent d'intérêt payés sous le roi Jean, il n'y avait peut-être pas plus de 3 à 4 pour cent qui représentassent le service productif des capitaux prêtés; tous les services productifs sont mieux payés de nos jours qu'ils ne l'étaient alors, et le service productif des capitaux ne peut guère actuelle-

ment être évalué à plus de 5 pour cent ; ce qui excède ce taux représente la prime d'assurance réclamée par le prêteur.

Ainsi la baisse de l'assurance, qui forme souvent la plus forte partie de l'intérêt, dépend de la sûreté dont jouit le prêteur ; cette sûreté, à son tour, dépend principalement de trois circonstances, savoir : 1° de la sûreté de l'emploi; 2° des facultés, du caractère personnel de l'emprunteur, et 3° de la bonne administration du pays où il réside.

Nous venons de voir que l'emploi hasardeux que l'on fesait de l'argent emprunté, dans le moyen âge, entrait pour beaucoup dans la forte prime d'assurance payée au prêteur. Il en est de même, quoiqu'à un moindre degré, pour tous les emplois hasardeux. Les Athéniens distinguaient jadis l'intérêt *maritime* de l'intérêt *terrestre* ; le premier allait à 30 pour cent, plus ou moins, par voyage, soit au Pont-Euxin, soit dans un des ports de la Méditerranée [1]. On pouvait bien exécuter deux de ces voyages par an; ce qui fesait revenir l'intérêt annuel à 60 pour cent environ, tandis que l'intérêt terrestre ordinaire était de 12 pour cent. Si l'on suppose que, dans les 12 pour cent de l'intérêt terrestre, il y en avait la moitié pour couvrir le risque du prêteur, on trouvera que le seul usage annuel de l'argent, à Athènes, valait 6 pour cent, estimation que je crois encore au-dessus de la vérité; mais en la supposant bonne, il y avait donc dans l'intérêt maritime 54 pour cent payés pour l'assurance du prêteur! Il faut attribuer cet énorme risque, d'une part, aux mœurs encore barbares des nations avec lesquelles on trafiquait; les peuples étaient bien plus étrangers les uns aux autres qu'ils ne sont de nos jours, et les lois et usages commerciaux bien moins respectés; il faut l'attribuer, d'une autre part, à l'imperfection de l'art de la navigation. On courait plus de risques pour aller du Pirée à Trébizonde, quoiqu'il n'y eût pas trois cents lieues à faire, qu'on n'en court à présent pour aller de Lorient à Canton, en parcourant une distance de sept mille lieues. Les progrès de la géographie et de la navigation ont ainsi contribué à faire baisser le taux de l'intérêt, et par suite les frais de production.

On emprunte quelquefois, non pour faire valoir la valeur empruntée, mais pour la dépenser stérilement. De tels emprunts doivent toujours être fort suspects au prêteur; car une dépense stérile ne fournit à l'emprunteur ni de quoi rendre le principal, ni de quoi payer les intérêts. S'il a un revenu sur lequel il puisse assigner la restitution, c'est une manière d'anti-

---

[1] *Voyage d'Anacharsis*, t. IV, p. 371.

ciper sur ses revenus. Si ce qu'il emprunte ne peut être remboursé que sur un capital, un fonds, c'est une manière de dissiper son fonds. S'il n'a pour rembourser ni fonds ni revenus, c'est la propriété de son prêteur qu'il dissipe.

Dans l'influence que la nature de l'emploi exerce sur le taux de l'intérêt, il faut comprendre la durée du prêt : l'intérêt est moins élevé quand le prêteur peut faire rentrer ses fonds à volonté, ou du moins dans un terme très-court, soit à cause de l'avantage réel de disposer de son capital quand il veut, soit qu'on redoute moins un risque auquel on croit pouvoir se soustraire avant d'en être atteint. La faculté de pouvoir négocier sur la place les effets au porteur des gouvernemens modernes, entre pour beaucoup dans le bas intérêt auquel plusieurs d'entre eux parviennent à emprunter. Cet intérêt ne paie pas, selon moi, le risque des prêteurs ; mais ceux-ci espèrent toujours vendre leurs effets publics avant le moment de la catastrophe, s'ils venaient à la craindre sérieusement. Les effets non négociables portent un intérêt bien plus fort; telles étaient en France les rentes viagères, que le gouvernement français payait en général sur le pied de dix pour cent, taux élevé pour de jeunes têtes; aussi les Génevois firent-ils une excellente spéculation en plaçant leurs rentes viagères sur trente têtes connues, et pour ainsi dire publiques. Ils en firent par là des effets négociables, et attachèrent à un effet négociable, l'intérêt qu'on avait été forcé de payer pour une avance qui ne l'était pas.

Quant à l'influence du caractère personnel et des facultés de l'emprunteur sur le montant de l'assurance, elle est incontestable : elle constitue ce qu'on appelle le *crédit personnel*, et l'on sait qu'une personne qui a du crédit, emprunte à meilleur marché qu'une personne qui n'en a pas.

Ce qui, après la probité bien reconnue, assure le mieux le crédit d'un particulier comme d'un gouvernement, c'est l'expérience de l'exactitude qu'ils mettent à acquitter leurs engagemens ; c'est la première base du crédit, et, en général, elle n'est pas trompeuse.

Quoi ! dira-t-on, un homme qui n'a jamais manqué d'acquitter ses dettes ne peut-il pas y manquer au premier jour ?—Non; il est peu probable qu'il le fasse, surtout si l'on a de son exactitude une expérience un peu longue. En effet, pour qu'il ait acquitté exactement ses dettes, il faut qu'il ait toujours eu entre ses mains des valeurs suffisantes pour y faire face : c'est le cas d'un homme qui a plus de propriétés que de dettes, ce qui est un fort bon motif pour lui accorder de la confiance; ou bien, il faut qu'il ait toujours si bien pris ses mesures et fait des spéculations tellement

sûres, que ses rentrées n'aient jamais manqué d'arriver avant ses échéances : or, cette habileté, cette prudence, sont encore de fort bons garans pour l'avenir. Voilà pourquoi un négociant à qui il est arrivé de manquer à un de ses engagemens, ou qui seulement a hésité à le remplir, perd tout crédit.

Enfin la bonne administration du pays où réside le débiteur, diminue les risques du créancier, et par conséquent la prime d'assurance qu'il est obligé de se ménager pour couvrir ses risques. Le taux de l'intérêt hausse toutes les fois que les lois et l'administration ne savent pas garantir l'exécution des engagemens. C'est bien pis lorsqu'elles excitent à les violer, comme dans le cas où elles autorisent à ne pas payer ; où elles ne reconnaissent pas la validité des obligations contractées de bonne foi.

Les contraintes établies contre les débiteurs insolvables, ont presque toujours été regardées comme contraires à ceux qui ont besoin d'emprunter : elles leur sont favorables. On prête plus volontiers, et à meilleur marché, là où les droits du prêteur sont plus solidement appuyés par les lois. C'est d'ailleurs un encouragement à la formation des capitaux : dans les lieux où l'on ne croit pas pouvoir disposer avec sûreté de son épargne, chacun est fort enclin à consommer la totalité de son revenu. Peut-être faut-il chercher dans cette considération l'explication d'un phénomène moral assez curieux ; c'est cette avidité de jouissances qui se développe ordinairement avec fureur dans les temps de troubles et de désordres [1].

En parlant de la nécessité des contraintes envers les débiteurs, je ne prétends pas cependant recommander les rigueurs de l'emprisonnement : emprisonner un débiteur, c'est lui ordonner de s'acquitter et lui en ravir les moyens. La loi des Indous me semble plus sage ; elle donne au créancier le droit de saisir son débiteur insolvable, de l'enfermer chez lui, et de le faire travailler à son profit [2]. Mais quels que soient les moyens dont l'autorité publique se serve pour contraindre les gens à payer leurs dettes, ils sont tous inefficaces partout où la faveur peut parler plus haut que la loi : du moment que le débiteur est ou peut espérer de se mettre au-dessus

---

[1] Voyez la description de la peste de Florence, telle que M. de Sismondi la donne, d'après Boccace, dans son *Histoire des républiques d'Italie*. On a fait des observations pareilles à plusieurs des époques les plus terribles de la révolution française.

[2] Raynal, *Histoire philosophique*, liv. I, § 8.

des atteintes de son créancier, celui-ci court un risque, et ce risque a une valeur.

Après avoir dégagé du taux de l'intérêt ce qui tient à une prime d'assurance payée au prêteur comme un équivalent du risque de perdre, en tout ou en partie, son capital, il nous reste l'intérêt pur et simple, le véritable loyer qui paie l'utilité et l'usage d'un capital.

Or, cette portion de l'intérêt est d'autant plus élevée, que la quantité des capitaux à prêter est moindre, et que la quantité de capitaux demandée pour être empruntée, est plus forte ; et, de son côté, la quantité demandée est d'autant plus considérable, que les emplois de fonds sont plus nombreux et plus lucratifs. Ainsi, une hausse dans le taux de l'intérêt n'indique pas toujours que les capitaux deviennent plus rares ; elle peut aussi indiquer que les emplois deviennent plus faciles et plus productifs. C'est ce qu'observa Smith, après la guerre heureuse que les Anglais terminèrent par la paix de 1763 [1]. Le taux de l'intérêt haussa : les acquisitions importantes que l'Angleterre venait de faire, ouvraient une nouvelle carrière au commerce et invitaient à de nouvelles spéculations ; les capitaux ne furent pas plus rares, mais la demande des capitaux devint plus forte, et la hausse des intérêts qui s'ensuivit, et qui est ordinairement un signe d'appauvrissement, fut, dans ce cas-ci, occasionnée par l'ouverture d'une nouvelle source de richesses.

La France a vu, en 1812, une cause contraire produire des effets opposés : une guerre longue, destructive, et qui fermait presque toute communication extérieure, des contributions énormes, des priviléges désastreux, des opérations de commerce faites par le gouvernement lui-même, des tarifs de douanes arbitrairement changés, des confiscations, des destructions, des vexations, et en général un système d'administration avide, hostile envers les citoyens, avaient rendu toutes les spéculations industrielles pénibles, hasardeuses, ruineuses ; quoique la masse des capitaux allât probablement en déclinant, les emplois utiles qu'on en pouvait faire, étaient devenus si rares et si dangereux, que jamais l'intérêt ne tomba, en France, aussi bas qu'à cette époque, et ce qui est ordinairement le signe d'une grande prospérité, devint alors l'effet d'une grande détresse.

Ces exceptions confirment la loi générale et permanente, qui veut que plus les capitaux disponibles sont abondans en proportion de l'étendue des emplois, et plus on voie baisser l'intérêt des capitaux prêtés. Quant à

---

[1] *Rich. des Nat.*, liv. I, ch. 9.

la quantité des capitaux disponibles, elle tient aux épargnes précédemment faites. Je renvoie pour cela à ce que j'ai dit (liv. I, ch. 11) sur la formation des capitaux [1].

Quand on veut que tous les capitaux qui demandent des emprunteurs, et que toutes les industries qui réclament des capitaux trouvent de part et d'autre de quoi se satisfaire, on laisse la plus grande liberté de contracter dans tout ce qui tient au prêt à intérêt. Au moyen de cette liberté, il est difficile que des capitaux disponibles restent sans être employés, et il devient dès-lors présumable qu'il y a autant d'industrie mise en activité que le comporte l'état actuel de la société.

Mais il convient de donner une très-grande attention à ces mots : *la quantité des capitaux disponibles ;* car c'est cette quantité seulement qui influe sur le taux de l'intérêt; c'est des seuls capitaux dont on peut et dont on veut disposer, qu'on peut dire qu'ils sont *dans la circulation;* un capital dont l'emploi est trouvé et commencé, n'étant plus offert, ne fait plus partie de la masse des capitaux qui sont dans la circulation ; son prêteur n'est plus en concurrence avec les autres prêteurs, à moins que l'emploi ne soit tel que le capital puisse être facilement réalisé de nouveau pour être appliqué à un autre emploi.

Ainsi, un capital prêté à un négociant et qu'on peut retirer de ses mains en le prévenant peu de temps d'avance, et encore mieux un capital employé à escompter des lettres de change (ce qui est un moyen de prêter au commerce), sont des capitaux facilement disponibles, et qu'on peut consacrer à tout autre emploi qu'on jugerait préférable.

Il en est à peu près de même d'un capital que son maître emploierait par lui-même à un commerce facile à liquider, comme celui des épiceries. La vente des marchandises de ce genre, au cours, est une opération

---

[1] On a remarqué que l'intérêt est un peu moins élevé dans les villes que dans les campagnes. (Smith, *Rich. des Nat.*, liv. I, ch. 9.) La raison en est simple : les capitaux sont communément entre les mains des gens riches qui résident dans les villes, ou qui du moins s'y rendent pour leurs affaires; ils y tiennent la denrée dont ils sont marchands, c'est-à-dire, les services des capitaux, et n'aiment pas à voir les leurs employés trop loin de leurs yeux. Les villes, et surtout les villes principales, sont les grands marchés pour les capitaux, peut-être plus que pour l'industrie elle-même; aussi l'industrie s'y paie-t-elle plus cher que les capitaux. Dans les campagnes, où il y a peu de capitaux qui ne soient engagés, c'est le contraire. Aussi se plaint-on beaucoup de l'usure dans les campagnes : il y en aurait moins, si l'on y accordait honneur et sûreté au métier de prêteur.

facile et exécutable en tout temps. Une valeur ainsi employée peut être réalisée, rendue, si elle était empruntée, prêtée de nouveau, employée dans un autre commerce, ou appliquée à tout autre usage. Si elle n'est pas toujours actuellement dans la circulation, elle y est au moins très-prochainement; et la plus prochainement disponible de toutes les valeurs, est celle qui est en monnaie. Mais un capital dont on a construit un moulin, une usine, et même des machines mobilières et de petites dimensions, est un *capital engagé*, et qui, ne pouvant désormais servir à aucun autre usage, est retiré de la masse des capitaux en circulation, et ne peut plus prétendre à aucun autre profit que celui de la production à laquelle il est voué. Et remarquez qu'un moulin, une machine, ont beau être vendus, leur valeur capitale n'est point par là restituée à la circulation; si le vendeur en dispose, l'acheteur ne dispose plus du capital qu'il a consacré à cette acquisition. La somme des capitaux disponibles reste la même.

Cette remarque est importante pour apprécier justement les causes déterminantes, non-seulement du taux de l'intérêt des capitaux qu'on prête, mais aussi des profits qu'on fait sur les capitaux qu'on emploie, et dont il sera question tout à l'heure.

On s'imagine quelquefois que le crédit multiplie les capitaux. Cette erreur, qui se trouve fréquemment reproduite dans une foule d'ouvrages, dont quelques-uns sont même écrits *ex professo* sur l'économie politique, suppose une ignorance absolue de la nature et des fonctions des capitaux. Un capital est toujours une valeur très-réelle, et fixée dans une matière; car les produits immatériels ne sont pas susceptibles d'accumulation. Or, un produit matériel ne saurait être en deux endroits à la fois, et servir à deux personnes en même temps. Les constructions, les machines, les provisions, les marchandises qui composent mon capital, peuvent en totalité être des valeurs que j'ai empruntées : dans ce cas, j'exerce une industrie avec un capital qui ne m'appartient pas, et que je loue; mais, à coup sûr, ce capital que j'emploie n'est pas employé par un autre. Celui qui me le prête s'est interdit le pouvoir de le faire travailler ailleurs. Cent personnes peuvent mériter la même confiance que moi; mais ce crédit, cette confiance méritée ne multiplie pas la somme des capitaux disponibles; elle fait seulement qu'on garde moins de capitaux sans les faire valoir [1].

---

[1] Voyez les chapitres 10 et 11 du livre I de cet ouvrage, sur la manière dont s'emploient, se transforment et s'accumulent les capitaux. Ce qui est dit ici n'est pas en contradiction avec ce qui a été établi au chapitre 30 du livre I sur les signes

On n'exigera pas que j'essaie d'apprécier la force des motifs d'attachement, de parenté, de générosité, de reconnaissance, qui font quelquefois prêter un capital, ou influent sur l'intérêt qu'on en tire. Chaque lecteur doit évaluer lui-même l'influence des causes morales sur les faits économiques, les seuls qui puissent nous occuper ici.

Forcer les capitalistes à ne prêter qu'à un certain taux, c'est taxer la denrée dont ils sont marchands ; c'est la soumettre à un *maximum;* c'est ôter de la masse des capitaux en circulation tous ceux qui ne sauraient s'accommoder de l'intérêt fixé. Les lois de ce genre sont si mauvaises, qu'il est heureux qu'elles soient violées. Elles le sont presque toujours ; le besoin d'emprunter et le besoin de prêter s'entendent pour les éluder, ce qui devient facile en stipulant des avantages qui ne portent pas le nom d'*intérêts*, mais qui ne sont au fond qu'une portion des intérêts. Tout l'effet qui en résulte est d'élever le taux de l'intérêt par l'augmentation des risques auxquels on expose le prêteur.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que les gouvernemens qui ont fixé le taux de l'intérêt, ont presque toujours donné l'exemple de violer leurs propres lois, et payé, dans leurs emprunts, un intérêt supérieur à l'intérêt légal.

Il convient que la loi fixe un intérêt, mais c'est pour les cas seulement où il est dû sans qu'il y ait eu de stipulation préalable, comme lorsqu'un jugement ordonne la restitution d'une somme avec les intérêts. Il me semble que ce taux doit être fixé par la loi au niveau des plus bas intérêts payés dans la société, parce que le taux le plus bas est celui des emplois les plus sûrs. Or, la justice peut bien vouloir que le détenteur d'un capital le rende, et même avec les intérêts ; mais pour qu'il le rende, il faut

---

représentatifs de la monnaie. Une lettre de change, négociée par un particulier qui a du crédit, n'est qu'un moyen d'emprunter une valeur réelle à un autre particulier pendant l'intervalle qui s'écoule depuis l'instant où la négociation se fait, jusqu'à celui où la lettre de change s'acquitte. Les billets au porteur, mis en circulation, soit par des banques, soit par le gouvernement, ne font que remplacer un agent de la circulation dispendieux (l'or ou l'argent) par un autre qui remplit le même office (le papier), et qui coûte fort peu. Le papier remplissant alors l'office des métaux précieux, ceux-ci deviennent disponibles, et, s'échangeant contre des marchandises ou ustensiles propres à l'industrie, sont un accroissement très-réel et très-matériel du capital de la nation. Cette augmentation est bornée, et ne peut jamais excéder la somme des valeurs que l'état de la société réclame pour servir en qualité d'*agent de la circulation*; somme fort petite, comparée à la valeur totale des capitaux de la société.

qu'elle le suppose encore entre ses mains; et elle ne peut le supposer entre ses mains qu'autant qu'il l'a fait valoir de la manière la moins hasardeuse, et par conséquent qu'il en a retiré le plus bas de tous les intérêts.

Mais ce taux ne devrait pas porter le nom d'*intérêt légal*, par la raison qu'il ne doit point y avoir d'*intérêt illégal*, pas plus qu'il n'y a un cours des changes illégal, un prix illégal pour le vin, la toile et les autres denrées.

C'est ici le lieu de combattre une erreur bien généralement répandue.

Comme les capitaux, au moment qu'on les prête, se prêtent ordinairement en monnaie, on s'est imaginé que l'abondance de l'argent était la même chose que l'abondance des capitaux, et que c'était l'abondance de l'argent qui fesait baisser le taux de l'intérêt; de là ces expressions fautives, employées par les gens d'affaires : *l'argent est rare*, *l'argent est abondant*, très-analogues au surplus avec cette autre expression également fautive : *intérêt de l'argent*. Le fait est que l'abondance ou la rareté de l'argent, de la monnaie, ou de tout ce qui en tient lieu, n'influe *pas du tout* sur le taux de l'intérêt, pas plus que l'abondance ou la rareté de la cannelle, du froment, ou des étoffes de soie. La chose prêtée n'est point telle ou telle marchandise, ou de l'argent, qui n'est lui-même qu'une marchandise; ce qu'on prête est une valeur accumulée et consacrée à un placement.

Celui qui veut prêter, réalise en monnaie la somme de valeur qu'il destine à cet usage, et à peine l'emprunteur l'a-t-il à sa disposition, qu'il échange cet argent contre autre chose; l'argent qui a servi à cette opération s'en va servir à une autre opération pareille, ou à toute autre opération; que sais-je, au paiement de l'impôt, à la solde de l'armée. La valeur prêtée n'a été que momentanément sous forme de monnaie, de même que nous avons vu un revenu, qu'on reçoit et qu'on dépense, se montrer passagèrement sous une forme semblable, et les mêmes pièces de monnaie servir cent fois dans une année à payer autant de portions de revenus.

De même, lorsqu'une somme d'argent a fait passer une valeur capitale (une valeur fesant office de capital) de la main d'un prêteur à celle d'un emprunteur, le même argent peut aller, après plusieurs échanges, servir à un autre prêteur pour un autre emprunteur, sans que le premier soit pour cela dessaisi de la valeur qu'il a empruntée. Celle-ci a déjà changé de forme; il en a peut-être acheté des matières premières pour ses fabriques, et c'est alors de la valeur de ces matières premières qu'il paie l'in-

térêt, et non de la somme d'argent qui n'appartient plus ni à son prêteur, ni à lui. Si la même somme d'argent doit servir à un nouveau prêt, il faut auparavant que le nouveau prêteur l'acquierre au prix de la valeur capitale qui est en sa possession, et c'est cette dernière valeur, fruit d'une autre accumulation, qui est la valeur prêtée. La même somme ne représente jamais deux capitaux à la fois.

On peut prêter ou emprunter en toute espèce de marchandise de même qu'en argent, et ce n'est pas cette circonstance qui fait varier le taux de l'intérêt. Rien même n'est plus commun dans le commerce que de prêter et emprunter autrement qu'en argent. Lorsqu'un manufacturier achète des matières premières à terme, il emprunte réellement en laine ou en coton; il se sert dans son entreprise de la valeur de ces marchandises, et la nature de ces marchandises n'influe en rien sur l'intérêt qu'il bonifie à son vendeur [1]. L'abondance ou la rareté de la marchandise prêtée n'influe que sur son prix relativement aux autres marchandises, et n'influe en rien sur le taux de l'intérêt. Ainsi, quand l'argent est venu à baisser en

---

[1] Il se fait beaucoup de prêts à intérêt qui n'en portent pas le nom et qui n'entraînent pas de transports d'argent. Lorsqu'un marchand en détail remplit sa boutique en achetant au manufacturier ou au marchand en gros, il emprunte à intérêt, et rembourse, soit au terme, soit avant le terme, en retenant l'escompte, qui est la restitution qu'on lui fait de l'intérêt qu'on avait ajouté au prix en lui vendant les marchandises. Lorsqu'un négociant de province fait une remise à un banquier de Paris, et, plus tard, fait une traite sur ce banquier, il lui prête pendant le temps qui s'écoule entre l'échéance de sa remise et le paiement de sa traite. L'intérêt de cette avance est payé par le compte d'intérêt que le banquier joint au compte courant du négociant.

On lit dans le *Cours d'Économie politique* que M. Henri Storch a fait pour l'usage des grands-duc de Russie, et qui est imprimé à Pétersbourg (tome VI, page 103), que les négocians ou commissionnaires anglais qui trafiquent en Russie, accordent à leurs acheteurs des crédits de douze mois, dont les Russes profitent pour acheter des marchandises d'un débit prompt et facile, et pour réaliser le prix de leurs achats long-temps avant le moment de les payer. Ils se servent ensuite des fonds jusqu'au terme qu'on leur a laissé; et l'on voit des négocians de ce pays-là faire entre eux des affaires avec des capitaux réellement anglais, qu'on ne leur a pas prêtés dans ce but.

Les Anglais retrouvent bien, je présume, les loyers de leurs capitaux dans le haut prix qu'ils vendent leurs marchandises; mais les profits des capitaux sont si élevés en Russie, que, malgré cette manière onéreuse d'emprunter, les négocians russes peuvent encore faire de bonnes affaires à l'aide de ces emprunts.

Europe au sixième de son ancienne valeur, il a fallu, pour prêter le même capital, donner six fois plus d'argent; mais l'intérêt est resté le même. La quantité d'argent viendrait à décupler dans le monde, que les capitaux disponibles pourraient n'être pas plus abondans [1].

C'est donc bien à tort qu'on se sert du mot *intérêt de l'argent*, et c'est probablement à cette expression vicieuse qu'on doit d'avoir regardé l'abondance ou la rareté de l'argent comme pouvant influer sur le taux de l'intérêt [2]. Law, Montesquieu, et le judicieux Locke lui-même, dans un écrit dont le but était de chercher les moyens de faire baisser *l'intérêt de l'argent*, s'y sont trompés. Faut-il être surpris que d'autres s'y soient trompés après eux? La théorie de l'intérêt est demeurée couverte d'un voile épais jusqu'à Hume et Smith [3] qui l'ont levé. Cette matière ne sera jamais claire que pour ceux qui se formeront une idée juste de ce qui est appelé *capital* dans tout le cours de cet ouvrage; qui concevront que, lorsqu'on emprunte, ce n'est pas telle ou telle denrée ou marchandise qu'on emprunte, mais une *valeur*, portion de la *valeur du capital* prêta-

---

[1] Ceci n'est point contradictoire avec ce qui a été dit ailleurs, qu'une portion importante des monnaies fait partie des capitaux de la société. Les monnaies, même quand elles représentent un capital, ne font pas, sous leur forme matérielle, partie du capital disponible de la société : elles ne cherchent pas leur emploi; il est tout trouvé; c'est de servir aux échanges qu'on a besoin de conclure. Cet office accompli dans un lieu, elles vont dans un autre servir de la même manière, et n'importent plus en aucune façon ni au prêteur ni à l'emprunteur qui les ont précédemment employées.

[2] Si l'intérêt était d'autant plus bas que l'argent est plus abondant, il serait plus bas en Amérique qu'en Europe : ce qui n'est pas.

[3] Voyez les *Essais de Hume*, deuxième partie, essai 4; et Smith, *Rich. des Nat.*, liv. II, ch. 4.

Locke et Montesquieu auraient fait dix gros volumes sur l'économie politique, qu'il faudrait bien se garder de les lire. Plus un auteur est ingénieux, et plus il obscurcit la matière qu'il n'entend pas. En effet, un homme d'esprit n'a pu se payer que de raisons spécieuses, de toutes les plus dangereuses pour le commun des lecteurs, qui ne possèdent pas assez sûrement les principes, pour découvrir une erreur à la première vue. Dans les sciences qui ne font que recueillir et classer des observations, comme la botanique, l'histoire naturelle, il faut lire tout. Dans les sciences où il s'agit de déduire des lois générales de l'observation des faits particuliers, comme la physique, l'économie politique, il ne faut lire que deux ou trois ouvrages, et ne pas les choisir parmi les mauvais.

ble de la société, et que le tant pour cent qu'on paie pour l'usage de cette *portion du capital* dépend du rapport entre la quantité de capitaux qu'on offre de prêter et la quantité qu'on demande à emprunter, en chaque lieu, sans avoir aucun rapport à la nature de la marchandise, monnaie ou autre, dont on se sert pour transmettre la valeur prêtée.

§ II.—Des Profits des capitaux.

Soit qu'un entrepreneur ait emprunté le capital qui sert à son entreprise, soit qu'il le possède en toute propriété, il en tire, au moment où il vend ses produits, un profit indépendant du profit qui représente le salaire de son talent et de ses travaux. L'intérêt qu'un capitaliste obtient d'un capital prêté est pour nous la preuve qu'on retire un profit d'un capital qu'on fait valoir. Quel entrepreneur, en effet, pourrait, d'une manière suivie, consentir à payer un intérêt, s'il ne trouvait pas dans le prix auquel il vend ses produits, un profit qui l'indemnise tout au moins du loyer que son capital lui coûte ? Et lorsqu'il est propriétaire de son capital, si, en fesant valoir par lui-même ce capital, il n'en tirait rien au-delà du salaire de ses peines, n'est-il pas évident qu'il préférerait le prêter pour en tirer un intérêt, et qu'il louerait séparément ses talens et sa capacité pour en recevoir un salaire [1] ?

Lors donc qu'on veut analyser complétement les faits, il convient de distinguer les profits qu'un entrepreneur retire de son capital, de ce qu'il ne doit qu'à son industrie. Ils sont réels l'un et l'autre dans toute entreprise qui va bien et qui rembourse la totalité des avances qu'elle occasionne ; mais, quoique de nature différente, ils se confondent aisément, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque. On rencontre bien des circonstances où il serait cependant utile de les apprécier séparément ; un entrepreneur apprendrait par là quel intérêt il peut, sans imprudence, consentir à payer pour accroître son capital actif ; deux associés, dont l'un fournit plus de capitaux et l'autre plus de travail, sauraient mieux comment régler leurs prétentions respectives.

Une méthode générale de parvenir à une appréciation de ce genre, serait peut-être de comparer la somme moyenne des bénéfices que l'on fait

---

[1] Si, généralement parlant, le prix des produits indemnise l'entrepreneur des frais qu'il fait pour le loyer de son capital, que devient le principe de David Ricardo, que le prix des choses ne contient rien qui représente les profits capitaux ?

dans les entreprises pareilles, avec leur différence moyenne. Ainsi, par exemple, lorsque deux maisons de commerce, situées dans les mêmes circonstances et exerçant la même industrie, avec un capital chacune de cent mille francs, gagnent, année commune, l'une 24,000 francs, l'autre 6,000, c'est-à-dire, en tout 30,000 francs, on peut supposer que le terme moyen des gains de ce genre de commerce, qui comprennent à la fois les profits résultans des talens industriels et ceux des capitaux, s'élève à 15,000 francs. Et si la plus habile industrie a rendu 18,000 francs de plus que la moindre, nous pouvons supposer qu'une habileté moyenne rend 9,000 francs, Or, 9,000 francs, produit d'une industrie ordinaire, déduits de 15,000 francs, produit des talens industriels et des services capitaux réunis, laissent 6,000 francs de profits attribuables au capital seulement, ou 6 pour cent.

Plusieurs économistes, sur ce fondement que les capitalistes donnent toujours la préférence, toutes choses d'ailleurs égales, aux emplois qui rapportent le plus, présument que les profits des capitaux s'égalisent par la concurrence, et que, si nous voyons des capitaux, engagés dans des entreprises périlleuses rapporter de plus gros profits que d'autres, cette supériorité ne provient que d'une prime d'assurance suffisante pour compenser les pertes auxquelles le capital est exposé. Ils affirment en conséquence que, les pertes déduites, un capital ne rapporte pas plus qu'un autre. Mais quand on observe les faits dans la nature, on s'aperçoit qu'ils ne suivent pas une marche si simple et si rigoureuse.

Bien que les capitaux disponibles se composent de valeurs transportables, et même facilement transportables, ils ne se rendent pas aussi facilement qu'on serait tenté de le croire, dans les lieux où ils obtiendraient de meilleurs profits. Le capitaliste qui en est propriétaire ou l'entrepreneur auquel on pourrait le confier, sont obligés d'entrer dans beaucoup de considérations, indépendamment de celle qui les porte à tirer de leur capital le plus gros profit. On répugne à le transporter chez l'étranger, ou dans un climat inhospitalier, ou même dans une province qui présente peu de ressources pour les plaisirs et la société. On s'est toujours plaint des propriétaires qui négligent de faire à leurs terres les améliorations les plus profitables, parce qu'il faudrait s'en occuper et les habiter constamment. Les gens riches préfèrent le séjour des grandes villes et les entreprises dont elles peuvent être le siége. Les villes sont le marché où les capitaux sont le plus abondans; et cependant il est difficile de les y emprunter pour aller les faire valoir ailleurs, parce que les capitalistes

n'aiment pas à les perdre de vue et à se trouver hors de portée d'en surveiller l'emploi.

Ce n'est pas tout : un capital ne rapporte un profit que lorsqu'il est mis en œuvre par le talent; et quoique le talent et la conduite aient la principale part au profit qui résulte de leur travail commun, on ne saurait nier que ce profit est fort augmenté par l'augmentation du capital dont le talent dispose [1]. Or, si un capital rapporte plus ou moins selon qu'on le fait valoir avec plus ou moins d'intelligence, les endroits où les affaires sont considérables et les capacités industrielles rares, offriront aux capitaux qui s'y présenteront soutenus par des talens, des profits supérieurs à ceux que gagneront les capitaux privés de cet avantage. Un outil conduit par une main habile, indépendamment de ce que gagne l'habileté qui le dirige, fait plus de profit qu'un outil que fatigue vainement une main incapable. Un instrument de musique produit peu d'effet s'il est mal touché, et ne rend aucun son quand on le laisse entièrement oisif. Des capitaux qui se trouvent dans le même cas, n'entrent point en concurrence avec ceux qui se trouvent en de meilleures mains. Avant l'émancipation de l'Amérique espagnole et portugaise, Cadix et Lisbonne avaient à peu près

---

[1] C'est le fondement sur lequel Smith, et après lui la plupart des économistes anglais, prétendent que le profit est en raison du capital d'une entreprise et non de l'industrie de son entrepreneur. Smith suppose (liv. I, ch. 6) deux manufactures établies dans un même endroit où la concurrence de plusieurs arts a borné les profits qu'on fait dans les manufactures en général, à dix pour cent du capital qu'on y emploie. Si l'une de ces manufactures s'exerce sur des matières de peu de valeur, elle pourra marcher avec un capital de 1,000 livres sterling, et rapportera à son entrepreneur 100 livres sterling par an; tandis que l'autre manufacture qui, avec le même nombre d'ouvriers, travaille des matières plus chères, et requiert en conséquence un capital de 7,300 livres sterling, rapportera 730 livres sterling. Il en conclut que le profit est en raison du capital, et non en raison de l'industrie de l'entrepreneur. Ces hypothèses ne suffisent pas pour fonder le principe; car je peux supposer avec autant de raison, pour le moins, deux manufactures dans un même endroit, travaillant un produit semblable, avec chacune 1,000 livres sterling de capital, mais conduites, l'une par un entrepreneur rempli d'intelligence, d'activité, d'économie, qui gagnera 150 livres sterling par an; et l'autre, conduite par un homme incapable et négligent, qui n'en gagnera que 50. La différence des profits, dans ce cas, ne viendra pas de la différence des capitaux qui seront pareils, mais bien de la différence des capacités industrielles. Voyez, au chapitre 5 de ce livre, une note sur le même sujet.

le monopole du commerce de ces vastes colonies, et soit que les capitaux des Portugais et des Espagnols ne fussent pas suffisans pour un si grand commerce, soit que leur industrie ne fût pas assez active pour tirer parti de leurs capitaux, les négocians étrangers qui s'y transportaient avec des fonds, y fesaient, en peu d'années, des fortunes considérables. Il en est de même, je crois, de plusieurs établissemens anglais en Russie.

Concluons que les profits qu'on peut tirer de l'emploi des capitaux, varient selon les lieux et les circonstances; et, malgré la difficulté qu'on éprouve à établir les lois générales qui déterminent ces profits divers, on peut présumer que toutes les circonstances qui contribuent à diminuer, pour chaque emploi, la quantité des capitaux qui se présentent, et à augmenter la quantité que réclament les besoins, tendent à élever les profits auxquels peut prétendre, pour sa quote-part, cet instrument de l'industrie. Dans les pays où l'on a plus généralement des habitudes économiques, comme en Angleterre, les capitaux étant plus communs, leurs profits, soumis à plus de concurrence, sont en général plus restreints. Quand l'ignorance, les préjugés, ou une timidité mal calculée, éloignent les capitaux des professions industrielles, ils s'y présentent en moins grande quantité et y font de plus gros profits. Avec des capacités industrielles égales, ils rendent bien plus en France qu'en Hollande, où non-seulement l'épargne les a rendus abondans, mais où nul préjugé ne les écarte des entreprises de commerce. On en peut juger par le taux de l'intérêt que l'on consent à payer dans l'un et l'autre pays [1].

Si les profits des capitaux baissent à mesure qu'ils deviennent plus abondans, on peut se demander si, dans un pays éminemment industrieux et économe, les capitaux pourraient se multiplier au point que leurs profits se réduisissent à rien. Il est difficile de croire ce cas possible; car plus les profits capitaux diminuent, et plus diminuent aussi les motifs qui portent les hommes à l'épargne. Il est évident que l'homme qui pourrait épargner

---

[1] David Ricardo soutient que l'abondance des capitaux n'influe en rien sur leurs profits, parce que des capitaux plus considérables multiplient les travailleurs. « Si les fonds qui sont appliqués à l'entretien des travailleurs, dit-il, étaient doublés, triplés, quadruplés, on se procurerait sans difficulté les bras que réclamerait ces fonds. » (Ch. 21, *Effects of accumulation on profits.*) On voit qu'il suppose qu'il y a partout la même disposition à s'occuper, non-seulement de travaux industriels, mais de travaux industriels quelconques. C'est une supposition gratuite, et qui ne peut pas servir de base à un raisonnement.

une somme sur ses revenus, la dépensera, si cette somme devient incapable d'être employée avec profit; car après tout elle renferme en elle une source de jouissances, et il y a des jouissances inépuisables, comme celles qui prennent leur source dans des actes de bienfesance et de munificence publique. C'est aussi dans les pays industrieux et économes que de tels actes sont les plus fréquens. En ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, il n'y a point de causes absolues, mais des effets gradués et proportionnels à l'intensité des causes, et des causes dont l'intensité diminue graduellement à mesure que l'on approche des suppositions extrêmes.

La rétribution qui constitue le profit du capital, fait partie des frais de production des produits qui ne peuvent parvenir à l'existence sans le concours du capital. Pour que de tels produits soient créés, il faut que l'utilité qu'on leur donne élève leur prix assez haut pour rembourser à l'entrepreneur les profits du capital aussi bien que ceux de l'industrie dans tous ses grades, et ceux du fonds de terre. Il est impossible d'adopter l'opinion des écrivains qui pensent que ce prix ne représente que le travail de l'homme.—Les capitaux eux-mêmes, disent-ils, sont le fruit d'un travail antérieur; il faut les considérer comme un travail accumulé.—En premier lieu, ils ne sont pas le fruit du travail uniquement, mais du concours des travaux, des capitaux et des fonds de terre; et, en supposant qu'ils fussent le fruit du travail uniquement, il faudrait encore distinguer les produits qui composent le capital, des produits qui résultent de sa coopération. Entre eux se trouve toute la différence d'un fonds à un revenu, la même différence qu'on aperçoit entre une terre et les produits de la terre, entre la valeur d'un champ et la valeur de son loyer. Le fonds est le résultat d'un travail antérieur, j'y consens pour un moment; mais le revenu est un nouveau produit, fruit d'une opération récente. Quand je prête ou plutôt quand je loue un capital de mille francs pour un an, je vends moyennant 50 francs, plus ou moins, sa coopération d'une année; et, nonobstant les 50 francs reçus, je n'en retrouve pas moins mon capital de mille francs tout entier, dont je peux, l'année suivante, tirer le même parti que précédemment. Ce capital est un produit antérieur : le profit que j'en ai recueilli dans l'année, est un produit nouveau et tout-à-fait indépendant du travail qui a concouru à la formation du capital lui-même [1].

[1] Voyez, dans l'*Epitome* qui termine cet ouvrage, la démonstration rigoureuse de cette double production. Le capital employé paie les services rendus, et les services rendus produisent la valeur qui remplace le capital employé.

Sur ce point, l'analyse de la plupart des écrivains anglais est singulièment incomplète.

Dans la partie de ce Traité où il est question des produits immatériels, nous avons vu que l'on peut consommer immédiatement l'utilité ou l'agrément que certains capitaux peuvent produire, et qui sont une espèce de revenu. L'utilité qu'on retire d'une maison d'habitation et de son mobilier, est un profit que l'on recueille et que l'on consomme chaque jour. Ce revenu étant nécessairement consommé à mesure qu'il est produit, peut être aussi bien apprécié quand il sera question des consommations; mais j'ai dû le faire remarquer ici, où il est question des profits qu'on retire des valeurs capitales.

§ III.—Quels sont les emplois de capitaux les plus avantageux pour la société.

L'emploi de capital le plus avantageux pour le capitaliste est celui qui, à sûreté égale, lui rapporte le plus gros intérêt; mais cet emploi peut ne pas être le plus avantageux pour la société : car le capital a cette propriété, non-seulement d'avoir des revenus qui lui sont propres, mais d'être un moyen pour les terres et pour l'industrie de s'en créer un. Cela restreint le principe que ce qui est le plus productif pour le particulier, l'est aussi pour la société. Un capital prêté dans l'étranger peut bien rapporter à son propriétaire et à la nation le plus gros intérêt possible; mais il ne sert à étendre ni les revenus des terres, ni ceux de l'industrie de la nation, comme il ferait s'il était employé dans l'intérieur.

Le capital le plus avantageusement employé pour une nation, est celui qui féconde l'industrie agricole; celui-là provoque le pouvoir productif des terres du pays et du travail du pays. Il augmente à la fois les profits industriels et les profits fonciers.

Un capital employé avec intelligence peut fertiliser jusqu'à des rochers. On voit, dans les Cévennes, dans les Pyrénées, au pays de Vaud, des montagnes entières qui n'étaient qu'un roc décharné, et qui se sont couvertes de cultures florissantes. On a brisé des parties de ce roc avec de la poudre à canon; des éclats de la pierre, on a construit à différentes hauteurs de petits murs qui soutiennent un peu de terre qu'on y a portée à bras d'hommes. C'est de cette façon que le dos pelé d'une montagne déserte s'est transformé en gradins riches de verdure, de fruits et d'habitans. Les capitaux qui furent les premiers employés à ces industrieuses améliorations, auraient pu rapporter à leurs propriétaires de plus gros

profits dans le commerce extérieur; mais probablement le revenu total du canton serait resté moindre.

Par une conséquence pareille, tous les capitaux employés à tirer parti des forces productives de la nature, sont les plus avantageusement employés. Une machine ingénieuse produit plus que l'intérêt de ce qu'elle a coûté, ou bien fait jouir la société de la diminution de prix qui résulte du travail de la machine; car la société est autant enrichie par ce qu'elle paie de moins, que par ce qu'elle gagne de plus.

L'emploi le plus productif, après celui-là, pour le pays en général, est celui des manufactures et du commerce intérieur, parce qu'il met en activité une industrie dont les profits sont gagnés dans le pays, tandis que les capitaux employés dans le commerce extérieur font gagner l'industrie et les fonds de terre de toutes les nations indistinctement.

L'emploi le moins favorable à la nation est celui des capitaux occupés au commerce de transport de l'étranger à l'étranger.

Quand une nation a de vastes capitaux, il est bon qu'elle en applique à toutes ces branches d'industrie, puisque toutes sont profitables à peu près au même degré pour les capitalistes, quoiqu'à des degrés différens pour la nation. Qu'importe aux terres hollandaises qui sont dans un état brillant d'entretien et de réparation, qui ne manquent ni de clôtures ni de débouchés; qu'importe aux nations qui n'ont presque point de territoire, comme naguère étaient Venise, Gênes et Hambourg, qu'un grand nombre de capitaux soient engagés dans le commerce de transport? Ils ne se dirigent vers cet emploi que parce que d'autres ne les réclament plus. Mais le même commerce, et en général tout commerce extérieur, ne saurait convenir à une nation dont l'agriculture et les fabriques languissent faute de capitaux. Le gouvernement d'une telle nation ferait une haute sottise en encourageant ces branches extérieures d'industrie; ce serait détourner les capitaux des emplois les plus propres à grossir le revenu national. Le plus grand empire du monde, celui dont le revenu est le plus considérable, puisqu'il nourrit le plus d'habitans, la Chine, laisse faire à peu près tout son commerce extérieur aux étrangers. Sans doute, au point où elle est parvenue, elle gagnerait à étendre ses relations au-dehors; mais elle n'en est pas moins un exemple frappant de la prospérité où l'on peut parvenir sans cela.

Il est heureux que la pente naturelle des choses entraîne les capitaux préférablement, non là où ils feraient les plus gros profits, mais où leur action est le plus profitable à la société. Les emplois qu'on préfère sont

en général les plus proches, et d'abord l'amélioration de ses terres, qu'on regarde comme le plus solide de tous ; ensuite les manufactures et le commerce intérieur ; et, après tout le reste, le commerce extérieur, le commerce de transport, le commerce lointain. Le possesseur d'un capital préfère l'employer près de lui plutôt qu'au loin, et d'autant plus qu'il est moins riche. Il le regarde comme trop aventuré lorsqu'il faut le perdre de vue long-temps, le confier à des mains étrangères, attendre des retours tardifs, et s'exposer à actionner des débiteurs dont la marche errante ou la législation des autres pays protégent la mauvaise foi. Ce n'est que par l'appât des priviléges et d'un gain forcé, ou par le découragement où l'on jette l'industrie dans l'intérieur, qu'on engage une nation dont les capitaux ne sont pas très-abondans, à faire le commerce des Indes ou celui des colonies.

CHAPITRE IX.

Des Revenus territoriaux.

§ I.—Des Profits des Fonds de terre [1].

La terre a la faculté de transformer et de rendre propres à notre usage une foule de matières qui nous seraient inutiles sans elle; par une action que l'art n'a pu imiter encore, elle extrait, combine les sucs nourriciers dont se composent les grains, les fruits, les légumes qui nous alimentent, les bois de construction ou de chauffage, etc. Son action dans la production de toutes ces choses, peut se nommer *le service productif de la terre.* C'est le premier fondement du profit qu'elle donne à son propriétaire.

Elle lui donne encore des profits en lui livrant les matières utiles que renferme son sein, comme les métaux, les différentes pierres, les charbons, la tourbe, etc.

La terre, ainsi que nous l'avons déjà vu, n'est pas le seul agent de la nature qui ait un pouvoir productif; mais c'est le seul, ou à peu près, dont l'homme ait pu faire une propriété privée et exclusive, et dont, par

---

[1] Dans le chapitre précédent, j'ai parlé des intérêts des capitaux prêtés avant de parler des profits des capitaux qu'on fait valoir, parce que les intérêts jetaient du jour sur les profits; ici j'observe un ordre contraire, parce que les profits territoriaux éclaircissent la matière des fermages.

suite, le profit soit devenu le profit d'un particulier à l'exclusion d'un autre. L'eau des rivières et de la mer, par la faculté qu'elle a de mettre en mouvement nos machines, de porter nos bateaux, de nourrir des poissons, a bien aussi un pouvoir productif; le vent qui fait aller nos moulins, et jusqu'à la chaleur du soleil, travaillent pour nous; mais heureusement personne n'a pu dire : *Le vent et le soleil m'appartiennent, et le service qu'ils rendent doit m'être payé.* Je ne prétends pas insinuer par là que la terre ne dût pas avoir de propriétaire, plus que le soleil et le vent. Il y a entre ces choses une différence essentielle : l'action des dernières est inépuisable; le service qu'en tire une personne n'empêche pas qu'une autre personne n'en tire un service égal. La mer et le vent, qui transportent mon navire, transportent aussi ceux de mes voisins. Il n'en est pas de même de la terre. Les avances et les travaux que j'y consacre sont perdus si d'autres que moi ont droit de se servir du même terrain. Pour que j'ose risquer des avances, il faut que je sois assuré de jouir des résultats. Et ce qui peut surprendre au premier énoncé, sans en être moins vrai au fond, c'est que le non-propriétaire n'est pas moins intéressé que le propriétaire à l'appropriation du sol. C'est grâce à l'appropriation que le sol est cultivé et que l'on obtient ses produits avec une sorte d'abondance. C'est grâce à l'appropriation du sol et des capitaux, que l'homme qui n'a que ses bras trouve de l'occupation et se fait un revenu. Les sauvages de la Nouvelle-Zélande et de la côte nord-ouest d'Amérique, où la terre est commune à tous, s'arrachent à grande peine le poisson ou le gibier qu'ils peuvent atteindre; il sont souvent réduits à se nourrir des plus vils insectes, de vers, d'araignées[1]; enfin ils se font perpétuellement la guerre par besoin, et se mangent les uns les autres à défaut d'autres alimens; tandis que le plus mince de nos ouvriers, s'il est valide, s'il est laborieux, a un abri, un vêtement, et peut gagner, tout au moins, sa subsistance.

Le service que rendent les terres est acheté par l'entrepreneur, de même que tous les autres services productifs, et cette avance lui est remboursée par le prix qu'il tire de ses produits. Quand c'est le propriétaire même du terrain qui le fait valoir, il ne paie pas moins l'usage qu'il en fait. S'il ne le cultivait pas lui-même, ne pourrait-il pas louer le terrain? En le fesant valoir, il fait donc le sacrifice du loyer, et ce sacrifice est une

---

[1] Malthus, dans son *Essai sur la population* (liv. I, ch. 4 et 5), et Péron, dans le *Voyage du capitaine Baudin*, présentent le tableau des diverses extrémités où sont réduits les peuples sauvages par le défaut de subsistances assurées.

avance dont il n'est remboursé qu'au moment de la vente des produits.

J'ai dit que le service productif de la terre est le premier fondement du profit qu'on en tire; nous apprécierons tout à l'heure les objections qu'on a élevées contre cette proposition; en attendant, on peut la regarder comme prouvée par les profits très-divers qu'on tire des différens terrains suivant leur fertilité et les qualités qui les distinguent. Chaque arpent d'un vignoble distingué rapporte dix fois, cent fois ce que rapporte l'arpent d'un terrain médiocre; et une preuve que c'est la qualité du sol qui est la source de ce revenu, c'est que les capitaux et les travaux employés dans la même entreprise, ne donnent pas en général de plus gros profits que les capitaux et les travaux employés dans d'autres entreprises.

En comparant un bon terrain avec ce qu'il coûte, on pourrait croire qu'il ne rapporte pas plus qu'un mauvais; et en effet un arpent dont on retire cent francs et qui coûte d'achat trois mille francs, ne rapporte pas plus qu'un arpent dont on retire seulement dix francs, et qui ne coûte que trois cents francs. Dans l'un et l'autre cas, la terre rend à son propriétaire, chaque année, le trentième de sa valeur. Mais qui ne voit que c'est le produit annuel qui a élevé la valeur du fonds? La valeur du produit comparé avec le prix d'achat fait la *rente de la terre*, et la rente d'une bonne terre peut n'être pas supérieure à la rente d'une terre médiocre; tandis que le *profit foncier* est la valeur du produit annuel comparé avec l'étendue du terrain; et c'est sous ce rapport que le profit que rend un arpent de bon terrain, peut être cent fois supérieur à celui d'un mauvais.

Toutes les fois qu'on achète une terre avec un capital, ou un capital avec une terre, on est appelé à comparer la rente de l'une avec la rente de l'autre. Une terre qu'on achète avec un capital de cent mille francs pourra ne rapporter que trois à quatre mille francs, tandis que le capital en rapportait cinq ou six. Il faut attribuer la moindre rente dont on se contente en achetant une terre, d'abord à la plus grande solidité du placement, un capital ne pouvant guère contribuer à la production, sans subir plusieurs métamorphoses et plusieurs déplacemens, dont le risque effraie toujours plus ou moins les personnes qui ne sont pas accoutumées aux opérations industrielles, tandis qu'un fonds de terre produit sans changer de nature et sans déplacement. L'attrait et l'agrément qui accompagnent la propriété territoriale, la considération, l'aplomb et le crédit qu'elle procure, les titres même et les priviléges dont elle est accompagnée en certains pays, contribuent encore à cette préférence.

Une propriété en terre profite toujours des circonstances favorables qui l'entourent et jouit auprès de ses voisins, pour les services qu'elle est capable de rendre, d'une préférence marquée sur les terres plus éloignées; car les produits de celles-ci sont grevés de plus de frais de transport. Si une grande route ou un canal vient à passer près d'un bien-fonds, s'il s'établit des manufactures dans son voisinage, si la population et la richesse du canton prennent de l'accroissement, le bien-fonds en profite. Des terrains dans le voisinage ou dans l'intérieur d'une grande ville, voient décupler leur produit annuel et par suite la valeur du fonds, par l'importance qu'acquiert la ville ou seulement le quartier où ils se trouvent situés. D'où l'on peut conclure qu'il convient d'acheter des biens-fonds dans les pays et dans les cantons qui prospèrent, et de vendre au contraire quand le pays ou le canton décline.

Par la raison qu'une terre ne peut ni se déguiser ni se transporter, elle est plus exposée à porter le faix des charges publiques, et à devenir l'objet des vexations du pouvoir. Les ravages de la grêle, des gelées, de la guerre, retombent presque toujours sur le propriétaire foncier, qui, dans ces cas-là, quand la terre est affermée, est obligé de faire des remises au fermier [1]. Un capital qui n'est pas *engagé*, se met sous toutes les formes, et s'emporte où l'on veut. Mieux encore que les hommes, il fuit la tyrannie et les guerres civiles. Son acquisition est plus solide; car il est impossible d'exercer sur ce genre de biens des reprises et des droits de suite. Il y a bien moins de procès pour des biens mobiliers que pour des terres. Néanmoins il faut que le risque des placemens surpasse tous ces avantages, et qu'on préfère les fonds de terre aux capitaux, puisque les terres coûtent davantage en proportion de ce qu'elles rapportent.

Quel que soit le prix auquel s'échangent mutuellement les terres et les capitaux, il est bon de remarquer que ces échanges ne font varier en rien les quantités respectives de services fonciers et de services capitaux qui sont offertes et mises dans la circulation pour concourir à la production, et que ces prix n'influent en rien par conséquent sur les profits réels et absolus des terres et des capitaux. Après qu'Ariste a vendu une terre à Théodon, ce dernier offre les services provenant de sa terre, au lieu d'Ariste qui les offrait auparavant; et Ariste offre l'emploi du capital

---

[1] Madame de Sévigné écrivait de la Bretagne (Lettre 224) : « Je serai bien aise » que mon fils vienne ici, pour voir un peu par lui-même ce que c'est que l'illusion » de croire avoir du bien quand on n'a que des terres. »

qu'il a reçu de cette vente, et qui était offert auparavant par Théodon.

Ce qui change véritablement la quantité de services fonciers offerts et mis dans la circulation, ce sont des défrichemens, des terres mises en valeur ou dont le produit est augmenté. Des épargnes, des capitaux sont, par le moyen des améliorations foncières, transformés en fonds de terre, et participent à tous les avantages et à tous les inconvéniens de ces derniers. On en peut dire autant des maisons et de tous les capitaux engagés d'une façon immobilière : ils perdent leur nature de capitaux et prennent la nature des fonds de terre; ils détruisent une partie des capitaux de la nation, mais ils étendent son territoire [1].

Les circonstances qui environnent un fonds de terre, c'est-à-dire le besoin qu'on éprouve de ses produits, varient à l'infini. Les qualités des terrains sont aussi diverses que leurs positions; il s'établit en conséquence une offre et une demande différente pour chaque qualité différente. Une fois que les circonstances établissent une certaine demande pour les vins, l'étendue de cette demande sert de base à la demande qu'on fait du service territorial nécessaire pour faire des vins, et l'étendue des terres propres à cette culture forme la quantité offerte de ce service foncier. Si les terres favorables à la production des bons vins sont très-bornées en étendue, et la demande de ces vins très-considérable, les profits fonciers de ces terres seront énormes [2].

---

[1] Lorsque les améliorations foncières sont prises sur des revenus, elles augmentent le territoire sans diminuer les capitaux. Si la France avait joui, à quelque époque que ce fût, d'un gouvernement économique, et qu'elle eût employé à fertiliser des provinces au centre du royaume l'argent qu'elle a dépensé à conquérir des provinces éloignées et des colonies qu'on ne pouvait conserver, elle serait bien plus heureuse et plus puissante. Les routes, les chemins vicinaux, les canaux d'irrigation et de navigation sont des moyens qu'un gouvernement a toujours à sa disposition de fertiliser des provinces qui ne produisent pas. La production est toujours chère dans une province lorsque beaucoup de frais sont nécessaires pour en transporter les produits. Une conquête intérieure augmente indubitablement la force d'un état, tandis qu'une conquête éloignée l'affaiblit presque toujours. Tout ce qui fait la force de la Grande-Bretagne est dans la Grande-Bretagne. Elle a été plus forte en perdant l'Amérique; elle le sera davantage quand elle aura perdu les Grandes-Indes.

[2] La proportion entre les quantités offertes et demandées des services industriels et des services capitaux sert bien aussi de base aux profits obtenus par ces services; mais comme les capitaux et les travaux peuvent se rendre aux lieux où ils

Un terrain qui ne donne aucun profit peut encore être cultivé, pourvu qu'on y soit dédommagé du capital et de la main-d'œuvre qu'on y consacre. Comme on ne trouve point de fermier pour un semblable terrain, c'est ordinairement son propriétaire qui le cultive. Smith parle de certains mauvais terrains en Écosse qui sont cultivés par leurs propriétaires, et qui ne pourraient l'être par aucun autre. C'est ainsi encore que nous voyons dans les provinces reculées des États-Unis, des terres vastes et fertiles dont les produits ne trouvent point d'acheteurs parce qu'elles ne sont pas encore entourées d'habitans, et qui néanmoins sont cultivées; mais il faut que le propriétaire les cultive lui-même, c'est-à-dire, qu'il porte le consommateur à l'endroit du produit, et qu'il ajoute au profit de son fonds de terre, qui est peu de chose ou rien, les profits de ses capitaux et de son industrie qui le font vivre avec aisance.

Depuis les premières éditions de ce Traité, M. David Ricardo a cru trouver un nouveau fondement au profit des biens-fonds. Il pose en fait que dans les pays neufs et où les terres n'ont point encore de propriétaires, elles ne rapportent que les profits auxquels peuvent prétendre le travail et les capitaux qui les font produire. La concurrence des producteurs empêche en effet qu'ils se fassent rembourser le droit de cultiver la terre, droit qu'ils ne paient à personne. Mais du moment que les progrès de la société rendent nécessaire une quantité de produits plus considérable que celle que peuvent fournir les meilleures terres et les plus avantageusement situées, il faut avoir recours aux terres de moindre qualité ou plus éloignées, et, pour obtenir sur chaque arpent les mêmes produits, faire plus de frais que l'on n'en fait sur les terres premièrement cultivées. Si c'est du blé que l'on cultive, comme la société ne peut avoir la quantité de cette denrée dont elle a besoin, sans payer tous les frais occasionnés par les blés produits sur les moindres terrains, le prix du marché excède les frais de production qu'exigent les premiers terrains, et les propriétaires

---

recueillent de gros profits et se retirer, ou du moins cesser de s'offrir pour les emplois où ils en recueillent de trop faibles, leurs services, à qualités égales, ne rendent pas des profits aussi divers. Je ne parle pas ici des capitaux engagés dans un fonds de terre et qui sont devenus aussi immobiles que le fonds. Il y a même des travaux industriels qui sont, jusqu'à un certain point, engagés comme des capitaux: quand les vignerons de Bourgogne ne gagnent pas de quoi vivre, il ne leur vient jamais dans l'idée d'aller offrir leurs services aux environs de Bordeaux, où ils sont bien payés.

taires de ces premiers terrains peuvent dès-lors faire leur profit de cet excédant.

Voilà, selon David Ricardo, la source du profit du propriétaire *(rent)*. Il étend le même raisonnement aux différentes qualités des terres. Les unes excédent beaucoup plus que les autres en qualité les plus mauvais terrains mis en culture ; mais ce n'est jamais que la nécessité de cultiver ceux-ci pour satisfaire aux besoins de la société, qui procure un profit aux autres et permet d'en tirer un loyer. Il en déduit la conséquence que le profit foncier ne doit pas être compris dans les frais de production; *qu'il ne fait pas, qu'il ne peut pas faire, le moins du monde, partie du prix du blé* [1].

Or, qui ne voit que si l'étendue des besoins de la société porte le prix du blé à un prix qui permet de cultiver les plus mauvais terrains, pourvu qu'on y trouve le salaire de ses peines et le profit de son capital, c'est l'étendue des besoins de la société et le prix qu'elle est en état de payer pour avoir du blé, qui permet qu'on trouve un profit foncier sur les terres meilleures ou mieux situées? C'est aussi le principe établi dans tout le cours de cet ouvrage.

Dire que ce sont les mauvaises terres qui sont la cause du profit que l'on fait sur les bonnes, c'est présenter la même idée d'une façon qui me semble moins heureuse; car le besoin qu'on éprouve d'une chose est une cause directe du prix que l'on consent à payer pour la posséder; et si les besoins de la société n'étaient pas portés à ce point, ou si elle n'était pas en état de faire un si grand sacrifice, quelque énorme que fût la dépense nécessaire pour fertiliser un sol aride, on ne le cultiverait pas : ce qui nous ramène à ce principe déjà établi, que les frais de production ne sont pas la cause du prix des choses, mais que cette cause est dans les besoins que les produits peuvent satisfaire [2].

On voit que la controverse élevée par Ricardo sur ce point, n'est guère autre chose qu'une dispute de mots ; et je ne sais pas trop sur quel fon-

---

[1] *Rent does not and cannot enter, in the least degree, as a component part of its price* (*of corn*). Ricardo, ch. 2.

[2] David Ricardo, dans le même chapitre, montre très-bien que le profit foncier n'est pas la *cause*, mais l'*effet* du besoin qu'on a de blé; et les raisons qu'il en apporte peuvent servir à prouver contre lui que les autres frais de production, notamment les salaires du travail, ne sont pas davantage la cause, mais l'effet du prix courant des produits.

dement M. Mac Culloch a pu dire que la publication de ces principes était *la découverte la plus importante et la plus fondamentale dans la science de la distribution des richesses,* et qu'elle formait *une ère nouvelle et mémorable dans l'histoire de l'économie politique* [1]. Les idées de David Ricardo m'ont servi à corriger plusieurs parties de ce Traité, principalement dans ce qui à rapport aux monnaies ; mais il ne m'a fourni aucune amélioration à introduire dans ce qui a rapport aux profits fonciers.

Malthus, dans plusieurs brochures et dans ses *Principes d'Économie politique*, a voulu prouver, d'un autre côté, que le profit du propriétaire foncier et le fermage qui en est la conséquence, ne viennent point du monopole qui résulte de la propriété exclusive des terres, mais bien de ce que la terre fournit plus de subsistances qu'il n'en faut pour alimenter ceux qui la cultivent. Avec cet excédant, le propriétaire foncier a pu acheter les produits du manufacturier et de tous les autres producteurs.

Que la terre, comme tous les agens naturels, contribue à l'utilité qui se trouve dans les produits, ce n'est point un fait douteux ; mais le vent contribue aussi à la production commerciale en poussant nos navires ; cependant il ne peut pas faire payer au consommateur sa coopération. Comment le fonds de la terre fait-il payer la sienne, si ce n'est en vertu d'un privilége exclusif du propriétaire ? M. Buchanan, qui a fait sur la *Richesse des Nations* de Smith un commentaire où se trouvent beaucoup de sagacité et de raison, l'a bien senti. « Le profit foncier, dit-il, n'est point une addition » aux produits de la société : ce n'est qu'un revenu transféré d'une classe » à une autre..... Le revenu qui paie les fruits de la terre, existe déjà aux » mains de ceux qui achètent ces fruits ; et si le prix n'en était pas si » élevé, si l'acheteur n'avait rien à payer pour le service que rend la terre, » son revenu à lui, acheteur, se trouverait plus considérable ; et ce qu'il » paierait de moins offrirait une matière imposable tout aussi réelle que » lorsque, par l'effet du monopole, la même valeur a passé dans les » mains du propriétaire foncier. »

Le même argument qui représente le propriétaire foncier comme usant d'un monopole qui ne fait entrer dans sa bourse qu'une valeur qui sort de la bourse d'autrui, et comme fesant payer des frais de production sert encore à quelques écrivains pour prouver que le travail seul est productif, et non la terre.

---

[1] Voyez l'article *Économie politique*, dans le Supplément à l'*Encyclopédie d'Édimbourg*, et le *Discours* de M. Mac Culloch *sur l'Économie politique*, page 65 de l'édition anglaise.

Ceux qui admettent cet argument ne font peut-être pas assez d'attention qu'on en peut dire autant de tous les services productifs et même du travail des mains. Si l'ouvrier pouvait ne pas se faire payer un salaire, le consommateur paierait le produit moins cher ; mais la production consiste à communiquer une utilité à une chose et à la communiquer au meilleur marché qu'il est possible. Or, la coopération du fonds de terre remplit cette double condition. Son action est une opération chimique, d'où résulte, pour la matière du blé, une modification telle qu'avant de l'avoir subie, cette matière n'était pas propre à la nourriture de l'homme. Le sol est donc producteur d'une utilité, et lorsqu'il la fait payer sous la forme d'un profit foncier pour son propriétaire, ce n'est pas sans rien donner en échange au consommateur ; ce que paie ce dernier n'est point une valeur qui passe gratuitement d'une main dans une autre ; le consommateur achète une utilité produite, et c'est parce que la terre produit cette utilité qu'elle est productive aussi bien que le travail.

Il est vrai qu'elle pourrait ainsi que le vent, fournir son action sans en exiger le salaire ; mais la terre diffère du vent en ceci, que son action ne peut se déployer que par des avances dont nul homme ne voudrait courir les risques, s'il n'était assuré d'en recueillir les fruits. Si les terres n'étaient pas des propriétés exclusives, aurions-nous leurs produits à meilleur marché ? Non, certes ; car nous ne les aurions pas du tout ; ce qui équivaut à un prix bien plus élevé. L'appropriation donne donc aux terres une qualité utile. Or, c'est l'usage de cette qualité que le propriétaire foncier se fait payer. Il en résulte une dépense de production que l'on peut nommer *indispensable* ; et les frais de production indispensables étant la limite la plus basse du prix des produits, les profits fonciers sont une partie nécessaire de ce prix et la source d'un légitime revenu pour les propriétaires.

Ces controverses, dont je n'ai pu me dispenser de parler, uniquement parce qu'on en a beaucoup parlé, et sur lesquelles on a écrit, surtout en Angleterre, des volumes, ont à mes yeux fort peu d'importance. Elles dégénèrent aisément en des disputes de mots qui les font ressembler un peu trop aux argumentations des écoles du moyen âge. Leur plus grave inconvénient est d'ennuyer le lecteur, et de lui faire croire que les vérités de l'économie politique ont pour fondement des abstractions sur lesquelles il est impossible de se mettre d'accord. Heureusement il n'en est point ainsi : elles reposent sur des faits qui *sont* ou *ne sont pas*. Or, on peut, dans la plupart des cas, parvenir à dévoiler entièrement un fait ; on peut

remonter à ses causes et déduire ses conséquences ; et si l'on se trompe, la nature est là qui s'offre à des observations plus exactes et à des déductions plus simples. Cette méthode porte en elle la rectification de toutes les erreurs ; mais les abstractions n'apprennent rien.

§ II. — Du Fermage.

Quand un fermier prend à bail une terre, il paie au propriétaire le profit résultant du service productif de la terre, et il se réserve, avec le salaire de son industrie, le profit du capital qu'il emploie à cette culture, capital qui consiste en outils, en charrettes, bestiaux, etc. C'est un entrepreneur d'industrie agricole, et parmi ses instrumens il en est un qui ne lui appartient pas, et dont il paie le loyer : c'est le terrain.

Le précédent paragraphe a montré sur quoi se fondent les profits du fonds de terre : le fermage se règle, en général, au niveau du taux le plus élevé de ces profits. En voici la raison.

Les entreprises agricoles sont celles qui exigent, toutes proportions gardées, les moins gros capitaux (en ne considérant pas la terre, ni ses améliorations, comme fesant partie du capital du fermier) ; il doit donc y avoir plus de personnes en état, par leurs facultés pécuniaires, de s'appliquer à cette industrie qu'à toute autre; de là, plus de concurrence pour prendre des terres à loyer. D'un autre côté, la quantité des terres cultivables, en tout pays, a des bornes, tandis que la masse des capitaux et le nombre des cultivateurs n'en a point qu'on puisse assigner. Les propriétaires terriens, du moins dans les pays anciennement peuplés et cultivés, exercent donc une espèce de monopole envers les fermiers. La demande de leur denrée, qui est le terrain, peut s'étendre sans cesse; mais la quantité de leur denrée ne s'étend que jusqu'à un certain point.

Ce que je dis d'une nation prise en totalité est également vrai d'un canton en particulier. Ainsi, dans chaque canton, la quantité des biens à louer ne peut aller au-delà de ceux qui s'y trouvent; tandis que le nombre de gens disposés à prendre une terre à bail n'est point nécessairement borné.

Dès-lors le marché qui se conclut entre le propriétaire et le fermier, est toujours aussi avantageux qu'il peut l'être pour le premier; et s'il y avait un terrain dont le fermier, après son fermage payé, tirât plus que l'intérêt de son capital et le salaire de ses peines, ce terrain trouverait un enchérisseur. Si la libéralité de certains propriétaires, ou l'éloignement de leur domicile, ou leur ignorance en agriculture, ou bien celle des fer-

miers, ou leur imprudence, fixent quelquefois autrement les conditions d'un bail, on sent que l'influence de ces circonstances accidentelles n'existe que pendant qu'elles durent, et qu'elle n'empêche point que la nature des choses n'agisse d'une manière permanente, et ne tende sans cesse à reprendre son empire.

Outre cet avantage que le propriétaire tient de la nature des choses, il en tire un autre de sa position, qui d'ordinaire lui donne sur le fermier l'ascendant d'une fortune plus grande, et quelquefois celui du crédit et des places; mais le premier de ces avantages suffit pour qu'il soit toujours à même de profiter seul des circonstances favorables aux profits de la terre. L'ouverture d'un canal, d'un chemin, les progrès de la population et de l'aisance d'un canton, élèvent toujours le prix des fermages. Il s'élève aussi à mesure que l'agriculture se perfectionne; celui qui connaît un moyen de tirer plus de parti du terrain, consent à payer plus cher le loyer de l'instrument.

La raison qui fait que le propriétaire profite seul des occurrences favorables à un bien-fonds, fait aussi qu'il est victime des occurrences contraires. Quand le profit que rend la terre ne suffit pas pour payer le fermage, le fermier doit y sacrifier une partie des profits de son industrie et de ses capitaux; il cherche dès-lors à les employer différemment; et quand le bail n'est point à son terme, le propriétaire est presque toujours obligé de lui faire des remises.

Si c'est le propriétaire qui jouit de toutes les circonstances qui deviennent favorables à ses terres et qui en définitive est victime des circonstances contraires, il est plus que le fermier intéressé aux améliorations, quelles qu'elles soient, qui surviennent dans le pays en général ou dans son canton en particulier : elles tendent toutes à l'augmentation des baux. Ainsi les propriétaires qui passent mollement leur vie dans une ville ou dans une maison de plaisance, touchant avec nonchalance à chaque terme l'argent que leur apportent leurs fermiers, sans s'occuper jamais des sources de la prospérité publique et sans y contribuer en rien; ceux qui ne s'inquiètent en aucune façon des progrès de l'art agricole; qui ne provoquent, qui ne secondent aucune de ces grandes entreprises d'irrigations et de canaux, de ponts, de routes et de manufactures, qui doivent accroître la production et la population des cantons où ils ont des terres, suivent une routine plus honteuse encore et plus contraire à leurs vrais intérêts, que celles auxquelles ils reprochent aux gens de la campagne d'être si attachés.

Lorsque le propriétaire répand un capital en améliorations sur sa terre, en fesant des saignées de desséchement, des canaux d'arrosement, des clôtures, des constructions, des murs, des maisons, alors le fermage se compose non-seulement du profit du fonds, mais aussi de l'intérêt de ce capital [1].

Le fermier lui-même peut améliorer le fonds à ses frais; mais c'est un capital dont il ne tire les intérêts que pendant la durée de son bail, et qui, à l'expiration de ce bail, ne pouvant être emporté, demeure au propriétaire; dès ce moment, celui-ci en retire les intérêts sans en avoir fait les avances; car le loyer s'élève en proportion. Il ne convient donc au fermier de faire que les améliorations dont l'effet ne doit durer qu'autant que son bail, à moins que la longueur du bail ne laisse aux profits résultant de l'amélioration, le temps de rembourser les avances qu'elle a occasionnées, avec l'intérêt de ces avances.

De là l'avantage des longs baux pour l'amélioration du produit des terres, et l'avantage encore plus grand de la culture des terres par la main de leurs propriétaires; car le propriétaire a, moins encore que le fermier, la crainte de perdre le fruit de ses avances; toute amélioration bien entendue lui procure un profit durable, dont le fonds est fort bien remboursé quand la terre se vend. La certitude que le fermier a de jouir jusqu'à la fin de son bail, n'est pas moins utile que les longs baux à l'amélioration des fonds de terre. Les lois et les coutumes qui admettent la résiliation des baux dans certains cas, comme dans celui de la vente, sont au contraire préjudiciables à l'agriculture. Le fermier n'ose tenter aucune amélioration importante lorsqu'il risque perpétuellement de voir un successeur profiter de son imagination, de ses travaux et de ses frais; ses améliorations mêmes augmentent ce risque, car une terre en bon état de réparation se vend toujours plus facilement qu'une autre. Nulle part les baux ne sont plus respectés qu'en Angleterre. Ce n'est que là qu'on voit des fermiers assez sûrs de n'être pas dépossédés, pour bâtir sur le terrain qu'ils tiennent à loyer. Ces gens-là améliorent les terres comme si elles étaient à eux, et leurs propriétaires sont exactement payés; ce qui n'arrive pas toujours ailleurs.

Il y a des cultivateurs qui n'ont rien, et auxquels le propriétaire fournit le capital avec la terre. On les appelle des *métayers*. Ils rendent commu-

---

[1] Le capital engagé en bonifications dans la terre est quelquefois d'une valeur plus grande que le fonds lui-même. C'est le cas des maisons d'habitation.

nément au propriétaire la moitié du produit brut. Ce genre de culture appartient à un état peu avancé de l'agriculture, et il est le plus défavorable de tous aux améliorations des terres; car celui des deux, du propriétaire ou du fermier, qui fait l'amélioration à ses frais, ne retire que la moitié du fruit de sa dépense, puisqu'il est obligé d'en partager le produit. Cette manière d'affermer était plus usitée dans les temps féodaux que de nos jours. Les seigneurs n'auraient pas voulu faire valoir par eux-mêmes, et leurs vassaux n'en avaient pas les moyens. On avait de gros revenus parce qu'on avait de gros domaines, mais les revenus n'étaient pas proportionnés à l'étendue du terrain. Ce n'était pas la faute de l'art agricole, c'était le défaut de capitaux placés en amendemens. Le seigneur, peu jaloux d'améliorer son fonds, dépensait, d'une manière très-noble et très-improductive, un revenu qu'il aurait pu tripler : on fesait la guerre, on donnait des fêtes, on entretenait une suite nombreuse. Le peu d'importance du commerce et des manufactures, joint à l'état précaire des agriculteurs, explique pourquoi le gros de la nation était misérable, et pourquoi la nation en corps était peu puissante, indépendamment de toute cause politique. Cinq de nos départemens seraient maintenant en état de soutenir des entreprises qui écrasaient la France entière à cette époque; mais les autres états d'Europe n'étaient pas dans une meilleure position.

CHAPITRE X.

Quels sont les effets des Revenus perçus d'une nation dans l'autre.

Une nation ne saurait percevoir chez une autre ses revenus industriels. Le tailleur allemand qui vient travailler en France, y fait ses profits, et l'Allemagne n'y a point de part. Mais si ce tailleur a le talent d'amasser un capital quelconque, et si, au bout de plusieurs années, il retourne chez lui en l'emportant, il fait à la France le même tort que si un capitaliste français, ayant la même fortune, s'expatriait [1]. Il fait le même tort par rapport à la richesse nationale, mais non pas moralement; car je sup-

[1] Cependant, si ce capital est le fruit des économies de l'artisan, en l'emportant il ne ravit pas à la France une partie des richesses qu'elle possédait sans lui. S'il était resté en France, la masse des capitaux français se serait trouvée accrue du montant de cette accumulation; mais lorsqu'il emporte sa réserve, des valeurs de sa propre création, il n'en fait tort à personne, et par conséquent il n'en fait pas tort au pays.

pose qu'un Français qui sort de sa patrie lui ravit une affection et un concours de forces qu'elle n'était pas en droit d'attendre d'un étranger.

Quant à la nation au sein de laquelle rentre un de ses enfans, elle fait la meilleure de toutes les acquisitions; c'est pour elle une acquisition de population, une acquisition de profits industriels, et une acquisition de capitaux. Cet homme ramène un citoyen et en même temps de quoi faire vivre un citoyen.

A l'égard des capitaux prêtés d'un pays à un autre, il n'en résulte d'autre effet, relativement à leur richesse respective, que l'effet qui résulte pour deux particuliers d'un prêt et d'un emprunt qu'ils se font. Si la France emprunte à la Hollande des fonds et qu'elle les consacre à des usages productifs, elle gagne les profits industriels et territoriaux qu'elle fait au moyen de ces fonds; elle gagne même en payant des intérêts, tout comme un négociant, un manufacturier, qui emprunte pour faire aller son entreprise, et à qui il reste des bénéfices, même après avoir payé l'intérêt de son emprunt.

Mais si un état emprunte à un autre, non pour des usages productifs, mais pour dépenser; alors le capital qu'il a emprunté ne lui rapporte rien, et son revenu demeure grevé des intérêts qu'il paie à l'étranger. C'est la situation où s'est trouvée la France quand elle a emprunté aux Gênois, aux Hollandais, aux Génevois, pour soutenir des guerres ou subvenir aux profusions de la cour. Toutefois il valait mieux, même pour dissiper, emprunter aux étrangers qu'aux nationaux, parce qu'au moins cette partie des emprunts ne diminuait pas les capitaux productifs de la France. De toute manière, le peuple français payait les intérêts [1]; mais quand il avait prêté les capitaux, il payait les intérêts tout de même, et de plus il perdait les profits que son industrie et ses terres auraient pu faire par le moyen de ces mêmes capitaux.

Pour ce qui est des fonds de terres possédés par des étrangers résidant à l'étranger, le revenu que donnent ces fonds de terre est un revenu de l'étranger, et cesse de faire partie du revenu national; sauf toutefois pour la portion de l'impôt qu'il supporte. Mais qu'on y prenne garde : les étrangers n'ont pas pu acquérir sans envoyer un capital égal en valeur à la terre acquise; ce capital est un fonds non moins précieux qu'un fonds de terre; et il l'est plus pour nous, si nous avons des terres à mettre en

[1] On verra dans le Livre suivant que les intérêts étaient aussi bien perdus, soit qu'ils fussent dépensés en France, soit qu'ils le fussent à l'étranger.

valeur et peu de capitaux pour faire valoir notre industrie. L'étranger, en fesant un achat de terres, a changé avec nous un revenu capital dont nous profitons, contre un revenu foncier qu'il perçoit; un intérêt d'argent contre un fermage; et si notre industrie est active, éclairée, nous retirons plus par cet intérêt que nous ne retirions par le fermage; mais il a donné un capital mobile et susceptible de dissipation, contre un capital fixe et durable. La valeur qu'il a cédée a pu s'évanouir par défaut de conduite de notre part; la terre qu'il a acquise est restée, et, quand il voudra, il vendra la terre et en retirera chez lui la valeur.

On ne doit donc nullement craindre les acquisitions de biens-fonds faites par les étrangers, quand le prix de l'acquisition doit être employé reproductivement.

Quant à la forme sous laquelle un revenu perçu chez un peuple passe chez un autre, soit qu'on fasse venir ce revenu en espèces monnayées, en lingots ou en toute autre marchandise, cette considération n'est d'aucune importance ni pour un pays ni pour l'autre, ou plutôt il leur est important de laisser les particuliers retirer ces valeurs sous la forme qui leur convient le mieux, parce que c'est indubitablement celle qui convient le mieux aux deux nations; de même que dans leur commerce réciproque, la marchandise que les particuliers préfèrent exporter ou importer, est aussi celle qui convient le mieux à leurs nations respectives.

Les agens de la compagnie anglaise dans l'Inde retirent de ce vaste pays, soit des revenus annuels, soit une fortune faite, dont ils reviennent jouir en Angleterre : ils se gardent bien de retirer cette fortune en or ou en argent, car les métaux précieux valent bien plus en Asie qu'en Europe; ils la convertissent en marchandises de l'Inde, sur lesquelles ils font encore un profit lorsqu'elles sont arrivées en Europe; ce qui fait qu'une somme d'un million, qu'ils emportent, leur vaut peut-être douze cent mille francs et plus, lorsqu'ils sont rendus à leur destination. L'Europe acquiert, par cette opération, douze cent mille francs, et l'Inde ne perd qu'un million. Si les déprédateurs de l'Inde voulaient que ces douze cent mille francs fussent apportés en espèces, ils seraient obligés d'emporter hors de l'Indoustan quinze cent mille francs, peut-être, qui, rendus en Angleterre, n'en vaudraient plus que douze cent mille. On a beau percevoir une somme en espèces, on ne la transporte que changée en la marchandise qui convient le mieux pour la transporter [1]. Tant

[1] Raynal dit que la compagnie anglaise, tirant des revenus du Bengale, et ve

qu'il est permis de tirer d'un pays une marchandise quelconque (et cette exportation y est toujours vue avec faveur), on tire de ce pays, sans difficulté, tous les revenus et tous les capitaux qu'on y perçoit. Pour qu'un gouvernement pût l'empêcher, il faudrait qu'il pût interdire tout commerce avec l'étranger; et encore, il resterait la fraude. Aussi est-ce une chose vraiment risible, aux yeux de l'économie politique, que de voir des gouvernemens enfermer dans leurs possessions le numéraire dans la vue d'y retenir les richesses.

S'ils parvenaient à clore leurs frontières de façon à intercepter la sortie de toutes les choses qui ont une valeur, ils n'en seraient pas plus avancés; car les libres communications procurent bien plus de valeurs qu'elles n'en laissent échapper. Les valeurs ou les richesses sont fugitives et indépendantes par leur nature. On ne saurait les enfermer; elles s'évanouissent au milieu des liens, et grandissent en pleine liberté.

CHAPITRE XI.

De la Population dans ses rapports avec l'économie politique.

§ I. — Comment la quantité des produits influe sur la population des états.

Après avoir observé, dans le premier Livre, comment se forment les produits qui satisfont aux besoins de la société, et, dans celui-ci, comment ils se répandent parmi ses différens membres, observons de plus quelle influence ils exercent sur le nombre des personnes dont la société se compose, c'est-à-dire sur la population.

Dans ce qui concerne les corps organisés, la nature semble mépriser

---

nant les consommer en Europe, finira par épuiser le pays de numéraire, parce qu'elle seule y fait le commerce et qu'elle n'y en porte point. Raynal se trompe. Les négocians portent aux Indes des métaux précieux, parce qu'ils y valent plus qu'en Europe; et, par cette raison même, les employés de la compagnie, qui font des fortunes en Asie, se gardent bien d'en rapporter du numéraire.

Que si l'on disait que les fortunes transportées en Europe y sont moins solides et plus faciles à dissiper étant en marchandises, que si elles étaient en numéraire, on se tromperait encore. La forme sous laquelle se trouvent les valeurs ne fait rien à la solidité; une fois transportées en Europe, elles peuvent être changées en numéraire, ou en belles et bonnes terres. L'essentiel, comme dans le commerce entre nations, n'est point la forme sous laquelle circulent les valeurs; c'est leur montant.

les individus, et n'accorder sa protection qu'à l'espèce. L'histoire naturelle présente des exemples très-curieux des soins qu'elle prend pour la conservation des espèces; mais le moyen le plus puissant qu'elle emploie pour y parvenir consiste à multiplier les germes avec une profusion telle, que, quelque nombreux que soient les accidens qui les empêchent d'éclore, ou qui les détruisent étant éclos, il en subsiste toujours un nombre plus que suffisant pour que l'espèce se perpétue. Et si les accidens, les destructions, le défaut des moyens de développement, n'arrêtaient pas la multiplication des êtres organisés, il n'est pas un animal, pas une plante qui ne parvînt en peu d'années à couvrir la face du globe.

L'homme partage avec tous les autres êtres organisés cette faculté; et, quoique son intelligence supérieure multiplie pour lui les moyens d'exister, il finit toujours, comme les autres, par en atteindre la limite.

Les moyens d'exister pour les animaux sont presque uniquement les subsistances; pour l'homme la faculté qu'il a d'échanger les produits les uns contre les autres, lui permet d'en considérer, non pas tant la *nature* que la *valeur*. Le producteur d'un meuble de cent francs est possesseur de tous les alimens qu'on peut avoir pour ce prix-là. Et quant aux prix des deux produits (c'est-à-dire à la quantité de l'un et de l'autre qu'on donne en échange), il dépend de l'utilité du produit dans l'état actuel de la société. On ne peut pas supposer que les hommes en général consentent à donner, troc pour troc, ce qui leur est plus nécessaire pour avoir ce qui l'est moins. Dans la disette, on donnera une moins grande quantité de subsistances pour le même meuble; mais toujours restera-t-il vrai que le meuble vaut la denrée, et qu'avec l'un on pourra obtenir l'autre.

Cette faculté de pouvoir faire des échanges n'est pas bornée aux hommes du même lieu, ni même d'un seul pays. La Hollande se procure du blé avec ses épiceries et ses toiles. L'Amérique septentrionale obtient du sucre et du café en échange des maisons de bois qu'elle envoie toutes faites aux Antilles. Il n'y a pas jusqu'aux produits immatériels, qui, bien qu'ils ne soient pas transportables, procurent à une nation des denrées alimentaires. L'argent payé par un étranger pour voir un artiste éminent, ou pour consulter un praticien célèbre, peut être renvoyé à l'étranger pour y acheter des denrées plus substantielles [1].

---

[1] Quoique tous les produits soient nécessaires à l'existence sociale de l'homme, le besoin de nourriture étant le plus impérieux de tous, le plus constant et celui qui se renouvelle le plus promptement, on n'en doit pas moins mettre au premier

Les échanges et le commerce approprient, comme on voit, les produits à la nature des besoins généraux. Les denrées, quelles qu'elles soient, pour la nourriture, ou pour le vêtement, ou pour le logement, dont le besoin se fait plus sentir, sont le plus demandées, donnent de plus gros profits et sont produites de préférence. Chaque famille satisfait d'autant plus de besoins, qu'elle peut acheter davantage. Elle peut acheter d'autant plus, que sa propre production est plus grande, ou, en termes vulgaires, ses revenus plus considérables. Ainsi, en résultat définitif, les familles, et la nation qui se compose de toutes les familles, ne subsistent que de leurs produits, et l'étendue des produits borne nécessairement le nombre de ceux qui peuvent subsister.

Chez les animaux qui sont incapables de mettre aucune prévoyance dans la satisfaction de leurs appétits, les individus qui naissent, lorsqu'ils ne deviennent pas la proie de l'homme ou des autres animaux, périssent du moment qu'ils éprouvent un besoin indispensable qu'ils ne peuvent satisfaire. Chez l'homme, la difficulté de pourvoir à des besoins futurs, fait entrer la prévoyance pour quelque chose dans l'accomplissement du vœu de la nature; et cette prévoyance préserve seule l'humanité d'une partie des maux qu'elle aurait à supporter, si le nombre des hommes devait perpétuellement être réduit par des destructions violentes [1].

Encore, malgré la prévoyance attribuée à l'homme, et la contrainte que la raison, les lois et les mœurs lui imposent, il est évident que la multiplication des hommes va toujours non-seulement aussi loin que leurs moyens d'exister le permettent, mais encore un peu au-delà. Il est affligeant de penser, mais il est vrai de dire que, même chez les nations les plus prospères, une partie de la population périt tous les ans de besoin. Ce n'est pas que tous ceux qui périssent de besoin meurent positivement du défaut de nourriture, quoique ce malheur soit beaucoup plus fréquent qu'on

---

rang des moyens d'existence les substances alimentaires. Mais les substances alimentaires ne sont pas toutes des produits du sol; on se les procure par le commerce aussi bien que par l'agriculture, et il y a plusieurs contrées qui nourrissent bien plus d'habitans que n'en peuvent alimenter les produits de leurs terres.

[1] Les préjugés de mœurs ou de religion qui s'opposent à la réserve que les hommes mettent dans la multiplication de leur espèce, ont ce fâcheux effet que les réductions nécessaires portent alors sur des êtres plus développés et susceptibles de souffrir. En Turquie, où des crieurs publics parcourent de nuit toutes les rues pour avertir les époux de faire des sujets au sultan, ce sont des massacres et des

ne le suppose [1] ; je veux dire seulement qu'ils n'ont pas à leur disposition tout ce qui est nécessaire pour vivre, et que c'est parce qu'ils manquent de quelque chose qui leur serait nécessaire, qu'ils périssent.

Tantôt c'est un malade ou un homme affaibli, qu'un peu de repos remettrait, ou bien à qui il ne faudrait que la consultation d'un médecin et un remède fort simple, mais qui ne peut ni prendre du repos, ni consulter le médecin, ni faire le remède.

Tantôt c'est un petit enfant qui réclame les soins de sa mère; mais sa mère est forcée au travail par l'indigence; l'enfant périt ou par accident ou par malpropreté, ou par maladie. C'est un fait constaté par tous ceux qui s'occupent d'arithmétique politique, que, sur un égal nombre d'enfans, pris dans la classe aisée et dans la classe indigente, il en meurt dans la seconde incomparablement plus que dans la première.

Enfin, une nourriture trop peu abondante ou malsaine, l'impossibilité de changer souvent de linge, de se vêtir plus chaudement, de se sécher, de se chauffer, affaiblissent la santé, altèrent la constitution, exposent beaucoup d'êtres humains à un dépérissement tantôt lent, tantôt rapide;

épidémies qui réduisent les hommes au nombre que l'industrie du pays peut faire subsister; et quand la population n'est pas réduite ainsi, elle l'est par la misère, comme chez les juifs et les chrétiens; procédé qui ne cause pas moins de douleurs.

[1] L'hospice de Bicêtre, près Paris, renferme habituellement cinq à six mille pauvres; en 1795, année où il y eut une disette, l'administration ne put pas leur donner la même nourriture que dans un temps ordinaire; l'économe de cette maison m'a assuré qu'à cette époque ils moururent presque tous.

Je trouve dans M. John Barton (*Observations on the condition of the labouring classes*) un tableau qui montre que, dans sept districts manufacturiers de l'Angleterre, le nombre des décès a été en proportion de la cherté, c'est-à-dire de la rareté des subsistances. En voici un extrait :

Années.	Prix moyen du blé par quarter.		Nombre des décédés.
—	—		—
En 1801	118 shillings	3 den.	55,965
1804	60	1	44,794
1807	73	3	48,108
1810	106	2	54,864

Dans les mêmes tables, on voit que la disette a cause moins de mortalité dans les cantons ruraux. La raison en est évidente : outre que les ouvriers y sont plus généralement payés en nature, le haut prix de ce qu'on vendait permettait de payer cher ce qu'on achetait.

et l'on peut dire que tous ceux qui périssent à la suite d'un besoin que leur fortune ne leur a pas permis de satisfaire, meurent de besoin.

On voit que des produits très-variés, parmi lesquels se trouvent même des produits que nous avons nommés *immatériels*, sont nécessaires à l'existence de l'homme, surtout dans les grandes sociétés ; que les produits dont la société a le plus besoin, dans l'état où elle se trouve, sont aussi ceux que les producteurs multiplient de préférence, parce que ce sont ceux-là même qui sont payés le plus cher relativement à leurs frais de production ; on voit enfin que, quelle que soit la cause qui borne la quantité des produits, cette quantité est la limite nécessaire de la population ; car les hommes n'existent qu'autant qu'ils ont à leur portée les moyens d'exister.

Ces propositions générales reçoivent bien des modifications des circonstances particulières. Si les produits sont très-inégalement distribués, si un homme en a plus qu'il ne lui en faut pour exister dans sa situation, la population sera moins grande que si le surplus de cet homme en fesait vivre un autre. Si les besoins d'une nation sont grands, la même quantité de produits n'y fera pas subsister autant de monde que dans une supposition contraire. Toujours est-il vrai que, toutes choses étant d'ailleurs égales, le nombre des hommes se proportionnera à la quantité des produits. C'est une vérité reconnue par la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'économie politique, quelque variées que soient leurs opinions sur presque tout le reste [1].

---

[1] Voyez Steuart, *De l'Économie politique*, liv. I, ch. 4; Quesnay, article *Grains*; dans l'*Encyclopédie;* Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XVIII, ch. 10, et liv. XXIII, ch. 10; *Buffon*, édition de Bernard, t. IV, page 266; Forbonnais, *Principes et Observations*, pages 39, 43; Hume, *Essais*, partie II, essai 11; Poivre, le volume de ses Œuvres, pages 145, 146; Condillac, *Le Commerce et le Gouvernement*, partie I, ch. 24-25; le comte de Verri, *Réflexions sur l'Économie politique*, ch. 21; Mirabeau, *Ami des Hommes*, t. I, ch. 2; Raynal, *Histoire de l'Établissement*, etc., liv. XI, § 23; Chastellux, *De la Félicité publique*, t. II, page 205; Necker, *Administration des Finances de France*, ch. 9, et ses *Notes sur l'Éloge de Colbert;* Condorcet, *Notes sur Voltaire*, édition de Kehl, t. XLV, p. 60; Smith, *Richesse des Nations*, livre I, chap. 8 et 11; Garnier, *Abrégé élémentaire*, partie I, ch. 3, et dans la Préface de sa traduction de Smith; Herrenschwand, *De l'Économie politique moderne*, p. 2; Godwin, *De la Justice politique*, liv. VIII, ch. 3; Jérémie Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, t. II, page 304; Clavière, *De la France et des États-Unis*, deuxième édition, pages 60 et 315; Browne-Dignan, *Essai sur les Principes*

Il me semble qu'on n'a pas tiré de là une conséquence qui était pourtant bien naturelle ; c'est que rien ne peut accroître la population que ce qui favorise la production, et que rien ne la peut diminuer, au moins d'une manière permanente, que ce qui attaque les sources de la production.

Les Juifs honorèrent la fécondité. Les Romains firent des réglemens sans fin pour réparer les pertes d'hommes que leurs guerres continuelles et lointaines occasionnaient. Les censeurs recommandaient les mariages; on était considéré en proportion du nombre de ses enfans. Tout cela ne servait à rien. La difficulté n'est pas de faire des enfans, mais de les entretenir. Il fallait créer des produits au lieu de causer des dévastations. Tant de beaux réglemens n'empêchèrent point, même avant l'invasion des Barbares, la dépopulation de l'Italie et de la Grèce [1].

Ce fut tout aussi vainement que Louis XIV, par son édit de 1666 en faveur du mariage, donna des pensions à ceux qui auraient dix enfans, et de plus fortes à ceux qui en auraient douze. Les primes que, sous mille formes diverses, il donnait au désœuvrement et à l'inutilité, causaient bien plus de tort à la population que ces faibles encouragemens ne pouvaient lui faire de bien.

On répète tous les jours que le nouveau monde a dépeuplé l'Espagne : ce sont ses mauvaises institutions qui l'ont dépeuplée, et le peu de productions que fournit le pays relativement à son étendue [2].

Ce qui encourage véritablement la population, c'est une industrie active qui donne beaucoup de produits. Elle pullule dans tous les cantons industrieux; et quand un sol vierge conspire avec l'activité d'une nation entière qui n'admet point de désœuvrés, ses progrès sont étonnans, comme aux États-Unis, où elle double tous les vingt ans.

---

de l'Économie publique, page 97; *Londres*, 1776; Beccaria, *Elementi di Economia pubblica*, parte prima, cap. 2 et 3; Gorani, *Recherches sur la Science du Gouvernement*, t. II, ch. 7; de Sismondi, *Nouveaux Principes d'Économie politique*, liv. VII, ch. 1 et suivans. Voyez surtout l'*Essai sur la Population*, de Malthus, ouvrage rempli de recherches et de raisonnemens judicieux, et qui a résisté aux nombreuses critiques qu'on a dirigées contre lui, parce qu'il est fondé sur la méthode expérimentale et sur la nature des choses telles qu'elles sont.

[1] Voyez Tite-Live, liv. VI; Plutarque, Œuvres morales, *Des Oracles qui ont cessé;* Strabon, liv. VII.

[2] Ustariz remarquait que les provinces d'Espagne qui envoyaient le plus de monde aux Indes, étaient les plus peuplées.

Par la même raison, les fléaux passagers qui détruisent beaucoup d'hommes sans attaquer les sources de la reproduction, sont plus affligeans pour l'humanité que funestes à la population. Elle remonte en très-peu de temps au point où la retient la quotité des productions annuelles. Des calculs très-curieux de Messance prouvent qu'après les ravages causés par la fameuse peste de Marseille, en 1720, les mariages furent en Provence plus féconds qu'auparavant. L'abbé d'Expilly a trouvé les mêmes résultats. Le même effet avait eu lieu en Prusse après la peste de 1710. Quoique ce fléau eût moissonné le tiers de la population, on voit par les Tables de Sussmilch [1] que le nombre des naissances, qui était avant la peste à peu près de 26,000 par année, alla, en 1771 (année qui suivit celle de la peste), à 32,000. Qui n'aurait pensé qu'après un si terrible ravage, le nombre des mariages du moins ne dût considérablement diminuer ? Il doubla, tant est grande la tendance de la population à s'élever au niveau des ressources d'un pays !

Ce que les fléaux passagers ont de funeste, ce n'est pas la dépopulation : ce sont d'abord, et au premier rang, les maux qu'ils causent à l'humanité. Il ne peut pas y avoir de grandes quantités d'individus retranchés du nombre des vivans, soit par les contagions, les famines ou les guerres, sans que beaucoup d'êtres doués de sentiment aient souffert, quelquefois même cruellement souffert, et laissé dans la souffrance une multitude de survivans, veuves, orphelins, frères, sœurs et vieillards. On doit déplorer encore dans ces calamités la perte de ces hommes supérieurs, et tels que les lumières, les talens, les vertus d'un seul, influent sur le bonheur des nations, plus que les bras de cent mille autres.

Enfin une grande perte d'hommes faits est une grande perte de richesse acquise ; car tout homme adulte est un capital accumulé qui représente toutes les avances qu'il a fallu faire pendant plusieurs années pour le mettre au point où il est. Un marmot d'un jour ne remplace pas un homme de vingt ans ; et le mot du prince de Condé, sur le champ de bataille de Senef, est aussi absurde qu'il est barbare [2].

---

[1] Cité par Malthus, tome II, page 170 de la cinquième édition anglaise.

[2] *Une nuit de Paris réparera tout cela.* Il faut une nuit, plus vingt années de soins et de dépenses, pour faire un homme, que le canon moissonne en un instant; et les destructions d'hommes que cause la guerre vont bien plus loin qu'on ne l'imagine communément : des champs ravagés, le pillage des habitations, des établissemens industriels détruits, des capitaux consommés, etc., en ravissant des

On peut donc dire que les fléaux qui retranchent des hommes, s'ils ne nuisent pas à la population, nuisent à l'humanité; et c'est seulement sous ce dernier rapport que ceux qui causent de tels fléaux sont hautement coupables [1].

Si les fléaux passagers sont plus affligeans pour l'humanité que funestes à la population des états, il n'en est pas ainsi d'une administration vicieuse et qui suit un mauvais système en économie politique. Celle-ci attaque la population dans son principe, en desséchant les sources de la production; et comme le nombre des hommes, ainsi que nous l'avons vu, s'élève toujours pour le moins autant que le permettent les revenus annuels d'une nation, un gouvernement qui diminue les revenus en imposant de nou-

---

moyens de subsistance, font mourir bien du monde hors du champ de bataille. On peut se faire une idée du nombre prodigieux de personnes plongées dans la misère par les guerres de Bonaparte, d'après le tableau des secours donnés par les bureaux de bienfesance de Paris. De 1804 à 1810, le nombre des femmes secourues à Paris seulement, s'est graduellement élevé de 21,000 à 38,000. En 1810, le nombre des enfans qui recevaient à Paris des secours de la charité publique, n'était pas moindre que 53,000. La mortalité était effrayante dans ces deux classes.

[1] Par une conséquence de ce qui est établi ici, les progrès de la médecine, et des moyens curatifs et préservatifs, tels que la vaccine, ne peuvent exercer, d'une manière constante, aucune influence sur la population d'un pays; mais on aurait tort d'inférer de là que de si importans progrès sont sans influence sur le sort de l'humanité. Ces moyens puissans conservent des hommes qui sont avancés, jusqu'à un certain point, en âge, en force, en connaissances, et qui ne pourraient être remplacés sans des naissances et des avances nouvelles, c'est-à-dire, sans des infirmités, des souffrances, des sacrifices de la part des parens et des enfans. Quand la population ne s'entretient qu'à force de naissances nouvelles, il s'y rencontre plus de ces souffrances qui accompagnent toujours la naissance et la mort des individus de notre espèce, parce que les naissances et les morts y sont plus fréquentes. La population d'un pays peut s'entretenir avec la moitié moins de naissances et de morts, si les habitans, au lieu de ne parvenir qu'à l'âge de 20 ans, excèdent communément l'âge de 40 ans. Il est vrai que, dans cette supposition, il y a beaucoup plus de germes qui deviennent superflus; mais les maux doivent se mesurer par les souffrances, et des germes perdus n'entraînent pas de souffrances. Il y a une si grande quantité de germes perdus dans la nature organisée, que ce qui s'en perd de plus dans cette supposition n'a aucune importance. Si les plantes étaient susceptibles de sentir et de souffrir, il serait heureux pour elles que toutes les graines de celles qu'on est forcé d'arracher et de détruire, s'altérassent avant de s'organiser.

veaux tributs, qui force les citoyens à faire le sacrifice d'une partie de leurs capitaux, et qui par conséquent diminue les moyens généraux de subsistance et de reproduction répandus dans la société, un tel gouvernement, non-seulement empêche de naître, mais on peut dire qu'il massacre; car rien ne retranche plus efficacement les hommes, que ce qui les prive de leurs moyens d'exister.

On s'est beaucoup plaint du tort que les couvens font à la population, et l'on a eu raison; mais on s'est mépris sur les causes: ce n'est pas à cause du célibat des religieux, c'est à cause de leur oisiveté: ils font travailler à leurs terres, dit-on; voilà une belle avance! Les terres resteraient-elles en friche si les moines venaient à disparaître? Bien au contraire; partout où les moines ont été remplacés par des ateliers d'industrie, comme nous en avons vu plusieurs exemples dans la révolution française, le pays a gagné tous les mêmes produits agricoles, et de plus ceux de son industrie manufacturière; et le total des valeurs produites étant par là plus considérable, la population de ces cantons s'est accrue.

Si la population dépend de la quantité des produits, c'est une estimation très-imparfaite pour en juger, que le nombre des naissances. Là où l'industrie et les produits augmentent, les naissances, plus multipliées à proportion des habitans déjà existans, donnent une évaluation trop forte. Dans les pays qui déclinent, au contraire, la population excède le nombre indiqué par les naissances.

Une autre conséquence de ce qui précède, c'est que les habitans d'un pays ne sont pas plus mal pourvus des choses nécessaires à la vie quand leur nombre s'augmente, ni mieux pourvus quand leur nombre diminue. Leur sort dépend de la quantité des produits dont ils disposent, et ces produits peuvent être abondans pour une nombreuse population, tout comme ils peuvent être rares pour une population clair-semée. La disette ravageait l'Europe au moyen âge plus souvent que dans ce temps-ci, où l'Europe est évidemment plus populeuse. L'Angleterre, sous le règne d'Élisabeth, n'était pas si bien pourvue qu'elle l'est, quoi qu'elle eût moitié moins d'habitans; et l'Espagne nourrit mal sept à huit millions d'habitans, après avoir entretenu une immense population au temps des Romains [1] et des Maures.

Quelques auteurs [2] ont dit qu'une grande population était le signe as-

---

[1] *Nec numero Hispanos, nec robore Gallos*, etc. (Cic., de Harusp.)

[2] Wallace, Condorcet, Godwin.

suré d'une haute prospérité. Elle est le signe assuré d'une grande production ; mais pour qu'il y ait une haute prospérité, il faut que la population, quelle qu'elle soit, se trouve abondamment pourvue de toutes les nécessités de la vie et de quelques-unes de ses superfluités. Il y a des parties de l'Inde et de la Chine prodigieusement populeuses, qui sont en même temps prodigieusement misérables ; mais ce n'est pas en diminuant le nombre des individus qu'on les rendrait mieux pourvues, car on ne pourrait le faire sans diminuer aussi leurs productions. Dans ces cas-là il faut souhaiter, non pas la diminution du nombre des hommes, mais l'augmentation de la quantité des produits, qui a toujours lieu quand la population est active, industrieuse, économe, et *bien* gouvernée, c'est-à-dire, *peu* gouvernée.

Si les habitans d'un pays s'élèvent naturellement au nombre que le pays peut entretenir, que deviennent-ils dans les années de disette ?

Steuart répond [1] :

Qu'il n'y a pas tant de différence qu'on l'imagine entre deux récoltes ; qu'une année mauvaise pour un canton est bonne pour un autre ; que la mauvaise récolte d'une denrée est balancée par la bonne récolte d'une autre. Il ajoute que le même peuple ne consomme pas autant dans les années de disette, que dans les années d'abondance : dans celle-ci tout le monde est mieux nourri ; on emploie une partie des produits à engraisser des animaux de basse-cour ; les denrées étant moins chères, il y a un peu plus de gaspillage. Quand la disette survient, la classe indigente est mal nourrie ; elle fait de petites parts à ses enfans; loin de mettre en réserve, elle consomme ce qu'elle avait amassé : enfin il n'est malheureusement que trop avéré qu'une portion de cette classe souffre et meurt.

Ce malheur arrive surtout dans les pays très-populeux, comme l'Indoustan, la Chine, où il se fait peu de commerce extérieur et maritime, et où la classe indigente s'est accoutumée de longue main à se contenter du strict nécessaire pour vivre. Le pays, dans les années ordinaires, produisant tout juste de quoi fournir cette chétive subsistance, pour peu que la récolte soit mauvaise, ou seulement médiocre, une multitude de gens n'ont plus même le strict nécessaire : ils meurent par milliers. Tous les rapports attestent que les famines, par cette raison, sont très-fréquentes et très-meurtrières à la Chine et dans plusieurs contrées de l'Inde.

Le commerce, et surtout le commerce maritime, facilitant les échanges,

---

[1] Liv. I, ch. 17.

et même les échanges lointains, permet de se procurer des denrées alimentaires en retour de beaucoup d'autres produits ; on a même remarqué que ce sont les pays qui ont le moins de territoire et qui ne subsistent qu'au moyen de leur commerce, comme la Hollande, Venise, Gênes, qui sont le moins exposés aux disettes. Non-seulement ils vont chercher les blés où l'on peut en trouver, mais où l'on peut les acheter au meilleur marché [1].

Si la population, en thèse générale, se proportionne à la production, c'est la quantité d'industrie, mère des produits, qui exerce une influence fondamentale sur la population des états. Cette seule observation décide les longues discussions qui se sont élevées dans le dernier siècle, pour savoir si le monde était plus peuplé autrefois qu'aujourd'hui. Était-il plus industrieux, plus généralement cultivé, avait-il plus de manufactures, un commerce plus étendu, à des époques où la moitié de la terre habitable était encore inconnue, où la partie connue était plus d'à moitié couverte de forêts, où la boussole n'était pas découverte, et où les sciences, fondement de tous les arts, étaient dans l'enfance ? Si l'on convient que non, il est impossible de soutenir que le monde fût, à beaucoup près, aussi peuplé que nous le voyons. Si l'on n'a le flambeau de l'économie politique à la main, on ne peut mettre aucune critique dans l'étude de l'histoire.

De ce que l'industrie est le fondement de la population, on peut conclure que la démarcation des états et des provinces, les lois et les mœurs des nations, ne sont que des circonstances accidentelles qui n'influent sur la population qu'indirectement, et par leur influence sur les développemens de l'industrie.

§ II.—Comment la nature de la production influe sur la distribution des habitans.

Pour cultiver la terre, il faut que les hommes soient répandus sur toute la surface du sol ; pour cultiver les arts industriels et le commerce, il leur convient de se réunir aux lieux où l'on peut les exercer avec plus d'avantage, c'est-à-dire, aux lieux qui admettent une plus grande subdivision

[1] L'Angleterre, malgré son commerce étendu, a eu d'assez grands maux à souffrir en raison de la cherté du blé, surtout depuis l'année 1800, où elle a cessé d'être un pays exportateur, pour devenir importateur de blé. Mais cela est venu évidemment des vices de son organisation politique, qui met le pouvoir entre les mains des grands propriétaires terriens. Ils ont maintenu des droits équivalens à une prohibition sur l'importation des blés étrangers, pour se ménager le monopole du marché de l'intérieur.

dans les occupations. Le teinturier s'établira auprès du marchand d'étoffes, le droguiste auprès du teinturier ; le commissionnaire ou l'armateur qui font venir les drogues se rapprochera du droguiste ; et il en sera de même des autres producteurs. De cette agglomération d'individus se forment les villes.

En même temps ceux qui, sans travailler, vivent de leurs capitaux ou de leurs terres, sont attirés dans les villes, où ils trouvent réuni tout ce qui flatte leurs goûts, plus de choix dans la société, plus de variété dans les plaisirs. Les agrémens de la vie des villes y arrêtent les étrangers, et y fixent toutes les personnes qui, vivant de leur travail, sont libres néanmoins de l'exercer indifféremment partout. C'est ainsi qu'elles deviennent non-seulement le séjour des gens de lettres, des artistes, mais aussi le siége des administrations, des tribunaux, des établissemens publics, et s'accroissent encore de toutes les personnes qui tiennent à ces établissemens, et de toutes celles que leurs affaires en rapprochent accidentellement.

Ce n'est pas qu'il n'y ait toujours un certain nombre de gens qui exercent l'industrie manufacturière dans les campagnes, sans parler de ceux qui y sont retenus par leurs goûts : une convenance locale, un ruisseau, une forêt, une mine, fixent beaucoup d'usines et un grand nombre de travailleurs manufacturiers hors de l'enceinte des villes. Il y a même quelques travaux manufacturiers qui ne peuvent être exercés que près des consommateurs, comme ceux du tailleur, du cordonnier, du maréchal ; mais ces travaux n'approchent pas, pour l'importance et la perfection, des travaux manufacturiers de tout genre qui s'exécutent dans les villes.

Les écrivains économiques estiment qu'un pays florissant peut nourrir dans ses villes un nombre d'habitans égal à celui que nourrissent les campagnes. Quelques exemples portent à croire que des travaux mieux entendus, un meilleur choix de cultures et moins de terrains perdus, permettraient, même sur un sol médiocrement fertile, d'en nourrir un bien plus grand nombre [1]. Du moins est-il certain que, lorsque les villes four-

---

[1] D'après un dénombrement mis sous les yeux du parlement, en 1811, il se trouvait dans l'île de la Grande-Bretagne 895,998 familles d'agriculteurs, et le nombre total des familles de cette île, qui comprend, comme on sait, l'Écosse et la principauté de Galles, était de 2,544,215 ; de sorte qu'il n'y avait, à très-peu de chose près, qu'un tiers de la population occupée à la culture des terres.

Suivant les relevés d'Arthur Young, la population des villages et campagnes

nissent quelques produits à la consommation des contrées étrangères, étant dès-lors en état de recevoir des subsistances en échange, elles peuvent contenir une population proportionnellement bien plus forte. C'est ce qu'on voit dans plusieurs petits états dont le territoire seul ne suffirait pas à nourrir un des faubourgs de leur capitale.

La culture des prairies exigeant moins de façons que celle des champs, dans les pays d'herbages, un plus grand nombre d'habitans peuvent se consacrer aux arts industriels; ils seront donc plus multipliés dans ces pays-là que dans les pays à blé. C'est ce qui se voit dans certaines parties de la ci-devant Normandie, dans la Flandre, en Hollande.

Depuis l'invasion des barbares dans l'empire romain jusqu'au dix-septième siècle, c'est-à-dire, jusqu'à des temps où nous touchons encore, les villes ont eu un faible éclat dans tous les grands états de l'Europe. La portion de la population qu'on estime être nourrie par les cultivateurs, ne se composait pas alors principalement de manufacturiers et de négocians, mais de nobles entourés d'une suite nombreuse, de gens d'église et d'autres oisifs qui habitaient les châteaux avec leurs dépendances, les abbayes, les couvens, et fort peu dans des villes. Les produits des manufactures et du commerce se bornaient à très-peu de chose; les manufacturiers étaient des artisans de chaumière, les négocians des porte-balles; quelques outils fort simples, des meubles et des ustensiles imparfaits, suffisaient aux besoins de la culture et de la vie ordinaire. Trois ou quatre foires par année fournissaient des produits un peu plus recherchés, qui nous paraîtraient bien misérables; et si l'on tirait, de loin en loin, des

---

était en France (dans ses anciennes limites) de.	20,521,538 hab.,
et celle des villes et bourgs, de.	5,709,270
En tout.	26,230,808 hab.

D'après le principe établi ici, et en supposant le relevé d'Arthur Young exact, on voit que l'ancienne France, si elle avait une population qui allât seulement au double de ses cultivateurs, aurait 41 millions d'habitans, et qu'elle en aurait près de 60 millions, si les productions de son industrie étaient, proportion gardée, égales à celles de la Grande-Bretagne.

Les voyageurs remarquent que les grandes routes, en France, ne sont pas aussi fréquentées que l'on devrait l'attendre d'un pays si favorisé de la nature. Cela tient évidemment au petit nombre et au peu d'étendue de ses villes. Ce sont les communications de ville à ville qui peuplent les grandes routes, et non les habitans des campagnes, qui ne circulent guère que de leurs chaumières à leurs champs.

villes commerçantes d'Italie ou de chez les Grecs de Constantinople, quelques meubles, quelques étoffes, quelques bijoux de prix, c'était une magnificence grande et rare, réservée seulement aux plus riches seigneurs et aux princes.

Dans cet ordre de choses, les villes devaient faire une pauvre figure. Aussi tout ce qu'on voit de magnifique dans les nôtres est-il très-moderne; parmi toutes les villes de France, il serait impossible de trouver un beau quartier, une seule belle rue qui eût deux cents ans d'ancienneté. Tout ce qui date d'une époque antérieure n'y présente, sauf quelques églises gothiques, que des bicoques entassées dans des rues tortueuses, étranglées, qui ne suffisent nullement à la circulation des voitures, des animaux et de la foule qui attestent leur population et leur opulence actuelles.

L'agriculture d'un pays ne produit tout ce qu'elle doit produire que lorsque des villes multipliées sont répandues sur toute l'étendue de son territoire. Elles sont nécessaires au déploiement de la plupart des manufactures, et les manufactures sont nécessaires pour procurer des objets d'échange à l'agriculteur. Un canton où l'agriculture n'a point de débouchés, ne nourrit que la moindre partie des habitans qu'il pourrait nourrir; et encore ces habitans ne jouissent-ils que d'une existence grossière, dépourvue de tout agrément, de toute recherche; ils ne sont qu'à moitié civilisés. Qu'une colonie industrieuse vienne s'établir dans ce canton, et y forme peu à peu une ville dont les habitans égaleront bientôt en nombre les cultivateurs qui en exploitent les terres, cette ville pourra subsister des produits agricoles du canton, et les cultivateurs s'enrichiront des produits industriels de la ville.

La ville même est un excellent moyen de répandre au loin les valeurs agricoles de sa province. Les produits bruts de l'agriculture sont d'un transport difficile, les frais excédant promptement le prix de la marchandise transportée. Les produits des manufactures sont d'un transport beaucoup moins dispendieux; leur travail fixe une valeur souvent très-considérable dans une matière de peu de volume et d'un poids léger. Par le moyen des manufactures, les produits bruts d'une province se transforment donc en produits manufacturés d'une bien plus haute valeur, qui voyagent au loin, et envoient en retour les produits que réclament les besoins de la province. Il ne manque à plusieurs de nos provinces de France, maintenant très-misérables, que des villes pour être bien cultivées.

Ces provinces resteraient éternellement misérables et dépeuplées, si

l'on suivait le système des économistes de Quesnay, qui voulaient qu'on fît faire au dehors les objets de fabrique, et qu'on payât les marchandises manufacturées avec les produits bruts de l'agriculture.

Mais si les villes se fondent principalement par des manufactures de toutes les sortes, petites et grandes, les manufactures ne se fondent qu'avec des capitaux productifs; et des capitaux productifs ne se forment que de ce qu'on épargne sur les consommations stériles. Il ne suffit pas de tracer le plan d'une ville et de lui donner un nom; il faut, pour qu'elle existe véritablement, la fournir par degrés de talens industriels, d'ustensiles, de matières premières, de tout ce qui est nécessaire pour entretenir les industrieux jusqu'à la parfaite confection et à la vente de leurs produits : autrement, au lieu de fonder une ville, on n'élève qu'une décoration de théâtre, qui ne tarde pas à tomber, parce que rien ne la soutient. C'est ce qui est arrivé d'Écatherinoslaw, dans la Tauride, et ce que fesait pressentir l'empereur Joseph II, lorsque, après avoir été invité à poser en cérémonie la seconde pierre de cette ville, il dit à ceux qui l'entouraient : *J'ai fini une grande affaire en un jour avec l'impératrice de Russie : elle a posé la première pierre d'une ville, et moi la dernière.*

Des capitaux ne suffisent même pas pour établir une grande industrie et l'active production qui sont nécessaires pour former et agrandir une ville; il faut encore une localité et des institutions nationales qui favorisent cet accroissement. Les circonstances locales sont peut-être ce qui manque à la cité de Washington pour devenir une grande capitale, car ses progrès sont bien lents en comparaison de ceux que font les États-Unis en général; tandis que la seule situation de Palmyre, autrefois, l'avait rendue populeuse et riche, malgré les déserts de sable dont elle est entourée, et seulement parce qu'elle était devenue l'entrepôt du commerce de l'Orient avec l'Europe. La même raison avait fait la prospérité d'Alexandrie, et plus anciennement encore de la Thèbes d'Égypte. La seule volonté de ses princes n'aurait pas suffi pour en faire une ville à cent portes, et aussi populeuse que nous la représente Hérodote. Il faut chercher dans sa position entre la mer Rouge et le Nil, entre l'Inde et l'Europe, l'explication de son importance.

Si la seule volonté ne suffit pas pour créer une ville, il semble qu'elle ne suffise pas non plus pour en borner les accroissemens. Paris s'est constamment accru, malgré les réglemens faits par l'ancien gouvernement de France pour y mettre des bornes. Les seules bornes respectées sont celles que la nature des choses met à l'agrandissement des villes, et

il est difficile de les assigner. On rencontre plutôt des inconvéniens que des obstacles positifs. Les intérêts communaux sont moins bien surveillés dans les cités trop vastes. Les habitans de l'est sont obligés de perdre plusieurs heures d'un temps précieux, pour communiquer avec ceux de l'ouest; ils sont obligés de se croiser dans le cœur de la ville, à travers des rues et des passages encombrés et bâtis à une époque où la population et la richesse étaient beaucoup moindres; où les approvisionnemens, les chevaux, les voitures, n'étaient pas si multipliés. C'est l'inconvénient qui se fait sentir à Paris, où les accidens qui naissent de l'encombrement des rues, sont de plus en plus fréquens; ce qui n'empêche pas qu'on n'y bâtisse tous les jours de nouvelles rues où le même inconvénient se fera sentir au bout de quelques années.

FIN DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

Des différentes sortes de Consommations.

J'ai souvent été forcé de toucher, par anticipation, dans le cours de cet ouvrage, des idées dont le développement devait, suivant l'ordre naturel, se présenter plus tard. La production ne pouvait s'opérer sans consommation, j'ai dû, dès le premier Livre, dire le sens qu'il fallait attacher au mot *consommer*.

Le lecteur a dû comprendre, dès-lors, que, de même que la production n'est pas une création de matière, mais une *création d'utilité*, la consommation n'est pas une destruction de matière, mais une *destruction d'utilité*. L'utilité d'une chose une fois détruite, le premier fondement de sa valeur, ce qui la fait rechercher, ce qui en établit la *demande*, est détruit. Dès-lors elle ne renferme plus de valeur; ce n'est plus une portion de richesse.

Ainsi, *consommer, détruire l'utilité des choses, anéantir leur valeur*, sont des expressions dont le sens est absolument le même, et correspond à celui des mots, *produire*, *donner de l'utilité*, *créer de la valeur*, dont la signification est également pareille.

Toute consommation, étant une destruction de valeur, ne se mesure pas selon le volume, le nombre ou le poids des produits consommés, mais selon leur valeur. Une grande consommation est celle qui détruit une grande valeur, sous quelque forme que cette valeur se manifeste.

Tout produit est susceptible d'être consommé; car si une valeur a pu être ajoutée à une chose, elle peut en être retranchée. Elle y a été ajoutée par l'industrie; elle en est retranchée par l'usage qu'on en fait, ou par tout autre accident; mais elle ne peut être consommée deux fois: une valeur une fois détruite ne peut être détruite de nouveau [1]. Telle consom-

[1] Il y a telle matière qui reçoit plusieurs fois, et qui voit se consommer plusieurs

mation est rapide ; telle autre est lente. On consomme une maison, un navire, du fer, comme on consomme de la viande, du pain, un habit. On peut même ne consommer un produit qu'en partie. Un cheval, un meuble, une maison qu'on revend, ne sont pas consommés en totalité, puisqu'il leur reste un débris de valeur qu'on retrouve dans le nouvel échange qu'on en fait. Quelquefois la consommation est involontaire : tels sont l'incendie d'un édifice, le naufrage d'un navire ; ou bien elle ne répond pas au but qu'on s'était proposé en créant le produit, comme dans le cas où l'on jette des marchandises à la mer, où l'on brûle des provisions qu'on ne veut pas laisser à l'ennemi.

On peut consommer une valeur anciennement produite ; on peut la consommer à l'instant même qu'elle est produite, ainsi que le font les spectateurs d'un concert, d'une représentation théâtrale. On consomme du temps, du travail, puisqu'un travail utile a une valeur appréciable, et ne peut plus se consommer de nouveau lorsqu'il a déjà été consommé une fois.

Ce qui ne peut perdre sa valeur n'est pas susceptible d'être consommé. On ne consomme pas un fonds de terre, mais on peut consommer son service annuel, et ce service, une fois employé, ne peut être employé une seconde fois. On peut consommer toutes les améliorations ajoutées à un terrain, quoiqu'elles excèdent quelquefois la valeur du terrain, puisque ces améliorations sont les produits de l'industrie ; mais le terrain ne saurait se consommer.

Il en est de même d'un talent industriel. Je peux consommer une journée d'ouvrier, mais non le talent de l'ouvrier. Les facultés industrielles sont néanmoins détruites par la mort de celui qui les possède.

Tout ce qui est produit est tôt ou tard consommé. Les produits n'ont même été produits que pour être consommés ; et lorsqu'un produit est parvenu au point de pouvoir subir sa destinée, et que sa consommation se diffère, c'est une valeur qui chôme ; or, comme toute valeur peut être employée à la reproduction et rapporter un profit à son possesseur, tout produit qui ne se consomme pas, occasionne une perte égale au profit, ou, si l'on veut, à l'intérêt que rapporterait sa valeur, utilement employée [1].

---

fois la valeur qu'on lui donne ; telle est la façon donnée par le blanchisseur de linge sale. Chaque fois qu'on salit une pièce de linge, on consomme la totalité du blanchissage et une petite partie de la valeur du linge lui-même.

[1] Les valeurs qui, tôt ou tard, ne se consomment pas utilement, sont peu impor

Tous les produits étant voués à la consommation, et même à la plus prompte consommation, comment, dira-t-on, se font les accumulations de capitaux, qui ne sont que des accumulations de valeurs produites? Le voici :

Pour qu'une valeur s'accumule, il n'est pas nécessaire qu'elle réside dans le même produit; il suffit qu'elle se perpétue. Or, les valeurs capitales se perpétuent par la reproduction : les produits qui composent un capital se consomment aussi bien que tout autre; mais leur valeur, en même temps qu'elle est détruite par la consommation, se reproduit dans d'autres matières ou dans la même. Quand je nourris un atelier d'ouvriers, il s'y fait une consommation d'alimens, de vêtemens, de matières premières; mais pendant cette consommation il se fixe une nouvelle valeur dans les produits qui vont sortir de leurs mains. Les produits qui formaient mon capital ont bien été consommés; mais le capital, la valeur accumulée, ne l'est pas; elle reparaît sous d'autres formes, prête à être consommée de nouveau; que si elle est consommée improductivement, elle ne reparaît plus.

La consommation annuelle d'un particulier est la somme de toutes les valeurs consommées par ce particulier dans le courant d'une année. La consommation annuelle d'une nation est la somme totale des valeurs con-

---

tantes; de ce nombre sont les provisions qui se gâtent, les produits détruits par accident, et ceux qui cessent d'être en usage, et dont la valeur se dissipe sans avoir été employée, parce que le besoin qui fondait leur valeur a cessé. Les valeurs enfouies ou cachées ne sont ordinairement soustraites à la consommation que pour un temps; elles se retrouvent, et celui qui les trouve est toujours interessé à en tirer parti : pour cela, il faut les consommer. Il n'y a, dans ce cas, de perdu que le profit qu'elles auraient pu rendre durant l'espace de temps perdu, profit dont l'intérêt de la somme donne la mesure.

On en peut dire autant des petites valeurs mises successivement en réserve jusqu'à ce qu'elles montent assez pour faire un placement. La multiplicité des épargnes rend considérables les capitaux oisifs de cette manière. On évite une partie des pertes qui résultent de cette oisiveté, par des droits de mutation très-modérés, des facilités pour toute espèce de circulation, des caisses de placemens dignes de toute confiance, et d'où chacun puisse retirer ses capitaux en tout temps, etc. Dans les troubles publics et sous des gouvernemens arbitraires, beaucoup de gens préfèrent garder des valeurs mortes, qui ne leur rapportent ni jouissances ni profits, au danger de les mettre en évidence. Une bonne administration éloigne tout-à-fait un pareil inconvenient.

sommées dans l'année par tous les individus et les corps dont cette nation se compose.

Dans la consommation annuelle d'un particulier ou d'une nation, doivent être comprises les consommations de tout genre, quels qu'en soient le but et le résultat, celles d'où il doit sortir une nouvelle valeur, et celles d'où il n'en doit point sortir; de même qu'on comprend dans la production annuelle d'une nation la valeur totale de ses produits créés dans l'année. Ainsi l'on dit d'une manufacture de savon qu'elle consomme en soude une valeur de vingt mille francs par an, quoique la valeur de cette soude doive reparaître dans le savon que la manufacture aura produit; et l'on dit qu'elle produit annuellement pour cent mille francs de savon, quoique cette valeur n'ait eu lieu que par la destruction de beaucoup de valeurs qui en réduiraient bien le produit, si l'on voulait les déduire. La consommation et la production annuelles d'une nation ou d'un particulier sont donc leur consommation et leur production brutes [1].

Par une conséquence naturelle, il faut comprendre dans les productions annuelles d'une nation, toutes les marchandises qu'elle importe, et dans sa consommation annuelle toutes celles qu'elle exporte. Le commerce de la France consomme toute la valeur des soieries qu'il envoie aux États-Unis; il produit toute la valeur des cotons qu'il en reçoit en retour; de même que les manufactures françaises ont consommé la valeur de la soude envoyée, pour ainsi dire, dans la chaudière du savonnier, et qu'elles ont produit la valeur du savon qui en a été retiré.

Quoique le capital soit consommé reproductivement dans les opérations de l'industrie, la somme des consommations annuelles est tout autre chose que la somme des capitaux d'une nation ou d'un particulier. Un capital ou une portion d'un capital peuvent être consommés plusieurs fois dans la même année. Un cordonnier achète du cuir, le taille en souliers, et vend ses souliers; voilà une portion de capital consommée et rétablie. En réitérant cette opération plusieurs fois dans l'année, il consomme autant de fois cette portion de son capital; si elle s'élève à deux cents francs, et qu'il renouvelle le même achat douze fois dans l'année, ce capital de deux cents francs aura donné lieu à une consommation annuelle de 2,400 francs. D'un autre côté, il y a telle autre partie de son capital, comme ses outils, qui n'est entièrement consommée qu'au bout de plu-

---

[1] Voyez plus haut (liv. II, ch. 5) la distinction du *produit brut* et du *produit net*.

sieurs années. Sa consommation n'emporte annuellement qu'un quart, peut-être un dixième de cette portion de son capital.

Les besoins des consommateurs déterminent en tout pays les créations des producteurs. Le produit dont le besoin se fait le plus sentir est le plus demandé; le plus demandé fournit à l'industrie, aux capitaux et aux terres de plus gros profits, qui déterminent l'emploi de ces moyens de production vers la création de ce produit. De même, lorsqu'un produit est moins demandé, il y a moins d'avantage à le faire; il ne se fait pas. Ce qui se trouve fait, baisse de prix; le bas prix où le produit tombe, en favorise l'emploi, et tout se consomme.

On peut, si l'on veut, séparer la consommation totale d'un peuple, en *consommations publiques* et en *consommations privées*. Les premières sont celles qui sont faites par le public ou pour son service; les secondes sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. Les unes et les autres peuvent être ou reproductives ou improductives.

Dans une société quelconque, tout le monde est consommateur, puisqu'il n'est personne qui puisse subsister sans satisfaire des besoins, quelque bornés qu'on les suppose; et comme d'un autre côté tous les membres de la société, lorsqu'ils ne reçoivent pas gratuitement ce qui les fait vivre, concourent à la production, soit par leur industrie, soit par leurs capitaux, soit par leurs terres, on peut dire qu'en tout pays les consommateurs sont les producteurs eux-mêmes; et les classes où s'opèrent les plus grandes consommations, sont les classes mitoyennes et indigentes, où la multitude des individus fait plus que balancer la modicité de leurs consommations [1].

---

[1] Il est probable que les revenus industriels, dans tout pays passablement industrieux, excèdent les revenus capitaux et les revenus fonciers mis ensemble, et que par conséquent les consommations de ceux qui n'ont que des profits industriels, c'est-à-dire, leurs bras et leurs talens pour vivre, surpassent celles des capitalistes et des propriétaires fonciers réunis. Il n'est pas rare de voir une manufacture qui, avec un capital de six cent mille francs, paie pour des salaires 300 francs par jour ouvrable, ou 90,000 fr. par an; à quoi on peut, par évaluation, ajouter 20,000 fr. de profits nets pour ses entrepreneurs; ce qui donne, pour cette manufacture, 110,000 francs de revenus industriels par année. Les bailleurs de fonds ou capitalistes, au denier vingt, n'en retirent que 30,000 francs.

Les métayers, qui sont les plus misérables des fermiers, en y comprenant les ouvriers qu'ils emploient, retirent un revenu industriel égal au revenu foncier et au revenu capital du propriétaire, qui leur fournit le fonds et les avances.

Les peuples civilisés, riches et industrieux, consomment beaucoup plus que les autres, parce qu'ils produisent incomparablement davantage. Ils recommencent tous les ans, et, dans bien des cas, plus d'une fois par an, la consommation de leurs capitaux productifs, qui renaissent perpétuellement; et ils consomment improductivement la majeure partie de leurs revenus, soit industriels, soit capitaux, soit fonciers.

On propose pour modèles dans certains livres les nations qui ont peu de besoins : il vaut mieux avoir beaucoup de besoins et savoir les satisfaire. C'est ainsi non-seulement que se multiplient les individus, mais que l'existence de chaque individu est plus complète.

Steuart [1] vante les Lacédémoniens parce qu'ils savaient se priver de tout, ne sachant rien produire. C'est une perfection qui est partagée par les peuples les plus grossiers et les plus sauvages; ils sont peu nombreux et mal pourvus. En poussant ce système jusqu'à ses dernières conséquences, on arriverait à trouver que le comble de la perfection serait de ne rien produire et de n'avoir aucun besoin, c'est-à-dire, de ne pas exister du tout.

CHAPITRE II.

Des effets généraux de la Consommation.

L'effet le plus immédiat de toute espèce de consommation est la perte de valeur, et par conséquent de richesse, qui en résulte pour le possesseur du produit consommé. Cet effet est constant, inévitable, et jamais on ne doit le perdre de vue toutes les fois qu'on raisonne sur cette matière. Un produit consommé est une valeur perdue pour tout le monde et pour toujours; mais cette perte est accompagnée d'une compensation : de même que la production est un échange que l'on fait des frais de production contre un produit, la consommation est l'échange que l'on fait d'un produit contre une jouissance.

Cette jouissance est de deux sortes : elle consiste, soit dans la satisfaction immédiate d'un besoin : c'est celle que procure la *consommation improductive*; soit dans la reproduction d'un autre produit que l'on peut

[1] Liv. II, ch. 12.

regarder comme une satisfaction différée : c'est la *consommation reproductive* [1].

On peut remarquer ici que la consommation improductive, celle qui n'a d'autre résultat que de procurer une jouissance, n'exige aucune habileté. Sans talent, sans peine, sans travail, on peut manger de bons morceaux, ou se parer d'un bel habit [2]; tandis que dans la consommation reproductive, non seulement il ne résulte aucune jouissance immédiate de cette consommation, mais elle exige l'emploi d'un travail éclairé qui, dans tout le cours de cet ouvrage, a été nommé *industrie*.

Quand celui qui possède la valeur à consommer est dépourvu d'industrie, s'il ne sait comment s'y prendre pour consommer reproductivement cette valeur, et si pourtant il veut qu'elle soit consommée ainsi, il la prête à une personne plus industrieuse : celle-ci la détruit; mais comme elle en reproduit une autre en même temps, elle est en état de la rendre, même après avoir retenu les profits de son travail et de ses talens. Un capital qu'on rend, après l'avoir emprunté, n'est pas, comme on voit, composé des mêmes matières qu'on a reçues. La condition imposée par le prêteur équivaut à ceci : *Je vous prête des valeurs qui sont égales à la valeur actuelle de deux mille pièces de cinq francs, ou de dix mille francs : vous*

---

[1] Le mécanisme de la consommation est assez bien représenté par la combustion qui s'opère dans nos cheminées et dans nos fourneaux. Le bois qui brûle sert, en brûlant, soit à nous chauffer, soit à préparer des alimens, des teintures, et à leur donner de la valeur. Sa combustion n'a rien d'utile et de bon en soi, autrement il serait avantageux de brûler du bois qui ne chaufferait personne, qui n'opèrerait aucune cuisson ; sa combustion n'est utile qu'autant qu'elle satisfait au besoin que quelqu'un a de se chauffer (c'est l'image de la consommation improductive), ou bien autant qu'elle donne aux substances qu'elle cuit, une valeur qui puisse remplacer la valeur du combustible brûlé (c'est l'image de la consommation reproductive).

Un combustible qu'on brûle pour chauffer, et qui ne chauffe pas, ou qui chauffe mal, ou bien qu'on brûle pour donner une valeur nouvelle à une denrée, et qui ne la donne pas, ou qui donne une valeur inférieure à la valeur consumée, présente l'image d'un échange dans lequel on a donné un objet pour ne rien recevoir en retour. Tel est l'effet de toutes les consommations qui ont eu lieu en pure perte.

[2] Je sais qu'un homme a besoin d'une sorte d'habileté pour se faire honneur d'une grande fortune, pour dépenser en faveur de lui-même sans blesser l'amour-propre des autres, pour obliger sans humilier, pour travailler au bien public sans alarmer les intérêts particuliers ; mais ces talens tiennent à une qualité morale, à l'esprit de conduite, dont les résultats, purement moraux, ne peuvent être déduits que d'une autre science, la morale expérimentale.

me rendrez à telle époque une somme de valeurs égales à la valeur qu'auront alors dix mille francs Un dépôt qu'on serait obligé de rendre en nature, ne devant pas être consommé, ne pourrait servir à la reproduction.

Quelquefois on consomme les produits qu'on a soi-même créés ; ainsi font le cultivateur qui mange de ses fruits ou des animaux de sa basse-cour, le manufacturier qui se revêt de ses étoffes ; mais comme les objets de notre consommation sont bien nombreux et bien variés en comparaison de ceux que nous produisons, la plupart des consommations n'ont lieu qu'à la suite d'un *achat*. Après que nous avons échangé contre de l'argent, ou reçu sous forme de monnaie, les valeurs qui composent notre revenu, nous échangeons de nouveau ces valeurs contre les objets que nous nous proposons de consommer. C'est ce qui fait que, pour le vulgaire, *dépenser* et *consommer* signifient la même chose. Ce n'est pourtant pas en achetant qu'on perd la valeur qu'on possède ; car après avoir acheté une chose, elle a encore sa valeur, et l'on peut, si elle n'a pas été surpayée, la revendre comme on l'a achetée; mais c'est en la consommant que la perte s'opère, puisqu'une valeur détruite n'existe plus, et ne peut plus ni se vendre, ni se consommer une seconde fois. C'est la raison pour laquelle, dans l'économie domestique, une mauvaise ménagère détruit bien vite les fortunes bornées. C'est la femme, et non le mari, qui décide ordinairement des consommations de tous les jours, de celles qui se répètent sous une multitude de formes.

On voit d'ici la grande erreur où tombent ceux qui croient que ce qui n'entraîne point de perte de numéraire, n'entraîne point de perte de richesses. Rien n'est plus commun que d'entendre dire : *L'argent qui se dépense n'est pas perdu : il reste dans le pays ; donc le pays n'est pas plus pauvre par les dépenses qu'on y fait.* Le pays, en effet, n'a rien perdu de la valeur de l'argent qui s'y trouvait ; mais la chose achetée avec une somme d'argent ; cent choses achetées successivement avec la même somme, ont été consommées, et leur valeur détruite.

Il est donc bien superflu, j'ai presque dit puéril, de vouloir, pour conserver les richesses d'un pays, retenir son numéraire. Ce numéraire n'empêche aucune consommation de valeurs, ni par conséquent aucune perte de richesse. Il sert au contraire à faire cheminer plus commodément, jusqu'aux mains de leurs consommateurs, les produits voués à la consommation; ce qui est un bien, quand c'est pour faciliter une consommation bien entendue, c'est-à-dire, dont les résultats sont bons.

On pourrait croire seulement que si le numéraire qui circule dans un pays ne préserve ce pays d'aucune consommation, ni par conséquent d'aucune perte de richesse, celui qu'on exporte occasionne du moins une perte au pays. Nullement : l'exportation des espèces, quand elle n'est pas définitive et qu'elle doit amener des retours en marchandises, équivaut à une consommation reproductive, à une perte de valeurs qui a pour objet une reproduction de valeurs.

Lorsque l'exportation des espèces est définitive, la nation est privée d'une portion de son capital, qu'elle perdrait également par l'exportation de toute autre marchandise qui devrait n'entraîner aucun retour.

CHAPITRE III.

Des Effets de la Consommation reproductive.

Ce sont les valeurs capitales que l'on consomme reproductivement. Le premier Livre de cet ouvrage a développé le mécanisme de cette consommation. Un négociant, un manufacturier, un cultivateur, achètent des matières premières [1], des services productifs, et les consomment pour en obtenir de nouveaux produits : les effets immédiats de cette consommation sont les mêmes que ceux de la consommation improductive; elle occasionne une demande qui influe sur les prix et sur la production des objets demandés; elle en détruit la valeur; il n'y a de différence que dans le résultat ultérieur : elle ne satisfait à aucun besoin; elle ne procure aucune jouissance autre que de rendre l'entrepreneur qui l'ordonne, possesseur d'un nouveau produit, dont la valeur lui rembourse les produits consommés et lui paie communément un profit.

Relativement à cette assertion que la consommation reproductive ne satisfait à aucun besoin, on pourrait, faute d'une analyse complète des faits, objecter que le salaire payé à un ouvrier, et par conséquent dépensé reproductivement, sert à sa nourriture, à son vêtement, à ses plaisirs. Il faut remarquer ici, non pas une seule consommation, mais deux. Le fa-

---

[1] Les matières premières, pour le manufacturier et le négociant, sont les produits qu'ils achètent pour leur donner un nouveau degré de valeur. Des toiles de coton sont des matières premières pour le fabricant de toiles peintes, et les toiles peintes elles-mêmes sont des matières premières pour le marchand qui les achète dans le dessein de les vendre ou de les expédier.

bricant, en achetant les services de l'ouvrier et en les consommant, consomme reproductivement et sans satisfaire à aucun besoin, une portion de son capital. De son côté l'ouvrier, en vendant ses services, vend son revenu d'un jour, d'une semaine; et c'est le prix qu'il en retire qui se trouve consommé improductivement par lui et par sa famille; de la même manière que le loyer de la maison qu'occupe le fabricant, et qui forme le revenu du propriétaire, est dépensé improductivement par celui-ci.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est la même valeur qui est consommée deux fois, l'une reproductivement, l'autre improductivement : ce sont deux valeurs indépendantes l'une de l'autre et dont l'origine est diverse. L'une des deux, le service industriel de l'ouvrier, est le produit de sa force musculaire, de son talent; ce service est si bien un produit, qu'il a un prix courant comme toutes les autres denrées. L'autre valeur consommée est une portion du capital du fabricant, qu'il a donnée en échange du service de l'ouvrier. Une fois l'échange de ces deux valeurs terminé, les deux consommations s'opèrent chacune de leur côté et dans deux buts différens : la première, dans le but de créer un produit; la seconde, dans celui d'alimenter l'ouvrier et sa famille.

Ce que le fabricant dépense et consomme reproductivement, c'est ce qu'il a acquis au moyen de son capital; ce que l'ouvrier dépense et consomme improductivement, c'est ce qu'il a obtenu en échange de ses peines. De ce que ces deux valeurs s'échangent l'une contre l'autre, il ne s'ensuit pas qu'elles forment une seule et même valeur.

Le même raisonnement s'applique au travail intelligent de l'entrepreneur. Son temps, son travail, sont consommés reproductivement par lui dans sa manufacture; et les profits qu'il en tire en échange, sont consommés improductivement par lui dans sa famille.

Cette double consommation, au reste, est analogue à celle que les entrepreneurs font de leurs matières premières. Un fabricant de drap se présente chez un marchand de laine avec une somme de mille écus à la main. Ne voilà-t-il pas deux produits en présence : une valeur de mille écus, fruit d'une production antérieure, fesant maintenant partie du capital du fabricant, et, d'un autre côté, des toisons fesant partie du produit annuel d'une ferme? L'échange une fois conclu, ces deux valeurs se consomment chacune de leur côté; le capital, changé en toisons, pour faire du drap; le produit de la ferme, changé en écus, pour satisfaire les besoins du fermier ou de son propriétaire.

Toute consommation étant une perte, lorsqu'on fait une consommation

reproductive, on gagne donc autant par ce que l'on consomme de moins, que par ce que l'on produit de plus. A la Chine, on épargne beaucoup sur l'ensemencement des terres, par la méthode qu'on suit de planter le grain au lieu de le semer à la volée. L'effet qui en résulte est précisément comme si les terres à la Chine étaient plus productives que celles d'Europe [1].

Dans les arts, quand la matière première est de nulle valeur, elle ne fait pas partie des consommations qu'ils nécessitent ; ainsi la pierre calcaire détruite par le chaufournier, le sable qu'emploie le verrier, ne sont pas des consommations s'ils n'ont pas de valeur.

Une épargne faite sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres, est une épargne aussi réelle qu'une épargne faite sur l'emploi de la matière première. On épargne sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres ; soit en tirant plus de service des mêmes moyens de production, soit en absorbant moins de moyens de production pour obtenir les mêmes produits.

Toutes ces épargnes, au bout de peu temps, tournent en général au profit de la société ; elles diminuent les frais de production ; et la concurrence des producteurs fait ensuite baisser, au niveau de ces frais, le prix des produits à mesure que les économies deviennent plus connues, et d'un usage plus général. Mais aussi, et par cette raison même, ceux qui ne savent pas user aussi économiquement que les autres, des moyens de production perdent où les autres gagnent. Que de manufacturiers se sont ruinés, parce qu'ils ne savaient travailler qu'à grands frais, dans des bâtimens fastueux, et avec des outils trop multipliés ou trop chers, et par conséquent avec des capitaux plus considérables que ceux qu'employaient d'autres manufacturiers, pour ne pas obtenir plus de produits !

Heureusement que l'intérêt personnel est, dans la plupart des cas, le premier et le plus vivement affecté de ces pertes. C'est ainsi que la douleur avertit nos membres des lésions dont il faut qu'ils se garantissent. Si le producteur maladroit n'était pas le premier puni des pertes dont il est l'auteur, nous verrions bien plus souvent encore risquer de fausses spéculations. Un mauvais spéculateur est aussi fatal à la prospérité générale qu'un dissipateur. Un négociant qui dépense cinquante mille francs pour en gagner trente, et un homme du grand monde qui dépense vingt

---

[1] Une des personnes attachées à l'ambassade de Macartney calcula que ce qui était, par cette méthode, épargné de grain dans l'empire de la Chine, serait suffisant pour nourrir toute la Grande-Bretagne.

mille francs en chevaux, en maîtresses, en festins, en bougies, font, relativement à leur propre fortune et à la richesse de la société, un métier tout pareil, au plaisir près que le dernier a peut-être plus que l'autre [1].

Dispensé par les considérations qui sont la matière du premier Livre, de m'étendre davantage sur les consommations reproductives; je dirigerai, dans ce qui va suivre, l'attention du lecteur sur les *consommations improductives* seulement, sur leurs motifs et leurs résultats; et je préviens que dorénavant le mot *consommations*, seul, devra s'entendre, comme dans l'usage commun, uniquement des consommations improductives.

CHAPITRE IV.

Des effets de la Consommation improductive en général.

Nous venons de considérer la nature et les effets des consommations, quelles qu'elles soient, et les effets généraux des consommations reproductives en particulier. Il ne sera plus question dans ce chapitre et dans les suivans, que des consommations dont le but est la satisfaction d'un besoin, une jouissance, et qu'on nomme improductives ou stériles.

C'est par des consommations improductives que l'homme satisfait ses plus nobles désirs, de même que ses goûts les plus vulgaires. Par elles il étend ses connaissances, ses facultés intellectuelles; il élève ses enfans, adoucit l'existence de sa famille, se rend utile à ses amis, à sa patrie, à l'humanité. Son perfectionnement moral aussi bien que son bonheur, dépendent en grande partie de ses consommations improductives; mais elles

---

[1] Comme il est difficile, et même peut-être impossible d'évaluer, avec une tolérable exactitude, les valeurs consommées et les valeurs produites, un particulier ne sait guère que par des inventaires de tout ce qu'il possède, si sa fortune est augmentée ou diminuée. Ceux qui ont de l'ordre en font régulièrement, et même les lois obligent les personnes qui sont dans le commerce à en faire tous les ans. Un entrepreneur ne sait pas, sans cela, si son entreprise n'absorbe pas plus de valeurs qu'elle n'en produit; il peut, dans cette ignorance, travailler à sa ruine et à celle de ses créanciers. Indépendamment des inventaires, un entrepreneur prudent compare d'avance les valeurs qu'absorberont ses opérations et la valeur probable de ses produits; ce sont des espèces de devis qui font présumer les résultats, mais ne les assurent pas.

n'ajoutent rien aux richesses de la société, comme on l'a répété trop souvent. Si les institutions, les circonstances qui font naître des besoins louables, sont favorables aux nations, celles qui excitent à consommer pour détruire des produits et pour donner lieu à les remplacer, ne le sont pas [1]. Les moyens de production ont des bornes; les épuiser par système, sans autre but que de les épuiser, est une puérilité : c'est prodiguer sans but des moyens de bonheur.

Si l'on conseillait aux gens, non de faire tort aux consommations favorables à leur bien-être et à celui de la société, mais seulement d'augmenter la masse de leurs consommations, ce serait leur conseiller d'avoir plus de revenus, de devenir plus riches; conseil assez futile, si on ne leur indique pas en même temps les moyens de devenir plus riches. Et si vous leur indiquez ces moyens, si vous leur dites : *Développez votre intelligence; soyez plus industrieux; mettez en valeur vos terres et vos capitaux; multipliez ces capitaux par des accumulations graduelles*, vous leur dites : PRODUISEZ; mot qui, à lui seul, signifie tout le reste. En effet, la consommation suit infailliblement une production véritable; car produire, c'est donner de la valeur; cette valeur ne peut naître dans une chose que de l'envie qu'elle excite chez des consommateurs quelconques, et ceux-ci ne l'achètent que pour la consommer. Toutes les fois qu'un fait n'arrive pas de cette manière, il n'est qu'un accident dont le producteur ou le consommateur sont la victime, et qu'on évite autant qu'on peut.

Si l'encouragement que l'on croirait devoir donner à la consommation stérile allait jusqu'à porter atteinte à des capitaux, ce ne serait plus seulement une consommation que l'on provoquerait aux dépens d'une autre; ce serait la suppression de toutes les consommations successives qui se seraient renouvelées chaque fois que la portion dissipée du capital aurait été dépensée pour une production nouvelle; car on ne peut faire valoir un capital qu'en le dépensant, et on le dépense de nouveau aussi souvent qu'il est rétabli par la production.

On supposera peut-être que les ventes provoquées par la consommation stérile, sont favorables aux producteurs en ceci que tout produit terminé étant une portion non encore réalisée du capital de l'entrepreneur, plus sa vente est prompte, et plus tôt il peut, avec le même capital, re-

---

[1] S'il m'était permis d'exprimer la même idée par une locution populaire, je dirais : Portez des souliers, parce que l'usage d'une chaussure est une consommation salutaire; mais n'usez pas des souliers pour faire gagner les cordonniers.

commencer une opération nouvelle ; un plus grand nombre de semblables opérations productives pouvant dès-lors avoir lieu chaque année, plus de profits peuvent être distribués aux producteurs de tous grades. Cela est très-vrai ; mais c'est encore un conseil à donner aux producteurs et non pas aux consommateurs. On peut dire aux premiers : *Produisez des objets tels qu'ils conviennent aux besoins naturels et aux habitudes de votre nation et de votre époque, et ils ne resteront pas long-temps en magasin, pourvu que les consommateurs, de leur côté, produisent de quoi les acquérir.*

Le seul avantage de la consommation stérile ne consiste donc que dans le plus ou le moins de satisfaction qui résulte de la consommation elle-même, et c'est à cet examen que nous soumettrons, dans ce chapitre, les consommations improductives, quelles qu'elles soient, et en particulier, dans les chapitres suivans, les consommations privées et les consommations publiques. Il ne s'agit plus que de comparer la perte qui, pour le consommateur, résulte de sa consommation, avec la satisfaction qui lui en revient. Du jugement sain ou faux qui apprécie cette perte et la compare avec la satisfaction obtenue, découlent les consommations bien ou mal entendues, c'est-à-dire, ce qui, après la production réelle des richesses, influe le plus puissamment sur le bonheur ou le malheur des familles et des nations.

Sous ce rapport, les consommations les mieux entendues seront :

1° *Celles qui satisfont des besoins réels.* Par besoins réels, j'entends ceux à la satisfaction desquels tiennent notre existence, notre santé et le contentement de la plupart des homme : ils sont opposés à ceux qui proviennent d'une sensualité recherchée, de l'opinion et du caprice. Ainsi les consommations d'une nation seront, en général, bien entendues, si l'on y trouve des choses commodes plutôt que splendides : beaucoup de linge et peu de dentelles ; des alimens abondans et sains, en place de ragoûts recherchés ; de bons habits et point de broderies. Chez une telle nation, les établissemens publics auront peu de faste et beaucoup d'utilité ; les indigens n'y verront pas des hôpitaux somptueux, mais ils y trouveront des secours assurés ; les routes ne seront pas deux fois trop larges, mais les auberges seront bien tenues ; les villes n'offriront peut-être pas de si beaux palais, mais on y marchera en sûreté sur des trottoirs.

Le luxe d'ostentation ne procure qu'une satisfaction creuse ; le luxe de commodité, si je peux m'exprimer ainsi, procure une satisfaction réelle. Ce dernier est moins cher, et par conséquent il consomme moins.

L'autre ne connaît point de bornes ; il s'accroît chez un particulier sans autre motif, sinon qu'il s'accroît chez un autre ; il peut aller ainsi progressivement à l'infini. « L'orgueil, a dit Franklin, est un mendiant qui crie » aussi haut que le besoin, mais qui est infiniment plus insatiable. »

Satisfaction pour satisfaction, la société, considérée en masse, trouve mieux son compte à celle qui pourvoit à des besoins réels, qu'à celle qui contente des besoins factices. Que les besoins d'un riche fassent produire et consommer des parfums exquis, et que les besoins d'un pauvre fassent produire un habit chaud dans une saison rigoureuse : dans l'un et l'autre cas, des besoins auront provoqué la production et la consommation de deux richesses qu'on peut supposer égales ; mais dans le premier cas, la société aura obtenu en échange un plaisir futile, court, à peine senti ; et dans le second, un bien-être solide, durable, précieux [1].

2° *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides, et celles qui choisissent de préférence les produits de la meilleure qualité.* Une nation et des particuliers feront preuve de sagesse, s'ils recherchent principalement les objets dont la consommation est lente et l'usage fréquent. C'est par cette raison qu'ils auront un logement et des ameublemens commodes et propres ; car il est peu de choses qui se consomment plus lentement qu'une maison, ni dont on fasse un usage plus fréquent, puisqu'on y passe la majeure partie de sa vie. Leurs modes ne seront pas très-inconstantes ; la mode a le privilége d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur : elle multiplie les consommations, et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes appauvrit un état de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas.

Il vaut mieux consommer les choses de bonne qualité, quoique plus chères ; en voici la raison : dans toute espèce de fabrication, il y a certains frais qui sont les mêmes et qu'on paie également, que le produit soit bon ou bien qu'il soit mauvais : une toile faite avec de mauvais lin a exigé, de la part du tisserand, du marchand en gros, de l'emballeur, du voitu-

---

[1] Ce second cas est celui où le riche place à intérêt l'argent qu'il aurait pu dépenser en frivolités. Pour qu'on puisse lui en payer l'intérêt, il faut qu'on l'emploie reproductivement ; dès-lors il sert en partie à l'entretien de la classe laborieuse ; la destruction de richesse est la même, mais elle est échangée contre des satisfactions plus solides.

rier, du marchand en détail, un travail précisément égal à ce qu'aurait exigé, pour parvenir au consommateur, une toile excellente. L'économie que je fais en achetant une médiocre qualité, ne porte donc point sur le prix de ces divers travaux, qu'il a toujours fallu payer selon leur entière valeur, mais sur le prix de la matière première seule ; et néanmoins, ces différens travaux, payés aussi chèrement, sont plus vite consommés si la toile est mauvaise que si elle est bonne.

Comme ce raisonnement peut s'appliquer à tous les genres de fabrication ; comme dans tous il y a des services qu'il faut payer sur le même pied, quelle que soit la qualité, et comme ces services font plus de profit dans les bonnes qualités que dans les mauvaises, il convient donc à une nation en général de consommer principalement des premières. Pour y parvenir, il faut qu'elle ait le goût de ce qui est beau et bon, et qu'elle sache s'y connaître : c'est encore un cas où les lumières [1] sont favorables à la prospérité d'un état; il faut surtout que la généralité de la nation ne soit pas tellement misérable, qu'elle se trouve toujours contrainte d'acheter au meilleur marché, quoiqu'en dernier résultat, les choses ainsi achetées lui reviennent plus cher.

On sent que les réglemens par lesquels l'autorité publique se mêle des détails de la fabrication (en supposant qu'ils réussissent à faire fabriquer des marchandises de meilleure qualité, ce qui est fort douteux), sont insuffisans pour les faire consommer; ils ne donnent pas au consommateur le goût des bonnes choses et les moyens de les acquérir. La difficulté se rencontre ici, non du côté du producteur, mais du côté du consommateur. Qu'on me trouve des consommateurs qui veuillent et qui puissent se procurer du beau et du bon, je trouverai des producteurs qui leur en fourniront. C'est l'aisance d'une nation qui la conduit à ce but ; l'aisance ne fournit pas seulement les moyens d'avoir du bon, elle en donne le goût. Or, ce ne sont point des réglemens qui procurent de l'aisance ; c'est la production active et l'épargne, c'est l'amour du travail favorable à tous les genres d'industrie, et l'économie qui amasse des capitaux. C'est dans les pays où ces qualités se rencontrent, que chacun acquiert assez d'aisance pour mettre du choix dans ses consommations. La gêne, au contraire, suit toujours la prodigalité ; et lorsqu'on est commandé par le besoin, on ne choisit pas.

---

[1] Par *lumières*, il faut toujours entendre la connaissance du véritable état des choses, ou de ce qui est *vrai*, en tous genres.

Les jouissances de la table, des jeux, des feux d'artifice, sont au nombre des plus passagères. Je connais des villages qui manquent d'eau, et qui consomment dans un seul jour de fête ce qu'il faudrait d'argent pour amener de l'eau et pour élever une fontaine sur leur place publique. Leurs habitans aiment mieux s'enivrer en l'honneur de leur patron pendant un jour, et aller péniblement, tous les autres jours de l'année, puiser de l'eau bourbeuse au sommet d'un coteau du voisinage. C'est en partie à la misère, en partie à des consommations mal entendues, qu'il faut attribuer la malpropreté qui environne la plupart des habitations des gens de la campagne.

En général, un pays où l'on dépenserait, soit dans les villes, soit dans les campagnes, en jolies maisons, en vêtemens propres, en ameublemens bien tenus, en instruction, une partie de ce qu'on dépense en jouissances frivoles et dangereuses; un tel pays, dis-je, changerait totalement d'aspect, prendrait un air d'aisance, serait plus civilisé, et semblerait incomparablement plus attrayant à ses propres habitans et aux étrangers.

3° *Les consommations faites en commun.* Il y a différens services dont les frais ne s'augmentent pas en proportion de la consommation qu'on en fait. Un seul cuisinier peut préparer également bien le repas d'une seule personne et celui de dix; un même foyer peut faire rôtir plusieurs pièces de viande aussi bien qu'une seule; de là l'économie qu'on trouve dans l'entretien en commun des communautés religieuses et civiles, des soldats, des ateliers nombreux; de là celle qui résulte de la préparation dans des marmites communes, de la nourriture d'un grand nombre de personnes dispersées : c'est le principal avantage des établissemens où l'on prépare des soupes économiques.

4° Enfin, par des considérations d'un autre ordre, les consommations bien entendues sont celles qu'avoue la saine morale. Celles au contraire qui l'outragent, finissent ordinairement par tourner à mal pour les nations comme pour les particuliers; mais les preuves de cette vérité m'entraîneraient trop loin de mon sujet.

Il est à remarquer que la trop grande inégalité des fortunes est contraire à tous ces genres de consommations qu'on doit regarder comme les mieux entendues. A mesure que les fortunes sont plus disproportionnées, il y a dans une nation plus de besoins factices, et moins de besoins réels satisfaits; les consommations rapides s'y multiplient : jamais les Lucullus et les Héliogabale de l'ancienne Rome ne croyaient avoir assez détruit, abîmé de denrées; enfin, les consommations immorales sont bien plus

multipliées là où se rencontrent la grande opulence et la grande misère. La société se divise alors en un petit nombre de gens qui se procurent des jouissances recherchées, et un grand nombre d'autres qui envient le sort des premiers, et font tout ce qu'ils peuvent pour les imiter; tout moyen paraît bon pour passer d'une classe dans l'autre, et l'on est aussi peu scrupuleux sur les moyens de jouir qu'on l'a été sur ceux de s'enrichir.

En tout pays, le gouvernement exerce une fort grande influence sur la nature des consommations qui se font, non-seulement parce qu'il est appelé à décider de la nature des consommations publiques, mais parce que son exemple et ses volontés dirigent beaucoup de consommations privées. Si le gouvernement est ami du faste et de l'ostentation, le troupeau des imitateurs aura du faste et de l'ostentation; et les personnes mêmes qui sont faites pour se conduire conformément à leurs propres principes, seront forcées de les sacrifier. Leur sort est-il toujours indépendant d'une faveur et d'une considération qu'on attache alors, non aux qualités personnelles, mais à des prodigalités qu'elles désapprouvent?

Au premier rang des consommations mal entendues, sont celles qui procurent des chagrins et des maux, en place des plaisirs qu'on en attendait. Tels sont les excès de l'intempérance; et si l'on veut des exemples pris parmi les consommations publiques, telles sont les guerres entreprises par vengeance, comme celle que Louis XIV déclara au gazetier de Hollande, ou bien celles que suscite l'amour d'une vaine gloire, et où l'on ne recueille ordinairement que la haine et la honte. Toutefois de telles guerres sont moins affligeantes encore à cause des pertes qui sont du domaine de l'économie politique, qu'à cause du repos et de l'honneur des nations qu'elles compromettent, à cause des vertus et des talens qu'elles moissonnent pour toujours; ces pertes sont un tribut que la patrie, que les familles déploreraient déjà, quand il ne serait exigé que par l'inexorable nécessité, mais qui devient affreux lorsqu'il faut en faire le sacrifice à la légèreté, aux vices, à l'impéritie ou aux passions des grands.

CHAPITRE V.

Des Consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats.

Les consommations privées, par opposition aux consommations publiques, sont celles qui se font pour satisfaire aux besoins des particuliers et des familles. Ces besoins ont principalement rapport à leur nourriture, à

leur vêtement, à leur logement, à leurs plaisirs. Les revenus de chacun, soit qu'ils viennent de ses talens industriels, ou de ses capitaux, ou de ses terres, pourvoient aux diverses consommations qu'exige la satisfaction de ces besoins. La famille accroît ses richesses, ou les perd, ou reste stationnaire, suivant que ses consommations restent en arrière de ses revenus, ou les surpassent, ou les égalent. La somme de toutes les consommations privées, jointe à celles que fait le gouvernement pour le service de l'état, forme la consommation générale de la nation.

De ce que chaque famille, de même que la nation prise en masse, peut, sans s'appauvrir, consommer la totalité de ses revenus, il ne s'ensuit pas qu'elle doive le faire. La prévoyance prescrit de faire la part des événemens. Qui peut répondre de conserver toujours sa fortune tout entière? Quelle est la fortune qui ne dépende en rien de l'injustice, de la mauvaise foi ou de la violence des hommes? N'y a-t-il jamais eu de terres confisquées? Aucun vaisseau n'a-t-il jamais fait naufrage? Peut-on répondre de n'avoir point de procès? ou peut-on répondre de les gagner toujours? Aucun riche négociant n'a-t-il jamais été victime d'une faillite ou d'une fausse spéculation? Si chaque année on dépense tout son revenu, le fonds peut décroître sans cesse; il le doit même, suivant toutes les probabilités.

Mais, dût-il rester toujours le même, suffit-il de l'entretenir? Une fortune fût-elle considérable, demeure-t-elle considérable lorsqu'elle vient à être partagée entre plusieurs enfans? Et quand même elle ne devrait pas être partagée, quel mal y a-t-il à l'augmenter, pourvu que ce soit par de bonnes voies? N'est-ce pas le désir qu'ont les particuliers d'ajouter à leur bien-être, qui, en augmentant les capitaux par l'épargne, favorise l'industrie, rend les nations opulentes et civilisées? Si nos pères n'avaient pas eu ce désir, nous serions encore sauvages. Nous ne savons pas encore bien à quel point on peut être civilisé par les progrès de l'opulence. Il ne me semble pas du tout prouvé qu'il faille nécessairement que les neuf dixièmes des habitans de la plupart des pays de l'Europe croupissent dans un état voisin de la barbarie, ainsi qu'il est de fait encore à présent.

L'économie privée nous enseigne à régler convenablement les consommations de la famille, c'est-à-dire à comparer judicieusement, en toute occasion, le sacrifice de la valeur consommée, avec la satisfaction qu'en retire la famille. Chaque homme en particulier est seul capable d'apprécier ce sacrifice et cette satisfaction avec justesse; car tout est relatif à sa fortune, au rang qu'il occupe dans la société, à ses besoins, à ceux de sa

famille, et même à ses goûts personnels. Une consommation trop réservée le prive des douceurs dont la fortune lui permet de jouir; une consommation déréglée le prive des ressources que la prudence lui conseille de se ménager.

Les consommations des particuliers sont perpétuellement en rapport avec le caractère et les passions des hommes. Les plus nobles, les plus vils penchans y influent tour à tour; elles sont excitées par l'amour des plaisirs sensuels, par la vanité, la générosité, la vengeance, la cupidité elle-même. Elles sont réprimées par une sage prévoyance, par des craintes chimériques, par la défiance, par l'égoïsme. De ces affections différentes, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui prédominent et qui dirigent les particuliers dans l'usage qu'ils font des richesses. La ligne tracée par la sagesse est ici, comme dans tout le reste, la plus difficile à suivre. Leur faiblesse dévie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et les précipite trop souvent dans l'excès.

Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en épuisant ses moyens; l'avarice en se défendant d'y toucher. La prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs; toutefois elle est, plus que l'avarice, fatale à la société : elle dissipe, elle ôte à l'industrie les capitaux qui la maintiennent; en détruisant un des grands agens de la production, elle met les autres dans l'impossibilité de se développer. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent beaucoup, s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à nous procurer des plaisirs. L'argent est bon encore à être occupé reproductivement : il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très-grand bien; et toutes les fois qu'un fonds placé se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui mange une partie de son fonds prive en même temps un homme industrieux de ses profits.

L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de l'exposer, à la vérité ne favorise pas l'industrie, mais du moins il ne lui ravit aucun de ses moyens; ce trésor amassé l'a été aux dépens de ses propres jouissances, et non, comme le vulgaire est porté à l'imaginer, aux dépens du public; il n'a pas été retiré d'un emploi productif; et à la mort de l'avare, du moins, il se place et court animer l'industrie, s'il n'est pas dissipé par

ses successeurs, ou s'il n'a pas été tellement caché qu'on ne puisse le découvrir.

Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les lésineries de l'avare. Il n'y a aucun mérite à consommer tout ce qu'on peut, et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes; et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. Ce qui doit caractériser les procédés de toute créature douée de prévoyance et de raison, c'est, dans chaque circonstance, de ne faire aucune consommation sans un but raisonnable : tel est le conseil que donne l'économie.

L'économie est le jugement appliqué aux consommations. Elle connaît ses ressources et le meilleur emploi qu'on en peut faire. L'économie n'a point de principes absolus; elle est toujours relative à la fortune, à la situation, aux besoins du consommateur. Telle dépense conseillée par une sage économie dans une fortune médiocre, serait une mesquinerie pour un riche et une prodigalité pour un ménage indigent. Il faut, dans la maladie, s'accorder des douceurs qu'on se refuserait en état de santé. Un bienfait qui mérite la plus haute louange, lorsqu'il est pris sur les jouissances personnelles du bienfaiteur, est digne de mépris, s'il n'est accordé qu'aux dépens de la subsistance de ses enfans.

L'économie s'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité. L'avarice entasse, non pour consommer, non pour reproduire, mais pour entasser; c'est un instinct, un besoin machinal et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire, tandis que l'avare se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter de l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore : l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présens, avec ses besoins futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis; à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. L'économie ne veut rien consommer en vain; l'avarice ne veut rien consommer du tout. La première est l'effet d'un calcul louable, en ce qu'il offre seul les moyens de s'acquitter de ses devoirs, et d'être généreux sans être injuste. L'avarice est une passion vile, par la raison qu'elle se considère exclusivement et sacrifie tout à elle.

On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison : elle sup-

pose la force et l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en heureuses conséquences. C'est elle, qui dans les familles, prépare la bonne éducation physique et morale des enfans, de même que le soin des vieillards ; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être long-temps, qu'on peut l'être avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement ; à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent ; à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. Souvent on voit le prodigue obligé d'implorer le secours des gens qu'il a comblés de profusions : il semble qu'il ne donne qu'à charge de revanche, tandis qu'une personne économe donne toujours gratuitement, parce qu'elle ne donne que des biens dont elle peut disposer sans se mettre dans la gêne. Elle est riche avec une fortune médiocre, au lieu que l'avare et le prodigue sont pauvres avec de grands biens.

Le désordre exclut l'économie. Il marche au hasard, un bandeau sur les yeux, au travers des richesses : tantôt il a sous la main ce qu'il désire le plus, et s'en passe faute de l'apercevoir ; tantôt il saisit et dévore ce qu'il lui importe de conserver. Il est perpétuellement dominé par les événemens : ou il ne les prévoit pas, ou il n'est pas libre de s'y soustraire. Jamais il ne sait où il est, ni quel parti il faut prendre.

Une maison où l'ordre ne règne pas, devient la proie de tout le monde ; elle se ruine, même avec des agens fidèles ; elle se ruine même avec de la parcimonie. Elle est exposée à une foule de petites pertes qui se renouvellent à chaque instant sous toutes les formes, et pour les causes les plus méprisables [1].

---

[1] Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour, qui donnait sur les champs, se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte; mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante ; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour, un jeune et beau porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne; le jardinier, la cuisinière, la fille de basse-cour, sortirent chacun de leur côté en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et, en sautant un fossé pour lui barrer un passage, il se fit une dangereuse foulure, qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour

Parmi les motifs qui déterminent le plus de consommations privées, il faut ranger le luxe, qui a fourni matière à tant de déclamations, et dont je pourrais peut-être me dispenser de parler, si tout le monde voulait prendre la peine de faire l'application des principes établis dans cet ouvrage, et s'il n'était pas toujours utile de mettre des raisons à la place des déclamations.

On a défini le luxe *l'usage du superflu* [1]. J'avoue que je ne sais pas distinguer le *superflu* du *nécessaire*. De même que les couleurs de l'arc-en-ciel, ils se lient et se fondent l'un dans l'autre par des nuances imperceptibles. Les goûts, l'éducation, les tempéramens, les santés, établissent des différences infinies entre tous les degrés d'utilité et de besoins; et il est impossible de se servir, dans un sens absolu, de deux mots qui ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative.

Le nécessaire et le superflu varient même selon les différens états où se trouve la société. Ainsi, quoiqu'à la rigueur un homme pût vivre en n'ayant que des racines pour se nourrir, une peau pour se vêtir et une hutte pour s'abriter, néanmoins, dans l'état actuel de nos sociétés, on ne peut pas, dans nos climats, considérer comme des superfluités du pain et de la viande, un habit d'étoffe de laine et le logement dans une maison. Par la même raison, le nécessaire et le superflu varient selon la fortune des particuliers; ce qui est nécessaire dans une ville et dans une certaine profession, serait du superflu à la campagne et dans une position différente. On ne peut donc pas tracer la ligne qui sépare le superflu du nécessaire. Smith, qni la place un peu plus haut que Steuart, puisqu'il appelle choses nécessaires (*necessities*), non-seulement ce que la nature,

---

le faire sécher; et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien vingt écus; le linge et le poulain en valaient bien autant : voilà donc, en peu d'instans, faute d'une fermeture de quelques sous, une perte de quarante écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler ni des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvéniens étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes; cependant, quand on saura que le défaut de soin renouvelait de pareils accidens tous les jours, et qu'il entraîna finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

[1] Steuart, *Économie politique*. Le même auteur dit, dans un autre endroit, que *les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre*.

mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple ; Smith, dis-je, a eu tort de la fixer. Cette ligne est mobile de sa nature.

On peut dire, en général, que le luxe est l'usage des choses chères ; et ce mot *cher*, dont le sens est relatif, convient assez dans la définition d'un mot dont le sens est relatif aussi. Le mot *luxe* en français réveille en même temps plutôt l'idée de l'ostentation que celle de la sensualité [1] : le *luxe des habits* n'indique pas que les habits sont plus commodes pour ceux qui les portent, mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent. Le *luxe de la table* rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas que les mets délicats d'un épicurien.

Sous ce point de vue, le luxe a principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale ; et les objets de luxe sont les choses qu'on emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur agrément, mais seulement pour éblouir les regards et pour agir sur l'opinion des autres hommes. Le luxe est de l'*ostentation*, mais l'ostentation s'étend à tous les avantages dont on cherche à se parer : on est vertueux par ostentation ; on ne l'est jamais par luxe. Le luxe suppose de la dépense, et si l'on dit le *luxe de l'esprit*, c'est par extension, et en supposant qu'on se met en dépense d'esprit quand on prodigue les traits que l'esprit fournit ordinairement, et que le goût veut qu'on ménage.

Quoique ce que nous entendons par luxe ait principalement l'ostentation pour motif, néanmoins les recherches d'une sensualité extrême peuvent lui être assimilées : elles ne peuvent pas se mieux justifier, et l'effet en est exactement le même ; c'est une consommation considérable, propre à satisfaire de grands besoins, et consacrée à de vaines jouissances. Mais je ne saurais nommer objet de luxe ce qu'un homme éclairé et sage, habitant un pays policé, désirerait pour sa table, s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement, s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité bien entendue et convenable à sa fortune, mais ce n'est pas du luxe.

L'idée du luxe ainsi déterminée, on peut dès à présent découvrir quels sont ses effets sur l'économie des nations.

---

[1] Les Anglais n'ont qu'un seul mot (*luxury*) pour exprimer ce que nous appelons *luxe* et *luxure*. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'idée de sensualité qu'ils attachent plus que nous aux choses de luxe.

La consommation improductive embrasse la satisfaction de besoins très-réels. Sous ce rapport, elle peut balancer le mal qui résulte toujours d'une destruction de valeurs; mais qui balancera le mal d'une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel? d'une dépense qui n'a pour objet que cette dépense même? d'une destruction de valeur qui ne se propose d'autre but que cette destruction?

Elle procure, dites-vous, *des bénéfices aux producteurs des objets consommés?*

Mais la dépense qui ne se fait pas pour de vaines consommations, se fait toujours; car l'argent qu'on refuse de répandre pour des objets de luxe, on ne le jette pas dans la rivière. Il s'emploie, soit à des consommations mieux entendues, soit à la reproduction. De toutes manières, à moins de l'enfouir, on consomme ou l'on fait consommer tout son revenu; de toutes manières, l'encouragement donné aux producteurs par la consommation est égal à la somme des revenus. D'où il suit:

1° Que l'encouragement donné à un genre de production par les dépenses fastueuses, est nécessairement ravi à un autre genre de production;

2° Que l'encouragement qui résulte de cette dépense, ne peut s'accroître que dans le cas seulement où le revenu des consommateurs s'augmente; or, on sait qu'il ne s'augmente pas par des dépenses de luxe, mais par des dépenses reproductives.

Dans quelle erreur ne sont donc pas tombés ceux qui, voyant en gros que la production égale toujours la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit), ont pris l'effet pour la cause, ont posé en principe que la seule consommation improductive provoquait la reproduction, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen était celui qui dépensait le plus!

Les partisans de deux systèmes opposés, celui des économistes et celui du commerce exclusif ou de la balance du commerce, ont fait de cette maxime un article fondamental de leur foi. Les manufacturiers, les marchands, qui n'ont en vue que la vente actuelle de leurs produits, sans rechercher les causes qui leur en auraient fait vendre davantage, ont appuyé une maxime en apparence si conforme à leurs intérêts; les poètes, toujours un peu séduits par les apparences, et ne se croyant pas obligés d'être plus savans que les hommes d'état, ont célébré le luxe sur tous les tons [1], et les riches se sont empressés d'adopter un système qui repré-

[1] Tous les sujets ne sont pas également favorables aux effets de la poésie; mais

sente leur ostentation comme une vertu, et leurs jouissances comme des bienfaits [1].

Mais les progrès de l'économie politique, en fesant connaître les véritables sources de la richesse, les moyens de la production, et les résultats de la consommation, feront tomber pour jamais ce prestige. La vanité pourra se glorifier de ses vaines dépenses ; elle sera le mépris du sage à cause de ses conséquences, comme elle l'était déjà par ses motifs.

Ce que le raisonnement démontre est confirmé par l'expérience. La misère marche toujours à la suite du luxe. Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, en maîtresses, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtemens chauds, des mets nourrissans, des meubles commodes, à une foule de gens laborieux condamnés par lui à demeurer oisifs et misérables. Alors le riche a des boucles d'or, et le pauvre manque de souliers ; le riche est habillé de velours, et le pauvre n'a pas de chemise.

Telle est la force des choses, que la magnificence a beau vouloir éloigner de ses regards la pauvreté, la pauvreté la suit opiniâtrément, comme

---

les erreurs n'ont, à cet égard, aucun privilége. Les vers où Voltaire parle du système du monde et des découvertes de Newton sur la lumière, sont d'une exactitude rigoureuse aux yeux des savans, et ne sont pas moins beaux que ceux de Lucrèce sur les rêveries d'Épicure. Plus avancé en économie politique, Voltaire n'eût pas dit :

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand état, s'il en perd un petit.
Cette splendeur, cette pompe mondaine,
D'un règne heureux est la marque certaine.
Le riche est né pour beaucoup dépenser....

Plus les sciences se répandent, plus les littérateurs sont obligés de s'instruire au moins de leurs principes généraux; et plus leurs pensées se rapprochent de la vérité, plus elles brillent d'un éclat durable.

[1] La république a bien affaire
De gens qui ne dépensent rien !
Je ne sais d'homme nécessaire
Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.

La Fontaine, *Avantage de la Science.*

« Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim. » Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. VII, chap. 4.

pour lui reprocher ses excès. C'est ce qu'on observait à Versailles, à Rome, à Madrid, dans toutes les cours; c'est ce dont la France a offert en dernier lieu un triste exemple, à la suite d'une administration dissipatrice et fastueuse, comme s'il avait fallu que des principes aussi incontestables dussent recevoir cette terrible confirmation [1].

Les gens qui ne sont pas habitués à voir les réalités au travers des apparences, sont quelquefois séduits par l'attirail et le fracas d'un luxe brillant. Ils croient à la prospérité dès l'instant où ils voient de la dépense. Qu'ils ne s'y trompent pas : un pays qui décline offre pendant quelque temps l'image de l'opulence; ainsi fait la maison d'un dissipateur qui se ruine. Mais cet éclat factice n'est pas durable; et comme il tarit les sources de la reproduction, il est infailliblement suivi d'un état de gêne, de marasme politique, dont on ne se guérit que par degrés et par des moyens contraires à ceux qui ont amené le dépérissement.

Il est fâcheux que les mœurs, que les habitudes funestes du pays au-

---

[1] D'autres considérations encore concourent à expliquer l'atmosphère de misère qui environne les cours. C'est là que s'opère en grand la plus rapide des consommations, celle des services personnels, lesquels sont consommés aussitôt que produits. Sous cette dénomination, il faut comprendre le service des militaires, des domestiques, des fonctionnaires utiles ou inutiles, des commis, des gens de loi, des ecclésiastiques, gens de robe, acteurs, musiciens, bouffons de société, et de tout ce qui entoure le centre d'un grand pouvoir administratif ou judiciaire, militaire ou religieux. Les produits matériels eux-mêmes y semblent plus voués qu'ailleurs à la destruction. Les mets fins, les étoffes magnifiques, les ouvrages de mode, viennent à l'envi s'y engloutir; rien, ou presque rien, n'en sort.

Encore, si les valeurs considérables qui, nées sur toute la surface industrieuse d'un vaste territoire, vont se consommer dans les cours, s'y répartissaient avec une sorte d'équité, elles pourraient suffire à l'aisance de tout ce qui les environne. De tels gouffres seraient toujours funestes, puisqu'ils absorbent les valeurs et n'en donnent point en retour; néanmoins, dans le lieu même de la résidence, tout le monde pourrait être assez bien pourvu. Mais on sait que c'est là, moins que partout ailleurs, que les richesses se distribuent avec équité. Un prince, ou bien un favori, ou une maîtresse, ou un grand déprédateur, en retirent la principale part; les fainéans subalternes n'en reçoivent que ce que la générosité ou le caprice des grands daigne leur abandonner.

S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leurs terres, c'est en y fesant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de culture, et accumulaient des capitaux en améliorations.

quel on est attaché par la naissance, par la fortune, par les affections, soumettent à leur influence jusqu'aux personnes les plus sages, les mieux en état d'en apprécier le danger et d'en prévoir les tristes conséquences. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez indépendante, pour pouvoir n'agir que d'après leurs principes, et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. La plupart suivent, malgré eux, la foule insensée qui, faute de réflexion, ne s'aperçoit pas qu'une fois que les besoins ordinaires de la vie sont satisfaits, le bonheur ne se rencontre pas dans les vaines jouissances du luxe, mais dans l'exercice modéré de nos facultés physiques et morales.

Les personnes qui, par un grand pouvoir ou de grands talens, cherchent à répandre le goût du luxe, conspirent donc contre le bonheur des nations. Si quelque habitude mérite d'être encouragée dans les monarchies comme dans les républiques, dans les grands états comme dans les petits, c'est uniquement l'économie. Mais a-t-elle besoin d'encouragement? ne suffit-il pas de n'en pas accorder à la dissipation en l'honorant? ne suffit-il pas de respecter inviolablement toutes les épargnes et leurs emplois, c'est-à-dire, l'entier développement de toute industrie qui n'est pas criminelle? Quand on ne dépravе pas les nations par de mauvais exemples et de mauvaises institutions, et quand on permet qu'elles s'éclairent sur leurs vrais intérêts, elles se conduisent bien. Les extravagances sont individuelles.

En excitant les hommes à dépenser, dit-on, on les excite à produire : il faut bien qu'ils gagnent de quoi soutenir leurs dépenses.—Pour raisonner ainsi, il faut commencer par supposer qu'il dépend des hommes de produire comme de consommer, et qu'il est aussi facile d'augmenter ses revenus que de les manger. Mais quand cela serait, quand il serait vrai de plus que le besoin de la dépense donnât l'amour du travail (ce qui n'est guère conforme à l'expérience), on ne pourrait encore augmenter la production qu'au moyen d'une augmentation de capitaux, qui sont un des élémens nécessaires de la production ; or, les capitaux ne peuvent s'accroître que par l'épargne; et quelle épargne peut-on attendre de ceux qui ne sont excités à produire que par l'envie de jouir?

D'ailleurs, quand l'amour du faste inspire le désir de gagner, les ressources lentes et bornées de la production véritable suffisent-elles à l'avidité de ses besoins? Ne compte-t-il pas plutôt sur les profits rapides et honteux de l'intrigue, industrie ruineuse pour les nations, en ce qu'elle ne produit pas, mais seulement entre en partage des produits des autres?

Dès-lors, le fripon développe toutes les ressources de son méprisable génie; le chicaneur spécule sur l'obscurité des lois, l'homme en pouvoir vend à la sottise et à l'improbité, la protection qu'il doit gratuitement au mérite et au bon droit. « J'ai vu dans un souper, dit Pline, Paulina cou-
» verte d'un tissu de perles et d'émeraudes qui valait quarante millions de
» sesterces, ce qu'elle pouvait prouver, disait-elle, par ses registres : elle
» le devait aux rapines de ses ancêtres. C'était, ajoute l'auteur romain,
» pour que sa petite-fille parût dans un festin chargée de pierreries, que
» Lollius consentit à répandre la désolation dans plusieurs provinces, à
» être diffamé dans tout l'Orient, à perdre l'amitié du fils d'Auguste, et
» finalement à mourir par le poison. »

Telle est l'industrie qu'inspire le goût de la dépense.

Que si l'on prétendait que le système qui encourage les prodigalités, ne favorisant que celles des riches, a du moins le bon effet de diminuer l'inégalité des fortunes, il me serait facile de prouver que la profusion des gens riches entraîne celle des classes mitoyennes et des classes pauvres; et ce sont elles qui ont plus promptement atteint les bornes de leur revenu; de telle sorte que la profusion générale augmente plutôt qu'elle ne réduit l'inégalité des fortunes. De plus, la prodigalité des riches est toujours précédée ou suivie de celle des gouvernemens, et celle des gouvernemens ne sait puiser que dans les impôts, toujours plus pesans pour les petits revenus que pour les gros [1].

On a quelquefois tenté de réprimer par des lois somptuaires une vanité insultante et des dépenses ruineuses Ces lois ont rarement atteint le but qu'elles se proposaient. Quand les mœurs étaient dépravées, on savait les éluder; elles étaient inutiles dans le cas contraire, et de plus elles portaient atteinte à la propriété. Les fautes des particuliers portent leur châ-

---

[1] J'ai entendu faire en faveur du luxe ce raisonnement; car quels raisonnemens ne fait-on pas? *Le luxe, en consommant des superfluités, ne détruit que des choses de peu d'utilité réelle, et fait par conséquent peu de tort à la société.* Voici la réponse à ce paradoxe : La valeur de la chose consommée par luxe, a dû être réduite par la concurrence des producteurs au niveau de ses frais de production, où sont compris les profits des producteurs. En consommant des objets de luxe, on consomme des loyers de terre, de capitaux, un travail industriel, des valeurs réelles, en un mot, qui auraient été consacrées à des produits d'une utilité réelle, si la demande s'était portée sur ces derniers. Les productions s'accommodent aux goûts des consommateurs.

timent avec elles, et c'est folie que de vouloir opérer par les lois ce qu'on obtient infailliblement de la force des choses [1].

Après avoir fait l'apologie du luxe, on s'est quelquefois avisé de faire aussi celle de la misère : on a dit que si les indigens n'étaient pas poursuivis par le besoin, ils ne voudraient pas travailler ; ce qui priverait les riches et la société en général de l'industrie du pauvre.

Cette maxime est heureusement aussi fausse dans son principe qu'elle est barbare dans ses conséquences. Si le dénuement était un motif pour être laborieux, le sauvage serait le plus laborieux des hommes, car il en est le plus dénué. On sait néanmoins quelle est son indolence, et qu'on a fait mourir de chagrin tous les sauvages qu'on a voulu occuper. Dans notre Europe, les ouvriers les plus paresseux sont ceux qui se rapprochent le plus des habitudes du sauvage ; la quantité d'ouvrage exécuté par un manœuvre grossier d'un canton misérable, n'est pas comparable à la quantité d'ouvrage exécuté par un ouvrier aisé de Paris ou de Londres. Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits. L'homme qui est vêtu d'une veste veut avoir un habit ; celui qui a un habit veut avoir une redingote. L'ouvrier qui a une chambre pour se loger, en désire une seconde ; celui qui a deux chemises ambitionne d'en avoir une douzaine, afin de pouvoir changer de linge plus souvent : celui qui n'en a jamais eu, ne songe seulement pas à s'en procurer. Ce n'est jamais parce qu'on a gagné qu'on refuse de gagner encore.

L'aisance des classes inférieures n'est donc point incompatible, ainsi qu'on l'a trop répété, avec l'existence du corps social. Un cordonnier peut faire des souliers aussi bien dans une chambre chauffée, vêtu d'un bon habit, lorsqu'il est bien nourri et qu'il nourrit bien ses enfans, que lorsqu'il travaille transi de froid, dans une échoppe, au coin d'une rue. On ne travaille pas moins bien ni plus mal, quand on jouit des commodités raisonnables de la vie.

---

[1] Charles Comte, dans son *Traité de Législation* (tome I, page 455), ouvrage qui décèle une profonde connaissance de l'économie des sociétés et des motifs qui agissent sur l'esprit des hommes, remarque que les réglemens qui avaient pour objet de restreindre les dépenses des particuliers, sont abandonnés dans tous les états de l'Europe, et que nous n'avons aucun sujet de les regretter : « Aujourd'hui, » dit-il, chacun peut jouir et disposer de ses propriétés de la manière la plus absolue; et la faculté qu'a toute personne de dissiper sa fortune en folles dépenses, » n'a pas plus ruiné les nations européennes que la faculté qu'ont les parens chi- » nois d'exposer leurs enfans, n'a dépeuplé la Chine. »

Que les riches quittent donc cette puérile crainte d'être moins bien servis, si le pauvre acquiert de l'aisance. L'expérience comme le raisonnement montre, au contraire, que c'est dans les pays les plus riches, les plus généralement riches, qu'on trouve plus facilement à satisfaire ses goûts les plus délicats.

CHAPITRE VI.

De la nature et des effets généraux des Consommations publiques.

Outre les besoins des particuliers et des familles, dont la satisfaction donne lieu aux consommations privées, la réunion des particuliers a, comme société, ses besoins aussi, qui donnent lieu aux consommations publiques : elle achète et consomme le service de l'administrateur qui soigne ses intérêts, du militaire qui la défend contre des agressions étrangères, du juge civil ou criminel qui protége chaque particulier contre les entreprises des autres. Tous ces différens services ont leur utilité; et s'ils sont multipliés au-delà du besoin, s'ils sont payés au-delà de leur valeur, c'est par suite des vices de l'organisation politique, dont l'examen sort de notre sujet.

Nous verrons plus tard où la société trouve les valeurs dont elle achète, soit le service de ses agens, soit les denrées que réclament ses besoins. Nous ne considérons, dans ce chapitre, que la façon dont s'en opère la consommation et les résultats de cette consommation.

Si le commencement de ce troisième Livre a été bien entendu, on concevra sans peine que les consommations publiques, celles qui se font pour l'utilité commune, sont précisément de même nature que celles qui s'opèrent pour la satisfaction des individus ou des familles. C'est toujours une destruction de valeurs, une perte de richesses, quand bien même il n'est pas sorti un seul écu de l'enceinte du pays.

Pour nous en convaincre encore mieux, suivons le trajet d'une valeur consommée pour l'utilité publique.

Le gouvernement exige d'un contribuable le paiement en argent d'une contribution quelconque. Pour satisfaire le percepteur, ce contribuable échange contre de la monnaie d'argent les produits dont il peut disposer, et remet cette monnaie aux préposés du fisc [1]; d'autres agens en achè-

[1] Qu'un capitaliste ou un propriétaire dont les revenus consistent dans l'intérêt

tent des draps et des vivres pour la troupe : il n'y a point encore de valeur consommée, ni perdue; il y a une valeur livrée gratuitement par le redevable, et des échanges opérés. La valeur fournie existe encore sous la forme de vivres et d'étoffes dans les magasins de l'armée. Mais enfin cette valeur se consomme; dès-lors cette portion de richesse, sortie des mains d'un contribuable, est anéantie, détruite.

Ce n'est point la somme d'argent qui est détruite : celle-ci a passé d'une main dans une autre, soit gratuitement, comme lorsqu'elle a passé du contribuable au percepteur; soit par voie d'échange, lorsqu'elle a passé de l'administrateur au fournisseur auquel on a acheté les vivres ou le drap; mais au travers de tous ces mouvemens, la valeur de l'argent s'est conservée; et, après avoir passé dans une troisième main, dans une quatrième, dans une dixième, elle existe encore sans aucune altération sensible : c'est la valeur du drap et des vivres qui n'existe plus; et ce résultat est précisément le même que si le contribuable, avec le même argent, eût acheté des vivres et du drap, et les eût consommés lui-même. Il n'y a d'autre différence, si ce n'est qu'il aurait joui de cette consommation, tandis que c'est l'état qui en a joui.

Il est facile d'appliquer le même raisonnement à tous les genres de consommations publiques. Quand l'argent du contribuable sert à acquitter le traitement d'un homme en place, ce fonctionnaire vend son temps, son talent et ses peines, qui sont consommés pour le service du public; et il consomme à son tour, à la place du contribuable, la valeur qu'il a reçue en échange de ses services, comme aurait pu le faire un commis, un salarié quelconque, employé pour soigner les intérêts privés du contribuable.

On a cru, dans presque tous les temps, que les valeurs payées par la société pour les services publics, lui revenaient sous d'autres formes, et l'on s'est imaginé le prouver lorsqu'on a dit : *Ce que le gouvernement ou*

---

d'un capital prêté, ou dans un fermage, dise : *Je ne vends point de produits pour payer mes contributions; je reçois mon revenu en argent;* on peut lui répondre que l'entrepreneur qui a fait valoir son capital ou sa terre, en a vendu pour lui les produits. L'effet est le même que si les personnes qui font valoir le capital ou la terre, en avaient payé le loyer en nature, c'est-à-dire, en leurs produits, et que le capitaliste ou le propriétaire eût contribué, soit en remettant au gouvernement une partie de ces produits en nature, soit en les vendant pour lui en remettre la valeur. Voyez liv. II, chap. 3, comment les revenus se distribuent dans la société.

ses agens reçoivent, ils le restituent en le dépensant. C'est une erreur, et une erreur dont les suites ont été déplorables, en ce qu'elles ont entraîné d'énormes dilapidations commises sans remords. La valeur fournie par le contribuable est livrée gratuitement; le gouvernement s'en sert pour acheter un travail, des objets de consommation, des produits, en un mot, qui ont une valeur équivalente, et qu'on lui livre. Un achat n'est pas une restitution [1].

De quelque manière qu'on présente cette opération, quelque compliquée qu'elle soit bien souvent dans l'exécution, elle se réduira toujours par l'analyse à ce qui vient d'être dit. Toujours un produit consommé est une valeur perdue, quel que soit le consommateur; et elle est perdue sans compensation par celui qui ne reçoit rien en retour; mais ici il faut regarder comme un retour l'avantage que le contribuable retire du service de l'homme public, ou de la consommation qui se fait pour l'utilité générale.

Si les dépenses publiques affectent la somme des richesses précisément de la même manière que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie, qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doive résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre; mais qui, en se dissipant, a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'état, n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés; il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a consommés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin; mais si le besoin était réel, s'il a été satisfait aux meilleures conditions possibles, cette compensation suffit pour ba-

---

[1] Robert Hamilton, dans son excellent écrit sur la *Dette nationale* d'Angleterre, fait sentir le ridicule de l'assertion que je combats, en la comparant à celle d'un voleur qui, après avoir dérobé la caisse d'un négociant, lui dirait : *Je vais employer tout cet argent à vous acheter des denrées de votre commerce. De quoi vous plaignez-vous? n'aurez-vous pas tout votre argent? et de plus, n'est-ce pas un encouragement pour votre industrie?* L'encouragement que donne le gouvernement en dépensant l'argent des contributions, est exactement le même que celui-là.

lancer, souvent même avec beaucoup d'avantage, le sacrifice qu'elle a coûté. Si le besoin n'existait pas, la consommation, la dépense, n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations de l'état : consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement comme de la part d'un particulier, et n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne l'état, que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme des produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire : il n'est qu'administrateur de la fortune publique [1].

Que doit-on penser dès-lors de plusieurs auteurs qui ont voulu établir que les fortunes particulières et la fortune publique étaient de nature fort différente; que la fortune d'un particulier se grossissait à la vérité par l'épargne, mais que la fortune publique recevait, au contraire, son accroissement de l'augmentation des consommations; et qui ont tiré de là cette dangereuse et fausse conséquence, que les règles qui servent à l'administration d'une fortune privée, et celles qui doivent diriger l'administration des deniers publics, non-seulement diffèrent entre elles, mais se trouvent souvent directement opposées?

Si de tels principes ne se montraient que dans les livres, et n'étaient jamais mis en pratique, on pourrait s'en consoler, et les envoyer avec indifférence grossir l'immense amas des erreurs imprimées; mais combien ne doit-on pas gémir sur l'humanité, lorsqu'on les voit professées par des hommes éminens en dignités, en talens, en instruction; que dis-je! lorsqu'on les voit réduits en pratique par ceux qui sont armés du pouvoir, et qui peuvent prêter à l'erreur et au mauvais sens, la force des baïonnettes et celle du canon [2]?

Madame de Maintenon rapporte, dans une lettre au cardinal de Noailles,

---

[1] Tout gouvernement qui se dit propriétaire de la fortune des particuliers, ou qui agit comme s'il l'était, est usurpateur; or, l'usurpation est un fait et non pas un droit; autrement un voleur assez adroit ou assez fort pour s'emparer du bien d'autrui, une fois qu'il serait devenu le plus faible et qu'on l'aurait saisi, serait néanmoins propriétaire légitime, et dispensé de la restitution.

[2] Il est aisé de s'apercevoir que ce passage, et plusieurs autres, ont été écrits sous un régime militaire qui s'était arrogé le droit d'épuiser toutes les ressources

qu'un jour, exhortant le roi à faire des aumônes plus considérables, Louis XIV lui répondit : *Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup.* Mot précieux et terrible, qui montre comment la ruine peut être réduite en principes [1]. Les mauvais principes sont plus fâcheux que la perversité même, parce qu'on les suit contre ses propres intérêts qu'on entend mal, parce qu'on les suit plus long-temps, sans remords et sans ménagement. Si Louis XIV avait cru ne satisfaire que sa vanité par son faste, et son ambition par ses conquêtes, il était honnête homme, il aurait pu se les reprocher enfin, et y mettre un terme, s'arrêter du moins pour son propre intérêt; mais il s'imaginait fermement qu'il se rendait par ses profusions, utile à ses états, et par conséquent à lui-même, et il ne s'arrêta qu'au moment où il tomba dans la misère et l'humiliation [2].

Les saines idées d'économie politique étaient encore tellement étran-

---

de la nation, et de lui parler seul pour lui prouver, sans être contredit, que c'était parfaitement bien fait.

[1] Quelques bons esprits, tels que Fénelon, Vauban et d'autres, sentaient confusément que ce système conduisait à la ruine; mais ils ne pouvaient le prouver, faute de savoir en quoi consistait la production et la consommation des richesses. Vauban, dans sa *Dixme royale*, dit que « si la France est si misérable, ce n'est ni » à l'intempérie de l'air, ni à la faute des peuples, ni à la stérilité des terres qu'il » faut l'attribuer, puisque l'air y est excellent, les habitans laborieux, adroits, » pleins d'industrie et très nombreux, mais aux guerres qui l'ont agitée depuis » long-temps, et au défaut d'économie *que nous n'entendons pas assez.* » Fénelon, dans plusieurs excellentes pages de son *Télémaque*, avait donné à entendre les mêmes vérités; mais elles pouvaient passer, et passèrent en effet pour des déclamations, parce que Fénelon n'était pas en état de les prouver rigoureusement.

[2] Quand Voltaire dit, en parlant des bâtimens fastueux de Louis XIV, que ces bâtimens n'ont point été à charge à l'état, et qu'ils ont servi à faire circuler l'argent dans le royaume, il prouve seulement que ces matières étaient étrangères à nos plus grands génies. Voltaire ne voit que les sommes d'argent dans cette opération; et l'argent ne fesant point en effet partie des revenus ni des consommations annuelles, quand on ne considère que cette marchandise, on ne voit point de perte dans les plus grandes profusions. Mais qu'on y fasse attention : il résulterait de cette manière d'envisager les choses, qu'il n'y a rien de consommé dans un pays pendant le cours d'une année; car la masse de son numéraire est, à la fin de l'année, à peu près la même qu'au commencement. L'historien aurait dû songer, au contraire, que les 900 millions de notre monnaie, dépensés par Louis XIV pour le seul château de Versailles, se composaient originairement de produits péniblement créés par l'industrie des Français, et leur appartenant; changés par eux en argent

gères aux meilleures têtes, même dans le dix-huitième siècle, que le roi de Prusse, Frédéric II, homme si avide de la vérité, si capable de la sentir, si digne de la protéger, écrivait à d'Alembert pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées font circuler les espèces, et répan- » dent dans les provinces, avec une distribution égale, les subsides que » les peuples fournissent au gouvernement. » Non, encore une fois, les subsides fournis au gouvernement par les provinces, n'y retournent pas. Soit que les subsides soient payés en argent ou en nature, ils sont changés en munitions de guerre ou de bouche, et, sous cette forme, consommés, détruits par des gens qui ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur [1]. Il fut heureux pour la Prusse que les actions de Frédéric II ne fussent pas conséquentes avec ses principes. Il fit plus de

---

pour le paiement de leurs contributions; troqués ensuite contre des matériaux, des peintures, des dorures, et consommés sous cette dernière forme pour satisfaire la vanité d'un seul homme. L'argent n'a servi là-dedans que comme denrée auxiliaire propre à faciliter l'échange des produits des contribuables contre des matériaux, etc.; et le résultat de cette prétendue circulation a été la destruction d'une valeur de 900 millions, en compensation de laquelle on a un palais à réparer sans cesse, et des jardins pour se promener.

Les terres mêmes, quoique moins fugitives que l'argent, se consomment, ou du moins leur valeur. J'ai entendu dire que la France, après la révolution, n'avait rien perdu par la vente de ses biens nationaux, parce qu'ils avaient passé tous entre les mains des Français; mais les capitaux payés à l'état pour le prix de cette acquisition, sont sortis des mains des acquéreurs : où sont-ils maintenant? Ils sont consommés, ils sont perdus.

[1] Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agens : 1° la valeur des subsides payés par les sujets; 2° la valeur des approvisionnemens procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs (les contribuables) ne reçoivent point de compensation; ceux qui fournissent la seconde (les fournisseurs) reçoivent une contre-valeur, qui est leur paiement; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que les écrivains soient autorisés à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre; qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation, et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux; ce qu'il a restitué est égal seulement à un. La perte de la seconde unité tombe sur le contribuable; et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, la fortune nationale est diminuée de tout le montant des consommations faites par le gouvernement, moins ce que le gouvernement a reproduit par les établissemens publics, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant.

bien à son pays par l'économie de son administration, qu'il ne lui fit de mal par ses guerres.

Si les consommations faites par les nations, ou par leurs gouvernemens, qui les représentent bien ou mal [1], occasionnent une perte de valeurs et par conséquent de richesses, elles ne sont justifiables qu'autant qu'il en résulte pour la nation un avantage égal aux sacrifices qu'elles lui coûtent. Toute l'habileté de l'administration consiste donc à comparer perpétuellement et judicieusement l'étendue des sacrifices imposés, avec l'avantage qui doit en revenir à l'état; et tout sacrifice disproportionné avec cet avantage, je n'hésite pas à le dire, est une sottise ou un crime de l'administration.

Que serait-ce donc si les folles dépenses des mauvais gouvernemens ne se bornaient pas à dissiper la substance des peuples [2], et si plusieurs de leurs consommations, loin de procurer un dédommagement équivalent, préparaient au contraire des infortunes sans nombre; si les entreprises les plus extravagantes et les plus coupables étaient la suite des exactions les plus criminelles, et si les nations payaient presque toujours de leur sang l'avantage de fournir de l'argent de leur bourse?

Il serait triste qn'on appelât déclamations des vérités que le bon sens n'est forcé de répéter que parce que la folie et la passion s'obstinent à les méconnaître.

Les consommations ordonnées par le gouvernement étant une partie importante des consommations de la nation, puisqu'elles s'élèvent quelquefois au sixième, au cinquième, au quart des consommations totales, et même au-delà [3], il en résulte que le système économique embrassé par

---

[1] J'appelle *gouvernement* l'ensemble des pouvoirs qui régissent une nation, sous quelque forme que ce soit. C'est à tort, ce me semble, que quelques publicistes n'appliquent ce nom qu'aux chefs du pouvoir exécutif. On gouverne en donnant des lois et en les fesant exécuter; et ce qu'on appelle pouvoir exécutif, administration, impose en tous pays beaucoup de règles obligatoires qu'on ne saurait distinguer des lois proprement dites.

[2] On a vu, liv. II, chap. 11, que la population se proportionnant toujours à la production, si l'on empêche les produits annuels de se multiplier, on empêche les hommes de naître, et qu'on les massacre en gaspillant des capitaux, en étouffant l'industrie, en épuisant les sources de la production. Sous un mauvais gouvernement, cette cause fait périr beaucoup plus de monde que les guerres, quelque meurtrières qu'on les suppose.

[3] Quoiqu'une nation puisse consommer au-delà de son revenu, ce n'est proba-

le gouvernement exerce une immense influence sur les progrès ou la décadence de la nation. Qu'un particulier s'imagine augmenter ses ressources en les dissipant, qu'il croie se faire honneur par la prodigalité, qu'il ne sache pas résister à l'attrait d'un plaisir flatteur ou aux conseils d'un ressentiment même légitime, il se ruinera, et son désastre influera sur le sort d'un petit nombre d'individus. Dans un gouvernement, il n'est pas une de ces erreurs qui ne fasse plusieurs millions de misérables, et qui ne soit capable de causer la décadence d'une nation. Si l'on doit désirer que les simples citoyens soient éclairés sur leurs véritables intérêts, combien, à plus forte raison, ne doit-on pas le désirer des gouvernemens! L'ordre et l'économie sont déjà des vertus dans une condition privée; mais quand ces vertus se rencontrent dans les hommes qui président aux destinées de l'état, et qu'elles font la prospérité de tout un peuple, on ne sait quel magnifique nom leur donner.

Un particulier sent toute la valeur de la chose qu'il consomme; souvent c'est le fruit pénible de ses sueurs, d'une longue assiduité, d'une épargne soutenue; il mesure aisément l'avantage qu'il doit recueillir d'une consommation, et la privation qui en résultera pour lui. Un gouvernement n'est pas si directement intéressé à l'ordre et à l'économie; il ne sent pas

---

blement pas le cas de l'Angleterre, puisque son opulence a évidemment augmenté jusqu'à ce jour. Ses consommations vont donc, au plus, au niveau de ses revenus. Le revenu total de la Grande-Bretagne n'est évalué, par Gentz, qu'à 200 millions sterling; par Gentz, si partial pour les finances et les ressources de l'Angleterre! Henri Beeke le porte à 218 millions, en y comprenant pour 100 millions de revenus industriels. Admettons que, par suite des derniers progrès industriels, il ait encore augmenté depuis, et qu'en 1813 la totalité des revenus dans la Grande-Bretagne se soit élevée à 224 millions sterling. Or, nous trouvons dans Colquhoun (*On the Wealth of the British empire*) que les dépenses du gouvernement, dans cette même année 1813, se sont élevées à 112 millions sterling. A ce compte, les dépenses publiques formaient en Angleterre, à cette époque, la moitié des dépenses totales de la nation. Et encore, les dépenses faites par les mains du gouvernement central, ne comprennent pas la totalité des dépenses publiques, puisqu'elles ne comprennent ni les dépenses communales, ni la taxe des pauvres, ni la dixme forcée que l'on paie pour le clergé anglican, ni les contributions volontaires pour l'entretien des autres cultes, etc. Un gouvernement, même dans de grands états, pourrait être organisé de manière à ne pas consommer la centième partie des revenus généraux d'un pays; mais cela tiendrait à des perfectionnemens dans la politique pratique, dont les nations les plus avancées sont encore bien loin.

si vivement, si prochainement, l'inconvénient d'en manquer. Ajoutez qu'un particulier est excité à l'épargne, non-seulement par son propre intérêt, mais par les sentimens du cœur : son économie assure des ressources aux êtres qui lui sont chers; un gouvernement économe épargne pour des citoyens qu'il connaît à peine, et les ressources qu'il ménage ne serviront peut-être qu'à ses successeurs.

On se tromperait si l'on supposait que le pouvoir héréditaire met à l'abri de ces inconvéniens. Les considérations qui agissent sur l'homme privé touchent peu le monarque. Il regarde la fortune de ses héritiers comme assurée, pour peu que la succession le soit. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui décide de la plupart des dépenses et qui conclut les marchés, ce sont ses ministres, ses généraux; enfin une expérience constante prouve que les gouvernemens les plus économes ne sont ni les monarchies, ni les gouvernemens démocratiques, mais plutôt les républiques aristocratiques.

Il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques, soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. Charlemagne est un des princes qui ont le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche, repoussa les Sarrasins et dispersa les Saxons; il obtint le titre superbe d'empereur, et néanmoins il a mérité que Montesquieu fît de lui cet éloge : « Un père de famille pourrait apprendre » dans les lois de Charlemagne à gouverner sa maison. Il mit une règle » admirable dans sa dépense, et fit valoir ses domaines avec sagesse, avec » attention, avec économie. On voit dans ses Capitulaires la source pure » et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai qu'un mot : il ordonnait » qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes » inutiles de ses jardins [1]. »

Le prince Eugène de Savoie, qu'on aurait tort de ne considérer que comme un grand homme de guerre, et qui montra la plus haute capacité dans les administrations comme dans les négociations dont il fut chargé, conseillait à l'empereur Charles VI de suivre les avis des négocians dans l'administration de ses finances [2].

Le grand-duc de Toscane Léopold a montré, vers la fin du dix-hui-

---

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXXI, ch. 18.

[2] Voyez ses *Mémoires*, page 187. On les lui a contestés, comme on a contesté au cardinal de Richelieu son *Testament politique*. Si ces hommes n'avaient pas fait ces écrits, qui aurait pu les faire ? Des hommes aussi capables qu'eux; supposition encore plus invraisemblable.

tième siècle, ce que peut un prince, même dans un état borné, lorsqu'il introduit dans l'administration la sévère économie des particuliers. Il avait en peu d'années rendu la Toscane un des pays les plus florissans de l'Europe.

Les ministres qui ont gouverné les finances de France avec le plus de succès, Suger, abbé de Saint-Denis, le cardinal d'Amboise, Sully, Colbert, Necker, ont tous été guidés par le même principe. Tous ont trouvé, dans l'économie exacte d'un simple particulier, les moyens de soutenir de grandes résolutions. L'abbé de Saint-Denis subvint aux frais de la seconde croisade (entreprise que je suis loin d'approuver, mais qui exigeait de puissantes ressources); d'Amboise prépara la conquête du Milanais par Louis XII; Sully, l'abaissement de la maison d'Autriche; Colbert, les succès brillans de Louis XIV; Necker a fourni les moyens de soutenir la seule guerre heureuse que la France ait faite dans le dix-huitième siècle [1].

Nous avons toujours vu au contraire les gouvernemens qui se sont laissé dominer par les besoins d'argent, obligés, comme les particuliers, de recourir, pour se tirer d'affaire, à des expédiens ruineux, honteux quelquefois; comme Charles le Chauve, qui ne maintenait personne dans les honneurs, et n'accordait de sûreté à personne que pour de l'argent; comme le roi d'Angleterre Charles II, qui vendit Dunkerque au roi de France, et qui reçut de la Hollande deux millions et un quart, pour différer le départ de la flotte équipée en Angleterre en 1680, dont la destination était d'aller aux Indes défendre les Anglais qui y étaient écrasés par les Bataves [2]; comme tous les gouvernemens enfin qui ont fait banqueroute, soit en altérant les monnaies, soit en violant leurs engagemens.

Louis XIV, vers la fin de son règne, après avoir épuisé jusqu'au bout les ressources de son beau royaume, créa et vendit des charges plus ridicules les unes que les autres. On fit des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens de bois, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, etc. Mais

---

[1] Necker subvint aux dépenses de la guerre d'Amérique sans mettre de nouveaux impôts; ses ennemis lui reprochèrent les emprunts qu'il fit; mais qui ne voit que, du moment qu'il n'établit pas d'impôts pour payer les intérêts de ces emprunts, ils ne furent point une nouvelle charge pour le peuple, et que les intérêts en durent être payés sur des économies?

[2] Voyez l'*Histoire des Établissemens des Européens dans les Indes*, par Raynal, tome II, page 56.

tous ces expédiens, aussi misérables dans leurs produits que nuisibles dans leurs effets, n'ont retardé que de peu d'instans les catastrophes qui assaillent infailliblement les gouvernemens prodigues. *Quand on ne veut pas écouter la raison*, a dit Franklin, *elle ne manque jamais de se faire sentir.*

Les bienfaits d'une administration économe réparent heureusement assez vite les maux causés par une mauvaise administration. Ce n'est pas d'abord une santé parfaite : c'est une convalescence où chaque jour voit se dissiper quelque douleur et renaître l'usage de quelque nouvelle faculté. La crainte avait amorti la moitié des faibles ressources qu'avait laissées à la nation une administration dissipatrice : la confiance[1] double celles que fait naître un gouvernement modéré. Il semble que chez les nations, plus encore que chez les individus organisés, il y a une force vitale, une tendance à la santé, qui ne demandent qu'à n'être pas comprimées pour prendre le plus brillant essor. En parcourant l'histoire, on est frappé de la rapidité de cet heureux effet ; dans les vicissitudes que la France a éprouvées depuis la révolution, il s'est manifesté d'une manière bien sensible à tous les yeux observateurs. De nos jours, le successeur du roi de Prusse Frédéric le Grand, dissipa un trésor que ce prince avait amassé, et qu'on portait à 288 millions, et il laissa à son successeur 112 millions

---

[1] Le public emploie ces expressions : *la confiance se perd*, *la confiance renaît*, sans s'être bien rendu compte de ce qu'il entend par ce mot *confiance*. On ne veut pas seulement désigner par là la confiance dans le gouvernement; car la très-grande majorité des citoyens ou des sujets ne se trouve pas dans le cas de rien confier au gouvernement de ce qui tient à leurs affaires personnelles : on ne veut pas dire non plus la confiance des particuliers les uns envers les autres ; car les particuliers ne perdent pas et ne regagnent pas, en un instant, la confiance de leurs concitoyens. Lorsqu'on se sert de cette expression générale : *la confiance est détruite*, il paraît qu'il faut entendre par ces mots la confiance dans les événemens. Tantôt on craint des contributions, des spoliations arbitraires, des violences, et cette crainte empêche beaucoup de gens de mettre en évidence leurs personnes ou leurs moyens ; les entreprises les plus favorables, les mieux concertées, deviennent hasardeuses; on n'ose en former de nouvelles ; les anciennes cessent de donner les mêmes profits ; les négocians restreignent leurs affaires ; tout le monde réduit ses consommations, parce que tous les revenus deviennent moindres et plus précaires. On ne saurait avoir de confiance dans les événemens, quand le gouvernement est entreprenant, ambitieux, injuste; ou bien, faible, vacillant, sans principes. La confiance est semblable aux cristallisations, qui ne se forment que dans le calme.

de dettes. Eh bien, huit années n'étaient pas écoulées, que Frédéric-Guillaume III, non-seulement avait acquitté les dettes de son père, mais avait formé un nouveau trésor ; tant est puissante l'économie, même dans un pays borné par son étendue comme par ses ressources !

CHAPITRE VII.

Des principaux objets de la Dépense publique.

Nous avons vu, dans le dernier chapitre, que toutes les consommations publiques étant par elles-mêmes un sacrifice, un mal qui n'a d'autre compensation que l'avantage qui résulte pour le public de la satisfaction d'un besoin, une bonne administration ne dépense jamais pour dépenser, et s'assure que l'avantage qui doit naître pour le public d'un besoin satisfait, surpasse l'étendue du sacrifice que le public a dû faire pour cela.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les principaux besoins du public dans une société civilisée ; c'est l'unique moyen d'apprécier convenablement l'étendue des sacrifices qu'ils méritent qu'on fasse pour les obtenir [1].

Les produits matériels qui sont consommés dans l'intérêt du public, sont les munitions de guerre et de bouche, nécessaires à l'entretien des armées ; les provisions que réclament les hôpitaux, les prisons, et en général toutes les personnes à l'entretien desquelles l'état pourvoit directement. Les feux d'artifice tirés publiquement dans les solennités, sont des produits matériels consommés pour l'amusement du peuple. Mais de toutes les dépenses publiques, les plus considérables sont celles qu'entraînent les services rendus, ou censés rendus, par les hommes ou par les choses, et qui ont été caractérisés, dans le premier Livre de cet ouvrage, sous le nom de *produits immatériels*.

Les services personnels sont ceux de tous les fonctionnaires publics civils, judiciaires, militaires, religieux. Le public, en payant une liste civile, des traitemens, des salaires, achète des services personnels qui sont consommés dans son intérêt, et pour satisfaire un des besoins de la société. Je dis que ces services sont consommés ; car, après qu'ils ont été

---

[1] Je dois me borner ici à quelques aperçus, car un traité d'économie ne peut renfermer un traité d'administration; de même qu'en parlant des procédés des manufactures, je n'ai pu donner un traité des arts et metiers. Ces ouvrages restent à faire.

rendus, il est impossible de les consommer de nouveau. Le juge qui a assisté à l'audience d'hier, peut assister à une audience aujourd'hui ; mais c'est une nouvelle vacation, qu'il faut payer sur nouveaux frais. Il faut considérer les talens d'un fonctionnaire public comme un fonds dont il vend au public les produits pendant un espace de temps déterminé ; le public consomme ces services pour son avantage, et le fonctionnaire consomme de son côté pour son entretien et celui de sa famille, les produits qu'il a reçus du public sous le nom de traitement.

Les biens communaux, les jardins publics, les grandes routes, et même les rivières et les mers, sont des fonds de terre productifs d'utilité ou d'agrément, dont le public consomme la rente. Lorsqu'il s'y trouve des valeurs capitales ajoutées, comme des édifices, des ponts, des ports, des chaussées, des digues, des canaux, alors le public consomme, outre le service ou la rente du fonds, le service ou l'intérêt d'un capital. De ces fonds, les uns sont un don gratuit de la nature, les autres sont le fruit d'accumulations que des gouvernemens sages ont réservées sur les contributions annuelles des nations.

Quelquefois le public possède des établissemens industriels productifs de produits matériels, comme en France la manufacture de porcelaine de Sèvres, celle de tapisseries des Gobelins, les salines de la Lorraine et du Jura, etc. Lorsque ces établissemens rapportent plus qu'ils ne coûtent, ce qui est fort rare, alors ils fournissent une partie des revenus de la société, loin de devoir passer pour être une de ses charges.

§ I. — Des Dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire.

Les frais d'administration civile ou judiciaire consistent, soit dans le traitement des magistrats, soit dans la dépense de représentation qu'on suppose nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions. Quand même la représentation, ou une partie de la représentation, est payée par le magistrat, elle n'en retombe pas moins à la charge du public, puisqu'il faut bien que dans ce cas le traitement du magistrat soit proportionné à la somptuosité qu'on exige de lui. Ceci s'applique à tous les fonctionnaires publics, depuis le prince jusqu'à l'huissier. Un peuple qui ne sait respecter son prince que lorsqu'il est entouré de faste, de dorures, de gardes, de chevaux, de tout ce qu'il y a de plus dispendieux, paie en conséquence. Il économise au contraire, quand il accorde son respect à la simplicité plutôt qu'à l'étalage, et quand il obéit aux lois sans appareil. C'est ce qui rendait singulièrement médiocres les frais du gouvernement dans plusieurs

cantons suisses avant la révolution, et dans l'Amérique septentrionale même avant son indépendance. Quoiqu'elles fussent sous la domination de l'Angleterre, on sait que les colonies de l'Amérique septentrionale avaient leur gouvernement à elles, dont elles supportaient les frais; or, toutes les dépenses du gouvernement de ces provinces ne montaient, par année, qu'à la somme de 64,700 liv. sterl. (1,552,800 francs). « Exemple » mémorable, dit Smith, qui montre avec combien peu de frais trois » millions d'hommes peuvent être, non-seulement gouvernés, mais bien » gouvernés [1]. »

Les causes purement politiques, et la forme du gouvernement qui en dérive, influent sur les frais de traitement des fonctionnaires civils et judiciaires, sur ceux de représentation, et enfin sur ceux qu'exigent les institutions et les établissemens publics. Ainsi, dans un pays despotique, où le prince dispose des biens de ses sujets, lui seul réglant son traitement, c'est-à-dire, ce qu'il consomme de deniers publics pour son utilité personnelle, ses plaisirs, l'entretien de sa maison, ce traitement peut être fixé plus haut que dans les pays où il est débattu entre les représentans du prince et ceux des contribuables.

Le traitement des magistrats subalternes dépend également, soit de leur influence particulière, soit du système général du gouvernement.

Les services qu'ils rendent sont coûteux ou à bon marché, non-seulement en proportion du prix qu'on les paie, mais encore selon que les fonctions sont moins bien ou mieux remplies. Un service mal rendu est cher, quoique fort peu payé; il est cher s'il est peu nécessaire. Il en est de cela comme d'un meuble qui ne remplit pas bien l'office auquel il est destiné, ou dont on n'avait pas besoin, et qui embarrasse plutôt qu'il ne sert. Tels étaient, sous l'ancienne monarchie, les charges de grand-amiral, de grand-maître, de grand-échanson, de grand-veneur, et une foule d'autres qui ne servaient pas même à relever l'éclat de la couronne, et

---

[1] Il est vrai que la défense du pays, si ce n'est contre les sauvages, ne lui coûtait rien. Elle reposait sur les forces navales d'Angleterre.

Dans un compte rendu par M. Galatin, secrétaire de la trésorerie des États-Unis, des recettes et des dépenses en 1806, on voit que le total des dépenses ne s'élève pas à 12 millions de dollars, sur lesquels 8 millions sont pour acquitter les intérêts de la dette publique; restent donc 4 millions de dollars (un peu plus de 21 millions de notre monnaie) pour les frais de gouvernement de cette république à cette époque.

dont plusieurs n'étaient que des moyens employés pour répandre des gratifications et des faveurs.

Par la même raison, lorsque l'on complique les ressorts de l'administration, on fait payer au peuple des services qui ne sont pas indispensables pour le maintien de l'ordre public : c'est une façon inutile donnée à un produit qui n'en vaut pas mieux pour cela, et qui communément en vaut moins [1]. Sous un mauvais gouvernement qui ne peut soutenir ses empiétemens, ses injustices, ses exactions, qu'au moyen de nombreux satellites, d'un espionnage actif et de prisons multipliées; ces prisons, ces espions, ces soldats coûtent au peuple, qui certes n'en est pas plus heureux.

Par la raison contraire, un service public peut n'être pas cher, quoiqu'il soit généreusement payé. Si un faible salaire est perdu en totalité quand il est donné à un homme incapable de remplir son emploi, si les pertes que cause son impéritie vont même beaucoup au-delà de son salaire, les services que rend un homme recommandable par ses connaissances et son jugement, sont un riche équivalent qu'il donne en échange du sien; les pertes dont il préserve l'état, ou les avantages qu'il lui procure, excèdent bientôt la récompense qu'il en reçoit, quelque libérale qu'on la suppose.

On gagne toujours à n'employer, en toutes choses, que les bonnes qualités, dût-on les payer davantage. On n'a presque jamais des gens de mérite à très-bas prix, parce que le mérite s'applique à plus d'un emploi. Il ne faut pas lui donner lieu de se dégoûter d'une carrière où il sent qu'il ne reçoit pas une équitable récompense de ses soins. En administration, la véritable économie consiste à ne pas compliquer les rouages, à ne pas multiplier les places, à ne pas les donner à la faveur, et non à les payer mesquinement.

Il en est de la probité comme du talent. On n'a des gens intègres qu'en les payant. Rien d'étonnant à cela : ils n'ont pas à leur disposition les commodes supplémens que s'assure l'improbité.

Le pouvoir qui accompagne ordinairement l'exercice des fonctions publiques, est une espèce de salaire qui, dans bien des cas excède le salaire en argent qn'on leur attribue. Je sais que dans un état bien ordonné, les

---

[1] Je pourrais citer une ville de France, très-doucement, très-paternellement administrée avant 1789 pour mille écus, et qui, sous le gouvernement impérial, payait trente mille francs par an pour sa seule administration municipale, qui ne la protégeait pas du tout contre les volontés du prince.

lois ayant le principal pouvoir, et peu de chose étant laissé à l'arbitraire de l'homme, il n'y trouve pas autant de moyens de satisfaire ses fantaisies et ce malheureux amour de la domination que tout homme porte dans son cœur. Cependant la latitude que les lois ne peuvent manquer de laisser aux volontés de ceux qui les exécutent, surtout dans l'ordre administratif, et les honneurs qui accompagnent ordinairement les emplois éminens, ont une valeur véritable qui les fait rechercher avec ardeur, même dans les pays où ils ne sont pas lucratifs.

Les règles d'une stricte économie conseilleraient peut-être d'économiser le salaire en argent dans les cas où les honneurs suffisent pour exciter l'empressement de ceux qui prétendent aux charges ; ce qui les ferait tomber entre les mains des gens riches exclusivement. Alors, indépendamment de l'inconvénient qui peut se rencontrer lorsque l'on confère à la richesse un pouvoir politique, on risquerait de perdre, par l'incapacité du fonctionnaire, plus qu'on n'épargnerait en économisant son traitement. Ce serait, dit Platon dans sa *République*, comme si, sur un navire, on fesait quelqu'un pilote pour son argent. Il est à craindre d'ailleurs qu'un homme, quelque riche qu'il soit, qui donne gratuitement ses travaux, ne vende son pouvoir. L'expérience a malheureusement prouvé que dans les pays où les fonctions de représentans de la nation sont gratuites, les intérêts généraux sont sacrifiés aux intérêts privilégiés. Une fortune considérable ne suffit pas pour préserver un fonctionnaire de la vénalité ; car les grands besoins marchent d'ordinaire avec une grande fortune, et fréquemment la devancent. Enfin, en supposant qu'on puisse rencontrer, ce qui n'est pas rigoureusement impossible, avec une grande fortune, l'intégrité, et avec l'intégrité l'amour du travail, nécessaires pour bien s'acquitter de ses devoirs, pourquoi ajouter à l'ascendant déjà trop grand des richesses, celui que donne l'autorité ? Quels comptes osera-t-on demander à l'homme qui peut se donner, soit avec le gouvernement, soit avec le peuple, l'air de la générosité ? Ce n'est pas que dans quelques occasions, comme dans l'administration des hôpitaux et des prisons, on ne puisse, avec avantage et sans danger, employer les services gratuits des gens riches, pourvu qu'ils aient le jugement et l'activité, qualités sans lesquelles tout souffre et dépérit.

Sous l'ancien régime, en France, le gouvernement, pressé par le besoin d'argent, vendait les places ; cet expédient entraîne les inconvéniens des fonctions qu'on exerce gratuitement, puisque les émolumens de la place ne sont plus que l'intérêt du capital payé par le titulaire, et il coûte à l'é-

tat comme si la fonction n'était pas gratuite, puisqu'il laisse l'état grevé d'une rente dont il a mangé le fonds.

On a souvent confié des fonctions civiles, telles que l'expédition des actes de naissance, de mariage et de décès, à des prêtres qui, payés pour d'autres fonctions, pouvaient exercer gratuitement celle-là. D'abord elle n'est pas gratuite si le prêtre reçoit un droit casuel sous une forme quelconque; n'y a-t-il pas ensuite quelque imprudence à l'autorité civile, à confier une partie de ses fonctions à des hommes qui se disent ministres d'une autorité supérieure à la sienne, et qui reçoivent quelquefois les ordres d'un prince étranger [1]?

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, le public ni le prince ne peuvent jamais être ni si bien servis, ni à si bon marché que les particuliers. Les agens de l'administration ne sauraient être surveillés par leurs supérieurs avec le même soin que les agens des particuliers, et les supérieurs eux-mêmes ne sont pas si directement intéressés à leur bonne conduite. Il est facile d'ailleurs aux inférieurs d'en imposer à un chef qui, obligé d'étendre au loin son inspection, ne peut donner à chaque objet qu'une fort petite dose d'attention; à un chef souvent bien plus sensible aux prévenances qui flattent sa vanité, qu'aux soins dont le public seul profite! Quant au prince et au peuple, qui sont les plus intéressés à la bonne administration, puisqu'elle affermit le pouvoir de l'un et le bonheur de l'autre, une surveillance efficace et soutenue leur est presque impossible à exercer. Il faut nécessairement qu'ils s'en rapportent à leurs agens dans le plus grand nombre des cas, et qu'ils soient trompés quand on est intéressé à les tromper; ce qui arrive fréquemment.

« Les services publics ne sont jamais mieux exécutés, dit Smith, que » lorsque la récompense est une conséquence de l'exécution, et se pro- » portionne à la manière dont le service a été exécuté. » Il voudrait que les salaires des juges fussent payés à l'issue de chaque procès, et proportionnellement aux peines que la procédure aurait occasionnées aux différens magistrats. Les juges alors s'occuperaient de leur affaire, et les procès ne traîneraient pas en longueur. Il serait difficile d'étendre ce procédé à la plupart des actes de l'administration, et il ouvrirait peut-être la porte à d'autres abus non moins nuisibles; mais il aurait un grand avantage,

---

[1] A plusieurs époques du siècle dernier, malgré le gouvernement, les prêtres molinistes refusèrent les fonctions de leur ministère aux jansénistes, sous prétexte qu'il valait mieux obéir à Dieu, qui s'exprimait par l'organe du pape, qu'au roi.

en ce que les agens de l'administration ne se multiplieraient pas au-delà de tous les besoins. Cela établirait dans les services rendus au public, cette concurrence si favorable aux particuliers dans les services qu'ils réclament.

Non-seulement le temps et les travaux des administrateurs sont parmi les plus chèrement payés, non-seulement il y en a une grande partie gaspillée par leur faute, sans qu'il soit possible de l'éviter, mais il y en a souvent beaucoup de perdus par une suite des usages du pays et de l'étiquette des cours. Qui pourrait calculer ce que, durant plus d'un siècle, il a été perdu, sur la route de Paris à Versailles, d'heures chèrement payées par le public?

Les longues cérémonies qui s'observent dans les cours de l'Orient, prennent de même aux principaux fonctionnaires de l'état un temps considérable. Quand le prince a consacré aux pratiques religieuses, aux cérémonies d'usage, et à ses plaisirs, le temps qu'ils réclament, il ne lui en reste pas beaucoup pour s'occuper de ses affaires; aussi vont-elles fort mal. Le roi de Prusse Frédéric II, au contraire, en distribuant bien son temps et en le remplissant bien, avait trouvé le moyen de faire beaucoup par lui-même. Il a plus vécu que d'autres, morts plus âgés, et il a élevé son pays au rang d'une puissance du premier ordre. Sans doute ses autres qualités étaient nécessaires pour cela; mais ses autres qualités n'auraient pas suffi sans un bon emploi de son temps.

§ II. — Des Dépenses relatives à l'armée.

Lorsque le commerce, les manufactures et les arts se sont répandus chez un peuple, et que les produits généraux se sont par conséquent multipliés, chaque citoyen ne peut, sans de graves inconvéniens, être arraché aux emplois productifs devenus nécessaires à l'existence de la société, pour être employé à la défense de l'état. Le cultivateur est forcé de travailler non-seulement pour se nourrir avec sa famille, mais pour nourrir d'autres familles qui sont, ou propriétaires des terres et en partagent les produits, ou manufacturières et commerçantes, et lui fournissent des denrées dont lui-même ne peut plus se passer. Il faut, en conséquence, qu'il cultive une plus grande étendue de terrain, qu'il varie ses cultures, qu'il soigne un plus grand nombre de bestiaux, qu'il se livre à une exploitation plus compliquée, et qui l'occupe même dans les intervalles que lui laisse le développement des germes [1].

[1] Les Grecs, jusqu'à la seconde guerre des Perses, et les Romains, jusqu'au siège

Le manufacturier, le commerçant peuvent encore moins sacrifier un temps et des facultés dont toutes les portions, sauf les instans de relâche, sont nécessaires à la production qui soutient leur existence.

Les propriétaires des terres affermées pourraient encore, à la vérité, faire la guerre à leurs dépens, et c'est bien ce que font jusqu'à un certain point les nobles dans les monarchies; mais la plupart des propriétaires, accoutumés aux douceurs de la civilisation, n'éprouvant jamais les besoins qui font concevoir et exécuter les grandes entreprises, peu susceptibles de cet enthousiasme qu'on n'éprouve jamais seul, et qui ne peut être général dans une nation nécessairement occupée; les propriétaires, dis-je, ont, dans cet ordre de choses, toujours préféré de contribuer à la défense de la société plutôt par le sacrifice d'une partie de leurs revenus, que par celui de leur repos et de leur vie. Les capitalistes partagent les goûts, les besoins et l'opinion des propriétaires fonciers.

De là les contributions qui, dans presque tous les états modernes, ont mis le prince ou la république en état de salarier des soldats dont tout le métier est de garder le pays, de le défendre contre les agressions des autres puissances, et trop souvent d'être les instrumens des passions et de la tyrannie de leurs chefs.

La guerre, devenue un métier, participe comme tous les autres arts aux progrès qui résultent de la division du travail : elle met à contribution toutes les connaissances humaines. On ne peut y exceller, soit comme général, soit comme ingénieur, soit comme officier, soit même comme soldat, sans une instruction quelquefois fort longue et sans un exercice constant. Aussi, en exceptant les cas où l'on a eu à lutter contre l'enthousiasme d'une nation tout entière, l'avantage est-il toujours demeuré aux troupes les mieux aguerries, à celles dont la guerre était devenue le métier. Les Turcs, malgré leur mépris pour les arts des chrétiens, sont obligés d'être leurs écoliers dans l'art de la guerre, sous peine d'être exterminés. Toutes les armées de l'Europe ont été forcées d'imiter la tactique des Prussiens; et lorsque le mouvement imprimé aux esprits par la révolution française, a perfectionné, dans les armées de la

---

de Veïes, fesaient leurs expéditions militaires entre les semailles et les moissons. Les peuples chasseurs et pasteurs, comme les Tartares, les Arabes, n'ont presque point d'arts et point d'agriculture, ce qui leur permet de porter la guerre partout où ils trouvent des pâturages et du butin. De là les vastes conquêtes d'Attila, de Gengis-Kan, de Tamerlan, des Arabes et des Turcs.

république, l'application des sciences aux opérations militaires, les ennemis des Français se sont vus dans la nécessité de s'approprier les mêmes avantages.

Tous ces progrès, ce déploiement de moyens, cette consommation de ressources, ont rendu la guerre bien plus dispendieuse qu'elle ne l'était autrefois. Il a fallu pourvoir d'avance les armées, d'armes, de munitions de guerre et de bouche, d'attirails de toute espèce. L'invention de la poudre à canon a rendu les armes bien plus compliquées et plus coûteuses, et leur transport, surtout celui des canons et des mortiers, plus difficile. Enfin les étonnans progrès de la tactique navale, ce nombre de vaisseaux de tous les rangs, pour chacun desquels il a fallu mettre en jeu toutes les ressources de l'industrie humaine; les chantiers, les bassins, les usines, les magasins, etc., ont forcé les nations qui font la guerre, non-seulement à faire pendant la paix à peu près la même consommation que pendant les hostilités, non-seulement à y dépenser une partie de leur revenu, mais à y placer une portion considérable de leurs capitaux.

On peut ajouter à ces considérations que le système colonial des modernes, j'entends ce système qui tend à vouloir conserver le gouvernement d'une ville ou d'une province situées sous un autre climat, a rendu les états européens attaquables et vulnérables jusqu'aux extrémités de la terre; tellement qu'une guerre entre deux grandes puissances, a maintenant pour champ de bataille le globe entier [1].

Il en est résulté que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne peut plus résister à une nation riche. Or, comme la richesse ne s'acquiert que par l'industrie et l'épargne, on peut prévoir que toute nation qui ruinera, par de mauvaises lois ou par des impôts trop pesans, son agriculture, ses manufactures et son commerce, sera nécessairement dominée par d'autres nations plus prévoyantes. Il en résulte aussi que la force sera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des lumières; car les nations civilisées sont les seules qui puissent avoir assez de produits pour entretenir des forces militaires imposantes; ce qui éloigne pour l'avenir la probabilité de ces grands bouleversemens dont l'histoire est pleine, et où les peuples civilisés sont devenus victimes des peuples barbares.

---

[1] On a calculé en Angleterre que chacun des combattans que l'état entretient en Amérique, lui coûte le double de ce que coûterait le même soldat en Europe. La même proportion se retrouve dans toutes les dépenses d'une expédition lointaine.

La guerre coûte plus que ses frais ; elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. Lorsqu'en 1672, Louis XIV, dominé par son ressentiment, résolut de châtier la Hollande pour l'indiscrétion de ses gazetiers, Boreel, ambassadeur des Provinces-Unies, lui remit un mémoire qui lui prouvait que, par le canal de la Hollande, la France vendait annuellement aux étrangers pour 60 millions de ses marchandises, valeur d'alors, qui feraient 120 millions de ce temps-ci. Cela fut traité de bavardage par la cour.

Enfin ce serait apprécier imparfaitement les frais de la guerre, si l'on n'y comprenait aussi les ravages qu'elle commet, et il y a toujours un des deux partis pour le moins exposé à ses ravages, celui chez lequel s'établit le théâtre de la guerre. Plus un état est industrieux, et plus la guerre est pour lui destructive et funeste. Lorsqu'elle pénètre dans un pays riche de ses établissemens agricoles, manufacturiers et commerciaux, elle ressemble à un feu qui gagne des lieux pleins de matières combustibles ; sa rage s'en augmente, et la dévastation est immense. Smith appelle le soldat un travailleur improductif ; plût à Dieu ! c'est bien plutôt un travailleur destructif ; non-seulement il n'enrichit la société d'aucun produit, non-seulement il consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais trop souvent il est appelé à détruire, inutilement pour lui-même, le fruit pénible des travaux d'autrui.

Au reste, le progrès lent mais infaillible des lumières changera encore une fois les relations des peuples entre eux, et par conséquent les dépenses publiques qui ont rapport à la guerre. On finira par comprendre qu'il n'est point dans l'intérêt des nations de se battre ; que tous les maux d'une guerre malheureuse retombent sur elles ; et que les avantages qu'elles recueillent des succès, sont absolument nuls. Toute guerre, dans le système politique actuel, est suivie de tributs imposés aux vaincus par le vainqueur, et de tributs imposés aux vainqueurs par ceux qui les gouvernent ; car qu'est-ce que l'intérêt des emprunts qu'ils ont faits, sinon des tributs? Peut-on citer dans les temps modernes une seule nation qui, à l'issue de la guerre la plus heureuse, ait eu moins de contributions à payer, qu'avant de l'avoir commencée?

Quant à la gloire qui suit des succès sans avantages réels, c'est un hochet qui coûte fort cher, et qui ne saurait long-temps amuser des hommes raisonnables. La satisfaction de dominer sur la terre ou sur les mers, ne paraîtra guère moins puérile, quand on sera plus généralement convaincu que cette domination ne s'exerce jamais qu'au profit de ceux qui

gouvernent, et nullement au profit de leurs administrés. Le seul intérêt des administrés est de communiquer librement entre eux, et par conséquent d'être en paix. Toutes les nations sont amies par la nature des choses, et deux gouvernemens qui se font la guerre ne sont pas moins ennemis de leurs propres sujets que de leurs adversaires. Si de part et d'autre les sujets épousent des querelles de vanité et d'ambition qui leur sont également funestes, à quoi peut-on comparer leur stupidité? J'ai honte de le dire; à celle des brutes qui s'animent et se déchirent pour le plaisir de leurs maîtres?

Mais si déjà la raison publique a fait des progrès, elle en fera encore [1]. Précisément parce que la guerre est devenue beaucoup plus dispendieuse qu'elle n'était autrefois, il est impossible aux gouvernemens de la faire désormais sans l'assentiment du public, positivement ou tacitement exprimé. Cet assentiment s'obtiendra de plus en plus difficilement à mesure que le gros des nations s'éclairera sur leurs véritables intérêts. Dès-lors l'état militaire des nations se réduira à ce qui sera nécessaire pour repousser une invasion. Or, ce qu'il faut pour cela, ce sont quelques corps de cavalerie et d'artillerie qui ne peuvent se former à la hâte, et qui demandent une instruction préalable; du reste, la force des états sera dans leurs milices nationales, et surtout dans de bonnes institutions : on ne surmonte jamais un peuple unanimement attaché à ses institutions, et il s'y attache d'autant plus qu'il aurait plus à perdre à changer de domination [2].

§ III. — Des Dépenses relatives à l'enseignement public.

Le public est-il intéressé à ce qu'on cultive tous les genres de connais-

---

[1] Les personnes qui nient l'influence de la raison publique, ont lu l'histoire avec peu de fruit. La guerre est accompagnée de moins d'atrocités et de perfidies qu'autrefois; il s'en commet moins en Europe qu'en Asie et en Amérique; et parmi les peuples d'Europe, ceux qui en commettent le moins, sont les plus éclairés. De notre temps, certaines entreprises peu généreuses ont soulevé l'opinion à tel point qu'elles ont été plus funestes qu'utiles à leurs auteurs.

[2] Je ne parle ici que des seules garanties sur lesquelles on puisse compter dans un siècle de lumières. Je sais que, sans avoir de bonnes institutions, des peuples se sont défendus avec le plus grand courage. Les musulmans se dévouent pour le despotisme et pour le Coran, comme si c'étaient de bonnes choses; mais il faut un dévouement susceptible de résister à la chute des préjugés politiques et religieux, qui ne durent jamais qu'un temps.

sances? est-il nécessaire qu'on enseigne à ses frais toutes celles qu'il est de son intérêt que l'on cultive? Deux questions dont la solution peut être demandée à l'économie politique.

Quelle que soit notre position dans la société, nous sommes perpétuellement en rapport avec les trois règnes de la nature. Nos alimens, nos habits, nos médicamens, l'objet de nos occupations et de nos plaisirs, tout ce qui nous environne enfin, est soumis à des lois; et mieux ces lois sont connues, plus sont grands les avantages qu'en retire la société. Depuis l'ouvrier qui façonne le bois ou l'argile, jusqu'au ministre d'état, qui d'un trait de plume règle ce qui a rapport à l'agriculture, aux haras, aux mines, au commerce, chaque individu remplira mieux son emploi s'il connaît mieux la nature des choses, s'il est plus instruit.

De nouveaux progrès dans nos connaissances procurent, par la même raison, un accroissement de bonheur à la société. Un nouvel emploi du levier, ou de la force de l'eau, ou de celle du vent, la manière de diminuer un simple frottement, peuvent influer sur vingt arts différens. L'uniformité des mesures, auxquelles les sciences mathématiques ont fourni une base, serait utile au monde commerçant tout entier, s'il avait la sagesse de l'adopter. La première découverte importante qu'on fera dans l'astronomie ou la géologie, donnera peut-être le moyen de connaître plus exactement et plus facilement les longitudes en mer, et cette facilité influera sur le commerce du globe. Une seule plante dont la botanique enrichira l'Europe, peut influer sur le sort de plusieurs millions de familles [1].

Parmi cette foule de connaissances, les unes de théorie, les autres d'application, dont la propagation et les progrès sont avantageux au public, il y en a heureusement beaucoup que les particuliers sont personnellement intéressés à acquérir, et dont la société peut se dispenser de payer l'enseignement. Un entrepreneur de travaux quelconques cherche avidement à connaître tout ce qui a rapport à son art; l'apprentissage de l'ouvrier se compose de l'habitude manuelle, et en outre d'une foule de notions qu'on ne peut acquérir que dans les ateliers, et qui ne peuvent être récompensées que par un salaire.

---

[1] L'introduction de la pomme de terre en Europe a déjà exercé une fort grande influence sur nos populations. Si, comme on l'espère, on parvient à y naturaliser le lin de la Nouvelle-Zélande, qui donne des filamens plus longs, plus fins et beaucoup plus abondans que notre lin actuel, il n'est pas impossible que le linge fin ne devienne à aussi bon marché que notre toile la plus grossière; ce qui influera sur la propreté et la santé de tous les ménages indigens.

Mais tous les degrés de connaissances ne produisent pas pour l'individu un avantage proportionné à celui qu'en retire la société. En traitant des profits du savant, j'ai montré par quelle cause ses talens n'étaient point récompensés selon leur valeur [1]. Cependant les connaissances théoriques ne sont pas moins utiles à la société que les procédés d'exécution. Si l'on n'en conservait pas le dépôt, que deviendrait leur application aux besoins de l'homme? Cette application ne serait bientôt plus qu'une routine aveugle qui dégénérerait promptement; les arts tomberaient, la barbarie reparaîtrait.

Les académies et les sociétés savantes, un petit nombre d'écoles très-fortes, où non-seulement on conserve le dépôt des connaissances et les bonnes méthodes d'enseignement, mais où l'on étende sans cesse le domaine des sciences, sont donc regardées comme une dépense bien entendue, en tout pays où l'on sait apprécier les avantages attachés au développement des facultés humaines. Mais il faut que ces académies et ces écoles soient tellement organisées, qu'elles n'arrêtent pas les progrès des lumières au lieu de les favoriser, qu'elles n'étouffent pas les bonnes méthodes d'enseignement au lieu de les répandre. Long-temps avant la révolution française, on s'était aperçu que la plupart des universités avaient cet inconvénient. Toutes les grandes découvertes ont été faites hors de leur sein; et il en est peu auxquelles elles n'aient opposé le poids de leur influence sur la jeunesse, et de leur crédit sur l'autorité [2].

Cette expérience montre combien il est essentiel de ne leur attribuer aucune juridiction. Un candidat est-il appelé à faire des preuves; il ne convient pas de consulter des professeurs qui sont juges et parties, qui doivent trouver bon tout ce qui sort de leur école, et mauvais tout ce qui n'en vient pas. Il faut constater le mérite du candidat, et non le lieu de ses études, ni le temps qu'il y a consacré; car exiger qu'une certaine instruction, celle qui est relative à la médecine, par exemple, soit reçue dans un lieu désigné, c'est empêcher une instruction qui pourrait être meilleure, et prescrire un certain cours d'études, c'est prohiber toute autre marche plus expéditive. S'agit-il de juger le mérite d'un procédé quelconque, il faut de même se défier de l'esprit de corps.

---

[1] Liv. II, ch. 7, § 2.

[2] Ce qui a été appelé *université* par Bonaparte, n'a été qu'un moyen, dispendieux pour les parens et vexatoire pour les instituteurs, d'attribuer à l'autorité publique le privilége exclusif d'endoctriner la jeunesse.

Un encouragement qui n'a aucun danger et dont l'influence est bien puissante, est celui qu'on donne à la composition des bons ouvrages élémentaires [1]. L'honneur et le profit que procure un bon ouvrage de ce genre, ne paient pas le travail, les connaissances et les talens qu'il suppose. C'est une duperie de servir le public par ce moyen, parce que la récompense naturelle qu'on en reçoit, n'est pas proportionnée au bien que le public en retire. Le besoin qu'on a de bons livres élémentaires ne sera donc jamais complétement satisfait, qu'autant qu'on fera, pour les avoir, des sacrifices extraordinaires, capables de tenter des hommes du premier mérite. Il ne faut charger personne spécialement d'un pareil travail : l'homme du plus grand talent peut n'avoir pas celui qui serait propre à cela. Il ne faut pas proposer des prix : ils sont accordés quelquefois à des productions imparfaites, parce qu'il ne s'en est point présenté de meilleures; d'ailleurs l'encouragement du prix cesse dès qu'il est accordé. Mais il faut payer proportionnellement au mérite, et toujours généreusement, tout ce qui se fait de bon. Une bonne production n'en exclut pas alors une meilleure; et avec le temps on a, dans chaque genre, ce qu'on peut avoir de mieux. Je remarquerai qu'on ne risque jamais beaucoup en mettant un grand prix aux bonnes productions : elles sont toujours rares; et ce qui est une récompense magnifique pour un particulier, est un léger sacrifice pour une nation.

Tels sont les genres d'instruction favorables à la richesse nationale, et ceux qui pourraient déchoir si la société ne contribuait pas à leur entretien. Il y en a d'autres qui sont nécessaires à l'adoucissement des mœurs, et qui peuvent encore moins se soutenir sans son appui.

A une époque où les arts sont perfectionnés, et où la séparation des occupations est introduite jusque dans leurs moindres embranchemens, la plupart des ouvriers sont forcés de réduire toutes leurs actions et toutes leurs pensées à une ou deux opérations, ordinairement très-simples et constamment répétées; nulle circonstance nouvelle, imprévue, ne s'offre

---

[1] Sous cette dénomination, je comprends les fondemens de toutes les connaissances, jusqu'aux instructions familières et détachées pour chaque profession; des ouvrages où un chapelier, un fondeur, un potier, un teinturier, ou tout autre artisan, puissent, pour quelques sous, connaître les principes fondamentaux de leur art. Ce serait une communication perpétuellement ouverte entre le savant et l'artisan, où celui-ci s'éclairerait des connaissances théoriques du premier, et le premier des connaissances pratiques du second.

jamais à eux ; n'étant dans aucun cas appelés à faire usage de leurs facultés intellectuelles, elles s'énervent, s'abrutissent, et ils deviendraient bientôt eux-mêmes non-seulement incapables de dire deux mots qui eussent le sens commun sur toute autre chose que leur outil, mais encore de concevoir ni même de comprendre aucun dessein généreux, aucun sentiment noble. Les idées élevées tiennent à la vue de l'ensemble ; elles ne germent point dans un esprit incapable de saisir des rapports généraux : un ouvrier stupide ne comprendra jamais comment le respect de la propriété est favorable à la prospérité publique, ni pourquoi lui-même est plus intéressé à cette prospérité que l'homme riche ; il regardera tous les grands biens comme une usurpation. Un certain degré d'instruction, un peu de lecture, quelques conversations avec d'autres personnes de son état, quelques réflexions pendant son travail, suffiraient pour l'élever à cet ordre d'idées, et mettraient même plus de délicatesse dans ses relations de père, d'époux, de frère, de citoyen.

Mais la position du simple manouvrier dans la machine productive de la société, réduit ses profits presqu'au niveau de ce qu'exige sa subsistance. A peine peut-il élever ses enfans, et leur apprendre un métier; comment leur donnerait-il ce degré d'instruction que nous supposons nécessaire au bien-être de l'ordre social? Si la société veut jouir de l'avantage attaché à ce degré d'instruction dans cette classe, elle doit donc le donner à ses frais.

On atteint ce but par des écoles où l'on enseigne gratuitement à lire, à écrire et à compter. Ces connaissances sont le fondement de toutes les autres, et suffisent pour civiliser le manouvrier le plus simple. A vrai dire, une nation n'est pas civilisée, et ne jouit pas par conséquent des avantages attachés à la civilisation, quand tout le monde n'y sait pas lire, écrire et compter. Sans cela elle n'est pas encore complétement tirée de l'état de barbarie. J'ajouterai qu'avec ces connaissances, nulle grande disposition, nul talent extraordinaire, et dont le développement serait hautement profitable à une nation, ne peut rester enfoui. La seule faculté de lire, met, à peu de frais, le moindre citoyen en rapport avec ce que le monde a produit de plus éminent dans le genre vers lequel il se sent appelé par son génie. Les femmes ne doivent pas demeurer étrangères à cette instruction élémentaire, parce qu'on n'est pas moins intéressé à leur civilisation, et qu'elles sont les premières, et trop souvent les seules institutrices de leurs enfans.

Les gouvernemens seraient d'autant plus inexcusables de négliger

l'instruction élémentaire et de laisser croupir, dans un état voisin de la barbarie, la majeure partie de nos nations soi-disant civilisées de l'Europe, qu'ils peuvent, au moyen d'un procédé maintenant éprouvé, celui de l'enseignement mutuel, répandre cette instruction parmi la presque totalité de la classe indigente [1].

Ce sont donc les connaissances élémentaires et les connaissances relevées qui, moins favorisées que les autres par la nature des choses, et par la concurrence des besoins, doivent avoir recours à l'appui de l'autorité publique lorsqu'elle veut servir les intérêts du corps social. Ce n'est pas que les particuliers ne soient intéressés au maintien et aux progrès de ces connaissances comme des autres; mais ils n'y sont pas aussi directement intéressés; le déclin qu'elles éprouvent ne les expose pas à une perte immédiate; et un grand empire pourrait rétrograder jusqu'aux confins de la barbarie et du dénuement, avant que les particuliers se fussent aperçus de la cause qui les y pousse.

Je ne prétends pas, au reste, blâmer les établissemens d'instruction qui, payés par le public, embrassent des parties d'enseignement autres que

---

[1] L'enseignement mutuel, d'abord mis en pratique par Lancastre et perfectionné par d'autres, est économique, 1° en ce qu'au lieu d'appliquer immédiatement à chaque élève le ministère du maître, qui est nécessairement dispendieux et insuffisant pour cette tâche, il emploie le léger excédant de savoir qu'un élève a sur un autre, au profit du moins instruit; 2° parce qu'il répand simultanément l'instruction dans toutes les petites sections dont l'école est composée. Il en résulte une plus grande masse d'instruction répandue, en moins de temps, avec les mêmes frais.

Dans les écoles simultanées, le maître ne peut surveiller qu'un petit nombre d'écoliers, et il est même difficile qu'aucun d'entre eux n'échappe à sa surveillance; on ne parvient à y fixer l'attention des élèves que par des menaces et des punitions qui dégradent leur âme; le talent qui leur attire le plus d'avantages, est celui de plaire à leur pédagogue; leurs efforts tendent moins à être véritablement sages, qu'à le paraître; de là des habitudes d'hypocrisie et de bassesse. Dans les écoles d'enseignement mutuel, il est impossible à l'élève paresseux et incapable, d'obtenir un avancement de faveur : comment s'y prendrait-il pour montrer aux autres ce qu'il ne sait pas lui-même? Il est de même impossible que le plus laborieux et le plus instruit, ne devienne pas le premier entre ses camarades. Les élèves s'y forment à l'utile vertu de se rendre justice à eux-mêmes, de la rendre aux autres, et de ne compter que sur leur mérite pour parvenir. Ce sont, par leur constitution même, des écoles de morale pratique, autant que des connaissances les plus usuelles.

celles que j'ai désignées ; j'ai seulement voulu montrer quel est l'enseignement que l'intérêt bien entendu d'une nation lui conseille de payer. Du reste, toute instruction fondée sur des faits constatés, toute instruction où l'on n'enseigne point des opinions comme des vérités, toute instruction qui orne l'esprit et forme le goût, étant bonne en elle-même, tout établissement qui la propage est bon aussi. Il faut seulement éviter, lorsqu'il encourage d'un côté, qu'il ne décourage de l'autre. C'est l'inconvénient qui suit presque toutes les primes données par l'autorité : un maître, une institution privée, ne recevront pas un salaire convenable dans un pays où l'on pourra trouver gratuitement des maîtres et un enseignement pareils, fussent-ils plus médiocres. Le mieux sera sacrifié au pire ; et les efforts privés, sources de tant d'avantages en économie publique, seront étouffés.

La seule étude importante qui ne me paraisse pas pouvoir être l'objet d'un enseignement public, est l'étude de la morale. La morale est ou expérimentale ou dogmatique. La première consiste dans la connaissance de la nature des choses morales et de la manière dont s'enchaînent les faits qui dépendent de la volonté de l'homme : elle fait partie de l'étude de l'homme. La meilleure école pour l'apprendre, c'est le monde. La morale dogmatique, celle qui se compose de préceptes, n'influe presqu'en rien sur la conduite des hommes. Leur bonne conduite dans leurs relations privées et publiques, ne saurait être le fruit que d'une bonne législation, d'une bonne éducation et d'un bon exemple [1].

Le seul et véritable encouragement à la vertu, est l'intérêt qu'ont tous les hommes de ne rechercher, de n'employer que ceux qui se conduisent bien. Les hommes les plus indépendans par leur position ont encore besoin, pour être heureux, de l'estime et de la considération qu'accordent les autres hommes ; il faut donc qu'ils paraissent estimables à leurs yeux, et le moyen le plus simple pour paraître tel, c'est de l'être. Le gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, parce qu'il emploie beaucoup de monde ; son influence est moins favorable que celle des

[1] J'en dirais volontiers autant de la logique. Qu'on n'enseigne rien qui ne soit conforme au bon sens et à la vérité, et la logique s'apprendra toute seule. Jamais un maître ne fera bien raisonner un élève qui n'aurait pas de justes idées des choses; et s'il en a de justes idées, il n'a pas besoin de maître pour bien raisonner. Quand on veut se former des idées justes de chaque chose, il faut l'examiner avec attention, chercher à n'y voir que ce qui s'y trouve et tout ce qui s'y trouve : c'est l'objet de chaque science, et non pas de la logique.

particuliers, parce qu'il est moins intéressé qu'eux à n'employer que d'honnêtes gens, et quand, à cette tiédeur pour la bonne morale, se joint l'exemple qu'il donne quelquefois de la dépravation, du mépris de la probité et de l'économie, le gouvernement avance rapidement la corruption d'une nation [1]. Mais un peuple se régénère par des moyens contraires à ceux qui l'ont dépravé. La plupart des colonies ne sont pas composées, dans l'origine, des gens les plus estimables de chaque nation; cependant, au bout d'un temps assez court, lorsque l'esprit de retour n'y règne pas, et que chacun prévoit qu'il sera obligé d'y terminer ses jours, il est forcé de mettre du prix à l'estime de ses concitoyens; les mœurs y deviennent bonnes; et par le mot de *mœurs,* j'entends toujours l'ensemble des habitudes.

Telles sont les causes qui influent véritablement sur les mœurs. Il faut y joindre l'instruction, en général, qui nous éclaire sur nos vrais intérêts, et qui adoucit notre caractère moral. Quant aux exhortations et aux menaces de châtimens douteux et éloignés, l'expérience des siècles montre qu'elles y influent fort peu.

L'enseignement religieux, rigoureusement parlant, ne devrait être payé que par les différentes sociétés religieuses; car chacune de ces sociétés regarde comme des erreurs plusieurs des dogmes professés par toutes les autres, et trouve injustes les sacrifices qu'on lui impose pour propager ce qu'elle regarde comme des erreurs.

§ IV. — Des Dépenses relatives aux Établissemens de bienfesance.

Beaucoup de personnes sont d'avis que le malheur seul donne des droits au secours de la société. Il semblerait plutôt que pour réclamer ces secours comme un droit, il faudrait que les malheureux prouvassent que leurs infortunes sont une suite nécessaire de l'ordre social établi, et que cet ordre social lui-même ne leur offrait, en même temps, aucune ressource pour échapper à leurs maux. Si leurs maux ne résultent que de l'infirmité de notre nature, on ne voit pas aisément comment les institutions sociales seraient tenues de les réparer. On le voit encore moins, quand ces maux sont le fruit de leur imprudence et de leurs erreurs, et quand ces erreurs mêmes ont été préjudiciables à la société. Ainsi l'homme

---

[1] Le mauvais exemple donné par un prince immoral ou stupide est très-funeste, parce que le prince est un personnage fort en évidence, parce que son autorité appuie ses exemples, et que ses principes sont professés par ses courtisans, les courtisans de ses courtisans, etc.

qui, par son incurie et sa paresse, est tombé dans la misère, après avoir épuisé ses capitaux, est-il fondé à réclamer des secours, lorsque ses fautes mêmes privent de leurs ressources les hommes dont ses capitaux alimentaient l'industrie?

Cette question, au surplus, n'est pas de mon sujet. Je ne dois examiner ici que les intérêts du corps social et non les sentimens de compassion qui peuvent s'y joindre, et que je suis loin de condamner. Sous le rapport économique, le devoir du publiciste consiste à comparer les sacrifices que les établissemens de bienfesance coûtent à la société, avec les avantages que la société en retire.

On peut en général regarder les établissemens de bienfesance comme des espèces de caisses de prévoyance, où le contribuable apporte une légère portion de son revenu, pour acquérir le droit d'y avoir recours au besoin. L'homme riche ne suppose guère qu'il soit jamais dans la nécessité d'en faire usage. Il devrait se défier un peu plus du sort. Les faveurs de la fortune ne sont pas une seule et même chose avec notre personne, comme sont nos infirmités et nos besoins : notre fortune peut s'évanouir, nos infirmités et nos besoins restent. Il suffit de savoir que ces choses ne sont pas inséparables, pour qu'on doive craindre de les voir séparées. Et, si vous appelez l'expérience au secours du raisonnement, n'avez-vous jamais rencontré des infortunés qui ne s'attendaient pas à le devenir?

Il serait doux de penser que la société peut soulager toutes les infortunes non méritées. Il n'est malheureusement pas permis de le croire. Il y a des maux qui se multiplient avec le soulagement qu'on leur apporte. Nous avons vu, en observant les phénomènes que présente la population, qu'elle tend toujours à s'accroître au-delà des moyens d'existence qui lui sont offerts; cet effet a lieu dans tous les états d'avancement de la société. Dès-lors, quelque considérables que soient les secours qu'on accorde à la classe indigente, une partie de cette classe doit toujours se trouver aux prises avec le besoin, surtout dans certains momens critiques. L'Angleterre a subi les fâcheuses conséquences de ses lois sur les pauvres; elle a vu le nombre des gens ayant besoin de secours, s'accroître à mesure qu'on augmentait les secours qu'on leur accordait [1].

---

[1] C'est bien injustement que les antagonistes de Malthus lui ont fait un crime de la remarque qu'il en a faite. Il n'était pas en son pouvoir de changer la nature des choses; c'est au contraire en la fesant bien connaître, qu'on rend praticables les seuls remèdes qu'elle comporte.

Les hôpitaux pour les malades, les hospices pour les vieillards et les enfans, déchargeant la classe indigente de l'entretien d'une partie de ses membres, lui permettent de se multiplier un peu plus et de se contenter de salaires un peu plus bas qu'elle ne ferait sans cette circonstance. Cette classe en masse, recevant de moins forts salaires en conséquence des secours qu'on lui offre, ne gagne rien aux établissemens de bienfesance ; ils coûtent quelque chose aux familles les moins malaisées et profitent seulement aux plus indigentes. Quant aux entrepreneurs d'industrie et peut-être aux consommateurs, s'ils obtiennent des produits à un peu meilleur compte, ils contribuent d'un autre côté, à fournir les secours qui occasionnent cette légère économie qu'ils font sur les salaires. Il paraît qu'en Angleterre le contingent fourni par les entrepreneurs, et surtout par les fermiers, pour la taxe des pauvres, excède l'économie qu'ils trouvent dans le prix des salaires.

Les secours qui paraissent le mieux placés, sont ceux qui ne peuvent pas multiplier le nombre des personnes secourues, et surtout ceux que la société donne aux hommes qui se sont dévoués pour sa défense. Quelque abondans que fussent les secours donnés aux sourds-muets et aux aveugles-nés, on ne peut supposer qu'ils se multiplient à cause des secours. Ils se trouvent sans doute plus nombreux en raison des soins qu'on leur donne et parce qu'il s'en conserve davantage ; mais leur nombre est nécessairement borné, et ils n'ont pas à se reprocher leurs malheurs. Les travaux dont on peut les rendre capables dans les établissemens communs, font que, dans ces établissemens, ils sont moins à charge à la société que s'ils se trouvaient répandus dans ses rangs.

Les secours accordés aux frais du public aux militaires invalides, n'augmentent pas non plus le nombre des secourus ; et d'ailleurs ces secours ne sont autre chose qu'une dette qu'on acquitte. Mais on peut examiner si, au lieu de ces fastueux hôpitaux élevés par la vanité plus encore que par la reconnaissance, il n'y aurait pas des moyens de répandre, sans plus de frais, des consolations plus efficaces [1].

En admettant même que dans la rigueur du droit, la société, comme corps politique, ne soit pas tenue de donner des secours aux infortunés

---

[1] L'abbé de Saint-Pierre, qui n'était demeuré étranger à aucune vue de bien public, avait calculé que l'entretien de chaque vétéran dans le lourd et triste hôpital des Invalides à Paris, coûtait à l'état trois fois ce qu'il en aurait coûté pour l'entretenir dans son village. Voyez ses *Annales politiques*, année 1671.

qui le sont devenus par leur propre faute ou par les infirmités auxquelles la nature seule les a condamnés, l'humanité ne saurait perdre ses droits ; le seul spectacle de la souffrance est une douleur dont une nation civilisée cherche toujours à s'affranchir ; sa sûreté veut même qu'elle se mette à l'abri du danger auquel certaines maladies l'exposent, telles que l'aliénation mentale, les maladies contagieuses, etc. Aussi, indépendamment des secours nombreux donnés en tout pays par la bienfesance des particuliers, une sorte de bienfesance publique, et peut-être d'orgueil national, impose la loi de secourir certaines infortunes. Il faut craindre seulement que les hommes s'exposent d'autant plus aisément à être secourus que les secours sont plus à leur portée. En dépouillant leurs imprudences d'une partie des maux qui en sont la suite, on diminue en eux cette terreur salutaire qui contribue tant à les en préserver. Nous nous blesserions bien plus fréquemment, sans la douleur qui suit chaque blessure. Un judicieux publiciste a fait observer que de trop nombreux établissemens ouverts en Angleterre aux femmes en couche, aux filles repentantes, étant propres à diminuer les inconvéniens qui accompagnent les désordres des femmes, font naître plus de maux qu'ils n'en soulagent [1].

Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les maisons où l'on offre du travail aux indigens qui en demandent volontairement, et celles où l'on enferme les vagabonds qui ne peuvent justifier d'aucun moyen d'existence. Ces maisons, qui ne sont pas de nature à multiplier le nombre des infortunés, offrent des soulagemens précieux dans une société nombreuse, où, au milieu d'une multitude d'occupations, il est impossible qu'il n'y en ait pas quelques-unes en souffrance. Un commerce qui change de cours, des procédés nouvellement introduits, des capitaux retirés des emplois productifs, des incendies et d'autres fléaux, peuvent laisser quelquefois sans ouvrage beaucoup d'ouvriers ; souvent, avec la meilleure conduite, un homme laborieux peut tomber au dernier degre du besoin. Il trouve dans une maison de travail, les moyens de gagner sa subsistance, si ce n'est précisément dans la profession qu'il a apprise, au moins dans quelque autre travail analogue.

---

[1] « Ces institutions, dit Charles Comte, rendent incertaines les peines répressives » sans presque rien leur enlever de leur réalité. Elles agissent de la même manière » que les loteries : elles donnent des espérances à tous ceux qui veulent courir » quelque risque ; mais pour un individu qu'elles favorisent, elles causent la ruine » d'une multitude. » *Traité de Législation*, liv. II, chap. 11.

Nous avons vu, au § Ier de ce chapitre, que l'administration des établissemens de bienfesance peut avec avantage être confiée à des personnes qui ont du loisir et de l'aisance, et qui consentent à en remplir gratuitement les fonctions. Il est à craindre seulement que ces fonctions ne soient remplies avec négligence; abus dont on se garantirait peut-être en attachant quelques récompenses honorifiques à des devoirs consciencieusement remplis. On peut aussi établir entre plusieurs administrations du même genre une sorte d'émulation. Pourquoi tous les hospices de Paris sont-ils sous la surveillance d'un seul conseil? A Londres, il y a autant d'administrations que d'hospices; aussi sont-ils gouvernés avec plus de diligence et d'économie. Il s'établit entre les différens hospices une louable émulation; et voilà un exemple de plus, qui prouve la possibilité et l'avantage qu'on trouve à établir la concurrence dans les services publics.

§ V.—Des Dépenses relatives aux Édifices et Constructions qui appartiennent au public.

Mon intention n'est point ici de passer en revue toutes les constructions qui sont à l'usage du public, mais de donner les méthodes qui peuvent conduire à la juste appréciation de ce qu'elles coûtent. Quant à l'appréciation de l'avantage qu'elles rapportent, il est souvent impossible de la faire, même par approximation. Comment évaluer le service, c'est-à-dire l'agrément que les habitans d'une ville retirent d'une promenade publique? C'est un avantage incontestable que celui de pouvoir trouver à portée des habitations resserrées des villes, un lieu où l'on puisse respirer plus librement, prendre quelque exercice, jouir de l'ombrage et de la verdure des arbres, laisser sans inquiétude la jeunesse s'ébattre dans ses nombreux instans de loisir; mais un semblable avantage échappe à toute évaluation.

Quant au sacrifice au prix duquel on l'achète, il peut être connu ou du moins évalué.

La dépense annuelle de toute espèce de construction publique se compose:

1° De la perte que fait le public du loyer du terrain où elle est assise;

2° De l'intérêt du capital qui a servi à l'établir;

3° Des frais annuels de l'entretien.

Lorsque le terrain sur lequel est placé un établissement public n'est pas susceptible d'être vendu, ni loué, le public ne perd point la rente de la terre, puisque la terre n'en serait pas plus louée si la construction n'y était pas. Un pont, par exemple, ne coûte que l'intérêt du capital qui a

été consacré à le construire, et les réparations annuelles auxquelles il donne lieu. Si l'on ne fait aucuns frais d'entretien, on consomme à la fois le service de ce capital représenté par l'intérêt de la somme, et peu à peu, le capital lui-même, puisque lorsque l'édifice sera hors d'usage, non-seulement le service ou le loyer de ce capital sera perdu, mais ce capital lui-même le sera.

Je suppose qu'une digue hollandaise ait coûté, de premier établissement, cent mille francs; si l'intérêt que cette somme eût rapporté est de cinq pour cent, la digue coûte annuellement cinq mille francs; et si elle oblige à trois mille francs d'entretien; elle coûte annuellement huit mille francs.

On peut appliquer ce calcul aux routes, aux canaux. Une route trop large fait perdre chaque année la rente de la terre superflue qu'on y a consacrée, et des frais d'entretien plus forts que ceux qui seraient nécessaires. Plusieurs des routes qui partent de Paris ont 180 pieds de large, compris les bas côtés; quand elles n'en auraient que 60, leur largeur excèderait encore tous les besoins et pourrait passer pour magnifique, même aux approches d'une grande capitale. Le surplus est un faste inutile. Je ne sais même si c'est un faste; car une étroite chaussée au milieu d'une large avenue dont les côtés sont impraticables durant la majeure partie de l'année, semble accuser la mesquinerie non moins que le bon sens d'une nation. Il y a quelque chose de pénible, non-seulement à voir un espace perdu, mais mal tenu; il semble qu'on ait voulu avoir des routes superbes sans avoir les moyens de les entretenir unies, propres et soignées, à l'exemple de ces seigneurs italiens qui habitent des palais qu'on ne balaie point.

Quoi qu'il en soit, il y a le long des routes dont je parle, 120 pieds qu'on pourrait rendre à la culture, ce qui fait pour chaque lieue commune 50 arpens. Maintenant, qu'on mette ensemble le fermage de ces arpens, l'intérêt des frais de confection, et les frais annuels d'entretien de la largeur inutile (qui coûte, quoique mal entretenue), et l'on saura à quel prix la France jouit de l'honneur, qui n'en est pas un, d'avoir des routes deux ou trois fois trop larges, pour arriver à des villes dont les rues sont quatre fois trop étroites [1].

---

[1] Sur cette largeur perdue dans plusieurs routes de France, le voyageur à pied ne trouve nulle part un trottoir ferré, praticable en tout temps, point de bancs de pierre pour se reposer, point d'abris pour laisser passer un orage, point de

Les routes et les canaux sont des établissemens publics très-dispendieux, même dans les pays où ils sont établis judicieusement et avec économie. Néanmoins il est probable que le service qu'en tire la société excède, dans la plupart des cas, de beaucoup la dépense annuelle qu'ils lui causent. Pour s'en convaincre, il faut se reporter à ce que j'ai dit de la production de valeur due uniquement à l'industrie commerciale, au transport opéré d'un lieu dans un autre [1], et du principe que tout ce qui est épargné sur les frais de production est un profit pour le consommateur [2]. A ce compte, si l'on évalue le transport que coûteraient toutes les marchandises et toutes les denrées qui passent annuellement sur cette route, en supposant qu'elle ne fût pas faite, et si l'on compare l'énorme dépense de tous ces transports avec ce qu'ils coûtent dans l'état actuel, la différence donnera le montant du gain que font les consommateurs de ces denrées et marchandises, gain réel et complet pour la nation [3].

Les canaux procurent un gain encore plus considérable, parce qu'il en résulte une économie encore plus forte [4].

Quant aux édifices publics sans utilité, comme les palais fastueux, les

---

fontaines pour se désaltérer : avantages qu'on pourrait se procurer à peu de frais.

[1] Liv. I, chap. 9.

[2] Liv. II, chap. 2.

[3] C'est à tort qu'on dirait que si la route n'existait pas, les frais de transport ne seraient pas si énormes qu'on le prétend ici, parce que la plupart de ces transports n'auraient pas lieu, et qu'on se passerait de la chose transportée. Ce n'est pas être riche que de se passer des choses parce qu'on n'en peut pas faire la dépense. Chaque consommateur est infiniment pauvre relativement à un produit qui revient trop cher pour pouvoir être consommé ; et sa richesse croît, par rapport à ce produit, à mesure que la valeur du produit diminue.

[4] A défaut de canaux, il est probable qu'avec le temps on établira des chemins de fer pour communiquer d'une ville à l'autre. Quelque dispendieux qu'en fût le premier établissement, il est probable que l'économie qui en résulterait dans le transport paierait au-delà de l'intérêt des premières avances. Les chemins de fer, indépendamment de la facilité qu'ils offrent au roulage, ont l'avantage de ne point cahoter les voyageurs et les marchandises. Ces vastes entreprises se font dans les pays où de grands capitaux permettent de se livrer à des avances considérables, et où l'administration inspire assez de confiance pour que les entrepreneurs ne redoutent pas d'en perdre le fruit. Les progrès qui auront lieu dans l'art de traiter le fer, en diminuant les frais de production de ce métal, favoriseront l'établissement de chemins de fer et de beaucoup d'autres entreprises.

arcs de triomphe, les colonnes monumentales, c'est le luxe des nations : il n'est pas plus aisé de le justifier que le luxe des particuliers. La satisfaction creuse qu'en retire la vanité d'un peuple ou d'un prince, ne balance pas les frais, et trop souvent les larmes qu'elle coûte. Les actions utiles et vertueuses n'ont pas besoin de tant d'éclat. Sont-ce des succès militaires qu'on veut célébrer? Quel monument élèvera-t-on qui dure autant que l'histoire? Les trophées qu'un vainqueur s'érige à lui-même sont des insultes aux nations vaincues, qui peuvent presque toujours y répondre par des insultes semblables. Les peuples ont besoin de se donner des gages de paix, et non de guerre.

CHAPITRE VIII.

Par qui sont payées les Consommations publiques.

Il est rare, mais il n'est pas sans exemple de voir un citoyen faire les frais d'une consommation publique. Un hôpital fondé par lui, une route percée, un jardin public planté sur son terrain et à ses dépens, ne sont pas des munificences inconnues. Elles étaient beaucoup plus communes, mais bien moins méritoires chez les anciens. Leurs richesses étaient plus souvent le fruit des rapines exercées sur leurs concitoyens et sur leurs ennemis; et les dépouilles mêmes des ennemis n'avaient-elles pas été gagnées au prix du sang des citoyens? Chez les modernes, quoique de pareils excès ne soient pas sans exemples, les richesses des particuliers sont bien plus généralement le fruit de leur industrie et de leurs épargnes. En Angleterre, où il y a tant d'établissemens fondés et entretenus aux dépens des particuliers, la plupart des fortunes qui les soutiennent sont nées de l'industrie. Il y a bien plus de générosité à donner des biens amassés avec peine et augmentés par des privations, qu'à répandre ceux dont on ne doit rendre grâce qu'à sa bonne fortune, ou tout au plus à quelques instans d'audace.

Une autre partie des consommations publiques chez les Romains se fesait immédiatement aux dépens des peuples vaincus. On leur imposait des tributs que les Romains consommaient.

Chez la plupart des nations modernes, le public est propriétaire, soit la nation tout entière, soit les villes, bourgs et villages en particulier, de domaines que l'autorité publique loue ou administre au nom de la com-

munauté. En France, les terres labourables et les usines appartenant au public, sont en général louées à des particuliers; les forêts nationales sont administrées par les agens du gouvernement. Les produits annuels de tous ces biens fournissent à une partie importante des consommations publiques.

Mais la majeure partie de ces consommations est payée avec le produit des contributions fournies par les citoyens ou sujets. Ils contribuent tantôt comme membres de tout l'état, et leur contribution se verse dans le trésor public, où se puisent les dépenses qui regardent l'état tout entier; tantôt comme membres d'une province ou d'une commune, et leur contribution se verse dans la caisse provinciale ou communale, où se puisent les dépenses qui ne regardent que la province ou la commune.

Si l'équité commande que les consommations soient payées par ceux qui en jouissent, les pays les mieux administrés sous ce rapport, sont ceux où chaque classe de citoyens supporte les frais des consommations publiques, proportionnellement à l'avantage qu'elle en retire.

La société tout entière jouit des bienfaits de l'administration centrale, ou, si l'on veut, du gouvernement; elle jouit de même tout entière de la protection des forces militaires; car une province a beau être à l'abri de toute invasion, si l'ennemi s'empare du chef-lieu, du lieu, d'où l'on domine nécessairement sur tous les autres, il pourra imposer des lois aux provinces même qu'il n'aura pas envahies, et disposera de la vie et des biens de ceux mêmes qui n'auront jamais vu ses soldats. Par une suite nécessaire, les dépenses des places fortes, des ports militaires, des agens extérieurs de l'état, sont de nature à être supportées par la société tout entière.

L'administration de la justice paraît devoir être rangée dans la classe des dépenses générales, quoiqu'elle présente une protection, un avantage plus local. Un tribunal de Bordeaux qui saisit et qui juge un malfaiteur, ne travaille-t-il pas pour la sûreté de la France tout entière? Les frais de prisons, de prétoires, suivent ceux des tribunaux. Smith veut que la justice civile soit payée par les plaideurs. Cette idée deviendrait plus praticable encore, si tous les jugemens étaient rendus, non par des tribunaux nommés d'office, mais par des arbitres choisis par les parties, entre un certain nombre d'hommes désignés à la confiance publique. Si ces arbitres, qui feraient toujours l'office d'un jury d'équité, étaient payés proportionnellement à la somme disputée, et sans égard à la durée de l'instruction, ils seraient intéressés à simplifier, à abréger les procès, pour

épargner leur temps et leurs peines, et à juger équitablement pour avoir de l'occupation.

Une province, une commune, paraissent jouir seules des avantages que leur procurent leur administration locale et les établissemens d'utilité, d'agrément, d'instruction et de bienfesance, qui sont à l'usage de cette portion de la société. Il convient donc que les dépenses de toutes ces choses soient à leur charge, et elles sont ainsi dans beaucoup de pays. Sans doute le pays tout entier, retire bien quelque avantage de l'administration d'une de ses provinces ; un étranger à une ville est à la vérité admis dans ses lieux publics, dans ses bibliothèques, dans ses écoles, dans ses promenades, dans ses hôpitaux; mais on ne peut nier que ce ne soient pourtant les gens du canton qui jouissent principalement de tous ces avantages.

Il y a une très-grande économie à laisser l'administration des recettes et des dépenses locales aux autorités locales, surtout dans les pays où les administrateurs sont à la nomination des administrés. Quand les dépenses se font sous les yeux des personnes aux frais de qui elles ont lieu, et pour leur avantage, il se perd moins d'argent; les dépenses sont mieux appropriées aux besoins. Si vous traversez un bourg, une ville, mal pavés et malpropres, si vous voyez un canal mal entretenu, ou un port qui se comble, vous pouvez en conclure le plus souvent que l'autorité qui administre les fonds levés pour ces dépenses, ne réside pas sur les lieux et n'est pas choisie par les habitans.

C'est un avantage des petites nations sur les grandes. Elles jouissent mieux et à moins de frais de toutes les choses d'utilité ou d'agrément public, parce qu'elles voient de plus près si les frais qu'elles font pour un objet, y sont fidèlement appliqués.

CHAPITRE IX.

De l'Impôt et de ses effets en général.

L'impôt est cette portion des produits d'une nation, qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement pour subvenir aux consommations publiques.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subside, ou bien don gratuit, c'est une charge *imposée* aux par-

ticuliers, ou à des réunions de particuliers, par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens : c'est donc un *impôt*.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage d'examiner à qui appartient le droit de voter l'impôt. Pour l'économie politique, l'impôt est une chose de fait, et non de droit [1]. Elle en étudie la nature; elle cherche à découvrir d'où viennent les valeurs dont il se compose, et quels sont ses effets, relativement aux intérêts des particuliers et des nations. Voilà tout.

L'impôt ne consiste pas dans la substance matérielle fournie par le contribuable et reçue par le collecteur, mais dans la valeur de cette substance. Qu'on le lève en argent, en denrées, ou en services personnels, ce sont là des circonstances accidentelles et d'un intérêt secondaire; car on peut changer, par des achats et par des ventes, des denrées en argent ou de l'argent en denrées; l'essentiel est la somme de richesses que l'impôt ravit au contribuable, où, si l'on veut, la *valeur* de ce qu'on lui demande. Telle est la mesure du sacrifice qu'on exige de lui [2]. Du moment que cette valeur est payée par le contribuable, elle est perdue pour lui; du moment qu'elle est consommée par le gouvernement ou par

---

[1] Qu'importe, par exemple, que l'impôt soit voté par le peuple ou par ses représentans, s'il y a dans l'état un pouvoir dont les opérations l'ont rendu tellement nécessaire, que le peuple ne puisse faire autrement que de le voter? Delolme, dans son livre sur la Constitution d'Angleterre, dit que c'est en vain que le roi voudrait faire la guerre, si le peuple ne veut pas voter l'impôt pour la soutenir. Ne peut-on pas dire, à plus juste titre, que c'est en vain que le peuple voudrait refuser l'impôt, si le roi l'a mis dans l'indispensable nécessité de le payer? La vraie sauvegarde de la liberté anglaise est dans la liberté de la presse, qui est elle-même plutôt fondée sur les habitudes et l'opinion de la nation, que sur la protection des lois : un peuple est libre, parce qu'il veut l'être; et le plus grand obstacle à la liberté publique, c'est de n'en pas sentir le besoin.

[2] Le traducteur anglais de cet ouvrage observe à ce sujet que l'essentiel est l'objet même que réclame le service de l'état; un vaisseau de guerre, par exemple, et non la valeur du vaisseau. Cela n'est pas douteux, de même qu'on est fondé à dire que la richesse se compose des objets mêmes qui satisfont à nos besoins, et non de leur valeur, qualité métaphysique incapable par elle-même de satisfaire aucun besoin. Mais quand il s'agit d'apprécier la quotité de l'impôt, il faut bien le mesurer par la valeur des choses dont il réclame le sacrifice, comme, quand il s'agit d'évaluer la richesse, il faut connaître la valeur des choses dont elle se compose.

ses agens, elle est perdue pour tout le monde, et ne se reverse point dans la société. C'est ce qui a été prouvé, je pense, lorsqu'il a été question des effets généraux des consommations publiques. C'est là qu'on a vu que l'argent des contributions a beau être reversé dans la société, la valeur de ces contributions n'y est pas reversée, parce qu'elle n'est pas rendue gratuitement à la société, et que les agens du gouvernement ne lui restituent pas l'argent des contributions sans recevoir d'elle une valeur égale en échange.

Par les mêmes raisons qui nous ont démontré que la consommation improductive n'est en rien favorable à la reproduction, la levée des impositions ne saurait lui être favorable. Elle ravit au producteur un produit dont il aurait retiré une jouissance, s'il l'eût consommé improductivement; ou un profit, s'il l'eût consacré à un emploi utile. Dans les deux cas, lever un impôt, c'est faire un tort à la société, tort qui n'est balancé par aucun avantage toutes les fois qu'on ne lui rend aucun service en échange.

Il est très-vrai que la jouissance ravie au contribuable, est remplacée par celle des familles qui font leur profit de l'impôt; mais, outre que c'est une injustice que de ravir au producteur le fruit de sa production, lorsqu'on ne lui donne rien en retour, c'est une distribution de la richesse produite beaucoup moins favorable à sa multiplication, que lorsque le producteur lui-même peut l'appliquer à ses propres consommations. On est plus excité à développer ses forces et ses moyens lorsqu'on doit en recueillir le fruit, que lorsqu'on travaille pour autrui.

Les valeurs levées sur les contribuables sont, en général, dépensées d'une manière improductive, et beaucoup de personnes pensent que cette consommation est très-favorable à la production et aux producteurs, parce qu'elle détruit des produits et ne les remplace pas. Malthus pense que les producteurs ont un tel penchant pour épargner et pour accroître leurs capitaux, qu'ils produiraient trop si on les laissait faire et ne trouveraient pas assez de débouchés pour leurs produits [1]. Malthus ne voit d'encouragement pour les producteurs que dans les consommations improductives, et par conséquent dans les consommations de la nature de celles qui suivent la levée de l'impôt. Il méconnaît une vérité établie dans cet ouvrage, d'où il résulte que les épargnes ajoutées aux capitaux productifs, sont consommées aussi bien que les produits qui servent à nos

---

[1] *Principles of political Economy*, ch. 7.

jouissances, et procurent, à somme égale, un encouragement tout pareil aux producteurs [1].

Les dépenses improductives du gouvernement, bien loin d'être favorables à la production, lui sont prodigieusement préjudiciables. Les impôts sont une addition aux frais de production; ils ont un effet opposé aux progrès de l'industrie, qui, lui permettant de produire à moins de frais, favorisent à la fois la production et la consommation. L'impôt, en élevant le prix des produits, réduit la consommation qu'on peut en faire, et par conséquent la demande des consommateurs.

On a dit que la demande est la même, soit qu'elle ait pour organes les contribuables ou les agens du gouvernement; que lorsqu'on diminue de cent millions les revenus des premiers, on augmente de la même somme les revenus des seconds, et que rien n'est changé par conséquent à la somme des consommations. Mais en accordant que la somme des revenus ne soit pas altérée par l'impôt, la cherté des produits est augmentée; car les frais de production le sont. Or, la même somme de revenus ne peut plus acheter la même quantité de produits. Les consommateurs, quelle que soit la source de leur revenu, n'en ont plus autant du moment que les produits sont plus chers.

Dira-t-on que la nécessité de payer l'impôt oblige la classe industrieuse à un redoublement d'efforts, d'où résulte un accroissement de production? Mais, en premier lieu, les efforts ne suffisent pas pour produire; il faut encore des capitaux, et l'impôt est ce qui rend difficile l'épargne dont se forment les capitaux. En second lieu, ce que l'on produit pour satisfaire le collecteur n'augmente pas la richesse nationale, puisque le produit des impôts se dépense improductivement.

Le seul point de vue sous lequel l'impôt peut sembler favorable à la production, est celui-ci : en augmentant les frais de production d'un côté, il oblige les producteurs à s'ingénier pour les diminuer d'un autre côté par des procédés plus efficaces et plus expéditifs. On attribue aux lourds impôts de l'Angleterre les procédés utiles dont elle a enrichi les arts. Mais qu'est-ce que l'Angleterre y a gagné, si elle ne paie pas moins cher les objets de sa consommation [2].

---

[1] Les principes établis dans cet ouvrage étaient publiés long-temps avant l'ouvrage de Malthus, qui est de 1820.

[2] Il est très-vrai que s'il survenait des réformes importantes dans la représentation nationale, les progrès industriels resteraient à l'Angleterre, et elle serait soulagée successivement des abus qui les rendent nuls pour la nation.

On voit que si l'impôt produit souvent un bien quant à son emploi, il est toujours un mal quant à sa levée. Prétendre qu'il multiplie les produits d'une nation, par cela seul qu'il prélève une partie de ces produits ; qu'il l'enrichit, parce qu'il consomme une partie de ses richesses, c'est tout bonnement soutenir une absurdité ; et en faire la remarque serait une niaiserie, si la plupart des gouvernemens n'agissaient pas conformément à ce prétendu principe, si des ouvrages estimables par les intentions et les connaissances de leurs auteurs, ne cherchaient pas à le prouver [1].

Que si, de ce que les pays les plus chargés d'impôts, comme l'Angleterre, sont en même temps les plus riches, on concluait qu'ils sont riches parce qu'ils paient plus d'impôts, on raisonnerait mal, on prendrait l'effet pour la cause. On n'est pas riche parce qu'on paie, mais on paie parce qu'on est riche. Ce serait pour un homme un plaisant moyen de s'enrichir que de dépenser beaucoup par la raison que tel autre particulier, qui est riche, dépense beaucoup. Il est évident que celui-ci dépense parce qu'il est riche, mais qu'il ne s'enrichit pas par sa dépense.

L'effet se distingue facilement de la cause, quand celle-ci précède l'effet ; mais quand leur action est continue et leur existence simultanée, on est sujet à les confondre.

Les raisonnemens employés pour justifier les gros impôts sont des paradoxes modernes dont les agens du fisc se sont accommodés volontiers, mais qu'un certain bon sens naturel et les meilleurs princes ont toujours repoussés. Ceux-ci ont toujours cherché à réduire les dépenses de l'état. Les princes faibles ou pervers les ont dans tous les temps augmentées. Ils s'entourent de préférence de conseillers intéressés à leur prodigalité. Indépendamment de ceux qui représentent la magnificence comme favorable au bien public, il en est qui, sans prétendre que la dissipation des

---

[1] C'est un système pareil à celui qui soutient que le luxe et les consommations sont favorables à la production. Il est cependant d'un degré plus mauvais, en ce que le système favorable à la consommation procure au moins quelques jouissances à ceux qui sont chargés du doux emploi de consommer ; au lieu que faire payer des contributions pour obliger le peuple de produire davantage, c'est augmenter les labeurs de la nation pour lui procurer des maux plutôt que des jouissances ; car, si l'extension des impôts permet de soudoyer une administration plus nombreuse, plus compliquée, et dont le faste insulte aux administrés ; si elle permet de lever et d'entretenir plus de gens de guerre, qui enlèvent aux familles leurs plus précieux soutiens et les objets de leurs affections, ce sont effectivement là des maux affreux, qu'on paie aussi chèrement que si c'étaient des jouissances.

deniers publics soit précisément un bien, prouvent, par des chiffres, que les peuples ne sont point chargés, et qu'ils peuvent payer des contributions fort supérieures à celles qui leur sont imposées. « Il est, dit Sully dans » ses Mémoires [1], il est une espèce de flatteurs donneurs d'avis, qui cher- » chent à faire leur cour au prince, en lui fournissant sans cesse de nou- » velles idées pour lui rendre de l'argent; gens autrefois en place pour la » plupart, à qui il ne reste de la situation brillante où ils se sont vus, que » la malheureuse science de sucer le sang des peuples, dans laquelle ils » cherchent à instruire le roi pour leur intérêt. »

D'autres apportent des plans de finance, et proposent des moyens de remplir les coffres du prince, sans charger les sujets. Mais, à moins qu'un plan de finance ne soit un projet d'entreprise industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement lui-même sous une autre forme. On ne fait jamais d'un coup de baguette quelque chose de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération, quelques détours qu'on fasse prendre aux valeurs, quelques métamorphoses qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit.

Si l'impôt est une portion des propriétés particulières [2], levée pour le service du public; si l'impôt est une valeur qui ne se reverse pas dans la société après lui avoir été ravie; si l'impôt n'est point un moyen de reproduction, nous pourrons conclure que les meilleurs impôts, ou plutôt les moins mauvais sont :

1° Les plus modérés quant à leur quotité;

2° Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public;

3° Ceux dont le fardeau se répartit équitablement;

4° Ceux qui nuisent le moins à la reproduction;

---

[1] Liv. XX.

[2] Il ne m'a pas semblé nécessaire de combattre l'opinion que beaucoup de princes, qui ne sont pas de notre siècle, se sont formée des propriétés des peuples. Louis XIV écrivait en propres termes à son fils, *pour son instruction :* « Les rois » sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous » les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, » pour en user en tout temps comme de sages économes et suivant le besoin » général de leur état. » *OEuvres de Louis XIV, Mémoires historiques*, année 1666.

5° Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire, aux habitudes utiles à la société.

Quelque évidente que paraisse l'utilité de ces règles, j'ajouterai à chacune quelque développement.

1° *Les plus modérés quant à leur quotité.*

En effet, l'impôt, ravissant au contribuable un produit qui est ou un moyen de jouissance ou un moyen de reproduction, lui ravit d'autant moins de jouissances ou de profits qu'il est moins considérable.

Lorsqu'il est poussé trop loin, il produit ce déplorable effet de priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement; c'est ce qu'on pourra comprendre, si l'on considère que le revenu de chaque contribuable offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, perte pour le producteur d'une partie de ses profits, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes.

C'est pour cela qu'un impôt ne rend jamais au fisc en proportion de l'extension qu'on lui donne; d'où est né cet adage dans l'administration des finances, que *deux et deux ne font pas quatre* [1]. Un impôt exagéré

---

[1] En France, avant 1789, la consommation du sel était évaluée par année à neuf livres de poids par personne dans les pays de gabelles, et à dix-huit livres par personne dans les pays où le commerce du sel était libre. (De Monthion, *Influence des divers impôts*, pag. 141.) L'impôt empêchait donc la production de la moitié de cette denrée, et réduisait de moitié les jouissances que pouvait donner ce produit, indépendamment des autres maux que causait la gabelle, comme de nuire à l'aménagement des bestiaux et aux salaisons; d'armer une partie de la nation contre l'autre, les commis contre les contribuables; et de peupler les galères de gens qui, par leur industrie et leur courage, pouvaient contribuer à la richesse de l'État.

En 1804, le gouvernement anglais augmenta de 20 pour cent les droits sur le sucre. On aurait pu croire que ce droit, qui produisait au fisc, année commune, 2,778,000 liv. st., augmenté d'un cinquième, devait rapporter 3,330,000 liv. st. Il rapporta 2,537,000 liv. st., c'est-à-dire, moins qu'auparavant. (*Brougham's speech in the house of Commons, March* 13, 1817).

Ricardo a attaqué ma doctrine sur ce point. Il croit que l'impôt du sel réduisant

détruit la base sur laquelle il porte ; il la détruit, soit qu'il soit assis sur des objets de nécessité, ou bien sur des objets de luxe : avec cette seule différence, que sur ces derniers il supprime, avec une portion de la matière imposable, la jouissance qui pouvait résulter de sa consommation ; et qu'assis sur des objets indispensables, il supprime le contribuable en même temps que la consommation.

Par une raison contraire, une diminution d'impôt, en multipliant les jouissances du public, augmente les recettes du fisc et fait voir aux gouvernemens ce qu'ils gagnent à être modérés.

Lorsque Turgot, en 1775, réduisit à moitié les droits d'entrée et de halle sur la marée qui se débitait à Paris, le montant total de ces droits resta le même. Il fallut donc que la consommation de cette denrée eût doublé ; les pêcheurs et ceux qui font le commerce de la marée doublèrent donc leurs affaires et leurs profits ; et comme la population s'accroît à la suite de la production, le nombre des consommateurs dut s'augmenter ; le nombre des producteurs dut augmenter aussi ; car l'augmentation des profits, c'est-à-dire, des revenus, facilite les accumulations, et par conséquent l'augmentation des capitaux et des familles ; il est hors de doute que le montant de plusieurs autres contributions s'améliora par suite de l'accroissement de la production, et le gouvernement se fit honneur en allégeant le fardeau des impôts.

Les agens du gouvernement, régisseurs ou fermiers des droits, forts de l'ascendant que l'autorité leur prête, parviennent trop souvent à faire décider en leur faveur les obscurités des lois fiscales, ou même à créer des obscurités pour en profiter ; ce qui équivaut à une extension de l'impôt [1]. Le même ministre adopta une marche opposée : il décida tous les

---

à moitié la quantité de cette denrée qui pouvait se produire et se consommer, sa production employait moitié moins de capitaux, et que l'autre moitié des capitaux était dès-lors appliquée à une autre production. Mais l'impôt agit comme une augmentation de frais de production, d'où il résulte qu'avec le même capital, on obtient moins de produits. D'ailleurs je suis loin de regarder comme un fait ce principe fondé sur une abstraction, que la production est nécessairement proportionnée aux capitaux. En supposant que l'impôt n'eût même d'autre effet que de tirer les capitaux d'un emploi, pour obliger leurs propriétaires à les employer dans un autre moins avantageux, n'est-ce donc point un mal ? Que fait de pis le système réglementaire, contre lequel Ricardo lui-même s'élève avec tant de raison ?

[1] On en trouve un exemple criant dans un écrit de M. C. Saint-Paul, intitulé : *Diverses idées sur la législation et l'administration*. La succession d'un des prin-

cas douteux en faveur du redevable. Les traitans jetèrent les hauts cris, disant qu'ils ne pourraient jamais tenir leurs engagemens envers le roi, et offrant de compter *de clerc à maître*. L'événement prouva contre leur opinion en faveur de leur bourse. Une perception plus douce favorisa à tel point la production, et la consommation qui en est la suite, que les profits qui, sur le bail précédent, n'avaient été que de 10 millions 550,000 livres, s'élevèrent à 60 millions; augmentation qui serait difficile à croire, si c'était une chose moins bien constatée [1].

On lit dans l'*Essai politique sur la Nouvelle-Espagne,* liv. V, chap. 12, de M. de Humboldt, que pendant les treize années qui suivirent 1778, époque où le gouvernement espagnol adopta un système un peu plus libéral pour l'administration de ses colonies, son revenu brut augmenta, pour les treize années, au Mexique seul, de plus de 102 millions de piastres (560 millions de francs), et que la quantité de numéraire qu'il retirait de ce même pays, frais d'administration déduits, augmenta, dans la même période, de 14 millions et demi de piastres (80 millions de francs). Il est naturel de supposer que les profits des particuliers, qui sont la matière imposable, furent bien plus considérables encore pendant les mêmes florissantes années.

Partout les mêmes procédés ont été accompagnés des mêmes effets [2], et

---

cipaux banquiers de Paris s'ouvrit en 1817, et la régie des domaines perçut le droit de succession sur l'*actif* de ses comptes courans, sans faire déduction du *passif* de ces mêmes comptes. Cette régie s'autorisa d'une loi fiscale qui fait porter le droit de succession sur la masse brute d'un héritage, sans égard aux dettes et aux charges qui le grèvent. La crainte de quelques dettes supposées par le défunt, dans le but d'épargner quelques droits à ses héritiers, n'autorise pas à percevoir ce qui n'est pas dû.

La même administration a soin de n'avertir les héritiers des paiemens qu'ils ont à faire, qu'après que l'époque est passée où ces paiemens doivent être effectués, de manière à leur faire encourir l'amende. Cette âpre avidité de nos lois fiscales et des agens du fisc, avait été détruite par la révolution; elle a été rétablie et augmentée sous le gouvernement impérial, et conservée depuis. Un employé n'obtient d'avancement qu'en sacrifiant constamment le public à l'intérêt du fisc.

[1] *OEuvres de Turgot*, tome I, page 170. Les profits des fermiers généraux étaient rigoureusement constatés, parce que le roi entrait en partage de leurs bénéfices.

[2] On en trouve une nouvelle preuve dans une lettre d'un membre du parlement d'Angleterre, le marquis de Lansdowne, adressée, en 1785, à l'abbé Morellet :

l'écrivain honnête homme est heureux de pouvoir prouver que la modération n'est pas une duperie.

Poursuivant notre marche, nous déduirons des mêmes principes que les impôts, quels qu'ils soient, qui ont le moins d'inconvéniens, sont :

2° *Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.*

Plusieurs personnes ne regardent pas les frais de recouvrement comme un grand mal, parce qu'elles les croient reversés dans la société sous une autre forme. On ne peut que les renvoyer à ce qui a été dit plus haut (chap. 6, § 1er). Les frais ne sont pas plus reversés que le principal des contributions, parce que l'un comme l'autre ne consistent pas dans le numéraire qui acquitte la contribution, mais dans la valeur fournie par le contribuable et détruite par le gouvernement ou ses agens.

Les besoins des princes, plus encore que l'amour des peuples, ont forcé depuis deux siècles la plupart des états de l'Europe à mettre dans leurs finances bien plus d'ordre qu'auparavant. Comme on fait supporter aux peuples à peu près tout le fardeau qu'ils peuvent porter sans se fâcher, toutes les économies faites sur les frais de recouvrement ont été un gain, non pour la nation, mais pour le fisc.

On voit dans les Mémoires de Sully [1] que, pour 30 millions que fesaient entrer au trésor royal les contributions en 1598, il sortait de la bourse des particuliers 150 millions. « La chose paraissait incroyable, ajoute Sully; » mais, à force de travail, j'en assurai la vérité. » Sous le ministère de Necker, les frais de recouvrement, sur 557 millions 500,000 livres, ne se montaient plus qu'à 58 millions. La France employait encore, sous ce ministère, 250,000 personnes pour le recouvrement des impositions; mais la plupart avaient en même temps d'autres occupations. Ces frais étaient, comme on voit, de 10 4/5 pour cent environ, et excédaient encore de beaucoup ceux qu'occasionne le recouvrement des impôts en Angleterre [2].

« Quant au thé, la diminution des droits sur cette marchandise a eu des suites si » avantageuses, qu'elles ont passé nos espérances. Les ventes ont augmenté de cinq » millions de livres (de poids) à douze millions, malgré beaucoup de circonstances » défavorables; mais, outre cet avantage, nous avons retiré de cette opération celui » d'affaiblir tellement la contrebande, que le revenu public se trouve augmenté à » un degré dont tout le monde est étonné. »

[1] Liv. XX.

[2] Sous Bonaparte, qui, dans cette partie comme dans presque toutes les autres,

Ce ne sont pas seulement les frais de perception qui sont une charge pour les peuples, sans être un profit pour le trésor public. Les poursuites, les frais de contrainte, n'augmentent pas d'un sou les recettes, et sont une addition aux charges. C'est même une addition qui retombe sur les contribuables les plus nécessiteux; les autres n'attendent pas la contrainte. Ces moyens odieux de faire payer les contributions se réduisent à cette proposition : *Vous n'avez pas les moyens de payer dix francs : en ce cas, je vais vous en demander douze.* On n'a pas besoin de moyens violens pour faire payer, lorsque les contributions sont légères, comparées aux facultés des contribuables; mais quand on a le malheur d'avoir de trop forts impôts à faire rentrer, oppression pour oppression, les saisies valent mieux. Le contribuable dont on saisit et vend les effets jusqu'à concurrence de sa contribution, au moins ne paie pas au delà de ce qu'il doit payer, et ne fait aucuns frais qui n'entrent au trésor public.

C'est par une raison pareille que les travaux qui se font par corvée, comme autrefois les grands chemins en France, sont de mauvais impôts. Le temps perdu pour se rendre de trois ou quatre lieues à l'endroit du travail, celui qui se perd dans un ouvrage qui n'est pas payé et qu'on fait à contre-cœur, sont des pertes pour le contribuable, sans être un profit pour le public. Souvent aussi la perte occasionnée par une interruption forcée de travail agricole, est plus considérable que le produit du travail obligé qu'on y substitue, en supposant même qu'il fût bien fait. Turgot demanda aux ingénieurs des provinces un devis des dépenses qu'exigeraient, année commune, les routes pour leur entretien, en y ajoutant autant de constructions nouvelles qu'il en avait été fait jusqu'alors. On leur recommanda d'établir leurs calculs sur le pied de la plus forte dépense possible. Ils la portèrent à 10 millions pour tout le royaume. Turgot évaluait à 40 millions les pertes que la corvée occasionnait aux peuples [1].

Les jours où le repos est imposé, soit par les lois, soit même par des usages qu'on n'ose enfreindre, sont encore des contributions dont il n'entre pas la moindre parcelle dans le trésor de l'état.

---

a fait rétrograder la marche de la civilisation, les frais de perception (dans lesquels il faut comprendre les frais de contrainte et les fonds de non-valeurs) étaient redevenus bien plus considérables; mais on ne connaît pas encore positivement l'étendue du mal qu'il a fait.

[1] Necker n'évalue la corvée qu'à 20 millions; mais il considère peut-être plus la valeur des journées de travail fournies que le tort résultant de cette charge.

3° *Ceux dont le fardeau est réparti équitablement.*

L'impôt est un fardeau : l'un des moyens pour qu'il pèse le moins possible sur chacun, c'est qu'il porte sur tous. L'impôt n'est pas seulement une surcharge directe pour l'individu, ou la branche d'industrie qui en porte plus que sa part ; il est encore pour eux une surcharge indirecte : il ne leur permet pas de soutenir avec un avantage égal, la concurrence des autres producteurs. On a vu en mainte occasion tomber plusieurs manufactures par une exemption accordée à une seule d'entre elles. Une faveur particulière est presque toujours une injustice générale.

Les vices de répartition ne sont pas moins préjudiciables au fisc qu'ils ne sont injustes à l'égard des particuliers. Le contribuable qui est trop peu imposé ne réclame pas pour qu'on augmente sa quote, et celui qui est surtaxé paie mal. Des deux parts le fisc éprouve un déficit.

Est-il équitable que l'impôt soit levé sur cette portion des revenus que l'on consacre aux superfluités plutôt que sur celles qu'on emploie à l'achat des choses nécessaires? On ne peut, ce me semble, hésiter sur la réponse. L'impôt est un sacrifice que l'on fait à la société, à l'ordre public ; l'ordre public ne peut exiger le sacrifice des familles. Or, c'est les sacrifier que de leur ôter le nécessaire. Qui osera soutenir qu'un père doit retrancher un morceau de pain, un vêtement chaud à ses enfans, pour fournir son contingent au faste d'une cour, ou bien au luxe des monumens publics? De quel avantage serait pour lui l'état social, s'il lui ravissait un bien qui est le sien, qui est indispensable à son existence, pour lui offrir en échange sa part d'une satisfaction incertaine, éloignée, qu'il repousserait dès-lors avec horreur?

Mais chaque fois qu'on veut marquer la limite qui sépare le nécessaire du superflu, on est embarrassé ; les idées qu'ils réveillent ne sont point absolues : elles sont relatives aux temps, aux lieux, à l'âge, à l'état des personnes, et si l'on voulait n'asseoir l'impôt que sur le superflu, on ne viendrait pas à bout de déterminer le point où il devrait s'arrêter pour ne pas prendre sur le nécessaire. Tout ce qu'on sait, c'est que les revenus d'un homme ou d'une famille peuvent être modiques au point de ne pas suffire à leur existence, et que depuis ce point jusqu'à celui où ils peuvent satisfaire à toutes les sensualités de la vie, à toutes les jouissances du luxe et de la vanité, il y a dans les revenus une progression imperceptible, et telle qu'à chaque degré, une famille peut se procurer une satsifaction toujours un peu moins nécessaire, jusqu'aux plus futiles qu'on puisse imaginer ; tellement que si l'on voulait asseoir l'impôt de chaque famille,

de manière qu'il fût d'autant plus léger qu'il portât sur un revenu plus nécessaire, il faudrait qu'il diminuât, non pas simplement proportionnellement, mais progressivemement.

En effet, et en supposant l'impôt purement proportionnel au revenu, d'un dixième par exemple, il enlèverait à une famille qui possède trois cent mille francs de revenu, 30,000 francs. Cette famille en conserverait 270,000 à dépenser par an, et l'on peut croire qu'avec un pareil revenu, non-seulement elle ne manquerait de rien, mais qu'elle se conserverait encore beaucoup de ces jouissances qui ne sont pas indispensables pour le bonheur ; tandis qu'une famille qui ne posséderait qu'un revenu de trois cents francs, et à qui l'impôt n'en laisserait que 270, ne conserverait pas, dans nos mœurs, et au cours actuel des choses, ce qui est rigoureusement nécessaire pour exister. On voit donc qu'un impôt qui serait simplement proportionnel, serait loin cependant d'être équitable ; et c'est probablement ce qui a fait dire à Smith : « Il n'est point dérai-» sonnable que le riche contribue aux dépenses publiques, non-seulement » à proportion de son revenu, mais pour quelque chose de plus [1]. »

J'irai plus loin, et je ne craindrai pas de prononcer que l'impôt progressif est le seul équitable.

4° *Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.*

Parmi les valeurs que l'impôt ravit aux particuliers, une grande partie, sans doute, si elle leur eût été laissée, aurait été employée à la satisfaction de leurs besoins et à leurs jouissances ; mais une autre partie aurait été épargnée et ajoutée à leurs capitaux productifs. Ainsi l'on peut dire que tout impôt nuit à la reproduction, en nuisant à l'accumulation des capitaux productifs.

Toutefois l'impôt nuit plus directement encore aux capitaux, lorsque pour le payer le contribuable doit nécessairement détourner une partie

---

[1] *Richesse des Nations*, livre V, chap. 2. On dit à cet égard que l'impôt progressif a le fâcheux effet d'établir une prime de découragement sur les efforts et les épargnes qui favorisent la multiplication des capitaux. Mais qui ne voit que l'impôt, quel qu'il soit, ne prend jamais qu'une part, et ordinairement une part très-modérée de l'accroissement qu'un particulier donne à sa fortune, et qu'il reste à chacun, pour produire, une prime d'encouragement supérieure à la prime de découragement? Celui qui augmente son revenu de mille francs, et qui paie en conséquence 200 francs d'augmentation dans ses contributions, multiplie néanmoins ses jouissances bien plus encore que ses sacrifices. Voyez ce qui est dit plus loin, chap. 10, sur l'impôt territorial d'Angleterre.

de ceux qui sont déjà voués à la production. Selon une expression ingénieuse de M. de Sismondi, ils ressemblent à une dixme qu'on lèverait sur les semences au lieu de la lever sur la moisson. Tel est un impôt sur les successions. Un héritier qui entre en possession d'un héritage de cent mille francs, s'il est obligé de payer au fisc cinq pour cent, ne les prendra pas sur son revenu ordinaire, qui est déjà grevé de l'impôt ordinaire, mais bien sur l'héritage qui sera réduit pour lui à 95,000 francs. Or, la fortune du défunt, qui précédemment était placée pour 100,000 fr., ne l'étant plus que pour 95,000, par son successeur, le capital de la nation est diminué des 5,000 francs perçus par le fisc.

Il en est de même de tous les droits de mutation. Un propriétaire vend une terre de cent mille francs ; si l'acquéreur est tenu de payer un droit de cinq pour cent, il ne donnera au vendeur que 95,000 francs de cette propriété. Le vendeur n'aura que cette somme à placer au lieu de cent mille francs que valait la terre : la masse du capital de la société est donc diminuée de cinq mille francs.

Si l'acquéreur calcule assez mal pour payer, outre l'impôt, la terre selon son entière valeur, il fait le sacrifice d'un capital de 105,000 francs pour acquérir une valeur de 100,000 ; la perte de cette portion du capital est toujours la même pour la société, mais c'est alors lui qui la supporte.

Les impôts sur les mutations, outre l'inconvénient d'être assis sur les capitaux, ont encore l'inconvénient de mettre obstacle à la circulation des propriétés. On demandera peut-être quel intérêt a la société à ne pas gêner la circulation des propriétés ; que lui importe que telle propriété se trouve entre les mains d'une personne ou d'une autre, pourvu que la propriété subsiste ? — Il lui importe toujours que les propriétés aillent le plus facilement qu'il est possible où elles veulent aller, car c'est là qu'elles rapportent le plus. Pourquoi cet homme veut-il vendre sa terre ? C'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage. Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop peu, ou qui sont oisifs, ou bien parce qu'il croit la terre susceptible d'amélioration. La transmutation augmente le revenu général, puisqu'elle augmente le revenu des deux contractans. Si les frais sont assez considérables pour empêcher l'affaire de se terminer, ils sont un obstacle à cet accroissement du revenu de la société.

Ces impôts, qui détruisent une partie des moyens de production de la société, qui par conséquent privent d'ouvrage et de profits une partie des

hommes industrieux qu'elle contient, ont cependant au plus haut degré une qualité qu'Arthur Young, homme savant en économie politique, réclame dans un impôt, celle d'être payés avec facilité [1]. Quand une nation a le malheur d'avoir beaucoup d'impôts, comme en cette matière on n'a que le choix des inconvéniens, peut-être doit-on tolérer ceux qui portent modérément sur les capitaux.

Les impôts sur les procédures, et en général tous les frais qu'on paie aux gens de loi, sont pris de même sur les capitaux; car on ne plaide pas suivant le revenu qu'on a, mais suivant les circonstances où l'on se trouve jeté, les intérêts de famille où l'on est impliqué, et l'imperfection des lois.

Les confiscations portent également sur les capitaux.

L'impôt n'influe pas sur la production seulement en altérant une de ses sources, les capitaux; il agit encore à la manière des amendes, en punissant certaines productions et certaines consommations. Tous les impôts qui portent sur l'industrie, comme les patentes ou permissions d'exercer une industrie, sont dans ce cas-là; mais lorsqu'ils sont modérés, l'industrie surmonte facilement l'obstacle qu'ils lui présentent.

L'industrie n'est pas seulement frappée par les impôts qui lui sont directement demandés, elle l'est encore par ceux qui portent sur la consommation des denrées dont elle fait usage.

En général, les produits de première nécessité sont ceux qui sont consommés reproductivement, et les impôts qui les défavorisent, nuisent à la reproduction. Cela est plus généralement vrai encore des matières premières des arts, qui ne peuvent être consommées que reproductivement. Lorsqu'on met un droit excessif sur le coton, on nuit à la production de tous les tissus dont cette matière est la base [2].

---

[1] C'est par cette raison que le droit d'enregistrement a pu être porté si haut en France. Peut-être que, s'il était baissé, il rapporterait au fisc la même somme; et la nation, outre que ses capitaux seraient moins entamés, y gagnerait une plus libre circulation de propriétés.

[2] En Angleterre, même en France, afin d'encourager les manufactures, on donne des primes pour l'importation de certaines matières brutes. C'est tomber dans un excès opposé. D'après le même principe, loin de faire payer une contribution foncière, on devrait payer une gratification à ceux qui ont la bonté de cultiver la terre; car l'industrie agricole fournit aussi des matières brutes à la plupart des manufactures, et notamment le blé, qui, par l'élaboration des ouvriers, est transformé en marchandises d'une valeur supérieure aux valeurs consommées. Les droits de

Le Brésil est un pays abondant en denrées qui se conserveraient et s'emporteraient au loin, si l'on pouvait les saler. Les pêcheries y sont très-abondantes, et les bestiaux s'y multiplient si facilement, qu'on y tue un bœuf pour la peau seulement. C'est de là que sont approvisionnées, en partie, les tanneries d'Europe. Mais l'impôt sur le sel empêche qu'on n'y emploie la salaison pour conserver et exporter la viande et le poisson; et pour quelques cent mille francs qu'il rapporte au fisc, il nuit d'une manière incalculable aux productions de ce pays, et aux contributions que ces productions pourraient payer.

Par la même raison que l'impôt, agissant comme ferait une amende, décourage les consommations reproductives, il peut décourager les consommations stériles, et alors, il produit le double bien de ne prendre point une valeur qui aurait été employée reproductivement, et celui d'éloigner de cette inutile consommation, des valeurs qui peuvent être employées plus favorablement pour la société. C'est l'avantage de tous les impôts qui portent sur des objets de luxe [1].

Quand le gouvernement, au lieu de dépenser le produit des contributions levées sur les capitaux, les emploie d'une façon reproductive, ou lorsque les particuliers rétablissent leurs capitaux par de nouvelles épargnes, alors ils balancent, par un bien opposé, le mal que fait l'impôt.

C'est placer l'impôt d'une manière reproductive, que de l'employer à créer des communications, creuser des ports, élever des constructions utiles. Plus rarement les gouvernemens placent directement dans les entreprises industrielles une partie des valeurs levées par les contributions. Colbert le fit quand il prêta aux fabricans de Lyon. Les magistrats d'Hambourg et quelques princes allemands versaient des fonds dans des entreprises industrielles. L'ancien gouvernement de Berne plaçait, dit-on, chaque année une partie de ses revenus.

5° *Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire aux habitudes utiles à la société.*

---

douane, sur quelque matière que ce soit, sont aussi équitables que l'impôt foncier; mais comme l'un et l'autre ne peuvent produire que du mal, le mal est d'autant plus petit, que l'impôt est plus léger.

[1] Lorsqu'on est obligé de frapper d'impôt une certaine consommation, ou une industrie qu'on ne veut cependant pas détruire, on doit la charger d'abord légèrement, et augmenter le fardeau avec lenteur et précaution. Veut-on, au contraire, réprimer, détruire une consommation ou une industrie fâcheuse? de prime-abord il faut la frapper de tout l'impôt qu'elle doit subir.

Un impôt influe sur les habitudes d'une nation, de même qu'il influe sur ses productions et sur ses consommations; il attache une peine pécuniaire à certaines actions, et il a le caractère qui rend les peines efficaces : c'est d'être en général une amende modérée et inévitable [1]. C'est donc indépendamment du tribut, de la ressource qu'il offre aux gouvernemens, une arme très-puissante entre leurs mains, pour pervertir ou corriger, encourager la paresse ou le travail, la dissipation ou l'économie.

Avant la révolution de France, quand les terres productivement cultivées étaient assujetties à l'impôt des vingtièmes, et que les terrains d'agrément ne payaient rien, ne donnait-on pas une prime au luxe aux dépens de l'industrie?

Lorsqu'on fesait payer le droit de centième denier à ceux qui rachetaient une rente foncière, ne frappait-on pas d'une amende une action favorable aux familles comme à la société? ne punissait-on pas les sacrifices louables que s'imposent les personnes rangées pour libérer leurs héritages?

La loi de Bonaparte, qui fait payer chaque année, par chacun des élèves des pensionnats particuliers, une somme au profit de l'université, ne frappe-t-elle pas d'une amende l'instruction de la jeunesse, de qui seule on peut attendre l'adoucissement des mœurs et le développement des facultés des nations [2]?

---

[1] Cette efficacité des peines, lorsqu'elles sont modérées et inévitables, est très-bien prouvée dans Beccaria, *Traité des Délits et des Peines.*

[2] Cet impôt est d'autant plus inique qu'il porte ou sur des orphelins, ou sur des pères et des mères, qui sacrifient déjà une partie de leur bien-être pour élever des citoyens à l'état; que l'impôt est d'autant plus fort, que les parens ont plus d'enfans, c'est-à-dire, plus de sacrifices à faire; et qu'il est sans proportion avec la fortune des contribuables, puisque l'enfant pauvre paie autant que le riche. Un père de famille, d'une fortune modérée, qui n'a qu'un fils, paie à l'université, en vertu de cette loi, plus qu'il ne paie au trésor public pour toutes ses autres contributions. C'est bien pis s'il a plus d'un fils. De manière que l'usurpateur des libertés publiques a fait de l'université une machine fiscale en même temps qu'un instrument pour propager des idées fausses et des habitudes serviles. Le prétexte de subvenir aux frais de l'instruction à laquelle les élèves des pensionnats particuliers étaient contraints de prendre part, n'a point de quoi satisfaire les esprits justes; car, en admettant que l'instruction des lycées fût la plus propre à former des membres utiles à la société, et qu'on pût, sans violer le droit naturel, forcer un père, ou l'instituteur qui le représente, à conduire son élève devant tels ou tels professeurs nommés d'office, les élèves qui avaient le moins besoin de ces profes-

Lorsqu'on établit, en guise d'impôt, des loteries, des maisons de jeu, ne favorise-t-on pas un vice fatal au repos des familles, fatal à la prospérité des états? Quel affreux métier ne fait pas un gouvernement, lorsque, pareil à la plus vile courtisane, il excite un penchant honteux, et que, semblable aux escrocs qu'il punit de la flétrissure, il présente à l'avidité ou aux besoins l'appât d'une chance trompeuse [1]!

Les impôts, au contraire, qui découragent et rendent plus rares les dépenses du vice et de la vanité, peuvent être utiles comme moyen de répression, indépendamment de la ressource qu'ils procurent au gouvernement. M. de Humboldt parle d'un impôt mis sur les combats de coqs au Mexique : le gouvernement en retire 45,000 piastres, et de plus l'avantage de mettre des bornes à un genre de divertissement blâmable.

Quand l'impôt est excessif ou inique, il provoque des fraudes, de fausses déclarations, des mensonges. Les gens honnêtes sont mis dans l'alternative, ou de trahir la vérité, ou de sacrifier leurs intérêts en faveur des redevables qui n'ont pas les mêmes scrupules. Ils éprouvent le sentiment, toujours pénible, dont on ne peut se défendre en voyant attacher le nom, et même les punitions du crime, à des actions, je ne dis pas seulement innocentes par elles-mêmes, mais souvent très-utiles au public.

Telles sont les principales règles d'après lesquelles, lorsqu'on veut avoir

---

seurs n'étaient-ils pas ceux qui recevaient déjà leur instruction dans des maisons consacrées à l'enseignement, et sous des professeurs de leur choix? Si la société juge qu'il est de son intérêt d'offrir gratuitement une certaine instruction, elle ne peut, sans une absurde oppression, la faire entrer par force, et à grands frais, dans les têtes; et si une classe particulière de la société doit payer les frais modérés de cette instruction, ce doit être celle qui, n'ayant point d'enfans, recueille les fruits de la civilisation sans en avoir les charges.

[1] Dans les jeux de hasard le public perd le profit des banquiers, en même temps que la rétribution que ceux-ci paient au gouvernement. C'est une partie de l'impôt qui ne tourne pas au profit du fisc. Les chances du hasard ont, en outre, cette fâcheuse influence, qu'elles habituent l'homme à attendre de la fortune ce qu'il devrait obtenir de ses talens et de son courage; qu'elles l'accoutument à chercher ses gains dans les pertes faites par les autres, plutôt que dans les véritables sources de la richesse. Les récompenses d'un travail actif paraissent mesquines auprès des amorces d'un gros lot. Les loteries sont d'ailleurs un impôt qui, quoique volontaire, porte presque entièrement sur la classe nécessiteuse, à qui le besoin peut seul faire braver la défaveur d'un jeu inégal. C'est presque toujours le pain de la misère qu'on y hasarde, lorsque ce n'est pas le fruit du crime.

égard à la prospérité publique, il convient de juger tous les impôts nés et à naître.

Après ces observations, applicables à toutes les sortes de contributions, il peut être utile d'examiner les diverses manières dont elles sont assises, ou, en d'autres termes, à l'occasion de quoi la demande en est faite au contribuable, et sur quelles classes de contribuables retombe principalement leur fardeau.

CHAPITRE X.

Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et sur quelles classes de Contribuables portent les divers Impôts.

L'impôt se compose, ainsi qu'on l'a vu, de produits, ou plutôt de la valeur produite [1] dont le gouvernement exige le sacrifice. Mais quels effets résultent de la nature des produits qui sont taxés, de la manière dont on en répartit le fardeau, et sur qui retombe la perte (qui résulte infailliblement pour quelqu'un) de la contribution acquittée? Telles sont les questions dont on est fondé à demander la solution à l'économie politique. L'application qui sera faite des principes à quelques exemples particuliers, montrera comment on peut les appliquer dans tous les autres cas.

L'autorité lève les valeurs dont se composent les contributions, tantôt en monnaie, tantôt en nature, selon qu'il convient le mieux à ses besoins ou aux facultés des contribuables. Mais quelles que soient la forme et la matière, la contribution est toujours le montant de la valeur des choses livrées. Si le gouvernement, sous prétexte qu'il a besoin de blé, ou de cuirs, ou d'étoffes, oblige le contribuable à faire un achat de ces diverses marchandises, la contribution s'élève au niveau de ce que le contribuable a été obligé de payer pour se les procurer, ou au niveau de ce qu'il les aurait vendues, si on les lui avait laissées. Quelle que soit l'évaluation que le gouvernement en fait par le droit du plus fort, le montant de la contribution ne peut s'apprécier autrement que je ne viens de le dire.

---

[1] Lorsqu'on demande à un propriétaire foncier sa contribution, on lui demande une portion de la valeur produite par sa terre, et non une portion des produits eux-mêmes. Lorsqu'on demande à un manufacturier l'impôt qu'on appelle sa patente, on lui demande de même, non des produits, mais une portion des valeurs produites par lui.

De même les frais de perception, sous quelque forme qu'ils soient présentés, sont toujours une addition à la contribution, quoique l'autorité n'en fasse pas son profit; et lorsque le contribuable est obligé de perdre du temps ou de transporter des marchandises pour s'acquitter, sa contribution est plus forte de toute la valeur du temps qu'il perd et des transports qu'il exécute.

On doit encore comprendre dans les contributions qu'un gouvernement impose au peuple qu'il régit, toutes les dépenses que ses opérations font nécessairement retomber sur lui. Ainsi, quand il fait la guerre, le fardeau qu'il impose à la nation s'accroît de la valeur de l'équipement et de l'argent de poche dont se fournissent les militaires, ou que leur famille fournit pour eux; il s'accroît de la valeur du temps perdu par les milices; il s'accroît des sommes payées pour les exemptions et les remplacemens; il s'accroît du montant des frais de logement des gens de guerre, ainsi que des ravages et des spoliations dont ils se rendent coupables; il s'accroît des secours et des traitemens qu'ils obtiennent de leurs parens ou de leurs compatriotes à leur retour; il s'accroît même des aumônes que la misère, enfantée par un mauvais régime, arrache à la compassion ou à la piété. En effet, aucune de ces valeurs n'aurait été ôtée aux citoyens ou sujets, sous un régime différent. Ces valeurs ne sont pas entrées dans le trésor du prince, mais les peuples les ont payées, et leur montant a été aussi complètement perdu, que si elles avaient contribué au bonheur de l'espèce.

On peut ranger sous deux chefs principaux les différentes manières qu'on emploie pour atteindre les revenus des contribuables. Ou bien on leur demande directement une portion du revenu qu'on leur suppose : c'est l'objet des *contributions directes;* ou bien on leur fait payer une somme quelconque sur certaines consommations qu'ils font avec leur revenu : c'est l'objet de ce qu'on nomme en France les *contributions indirectes.*

Mais, soit dans un cas, soit dans l'autre, la chose évaluée, qui sert de base à la contribution demandée, n'est pas en réalité la matière imposable; ce n'est pas nécessairement cette valeur dont on lève une partie; elle n'est qu'un moyen, plus ou moins imparfait, de connaître un revenu qu'on veut atteindre, lequel présente seul la vraie matière imposable. Et si l'on pouvait compter sur la bonne foi du contribuable, un seul moyen suffirait : ce serait de lui demander quels sont ses profits annuels, quel est son revenu. Il ne faudrait point d'autre base pour la fixation de son contingent; il n'y aurait qu'un seul impôt, et jamais impôt n'aurait été plus

équitable, et n'aurait moins coûté de perception. C'est ce qui se pratiquait à Hambourg avant les malheurs que cette ville a éprouvés; c'est ce qui ne peut avoir lieu que dans un état républicain, de peu d'étendue, où les citoyens se connaissent mutuellement, et où les contributions sont modérées.

Pour asseoir les contributions directes en proportion du revenu des contribuables, tantôt les gouvernemens exigent des particuliers l'exhibition de leurs baux; à défaut de baux, ils évaluent la valeur locative de leurs biens-fonds, et demandent au propriétaire une part de ce revenu : c'est la contribution foncière.

Tantôt ils jugent du revenu par le loyer de l'habitation qu'on occupe, par le nombre des domestiques, des chevaux, des voitures qu'on entretient, et font de cette évaluation la base de leurs demandes : c'est ce qu'on nomme en France la contribution mobilière.

Tantôt ils estiment les profits que l'on peut faire suivant l'espèce d'industrie qu'on exerce, l'étendue de la ville et du local où elle est exercée : c'est la base de l'impôt qu'on appelle en France les patentes.

Toutes ces manières d'asseoir l'impôt, en font des contributions directes.

Pour asseoir les contributions indirectes et celles dont on veut frapper les consommations, on ne s'informe pas du nom du redevable : on ne s'attache qu'au produit. Tantôt, dès l'origine de ce produit, on réclame une part quelconque de sa valeur, comme on fait en France pour le sel.

Tantôt cette demande est faite au moment où le produit franchit les frontières (les droits de douanes), ou l'enceinte des villes (l'octroi).

Tantôt c'est au moment où le produit passe de la main du dernier producteur dans celle du consommateur, qu'on fait contribuer celui-ci (en Angleterre par le *stamp-duty* [1], en France par l'impôt sur les billets de spectacles).

Tantôt le gouvernement exige que la marchandise porte une marque particulière qu'il fait payer, comme le contrôle de l'argent, le timbre des journaux.

Tantôt il s'empare de la préparation exclusive d'une marchandise, ou d'un service public, et les vend à un prix monopole, comme le tabac ou le transport des lettres par la poste.

---

[1] Un marchand qui vous vend un chapeau, est obligé d'y coller un petit papier timbré.

Tantôt il frappe, non la marchandise elle-même, mais l'acquittement de son prix, comme il le fait par le timbre des quittances et des effets de commerce.

Toutes ces manières de lever les contributions les rangent dans la classe des *contributions indirectes*, parce que la demande n'en est adressée à personne directement, mais au produit, à la marchandise frappée de l'impôt [1].

On conçoit facilement que tel revenu qui pourrait n'être pas atteint par un de ces genres de contributions, l'est par un autre, et que c'est un grand acheminement à l'équitable répartition des charges publiques, que la multiplicité des formes sous lesquelles elles se présentent, pourvu toutefois que chacune en particulier soit maintenue dans les bornes d'une certaine modération.

Chacune de ces manières d'asseoir l'impôt, outre l'inconvénient général d'appliquer une partie des produits de la société à des usages peu favorables à son bonheur et à ses reproductions, a d'autres inconvéniens et des avantages qui lui sont propres. L'impôt direct, par exemple, coûte moins de frais de perception, mais il s'acquitte péniblement et entraîne des contraintes odieuses. Il frappe les revenus très-inéquitablement. Un riche négociant qui paie une patente de six cents francs, peut gagner cent mille francs par an; un petit boutiquier dont les gains ne peuvent excéder deux mille écus, paie une patente qui ne peut être moindre de cent francs. Le revenu d'un propriétaire foncier, déjà frappé par la contribution foncière, l'est une seconde fois par la contribution mobilière; tandis que le revenu du capitaliste, frappé par cette dernière contribution, ne l'est qu'une seule fois.

Les contributions indirectes ont le mérite d'être acquittées plus facilement, et de paraître moins vexatoires. Toute contribution se paie avec répugnance, parce que le prix de cette dette, la protection du gouvernement, est un avantage négatif dont on est peu touché. Un gouvernement est précieux plutôt par les maux dont il préserve, que par les jouissances qu'il procure. Mais en payant un impôt sur les denrées, on ne croit pas

---

[1] Et non parce qu'elles atteignent indirectement le contribuable; car, si elles tiraient leur dénomination de cette dernière circonstance, il faudrait donner le même nom à des contributions très-directes, comme, par exemple, à l'impôt des patentes, qui tombe en partie indirectement sur le consommateur des produits dont s'occupe le patenté.

payer la protection du gouvernement, laquelle touche peu; on croit payer le prix de la denrée qu'on désire beaucoup, quoique ce prix soit indépendant de l'impôt. L'attrait de la consommation s'étend jusqu'à l'acquittement de la dette, et l'on paie volontiers une valeur dont le sacrifice est suivi d'une jouissance.

C'est ce qui a fait considérer cet impôt comme volontaire. Les États-Unis, avant leur indépendance, le regardaient tellement comme volontaire, que, tout en refusant au parlement britannique le droit de les imposer sans leur consentement, ils lui reconnaissaient pourtant celui de mettre des droits sur les consommations, chacun ayant la faculté de s'y soustraire en s'abstenant de la marchandise imposée [1]. Il n'en est pas ainsi de l'impôt sur les personnes; il ressemble à une spoliation.

L'impôt indirect se perçoit par petites portions, insensiblement, à mesure que le contribuable a les moyens de l'acquitter. Il n'entraîne point d'embarras de répartition entre les provinces, entre les arrondissemens, entre les particuliers. Il ne met point les intérêts divers en présence; ce que l'un évite de payer n'est point une charge pour l'autre. Point d'inimitiés entre habitans de la même ville, point de réclamations, point de contraintes.

Le même impôt permet au législateur de mettre un choix dans les consommations qu'il impose; de ménager celles qui sont favorables à la prospérité de la société, comme toutes les consommations reproductives, pour frapper celles qui ne sont favorables qu'à son appauvrissement, comme toutes les consommations stériles; celles qui procurent à grands frais au riche un plaisir insipide ou immoral, pour ménager celles qui font vivre à peu de frais les familles laborieuses.

On a objecté contre les impôts indirects les frais de perception qu'ils entraînent; ils exigent de nombreux bureaux, des commis, des employés, des gardes; mais il faut observer qu'une grande partie de ces frais ne sont pas une suite nécessaire de l'impôt, et peuvent être prévenus par une bonne administration. L'accise et le timbre, en Angleterre, ne coûtaient plus que 3 1/4 pour cent de frais de perception en 1799 [2]. Il n'y pas d'impôt direct en France qui ne coûte bien davantage.

---

[1] Voyez l'interrogatoire subi, en 1766, par Franklin, à la barre de la chambre des communes.

[2] Garnier, traduction de Smith, tome IV, p. 438. Suivant Arthur Young, l'impôt du timbre, qui rapporte au fisc 1 million 550,000 livres sterling, ne coûte à recouvrer que 3,691 livres sterling. Ce n'est pas un demi pour cent.

On a dit que l'impôt indirect ne promettait au fisc qu'une valeur variable, incertaine, tandis que les dépenses publiques exigeaient des fonds assurés ; mais les rentrées variables sont tellement assurées, qu'il n'en est pas une qui n'ait été affermée. Excepté dans des circonstances extraordinaires et rares, l'expérience fait connaître, à peu de chose près, le produit de toute espèce de contribution. D'ailleurs les impôts sur les consommations sont de leur nature, variés : la plus value des uns couvre le déficit des autres.

L'impôt indirect provoque les fraudes, crée des crimes qui ne sont pas dans l'ordre de la nature, et par suite, des punitions plus affligeantes que toutes les autres ; mais ces inconvéniens n'acquièrent un caractère très-grave que lorsque l'impôt est excessif : c'est alors seulement que le profit de la fraude en surpasse le danger. Tous les impôts excessifs produisent au reste le même effet ; ils ne procurent plus de nouvelles rentrées, sans pour cela cesser d'entraîner de nouveaux malheurs.

On remarquera que les contributions indirectes, de même que les autres, frappent très-inégalement les consommateurs, et par conséquent les revenus ; car il y a beaucoup d'objets dont la consommation n'est point en proportion avec le revenu des consommateurs : un homme qui a cent mille francs de revenu annuel, ne consomme pas cent fois plus de sel qu'un homme qui gagne mille francs ; mais ces contributions pouvant être assises sur beaucoup d'objets divers, les défauts de l'une sont couverts par l'autre. En second lieu, on remarquera qu'elles frappent des revenus déjà atteints par la contribution foncière et mobilière : un homme qui a tout son bien en terres, et qui paie l'impôt relatif à son revenu, paie, comme nous l'avons déjà remarqué, une seconde fois sur le même revenu pour sa contribution mobilière, et une troisième fois sur le même revenu, au moment où il achète les objets de sa consommation.

Supposant toutes ces contributions payées par ceux à qui l'autorité les demande, on aurait tort de croire qu'elles retombent définitivement sur les payeurs. Plusieurs de ceux-ci ne sont pas les véritables contribuables ; la contribution n'est pour eux qu'une avance qu'ils réussissent à se faire rembourser, plus ou moins complètement, par les consommateurs des choses qu'ils produisent. Mais la différence des positions établit de fort grandes irrégularités dans cette espèce de remboursement.

Pour en juger, voici les faits généraux qu'il faut prendre en considération.

Lorsque l'impôt payé par les producteurs d'une marchandise, en élève

le prix, le consommateur de cette marchandise paie une partie de l'impôt. Si la marchandise ne renchérit pas, l'impôt est payé par les producteurs. Si, sans que la marchandise hausse de prix, sa qualité est altérée, l'impôt est supporté, du moins en partie, par le consommateur; car une qualité *inférieure* qui se vend *aussi cher,* équivaut à une qualité *égale* qui se vend *plus cher.*

Tout renchérissement d'un produit diminue nécessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer, ou du moins la consommation qu'ils en font [1]. Lorsque le sel vaut trois sous la livre, il s'en consomme beaucoup moins que lorsqu'il ne vaut qu'un sou. Or, la demande de ce produit devenant moins grande relativement aux moyens de production, les services productifs en ce genre sont moins bien payés, c'est-à-dire, que l'entrepreneur des salines, par exemple, et par suite ses agens, ses ouvriers, et même le capitaliste qui lui prête des fonds, le propriétaire qui lui loue un local, éprouvant une diminution dans la demande de leur produit ne peuvent obtenir des profits aussi grands [2]. Les producteurs cherchent bien à se faire rembourser le montant du droit, mais ils n'y réussissent jamais complètement; car la valeur intrinsèque de la marchandise, celle qui paie ses frais de production, baisse; aussi remarque-t-on qu'un impôt quelconque mis sur un produit, n'en élève pas le prix total de tout le montant de l'impôt. Il faudrait pour cela que la demande totale restât la même; ce qui est impossible. L'impôt, dans ce cas,

---

[1] Voyez liv. II, chap. 1.

[2] Cette assertion, que les intérêts du capitaliste, le loyer du propriétaire baissent, peut paraître étrange, sans en être moins vraie. On dira qu'un capitaliste qui prête des fonds à un manufacturier, un propriétaire qui lui loue son terrain, ne diminuent pas leurs prétentions quand un impôt vient enlever une part des valeurs produites dans la manufacture; mais compte-t-on ce qui, dans ce cas-là, se perd en retards de paiemens, de la part de l'entrepreneur; en indemnités qu'il faut accorder; en faillites, en procès? Ces pertes retombent toujours, au moins en partie, sur la classe des propriétaires et des capitalistes, qui souvent ne se doutent pas de ce qui est pourtant vrai: c'est qu'ils acquittent par là une portion des impôts. Dans une machine sociale un peu compliquée, l'impôt s'acquitte sous bien des formes inaperçues.

Cela montre le danger des principes trop absolus, et combien on risque de s'égarer lorsqu'à l'imitation des Économistes du dix-huitième siècle, et de quelques écrivains anglais récens, on abandonne la méthode expérimentale de Smith, pour faire de l'économie politique abstractivement et *à priori.*

porte donc en partie sur ceux des consommateurs qui persistent à consommer, malgré le renchérissement ; et en partie sur les producteurs, qui ont fait une moins grande quantité du produit, et qui, l'impôt déduit, se trouvent l'avoir donné à plus bas prix, en raison d'une demande moins vive. Le trésor public profite de ce que le consommateur paie de plus, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie de ses profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la fois sur le boulet qu'elle chasse, et sur le canon qu'elle fait reculer.

Quand on met un droit sur les draps comme objet de consommation, la consommation des laines diminue, et l'agriculteur qui élève les moutons, en voit son revenu affecté. Il peut se livrer à un autre genre de culture, dira-t-on ; mais il faut supposer que, dans la situation et par la nature de son terrain, l'éducation des bêtes à laine était la culture qui lui rapportait le plus, puisqu'il l'avait préférée ; un changement de culture est donc pour lui une diminution de revenu : ce qui n'empêche point, au reste, que le manufacturier de draps, et le capitaliste dont les fonds sont engagés dans son entreprise, ne supportent leur part du même impôt.

Chaque producteur ne supporte une part de l'impôt sur les consommations, qu'en proportion de la part qu'il prend à la production de la chose imposée. Si le propriétaire foncier fournit la majeure partie de la valeur du produit, comme lorsque les produits peuvent être consommés sans beaucoup de préparation, alors il supporte presque entière cette part de l'impôt qui tombe sur les producteurs. Qu'on mette un droit d'entrée aux villes sur les vins, les cultivateurs de vignobles en souffriront beaucoup. Qu'on mette un droit, même très-fort, sur la vente des dentelles, les cultivateurs qui fournissent le lin s'en apercevront à peine. Mais, à leur tour, les producteurs, entre les mains de qui cette marchandise acquiert sa principale valeur, entrepreneurs, ouvriers et marchands, en seront violemment affectés.

Quand la valeur a été donnée partie par des producteurs étrangers, partie par des producteurs nationaux, ceux-ci supportent presque tout le fardeau de l'impôt. Si l'on impose chez nous les cotonnades, la demande de ces produits devenant moins forte, les services productifs de nos fabricans seront moins payés ; ils porteront une part de cet impôt : mais les services productifs de ceux qui cultivent le coton en Amérique, ne seront pas payés sensiblement moins, s'il n'y a pas d'autres raisons que celle-là. En effet, cet impôt, qui altère peut-être la consommation de la France en coton d'un dixième, ne diminuera les ventes de l'Amérique

que d' un centième, en supposant que la France n'entre que pour un dixième dans le débouché que l'Amérique trouve pour ses cotons.

Un impôt mis sur un objet de consommation, lorsqu'il est de nécessité première, affecte plus ou moins le prix de presque tous les autres produits, et par conséquent se prend sur les revenus de tous les autres consommateurs. Un droit d'octroi mis à l'entrée d'une ville sur la viande, les grains, les combustibles, fait renchérir tous les produits fabriqués dans cette ville ; mais un droit mis sur le tabac dans la même ville ne fait renchérir aucune autre denrée. Il affecte les producteurs et les consommateurs de tabac, et nul autre. La raison en est évidente : le producteur qui consomme des superfluités, est obligé de soutenir la concurrence de celui qui n'en fait pas d'usage; tandis que le producteur qui paie un droit sur ce qui est indispensable, n'a pas de concurrence à redouter, tous les producteurs comme lui étant forcés de le payer.

Les contributions directes qu'on fait payer aux producteurs, affectent, à plus forte raison, les consommateurs de leurs produits ; mais, par les raisons qu'on a vues plus haut, ils ne peuvent jamais élever le prix de leurs produits assez pour être complètement remboursés du montant de l'impôt ; car, encore une fois, le renchérissement restreint la demande, et une demande moins forte réduit le profit de tous les services productifs.

Parmi tous les producteurs d'un même produit, les uns peuvent plus aisément que d'autres se soustraire à l'effet de l'impôt. Le capitaliste dont les fonds ne sont pas engagés dans cette affaire, les retire et les place ailleurs si l'on ne peut plus lui payer le même intérêt, ou si le paiement de ce qu'on lui doit devient plus précaire. L'entrepreneur peut, dans certains cas, liquider et porter ailleurs son intelligence et ses travaux ; mais le propriétaire foncier ou le capitaliste dont les capitaux ne peuvent se dégager promptement, n'ont pas le même avantage [1]. La quantité de vin ou de blé que produit une terre, reste à peu près la même, quel que soit l'impôt dont la terre est grevée ; l'impôt lui enleverait la moitié, les trois quarts même de son produit net, ou, si l'on veut, de son fermage, que la terre serait néanmoins exploitée pour en retirer la moitié ou le quart que l'impôt n'absorberait pas [2]. Le taux du fermage, c'est-à-dire la part

---

[1] Voyez liv. II, chap. 5, comment le propriétaire foncier concourt à la production par sa terre, et doit par conséquent être considéré comme un des producteurs.

[2] Il ne convient d'abandonner la culture qu'autant que l'impôt enlève au-delà du produit net, ou, si l'on veut, du fermage. Alors il ne convient à personne d'ex-

du propriétaire, baisserait : voilà tout. On en sentira la raison, si l'on considère que, dans le cas supposé, la quantité de denrées produites par la terre et envoyées au marché, reste néanmoins la même. D'un autre côté, les motifs qui établissent la demande de la denrée restent les mêmes aussi [1]. Or, si la quantité des produits qui est offerte, si la quantité qui est demandée, doivent, malgré l'établissement ou l'extension de la contribution foncière, rester néanmoins les mêmes, les prix ne varient pas, le consommateur des produits ne paie pas la plus petite portion de cet impôt [2].

Le propriétaire ne peut, même par la vente de son fonds, se soustraire au fardeau de l'impôt; car le fonds n'est payé en principal qu'en proportion de ce que l'impôt lui laisse valoir en revenu. Un homme qui acquiert

---

ploiter la terre; non-seulement le propriétaire n'en tirerait rien : l'impôt serait substitué au fermage; mais le fermier, en payant l'impôt, paierait le fermage au-delà de sa valeur.

[1] Les produits de l'industrie agricole ont même cela de particulier, qu'ils ne deviennent pas plus chers en devenant plus rares, parce que la population décroît toujours en même temps que les produits alimentaires diminuent; et que, par conséquent, la quantité de ces produits qui est *demandée*, diminue en même temps que la quantité *offerte*. Aussi ne remarque-t-on pas que le blé soit plus cher là où il y a beaucoup de terres en friche, que dans un pays complétement cultivé. Le blé n'est *réellement* pas plus cher en Espagne qu'au temps où régnaient Ferdinand et Isabelle, quoique l'Espagne en produise aujourd'hui bien moins qu'alors. Il s'y trouve aussi bien moins de bouches pour le manger. L'Angleterre, la France, au contraire, étaient beaucoup moins bien cultivées au moyen âge que de nos jours; elles produisaient beaucoup moins de céréales, et néanmoins, autant qu'on en peut juger par comparaison avec quelques autres valeurs, le blé ne s'y vendait pas plus cher. Si le produit était moindre, la population l'était aussi : la faiblesse de la demande compensait la faiblesse de l'approvisionnement.

[2] Dira-t-on que le fermier, celui qui fournit l'industrie et les capitaux, partage avec le propriétaire le fardeau de l'impôt? On se trompera; car la circonstance de l'impôt n'a pas diminué le nombre des biens à louer, et n'a pas multiplié le nombre des fermiers. Dès qu'en ce genre aussi les quantités offertes et demandées sont restées les mêmes, le taux des fermages a dû rester le même aussi.

L'exemple du manufacturier de sel, qui ne peut faire supporter à ses consommateurs qu'une partie de l'impôt, et celui du propriétaire foncier, qui ne peut s'en faire rembourser la plus petite partie, prouvent l'erreur de ceux qui soutiennent, en opposition avec les Économistes, que tout impôt retombe définitivement sur les consommateurs.

une terre, n'en évalue le revenu que net de frais et d'impositions. Si le taux de ce genre de placement est dans le pays de cinq pour cent, et qu'il ait à acheter une terre de cent mille francs, il ne la paiera plus que quatre-vingt mille du moment qu'un nouvel impôt viendra à charger cette terre d'un tribut annuel de mille francs ; car elle ne produira plus alors que quatre mille francs.

C'est comme si le gouvernement prenait un cinquième de la terre ; le consommateur des produits territoriaux ne s'en apercevrait pas [1].

Il y a une exception à faire pour les maisons d'habitation : l'impôt qu'on fait payer au propriétaire enchérit les loyers ; c'est qu'à proprement parler, une maison, ou plutôt la jouissance d'une maison, est un produit manufacturier, et non pas un produit foncier, et que le haut prix des loyers diminue la consommation et la production des maisons comme celle des étoffes. Les bâtisseurs de maisons, y trouvant de moins bons profits, en font moins, et les consommateurs, payant ce produit plus cher, se logent plus à l'étroit.

On voit, d'après ce qui précède, combien il est téméraire d'affirmer comme un principe général que tout impôt tombe définitivement sur telle classe de la société, ou sur telle autre. Les impôts tombent sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire, parce qu'ils sont un fardeau que chacun éloigne de tout son pouvoir ; mais les moyens de s'y soustraire varient à l'infini, suivant les différentes formes de l'impôt, et suivant les fonctions qu'on exerce dans la machine sociale. Il y a plus, ils varient selon les temps, pour les mêmes professions. Quand une marchandise est fort demandée, son détenteur ne la cède qu'autant que tous ses frais sont bien payés ; l'impôt fait partie de ses frais ; il a soin de se le faire rembourser en totalité et sans miséricorde. Une circonstance imprévue fait-elle baisser le même produit, il se trouve heureux de supporter l'impôt tout entier pour en faciliter la vente. Rien n'est plus incertain, rien n'est plus variable que les proportions suivant lesquelles les diverses classes de la société supportent l'impôt. Les auteurs qui les font porter sur telle ou telle classe, et suivant des proportions constantes, raisonnent sur des suppositions que l'observation des faits dément à chaque instant.

---

[1] Les Économistes avaient raison de dire que l'impôt foncier portait tout entier sur le produit net, et par conséquent sur les propriétaires des terres ; mais ils avaient tort de soutenir que tous les autres impôts retombaient en totalité sur les mêmes propriétaires des terres.

Ajoutons que les effets que je fais remarquer, et qui sont conformes à l'expérience aussi bien qu'expliqués par le raisonnement, durent autant que les circonstances qui les ont occasionnés. Un propriétaire foncier ne pourra *jamais* faire supporter à ses consommateurs aucune part de sa contribution foncière : il n'en sera pas de même d'un manufacturier. La consommation d'une denrée, toutes choses d'ailleurs égales, sera *constamment* bornée par un impôt qui en élèvera le prix, et il y aura moins de gains faits dans sa production. Un homme qui n'est ni producteur ni consommateur d'une denrée de luxe, ne supportera *jamais* la moindre part d'un impôt mis sur cette denrée. Que penser en conséquence d'une doctrine qui a malheureusement obtenu l'approbation d'une société illustre trop étrangère à ce genre de connaissances [1], doctrine où l'on établit qu'il importe peu que l'impôt pèse sur une branche de revenu ou sur une autre, pourvu qu'il soit anciennement établi ; que tout impôt, à la longue, se puise dans tous les revenus, comme le sang qu'on tire d'un bras se pompe sur tout le corps? Cette comparaison n'est nullement analogue à la nature de l'impôt. Les richesses sociales ne sont point un fluide qui cherche son équilibre. Une atteinte portée à l'une des branches de l'arbre social peut la tuer, sans que l'arbre périsse ; elle est plus fâcheuse, si elle porte sur une branche productive que sur une autre qui ne l'est pas. Il faut que les blessures se multiplient, que l'arbre entier soit attaqué, pour qu'il devienne complétement stérile et qu'il meure. Cette similitude représente mieux l'effet de l'impôt que ne le fait la circulation du sang ; mais ni l'une ni l'autre ne tiennent lieu du raisonnement. Une comparaison n'est point une preuve : elle n'est qu'un moyen de faire comprendre une vérité qui doit être prouvée sans cela.

Jusqu'à présent, lorsque j'ai parlé d'un droit imposé sur un produit quelconque (droit que j'ai quelquefois appelé impôt sur les consommations, quoique le consommateur du produit ne le paie pas en totalité), je ne me suis point arrêté à remarquer à quel période de la production le droit avait été demandé, et quels effets devaient résulter de cette circonstance, qui cependant mérite de nous arrêter quelques instans.

Les produits augmentent successivement de valeur en passant entre les mains de leurs différens producteurs ; car les plus simples produits subissent bien des façons avant d'être au point de pouvoir être consommés. Un impôt n'est donc en proportion avec la valeur d'un produit que lors-

---

[1] L'Institut de France, lorsqu'il couronna un discours de M. Canard.

qu'il est assis sur ce produit au moment seulement où il a acquis sa plus grande valeur, où il a subi toutes ses façons productives.

Que si l'on fait payer dès l'origine à la matière première une contribution proportionnée, non pas à sa valeur actuelle, mais à celle qu'elle doit acquérir, alors on force le producteur aux mains de qui elle se trouve, à faire l'avance d'un impôt disproportionné avec la valeur qu'il manie; avance gênante, remboursée avec peine par le producteur qui suit, et par les autres, jusqu'au dernier producteur, qui est à son tour imparfaitement remboursé par le consommateur.

Il y a dans cette avance d'impôt un autre inconvénient : c'est que l'industrie, qui en est grevée, ne peut être conduite qu'au moyen de capitaux plus considérables que ne l'exige la nature de la production; et que l'intérêt de ces capitaux, payé en partie par les producteurs, et en partie par les consommateurs, est une addition d'impôt dont le fisc ne profite pas [1].

L'expérience et le raisonnement conduisent ainsi à cette conséquence, opposée à celle des Économistes, que la portion de l'impôt qui doit peser sur le revenu du consommateur, y retombe toujours avec d'autant plus de surcharge, que l'impôt est levé plus près des premiers producteurs.

Les impôts directs et personnels, comme la capitation, assis sur les producteurs des denrées nécessaires, et les impôts qui portent sur les denrées nécessaires elles-mêmes, ont cet inconvénient au plus haut degré; ils obligent chaque producteur à faire l'avance de l'impôt personnel de tous les producteurs qui l'ont précédé; la même quantité de capitaux entretient dès-lors une industrie moindre, et les contribuables paient

---

[1] En France, en 1842, les droits d'entrée sur le coton en laine allaient environ à mille francs par balle, l'une portant l'autre ! Plusieurs manufactures étaient montées pour consommer deux de ces balles par chaque jour de travail. Il fallait qu'elles fissent l'avance de cet impôt depuis le moment de l'achat de leur matière première jusqu'au moment de la réalisation des ventes. En supposant cet espace d'une année, elles avaient besoin d'un capital de six cent mille francs plus fort que si le droit n'eût pas existé, et, pour ne pas y perdre, il fallait qu'elles retrouvassent sur la vente des produits l'intérêt de ce capital. C'était un renchérissement du produit, une addition à l'impôt, perdue par les Français, sans pour cela qu'elle entrât au fisc de leur gouvernement. A la même époque, les plus fortes charges supportées par les Français n'étaient pas celles qui figuraient dans leur budjet. Ils souffraient, sans savoir bien souvent à quoi attribuer leurs maux. On le voit par cet exemple.

l'impôt, accru d'un intérêt composé dont le fisc n'a point profité.

L'impôt en nature prélève, sur le terrain même, une partie de la récolte au profit du trésor public.

Il a cela de bon, qu'il ne demande au cultivateur qu'une valeur qu'il a, et sous la forme même où il la possède. La Belgique, après avoir été conquise par les Français, s'est trouvée, à certaines époques, hors d'état de payer ses contributions, quoiqu'elle eût de belles récoltes. La guerre et les défenses d'exporter l'empêchaient de vendre, et le fisc voulait qu'elle vendît, puisqu'il demandait de l'argent : elle aurait facilement supporté les charges publiques, si le gouvernement avait levé en nature les produits qu'il lui demandait.

Il a cela de bon, que le gouvernement est aussi intéressé que le cultivateur aux bonnes récoltes, et par conséquent à favoriser l'agriculture; et peut-être l'impôt en nature, perçu à la Chine, est-il l'origine de cette protection spéciale que le gouvernement de ce pays accorde au premier des arts industriels. Mais tous les revenus ne méritent-ils pas la même protection? Ne sont-ils pas tous des sources où les gouvernemens puisent leurs subsides? Les gouvernemens ne sont-ils pas également intéressés à protéger d'autres industries qu'ils écrasent?

Il a cela de bon, que sa perception n'admet rien d'arbitraire ni d'injuste : le particulier, une fois sa récolte faite, sait ce qu'il est tenu de payer; le fisc, ce qu'il est en droit de réclamer.

Cet impôt paraît le plus équitable de tous; il n'y en a pas qui le soit moins : il ne tient nul compte des avances faites par le producteur; il se proportionne au revenu brut, et non au revenu net.

Deux agriculteurs propriétaires ont des cultures différentes : l'un cultive de médiocres terres à blé; ses frais de culture se montent, année commune, à 8,000 francs; le produit brut de ses terres est de 12,000 francs: il a donc 4,000 francs de revenu net.

Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les ans, 12,000 francs également, mais qui ne lui coûtent d'entretien que 2,000 francs. C'est donc, année commune, 10,000 francs de revenu qui lui restent.

Une loi commande qu'on lève en nature un douzième des fruits de la terre, quels qu'ils soient. On enlève en conséquence, au premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1,000 francs; et au second, des bottes de foin, des bestiaux ou du bois, pour une valeur de 1,000 francs égale-

ment. Qu'est-il arrivé? c'est qu'on a pris à l'un le quart de son revenu qui se montait à 4,000 francs, et à l'autre le dixième seulement du sien qui se montait à 10,000 francs [1].

Chacun en particulier n'a pour revenu que le profit net qu'il a fait après que son capital, tel qu'il était, s'est trouvé rétabli. Un marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il fait dans une année? Non, certes : il n'a de revenu que l'excédant de ses rentrées sur ses avances, et c'est sur cet excédant seul qu'il peut payer l'impôt sans se ruiner.

La difficulté, les frais et les abus de la perception de l'impôt en nature, sont un nouvel obstacle à son établissement. Que d'agens à employer! que de dilapidations à craindre! Le gouvernement peut être trompé sur le montant de la contribution, trompé dans la conversion en argent qu'il en faut faire, trompé sur les denrées avariées, sur les frais d'emmagasinement, de conservation, de transport. Si l'impôt est affermé, que de fermiers, que de traitans dont les profits sont faits sur le public! Les poursuites seules qu'il faudrait diriger contre les fermiers de l'impôt, exigeraient une administration étendue. « Un riche propriétaire, dit Smith, » qui passerait sa vie dans la capitale, et qui toucherait en nature, dans » diverses provinces éloignées, le prix de ses fermages, risquerait de per- » dre la plus grande partie de ses revenus. Et cependant les agens du plus » négligent de tous les propriétaires, ne sauraient dilapider autant que ceux » du plus vigilant des princes [2]. »

On a fait valoir encore d'autres considérations contre l'impôt en nature; mais il serait peut-être inutile et sans doute fastidieux de les reproduire toutes. Qu'on me permette seulement de faire remarquer quel serait, sur les prix, l'effet de cette masse de denrées mises en vente par les préposés du fisc, qui, comme on sait, est aussi mauvais vendeur qu'il est mauvais acheteur. La nécessité de vider les magasins pour faire place à de nouvelles contributions ou pour subvenir aux besoins impérieux d'un trésor public, ferait vendre les denrées au-dessous du taux, où le fermage des terres, le salaire des ouvriers, et l'intérêt des fonds employés par l'agriculture, devraient naturellement fixer leur prix; concurrence impossible à soutenir. Un tel impôt, non-seulement ôte aux cultivateurs une por-

---

[1] Ricardo s'est mepris sur le sens de ce passage, en attribuant au fermier le calcul que je prête au propriétaire.

[2] *Richesse des Nations*, liv. V, chap. 2.

tion de leurs produits, mais les empêche de tirer parti de la portion qu'il ne leur ôte pas.

Le maréchal de Vauban, dans sa *Dixme royale*, ouvrage d'un esprit juste, et qui mérite d'être étudié par tous les administrateurs de la fortune publique, propose une dixme du vingtième des fruits de la terre, qu'on pourrait à la rigueur, et dans un cas de nécessité, élever jusqu'au dixième. Mais Vauban proposait cet impôt inégal pour remédier à une inégalité encore plus grande : les besoins de l'état étaient urgens, les ressources épuisées ; il s'agissait d'atteindre, fût-ce imparfaitement, les biens nobles et les biens ecclésiastiques, qui ne payaient rien. A l'époque où Vauban abandonna son plan, la France en aurait éprouvé un grand soulagement, et il conduisait à l'abolition des priviléges. C'est pour cela même qu'il fut rejeté.

En 1692, quatre ans après l'heureuse révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, on fit une évaluation générale des revenus territoriaux de ce royaume, et cette évaluation sert de base encore aujourd'hui à la répartition de l'impôt territorial qu'on y lève ; de manière que, quand l'impôt est fixé au cinquième des revenus fonciers, ce n'est pas le cinquième du revenu foncier actuel qu'on perçoit, c'est le cinquième du revenu évalué en 1692.

On sent qu'un tel impôt a du être singulièrement favorable aux améliorations agricoles. Un fonds amélioré, et qui rapporte un revenu décuple de ce qu'il rapportait dans l'origine, ne paie point une décuple taxe. Si on l'a laissé se détériorer, il n'en paie pas moins comme si son revenu était resté le même. La négligence est condamnée à une amende.

Plusieurs écrivains attribuent à cette fixité d'évaluation, la haute prospérité où l'agriculture est portée en Angleterre.

Qu'elle y ait beaucoup contribué, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Mais que dirait-on, si le gouvernement, s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné, et votre contribution directe est, en conséquence, peu de chose. Empruntez et accumulez des capitaux ; étendez votre commerce, et qu'il vous procure d'immenses profits ; vous ne paierez toujours que la même contribution. Bien plus : quand vos héritiers succèderont à vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera que comme ils furent évalués pour vous, et vos successeurs ne supporteront pas une plus forte part des charges publiques* [1].

---

[1] Ricardo a fait sur ce passage (chap. 12), une critique dont voici le fond : *Une bonification est un nouveau capital répandu sur la terre. Il n'est pas plus équi*

Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manufactures et au commerce; mais serait-il équitable? Leurs progrès ne pourraient-ils avoir lieu qu'à ce prix? En Angleterre même, l'industrie manufacturière et commerciale n'a-t-elle pas, depuis la même époque, fait des pas plus rapides encore, sans jouir de cette injuste faveur?

Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, augmente son revenu annuel de cinq mille francs. Si l'état lui demande un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui reste-t-il pas quatre mille francs d'augmentation pour lui servir d'encouragement?

On peut prévoir telles circonstances où la fixité de l'impôt, ne se proportionnant pas aux facultés des contribuables et aux circonstances du sol, produirait autant de mal qu'il a fait de bien dans d'autres cas : il forcerait à abandonner la culture des terrains qui, soit par une cause, soit par une autre, ne pourraient plus fournir le même revenu. On en a vu l'exemple en Toscane. On y fit, en 1496, un recensement ou cadastre, dans lequel on évalua peu les plaines et les vallons, où les inondations fréquentes et les ravages des torrens ne permettaient aucune culture profitable; les coteaux, qui étaient seuls cultivés, y furent évalués fort haut : des alluvions ont eu lieu; les inondations, les torrens ont été contenus, et les plaines fertilisées; leurs produits, peu chargés d'impôts, ont pu être donnés à meilleur marché que ceux des coteaux; ceux-ci, ne pouvant soutenir la concurrence, parce que l'impôt y est resté le même, sont devenus presque incultes et déserts [1]. Si l'impôt s'était prêté aux circon-

---

table de mettre un impôt sur ce nouveau capital, que sur toute autre accumulation. A quoi l'on peut répondre qu'un meilleur emploi du fonds de terre n'est pas toujours un nouveau capital. Quand un cultivateur supprime les jachères et tire un revenu des années qui étaient perdues, l'impôt qu'on fait payer à ce revenu est bien assis sur le pouvoir productif du sol. En second lieu, les accumulations répandues sur un bien-fonds perdent leur nature de capital pour prendre la nature du fonds et se soumettre à toutes les conditions qui en dérivent. Enfin, quand ces accumulations conserveraient la nature de capital, on ne voit pas pourquoi le revenu qui en résulte, serait plus ménagé par le fisc que le revenu des accumulations qui fécondent les autres industries.

Je ne m'arrête aux critiques qu'on fait de mes ouvrages, et qui me paraissent peu fondées, que lorsque mon critique, comme c'est ici le cas, peut faire autorité par sa haute capacité et son incontestable bonne foi. Si je voulais répondre aux autres, je doublerais le volume de cet ouvrage aux dépens du lecteur.

[1] Forbonnais, *Principes et Observations*, etc., t. II, page 247.

stances des deux terrains, ils auraient continué à être culitvés l'un et l'autre.

Si je me suis un peu étendu sur quelques impôts en particulier, c'est parce qu'ils se lient à des principes généraux. Ces principes ne sont point fondés sur de vaines théories, mais sur l'observation et la nature des choses. C'est faute de les comprendre qu'on commet d'importantes erreurs dans la pratique, comme l'assemblée constituante qui porta beaucoup trop loin les contributions directes, et surtout la contribution foncière, en vertu de ce principe des Économistes dont elle eut les oreilles rebattues, que toute richesse venant de la terre, tous les impôts retombaient sur elle avec d'autant plus de surcharge, que les cascades étaient plus multipliés.

Dans l'état présent de l'économie politique, la théorie fondamentale de l'impôt doit au contraire, ce me semble, être exprimée ainsi :

L'impôt est une valeur fournie par la société, et qui ne lui est pas restituée par la consommation qu'on en fait.

Il coûte à la société non-seulement les valeurs qu'il fait entrer dans le trésor, mais les frais de perception et les services personnels qu'il exige, ainsi que la valeur des produits dont il empêche la création.

Le sacrifice, volontaire ou forcé, résultant de l'impôt, affecte le contribuable en sa qualité de producteur, lorsqu'il altère ses profits, c'est-à-dire ses revenus ; et il l'affecte en sa qualité de consommateur, lorsqu'il augmente ses dépenses en renchérissant les produits.

Dans le plus grand nombre des cas, le contribuable est affecté par l'impôt, en ses deux qualités à la fois de producteur et de consommateur ; et lorsqu'il ne peut suffire avec son revenu, à payer, tout à la fois, sa propre consommation et les charges de l'état, il entame ses capitaux. Quand les valeurs capitales, ainsi entamées par les uns, ne sont pas balancées au moyen des valeurs épargnées par les autres, la richesse sociale va en déclinant [1].

Celui qui paie au collecteur le montant de l'impôt n'est pas toujours le vrai contribuable, du moins pour la totalité de la valeur payée. Souvent il ne fait qu'avancer, sinon en totalité, au moins pour une partie, l'impôt qui lui est alors remboursé par d'autres classes de la société d'une manière très-compliquée, et souvent à la suite de plusieurs opérations ; tellement que bien des gens paient des portions de contributions au moment

---

[1] Voyez, à la suite de cet ouvrage, l'Épitome, aux mots *Revenus* et *Richesses*.

qu'ils s'en doutent le moins, soit par les prix auxquels ils achètent les denrées, soit par les pertes qu'ils éprouvent sans pouvoir en assigner les causes.

Ceux sur les revenus de qui retombent définitivement les contributions, sont les vrais contribuables, et les valeurs dont ils contribuent excèdent de beaucoup la somme des valeurs qui entrent véritablement aux mains des gouvernemens, en y joignant même les frais de perception. Cet excédant de valeurs contribuées est d'autant plus considérable, que le pays est plus mal administré.

Il est bon de rapprocher ce qui est dit ici des principes établis au chap. 2 du Livre II, où l'on a vu la différence qui existe entre la cherté réelle et la cherté relative. La cherté résultant de l'impôt est une cherté réelle. C'est une moins grande quantité de produits obtenue pour une plus grande quantité de services productifs. Mais, indépendamment de cela, l'impôt occasionne ordinairement, et en même temps, un renchérissement des produits relativement à l'argent : c'est-à-dire qu'il fait payer les marchandises plus cher en monnaie. La raison en est que l'argent n'est point une production annuelle et courante comme celles qu'absorbe l'impôt. Sauf les cas où le gouvernement envoie de l'argent à l'étranger pour acquitter des subsides ou salarier des armées, il ne consomme pas de la monnaie : il reverse dans la société, par ses achats, la monnaie qu'il lève par l'impôt, sans y reverser la valeur de l'impôt [1]. Mais comme l'impôt paralyse une partie de la production, et opère une prompte destruction des produits qu'il n'empêche pas de naître, les impôts excessifs rendent les produits toujours plus rares par rapport à la monnaie, dont la quantité n'est pas diminuée par le fait de l'impôt. Or, toutes les fois que les marchandises en circulation deviennent plus rares par rapport à la quantité de monnaie en circulation, elles sont plus chères en argent.

Il semblerait que cette surabondance de monnaie d'or et d'argent devrait contribuer à l'aisance publique. Point du tout ; car l'argent a beau être en plus grande proportion par rapport aux produits courans, chacun ne peut l'acquérir que par des produits de sa propre création, et c'est cette création même qui est dispendieuse et difficile.

Au reste, quand les produits sont chers en argent, l'argent lui-même, ayant moins de valeur relative, ne tarde guère à s'écouler ; il devient plus

---

[1] On en a vu la raison. Les achats qu'on fait avec l'argent de l'impôt, sont des échanges, et non des restitutions.

rare qu'il n'était, parce qu'il se trouve moins de denrées à faire circuler; et c'est ainsi qu'un pays écrasé d'impôts qui surpassent ses moyens de production, se trouve peu à peu privé d'abord de marchandises, ensuite d'argent, c'est-à-dire, de tout, et se dépeuple, comme il est arrivé en Espagne depuis 200 ans; à moins que des épargnes constantes ne balancent les capitaux qui s'altèrent, et qu'une industrie active ne fournisse plus de produits annuels que les consommations publiques n'en détruisent, comme en Angleterre.

En étudiant avec soin ces principes, on comprendra comment les dépenses annuelles et véritablement gigantesques des gouvernemens modernes, ont obligé les contribuables à un travail plus opiniâtre, puisque, indépendamment des productions que réclament leur entretien, celui de leurs familles, leurs plaisirs, les mœurs du pays, il faut qu'ils produisent encore ce que dévore le fisc, et ce que le fisc fait perdre sans le dévorer, valeur incontestablement énorme chez quelques grandes nations, mais impossible à évaluer.

Cet excès, résultat graduel de systèmes politiques vicieux, a du moins servi à perfectionner l'art de produire, en obligeant les hommes à tirer de plus grands services du concours des agens naturels; et sous ce rapport, les impôts ont peut-être contribué au développement et au perfectionnement des facultés humaines; aussi, lorsque les progrès de l'art social auront ramené les contributions publiques au niveau des véritables besoins des sociétés, on éprouvera un très-grand bien-être résultant des progrès qui ont été faits dans l'art de produire. Mais si, par une suite des profusions où nous jettent des machines politiques abusives et compliquées, le système des impôts excessifs prévaut, et surtout s'il se propage, s'étend et se consolide, il est à craindre qu'il ne replonge dans la barbarie les nations dont l'industrie nous étonne le plus; il est à craindre que ces nations ne deviennent de vastes galères, où l'on verrait peu à peu la classe indigente, c'est-à-dire le plus grand nombre, tourner avec envie ses regards vers la condition du sauvage..... du sauvage qui n'est pas bien pourvu à la vérité, ni lui ni sa famille, mais qui du moins n'est pas tenu de subvenir, par des efforts perpétuels, à d'énormes consommations publiques, dont le public ne profite pas, ou qui tournent même à son détriment.

CHAPITRE XI.

De la Dette publique.

§ I.—Des Emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux.

Il y a cette grande différence entre les particuliers qui empruntent et les gouvernemens qui empruntent, que le plus souvent les premiers cherchent à se procurer des fonds pour les faire valoir, pour les employer d'une manière productive; tandis que les seconds n'empruntent ordinairement que pour dissiper sans retour le fonds qu'on leur a prêté. C'est afin de pourvoir à des besoins imprévus, et de repousser des périls imminens, qu'on fait des emprunts publics; on accomplit, ou bien l'on n'accomplit pas son dessein; mais, dans tous les cas, la somme empruntée est une valeur consommée et perdue, et le revenu public se trouve grevé des intérêts de ce capital.

Melon dit que les dettes d'un état sont des dettes de la main droite à la main gauche, dont le corps ne se trouve pas affaibli. Il se trompe : l'état se trouve affaibli en ce que le capital prêté au gouvernement, ayant été détruit par la consommation que le gouvernement en a faite, ne donnera plus à personne le profit, ou, si l'on veut, l'intérêt qu'il pouvait rapporter en sa qualité de fonds productif. Avec quoi l'état paie-t-il donc l'intérêt de sa dette? Avec la portion d'un autre revenu qu'il transporte d'un contribuable au rentier.

Deux fonds productifs, deux revenus résultant de ces fonds, existaient avant l'emprunt; savoir, le capital du prêteur, et le fonds quelconque d'où le contribuable tirait la portion du revenu qu'on va lui demander. Après l'emprunt, de ces deux fonds il ne reste qu'un, celui du contribuable, dont il ne peut plus employer le revenu à son usage, puisque le gouvernement est obligé de le lui demander sous la forme d'un impôt pour satisfaire le rentier. Le rentier n'y perd aucune portion de revenu, c'est le contribuable qui la perd.

Bien des gens, parce qu'ils ne voient point de perte de numéraire à la suite des emprunts publics, n'y voient point de perte de valeur, et s'imaginent qu'il en résulte seulement un déplacement de richesse. Afin de rendre leur erreur encore plus sensible, je place ici un tableau qui montre synoptiquement ce que devient le fonds prêté, et d'où vient la rente payée dans les emprunts publics.

TABLEAU

POUR INDIQUER LA MARCHE DES VALEURS DANS LES EMPRUNTS PUBLICS.

Fonds général d'où sortent tous les revenus d'une nation. Il se compose de l'évaluation en principal de tous les agens naturels (terres, cours d'eau, etc.), de tous les capitaux, de toutes les facultés industrielles de cette nation; il est censé divisé ici par portions de 1000 fr. chacune, donnant 50 francs de revenu. Chaque particulier est censé posséder un nombre plus ou moins grand de ces portions, suivant qu'il est plus ou moins riche. Les portions de ce fonds qui sont susceptibles d'être prêtées, sont des valeurs mobiliaires, parce qu'elles peuvent passer d'une main dans une autre, et sont principalement des valeurs destinées à faire l'office de capitaux.	FONDS DE MILLE FRANCS.	Duquel sort par supposition un revenu de.	REVENUS. — 50 francs.	Cette portion de revenu est censée reçue et consommée par le propriétaire du fonds qui l'a produite.	Ces trois portions du fonds général desquelles il sortait, avant l'opération de l'emprunt, un revenu total de 150 francs, ne produisent plus qu'un revenu total de 100 francs, par la raison qu'une des portions du fonds général égale à 1000 francs, a été détruite par l'effet de la consommation improductive qui a suivi l'emprunt.
	FONDS DE MILLE FRANCS.	Cette portion du fonds général, de laquelle pouvait sortir un revenu de 50 francs, est censée prêtée par son propriétaire au gouvernement qui la consomme improductivement; elle ne fournit donc plus de revenu.	50 francs.	Cette portion de revenu est payée au rentier ci-devant possesseur du fonds de mille francs qui a été prêté au gouvernement, fonds qui, ayant été consommé par le gouvernement, ne donne plus de revenu.	
	FONDS DE MILLE FRANCS.	Duquel sort un revenu de 50 francs que le gouvernement lève sous forme d'impôt sur le propriétaire de ce fonds, pour payer une rente au propriétaire du fonds précédent prêté en principal au gouvernement, et que celui ci a consommé, ci.	Ici le revenu est nul, ayant été transporté à la portion précédente.		
	FONDS DE MILLE FRANCS.	etc. On peut soumettre les portions suivantes du fonds général à toutes sortes de suppositions, relativement à l'usage qu'on peut faire du revenu que fournit chacune d'elles.			

Un gouvernement qui emprunte, promet ou ne promet pas le remboursement du principal ; dans ce dernier cas, il se reconnaît débiteur envers le prêteur d'une rente qu'on nomme *perpétuelle*. Quant aux emprunts remboursables, ils ont été variés à l'infini. Quelquefois on a promis le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots, ou bien on a payé chaque année, avec la rente, une portion du principal, ou bien on a donné un intérêt plus fort que le taux courant, à condition que la rente serait éteinte par la mort du prêteur, comme dans les rentes viagères et les tontines. Dans les rentes viagères, la rente de chaque prêteur s'éteint avec sa vie ; dans les tontines, elle se répartit entre les prêteurs qui survivent, de manière que le dernier survivant jouit de la rente de tous les prêteurs avec lesquels il a été associé.

Les rentes viagères et les tontines sont des emprunts très-onéreux pour l'emprunteur, qui paie jusqu'à la fin le même intérêt, quoiqu'il se libère chaque année d'une portion du principal; elles sont, de plus, immorales : c'est le placement des égoïstes : elles favorisent la dissipation des capitaux, en fournissant au prêteur un moyen de manger son fonds avec son revenu, sans risquer de mourir de faim.

Les gouvernemens qui ont le mieux entendu la matière de l'emprunt et de l'impôt, n'ont fait, du moins dans les derniers temps, aucun emprunt remboursable. Les créanciers de l'état, quand ils veulent changer de placement, n'ont d'autre moyen que de vendre le titre de leur créance; ce qu'ils font plus ou moins avantageusement, selon l'idée que l'acheteur a de la solidité du gouvernement débiteur de la rente [1]. De tels emprunts ont toujours été fort difficiles à faire pour les princes despotiques. Quand le pouvoir d'un prince est assez étendu pour qu'il puisse violer ses engagemens sans beaucoup de difficultés, quand c'est le prince qui contracte personnellement, et qu'on peut craindre que ses obligations ne soient pas reconnues par son successeur, les prêteurs répugnent à toute avance de fonds, à moins qu'elle n'ait un terme où leur imagination se repose.

Les créations d'offices où le titulaire est obligé de fournir une finance, ou un cautionnement dont le gouvernement lui paie un intérêt, sont des espèces d'emprunts perpétuels ; mais ils sont forcés. Une fois qu'on a tâté de cette ressource, quelque peu ridicule, on réduit en offices privilégiés,

---

[1] Voyez, au paragraphe suivant, comment les gouvernemens peuvent éteindre une dette non-remboursable en la rachetant au cours.

sous des prétextes très-plausibles, presque toutes les professions, jusqu'à celles de charbonnier et de crocheteur.

Les anticipations sont une autre espèce d'emprunt. Par anticipations, on entend la vente que fait un gouvernement, moyennant un sacrifice, de revenus qui ne sont pas encore exigibles; des traitans en font l'avance, et retiennent un intérêt proportionné aux risques que la nature du gouvernement ou l'incertitude de ses ressources leur font courir.

Les engagemens que le gouvernement contracte de cette manière, et qui sont acquittés, soit par les receveurs des contributions, soit par de nouveaux billets fournis par le trésor public, forment ce qu'on nomme d'après une expression anglaise un peu barbare, la *dette flottante*. Quant à la *dette consolidée*, c'est cette partie dont la rente seule est reconnue par la législature, et dont le fonds n'est pas exigible.

Toute espèce d'emprunt public a l'inconvénient d'enlever aux usages productifs des capitaux, ou des portions de capitaux, pour les dévouer à la consommation; et de plus, quand ils ont lieu dans un pays dont le gouvernement inspire peu de confiance, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. L'agriculture, les fabriques et le commerce trouvent plus difficilement des capitaux à emprunter, lorsque l'état offre constamment un placement facile et souvent un intérêt élevé. Pour obtenir la préférence sur un concurrent si redoutable, l'industrie est obligée à des frais de production plus considérables, qui diminuent la consommation en renchérissant les profits.

Le grand avantage qui résulte pour une nation de la faculté d'emprunter, c'est de pouvoir répartir sur un grand nombre d'années, les charges que réclament les besoins d'un moment. Les gouvernemens élèvent en général leurs dépenses ordinaires au niveau des contributions qu'on peut tirer des peuples; et ils sont obligés d'avoir recours à la ressource extraordinaire des emprunts, pour subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre. L'emprunt met à leur disposition un capital à dépenser chaque année, sans les obliger à demander au contribuable au-delà de l'intérêt de ce même capital. Ils repoussent sur l'avenir une partie des exigences du présent; ce qui les a rendus un peu faciles à reconnaître ces exigences.

De même qu'à l'impôt, on a voulu trouver à l'emprunt, indépendamment des ressources qu'il présente pour satisfaire aux besoins de l'état, des avantages provenant de sa nature; on a dit que les contrats ou les titres de créance qui composent la dette publique, deviennent dans l'état de véritables valeurs, et que les capitaux représentés par ces contrats, sont

autant de richesses réelles qui prennent rang dans les fortunes [1]. C'est une erreur : un contrat n'est que le titre qui atteste que telle propriété appartient à tel homme. C'est la propriété qui est la richesse, et non le parchemin qui en constate le possesseur. A plus forte raison, un titre n'est pas richesse lorsqu'il ne représente pas une valeur réelle et existante, et qu'il n'est autre chose qu'une délégation fournie par le gouvernement au prêteur, afin que celui-ci puisse, chaque année, prendre part aux revenus encore à naître entre les mains d'un contribuable. Si le titre venait à être anéanti (comme il l'est par une banqueroute), y a-t-il une richesse de moins dans la société? nullement : le contribuable dispose alors de cette portion de son revenu, qui aurait passé au rentier.

On a représenté l'achat et la vente des titres de créances sur le gouvernement, comme un mouvement de fonds, une circulation favorable à la société. Une circulation n'a rien de favorable par elle-même : c'est le mouvement d'une meule qui tourne à vide. Elle n'est utile que lorsqu'elle est accompagnée d'effets utiles; comme dans le cas où des matières premières passent entre les mains de l'industrie pour y recevoir une valeur nouvelle, ou bien lorsqu'un consommateur, en achetant un produit, replace entre les mains des producteurs un capital que ces derniers font travailler utilement [2]. Mais dans la vente des fonds publics, si le capital de celui qui vend est libéré, le capital de celui qui achète est engagé à sa place. Ce n'est autre chose que la substitution d'un créancier de l'état à un autre, et la répétition d'une opération semblable ne fait que multiplier les frais dont chacune d'elles est accompagnée. Quant aux gains qui proviennent des variations du cours, ils sont toujours fondés sur une perte équivalente supportée par d'autres personnes [3].

---

[1] *Considérations sur les avantages de l'existence d'une dette publique*, page 8.

[2] On a représenté aussi les effets publics comme des valeurs servant à faciliter la circulation des autres valeurs. Pour qu'ils pussent remplacer jusqu'à un certain point la monnaie, il faudrait qu'ils en eussent les avantages; qu'ils pussent être donnés et reçus sans frais; que leur valeur ne variât pas d'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre; qu'ils eussent en un mot les qualités que nous avons (Liv. I, ch. 26 et 30) reconnues nécessaires pour qu'un papier puisse tenir lieu de monnaie, qualités que les effets publics n'ont sous aucun rapport. Leur circulation occupe une partie de l'agent de la circulation, loin de le remplacer.

[3] On a prétendu que la hausse graduelle des fonds publics, quand elle n'était pas suivie d'une baisse, équivalait pour les vendeurs, à un accroissement de capital sans entraîner de perte pour qui que ce fût. Il faut toujours se défier de ces

Le mal est bien plus grand lorsque l'achat et la vente des fonds publics, devenus fictifs par des marchés à terme, ne sont plus qu'un jeu où le gain n'est que la dépouille des joueurs malheureux ou peut-être moins bien informés [1].

On a dit qu'une dette publique attachait au sort du gouvernement tous les créanciers de l'état, et que ceux-ci, associés à sa bonne comme à sa mauvaise fortune, devenaient ses appuis naturels. C'est très-vrai. Mais ce moyen de conservation, s'appliquant à un mauvais ordre de choses

---

effets magiques où quelque chose vient de rien. Il est impossible qu'un homme puisse jouir d'une valeur (qui n'est pas créée) sans que ce soit aux dépens de quelqu'un. Lorsque l'état a vendu pour 65 francs, une rente de 5 francs, au capital de 100 francs, il a constitué la nation débitrice d'une valeur de 100 francs que le prêteur a acquise pour 65 francs. Les 35 francs que se partagent, dans ce cas, les joueurs à la hausse, sont une perte supportée par les contribuables qui paient une rente équivalente à un principal de la valeur de 100 francs, principal dont ils n'ont touché que 65 francs.

[1] Dans les marchés à terme, le vendeur s'engage à livrer à une époque déterminée, une certaine quantité d'effets publics à un certain prix. Quand le terme est venu, si le cours de l'effet que le vendeur doit livrer est plus élevé que le prix auquel il a vendu, au lieu de livrer l'effet, il paie à l'acheteur la différence des deux prix; si le cours est plus bas, c'est l'acheteur qui, au lieu de prendre livraison de l'effet, paie la différence. On voit que les obligations fournies par le gouvernement, ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le cours qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont point des prêteurs véritables, mais de simples parieurs qui font une gageure qu'à une époque déterminée, les obligations du gouvernement seront au-dessus ou au-dessous d'un certain prix.

On ne peut sans gémir penser aux abus qui peuvent résulter d'un semblable jeu. Les gouvernans influent sur le cours des effets publics de bien des manières : ils font exécuter des achats par les caisses d'amortissement, ou bien les leur défendent; ils se brouillent ou se raccommodent avec d'autres gouvernemens, et rendent ou non de nouveaux emprunts nécessaires; ils préparent dans le secret du conseil, des lois dont l'effet inévitable sera de faire monter ou baisser les engagemens de l'état. Les personnes qui sont à portée de savoir les mesures que l'on prépare, et de connaître avant les particuliers, les occurences étrangères qui peuvent influer sur le prix des fonds publics; les personnes qui reçoivent les informations données par les agens accrédités ou secrets, par les courriers extraordinaires et par les télégraphes; ces personnes, dis-je, peuvent d'avance faire, au moyen de leurs affidés, des achats et des ventes ruineux pour les joueurs qui n'ont pas les mêmes avantages.

comme à un bon, est précisément aussi dangereux pour une nation qu'il peut lui être utile. Voyez l'Angleterre, où cette raison, dans bien des cas, a contraint une foule de gens très-honnêtes à soutenir une administration très-perverse, et un régime rempli d'abus [1].

On a dit que la dette publique fixait l'état de l'opinion sur la confiance que mérite le gouvernement, et que dès-lors le gouvernement, jaloux de maintenir un crédit dont elle montre le degré, était plus intéressé à se bien conduire. Il convient de faire ici une distinction. *Se bien conduire* pour les créanciers de l'état, c'est payer exactement les arrérages de la dette ; *se bien conduire* pour le contribuable, c'est dépenser peu. Le prix courant des rentes offre à la vérité un gage de la première manière de se bien conduire, mais nullement de la seconde. Il ne serait peut-être pas même extravagant de dire que l'exact paiement de la dette, loin d'être une garantie de bonne administration, y supplée en beaucoup de cas.

On a dit en faveur de la dette publique qu'elle offrait aux capitalistes qui ne trouvent point d'emploi avantageux de leurs fonds, un placement qui les empêche de les envoyer au dehors. Tant pis. C'est une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, et grève la nation de l'intérêt que le gouvernement en paie : il vaudrait bien mieux que ce capital eût été prêté à l'étranger ; il en reviendrait tôt ou tard, et, en attendant, ce serait l'étranger qui paierait les intérêts.

Des emprunts publics modérés, et dont les capitaux seraient employés par le gouvernement en établissemens utiles, auraient cet avantage d'offrir un emploi à de petits capitaux situés entre des mains peu industrieuses, et qui, si on ne leur ouvrait pas ce facile placement, languiraient dans des coffres, ou se dépenseraient en détail. C'est peut-être sous ce seul point de vue que les emprunts publics peuvent produire quelque bien ; mais ce bien même est un danger, s'il est pour les gouvernemens une occasion de dissiper les épargnes des nations. Car à moins que le principal n'ait été dépensé d'une manière constamment utile au public, comme en routes, en facilités pour la navigation, etc., il valait mieux pour le public que ce capital restât enfoui : alors du moins si le public perdait pour un temps l'usage du fonds, il n'en payait pas les intérêts.

---

[1] On peut voir dans les écrits de Jérémie Bentham à quel point est porté l'abus des frais de procédure, des sinécures, le fardeau qu'impose à la nation le clergé de l'église dominante, et bien d'autres abus qui malheureusement ne peuvent être corrigés par des moyens légaux, puisque la majorité de la législature est nommée sous l'influence des classes privilégiées elles-mêmes qui en profitent.

En résumé, il peut être expédient d'emprunter lorsqu'on n'a, comme les gouvernemens, qu'un usufruit à dépenser, et que l'on est forcé de dépenser un capital; mais qu'on ne s'imagine pas travailler à la prospérité publique en empruntant. Quiconque emprunte, particulier ou prince, grève son revenu d'une rente et s'appauvrit de toute la valeur du principal s'il le consomme; or, c'est ce que font presque toujours les nations qui empruntent.

§ II.—Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère.

Le crédit public est la confiance qu'on accorde aux engagemens contractés par le gouvernement. L'état emprunte à des conditions d'autant meilleures que cette confiance est plus entière; on peut présumer dès-lors que les contribuables sont d'autant moins chargés d'impôts, que le gouvernement a plus de crédit. On verra tout à l'heure jusqu'à quel point cette présomption est justifiée par l'expérience.

Le crédit de tous les gouvernemens a été fort peu stable jusque vers la fin du dix-huitième siècle. Les monarques absolus, ou à peu près absolus, inspiraient peu de confiance : leurs recettes et leurs dépenses étant tenues secrètes, le public ne pouvait juger ni la nature de leurs embarras, ni l'étendue de leurs ressources. Là où la volonté d'un seul fait la loi, les prêteurs n'ont d'autre gage de la solidité des promesses, que la bonne volonté du prince ou du ministre en crédit; l'avénement d'un nouveau prince, ou seulement d'un autre ministre, peut anéantir les promesses les plus solennelles. Pour suppléer au crédit, on offrait différentes amorces aux prêteurs : tantôt c'était l'appât des gros intérêts des rentes viagères et des tontines, tantôt celui des annuités, des primes, des lots ajoutés à l'intérêt stipulé. En Angleterre même, au milieu des brillantes victoires de Marlborough, les billets de l'échiquier perdaient jusqu'à quarante pour cent [1]. La reine Anne emprunta neuf millions sterling, auxquels on attacha des lots qui ne montèrent pas à moins de 2,723,918 livres sterling, indépendamment des intérêts [2]. Le crédit de l'Angleterre d'abord, et de plusieurs autres états, s'est affermi depuis; ce qu'il faut attribuer principalement à l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ils ont acquitté les intérêts de leur dette.

---

[1] Steuart, *Économie politique*, tome II, page 384 de l'édition française.

[2] Robert Hamilton, *On the national Debt*, troisième édition, page 73 de l'édition anglaise.

A considérer les ressources d'un gouvernement, il mérite plus de confiance qu'un particulier. Les revenus d'un particulier peuvent lui manquer tout à coup, ou du moins en si grande partie, qu'il demeure hors d'état d'acquitter ses engagemens. Des faillites nombreuses dans le commerce, des événemens majeurs, des fléaux, des procès, des injustices, peuvent ruiner un particulier, tandis que les revenus d'un gouvernement se fondent sur des tributs imposés à un si grand nombre de contribuables, que les malheurs particuliers de ceux-ci ne peuvent compromettre qu'une faible portion du revenu public.

Mais ce qui favorise singulièrement les emprunts que font les gouvernemens, est bien moins la confiance qu'ils méritent ou qu'on leur accorde, que quelques autres circonstances accessoires qui sont dignes de toute l'attention des publicistes.

Les fonds publics sont un placement plus connu, plus accessible qu'aucun autre. Tout le monde est admis à y porter ses épargnes. Nul placement n'exige moins de formalités, moins de précautions, moins de capacité dans le prêteur, et ne l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. On en fait usage sans être obligé de mettre le public dans sa confidence, et sans autres frais que le paiement d'un courtage. On a de plus investi les placemens dans les fonds publics, de tous les priviléges que peut conférer l'autorité souveraine. Pendant que le génie de la fiscalite exploite avec avidité les sources de presque tous les revenus, celle-ci a été mise à l'abri de ses atteintes. Nulle contribution n'est assise sur les rentes payées par l'état. Leur transmission a été affranchie des droits, aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. Ce fonds, aussi bien que ses intérêts, ont été déclarés insaisissables; tellement qu'un créancier de l'état, criblé de dettes, peut tranquillement consommer ses revenus en bravant ses créanciers. S'il conçoit quelques inquiétudes sur la solvabilité du trésor, s'il arrive qu'il ait besoin de ses fonds, si quelque autre emploi les appelle, il lui suffit de vingt-quatre heures pour les réaliser; il peut le faire obscurément; la possibilité de vendre, lui fait regarder comme nul le danger de garder.

Cependant tous ces priviléges, et ces moyens accessoires d'attirer les accumulations des particuliers dans le gouffre des dépenses publiques, se sont trouvés insuffisans dans beaucoup de cas. Il n'est personne qui ne sente que les gouvernemens sont des débiteurs trop puissans pour n'être pas toujours un peu dangereux. Dans les conventions conclues entre eux et les particuliers, ils sont nécessairement juges en même temps que par-

ties : comme dépositaires du pouvoir de faire des lois, ils peuvent déterminer l'époque et la manière dont, en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter ; le recours aux tribunaux est insuffisant contre eux, puisque les tribunaux sont les organes de l'autorité et les exécuteurs de la règle qu'il lui plaît d'établir ; enfin nulle contrainte ne peut être exercée contre le gouvernement, et, en dépit de sa bonne volonté, les tempêtes de la politique peuvent le mettre hors d'état de s'acquitter.

Ces considérations expliquent pourquoi, malgré tous les moyens employés pour soutenir leur crédit, ou plutôt pour y suppléer, ils ne trouvent pas en général des fonds à des conditions aussi avantageuses que de solides hypothèques ou une maison de commerce du premier rang. Plusieurs états auraient même été dans l'heureuse impossibilité de dépenser leurs revenus par anticipation, si l'Angleterre ne leur avait fourni un moyen d'emprunter qui l'emporte en puissance sur tous les autres. Je veux parler du mode usité maintenant partout, de négocier les emprunts par souscription à des compagnies de traitans qui achètent les rentes de l'état *en gros* pour les revendre en détail [1].

Le gouvernement qui veut recevoir un principal et qui ne peut le payer qu'en donnant une rente annuelle, met en vente la promesse de cette rente que nous supposerons ici de 5 fr., et la cède, entre les différentes compagnies de prêteurs, à celle qui, pour l'obtenir, lui offre le plus gros capital. Jusque-là, et en supposant que l'emprunt soit suffisamment justifié par des besoins véritables, cette marche n'a rien que de conforme aux intérêts du public ; car, plus la rente de 5 fr. est payée chèrement, et moins l'état a de semblables rentes à fournir pour obtenir le capital dont il a besoin. Mais, dans l'exécution, cette opération devient plus compliquée et plus fâcheuse. Afin d'assurer le titre du prêteur, et pour déguiser en même temps le taux de l'intérêt, le gouvernement consent à supposer que le prêteur a versé dans ses caisses une somme de 100 fr. et qu'il lui en paie l'intérêt à 5 pour cent, quoique la compagnie financière qui s'est chargée de l'emprunt, n'ait payé cette même rente de 5 fr. que 89 fr., 72 fr., 60 fr. et même moins ; de sorte que dans ce dernier cas, par exemple, l'état se reconnaît débiteur pour chaque rente de 5 fr., outre la somme de 60 fr. qu'il a reçue, d'une somme imaginaire de 40 fr. qu'il n'a pas reçue.

---

[1] Il paraît que ce mode a été employé d'abord par Pitt, ministre à qui l'humanité a plus de reproches à faire qu'on ne pense.

On comprend que par ce moyen, l'intérêt pouvant être porté aussi haut qu'on le veut sans être stipulé, un gouvernement peut emprunter, quel que soit le crédit dont il jouit. S'il en a peu, l'intérêt peut être à un taux tel que la portion d'intérêt qui représente la prime d'assurance offerte au prêteur, couvre son risque, quoique fort grand ; et qu'un gouvernement qui reçoit peu de capital pour chaque rente de 5 fr. qu'il donne, peut néanmoins toucher la somme qu'il désire, en multipliant les rentes d'autant plus qu'il les vend moins cher.

Dans le siècle dernier, les gouvernemens ne pouvaient guère trouver de prêteurs que parmi leurs sujets, ou tout au plus parmi les capitalistes qui avaient avec leurs sujets de fréquentes relations. Par l'intermédiaire des compagnies financières, ils en ont trouvé chez toutes les nations commerçantes du monde. Ces compagnies ont des correspondans et même des associés dans toutes les grandes villes de l'Europe. Chacune des maisons correspondantes, par la connaissance qu'elle a des capitalistes qui se trouvent dans sa résidence et parmi ses relations, peut estimer par aperçu la somme de rentes qui pourront être placées à Londres, à Vienne, à Francfort, à Amsterdam, à Hambourg, etc. Le taux auquel la compagnie consent à se charger d'un emprunt, est toujours inférieur à celui auquel se vendent les rentes analogues dans ces différentes villes, qui deviennent des marchés toujours ouverts pour les emprunts que font les différens gouvernemens de l'Europe et de l'Amérique. Les gouvernemens ne sont plus obligés de solliciter et de mériter la confiance du public ; cela devient l'affaire des traitans, et les moyens qu'ils mettent en œuvre dans ce but, leur réussissent d'autant mieux qu'ils font eux-mêmes partie des nations, et mettent dans ces sortes de spéculations l'intelligence et l'activité qui président ordinairement aux affaires privées [1].

---

[1] M. Dufresne de Saint-Léon, que rendent extrêmement recommandable ses connaissances pratiques, et la part honorable qu'il a prise, pendant de nombreuses années, à l'administration des finances de France, a donné dans un écrit publié en 1824 (*Études du crédit public*, page 95), et en déguisant les noms d'hommes et de lieux, un exemple des manœuvres qui sont mises en pratique par les traitans pour pouvoir vendre avec profit les emprunts dont ils se sont chargés. Le gouvernement de Naples, par supposition, ouvre un emprunt de cent millions portant un intérêt de cinq millions. Le juif Samuel, parlant tant en son propre nom qu'au nom de ses co-intéressés, en offre 65 pour cent ; c'est-à-dire, qu'il offre 65 millions d'un capital de 100 millions, dont le gouvernement napolitain se reconnaît débiteur, et s'engage à verser cette somme en douze termes, de mois en

C'est ainsi que les capitaux amassés par l'industrie et l'économie des particuliers dans tous les coins du monde, sont pompés par les traitans et livrés aux puissances ; c'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit, ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les particuliers les plus solvables : le roi de Naples à 94, en reconnaissant au prêteur un capital de 100 ; la Russie à 95 1/2 ; l'Autriche à 96 ; la Prusse à 99 1/2 [1].

Il faut bien, dira-t-on, que l'état ait du crédit pour résister à une agression injuste, pour affermir son indépendance. — Ce serait fort désirable assurément ; mais c'est précisément dans les occasions où les états ont besoin d'affermir leur indépendance ou d'asseoir leurs institutions, qu'ils peuvent le moins compter sur les traitans. Dans les querelles qu'on suscite aux nations, la cause la plus juste est, en général, la plus faible. Quiconque n'a pas pour soi la force est obligé d'avoir la raison. Ce n'est point cette cause qui sourit aux hommes uniquement animés d'intérêts pécuniaires ; ils se rangent du parti qui paie le mieux ; or, c'est celui qui dispose des forces matérielles de la société. Ils n'examinent point si un gouvernement respecte ou non les droits de l'humanité, s'il agit dans un sens opposé aux lumières acquises, s'il cherche à replonger les nations dans l'ignorance, la superstition et les désordres qui signalent, sans exception, les siècles précédens ; mais ils examinent si ce gouvernement a des législateurs complaisans pour donner un vernis légitime à l'impôt, et des soldats bien disciplinés pour le faire payer.

---

mois. La compagnie Samuel, toute riche qu'elle est, n'a pas 65 millions, et n'a aucune envie d'ailleurs de confier ses capitaux à quelque gouvernement que ce soit, mais de les recouvrer avec de gros bénéfices pour entreprendre une nouvelle affaire du même genre avec le gouvernement russe ou autrichien. Elle met en conséquence sa rente napolitaine en vente sur tous les marchés de l'Europe. En même temps, elle charge ses agens à Londres, à Paris et ailleurs, d'acheter des parties de cette même rente, aux prix de 66, 67, et davantage. Le prix élevé qu'elle en paie, ne lui coûte rien, parce qu'étant acheteuse et vendeuse tout à la fois, elle reçoit, par les mains d'un de ses agens, ce qu'un autre a déboursé pour elle. Pendant que le cours s'établit ainsi, d'autres capitalistes, dans le but de spéculer sur la hausse de cette rente, ou simplement de placer leurs accumulations, achètent et ne revendent pas. La même manœuvre s'exécute sur les différentes places de l'Europe, jusqu'à ce que l'emprunt napolitain soit entièrement placé, et que la compagnie Samuel ait réalisé plusieurs millions de bénéfice.

[1] Voyez le cours des effets publics aux bourses de Londres et de Paris, au mois de juin 1824.

En 1776, l'Angleterre trouvait des secours pour l'aider à soutenir ses injustes prétentions contre les États-Unis, et les États-Unis n'en trouvaient point pour défendre leur indépendance. En 1792, les puissances coalisées trouvaient de l'argent pour dicter des lois à la France; et la France, poussée au désespoir, n'aurait pas conservé son indépendance sans les mesures violentes dont elle a eu tant à gémir. Plus récemment on a trouvé des millions pour plonger dans la dégradation les compatriotes du Cid ; et la partie mitoyenne, vertueuse et éclairée de ce peuple, a été livrée en proie à la partie fanatique et barbare.

L'abus qu'on a fait du crédit, ou plutôt des moyens qui suppléent au crédit, a conduit le véritable publiciste, celui qui s'occupe des intérêts du public, à se demander à quoi tout cet appareil si vanté pouvait être bon. Il a jeté les yeux sur l'Angleterre, et il a vu une nation tellement obérée par les intérêts de sa dette, et les objets de la consommation tellement renchéris par les impôts, que le travail chez elle ne suffit plus à la classe indigente pour la faire subsister ; et qu'au sein de la plus admirable industrie et de l'activité la plus soutenue, la plupart des citoyens y sont constamment en butte aux plus cruelles privations [1].

Beaucoup de personnes respectables, mais trop peu accoutumées à suivre les faits jusque dans leurs dernières conséquences, vantent avec enthousiasme la puissance du crédit public; des négocians qui ont voué par état une sorte de culte à la fidélité scrupuleuse que l'on doit mettre à payer ses dettes, ne s'aperçoivent pas que, pour les gouvernemens, il est une vertu plus haute : c'est de n'en pas contracter. Il est impossible aux

---

[1] On demande quelquefois comment, avec des frais de production aggravés par l'impôt, les Anglais peuvent vendre au dehors à meilleur marché que des peuples moins surchargés. En premier lieu il y a des *draw-backs*, ou restitution de droits sur presque tous les grands objets d'exportation ; en second lieu, les droits d'entrées que les marchandises paient aux douanes étrangères, sont plus modérés pour les Anglais que pour d'autres nations, grâce aux soins de leur gouvernement; enfin ce qui, pour le consommateur anglais, renchérit le plus les produits, sont les impôts qu'ils doivent supporter dans les dernières façons qu'ils reçoivent, et notamment de la part des détailleurs. Le prix du pain doit payer, indépendamment de sa part de l'impôt foncier, de la dixme, de la taxe des pauvres, de celle des chemins, etc., les impôts directs et indirects du meunier et du boulanger; le prix des vêtemens est souvent moins élevé par ce que coûte l'étoffe, que par les énormes impôts de consommation que paient le marchand en détail, le tailleur, etc. Les acheteurs étrangers sont affranchis de cette portion des frais de production.

gouvernemens de ne pas rejeter le fardeau de leurs dettes sur le peuple, et ils doivent toujours craindre que le peuple ne se lasse de supporter des charges qui ne sont pas accompagnées d'avantages proportionnés. Si nous, génération présente, avons, du moins par notre silence, consenti à grever les revenus de nos neveux, nos neveux ne jugeront-ils pas convenable de secouer ce fardeau, s'ils viennent à s'apercevoir qu'il n'a servi en rien à leur bonheur, ni à leur gloire? L'avenir peut se croire fondé à demander des comptes au présent. Les représentans futurs d'une nation reprocheront peut-être à leurs prédécesseurs de ne l'avoir pas bien représentée. Combien d'emprunts ne pourront-ils pas imputer à des votes corrompus, à une fausse politique, à un orgueil national mal entendu, à des systèmes surannés? Enfin, nos neveux peuvent se trouver dans des circonstances fâcheuses, et ne prendre conseil que de leurs embarras et de leur pouvoir.

On a cru prévenir ces extrémités par des caisses d'amortissement. Elles offriraient un moyen d'éteindre et de rembourser les emprunts non remboursables, si l'on respectait invariablement l'objet de leur institution. Voici ce qu'il y a de fondamental dans leurs opérations.

Si l'état emprunte cent millions à cinq pour cent, il faut qu'il se procure toutes les années une portion du revenu national égale à cinq millions pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'état porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 francs, par exemple; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédant, à racheter chaque année, sur la place, une somme pareille de ses engagemens; si cette caisse emploie au rachat, non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre, au bout de cinquante ans elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

L'effet qui en résulte est dû à la puissance de l'intérêt composé, c'est-à-dire, d'un intérêt qu'on accumule chaque année pour l'ajouter à son principal, et qui lui-même porte ainsi intérêt pour toutes les années suivantes.

On voit que, moyennant un sacrifice annuel égal, tout au plus, au dixième de l'intérêt, on peut, avant cinquante années, racheter une rente de cinq pour cent. Cependant, comme la vente des contrats de rente est libre, si les possesseurs des contrats ne veulent pas s'en dessaisir au pair,

c'est-à-dire, sur le pied de vingt fois la rente, alors le rachat est un peu plus long; mais cette difficulté même est un signe du bon état du crédit. Si au contraire le crédit chancelle, et que pour la même somme on puisse racheter une plus forte somme de contrats, alors l'amortissement peut avoir lieu à un terme plus rapproché. De façon que plus le crédit décline, et plus une caisse d'amortissement a de ressources pour le remonter, et que les ressources qu'elle offre ne s'affaiblissent qu'autant que le crédit public a moins besoin de son secours.

A l'aide d'une semblable caisse, un gouvernement peut soutenir le prix des effets publics, et par conséquent emprunter à de meilleures conditions. C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith, que les caisses d'amortissement, qui avaient été imaginées pour la réduction de la dette, ont été favorables à son accroissement.

On peut ajouter que les intérêts payés par le trésor, et mis en réserve par la caisse, sont un appât qui provoque de nouvelles dépenses pour lesquelles on n'ose avoir recours à de nouveaux emprunts. Les fonds des caisses d'amortissement d'Angleterre et de France ont été, par diverses lois, détournés de cette manière, de l'emploi auquel ils avaient été destinés, et la nation a perdu ainsi le fruit du sacrifice supplémentaire qu'on lui avait demandé en empruntant.

Mais en supposant même que le fonds d'amortissement pût être religieusement respecté, en supposant des législatures parfaitement indépendantes et capables d'opposer, à toutes les époques, une résistance inébranlable aux propositions des ministres, une caisse d'amortissement est une institution qui entraîne des frais, des abus, et qui ne rend effectivement aucun service quand l'état est bien administré.

Pour un état, comme pour un particulier, il n'y a pas deux moyens de s'affranchir de ses dettes. Cet unique moyen est d'y consacrer l'excédant de ses revenus sur ses dépenses. Les dépenses atteignent-elles le revenu? la dette n'est pas diminuée, quoi qu'on fasse; elle est même augmentée s'il y a un excédant du côté de la dépense. Les revenus excèdent-ils la dépense? le procédé le plus expéditif et le moins coûteux, est d'employer immédiatement cet excédant au rachat d'une partie des obligations de l'état. La manœuvre des intérêts composés n'est qu'un pur charlatanisme. Quand l'état est assez heureux pour avoir cette année un excédant de vingt millions sur ses recettes, et qu'il rachète en conséquence un million de ses rentes, n'a-t-il pas ce million à payer de moins l'année prochaine? et si ses recettes et ses dépenses sont encore dans la même

situation, son excédant de l'année prochaine ne sera-t-il pas de vingt un millions, qui rachèteront un million et cinquante mille francs? n'est-ce pas là tout l'effet qu'on peut attendre de l'intérêt composé?

On voit que le point essentiel pour éteindre une dette, c'est, tout bonnement, de réduire les dépenses et d'y employer les recettes excédantes. Pendant toutes les années de la guerre que l'Angleterre a fait à la révolution française, et même quelques années après, l'Angleterre a constamment emprunté des sommes beaucoup plus considérables que celles qui étaient rachetées par sa caisse d'amortissement. Il aurait mieux valu pour elle qu'elle eût employé à ses dépenses les impôts additionnels qu'elle avait établis au profit de son amortissement, et qu'elle eût emprunté de moins le montant de ces charges additionnelles. C'est maintenant une vérité dont on convient en Angleterre, et sur laquelle on peut appeller en témoignage deux économistes célèbres de notre époque. Robert Hamilton, à qui nous devons le meilleur ouvrage qu'on ait fait sur la dette publique, prononce qu'on n'a retiré de la caisse d'amortissement qu'un avantage *fictif et illusoire*[1]; et David Ricardo déclare qu'elle n'a été caisse d'amortissement que de nom[2].

On a maintes fois proposé d'affranchir un état de ses dettes par une banqueroute brusque ou graduelle; mais une mesure de ce genre, en mettant même à part ce qu'elle peut avoir d'injuste, ne rémédierait nullement au mal: elle n'aurait d'autre effet que de le transporter sur d'autres individus. Sans doute on déchargerait les revenus des contribuables de tout l'impôt qu'on leur fait payer pour acquitter les intérêts de la dette; mais on diminuerait les revenus des créanciers de l'état de tout le montant de la même somme. Ce résultat serait même plus funeste pour les créanciers, qu'il ne serait favorable aux contribuables; car enfin, parmi ces derniers il n'en est aucun à qui l'impôt, quelque exagéré qu'il soit, ravisse la totalité de son revenu, tandis qu'en supprimant l'intérêt que l'on paie aux rentiers, il en est beaucoup d'entre eux qu'on laisserait absolument sans ressources.

Pour guérir la lèpre des emprunts, le seul parti raisonnable est celui que prennent les malades qui ont ruiné leur tempérament par des excès, et qui le rétablissent par un régime plus sévère: il faut refaire par degrés

---

[1] Rob. Hamilton: *On national Debt*, page 238 de la troisième édition anglaise.

[2] David Ricardo: *On political Economy*, page 289 de la troisième édition anglaise.

les capitaux qu'on a imprudemment dissipés, c'est-à-dire, diminuer les dépenses publiques et employer fidèlement les revenus épargnés de cette manière au rachat de la dette. Il n'y a, pour un ministre des finances, aucun talent qui vaille celui de dépenser peu.

Les princes qui, comme les potentats de l'Asie, désespèrent d'avoir un crédit, cherchent à amasser un trésor.

Un trésor est la valeur présente d'un revenu passé, comme un emprunt est la valeur présente d'un revenu futur. L'un et l'autre servent à subvenir aux besoins extraordinaires.

Un trésor ne contribue pas toujours à la sûreté du gouvernement qui le possède. Il attire le danger, et il est rare qu'il serve au dessein pour lequel il a été amassé. Le trésor formé par Charles V, roi de France, devint la proie de son frère, le duc d'Anjou; celui que le pape Paul II destinait à combattre les Turcs et à les repousser en Asie, favorisa les débordemens de Sixte IV et de ses neveux; celui que Henri IV réservait à l'abaissement de la maison d'Autriche, fut employé aux profusions des favoris de la reine-mère; et, plus récemment, les épargnes qui devaient consolider la monarchie de Frédéric II, roi de Prusse, ont servi à l'ébranler.

Entre les mains d'un gouvernement, une grosse somme fait naître de fâcheuses tentations. Le public profite rarement, je n'ose pas dire jamais, d'un trésor dont il a fait les frais : car toute valeur, et par conséquent toute richesse vient originairement de lui.

FIN DU LIVRE TROISIÈME ET DERNIER.

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

AVERTISSEMENT.

Plusieurs bons esprits, dont j'ai recueilli les avis dans le but de rendre mon livre plus utile, se sont accordés à me dire qu'ils désiraient qu'on pût trouver, réunis et rapprochés, les principes fondamentaux de l'Économie politique répandus dans l'ouvrage, de manière que, dégagés de développemens, il fût aisé d'en saisir promptement la liaison et les rapports mutuels.

C'est pour entrer dans leurs vues que j'ai composé cet Épitome.

Les principes s'y trouvent énoncés sous chacun des termes principaux de la science, rangés par ordre alphabétique. On pourra, dans chaque discussion, dans chaque démonstration, remonter facilement à chacun de ces principes, qui ne sont que l'expression de la nature des choses, la simple exposition de la manière dont les choses sont et se passent, mais le plus souvent abstraits et dénués des preuves, des exemples, des conséquences qui font la solidité et l'utilité de la science, et qui se trouvent dans mon Traité d'Économie politique. On doit supposer que ces propositions ont toutes été prouvées, ou qu'elles sont susceptibles de l'être, et ne se montrent ici réunies et resserrées qu'afin de s'éclaircir l'une par l'autre, afin de laisser mieux saisir leurs relations réciproques. C'est proprement la philosophie de la science; il faut la posséder, si l'on veut lier avec sûreté chaque principe à tous les autres; mais, pour l'usage ordinaire, c'est le Traité qu'il faut consulter. Il est plus facile à entendre, parce qu'il rejette toutes les abstractions, ou du moins les fixe le plus promptement qu'il est possible, dans des exemples familiers à tous les lecteurs.

On sent, d'après cela, que cet Épitome n'est point un abrégé élémentaire. On ne peut pas y apprendre l'économie politique; mais il sera, je crois, fort utile pour opérer le classement de ce qu'on sait, montrer la liaison des vérités qu'on croyait isolées, et mettre à nu les fausses notions qu'on pourrait s'être faites à certains égards. Il n'est pas destiné à être lu de suite, mais à être consulté lorsqu'on est en doute sur quelque point de doctrine, ou lorsqu'on veut en faire quelque application nouvelle.

Il a un autre avantage. C'est qu'il montre indubitablement ce qui peut rester d'incomplet dans l'exposition de la science. L'exposition de chaque principe veut qu'on s'en réfère à plusieurs autres qu'il faut établir; ceux-ci à d'autres qu'il faut établir encore, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien à expliquer dans les explications. Que l'on soumette à une pareille épreuve la plupart des livres qui, sous le nom d'*Élémens*, ou de *Principes*, ou de *Cours*, ont traité de l'économie politique, et l'on apercevra bien vite si les explications qu'ils donnent, embrassent toutes les parties de la science; si elles ne se contredisent pas les unes les autres; si enfin elles ne réclament pas elles-mêmes des explications qu'on ne trouve nulle part dans ces ouvrages, quel que soit le nombre des observations justes qu'on y trouve d'ailleurs.

On regardera peut-être l'ordre alphabétique comme peu favorable à l'enchaînement des idées; mais qu'on prenne la peine de considérer que l'économie politique ne présente pas un phénomène qui ne tienne à tous les autres; que l'explication de chacun d'entre eux ne peut être bien donnée et complétement comprise, qu'autant qu'on possède déjà l'explication de beaucoup d'autres, et qu'il faudrait, s'il était possible, les étudier tous de front. C'est un tissu qu'il s'agit d'examiner, et non une chaîne qu'on puisse dérouler [1]. L'ordre alphabétique per-

[1] Dans l'ordre des idées, par exemple, il semble qu'on ne doive étudier le phé-

met du moins, lorsqu'on lit l'exposition d'un principe, de recourir à l'exposition de tout autre au besoin, et d'étudier aussi simultanément qu'il est possible.

C'est pour cela qu'on trouvera écrits en italiques, dans les explications, tous les mots qu'on devra chercher dans l'Épitome lui-même, pour peu qu'on ne s'en retrace pas à l'instant, et dans toute son étendue, la signification exacte. Le lecteur dont l'esprit, à la vue du mot italique, s'en retrace la signification tout entière, peut se vanter de savoir l'économie politique; car, si toute science se réduit à une langue bien faite, quiconque possède la langue, possède la science.

Pascal, Locke, Condillac, Tracy, Laromiguière, ont prouvé que c'est faute d'attacher la même idée aux mêmes mots que les hommes ne s'entendent pas, se disputent, s'égorgent [1] : j'ai cherché à fixer ici, de la manière la plus précise, le sens des termes de l'économie politique, afin qu'on puisse toujours savoir positivement quel fait ou quelle chose un mot représente; dès-lors il n'est plus possible de le prononcer au hasard : un même mot ne peut plus être employé pour désigner des choses diverses, ou pour présenter des doctrines creuses, des faits imaginaires, vagues, imparfaitement observés.

Les personnes qui aiment à se rendre compte de tout, pourront consulter cet Épitome, non-seulement en lisant le Traité auquel il est joint, mais en lisant tout autre ouvrage sur l'ad-

---

nomène de la consommation qu'après celui de la production, dont il est le but et le complément : cependant on ne peut entendre la production sans se familiariser avec la nature et l'office des capitaux; et il est impossible de bien connaître la nature et l'office des capitaux, si l'on ne distingue la consommation improductive de la consommation reproductive; si l'on n'a, par conséquent, analysé le phénomène de la consommation.

[1] Presque toutes les guerres livrées depuis cent ans, dans les quatre parties du monde, l'ont été pour une *balance du commerce* qui n'existe pas. Et d'où vient l'importance attribuée à cette prétendue balance du commerce? De l'application exclusive qu'on a faite à tort du mot *capital* à des matières d'or et d'argent.

ministration, l'histoire, les voyages, la géographie, la politique, les arts industriels, le commerce. J'ose dire qu'elles apprécieront mieux la solidité de leurs bases, la justesse de leurs déductions. On pourra comparer perpétuellement les termes dont chaque auteur se sert, avec leur signification primitive et avec la nature des choses; on verra sans peine si ces termes sont employés à propos, si les auteurs leur conservent toujours le même sens, si les objets sont envisagés sous toutes leurs faces, si les conséquences qu'on en tire sont justes. Je me flatte que ce petit ouvrage aidera par là même à découvrir et à corriger mes propres erreurs. Si, dans quelque partie que ce soit de mon Traité, un des termes est employé une seule fois avec une signification autre que celle qui lui est assignée ici, c'est une faute.

Pour la commodité des lecteurs qui voudraient étudier de suite et méthodiquement l'Épitome, voici l'ordre dans lequel ils peuvent en lire les articles. On s'apercevra que cet ordre leur présente d'abord les notions relatives à la nature des richesses puis à leur production, à leur distribution, et finalement à leur consommation.

Il servira également aux professeurs qui prennent ce livre-ci pour base de leur enseignement. Leur cours peut consister à développer, par des raisonnemens et surtout par des exemples, les principes qui ne sont eux-mêmes que la définition des termes : c'est pour eux le moyen le plus assuré d'avoir enseigné, sans lacune, la science. Malheureusement cet ordre, qui est le plus logique, a l'inconvénient de commencer par les vérités les plus abstraites de l'économie politique. C'est ce qui, dans le Traité, m'a déterminé à les prouver, non de prime-abord, mais dans le cours même de la description des phénomènes que présentent la production, la distribution, et la consommation des richesses.

ORDRE DANS LEQUEL IL CONVIENT DE LIRE L'ÉPITOME, SI L'ON VEUT LE LIRE MÉTHODIQUEMENT.

Principes qui ont rapport à la nature et à la circulation des Richesses.

BESOINS DES HOMMES.
PROPRIÉTÉ.
RICHESSE.
VALEUR DES CHOSES.
VALEURS.
ÉCHANGES.
VIREMENT DE PARTIES.
QUANTITÉ DEMANDÉE.
QUANTITÉ OFFERTE.
PRIX.
DÉPRÉCIATION.
CHERTÉ; BON MARCHÉ.
CIRCULATION.
UTILITÉ.
PRODUIT.
PRODUIT IMMATÉRIEL.
MARCHANDISE.
DENRÉE.
MONNAIE, OU AGENT DE LA CIRCULATION.
MÉTAUX PRÉCIEUX.
MARCHE.
DÉBOUCHÉS.

Principes qui ont rapport au phénomène de la Production.

PRODUCTION; PRODUIRE.

REPRODUCTION.
AGENS DE LA PRODUCTION.
FACULTÉS PRODUCTIVES.
INSTRUMENS DE L'INDUSTRIE.
SERVICES PRODUCTIFS.
MACHINES.

1er Agent de la production.

INDUSTRIE.
FACULTÉS INDUSTRIELLES.
TRAVAIL.
FAÇONS PRODUCTIVES.

2e Agent de la production.

CAPITAL.
ÉPARGNES.
ACCUMULATION; ACCUMULER.

3e Agent de la production.

TERRES.
FONDS DE TERRE.

NOTA. Les *agens naturels*, autres que les fonds de terre, se trouvent compris dans le mot *Agens de la production.*

Procédés de la production.

AGRICULTURE; INDUSTRIE AGRICOLE.
MANUFACTURES; INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.
COMMERCE; INDUSTRIE COMMERCIALE.
COMMERCE INTÉRIEUR.
COMMERCE EXTÉRIEUR.
DROITS D'ENTRÉE.
COMMERCE DE TRANSPORT.
SPÉCULATEUR; SPÉCULATION.
BALANCE DU COMMERCE.
IMPORTATION.
EXPORTATION.

Différentes classes de Producteurs.

PRODUCTEUR.	
INDUSTRIEUX.	
SAVANT	Classe qui multiplie les connaissances humaines.
ENTREPRENEUR D'INDUSTRIE . .	Classes qui appliquent les connaissances humaines à l'usage de l'homme.
CULTIVATEUR.	
FERMIER.	
MANUFACTURIER.	
NÉGOCIANT.	
DÉTAILLEUR.	
OUVRIER.	Classe qui exécute.
CAPITALISTE.	
PROPRIÉTAIRE FONCIER.	

Source et distribution des Revenus.

FONDS.
FRAIS DE PRODUCTION.
DISTRIBUTION DES VALEURS.
PROFITS.
REVENU.
PRODUIT NET; PRODUIT BRUT.
SALAIRE.
PRÊT.
EMPRUNT.
INTÉRÊT.
CRÉDIT.
FERMAGE.
RENTE DE LA TERRE.

Principes qui ont rapport au phénomène de la Consommation.

CONSOMMATION; CONSOMMER.

CONSOMMATEUR.

FISC.

IMPÔT.

CONTRIBUABLE.

EMPRUNTS PUBLICS.

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

RANGÉS ALPHABÉTIQUEMENT SOUS CHACUNE DES EXPRESSIONS AUXQUELLES ILS PEUVENT SE RATTACHER.

N. B. Les mots en italiques sont les termes dont l'explication est donnée à leur place alphabétique dans l'Épitome. En les cherchant, quand on ne s'en rappelle pas à l'instant la signification tout entière, on découvre la liaison de toutes les parties de l'Économie politique.

A.

ACCUMULATION ; ACCUMULER. On accumule lorsqu'on ajoute l'une à l'autre plusieurs *épargnes* pour en former un *capital*, ou pour augmenter un capital qui existe déjà.

Aussi long-temps que les accumulations ne sont pas employées à la *production*, ce ne sont encore que des épargnes ; lorsqu'on a commencé à les employer à la production (ou à les placer en des mains qui les emploient), elles deviennent des capitaux, et peuvent procurer les *profits* qu'on retire d'un capital productif.

Les *produits* épargnés et accumulés sont nécessairement *consommés* du moment qu'on les emploie à la production. L'accumulation ne nuit donc point à la consommation ; elle change seulement une consommation improductive en une consommation reproductive.

Quoique les *produits immatériels* ne paraissent pas susceptibles d'être épargnés, puisqu'ils sont nécessairement consommés en même temps que produits, cependant, comme ils peuvent être consommés reproductivement, comme ils peuvent, au moment de leur consommation, donner naissance à une autre *valeur*, ils sont susceptibles d'accumulation. La leçon que reçoit un élève en médecine, est un produit immatériel; mais la

consommation qui en est faite, va grossir la capacité de l'élève; et cette capacité personnelle est un *fonds productif*, une espèce de capital dont l'élève tirera un profit. La valeur des leçons a donc été accumulée, et transformée en un capital.

Agens de la production. C'est ce qui agit pour produire; ce sont les *industrieux* et leurs *instrumens*; ou, si l'on veut personnifier l'*industrie*, c'est l'industrie avec ses instrumens.

De leurs *services productifs* réunis naissent tous les *produits*.

Agent de la circulation. Voyez *Monnaie*. C'est une même chose.

Agriculture, ou *Industrie agricole*. C'est l'industrie qui provoque la *production* des matières brutes, ou simplement les recueille des mains de la nature.

Sous ce dernier rapport, cette industrie embrasse des *travaux* fort étrangers à la culture des champs, comme la chasse, la pêche, le métier du mineur, etc.

Quand un agriculteur façonne ou transforme ses matières premières, comme le paysan lorsqu'il fait ses fromages, il est dans ce moment-là un vrai *manufacturier*. Lorsqu'il les transporte pour les vendre, il est, jusqu'à ce point là, *négociant*.

Agriculteur ou *Cultivateur*. Voyez ce dernier mot.

B.

Balance du commerce. C'est la comparaison de la *valeur* des *marchandises exportées* avec la valeur des *marchandises importées*, l'argent et l'or exceptés [1].

Dans le système exclusif, on viole par différens moyens la liberté des transactions qui se font entre deux pays, dans le but de vendre le plus et d'acheter le moins possible à l'étranger, préoccupé que l'on est de l'idée qu'il vaut mieux recevoir de l'étranger, pour solde, des matières d'or et d'argent que toute autre marchandise de même valeur.

---

[1] On regarde les métaux précieux comme le solde au moyen duquel se complète le paiement des envois. Lorsqu'on dit que nous importons de tel pays pour 15 millions de marchandises, et que nous y exportons pour 20 millions, on s'imagine que nous tirons de ce pays 15 millions en marchandises et 5 millions en métaux précieux, pour compléter le paiement de 20 millions de marchandises que nous lui avons vendues : présomption qui est démentie par le raisonnement et par l'expérience.

Qu'on voie à l'article *Capital* comment les capitaux d'un pays (les capitaux productifs comme les autres) se composent de toutes sortes de *marchandises* et de *denrées*, même de celles dont l'existence est la plus fugitive; et comment la *consommation* de ces denrées n'altère nullement la valeur du capital national, qui se reproduit par le fait même de cette consommation. Dès-lors on sentira qu'on n'augmente pas plus ses capitaux en important des *métaux précieux*, qu'en important d'autres marchandises.

Si l'on pouvait avoir une évaluation exacte des valeurs exportées et importées, on saurait à combien se montent les *profits* d'une nation dans son *commerce* avec l'étranger : ses profits sont égaux à l'excédant de ses *importations* sur ses *exportations*.

Besoins des hommes. Ce sont eux qui déterminent les hommes au sacrifice nécessaire pour obtenir les *produits* capables de satisfaire ces besoins. Le sacrifice consiste soit à prendre la peine de créer soi-même les produits, soit à donner en *échange* pour les avoir, d'autres produits précédemment acquis.

Les besoins des hommes ont différens degrés d'intensité, depuis les besoins impérieux de la satisfaction desquels dépend leur existence, jusqu'aux goûts les plus légers.

Une jouissance quelconque est attachée à la satisfaction de chacun de nos besoins; d'où il suit que les expressions : *pourvoir à nos besoins, multiplier nos jouissances*, et même *contenter nos goûts*, présentent des idées du même genre et qui ne diffèrent entre elles que par des nuances.

Les hommes ont des besoins comme individus, comme membres de la famille, comme membres de l'état. Ceux des deux premiers genres donnent lieu aux *consommations privées*; ceux du dernier genre donnent lieu aux *consommations publiques*.

C.

Capital. Somme de *valeurs* employées à faire des avances à la *production*. Ces valeurs, qui sont originairement le fruit de l'*industrie* aidée de ses *instrumens*, ne se perpétuent et ne forment un *fonds productif* permanent qu'autant qu'elles sont *consommées reproductivement*. Du moment que, soit par l'amour des jouissances présentes, soit par l'impéritie de l'*entrepreneur* qui les emploie, elles ne renaissent pas dans d'autres produits, le capital est dissipé, en tout ou en partie.

Tout capital transmissible est composé de *produits matériels*; car rien

ne peut passer d'une main dans une autre, sinon des matières visibles. Un crédit ouvert, des effets de commerce, ne sont que des signes des valeurs matérielles actuellement possédées par celui qui les cède, pour un temps ou pour toujours, à celui qui les accepte.

L'homme qui dispose d'un capital, soit qu'il lui appartienne, soit qu'il l'ait emprunté, le transforme, par des *échanges*, en objets propres à la *consommation*. Quand il est transformé en améliorations à un *fonds de terre*, en bâtimens, en machines durables, on l'appelle un *capital engagé*; quand il est employé à acheter des matières premières et des travaux, on l'appelle un *capital circulant*. La reproduction n'est pas complète lorsque les valeurs capitales engagées ne sont pas entretenues de manière à conserver leur valeur vénale entière, et lorsque la valeur des *produits* obtenus ne rembourse pas les avances faites au moyen du capital circulant.

Cette fonction du capital peut se nommer le *service productif* du capital. Lorsqu'un *capitaliste* ne veut pas lui-même faire valoir son capital, il le prête à un *entrepreneur d'industrie*, et en tire un loyer, qu'on nomme un *intérêt* [1]. Il vend ainsi le service qu'est capable de rendre son capital, de même que le propriétaire d'un *fonds de terre* vend, en le louant, le service que cet *agent* productif est capable de rendre; de même qu'un *ouvrier* vend son temps et son *travail* pour un *salaire*.

Un capital peut ne pas être employé à la reproduction, sans pour cela être un capital improductif. Les valeurs qu'on a sous forme de maisons, de meubles et d'autres choses qui servent aux besoins de la vie, sont un capital productif d'utilité ou d'agrément, c'est-à-dire, de *produits immariels*. Ce capital produit alors un *revenu* qui est *consommé* à mesure : à savoir l'utilité ou l'agrément qui résultent de son usage.

Capitaliste. Est celui qui possède un *capital* et qui en retire un *profit*

---

[1] Le prêteur transmet à l'emprunteur les valeurs qu'il lui confie sous différentes formes. C'est quelquefois sous la forme d'un titre qui donne à l'emprunteur le droit de disposer d'une valeur matérielle quelconque; d'autres fois c'est sous la forme de marchandises, comme lorsqu'on vend des marchandises à crédit; d'autres fois c'est en écus. La forme ne change pas la nature du capital, qui est toujours une valeur matérielle qu'on cède la faculté d'employer et de transformer ainsi qu'il convient à la production. C'est par suite d'une fausse conception de la nature et des fonctions d'un capital, que l'on a appelé son loyer *intérêt de l'argent*. C'est si peu l'argent que l'on prête, que les mêmes écus peuvent servir successivement à transmettre dix valeurs capitales qui sont autant de capitaux différens rapportant dix loyers différens.

quand il le fait valoir par lui-même, ou un *intérêt* quand il le prête à un *entrepreneur d'industrie* qui le fait valoir, et dès-lors en *consomme* le *service* et en retire les profits.

CHERTÉ ; BON MARCHÉ. La cherté est la haute valeur, le bon marché la basse valeur des choses. Mais comme la *valeur* des choses est relative, et qu'elle n'est haute ou basse que par comparaison, il n'y a de cherté réelle que celle qui provient des *frais de production*. Une chose réellement chère est celle qui coûte beaucoup de frais de production, qui exige la consommation de beaucoup de *services productifs*. Il faut entendre le contraire d'une chose qui est à bon marché.

Ce principe ruine la fausse maxime : quand tout est cher, rien n'est cher ; car pour créer quelque produit que ce soit, il peut falloir, dans un certain ordre de choses, faire plus de frais de production que dans un autre. C'est le cas où se trouve une société peu avancée dans les arts industriels, ou surchargée d'*impôts*. Les impôts sont des frais qui n'ajoutent rien au mérite des produits. Les progrès dans les arts industriels sont, soit un plus grand degré d'*utilité* obtenu pour les mêmes frais, soit un même degré d'utilité obtenu à moins de frais [1].

CIRCULATION. C'est le mouvement des *monnaies* ou des *marchandises* lorsqu'elles passent d'une main dans une autre. La circulation n'ajoutant rien à la *valeur* des choses, n'est point par elle-même productive de *richesses ;* mais quand elle est active, quand les *produits* passent promptement d'un *producteur* à un autre jusqu'au moment où ils ont acquis leur entière valeur, et lorsqu'ils passent promptement de leur dernier *producteur* à leur premier *consommateur,* la *production* est plus rapide.

Toute *marchandise* ou *denrée* qui est offerte pour être vendue, est dans la circulation ; elle n'y est plus lorsqu'elle est entre les mains de celui qui l'acquiert pour la *consommer*. Des immeubles, des *services productifs*, peuvent être dans la circulation lorsqu'ils sont à vendre ; ils n'y sont plus quand ils cessent de pouvoir être acquis. La *monnaie* est une marchandise qui est toujours dans la circulation, parce qu'elle n'est jamais acquise pour être consommée, mais bien pour être échangée de nouveau.

Voyez *Quantité offerte*, *quantité demandée*.

---

[1] La plus grande quantité d'un certain produit, obtenue pour les mêmes frais, est une plus grande somme d'utilité obtenue. Cent paires de bas, produites par le métier à tricoter, procurent, pour les mêmes frais, une utilité double de celle de cinquante paires produites par les aiguilles d'une tricoteuse.

Commerçant, ou *Négociant*. Voyez ce mot.

Commerce, ou *Industrie commerciale*. C'est l'industrie qui met un *produit* à portée du *consommateur;* le produit acquiert par là un avantage qu'il ne possédait pas et qui ajoute à sa *valeur*. Cette valeur additionnelle est ce qui constitue la *production* commerciale. Les hommes qui concourent par entreprise à cette espèce de production, comme les banquiers, commissionnaires, courtiers, etc., sont *commerçans* ou *négocians*.

Commerce de spéculation. Voyez *Spéculateur*.

Commerce de transport. Ce commerce consiste à faire acheter des *marchandises* à l'étranger, pour les faire revendre à l'étranger aussi.

D'autres personnes entendent par *commerce de transport*, l'industrie de l'armateur qui voiture sur ses navires, moyennant un fret, des marchandises qui ne sont pas à lui. Mais cette *industrie*, quand l'armateur n'achète et ne vend pas, analogue à celle des rouliers sur terre, mérite à peine le nom de commerce; c'est le loyer d'un navire, d'un instrument.

Commerce extérieur. C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *marchandises* produites dans l'intérieur pour les envoyer et les faire vendre à l'étranger; ou bien à acheter des marchandises à l'étranger pour les revendre dans l'intérieur. Ordinairement, on fait de suite ces deux opérations; c'est-à-dire, qu'on fait revenir en marchandises du dehors, la *valeur* des marchandises indigènes qu'on a envoyées. On appelle cela faire des envois et recevoir des retours.

Commerce intérieur. C'est l'*industrie* qui consiste à acheter des *marchandises* du pays pour les revendre dans un autre lieu du même pays, ou bien à les acheter en gros pour les revendre en détail. C'est de beaucoup le plus important des commerces, même chez les peuples qui ont le *commerce extérieur* le plus vaste [1].

Consommateur. C'est celui qui détruit la valeur d'un *produit*, soit pour en produire un autre, soit pour satisfaire ses goûts ou ses besoins. Tout le monde est consommateur, parce que nul ne peut vivre sans consommer; par conséquent, l'intérêt du consommateur est l'intérêt général.

---

[1] Aussi, quand les circonstances politiques interrompent les relations extérieures, une nation ressent la privation de quelques marchandises exotiques, et de quelques *profits* qui naissaient du commerce extérieur; mais elle n'en reçoit pas des coups aussi profonds, aussi sensibles, que des lois et des événemens qui portent atteinte à son industrie intérieure.

Quand les objets de consommation sont à meilleur marché, ce que le consommateur épargne sur leur *prix*, peut être appliqué à un autre objet; il peut satisfaire plus de besoins; il est plus riche, ou, si l'on veut, moins pauvre. Il est plus pauvre ou moins riche relativement à un objet de sa consommation, lorsque cet objet renchérit.

Un peuple tout entier devient plus riche par rapport à un objet de consommation, quand cet objet peut être acquis à moins de frais, et *vice versâ*. L'objet est acquis à moins de frais, lorsque l'*industrie*, dans ses progrès, parvient à tirer plus de produits des mêmes moyens de production.

Voyez les mots *Revenu, Richesse*.

CONSOMMATION; CONSOMMER. Consommer, c'est détruire la *valeur* d'une chose, ou une portion de cette valeur, en détruisant l'*utilité* qu'elle avait, ou seulement une portion de cette utilité [1].

On ne saurait consommer une valeur qui ne saurait être détruite. Ainsi l'on peut consommer le *service* d'une *industrie*, et non pas la faculté industrielle qui a rendu ce service; le service d'un terrain, mais non le terrain lui-même [2].

Une valeur ne peut être consommée deux fois; car dire qu'elle est consommée, c'est dire qu'elle n'existe plus.

Tout ce qui se produit se consomme; par conséquent toute valeur créée est détruite, et n'a été créée que pour être détruite. Comment dès-lors se font les accumulations de valeurs dont se composent les *capitaux*? Elles se font par la *reproduction* sous une autre forme, de la valeur consommée; tellement que la valeur capitale se perpétue en changeant de forme.

Il y a donc deux sortes de consommation:

1° La *consommation reproductive*, qui détruit une valeur, pour la remplacer par une autre;

---

[1] L'*utilité* est ici la faculté qu'a une chose de pouvoir servir à un usage quelconque.

[2] Une journée de travail employée a été consommée, puisqu'elle ne peut plus être employée de nouveau; mais le talent de l'*ouvrier* n'a pu être consommé, même en partie. Le *service* du terrain pendant une année, a été consommé; car le même terrain ne peut plus servir cette même année; mais le terrain lui-même peut servir éternellement; on ne peut donc pas dire qu'il se consomme. La faculté industrielle est cependant consommée par la mort de celui qui la possède, puisqu'elle ne peut plus servir au-delà.

2° La *consommation improductive*, qui détruit la valeur consommée, sans remplacement.

La première est une destruction de valeurs d'où il résulte d'autres valeurs inférieures, égales, ou supérieures à la valeur détruite.

Quand elles sont inférieures, la consommation n'est reproductive que jusqu'à concurrence de la valeur reproduite.

La valeur détruite comprend la valeur des *services productifs* qu'on a consommés pour *produire*.

La consommation improductive est une destruction de valeurs qui n'a d'autre résultat que la jouissance qu'elle procure au *consommateur*.

Lorsqu'on se sert du mot de *consommation* sans rien spécifier, on entend communément celle qui est improductive.

Un capital, n'étant qu'une *accumulation* de valeurs produites, peut être consommé en entier, productivement ou non. Un *capital productif* est même nécessairement consommé, car il ne peut servir à la production que par l'usage qu'on fait de lui.

De même que l'on peut considérer la production comme un *échange* où l'on donne des services productifs pour recevoir des produits, on peut considérer la consommation comme un autre échange où l'on donne des produits pour recevoir en retour d'autres produits, si la consommation est reproductive, ou bien des jouissances, si la consommation est improductive. On éprouve une perte, dans le premier cas, quand le produit créé ne vaut pas le produit consommé [1]; dans le second cas, quand la jouissance n'est pas un dédommagement suffisant du sacrifice que l'on a fait pour l'obtenir.

La consommation annuelle d'une famille, d'une nation, est la somme des valeurs qu'elles ont consommées dans le courant d'une année. Elle n'a rien de commun avec la somme de leurs capitaux, et l'excède toujours de beaucoup, parce qu'elle embrasse, outre la consommation improductive des *revenus*, la consommation reproductive des capitaux, souvent répétée plusieurs fois dans la même année. Quelques valeurs capitales, il est vrai, ne sont pas entièrement consommées dans l'espace d'une année, comme les bâtimens, les instrumens durables; mais la plus

---

[1] On est pleinement dédommagé quand le produit créé ne vaut que juste le produit consommé; parce que, du moment que l'*entrepreneur d'industrie* rentre dans son avance purement et simplement, les *profits* sont payés. Le paiement de ces profits, par l'entrepreneur, est précisément ce qui constitue ses avances.

grande partie des capitaux se consomme et se reproduit plusieurs fois pendant le même espace de temps [1].

Les *consommations publiques* sont celles qui sont faites par le public, ou pour le service du public.

Les *consommations privées* sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles.

Les unes et les autres sont absolument de même nature. Elles ne peuvent avoir d'autre but qu'une reproduction de valeurs, ou bien une jouissance pour le *consommateur*. Sauf ces deux résultats, toute consommation est un mal contraire au bien qui résulte d'une production : celle-ci est la création d'un moyen de bonheur; la consommation est la destruction d'un moyen de bonheur.

Il faut comprendre dans la consommation d'une nation, la totalité des valeurs qu'elle consomme, productivement [2] ou non, et par conséquent les valeurs qu'elle envoie à l'étranger; et dans ses productions, les valeurs qu'elle en reçoit ; de même qu'on comprend dans ses consommations la valeur de la laine qu'elle emploie à faire du drap, et dans ses productions, la valeur totale des draps qui en résultent.

Contribuable. C'est le sujet de l'état considéré comme payant, sous une forme ou sous une autre, une portion quelconque des contributions publiques, ou de l'*impôt*.

Contributions publiques. Voyez *Impôt*.

Crédit. Le crédit est la faculté qu'un homme, une association, une nation, ont de trouver des prêteurs.

Il se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs, que les *valeurs* qu'ils prêtent leur seront rendues, et que les conditions du marché seront fidèlement exécutées.

Le crédit ne multiplie pas les *capitaux;* c'est-à-dire, que si la personne qui emprunte pour employer productivement la valeur empruntée, acquiert par là l'usage d'un capital, d'un autre côté la personne qui prête

---

[1] Un boulanger consomme une partie de son capital en chauffant son four; mais cette portion de capital est reproduite dès le même jour, et se retrouve dans la valeur du pain. Voilà donc une portion d'un même capital consommée et reproduite 365 fois par an; la consommation annuelle de cette portion de capital l'excède dans la proportion de 365 à 1.

[2] L'huile employée à la fabrication des savons, fait partie de la consommation totale d'une manufacture de savon, quoiqu'elle soit consommée reproductivement.

se prive de l'usage de ce même capital. Mais le crédit en général est bon en ce qu'il facilite l'emploi de tous les capitaux, et les fait sortir des mains où ils chôment pour passer dans celles qui les font fructifier. Cela est vrai surtout du crédit des particuliers qui attire les capitaux vers l'industrie où ils se perpétuent, tandis qu'ils sont ordinairement anéantis quand ils sont prêtés à l'état.

Il y a plus de confiance, plus de disposition à prêter, là où les entreprises industrielles ont plus de chances de succès. Le déclin de l'industrie entraîne le déclin du crédit.

Cultivateur. *Entrepreneur* de l'*industrie* qui fait valoir un *fonds de terre*. Lorsqu'il n'est pas propriétaire du fonds, l'entrepreneur est un *fermier*.

D.

Débouchés. Ce sont les moyens d'écoulement, les moyens d'échange, les moyens de vente pour un *produit*.

Un acheteur ne se présente d'une manière effective qu'autant qu'il a de l'argent pour acheter; et il ne peut avoir de l'argent qu'au moyen des produits qu'il a créés, ou qu'on a créés pour lui; d'où il suit que c'est la production qui favorise les débouchés.

Il faut prendre garde que la *production* n'est réelle qu'autant que la *valeur* des produits est égale pour le moins aux frais qu'ils ont occasionnés; et que pour que les produits vaillent leurs frais, il faut que le consommateur en sente assez le besoin pour y mettre le prix. Quand le consommateur n'éprouve pas ce besoin, il ne prend la peine de produire ni pour consommer immédiatement ses produits, ni pour les employer à en acheter d'autres; et c'est encore le défaut de sa production qui prive de débouchés les produits qu'on lui offre.

Le défaut de production, et par suite de débouchés, vient quelquefois de ce que la production est rendue trop chère par des *impôts* excessifs ou une *industrie* imparfaite; quelquefois il vient d'une force majeure qu'il est impossible de surmonter. Quand les récoltes manquent, les produits des *manufactures* ne se vendent pas bien, parce qu'une partie du produit des manufactures est acheté avec le produit des récoltes.

Denrée. *Marchandise* mise en vente, non pour être revendue, mais pour être *consommée*, soit qu'elle soit destinée à la subsistance ou à tout autre genre de *consommation*.

Tant qu'elle est achetée pour être revendue, elle conserve le nom de *marchandise*.

Dépréciation. Déclin dans le *prix* d'une *marchandise*, quelle qu'en soit la cause. La *monnaie* est dépréciée quand il en faut donner davantage pour obtenir tout autre produit, quand les autres produits, payés en monnaie, sont plus chers.

Détailleur. *Commerçant* qui achète la *marchandise* du marchand en gros ou en demi-gros, pour la revendre au *consommateur*. Il donne une *façon productive* en accommodant une denrée aux besoins et à la commodité du consommateur.

Distribution (des *valeurs* créées, ou, si l'on veut, de la *valeur* des *produits*). Elle s'opère par l'achat que fait un *entrepreneur d'industrie*, des *services productifs* de ses co-producteurs, ou d'un produit qui n'a pas encore reçu toutes les *façons* qu'il doit recevoir. Cet achat est une avance dont le dernier entrepreneur (qui est communément un marchand en détail) est remboursé par le *consommateur*.

Les valeurs, ainsi distribuées, vont former les *revenus* des particuliers, dont l'ensemble compose le revenu total de la société.

Droits d'entrée. Ils établissent un monopole en faveur du *producteur* indigène qui n'en profite pas, et qui est payé par le *consommateur* indigène, en ce que celui-ci paie les *marchandises* taxées au-dessus du *prix* où il pourrait les avoir.

Lorsque les droits d'entrée sont modérés, ils équivalent aux *impôts* payés par les producteurs des produits indigènes, et rétablissent une égalité de désavantages entre ceux-ci et les produits étrangers.

E.

Échanges. Les échanges, en économie politique, ne sont pas une fin, mais un moyen. La marche essentielle des *valeurs* est d'être *produites*, *distribuées* et *consommées*. Si chacun créait tous les produits dont il a besoin, et les consommait, il n'y aurait point d'échanges proprement dits. Ce qui les rend indispensables, c'est que tout le monde ayant besoin, pour sa consommation, de beaucoup de produits différens, et ne s'occupant à en créer qu'un petit nombre, quelquefois un seul (comme fait un fabricant d'étoffes), quelquefois même une portion d'un produit (comme fait un teinturier), chaque producteur est obligé de se défaire par l'échange

par la vente, de ce qu'il fait de trop dans un genre, et de se procurer par l'échange (par l'achat) ce qu'il ne fait pas.

La *monnaie* ne sert que d'intermédiaire : elle n'est point un résultat; car on ne l'acquiert, ni pour la garder, ni pour la consommer. Dans la réalité, on échange le produit qu'on vend contre le produit qu'on achète: la vente et l'achat terminés, la *monnaie* n'est pas restée : elle est allée prêter son ministère à d'autres contractans.

L'échange fait de gré à gré indique dans le temps, dans le lieu, dans l'état de société où l'on se trouve, la *valeur* que les hommes attachent aux choses possédées; et c'est la seule manière d'apprécier le montant des richesses qui sont l'objet des recherches de l'économie politique. C'est d'après ce motif que beaucoup de personnes ont regardé les échanges comme le fondement de la valeur et de la richesse, ce qui n'est pas. Ils fournissent seulement le moyen d'apprécier les valeurs et les richesses, en les comparant à d'autres valeurs, et surtout en réduisant des richesses diverses à une expression commune, à une certaine quantité d'un certain produit, comme serait un nombre quelconque d'écus.

On a toujours la possibilité d'échanger deux produits d'égale valeur; car ils ne seraient pas exactement d'une valeur égale, si l'on ne pouvait à volonté les échanger l'un contre l'autre. C'est ce qui fait qu'une valeur sous une certaine forme (en or ou argent) n'a rien de plus précieux, de plus utile, de plus désirable qu'une valeur égale sous une autre forme. C'est encore ce qui permet de considérer la production en général, en fesant abstraction de la nature des produits, de dire, par exemple, que la population s'élève naturellement au niveau de la production, quels que soient les produits.

L'estimation de la valeur produite se fait en réduisant toutes les valeurs diverses à celle d'un même produit; en disant, par exemple : toutes les valeurs produites en France dans l'espace d'une année, égalent la valeur qu'auraient 500 millions d'hectolitres de blé, ou bien 2 milliards de pièces de cinq francs, plus ou moins, au cours du jour.

L'échange qui se fait de deux valeurs égales n'augmente ni ne diminue la somme des valeurs (des richesses) existantes dans la société. L'échange de deux valeurs inégales (c'est-à-dire l'échange où l'un des échangistes dupe l'autre) ne change rien non plus à la somme des valeurs sociales, bien qu'il ajoute à la fortune de l'un ce qu'il ôte à la fortune de l'autre. Les deux objets échangés n'en ont ni plus ni moins de valeur qu'auparavant. L'échange de deux produits, ou de deux *fonds productifs*,

sous quelque rapport qu'on le considère, n'est donc point une production.

Lors même qu'on dit : la production est un échange dans lequel on donne les *services productifs* ou leur valeur, pour recevoir les produits ou leur valeur, ce n'est pas à dire que ce soit l'échange même qui produise. Les fonds productifs (*industrie*, *terrains*, *capitaux*) sont susceptibles de produire un service d'où résulte un produit utile; et c'est ce service que (à mesure qu'il est créé) on échange contre un produit. La véritable création est celle du service productif qui a une valeur; le reste n'est plus qu'un échange de valeurs. Je ne fais, au reste, cette observation, purement métaphysique, que pour prévenir le reproche d'une contradiction qui ne serait que dans les termes.

Emprunt. C'est l'acte par lequel le prêteur cède à l'emprunteur l'usage d'une *valeur*. L'emprunt suppose la restitution ultérieure de la valeur empruntée, soit en une seule fois, soit au bout de certains termes, comme dans l'emprunt viager.

La chose empruntée est la valeur et n'est pas la *marchandise*, n'est pas l'argent, par exemple, sous la forme duquel cette valeur se trouvait au moment de l'emprunt. Ce n'est pas en conséquence l'abondance de l'argent qui rend les emprunts faciles; c'est l'abondance des valeurs disposées à être prêtées, des valeurs en *circulation* pour cet objet-là. Voyez *Accumulation, Capital.*

Emprunts publics. Ce sont les valeurs empruntées par un gouvernement au nom de la société qu'il représente.

Les valeurs ainsi empruntées sont des *capitaux*, fruits des *accumulations* des particuliers. Lorsque le montant des emprunts est employé, comme c'est l'ordinaire, à des *consommations improductives*, ils sont un moyen de détruire des capitaux, et par conséquent de supprimer, pour la nation en bloc, les *revenus annuels* de ces capitaux [1].

Entrepreneurs d'industrie. Ils concourent à la *production* en ap-

---

[1] Il ne faut pas croire que les revenus annuels de ces capitaux consommés ne sont pas supprimés, parce qu'on voit des arrérages payés aux rentiers de l'état : ils leur sont payés au moyen des *contributions;* les contributions sont prises sur les *revenus* des *contribuables*. Ce n'est plus le revenu du capital prêté qui est payé au rentier : ce capital n'existe plus, et, par conséquent, ne fournit plus de revenu à personne. Ce qu'on paie au rentier est une rente prise sur d'autres revenus. (Voyez le Tableau, page 541.)

pliquant les connaissances acquises, le service des *capitaux* et celui des *agens naturels*, à la confection des *produits* auxquels les hommes attachent une *valeur*.

Un entrepreneur d'*industrie agricole* est *cultivateur* lorsque la terre lui appartient; *fermier* lorsqu'il la loue.

Un entrepreneur d'*industrie manufacturière* est un *manufacturier*.

Un entrepreneur d'*industrie commerciale* est un *négociant*.

Ils ne sont *capitalistes* que lorsque le capital, ou une portion du capital dont ils se servent, leur appartient en propre; ils sont alors à la fois capitalistes et entrepreneurs.

Ce qui fait la difficulté de la tâche de l'entrepreneur, c'est de créer des produits qui vaillent autant ou plus que leurs *frais de production*. Du moment qu'ils valent autant, la production est avantageuse; elle paie tous les *services productifs*, et par conséquent tous les *profits*, les *revenus* des *producteurs*.

Si les produits valent plus que les frais de production, c'est un surcroît de profit pour l'entrepreneur, surcroît qui lui est ordinairement enlevé par la concurrence.

Épargnes. Ce sont les portions de *profits* que l'on ne consacre pas à la *consommation improductive*, que l'on met en réserve pour ajouter à ses *capitaux*. C'est l'*accumulation* des épargnes qui forme les capitaux.

Exportation. C'est l'action de faire transporter des *marchandises* à l'étranger.

L'exportation des *monnaies*, ou des matières d'or et d'argent, n'a rien de plus fâcheux que celle de tout autre *produit*; car,

Sous le rapport des *valeurs*, la valeur des métaux précieux ne vaut pas plus qu'une égale valeur en toute autre marchandise.

Sous le rapport de la *production*, les métaux précieux n'y servent pas plus que toutes les autres valeurs dont se compose le *capital productif*, et même peuvent être plus aisément suppléés que bien d'autres choses.

Sous le rapport de l'usage, ou de la *consommation improductive*, ils sont beaucoup moins nécessaires, et plus facilement suppléés que d'autres produits, tels que les alimens, les vêtemens.

L'exportation des métaux précieux favorise l'*industrie* et la production intérieure, autant que l'exportation de toute autre marchandise, parce que pour exporter l'or et l'argent il faut les acquérir, et pour les acquérir il faut envoyer au dehors un produit indigène.

L'exportation des monnaies frappées dans l'intérieur, est un *commerce*

avantageux, si la façon des monnaies est payée par le *consommateur* de cet article d'orfévrerie.

F.

Façons productives. Modifications opérées par l'*industrie* pour créer ou accroître l'*utilité* d'une chose, et par là sa *valeur*.

Toutes les fois qu'une façon ne contribue pas à créer, ou bien à augmenter la valeur d'un *produit*, elle n'est pas productive.

Facultés industrielles. Talens ou aptitude de l'homme au *travail* industriel, desquels il résulte un *profit* ou *revenu*, dont les facultés industrielles peuvent être considérées comme le *fonds*.

Facultés productives. Il faut entendre par ce mot l'aptitude qu'ont les *industrieux*, les *capitaux* et les *agens naturels*, à coopérer à la *production* en donnant aux choses de l'*utilité*.

On peut et l'on doit dire non-seulement les facultés productives de l'homme, mais les facultés productives des *capitaux* et des *terres*.

Fermage. Le fermage est le loyer d'un *fonds* de terre prêté, ou bien, en termes plus exacts, le prix de l'achat qu'un fermier fait des *services productifs* d'un *fonds de terre* pour un temps et à un *prix* convenu.

Le fermier (en mettant hors de la question les *profits* de son *industrie* et ceux de son *capital*) gagne ou perd sur le fermage, selon que le fonds de terre obtient, pour sa part dans la *production*, un *profit* supérieur ou inférieur au fermage.

L'offre des terres à donner à loyer en chaque contrée, est nécessairement bornée, tandis que la demande ne l'est pas nécessairement; de là naît une concurrence plus grande de la part des fermiers pour prendre des terres à bail, que de celle des *propriétaires fonciers* pour en donner. Aussi, quand il n'y a pas de raison prépondérante contraire, le taux des fermages se fixe plutôt au-dessus qu'au-dessous du profit réel du fonds de terre.

Fermier. Locataire d'un *fonds de terre*. Le *propriétaire* lui cède, moyennant un *fermage*, le droit de retirer les *profits* du fonds.

Le fermier fait un marché à forfait sur lequel il gagne si les profits du fonds excèdent le fermage, et où il perd dans le cas contraire.

Fisc. C'est le nom que prend le trésor public, lorsqu'il exerce son action contre le *contribuable*.

Fonds; fonds productifs. On peut les distinguer :

En fonds industriels, ou fonds de *facultés industrielles*; et

En fonds d'*instrumens de l'industrie.*

Les fonds industriels se composent des facultés industrielles des *savans* ou dépositaires des connaissances utiles; de celles des *entrepreneurs d'industrie* (*cultivateurs, manufacturiers* ou *commerçans*); de celles des *ouvriers* et autres agens des entrepreneurs.

Les fonds d'instrumens de l'industrie se divisent en *instrumens appropriés* et en *instrumens non appropriés.*

Des fonds naissent les *services productifs*. Ces services, ou le prix qu'on en tire, sont le *revenu* du fonds, c'est-à-dire du propriétaire du fonds.

Quand ce service est *consommé* pour la satisfaction du *consommateur*, comme dans le cas où l'on consomme le service d'une maison d'habitation en l'habitant, il est simplement productif d'utilité ou d'agrément. Lorsqu'il est consommé pour produire une valeur nouvelle, c'est un service productif proprement dit. Il tire sa *valeur* de l'un ou l'autre de ces usages; et cette valeur s'établit en raison directe de la demande qu'on fait des services, et en raison inverse de la *quantité* qui en est *offerte.*

La fortune de chaque homme se compose de la valeur des fonds qui sont en sa possession, et qui, s'ils n'ont pas une valeur échangeable, peuvent du moins s'évaluer par le revenu qu'on en tire [1].

Fonds de terre. Le fonds de terre est, à proprement parler, le sol qui travaille à la *production*, de concert avec l'*industrie* humaine et avec un *capital.*

Mais la force productive de la nature se manifestant autrement que dans la végétation, on a quelquefois été contraint d'étendre la signification de cette expression jusqu'à désigner la force productive de la nature en général, telle que l'action du soleil sur la végétation, celle de l'eau comme produisant spontanément des poissons, ou bien comme moteur, ou simplement comme véhicule. Il serait plus raisonnable d'appeler *fonds naturel* l'ensemble des *instrumens naturels* dont l'action rend cette espèce de *services productifs*. Ce nom serait en opposition avec ceux de *fonds de facultés industrielles* et de *fonds capital*, qui agissent conjointement avec lui. (Voyez *Richesse.*)

Entre tous les fonds naturels, les terres s'étant trouvées susceptibles de devenir des propriétés, ceux qui s'en sont emparés n'ont pas cédé gra-

[1] Le talent d'un artiste, d'un avocat, fait partie de leur fortune, mais, ne pouvant s'échanger, ne peut être évalué que par le revenu viager qu'ils en tirent.

tuitement leur service productif. C'est la vente de ce service productif qui forme le revenu du *propriétaire foncier*.

Quelques publicistes soutiennent qu'il n'y a point de revenu foncier; que la rétribution que le propriétaire reçoit comme revenu foncier n'est que l'*intérêt* du *capital* employé à défricher la terre, et à la garnir de moyens d'exploitation. Cela se trouve vrai dans quelques cas, mais ne l'est pas dans les lieux où une terre absolument inculte a néanmoins une valeur vénale ou locative, puisque le *prix* de cette terre est une avance qu'il faut joindre aux avances qu'exige son exploitation, pour parvenir à en tirer quelques *produits*.

Au surplus, cette discussion n'influe en rien sur la solidité des principes. Si le service de la terre ne coûte rien, c'est un présent que la nature fait aux *consommateurs* de ses produits, comme elle leur fait présent de l'action des rayons solaires et de beaucoup d'autres instrumens naturels; si le service de la terre coûte, c'est un présent fait par la nature au propriétaire; présent consacré par la législation de tous les peuples policés, et très-favorable à la production en général.

Il y a des fonds de terre qui ne donnent point de produits ruraux, mais qui sont productifs d'utilité et d'agrément, c'est-à-dire d'un produit immatériel qui n'est pas susceptible d'*épargne* ni d'*accumulation*.

Frais de production. C'est la *valeur échangeable* des *services productifs* nécessaires pour qu'un produit ait l'existence.

Toutes les fois qu'il y a des frais faits et point d'*utilité* produite, ces frais ne sont pas des frais de production; ce sont tout simplement des frais inutiles, dont la perte est supportée, soit par le *producteur*, soit par le *consommateur* du produit pour lequel ils ont été faits : par le producteur, quand ils n'élèvent pas la *valeur* du produit; par le consommateur, quand ils élèvent cette valeur.

Lorsque, par des causes accidentelles, telles que l'intervention importune de l'autorité, les frais de production montent au-dessus du taux auquel la libre concurrence les porterait, il y a spoliation du consommateur, en faveur soit du producteur, soit du gouvernement, en faveur de ceux en un mot qui profitent de cet excédant de prix. Lorsque le consommateur se prévaut de son côté des circonstances, pour payer l'utilité dont il fait usage, au-dessous du prix où la libre concurrence la porterait naturellement, c'est alors lui qui commet une spoliation aux dépens du producteur.

La production pouvant être considérée comme un *échange* où l'on donne les services productifs (dont les frais de production ne sont que l'e-

valuation) pour recevoir l'utilité produite, il en résulte que plus l'utilité produite est considérable par rapport aux services productifs, et plus l'échange est avantageux.

Un meilleur emploi des *instrumens naturels* procure plus d'utilité produite, relativement aux frais de production, et rend par conséquent plus avantageux l'échange où l'homme reçoit des produits contre des frais de production [1].

Les fléaux naturels, comme la grêle, la gelée; et les fléaux humains, tels que la guerre, les déprédations, les impôts, en augmentant les frais de production, rendent l'échange moins avantageux. Les produits coûtent davantage, sans que les *revenus* soient plus grands; car alors l'augmentation des frais de production ne va pas au producteur.

Les frais de production d'un produit peuvent aller au-delà de la valeur que, dans l'état actuel de la société, on peut mettre à ce produit. La chose alors n'est point produite : le producteur y perdrait.

Cette supposition peut successivement s'étendre à tous les produits; la production tout entière peut devenir si désavantageuse qu'elle cesse, d'abord en partie, ensuite tout-à-fait [2].

I.

Importation. C'est l'action par laquelle on fait venir des marchandises d'un pays étranger dans le sien.

---

[1] C'est l'espèce d'avantage qu'on trouve dans l'emploi des machines, dans un meilleur assolement des terres, etc. Quand, par le moyen d'une mule-jenny, on fait filer à la fois, à une seule personne, deux cents fils de coton; quand, en alternant les cultures, on fait rapporter à un champ des fruits toutes les années, on emploie plus à profit les puissances de la mécanique, qu'en filant à la quenouille, et les facultés productives du sol qu'en fesant des jachères. On tire plus d'utilité de ces instrumens de production.

[2] Lorsqu'un pacha ne laisse à un paysan qu'une portion de sa récolte, insuffisante pour que la famille du paysan s'entretienne, cette famille décline; lorsqu'il ne laisse au *commerçant* qu'une partie des marchandises produites par son commerce, ce commerçant ne disposant plus du même revenu, sa famille décline également. Tous les moyens de production peuvent être simultanément désavantageux. Cela peut s'observer, quoiqu'à un moindre degré, dans nos pays, lorsque l'industrie, sans être dans un état désespéré, souffre néanmoins d'une manière analogue, parce qu'aucun produit n'y peut être payé ce qu'il coûte. Liberté, sûreté et char-

Les marchandises importées sont ordinairement payées à l'étranger par le moyen d'autres marchandises qu'on lui envoie, au nombre desquelles se trouvent quelquefois les métaux précieux. Cette dernière manière de s'acquitter envers l'étranger n'a rien de plus fâcheux que toute autre. (Voyez les mots *Capital*, *Balance du commerce*, *Exportation*.)

Impôt. L'impôt est une *valeur* délivrée au gouvernement par les particuliers, pour subvenir aux dépenses publiques. Il se mesure sur le sacrifice exigé du *contribuable*, et non sur la somme que reçoit le gouvernement; tellement que les frais de recouvrement, le temps perdu par le contribuable, les services personnels qu'on exige de lui, etc., font partie des impôts.

La valeur, sous quelque forme qu'elle soit, qui est sacrifiée par le contribuable pour l'acquittement de l'impôt, n'est point reversée dans la société. Elle est consommée pour satisfaire les besoins du public, et par conséquent détruite. (Voyez le mot *Consommation.)* L'achat que fait le gouvernement des denrées ou des services qu'il juge à propos de consommer, n'est point une restitution; mais un *échange* dans lequel les vendeurs donnent en *produits* une valeur égale à celle qu'on leur paie en argent.

La société n'est donc indemnisée du sacrifice que lui coûte l'impôt, que par la sûreté, par les jouissances quelconques qu'il procure à la société. Si ces jouissances peuvent être obtenues à meilleur compte, elle fait un marché onéreux [1].

Le sacrifice résultant de l'impôt ne tombe pas constamment et complétement sur celui par qui la contribution est payée. Lorsqu'il est *producteur* et qu'il peut, en vertu de l'impôt, élever le *prix* de ses produits, cette augmentation de prix est une portion de l'impôt, qui tombe sur le *consommateur* des produits qui ont renchéri.

L'augmentation de prix ou de valeur que les produits subissent en vertu de l'impôt, n'augmentent en rien le *revenu* des producteurs de ces produits; et ils équivalent à une diminution dans le revenu de leurs *consommateurs*.

(Voyez *Frais* de *production;* voyez, au mot *Revenu*, comment la cherté des produits équivaut à une diminution de revenu.)

---

ges légères, sont des remèdes infaillibles contre ces maladies morales et politiques, qu'il dépend toujours de l'homme de faire cesser.

[1] Une nation dont les organes ne réclament pas efficacement contre une semblable lésion, n'est pas bien représentée.

Industrie. L'industrie est l'action des forces physiques et morales de l'homme appliquées à la *production*[1].

On la nomme :

Industrie agricole, quand elle s'applique principalement à provoquer l'action productive de la nature, ou à recueillir ses *produits;*

Industrie manufacturière, quand c'est en transformant les choses qu'elle leur crée de la *valeur;*

Industrie commerciale, quand elle leur crée de la valeur, en les mettant à portée du *consommateur.*

Toutes les industries se résolvent à prendre une chose dans un état, et à la rendre dans un autre état où elle a plus de valeur. (En considérant le lieu où se trouve la chose, comme fesant partie de son état, de ses propriétés.)

Dans tous les cas, l'industrie ne peut s'exercer sans un *capital;* car elle ne peut s'exercer à moins que ce ne soit sur quelque chose, et par le moyen de quelque chose.

Il y a une industrie qui n'est productive que de *produits immateriels*, de produits nécessairement consommés en même temps que produits. Telle est celle d'un médecin, d'un fonctionnaire public, d'un acteur.

L'action des facultés humaines, ou l'industrie, quel que soit l'objet auquel elle s'applique, suppose trois opérations :

1° La connaissance des lois de la nature : c'est le fruit des occupations du *savant;*

2° L'application de cette connaissance, dans le but de créer de l'*utilité* dans une chose : c'est l'industrie de l'*entrepreneur;*

3° L'exécution, ou la main-d'œuvre : c'est le travail de l'*ouvrier.*

Industrieux[2]. Ce mot, pris substantivement, veut dire celui ou ceux qui travaillent à la *production* des *valeurs*, c'est-à-dire à la création des richesses.

L'industrieux est ici considéré comme un des moyens de production,

---

[1] Plusieurs auteurs se contentent de la désigner par le nom de travail, quoiqu'elle embrasse des conceptions et des combinaisons pour lesquelles l'idée du travail semble trop restreinte.

[2] Quelques auteurs disent les *industriels.* Ce mot semble être moins dans l'analogie de la langue. On ne dit pas les *superficiels*, pour les hommes superficiels : les *sensuels*, pour les hommes sensuels : au lieu qu'on dit les *ambitieux*, pour les hommes ambitieux, les *séditieux*, les *religieux*, etc.

et indépendamment des *capitaux* et des *instrumens naturels* qui sont ses outils.

L'industrieux qui s'applique à la connaissance des lois de la nature, est le *savant*. Celui qui s'occupe de leur application aux besoins de l'homme, est un *agriculteur*, un *manufacturier* ou un *négociant*. L'industrieux qui travaille manuellement, guidé par les lumières et le jugement des autres, est un *ouvrier*.

Instrumens de l'industrie. Ils sont ou non des *propriétés*.

Les instrumens appropriés sont, ou des intrumens naturels, comme les *terres* cultivables, les mines, les cours d'eau, etc., qui sont devenus des propriétés; ou bien ce sont des *capitaux*.

Les instrumens non appropriés, sont des matières ou des forces résultant des lois de la nature, qui se trouvent être à la disposition de quiconque veut s'en servir, et qui, entre les mains de l'industrie, concourent à la formation des *produits*. Tels sont la mer qui porte nos navires, le vent qui les pousse, l'élasticité de l'air, la chaleur du soleil, beaucoup de lois du monde physique, parmi lesquelles on peut citer la gravitation qui fait descendre les poids d'une horloge, la chaleur qui se dégage par la combustion, le magnétisme qui dirige l'aiguille d'une boussole, etc.

Les instrumens appropriés ne livrent pas gratuitement leur concours; il faut le payer à leurs propriétaires sous le nom de *loyer* des *terres*, *intérêt* des *capitaux*.

Les instrumens non appropriés, au contraire, livrant gratuitement leur concours, la portion de production qui leur est due est un *profit* pour les nations, profit qui tourne à l'avantage des *producteurs* lorsqu'ils réussissent à faire payer une *utilité* qui ne leur coûte rien, et à l'avantage des *consommateurs* lorsque la concurrence oblige les producteurs à ne pas faire payer cette utilité [1].

Il résulte de là que les plus grands progrès de l'industrie consistent dans l'art d'employer les instrumens naturels dont il ne faut pas payer le concours.

Si les instrumens naturels appropriés, comme les terres, n'étaient pas

[1] On peut objecter ici que l'*entrepreneur d'industrie* ne peut tirer parti d'une force naturelle, comme de la pesanteur de l'atmosphère, sans employer une *machine*, comme une machine à vapeur, dont le concours n'est pas gratuit; aussi ne faut-il reconnaître comme *service* gratuit que l'utilité produite par la machine au delà de celle que pourraient acheter les *frais* qu'elle occasionne.

devenus des propriétés, on serait tenté de croire que les produits seraient moins chers, puisqu'on n'aurait pas besoin de payer le loyer de ces instrumens à leur propriétaire. On se trompe. Personne ne voudrait faire les avances nécessaires pour les mettre en valeur, dans la crainte de ne pas rentrer dans ses avances ; ils ne concourraient à aucun produit, et les produits pour lesquels leurs concour est nécessaire, n'existeraient pas ; ce qui équivaudrait à une *cherté* infinie, car rien n'est plus cher que ce que l'on ne peut avoir pour aucun *prix*.

Les *facultés industrielles* sont des instrumens appropriés qui sont en partie donnés gratuitement par la nature, comme la force et les talens naturels, et qui sont en partie un capital, comme la force et les talens acquis.

Intérêt [1]. Loyer d'un *capital* prêté ; ou bien, en termes plus exacts, achat des *services productifs* que peut rendre un capital.

Le *capitaliste* qui reçoit un intérêt, cède ses droits au *profit* que son capital peut faire ; il renonce aux services productifs que son capital peut rendre pendant tout le temps où il est prêté.

L'*entrepreneur* qui emprunte, gagne ou perd sur l'intérêt payé, selon qu'il tire du capital des profits supérieurs ou inférieurs à cet intérêt.

L'intérêt d'un capital prêté peut, presque toujours, se décomposer en deux parts ; l'une qui représente et qui paie le service que peut rendre le capital, comme *instrument* de production : c'est l'intérêt proprement dit ; l'autre, qui représente le risque que le prêteur court de ne pas rentrer dans son capital : c'est une espèce de prime d'assurance.

La rareté des capitaux disponibles, l'abondance des emplois lucratifs et sûrs, tendent à faire hausser le taux de l'intérêt proprement dit. Les circonstances contraires tendent à le faire baisser.

---

[1] *Intérêt de l'argent* est une expression vicieuse, parce que cet argent, qui a été prêté et transformé en matières premières ou en machines, ne paie plus aucun intérêt et cesse même quelquefois d'être une valeur capitale. C'est la *valeur* des matières premières et des machines qui supporte alors un intérêt. C'est l'usage de cette valeur qu'on emprunte; c'est cette valeur dont l'intérêt est le loyer. L'abondance ou la rareté de l'argent, ou de la monnaie, n'influe pas plus sur le taux de l'intérêt, que l'abondance ou la rareté du plomb, du cacao, ou de toute autre denrée. (Voyez *Capital*.)

M.

MACHINES. Une machine est un outil, plus ou moins compliqué, dont l'*industrie* se sert pour tirer de l'*utilité* des *instrumens naturels*.

Leur *valeur* fait partie du *capital productif*.

Elles sont d'autant plus avantageuses que, sous une moindre valeur, et avec moins de *frais*, elles obtiennent plus d'utilité, une plus grande quantité de *produits*.

Quand la valeur vénale, ou *prix courant*, des produits qu'elles ont crées, reste la même malgré cette plus abondante *production*, c'est le *producteur* qui fait son profit de l'utilité produite. Quand le prix courant baisse, c'est le *consommateur*. Dans l'un et l'autre cas, il y a un gain fait.

L'introduction d'une nouvelle machine occasionne une diminution dans la somme des *revenus* gagnés par la classe des *ouvriers* jusqu'au moment où ils parviennent à occuper leurs *facultés* à une autre partie de la même ou de toute autre production. Le revenu des *entrepreneurs* ou *capitalistes*, au contraire, en est augmenté.

Cet effet est momentané; et, pour l'ordinaire, au bout de peu de temps, les producteurs pouvant baisser leurs prix sans y perdre, et la concurrence leur en fesant une loi, le revenu des consommateurs s'en trouve augmenté sans que ce soit aux dépens de personne, et la demande du *travail* des manouvriers n'est pas moindre qu'auparavant.

MANUFACTURES, et *industrie manufacturière*. C'est l'industrie qui donne, par un changement de forme, de la *valeur* à une matière brute, ou bien ajoute de la valeur à une matière déjà manufacturée.

L'industrie manufacturière ne s'entend pas seulement des façons données en atelier, par un grand nombre d'*ouvriers* réunis; elle s'entend aussi des plus simples façons données dans les boutiques, dans les demeures privées, et même dans l'intérieur des ménages. Un tailleur, un cordonnier, un pâtissier, sont des manufacturiers; et une ménagère l'est aussi, au moment qu'elle se tricote une paire de bas.

MANUFACTURIER. C'est l'entrepreneur d'une industrie manufacturière. Lorsqu'il y emploie ses propres *capitaux*, il est en même temps *capitaliste*.

MARCHANDISE. *Produit* acheté pour être revendu.

Lorsqu'une marchandise est mise en vente pour passer entre les mains du *consommateur*, et par conséquent pour sortir du *commerce*, elle devient une *denrée*.

Marché. Lieu où l'on trouve à échanger, ou, si l'on veut, à vendre ses *produits*.

En économie politique, ce n'est pas seulement le lieu où l'on se rassemble matériellement pour vendre et acheter : c'est le lieu quelconque où il se présente des acheteurs. Ainsi l'Angleterre est un marché pour le thé de Chine, et l'Asie est un marché pour les *métaux précieux* du Nouveau-Monde.

Ce mot, dans beaucoup de cas, peut être remplacé par celui de *débouchés*.

Métaux précieux. L'or et l'argent, sorte de *marchandise* dont une partie est employée à remplir l'office de *monnaie*, et une autre partie à faire des meubles et des ustensiles.

Monnaie. *Marchandise* qui sert d'instrument dans les *échanges*. On échange d'abord le *produit* qu'on a créé contre de la monnaie, puis ensuite la monnaie contre le produit qu'on veut consommer.

La monnaie est une marchandise qui est constamment en *circulation*; car personne ne l'acquiert pour la consommer, mais pour l'échanger de nouveau. La source de sa *valeur* est dans ses usages comme celle de toute autre marchandise, et décline d'autant plus qu'elle est en plus grande quantité comparativement avec la quantité dont on a besoin. Lorsqu'elle est faite avec des *métaux précieux*, la quantité qu'on peut en mettre en circulation est déterminée par les *frais* de leur exploitation, qui portent son *prix* à un taux qui borne l'étendue de la demande qu'on en fait. Lorsqu'elle est en papier, cette borne n'existant pas, elle peut subir une grande *dépréciation* [1].

Toute personne qui a des produits à échanger (à vendre) reçoit, à égalité de valeur, de la monnaie préférablement à toute autre marchandise, par la raison qu'elle conviendra indubitablement à toute autre personne qui aura d'autres produits à échanger (à vendre). Tellement qu'avec de

[1] La proscription, de droit ou de fait, de toute autre agent des échanges, l'autorisation donnée aux débiteurs de s'acquitter légalement, par son moyen, de dettes antérieurement contractées; son admission en paiement des *impôts*, et surtout une émission retenue dans les bornes des besoins de la circulation, peuvent soutenir la valeur du papier-monnaie au taux de l'or et de l'argent non monnayé, et même au-dessus. C'est-à-dire qu'on peut donner à un morceau de papier portant qu'il vaut un gramme d'or, la valeur d'un gramme d'or; et même quelque chose par-delà, parce qu'un gramme d'or, sans empreinte, ne peut pas bien remplir l'office de monnaie.

la monnaie on est assuré de se procurer les choses dont on a besoin par un seul échange, tandis qu'il en faut deux lorsqu'on a toute autre marchandise à donner; ce qui peut présenter des difficultés.

La monnaie est un produit de l'*industrie* humaine : le gouvernement s'en réserve communément la fabrication exclusive; et sa matière première, quand elle est de métal, s'usant peu, ce sont presque toujours des mêmes matières dont on se sert, mais qui reçoivent de nouvelles empreintes selon les temps et les lieux.

Elle ne fait partie des *capitaux* d'un pays que lorsqu'elle est destinée à faire des avances à la production. Celle qui est reçue à titre de *revenu*, et qui est destinée aux dépenses improductives, ne fait point partie des capitaux; c'est probablement la portion la plus importante des monnaies.

Les monnaies qui se trouvent dans un pays, et qui s'y trouvaient l'année précédente, ne font point partie de la *production annuelle* de ce pays. Il n'y a de nouvellement produit que l'excédant, s'il y en a, de la valeur des monnaies existantes cette année, par-dessus celles de l'autre année.

L'augmentation ou la diminution de cette marchandise, comme de toute autre, n'indique pas une augmentation ou une diminution dans le capital total du pays, puisque chaque marchandise en particulier ne fait jamais qu'une assez faible portion du capital total d'une nation, et qu'une diminution dans la somme d'une marchandise, peut être balancée par une augmentation dans la somme d'une autre.

La valeur totale de la monnaie d'un pays n'est pas déterminée par la quantité que l'on en met dans la circulation, mais par la somme que réclament les transactions qui s'y opèrent; ainsi, un pays qui a besoin de deux milliards de monnaie, valeur actuelle, en a toujours (sauf des dérangemens accidentels) pour deux milliards, valeur actuelle, aussi longtemps que les besoins restent les mêmes. S'il y a beaucoup de pièces ou de billets pour faire cette somme, chacun d'eux vaut moins; s'il y en a peu, chacun d'eux vaut plus. Cette valeur peut varier nominalement; elle peut s'appeler quarante-six milliards; mais elle n'achète toujours que la même quantité de blé ou de toute autre marchandise.

L'activité dans la circulation des monnaies, équivaut à une quantité plus grande; de même que des voitures, constamment employées, équivalent à un plus grand nombre de voitures qui se reposent fréquemment.

N'étant pas reçue dans le but d'être *consommée*, la monnaie peut être remplacée par un signe (tel que des billets, des crédits ouverts en compte courant, des *viremens de parties*, etc.); mais le signe ne peut valoir la

chose, qu'autant qu'avec le signe on peut se la procurer à l'instant.

N.

Négociant, ou *Commerçant*. L'entrepreneur d'une *industrie commerciale*. Lorsqu'il emploie ses propres *capitaux*, il est même temps *capitaliste*.

O.

Ouvrier. Celui qui loue sa capacité industrielle, ou qui vend son *travail*, et qui, par conséquent, renonce à ses *profits industriels* pour un *salaire*.

P.

Prêt. Acte par lequel on cède la jouissance temporaire d'une chose qu'on possède.

Dans le prêt à *intérêt*, c'est la *faculté productive* d'un *capital* qu'on prête, et non une somme d'argent.

La *monnaie* qui a servi à transmettre la *valeur* prêtée, ne reste pas dans les mains de l'emprunteur; au premier achat qu'il fait, elle passe en d'autres mains, tandis que la valeur reste prêtée [1].

Prix. *Valeur* d'une chose exprimée en *monnaie*, ou, si l'on veut, la quantité de monnaie dont la valeur correspond à la valeur de cette chose.

Le prix courant est celui auquel, en chaque lieu, une chose trouve des acquéreurs.

Les différentes quantités de monnaie que valent, en même temps, au même lieu, deux choses diverses, offrent une manière commode de comparer leur valeur. C'est sous ce rapport seulement que le prix est la mesure de la valeur.

On achète un *produit*, soit avec la monnaie que l'on tire de la vente d'un autre produit, soit avec ce que l'on paie pour ses *frais de production*.

Ce qu'il coûte dans le premier cas, est son prix relatif. Ce qu'il coûte dans le second cas, est son prix réel, ou originaire [2].

---

[1] Si c'était la marchandise elle-même qui fût prêtée, ce serait la même marchandise qu'il faudrait rendre; dès-lors l'emprunteur n'aurait pas la faculté de la consommer, comme cela est pourtant nécessaire pour la reproduction.

[2] C'est ce prix qu'Adam Smith appelle le *prix naturel*; mais ce prix n'a rien de plus naturel qu'un autre. Il est fondé sur le prix courant des *services productifs*, comme le prix relatif est fondé sur le prix courant des autres produits.

Les variations dans le prix relatif changent la *richesse* réciproque des possesseurs des différens produits, mais ne changent rien à la richesse générale : quand le sucre renchérit par rapport au prix des autres produits, les propriétaires de sucre sont plus riches, mais les propriétaires des autres produits sont plus pauvres d'autant; ils ne peuvent plus, avec ce qu'ils possèdent, acquérir la même quantité de sucre.

Les variations dans le prix réel ou originaire d'un produit, c'est-à-dire dans ce qu'il coûte en services productifs, diminuent les richesses des nations quand ce prix hausse, et accroissent les richesses des nations quand ce prix baisse. Chaque famille, en effet, étant obligée à moins de dépense pour ce produit, se trouve avoir plus de ressource pour s'en procurer d'autres.

Le prix varie NOMINALEMENT, lorsque, sans qu'il y ait aucun changement dans la quantité de la marchandise-monnaie qu'on donne en paiement, il y a un changement dans sa dénomination. Si l'on achète une chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en monnaie, s'appelle trois livres, comme à la fin du dix-septième siècle, et qu'on achète la même chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en monnaie, s'appelle six livres, comme au milieu du dix-huitième siècle, son prix en argent a changé seulement de nom, mais non pas de fait.

PRODUCTEUR. Celui qui *produit*, soit par son *industrie*, soit par son *capital*, soit par son *fonds de terre*.

Le *capitaliste* et le *propriétaire foncier* sont ici appelés producteurs, parce que s'ils ne produisent pas par eux-mêmes, ils concourent à la *production* par le moyen de leur *instrument*. Ils ne sont pas producteurs, quand ils laissent leur instrument oisif.

Ils obtiennent leur part des *valeurs* produites par le loyer (*intérêt* ou *fermage*) que leur paie l'*entrepreneur* qui fait travailler l'instrument.

PRODUCTION ; PRODUIRE. Produire, c'est donner à une chose une *valeur* reconnue pour telle, susceptible de procurer par l'*échange* une autre chose de valeur égale ; c'est aussi augmenter la valeur reconnue qu'une chose a déjà.

La production crée de la valeur en donnant ou augmentant l'*utilité* de la chose, et en établissant par là la *demande* qui en est faite et qui est la première cause qui la fait valoir.

Toute chose dont on a ainsi créé ou augmenté la valeur, est un *produit*.

La production a lieu par les *services productifs* que rendent l'*industrie* et ses *instrumens*.

La production agricole est une création de valeur, que l'on obtient par le moyen de la culture des terres ou par des travaux analogues, tels que la pêche, l'exploitation des mines.

La production manufacturière est une création de valeur obtenue par la modification de produits déjà existans.

La production commerciale est une création de valeur obtenue par le transport ou la distribution aux *consommateurs*, de produits déjà existans.

Pour qu'il y ait production de valeur, il faut que la valeur des produits créés égale tout au moins la valeur des *services* au moyen desquels on les a obtenus. La valeur des produits est le salaire des services rendus, et ce salaire n'est payé que lorsque la valeur produite vaut les *frais de production*. Si un homme, par son travail de trois jours, ne pouvait créer que sa subsistance de deux jours, il ne rentrerait pas dans ses avances, et ne pourrait pas continuer sur ce pied.

De même, si un entrepreneur, en fesant des frais égaux à trois mille francs, n'en retirait qu'un produit égal à deux mille francs, il ne rentrerait pas dans ses avances.

La production est un problème dont la solution consiste à trouver les moyens de créer un produit qui vaille ses *frais de production*, en y comprenant, comme de raison, le travail de l'entrepreneur, lequel est une avance de même que les autres frais. Une fois cette condition remplie, toute production est un avantage assuré à la société : son capital est conservé, tous les services productifs sont payés, et la société est en état de satisfaire une plus grande quantité de besoins.

Quand le produit vaut plus que les services productifs nécessaires pour le créer, les services, ou une partie d'entre eux, tels que ceux de l'entrepreneur, sont plus largement payés. L'effet de cette circonstance est de multiplier les producteurs dans ce genre de production, jusqu'à ce que la concurrence ait amené le produit à ne plus valoir que ses frais de production.

Tout ce qui se produit se *consomme*, car qu'est-ce que produire ? c'est former des choses qui ont une valeur ; elles ne peuvent avoir une valeur qu'autant qu'elles sont demandées ; elles ne peuvent être demandées qu'en vertu de l'usage, de la consommation qu'on en veut faire.

Ce principe résout la dispute de ceux qui prétendent qu'on peut trop produire, et de ceux qui soutiennent qu'on ne peut trop produire : on peut trop produire des choses qui ne méritent pas le nom de produits ; et l'on ne peut pas trop produire des choses qui méritent le nom de produits,

c'est-à-dire qui ont une valeur égale à leurs frais de production ; car cette valeur même est une preuve qu'ils sont assez demandés pour devoir être consommés.

Quel que soit le bon marché des produits, ils ne sauraient être à trop bas prix, pourvu que ce prix soit suffisant pour acquitter leurs frais de production. Cette condition remplie, le bas prix des produits fait la richesse de la nation qui acquiert alors plus de jouissances à moins de frais.

Quand les fléaux célestes, comme des sécheresses prolongées, ou des fléaux humains, comme un gouvernement tyrannique, ravissent aux producteurs une trop grande part de leurs produits, alors il se peut que les produits qui leur restent ne suffisent pas, pour la plupart, pour les indemniser de leurs frais de production. Alors les capitaux s'épuisent, le travail ne nourrit plus les travailleurs, la production décline, et les nations disparaissent, comme il est arrivé à quelques peuples de l'Orient et à quelques-uns de ceux de la côte septentrionale de l'Afrique.

Produit. C'est une chose à l'usage de l'homme, où l'on ne considère que l'*utilité* que lui ont communiquée les *agens de la production*, et la *valeur* qui en est résultée [1].

L'utilité créée constitue le produit. La valeur échangeable qui en résulte, n'est que la mesure de cette utilité, la mesure de la production qui a eu lieu.

On se procure les produits par le moyen des *services productifs*. Plus on peut avoir de produits pour les mêmes services productifs, et plus les produits sont à bon marché, d'abord pour celui qui les crée, et par suite pour celui qui les achète; car la concurrence des *producteurs* oblige ceux-ci à donner leurs produits au prix coûtant. (Le prix coûtant pour le producteur, ce sont les *frais de production,* qui comprennent les *profits* de sa propre *industrie.)*

Si les produits pouvaient exister sans qu'on les payât par des services productifs, ils cesseraient d'être des produits; ils ne coûteraient rien, comme il arrive pour l'eau, l'air, la lumière du soleil. Jusque-là il vaut mieux les payer que de n'en pas jouir ; mais c'est un perfectionnement dans la production que de les payer moins cher, de les obtenir au prix de moins de frais, de moins de services productifs.

---

[1] La portion d'utilité que lui a communiquée la nature sans l'intervention de l'homme ni de ses instrumens, ne fait point partie du produit, de la valeur du produit; c'est une *richesse naturelle* qui n'a point coûté de *frais de production*.

Les frais qui n'ajoutent rien à l'utilité d'un produit, sont des frais perdus : ils sont perdus pour le producteur, s'ils n'augmentent pas la valeur du produit; ils sont perdus pour le *consommateur*, s'ils l'augmentent.

Un produit, du moment qu'il est destiné à la vente, est une *marchandise;* du moment qu'il est destiné à la consommation, c'est une *denrée* [1].

Produit immatériel. C'est toute espèce d'*utilité* qui n'est attachée à aucun corps matériel, et qui, par conséquent, est nécessairement *consommée* au même instant que *produite.*

Les produits immatériels sont, comme les autres produits, le résultat d'une *industrie*, ou d'un *capital,* ou d'un *fonds de terre*, ou de tous les trois ensemble.

L'utilité qu'on retire du service d'un médecin, d'un avocat, d'un fonctionnaire civil ou militaire, est un résultat de leur industrie.

L'utilité qu'on retire d'une maison, ou d'un meuble durable, de l'argenterie, est un résultat du service d'un capital.

L'utilité ou le plaisir qu'on retire d'une route ou d'un jardin d'agrément, sont le résultat du service d'un fonds de terre, accru du capital consacré à leur arrangement.

Certains produits immatériels, bien que consommés aussitôt que produits, sont susceptibles d'*accumulation*, et, par conséquent, de former des capitaux, lorsque leur valeur consommée se remontre et se fixe dans un *fonds* durable. C'est ainsi que la leçon orale d'un professeur dans l'art de guérir, se reproduit dans le fonds de *faculté industrielle* de ceux de ses élèves qui en ont profité. Cette valeur est alors attachée à un sujet durable, qui est l'élève.

Produit brut; produit net. Pour un particulier, le produit brut est ce qu'a rapporté une entreprise quand on n'en a pas déduit les *frais;* le produit net est ce qu'elle a rapporté, les frais déduits. Pour une nation, le produit net et le produit brut sont la même chose, parce que les frais remboursés par un *entrepreneur*, sont des *profits* acquis par un autre.

La valeur entière des produits, ou leur valeur brute, se distribue toute

---

[1] Il prend souvent le nom de marchandise avant d'être un produit complet : les bois de teinture, le coton, sont des marchandises, quoiqu'ils n'aient encore qu'une partie de l'utilité et de la valeur qu'ils doivent recevoir. Un produit ne prend le nom de denrée, que lorsqu'il n'a plus de nouvelles *façons* à subir, plus de nouvelle utilité à recevoir, et qu'il est mûr pour la consommation.

en profits entre les *producteurs;* la somme de ces profits est donc égale à la valeur brute des produits.

Le *revenu* d'une nation est par conséquent la valeur brute de tous ses produits, sans défalcation aucune, même de ceux qu'elle tire de l'étranger; car elle ne peut les avoir acquis qu'au moyen de ses propres produits [1].

PROFIT. C'est la part que chaque *producteur* retire de la *valeur* d'un *produit* créé, en échange du *service* qui a contribué à la création de ce produit.

Le possesseur des *facultés industrielles* retire les *profits industriels;*

Le possesseur du *capital*, les *profits capitaux;*

Le possesseur du *fonds de terre*, les *profits territoriaux.*

Chaque producteur rembourse à ceux qui l'ont précédé, en même temps que leurs avances, les profits auxquels ils peuvent prétendre. Le dernier producteur est à son tour remboursé de ses avances et payé de ses profits par le *consommateur.*

La totalité des profits que fait un producteur dans le cours d'une année, compose son *revenu annuel*, et la totalité des profits faits dans une nation, le revenu national.

Quand le producteur (*industrieux*, *capitaliste* ou *propriétaire foncier*) vend le service productif de son fonds, il fait une espèce de marché à forfait, dans lequel il abandonne à un *entrepreneur* le profit qui peut résulter de la chose produite, moyennant :

Un *salaire*, si son fonds est une faculté industrielle;

Un *intérêt*, si son fonds est un capital;

Un *fermage*, si son fonds est une terre.

La totalité de ces profits à forfait se nomme aussi *revenu.*

PROPRIÉTAIRE FONCIER. C'est le propriétaire d'un *fonds de terre* employé productivement, soit qu'il le fasse valoir par lui-même, et dans ce cas il est en même temps *cultivateur;* soit qu'il le loue à un *fermier*, qui acquiert par là le droit d'en retirer les *profits.*

PROPRIÉTÉ. La propriété est une possession reconnue. L'économie politique en suppose l'existence comme une chose de fait, et n'en considère qu'accidentellement le fondement et les conséquences. En effet, on ne peut rechercher la manière dont se forment, se distribuent et se consom-

---

[1] On voit, à l'article *consommation*, qu'il faut, par la même raison, mettre au nombre de ses consommations les produits qu'elle exporte.

ment les *richesses*, que lorsqu'il peut y avoir des richesses, et il ne peut y avoir de richesses créées, distribuées et consommées, sans propriété.

La propriété offre aux hommes le plus grand des encouragemens pour acquérir des richesses, et par conséquent pour la *production*.

On appelle aussi *propriétés* les choses possédées.

La propriété la plus incontestable est celle des facultés personnelles, car elle n'a été donnée à nul autre. La plus incontestable est ensuite celle des capitaux; car elle a été originairement acquise par l'épargne, et celui qui épargne un produit pouvait, en le consommant, détruire tout autre droit que le sien sur ce même produit. La moins honorable de toutes est la propriété foncière, car il est rare qu'elle ne remonte pas à une spoliation par fraude ou par violence.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. *Voyez* FONDS DE TERRE.

Q.

QUANTITÉ OFFERTE; QUANTITÉ DEMANDÉE. On entend ici, par ces expressions, la quantité totale de chaque *produit* qui se trouve demandée ou offerte pour être échangée dans chaque localité.

Ces quantités dépendent de l'action combinée du *besoin* qu'on a du produit [1], du degré de *richesse* des *consommateurs*, et des *frais de production* du produit. La quantité qu'on en demande est d'autant plus forte que le besoin est plus vif, la richesse des consommateurs plus grande, les frais de production moindres. Elle est d'autant plus faible que le besoin est moins vif, la richesse des consommateurs plus petite, et les frais plus considérables.

La quantité offerte d'un produit, est la quantité qu'on en fait, qu'on en jette dans la *circulation*. Elle tend constamment à se proportionner à la quantité demandée; car lorsque les *producteurs* offrent d'un certain produit plus qu'on n'en demande, ils sont obligés de le céder pour un *prix* inférieur à celui de ses frais de production; ce qui porte les producteurs à réduire la quantité produite : et, quand ils en offrent moins, le prix de la

---

[1] L'économie politique ne scrute qu'accidentellement les causes de ce besoin, qui sont quelquefois les plus futiles du monde; telles que la vanité, qui fait rechercher une bague dont le doigt sera gêné; la gourmandise, qui fait désirer un mets dont l'estomac sera incommodé; la crainte, qui fait qu'on se pourvoit d'une chose dont on ne se servira jamais.

chose monte au-dessus de ses frais de production : ce qui porte à en augmenter la production.

Comme l'*échange* de deux produits n'est, dans la réalité, que l'échange des services productifs qui ont servi à les faire, la quantité demandée n'est que la quantité demandée des services productifs propres à créer le produit qu'on demande. De même, l'offre du produit que l'on consent à donner en échange, n'est que l'offre des services productifs propres à exécuter le produit qu'on offre ; les quantités demandées et offertes ne sont donc, en dernière analyse, que des quantités de services productifs.

La quantité offerte, et la quantité dans la circulation, sont synonymes.

R.

Rente de la terre. C'est ce que rapporte une terre comparativement avec son prix d'achat. Une terre qui a coûté cent mille francs, et qui en rapporte quatre mille, donne quatre pour cent de rente.

Les *profits* d'un *fonds* de terre peuvent être très-forts, si la terre est très-féconde, et cependant la rente de ce fonds de terre peut être fort modique, si la *valeur* vénale du fonds est considérable, relativement à ses *produits*.

Reproduction. *Voy.* Production : c'est la même chose. On appelle quelquefois la production du nom de reproduction, parce qu'elle n'est en effet qu'une reproduction de matières sous une autre forme qui leur donne quelque *valeur*, au lieu d'une précédente forme sous laquelle elles en avaient moins, ou point du tout.

Le mot *production* est plus exact, parce que la *richesse* dont il est ici question, ne consiste pas dans la matière, mais dans la valeur de la matière, valeur qui est bien réellement produite de toutes pièces.

Revenu. Il se compose de la somme de tous les *profits* que chaque personne retire des *fonds productifs* qu'elle possède, c'est-à-dire de *ses facultés industrielles*, de ses *capitaux* et de ses *terres*.

Elle peut *consommer* ses revenus en nature ou après un *échange*. Si elle habite sa propre maison, si elle vit sur sa terre, elle consomme immédiatement les *services productifs* de la maison et de la terre. Si elle vend les produits de la terre, elle les consomme après un échange.

Elle consomme également après un échange les services productifs de ses fonds, si elle emploie ces services à la création d'un nouveau produit.

car la *production* est un échange où l'on donne des services productifs pour recevoir un produit.

Le Revenu annuel est la somme de tous les revenus qu'on a recueillis dans l'année. Le Revenu national est la somme de tous les revenus recueillis dans la nation [1].

Un particulier ou une nation qui consomment improductivement tous leurs revenus, ne s'en trouvent pas plus pauvres ; car, conservant leurs fonds productifs, ils peuvent jouir du même revenu l'année suivante [2]. Ils augmentent leurs *richesses* de toute la portion de leurs revenus qu'ils consomment reproductivement, parce que c'est autant d'ajouté à leurs capitaux.

Le revenu national égale le produit brut de la nation, ou la *valeur* entière de tous les produits ; car les *frais* qu'un *producteur* déduit de son *produit brut* pour connaître son *produit net*, font partie des revenus de quelque autre producteur [3].

L'importance des revenus est proportionnée à la quantité de produits

---

[1] Si l'on comprend dans le revenu national le montant des contributions, il faut défalquer du revenu des particuliers le montant de ces mêmes contributions. Si l'on y comprend le revenu des salariés de l'état, il faut déduire des contributions reçues par l'état, les salaires des fonctionnaires publics.

[2] Le propriétaire d'une maison qu'il habite, consomme le service annuellement rendu par sa maison. S'il ne l'entretient pas, et si en conséquence elle perd chaque année une partie de sa valeur, il consomme, avec le revenu de ce fonds, une portion du fonds lui-même.

[3] Des exemples sont indispensables pour bien entendre ce principe abstrait. Comment la valeur entière d'une pièce de toile entre-t-elle dans les revenus de la société? Un cultivateur sème du lin et en fait la récolte. Sur le prix qu'il en tire, il paie le loyer du terrain (revenu du propriétaire); il paie à ses *ouvriers* et *ouvrières* leurs journées (revenu de leur industrie); il se paie à lui-même l'*intérêt* de ses avances (revenu de son capital), et ses *profits* (revenu de ses talens industriels). Le lin acheté par un tisserand est fabriqué en toile par lui. Cette toile est vendue à son tour ; et son prix, outre qu'il rembourse le lin acheté, et par conséquent toutes les portions de revenus que nous venons de signaler, acquitte en outre l'intérêt des avances du tisserand (revenu de son capital), et ses propres profits (revenu de ses talens industriels). S'il a envoyé la pièce de toile à une blanchisserie, cette dépense s'ajoute à son prix, et fait partie du revenu des capitaux et de l'industrie du blanchisseur. De toutes manières, la valeur entière de la pièce de toile a servi à payer des revenus.

La portion même de la valeur d'un produit, qui rétablit ce qu'il y a d'usé dans

qu'ils procurent. Ainsi, par exemple, le revenu d'un verger, si le possesseur en consomme les produits en nature, est proportionné à la quantité de fruits qu'il en tire ; s'il vend ses fruits, à la quantité de produits qu'il peut acheter avec le prix qu'il a tiré de ses fruits. Dans les deux cas, l'importance du revenu est proportionnée à la quantité de produits obtenue.

La *monnaie* ne fait pas partie du revenu de la nation, puisqu'elle ne présente aucune nouvelle valeur créée ; mais les valeurs qui composent les revenus se transmettent souvent sous forme de monnaie. La monnaie est alors le *prix* de la vente qu'on a faite d'un service productif ou d'un produit dont la valeur constituait le revenu. Cette monnaie, acquise par un échange, est bientôt cédée par un autre échange, lorsqu'on s'en sert pour acheter des objets de consommation. Les mêmes écus dans le cours d'une année servent ainsi à payer bien des portions de revenus successivement acquises, mais leur plus ou moins grande abondance ne rend pas les revenus plus ou moins considérables.

Richesse. Dans sa signification la plus étendue, ce mot désigne les biens que nous possédons et qui peuvent servir à la satisfaction de nos besoins, ou même à la gratification de nos goûts.

Les biens également accessibles à tous, dont chacun peut jouir à sa volonté, sans être obligé de les acquérir, sans crainte de les épuiser, tels que l'air, l'eau, la lumière du soleil, nous étant donnés gratuitement par la nature, peuvent être appelés des richesses naturelles. Comme elles ne sauraient être ni produites, ni distribuées, ni consommées, elles ne sont pas du ressort de l'économie politique.

Celles dont l'étude fait l'objet de cette science, se composent des biens qu'on possède, et qui ont une valeur reconnue. On peut les nom-

---

les machines et les constructions durables, acquitte des portions de revenus, en payant les services productifs de ceux qui ont fourni les réparations.

Pour avoir le revenu total d'une nation, il faut évaluer, non-seulement tous ses produits matériels, mais ses *produits immatériels*. Quoique le conseil d'un médecin n'ait point laissé de traces matérielles, sa valeur a fait partie du revenu du médecin. Et qu'on ne dise point que c'est le revenu de son malade qu'il a consommé; le revenu du malade est le fruit d'une autre production. Si le malade est *négociant*, il a échangé une portion du revenu de son commerce contre un produit de l'industrie du médecin ; et ces deux produits, dont l'un était immatériel, quoique ayant été consommés chacun de leur côté, n'en ont pas moins fait tous les deux partie du revenu de la société.

mer RICHESSES SOCIALES, parce qu'elles n'existent que parmi les hommes réunis en société

La *valeur* des choses (valeur par le moyen de laquelle elles deviennent des richesses sociales) n'est reconnue, que lorsqu'elle peut obtenir par voie d'*échange* une autre valeur. *Valeur reconnue* et *valeur échangeable* ont une même signification.

On est riche soit en *produits* déjà créés, soit en *fonds productifs*, c'est-à-dire en facultés de créer des produits.

Quand on est riche en produits déjà créés, quels qu'aient été les frais de leur production, on devient plus riche du moment que leur valeur échangeable s'élève; on devient plus pauvre du moment qu'elle s'abaisse. D'un autre côté, les consommateurs de ces mêmes produits, sont plus pauvres dans le premier cas et plus riches dans le second. Ces variations ne changent rien à la richesse des nations, puisque ce qui est gagné de cette manière par un homme, est perdu par un autre.

Un fonds productif devient une richesse plus grande lorsque les consommateurs mettent un plus haut prix aux services qu'il est capable de rendre; ce qui arrive lorsque les circonstances de la société dont on fait partie s'améliorent, qu'elle devient plus riche et plus civilisée. Un fonds productif est encore une richesse plus grande, lorsqu'on parvient à en tirer, sans plus de frais, une plus grande quantité de produits, ou, ce qui revient au même, la même quantité avec moins de frais. Cette augmentation de richesse est acquise au profit du producteur quand il n'est pas obligé de baisser son prix au niveau des frais de production; elle est acquise au profit des consommateurs quand le prix n'excède pas les frais de production. Dans les deux cas la richesse de la nation est augmentée.

Comment se peut-il que la valeur des choses soit la mesure de la quantité de richesse qui est en elles, et en même temps que la richesse d'une nation soit d'autant plus grande que les produits y ont moins de valeur?

Pour résoudre cette difficulté, l'une des plus grandes que présente l'étude de l'économie politique, il faut se pénétrer de cette vérité que toute valeur est relative; que la valeur d'une chose ne peut baisser sans relever la valeur des choses avec laquelle on l'achète. Or, avec quoi achetons-nous les produits qui satisfont nos besoins et nos goûts? Avec nos fonds productifs ou, si l'on veut, avec les profits qui en émanent et qui composent nos revenus. Par conséquent, moins est grande la valeur des produits, et plus est grande la valeur de nos fonds et de nos revenus. Or, c'est là ce qui constitue la richesse des particuliers et des nations, ce qui leur pro-

cure de quoi consommer davantage et satisfaire un plus grand nombre de besoins. Les produits déjà existans ne sont que des approvisionnemens qui ne diminuent pas la somme de nos jouissances en baissant de prix.

Le comble de la richesse serait de pouvoir se procurer pour rien tout ce qu'on voudrait avoir, comme il arriverait si nos besoins pouvaient tous être satisfaits par des richesses naturelles.

On serait, au contraire, au comble de la pauvreté, si la valeur des choses dont on a besoin, excédait celle des *revenus* dont on peut disposer [1].

On ne saurait évaluer dans un lieu les richesses d'un autre lieu, par la raison que les choses changent de valeur en changeant de place. On peut estimer à 700 millions de livres sterling [2] la totalité des revenus de l'Angleterre; on peut, lorsque le cours du change est à 25 fr. pour une livre sterling, dire que 700 millions de livres sterl. valent à Paris 17,500,000,000 de francs; mais l'on n'a encore aucune idée de ce que ces 700 millions de livres sterling peuvent acheter en Angleterre [3].

On ne peut pas même comparer la quantité d'*utilité* produite dans un pays, avec la quantité produite dans un autre. L'utilité que les hommes d'un pays trouvent dans un produit, ne peut s'apprécier que par le prix qu'ils mettent à ce produit; et les prix d'un pays ne peuvent s'évaluer dans un autre.

---

[1] Ces deux suppositions gratuites n'ont pour but que de faire entendre le raisonnement. Au reste, si les deux suppositions sont inadmissibles prises dans leur généralité, elles se réalisent partiellement dans la baisse que les progrès de l'*industrie* occasionnent dans la valeur de certains produits, et dans la hausse qu'ils éprouvent dans d'autres cas. Dans le voisinage de certaines mines de houille, les débris de ce combustible tombent de valeur, au point que, pour en avoir, il ne faut souvent que prendre la peine de les ramasser. Tout le monde, dans ces endroits-là, est assez riche pour en consommer. Dans d'autres endroits, comme sur un navire en mer, la valeur d'un verre d'eau peut excéder les facultés des plus riches passagers, qui, dès-lors, deviennent pauvres par la valeur où l'eau est montée.

[2] Estimation de Colquhoun.

[3] Il n'en est pas de même quand on évalue la fortune d'une famille dans le pays et au temps où l'on vit : une famille qui a 40,000 francs de revenu à Paris, est réellement deux fois aussi riche qu'une famille qui en a vingt dans la même ville, à la même époque, parce que, pour 40,000 francs tous les ans, elle peut avoir un logement double en étendue ou en beauté, un nombre double de domestiques, recevoir du monde dans la même proportion, etc.

Cela montre qu'on ne peut compter sur aucun résultat positif, en comparant la richesse d'un pays avec celle d'un autre. C'est la quadrature du cercle de l'économie politique. Il faut se contenter de savoir que la nation chez qui les produits à consommer sont, en général, le plus abondans par rapport à la population, et où les produits se distribuent le mieux en proportion de la part que chacun a prise à la production, est celle où l'on est le mieux accommodé, où l'on jouit de plus d'aisance [1].

S.

Salaire. C'est le prix qu'un *entrepreneur* paie pour l'usage d'une capacité industrielle dont il retire le profit.

Le salaire est relativement au *profit industriel*, ce que l'*intérêt* est au *profit du capital*; ce que le *fermage* est au *profit du fonds de terre*.

Savans. Ils concourent à la *production* en fesant connaître les lois et les corps de la nature que les *entrepreneurs d'industrie* font ensuite servir à l'usage de l'homme.

Services productifs. Ce sont les services rendus par l'homme, les *capitaux* et les *agens naturels* dans l'œuvre de la *production*. Leur *prix*, quand le service rendu n'est pas gratuit, compose les *frais de production*.

Le propriétaire du *fonds* par qui ces services sont rendus peut les exploiter pour son compte, ou vendre à d'autres personnes les services qu'on en peut tirer.

Louer un fonds productif, ou vendre le service productif qu'on en peut tirer, c'est la même chose.

Le propriétaire d'un fonds productif, l'exploitant pour son compte, le *produit* qu'il en retire, c'est-à-dire la *valeur* des choses produites, l'indemnise de la valeur des services productifs qu'il a *consommés*.

S'il vend le service productif d'un fonds, celui qui l'achète est un *entrepreneur*. La valeur produite est alors au compte de l'entrepreneur, et

---

[1] Une nation où les produits ne vont pas à ceux qui produisent, ou n'y vont pas en proportion de la part qu'ils prennent à la production, porte en elle-même un germe de déclin, un découragement pour la classe productive, un encouragement à passer de celle-ci dans celle qui dévore. C'est ce qui tue infailliblement tôt ou tard les gouvernemens qui se nourrissent d'abus. Aucun n'a duré au-delà de quelques siècles; et ils n'ont duré si long-temps que parce que, dans aucun temps, l'économie de la société n'a été bien entendue. On ne sait point encore quelle durée pourrait avoir une société politique, une nation, si elle était bien ordonnée.

l'indemnise, bien ou mal, de la valeur des services productifs qu'il a achetés et consommés pour produire.

Les services productifs qui se trouvent avoir un mérite spécial et qui ne peuvent être suppléés par d'autres, exercent une sorte de monopole qui en élève le prix, lorsque d'ailleurs les circonstances font demander les produits qui en résultent. Tels sont les services fonciers que rendent les *fonds de terre* des vignobles de Bourgogne, et qui se paient plus cher que les services rendus par des vignobles ordinaires; tels sont encore les services industriels d'un artiste habile. La demande qu'on fait de leurs produits distingués, entraîne la demande des services capables de les fournir; ces services étant alors plus demandés que d'autres à proportion de leur quantité offerte, leur prix n'a de bornes que celles qu'y mettent les goûts et les facultés des *consommateurs*.

Les principaux succès de l'industrie sont dûs au parti qu'elle sait tirer du service productif des capitaux et des agens naturels (qui comprennent les terres). Le service qu'on peut tirer surtout des agens naturels non appropriés (c'est-à-dire de toutes les lois du monde physique) n'a point de bornes connues. Il dépend de la civilisation et des lumières d'une nation.

Spéculateur, Spéculation. Le commerce de spéculation consiste plutôt à acheter une *marchandise* lorsqu'elle est à bon marché, pour la revendre lorsqu'elle est chère, qu'à l'acheter au lieu où elle vaut moins pour la revendre au lieu où elle vaut plus. Cette dernière opération constitue le *commerce* proprement dit; elle donne une véritable *façon* aux *produits*, leur communique, en les mettant à portée du *consommateur*, une qualité qu'ils n'avaient pas. Le spéculateur n'est d'aucune *utilité*, si ce n'est pourtant qu'il retire une marchandise de la circulation lorsqu'elle y est trop abondante, pour l'y reverser lorsqu'elle y est trop rare [1].

T.

Terres. L'un des *instrumens naturels* de la *production*. Le service des terres dans l'acte de la production est un des *services productifs* auxquels nous devons les *produits*. (Voyez *Fonds de terre*).

---

[1] Elle y est trop abondante lorsque l'avilissement de son *prix* nuit à sa *production;* elle y est trop rare lorsque les besoins de la *consommation* la font payer par le consommateur, à un prix qui surpasse ses *frais de production*.

Travail. Action suivie, dirigée vers un but. Le travail est *productif* lorsqu'il confère à une chose quelconque un degré d'*utilité* d'où résulte, pour cette chose, une *valeur* échangeable, ou un accroissement de valeur échangeable égale ou supérieure à la valeur du travail employé. Le travail est encore productif lorsqu'il en résulte un service qui a une valeur échangeable, quoique ce service soit consommé en même temps que rendu. Il est improductif lorsqu'il n'en résulte aucune valeur.

Les travaux productifs sont de trois espèces : ceux du *savant* ; ceux de l'*entrepreneur d'industrie* ; ceux de l'*ouvrier*.

U.

Utilité. C'est, en économie politique, la faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile, et même la plus incommode, comme un manteau de cour, a ce qu'on appelle ici son utilité, si l'usage dont elle est, quel qu'il soit, suffit pour qu'on y attache un *prix*.

Ce prix est la mesure de l'utilité qu'elle a, au jugement des hommes, de la satisfaction qu'ils retirent de sa *consommation* ; car ils ne chercheraient pas à consommer cette utilité, si, pour le prix dont elle est, ils pouvaient acquérir une utilité qui leur procurât plus de satisfaction.

L'utilité, ainsi entendue, est le fondement de la *demande* qui est faite des *produits* et par conséquent de leur *valeur*. Mais cette valeur ne monte pas au-delà des *frais de production*; car au-delà de ce taux, il convient à celui qui a besoin d'un *produit*, de le faire ; ou plutôt il n'est jamais réduit à la nécessité de le créer lui-même; car à ce taux, il convient à tout *entrepreneur* de se charger de ce soin.

Il y a une utilité médiate et une utilité immédiate. Celle-ci est celle dont on peut user immédiatement, comme celle de tous les objets de consommation.

L'utilité médiate est celle des objets qui ont une valeur comme moyen de procurer un objet d'usage immédiat ; telle est celle d'une somme d'argent, d'un contrat de rente, d'un effet de commerce, d'un fonds productif susceptible de pouvoir être aliéné.

V.

VALEUR DES CHOSES, *valeur échangeable, valeur appréciative des choses*. C'est ce qu'une chose vaut; c'est la quantité d'autres choses évaluables qu'on peut obtenir en échange d'elle [1].

La valeur de chaque chose est le résultat de l'évaluation contradictoire faite entre celui qui en a besoin, ou qui la demande; et celui qui la *produit*, ou qui l'offre.

Ses deux fondemens sont donc :

1° L'*utilité* qui détermine la demande qu'on en fait;

2° Les *frais* de sa *production* qui bornent l'étendue de cette demande; car on cesse de demander ce qui coûte trop de frais de production.

Lorsque son utilité n'élève pas sa valeur au niveau de ses frais de production, la chose ne vaut pas ce qu'elle coûte.

La valeur des choses appréciée en *monnaie* est ce qu'on nomme leur *prix*.

Pour la fixation de la valeur, voyez le mot *Services productifs*.

Lorsque le prix varie nominalement, la valeur des choses reste la même; et quant à l'effet des variations qui peuvent survenir dans le *prix relatif* ou dans le *prix réel* des choses, voyez le mot *Prix*.

Et pour les rapports de valeurs entre les *fonds productifs*, les *revenus* et les *produits*, voyez les mots *Revenu*, *Richesse*.

VALEUR ou VALEURS (au pluriel) se prend quelquefois pour la chose ou les choses évaluables dont on peut disposer, mais en fesant abstraction de la chose, et en ne considérant que sa valeur. C'est ainsi qu'on dit : *Il a déposé des valeurs pour gage de sa dette.*

Quand on prête un *capital*, ce sont toujours des valeurs qu'on prête, et non tel ou tel *produit*; car s'il a été prêté en écus, ce ne sont pas les mêmes écus qu'on restitue. Si le capital a été prêté en marchandises, comme lorsqu'on vend à crédit, ce ne sont pas les mêmes marchandises qu'on rend, mais d'autres marchandises, ou des écus, pour la même valeur.

---

[1] On sent que l'échange, ou la faculté de pouvoir être échangée, est nécessaire pour déterminer la valeur d'une chose. La valeur que le possesseur tout seul attacherait à sa chose, serait arbitraire; il faut qu'elle soit contradictoirement débattue avec une autre personne ayant un intérêt opposé; cette autre personne est celle qui a besoin de la chose, et qui est obligée, pour l'avoir, de faire un sacrifice quelconque.

Le même mot s'entend aussi des signes représentatifs de choses évaluables, des titres au moyen desquels on peut se les procurer. On a des valeurs en porte-feuille, quand on y a des lettres de change, des billets de banque, des contrats de rentes, etc.

Virement de parties. Procédé par lequel on s'acquitte d'une dette au moyen d'une créance, sans avoir recours à l'acte matériel de recevoir une somme de monnaie pour la donner à l'instant même en paiement.

FIN DE L'ÉPITOME.

TABLE ANALYTIQUE

DU

TRAITÉ.

N. B. Les matières de l'Épitome ne sont pas comprises dans cette table, attendu qu'on peut les trouver alphabétiquement rangées dans l'Épitome.

A.

ABSTRACTIONS ; ont été introduites dans l'économie politique par les sectateurs de Quesnay et de Ricardo, 15 et 41. Il en est résulté des controverses ennuyeuses et sans applications utiles, 16. Elles ne peuvent servir à fonder une doctrine en économie politique, 412.

ACADÉMIES ; leur utilité et leurs dangers, 488.

ACCUMULATIONS ; comment elles s'opèrent, 110. Ne commencent qu'après que la valeur capitale est complétement rétablie, 111. Ce qu'on accumule est dépensé, mais reproductivement, 112. Les accumulations s'opèrent également sous quelque forme que soit la valeur accumulée, *ibid.* Se placent facilement par les entrepreneurs d'industrie, et difficilement par ceux qui n'ont point d'entreprises, 114. Sont lentes de leur nature, *ibid.* Peuvent être comparées à une fondation pieuse, 115. Sont moins souvent le fruit de la modération des riches que de la frugalité forcée du pauvre, 116. Ne proviennent pas assez de la suppression des dépenses inutiles, 117. Si elles sont dues aux progrès de l'art de produire, *ibid.* Peuvent s'accroître en même temps que les consommations, 118. En quelques mains qu'elles aient lieu, peuvent également servir à l'industrie, 119 *en note.* Se partagent au décès de l'accumulateur, 120. Peuvent s'accroître indéfiniment dans une nation considérée en masse, 121. On suit des routines dans la manière de les placer, 188. Sont favorisées par des lois qui procurent de la sûreté aux créanciers, 389. Comment elles se concilient avec la consommation indispensable des produits, 437.

ACHATS ; ne sauraient avoir lieu qu'à la suite d'une vente, 138. Précèdent presque toujours la consommation, 442.

ACTE DE NAVIGATION DE L'ANGLETERRE ; s'il a été favorable à cette nation, 105.

ACTES DE BIENFESANCE ET DE MUNIFICENCE; sont des sources inépuisables de jouissances pour les grandes fortunes, 401.

ADDISON ; son mot en faveur de ceux qui plantent des arbres, 132.

ADMINISTRATION PUBLIQUE ; dans quel cas son utilité est trop chèrement payée, 320 et 477. Sa complication coûte beaucoup aux nations et leur fait du mal, 479.

AFRICAINS ; ce qui les empêche d'être complètement industrieux, 80.

AGENS NATURELS; contribuent à la production des richesses, 70. Leur action est quelquefois intimement unie à l'action des capitaux, 71. Cette action, même gratuite, équivaut pour l'homme à une valeur échangeable, 72, *en note.* Sont quelquefois des propriétés, quelquefois non, 74. C'est une démence de n'en pas profiter, 155. Ne sont pas tous des fonds appropriés, 405.

AGIO de banque ; ce que c'est, 304.

AGIOTAGE sur les marchandises ; cause une perte de temps pour le capital indépendamment des autres pertes, 150. Sur les fonds publics : consiste en des gageures, 544, *en note.* Ses déplorables effets, 545, *en note.*

AGNELS D'OR ; nom d'une monnaie fort estimée frappée sous saint Louis, 295.

AGRICULTEUR (L') ; est un entrepreneur d'industrie, 79. Quelles transformations il fait subir à son capital, 106.

AGRICULTURE; les expériences y sont longues, 83. Evaluation de ce qu'elle emploie en France de capitaux engagés, 107, *en note.* Et de capitaux circulans, *ibid, en note.* Folie des réglemens qui prétendent déterminer les produits dont elle doit s'occuper, 154. A toujours été moins réglementée que les autres industries, 190 et 193. Emploie les capitaux de la manière la plus favorable aux intérêts d'une nation, 402. Comment elle fertilise des rochers stériles, *ibid.* A besoin des manufactures pour prospérer, 432. Voyez *Industrie agricole.*

ALGAROTTI, économiste italien ; caractérisé, 20. Cite l'exemple d'une grande valeur industrielle créée dans un petit objet, 61, *en note.*

ALLEMAGNE ; en quoi fait un commerce avantageux avec la France, 361.

ALLIAGE, dans les monnaies; n'a aucune espèce de valeur, et pourquoi, 257, *en note.* Altère le cours du change avec l'étranger, 261. Rend les monnaies plus durables, 293.

ALTÉRATIONS DES MONNAIES; leurs motifs, 264.

Différentes manières dont elles ont été effectuées, 265. Leurs résultats, 266 et 267. Les gouvernemens populaires y ont eu recours aussi bien que les monarchiques, 266. Equivalent à des banqueroutes et sont aussi fâcheuses que d'autres, 268. Pervertissent la morale des peuples, 269.

AMBOISE (le cardinal d'); son éloge, 474.

AMÉLIORATIONS D'UN FONDS DE TERRE; elles sont un capital engagé produisant conjointement avec le fonds sur lequel il se trouve répandu, 68. Elles se consomment peu, 107. Evaluation qu'en fait Arthur Young pour la France, *ibid.*, *en note*.

AMIENS (la ville d'); ses réclamations contre les toiles peintes, 158.

AMORTISSEMENT (caisses d'); leur objet et leurs opérations, 553. Ont été favorables à l'accroissement des dettes publiques, 554. Ne sont qu'un pur charlatanisme, *ibid.*

ANANAS; produit bien peu important comparé aux choux, 361.

ANCIENS (les); les principes de l'économie politique leur étaient inconnus, 17.

ANGLAIS (les); quelques-uns d'entre eux font de l'économie politique une métaphysique obscure et ennuyeuse, 16, *en note*. N'ont point de mot pour exprimer un entrepreneur d'industrie, 79, *en note*. Leur talent pour les applications dans l'industrie, 82. Qualités de leurs ouvriers, *ibid.* Font des testamens en faveur des hommes de mérite qui ne leur sont pas personnellement connus, 120, *en note*. Leur or a quelquefois servi à enchaîner et à abrutir les nations, 134, *en note*. Leur gouvernement fabrique gratuitement les monnaies, 250. Leurs capitaux servent au commerce des Russes, 395. L'analyse que leurs écrivains ont faite du profit des capitaux est incomplète, 402.

ANGLETERRE; n'a pas toujours été industrieuse, 82. Est débarrassée des réglemens sur l'extraction du salpêtre et obtient au meilleur marché la poudre qu'elle consomme, 136, *en note*. A quelles causes doit être attribuée son opulence, 173, *en note*. N'a pas obligation de cette opulence au système exclusif de son gouvernement, 194. Difficultés qu'elle a dû subir relativement au commerce des grains, 216. Abus qui ont donné naissance à ces difficultés, 217. L'impartiale administration de la justice, une des causes de sa prospérité, 222, *en note*. La perte de ses colonies a été un gain pour elle, 234. La grandeur de ses charges équivaut à une réduction des revenus privés, 276. La guerre qu'elle a faite à la révolution française lui a coûté cher et ne lui a fait aucun profit, *ibid.*, *en note*. Causes de sa détresse commerciale en 1825, 311, *en note*. La cherté des denrées alimentaires y fait mourir de faim beaucoup d'ouvriers, 422, *en note*. Ne souffre qu'à cause de sa législation, 429, *en note*. Quel a été le rapport de ses dépenses publiques avec son revenu total, 472, *en note*. Ses établissemens pour les pauvres en ont multiplié le nombre, 494. Les prérogatives laissées au roi y rendent illusoire le vote de l'impôt, 503, *en note*. Elle n'a pas profité de procédés économiques trouvés par ses producteurs, 503. Son gouvernement avait peu de crédit au commencement du dix-huitième siècle, 547. C'est le crédit qu'il a eu depuis qui attire à la nation de fréquens embarras, 552. Pourquoi les produits qu'elle vend à bon marché aux étrangers sont chers chez elle, *ibid.*, *en note*.

ANTICIPATIONS; espèce d'emprunts; comment elles s'opèrent, 543.

ANTILLES; la culture ne peut s'y maintenir long-temps sur le pied où elle est, 228. Ne peuvent pas fournir le sucre ni l'indigo à aussi bon marché que l'Asie, 231, *en note*.

APOTHICAIRES; doivent être assujettis à des épreuves, 197.

APPRENTISSAGES FORCÉS; ne fournissent pas une garantie de bonne fabrication, 193. Ne s'appliquent pas à l'industrie agricole, *ibid.* Les villes dont les manufactures prospèrent le plus, n'en ont point, 194. Voyez *Corporations*.

ARBRES; avantages qui résultent de leur plantation, 131.

ARGAND, inventeur des lampes à courant d'air; persécuté sous le régime réglementaire, 195.

ARGENT (métal d'); causes qui en élèvent la valeur, 255. La demande qu'on en fait rend son extraction plus chère, 256, *en note*. La quantité qu'on en recueille est quarante-cinq fois plus considérable que celle de l'or, 258. Ce qui fait qu'on préfère en France de faire les paiemens en argent plutôt qu'en or, 259. Vaut par rapport à l'or moins en Europe qu'en Asie, 261, *en note*. Estimation de la dépréciation qu'il a subie par rapport au blé depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, 334. Augmente de valeur jusqu'au temps de la pucelle d'Orléans, 337. Vaut de nos jours six fois moins que dans l'antiquité, 338. Avec quoi il est acheté, 339. Estimation de la quantité qui en est annuellement produite, 342. Son abondance ou sa rareté n'influent en rien sur le taux de l'intérêt, 394. En prohibant sa sortie, on n'enferme pas les richesses, 442. Son exportation équivaut à une consommation reproductive, 443. Ne constitue pas l'impôt puisqu'il ne fait pas partie des productions et des consommations annuelles, 466. Voyez *Métaux précieux*.

ARISTOTE; quels étaient ses principes économiques, 18.

ARITHMÉTIQUE POLITIQUE; ne donne que des notions peu certaines, 6.

ARKWRIGHT; inventeur des machines à filer le coton, enrichi par un brevet d'invention, 199.

ARMÉES PERMANENTES; pourquoi indispensables chez les peuples modernes, 482. Ont rendu la guerre un métier, 483. Ce qu'elles deviendront avec le progrès des lumières, 485.

AS, monnaie romaine; altérations qu'on lui fait subir, 266. Effets de cette altération, 268.

ASSIGNATS; prodigieuse activité de la circulation au moment où leur valeur déclina, 151. Vice de ce papier-monnaie, 273.

ATHÉNIENS; avaient un intérêt différent pour

les capitaux employés sur mer et les capitaux employés sur terre, 387.

AUREI ; nom des pièces d'or à Rome sous les empereurs, 265, *en note*.

AVARICE (l') ; se prive des avantages que procurent les richesses, 454. N'est pas un vice préjudiciable au public, mais un besoin honteux, 455. Est mise en opposition avec l'économie, 456.

B.

BAISSE RÉELLE de la valeur des produits ; équivaut à une augmentation de la richesse des consommateurs, c'est-à-dire de la nation, 324 et 330. Est une conquête faite sur la nature, 325. Procure une augmentation dans la quantité des choses produites, 326 et 327. Elle n'altère pas le revenu des producteurs. 329. Cas où elle a été très-considérable, 331.

BALANCE DU COMMERCE ; ce qu'on entend par là, 159. Celle qu'on appelait défavorable était favorable, 160, *en note*. Comment peut être favorable également à deux nations qui trafiquent ensemble, 161, *en note* Sert encore de base à la législation des principaux états de l'Europe, 167. Celle qu'on nomme favorable est impossible, 171. Les tableaux de celle d'Angleterre donnent un résultat ridicule, 172, *en note*. Motifs qui font qu'on en soutient le système, 173. Ses partisans préconisent le luxe, 459.

BANANES ; fournissent pour la nourriture une ressource plus abondante que le blé et la pomme de terre, 215, *en note*.

BANK-NOTES, ou billets de banque d'Angleterre; deviennent un papier-monnaie en 1798, 274. Les billets des banques provinciales ont contribué à leur dépréciation, *ibid.*, *en note*. La réintégration de leur valeur funeste à l'Angleterre, 275. A quel point ont été déprécies, *ibid.* Cause qui fit qu'on suspendit leur paiement en 1798, 309.

BANQUE DE FRANCE ; en quoi elle pouvait se rendre utile aux propriétaires fonciers, 309. Ses succursales de province n'ont pu parvenir à faire circuler leurs billets au porteur, 310.

BANQUEROUTE ; effet de celle qui est occasionnée par l'altération des monnaies, 268. De la caisse d'escompte de Paris, 308. De la banque d'Angleterre, *ibid.* De l'état, n'améliore pas sa situation, 555.

BANQUES DE DÉPÔT ; quel est leur objet, 302. Pourquoi leurs transferts valent plus que la monnaie courante, 304. Le dépôt qui en fait le gage difficile à garder, 304. Celui d'Amsterdam violé, 305.

BANQUES D'ESCOMPTE ; en quoi consistent leurs opérations, 305. Ont besoin d'avoir toujours une réserve en espèces, 306. Ne peuvent fournir des fonds pour les entreprises où les capitaux sont engagés, 307. Comment elles peuvent retirer la totalité de leurs billets, *ibid.* Ne peuvent avec sûreté escompter du papier de circulation, 308. Ni faire des avances perpétuelles au gouvernement, mais bien lui prêter le capital de leurs actionnaires, 308. Lequel est plus utilement prêté à des propriétaires fonciers, 309. Quand elles sont bien conduites, elles ne font courir aucun risque aux porteurs de leurs billets, *ibid.* Bornes de leurs profits et des services qu'elles peuvent rendre au public, 310. Embarras dans lesquels elles se sont trouvées en Écosse et en Angleterre, 311.

BANQUIERS ; en quoi servent à la production, 101.

BARBARIE (côtes de); seront tôt ou tard peuplées de nations pacifiques et commerçantes qui fourniront abondamment à l'Europe des denrées équinoxiales, 333, *en note*.

BARRIÈRES qui séparent les états, les provinces, les communes ; toutes également funestes à tous, 182.

BARTHÉLEMY (l'abbé); Son évaluation du talent attique critiquée, 288.

BARTON (John) ; cité relativement à la mortalité causée par les années de cherté, 422, *en note*.

BAS, pour chaussures; produit dont le prix a baissé réellement, 326. Mais non relativement au sucre, 327.

BAUX, des fermes ; peuvent augmenter par deux causes différentes, 341. Sont toujours fixés à l'avantage du propriétaire, 413. Doivent être à longs termes si l'on veut que les fermiers améliorent le fonds, 415. Voyez *Loyer*.

BECCARIA, économiste italien ; analyse le premier les fonctions des capitaux, 27. Avait remarqué les avantages que nous devions à la division du travail, 91, *en note*.

BEEKE; son évaluation des capitaux anglais, 69. Son estimation du revenu de l'Angleterre, 472 *en note*.

BENTHAM (Jérémie) ; cité au sujet des abus sous lesquels gémit la nation anglaise, 546, *en note*.

BERNE (canton de); comment on était parvenu à y détruire les hannetons, 190, *en note*.

BESOINS DES HOMMES, EN SOCIÉTÉ : cause fondamentale des valeurs, 315. Y pourvoir est la même chose que multiplier leurs jouissances, ou contenter leurs goûts, 316, *en note*. Leur effet sur les valeurs est modifié par la difficulté de produire, 316. Les hommes en font un classement pour déterminer l'ordre dans lequel ils jugent à propos de les satisfaire, 317. Comment les besoins déterminent, à un taux ou à l'autre, la consommation de tous les produits, 439. Il vaut mieux avoir beaucoup de besoins que peu, pourvu qu'on puisse les satisfaire, 440. Dans quel but ils méritent d'être excités, 447. Quels sont ceux qui méritent d'être appelés réels, 448. Imparfaitement satisfaits quand les biens sont trop inégalement distribués, 451. Se multiplient d'autant plus qu'on les satisfait, 464.

BICÊTRE (hospice de) ; les années de disette y causent des mortalités, 422, *en note*.

BIDDLE (M.), traducteur de cet ouvrage aux États-Unis; pense que l'acte de navigation des Anglais n'a pas contribué à leur puissance, 106, *en note*.

BIENFESANCE (établissemens de); voyez *Secours publics*.

BILLETS A ORDRE; signes propres à remplacer la monnaie, 299.

BILLETS DE CONFIANCE, payables à vue au porteur; leur théorie l'une des plus belles démonstrations de Smith, 305. Ce qui fonde leur valeur, *ibid.* Ne peuvent avoir pour garanties des valeurs non réalisables, 306. Ne peuvent servir à faire des avances sur du papier de circulation, 308. Ou sur des engagemens du gouvernement qu'il n'acquitte qu'en les renouvelant, *ibid.* Quelles sont les bornes de leur émission, 310. Ont causé la détresse commerciale arrivée en Angleterre en 1825, 311, *en note.* Leur multiplication déprécie la monnaie en général, 311. Si le gouvernement a le droit d'en borner l'émission, 312.

BILLON (monnaie de); ce que c'est, 260 *en note.* Tente la cupidité des faux-monnayeurs, 262.

BLÉ; denrée dont il faut nécessairement faire des réserves, 207. Ces réserves sont difficiles pour les particuliers, 208. Le commerce est le plus sûr des approvisionnateurs de blé, 209. S'accapare moins qu'on ne le croit vulgairement, 210. Il ne convient pas que son prix tombe trop bas, 213. Peut servir à comparer deux valeurs existantes à deux époques différentes, 284. Mais non celles qui existent dans des lieux différens, 285. Plus propre que l'argent à entrer dans les stipulations à long terme, 286. Offre un moyen approximatif d'apprécier les sommes dont il est fait mention dans l'histoire, 287. Prix ordinaire de cette denrée en monnaie ancienne à Athènes, 288. A Rome ancienne, *ibid.* En France sous Louis XII, 289. Sous Henri IV, sous Louis XIV, 290. Son prix en métal d'argent à Athènes, 334. A Rome ancienne, *ibid.* En France sous Charlemagne, 335. Sous Charles VII, 336. Sous François I, 337. Sous Henri IV, *ibid.* En 1789, *ibid.* En 1820, *ibid.* N'est pas à meilleur marché dans les pays qui en produisent beaucoup que dans ceux qui en produisent peu, 529, *en note.* Voyez *Grains.*

BOEUFS; leur valeur au quatorzième siècle, comparée avec leur valeur d'à présent, 327, *en note.*

BONAPARTE (Napoléon); excitait ses courtisans à la dépense, 116, *en note,* et 146. Son ignorance de l'économie politique l'a conduit à Sainte-Hélène, 117, *en note.* Ses lois sur le sucre et le tabac ont été des attentats à la propriété des particuliers, 134. Mauvaise politique de ses exportations forcées, 146. Ne fit pas à l'Angleterre, par le blocus continental, tout le tort qu'il imaginait, 181. Quelle espèce de service il rendit au continent, 182. Il dépendait de lui de civiliser la côte de Barbarie, 333, *en note.* Nombre des personnes qu'il a fallu secourir dans Paris par suite de ses guerres, 426, *en note.* Les droits établis par lui au profit de l'université, injustes et fâcheux, 518.

BORDEAUX; les colonies ne sont pas nécessaires à la prospérité de son commerce, 232.

BOUCHERS et BOULANGERS; font en général de bons profits, 360.

BOUTIQUES; pourquoi mieux assorties dans les grandes villes, 360.

BRÉSIL; fâcheux effet de son impôt sur le sel, 517.

BREVETS D'INVENTION; ou priviléges exclusifs accordés aux inventeurs, 198. Leurs effets en Angleterre, 199. Ne doivent jamais être perpétuels, *ibid.* Ni s'appliquer aux procédés importés, 200.

BRISTOL; ville dont les affaires ont augmenté depuis que l'Amérique du nord est devenue indépendante, 234, *en note.*

BUCHANAN (M.); commentateur de Smith, soutient que la terre ne produit pas de valeurs, 411. Réfutation de sa doctrine, 412.

C.

CABANIS; cité sur l'impossibilité d'appliquer les mathématiques aux sciences expérimentales, 14, *en note.*

CACAO (grains de); servaient de monnaie au Mexique, 243.

CAISSES D'ÉPARGNES; devraient être établies partout en faveur de la classe ouvrière, 377.

CALIGULA; ses profusions évaluées, 289, *en note.*

CAMPAGNES; leur production favorable aux producteurs des villes, 144.

CANARD; son erreur sur les impôts, 531.

CANAUX DE NAVIGATION; évaluation de ce qu'ils coûtent annuellement, 498. Service qu'ils rendent, 499.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE; ce que sa conservation coûte aux Anglais, 234, *en note.*

CAPITAL; ses fonctions dans les opérations productives, 106. Comment conservé quoique consommé, 108. Celui de toute une nation difficile à évaluer, 109. N'est réalisé en espèces qu'au moment où l'on quitte les affaires, 110. Comment s'opère sa formation, 111. Elle est nécessairement lente, 114. Il prend part à la formation des produits immatériels, 126. Est occupé moins long-temps par chaque produit quand la circulation est active, 149. N'est pas augmenté par l'importation du numéraire, 167. Ni diminué par son exportation, 168. On ne peut empêcher sa sortie d'aucun pays, 169. Est aussi durable quand il se consomme rapidement que lorsqu'il se consomme lentement, 170. Il est avantageux que sa consommation soit rapide, 171. Le meilleur emploi qu'on en fait équivaut à un perfectionnement mécanique, 325. En quoi consiste son profit, 351. Il est confondu par les économistes anglais avec le profit de l'entrepreneur, 352 et 399. N'est quelquefois autre chose qu'un talent acquis, 364. C'est tantôt son propriétaire, tantôt un entrepreneur qui le fait valoir, 384. Elémens de l'intérêt qu'il rapporte, 385. Est toujours logé dans un objet matériel, 392. N'est pas la même chose que les écus qui servent à en faire passer la valeur d'une main dans une autre, 394. Se prête en toutes sortes de marchandises, 395. Preuve qu'il rend un profit indépendant des profits de l'industrie, 397. Ne se rend

pas toujours dans les lieux où il ferait les meilleurs profits, 398. Diffère essentiellement du profit qu'on en retire, 401. L'utilité et l'agrément qu'on retire de son usage font partie du profit qu'il rapporte, 402. Il prend quelquefois la nature du fonds de terre, 408. Peut être emprunté avec avantage pour une nation chez une autre nation, 417. Peut être consommé plusieurs fois chaque année, 438. Quand on le rend ne se compose pas des mêmes matières qu'on a empruntées, 441.

CAPITAL CIRCULANT; évaluation de celui qu'emploie l'agriculture en France, 107, *en note*. Son abondance fait baisser le taux de l'intérêt, 390. Quels capitaux entrent dans cette catégorie, 391.

CAPITAL ENGAGÉ; évaluation de celui qui est engagé dans l'agriculture en France, 107, *en note*. N'influe pas sur le taux courant de l'intérêt, 391. Ce qui caractérise un capital engagé, 392.

CAPITALISTE; celui qui retire un profit d'un capital, 331. Touche son revenu par grandes portions, 332. Est, en Angleterre, considéré comme gérant une entreprise s'il y est intéressé, 369, *en note*. Se soustrait plus facilement qu'un autre producteur à l'impôt si son capital n'est pas engagé, 528.

CAPITAUX IMPRODUCTIFS; causes de leur inactivité, 121. La sotte admiration du peuple pour le faste les multiplie, 122. Ne sont que pour un temps soustraits à la consommation, 437, *en note*.

CAPITAUX PRODUCTIFS; de quoi se composent, 68. Ne consistent pas uniquement dans le numéraire, 69. Évaluation de ceux de la France, *ibid.* Et de l'Angleterre, 70. En quoi consistent leurs services productifs, *ibid.* Ils sont quelquefois intimement unis aux services que rendent les agens naturels, 71. Se prêtent moyennant un intérêt, 76. Un entrepreneur d'industrie en possède toujours en propre quelque peu, *ibid.* Sont quelquefois nécessaires pour faire des avances aux producteurs étrangers, 78. Ne sont quelquefois qu'un moyen de tirer parti des forces de la nature, 85. La division du travail en exige de considérables, 98. Quelles transformations ils subissent dans les opérations productives, 106. Sont souvent consommés et reproduits plusieurs fois par an, ou une seule fois en plusieurs années, 109. Servent toujours à faire des avances à la production, 110. Comment ils se forment, *ibid.* Ont été accrus avec la facilité de les placer utilement, 120. Sont une des causes de la supériorité de l'homme sur les animaux, 121. Donnent des produits immatériels, 128. Leur abondance dans l'étranger est un avantage dont on peut profiter, 177. On n'a aucun moyen d'éviter leur extradition, 239. Se multiplient davantage lorsqu'on peut les prêter avec sécurité, 389. La liberté de stipuler toute espèce d'intérêt favorable à l'emploi de tous les capitaux, 391. Le crédit ne les multiplie pas, mais en assure l'emploi, 392. Ne se rendent pas toujours aux endroits où ils donnent le plus de profits, 398. Leur abondance à proportion des emplois qu'on en peut faire, diminue le taux de leurs profits, 400. Si leur abondance peut réduire leurs profits à rien, *ibid.* Quels sont les emplois qu'on en peut faire les plus avantageux pour la société, 402. Sont naturellement portés vers les emplois les plus avantageux pour la société, 403.

CAPITAUX PRODUCTIFS D'UTILITÉ OU D'AGRÉMENT; quels ils sont, 128. Forment une valeur considérable, 129. Sont susceptibles de se consommer, *ibid.* Se forment par des accumulations, *ibid.* Leur service est quelquefois consommé par le public, 130.

CARAVANES; appartiennent à un état peu avancé du commerce, 96.

CAURI; coquillage servant de monnaie, 246.

CAUSES, en économie politique; ne produisent pas des effets absolus, mais exercent des influences graduelles, 401.

CAUTIONNEMENS, ou ventes des offices publics; une des manières dont les gouvernemens empruntent, 542.

CENTIÈME DENIER; impôt immoral de l'ancien régime de France, 518.

CÉSAR; évaluation des sommes historiques, 288.

CHÂLES DE CACHEMIRE; objet de commerce comparativement peu important, 361.

CHANGE AVEC L'ÉTRANGER; est altéré par l'imperfection des monnaies, 261. Ce que c'est que le cours du change, 300. Et son pair, *ibid.*

CHAPEAUX DE PAILLE; produit trop peu employé par les personnes exposées à travailler au soleil, 180.

CHARCUTIERS; font un métier lucratif, 360.

CHARLEMAGNE, roi de France; ce qu'était sa livre tournois, 265. Pourquoi elle n'a pas conservé son poids et sa valeur, 295. Son réglement sur le prix du blé, 335. Et du pain, 336. Son économie, 473.

CHARLES II, roi d'Angleterre; recevait de l'argent pour trahir son pays, 474.

CHARLES LE CHAUVE, roi de France; vendait des places pour de l'argent, 474.

CHEMINS DE FER; service qu'on en peut attendre, 499, *en note*.

CHIFFRES; ne prouvent rien, 45. On peut s'en servir pour défendre les plus mauvaises mesures, 206.

CHINOIS; laissent faire à des étrangers leur commerce extérieur et ne s'en trouvent pas plus mal, 103 et 403. On prétend à tort qu'on ne peut trafiquer avec eux que par des compagnies privilégiées, 201. Épargne qui résulte de leur méthode de planter le blé, 445.

CHIRURGIENS; doivent être assujettis à des épreuves, 197.

CHRISTINE, reine de Suède; son mot sur la révocation de l'édit de Nantes, 239.

CIRCULATION; en quoi elle consiste, et quels sont ses avantages, 148. Dans quel cas aussi active qu'elle peut l'être, 150. Celle des marchandises et celle de la monnaie ne doivent pas être distinguées, *ibid.* Circonstances qui la paralysent, *ibid.* Pourquoi d'une prodigieuse activité dans le déclin des assignats, 151. Ce que c'est qu'une marchandise qui est dans la circulation, 319. Pourquoi la société est intéressée à la facile circulation des propriétés,

515. Celle des fonds publics n'a rien de favorable, 544.

CIRCULATION (lettres de change de); ce que c'est, 301. Une banque compromet son existence en les prenant à l'escompte, 308.

CIVILISATION; n'augmente pas les maux d'une population surabondante, 380. Est perfectionnée par des consommations bien entendues, 431. Aura désormais la force pour elle parce qu'elle aura la richesse, 484.

COLBERT; subvint aux profusions de Louis XIV, 118. A favorisé l'établissement de manufactures qui se sont perpétuées après lui, 189. Origine de ce ministre, 196, *en note*. Son éloge, 474.

COLONIES; en quoi elles diffèrent des comptoirs, 223. Différence du système des anciens et des modernes sur ce point, *ibid*. Raisons de leurs rapides progrès, 224. Celles des anciens ont surpassé leurs métropoles, 225. Celles qui sont fondées sans esprit de retour deviennent tôt ou tard indépendantes, *ibid*. Celles qui sont fondées avec esprit de retour chérissent l'esclavage, 226. Sont à charge à leur métropole, 230. Leur perte ne serait point défavorable au commerce de la métropole, 231. Ni aux rentrées du fisc, *ibid*. L'Angleterre a beaucoup gagné à la perte des siennes, 234. Leur administration est nécessairement vicieuse, 236. Elles ont placé le théâtre des guerres par toute la terre, 484.

COLQUHOUN; son estimation des dépenses de l'Angleterre en 1815, 472, *en note*.

COMÉDIENS; pourquoi chèrement payés quand ils sont bons, 363.

COMMERÇANT (le); est un entrepreneur d'industrie, 79. Sa profession se divise en plusieurs autres, 101. Quelles transformations il fait subir à son capital, 108. Sa manière d'opérer dans le commerce avec l'étranger, 159. Il est de son intérêt d'importer les marchandises qui lui rapportent le plus, et non des métaux précieux, 160. Connaît le prix des marchandises aussi bien que celui de la monnaie, 165. N'a pas besoin de comparer la valeur des marchandises situées en des lieux différens, 285. Achète d'autant moins d'un produit qu'il est plus cher, 318. Connaissances que cet état exige, 370.

COMMERCE; n'est point l'échange du superflu contre le nécessaire, 63, *en note*. Ni de ce qui vaut moins contre ce qui vaut plus, 63. Ses profits n'ont point lieu aux dépens du producteur ni du consommateur, *ibid.*, *en note*. De quelle manière s'y font les essais. 83. Se divise en commerce extérieur, intérieur, de gros, de détail, 101. De spéculation, de transport, 104. Ses succès les plus solides fondés sur des convenances réciproques, 106. N'a jamais besoin de comparer des valeurs distantes l'une de l'autre, 285. Voyez *Industrie commerciale*.

COMMERCE DE SPÉCULATION; défini, 104. En quoi il est utile, 150, *en note*.

COMMERCE DE TRANSPORT; défini, 104. Il est avantageux qu'il soit exécuté par des étrangers s'ils s'en acquittent à meilleur marché que les nationaux, 105. Peut être favorable à l'accroissement du pouvoir militaire du pays qui l'exerce, *ibid*.

COMMERCE EXTÉRIEUR; est le seul productif suivant le système exclusif, 67. Ce commerce défini, 101. De quoi se composent ses frais de production, 102. Crée de la valeur, *ibid*. Procure des profits à une nation même lorsqu'il est fait par des étrangers, 103. Est très-peu considérable comparé au commerce intérieur, *ibid*. Chacune de ses opérations occupe quelquefois le capital plus d'une année, 109. Manière dont il est conduit, 159. Est d'autant plus lucratif que la somme des importations l'emporte sur celle des exportations, 161. Ne saurait réclamer justement d'être plus exempt de droits que la production intérieure, 183. Ne saurait s'acquitter auprès de l'étranger avec des lettres de change seulement, 300 et 301. Ses inconvéniens, 403, Permet à la population de s'accroître au-delà de ce que peuvent nourrir les denrées alimentaires indigènes, 429.

COMMERCE INTÉRIEUR; défini, 67. Est bien plus important que le commerce avec l'étranger, 103.

COMMUNICATIONS (facilité des); favorable à l'accroissement des richesses, 102. Est d'un avantage inappréciable et dépend des gouvernemens, 220.

COMPAGNIE DES INDES, anglaise; sous quelle forme ses agens font venir en Europe l'argent qu'ils en tirent, 418.

COMPAGNIES PRIVILÉGIÉES; ce que c'est, et leurs effets, 201. Prétextes dont on les appuie, *ibid*. La compagnie des Indes anglaise mal vue à la Chine, 202. Les Portugais et les États-Unis n'en ont point et s'en sont bien trouvés, *ibid.*, *en note*. Ne peuvent pas acheter à meilleur compte que le commerce libre, mais vendent plus cher, 203. Leurs gains sont une perte pour la nation, 204. Pourquoi, malgré leurs gains, font de mauvaises affaires, *ibid*. Détournent le cours d'un commerce avantageux, 205. Déclin de celle des Indes en France, 206. Dans quel cas justifiables, *ibid*. Leurs inconvéniens ne peuvent se démontrer par des chiffres, *ibid*.

COMTE (Charles); cité au sujet de l'inutilité des lois somptuaires, 464, *en note*. Son opinion sur les secours qui diminuent les inconvéniens du vice et de l'imprudence, 496.

CONDÉ (prince de); sa réflexion barbare après la bataille de Senef, 425.

CONDILLAC; se trompe en expliquant la production commerciale, 63.

CONFIANCE; signification de ce mot en économie politique, 475, *en note*.

CONSOMMATEURS; en quoi favorisés par l'introduction des machines expéditive, 89. Ne sont pas intéressés à se soustraire à la division du travail, 94. Sont producteurs ou représentent des producteurs, 140. Dans quels cas sacrifiés aux intérêts des producteurs, 156. Ne réclament pas contre les priviléges dont ils sont victimes, 157, *en note*. Pourquoi leur intérêt est souvent sacrifié, 176. Exposés par les prohibitions à des privations pénibles, 179. Leur nombre, pour chaque objet en particulier, borné par la cherté du produit, 318. Tout le monde est consommateur, peu ou beaucoup, 439. Les consommateurs ne supportent pas tout le fardeau des impôts, 529.

CONSOMMATION; prise en général, s'entend de celle qui est reproductive comme de celle qui ne l'est pas, 140. Elle est réduite par le haut prix des produits, 318. Quelles sont les différentes manières dont elle s'opère, 435. Comment elle se concilie avec les accumulations, 437. Comprend la consommation reproductive, 438. Et les produits exportés, *ibid.* Son résultat le plus immédiat est la perte du produit consommé, 440. Est un échange d'un produit contre une jouissance, *ibid.* Est presque toujours précédée d'un achat, 442. On ne peut favoriser celle d'un produit sans porter préjudice à celle d'un autre, 447. Celle des futilités appauvrit autant les nations que celle des choses réellement précieuses, 463, *en note.*

CONSOMMATION ANNUELLE d'un particulier, d'une nation; ce que c'est, 437. Est autre chose que la consommation reproductive des capitaux et improductive des revenus, *ibid.*

CONSOMMATION IMPRODUCTIVE; n'est favorable qu'en raison des besoins qu'elle satisfait, 146. N'exige aucune habileté, 441. Caractérisée par une comparaison, *ibid.*, *en note.* Est accompagnée de quelques difficultés, *ibid.* Dans les petits ménages est réglée par la ménagère, 442. Satisfait les goûts les plus nobles et les plus vulgaires, 446. N'ajoute rien aux richesses de la société, 448. Son seul avantage, *ibid.* Ce qui fait qu'elle est bien ou mal entendue, *ibid.* Doit avant tout pourvoir aux besoins réels, *ibid.* Est plus favorable quand elle s'opère lentement, 449. Et quand elle porte sur des produits de bonne qualité, *ibid.* Exemples de consommations mal entendues, 451. Avantages des consommations faites en commun, *ibid.* Et de celles qu'avoue la saine morale, *ibid.* De quelle manière les gouvernemens y ont une grande influence, 452. Quelles sont les plus mal entendues, *ibid.* N'est pas favorable à la reproduction, 462. Ne tend pas à diminuer l'inégalité des fortunes, 463. Voyez *Consommations publiques.*

CONSOMMATION REPRODUCTIVE; caractérisée par une comparaison, 441, *en note.* Exige des facultés industrielles, *ibid.* A pour les producteurs les mêmes effets que la consommation stérile, 443. Elle est accompagnée d'une consommation stérile, *ibid.* L'épargne n'y est pas moins nécessaire que dans l'autre, 444.

CONSOMMATIONS PRIVÉES; ce que c'est, 439 et 452. Les femmes y ont une grande influence, 442. Ne devraient pas absorber la totalité du revenu, 452. L'économie est l'art de les régler judicieusement, 453.

CONSOMMATIONS PUBLIQUES; ce que c'est, 439. Quelles sont les plus mal entendues de toutes, 452. Leur but, 465. Entraînent toujours une perte de richesses, *ibid.* N'ont aucun autre avantage que de satisfaire un besoin de la société, 467. Quelles ont été celles de l'Angleterre comparées avec le revenu total de la nation, 471. Consistent principalement dans des consommations de produits immatériels, 476. Comment on peut évaluer ce que coûtent les établissemens publics, 497. Par qui sont payées ces consommations, 500. Les unes sont payées par la nation tout entière, les autres par les localités, 501.

CONTRAINTES (frais de), dans le recouvrement des impôts; pires que les saisies, 512.

CONTREBANDE; crime des institutions et non des délinquans, 183. Est diminuée ou anéantie par la modération des impôts, 511, *en note.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES; en quoi elles consistent en France, 522. Quels sont leurs inconvéniens et leurs avantages, 523.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES; voyez *Impôts.*

CONVENANCES RÉCIPROQUES; seul moyen de succès qui n'ait pas d'inconvéniens, 106.

CORDONS DE SOULIERS; ont plongé dans la désolation les villes de Birmingham et de Sheffield, 374.

CORPORATIONS des arts et métiers; chères à la manie réglementaire, 191. Leur prétexte et leurs véritables effets, *ibid.* Dans quelles vues sont réclamées par une partie des producteurs, *ibid.* Ont été utiles au moyen âge, 192, *en note.* Leurs chefs sacrifient leurs confrères aux faveurs du pouvoir, *ibid.* Ne sont pas des garanties de bonne fabrication, 195. Leur abolition en France a été une époque de perfectionnement, *ibid.* Leurs réglemens facilement éludés, 194. N'existent pas dans les villes dont les manufactures prospèrent le plus, *ibid.*

CORVÉES (travaux par); coûtent plus au contribuable qu'ils ne rendent à l'état, 511. Evaluation que Turgot en a faite, *ibid.*

COTON; augmentation de ce commerce en Angleterre, 82, *en note.* Droits énormes dont cette marchandise fut frappée en France en 1812, 532, *en note.*

COTONNADES; excitèrent en France les réclamations des producteurs des autres étoffes, 157.

COUPURES DES MONNAIES, ou fractions de l'unité monétaire; équivalent à des billets de confiance, 261. Dans quel cas altèrent la valeur des monnaies, *ibid.* Devraient être remboursées à bureau ouvert, 262.

COURS DES PRINCES; présentent en même temps l'image de la magnificence et de la misère, 461, et *ibid.*, *en note.*

COURS DU CHANGE; explication de ce terme, 500. Ce que c'est que de l'avoir contre soi, *ibid.*

COURTIERS; En quoi servent à la production, 101.

CRÉDIT PERSONNEL; ce que c'est et ce qui le fonde, 388. Ne multiplie pas les capitaux, mais en facilite l'emploi, 392.

CRÉDIT PUBLIC, ou crédit des gouvernemens; fort peu stable jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, 547. Motifs pour leur en accorder, 548. Moyens employés pour le soutenir, *ibid.* et 550. S'il est bien nécessaire que les gouvernemens aient du crédit, 551. C'est le crédit qui a plongé l'Angleterre dans les difficultés dont elle ne peut s'affranchir, 552.

CRÉSUS, roi de Lydie; était riche parce que sa nation était industrieuse, 117.

CRITIQUES; quelles sont celles auxquelles l'auteur répond, 536, *en note.*

CUIRS D'ESPAGNE; par quelle circonstance leur tannage est enlevé à la France, 180, *en note*.

CUIVRE (métal de); n'est monnaie légale qu'à la Chine, 261. Les monnaies qui en sont faites devraient être remboursées en argent à bureau ouvert, *ibid.*

CULTIVATEUR; voyez *Agriculteur*.

CULTURE (genres de); ont été quelquefois prescrits par des réglemens, 155.

D.

D'ALEMBERT; cité au sujet de l'impossibilité d'appliquer les mathématiques aux sciences expérimentales, 15.

DÉBITEURS; quels sont ceux qui méritent le plus de confiance, 388. Loi des Indous contre ceux qui se trouvent être insolvables, 389.

DÉBOUCHÉS; la doctrine qui les concerne, telle qu'elle est développée dans cet ouvrage, changera la politique du monde, 51. Ce que signifie ce mot, 138. Ils augmentent pour chaque produit d'autant plus que les autres produits se multiplient davantage, *ibid.* La doctrine de l'auteur sur ce point, adoptée par Ricardo et rejetée par Malthus, 145. Sont favorisés par l'importation des marchandises étrangères, 145. Ne sont pas accrus par les consommations forcées, 146. Quel peut être le terme de leur extension, 147.

DELOLME; vante à tort le droit qu'a le parlement d'Angleterre de refuser l'impôt, 505.

DÉMOCÈDE, médecin de Crotone; évaluation de ses honoraires, 287.

DENRÉES ALIMENTAIRES; il convient qu'elles soient variées, 214. La routine s'oppose à leur introduction dans les classes basses, *ibid.* Grande différence dans les ressources qu'elles offrent pour la nourriture, 215, *en note*. Leur production est celle qui procure les profits les plus assurés, 360. Sont obtenues en échange de tout autre produit, 420.

DENRÉES ÉQUINOXIALES; expression meilleure que denrées coloniales, 231, *en note*. On n'est pas exposé à en manquer lorsqu'on n'a point de colonies, 234. Pourraient être cultivées avec avantage sur la côte septentrionale d'Afrique, 332.

DÉPENSE; pourquoi se confond souvent avec la consommation, 442.

DÉPENSES PUBLIQUES; devenues énormes dans les temps modernes, 53. Sont soumises aux mêmes principes d'économie que les dépenses privées, 467. L'économie qu'on y met suppose une haute vertu dans les gouvernans, 472. Et n'est point incompatible avec les grandes pensées, 473. Sont déterminées plutôt par la politique que par les véritables besoins du public, 477. Quelles sont celles que nécessite l'administration du pays, 478. L'armée, 482. L'enseignement public, 486. Les établissemens de bienfesance, 493. Les édifices et constructions à l'usage du public, 497. Celles qui regardent les localités devraient être laissées à la direction des localités, 502. Elles sont préjudiciables à la reproduction, 505. Sont devenues gigantesques de nos jours, 539. Effets probables qui en résulteront, *ibid.* Voyez *Consommations publiques*.

DÉPRÉCIATION, ou diminution de prix; celle de la monnaie quelquefois favorable, 165, *en note*.

DÉSORDRE (le); exclut l'économie, 456. Entraîne la ruine des fortunes, *ibid.*

DESPOTISME; rend illusoire le droit de propriété, 133.

DÉTAILLEURS; c'est mal calculer que de vouloir se soustraire aux profits qu'on leur paie, 94. Leur industrie est productive, 101.

DETTE FLOTTANTE; expression barbare; ce qu'elle signifie, 543.

DETTE PUBLIQUE; voyez *Emprunts publics*.

DIDEROT; avait remarqué les avantages de la division du travail, 91, *en note*.

DIGNAN (Browne); caractérise, avant Smith, ce qui constitue la production des richesses, 28, *en note*.

DISETTES; sont un effet nécessaire de l'inégalité des récoltes, 207. Moins à craindre lorsque les peuples mettent de la variété dans leurs alimens, 214. Ce qu'elles ont coûté au gouvernement de France, en 1816 et 1817, 219, *en note*.

DISSIPATION DES CAPITAUX; ses fâcheux effets, 454.

DISTRIBUTION DES HABITANS dans chaque pays; quelles lois la déterminent, 429.

DISTRIBUTION DES RICHESSES; comment elle s'opère, 349.

DIVISION DU TRAVAIL; son importance exagérée par Smith, 32. En quoi elle consiste, 91. Doctrine de Smith à cet égard, *ibid.* Avait été remarquée avant lui par Diderot et Beccaria, *ibid.*, *en note*. Ses avantages exemplifiés dans une manufacture d'épingles, 92. On lui doit beaucoup de découvertes, 93. Est introduite dans la culture des sciences, *ibid.* Et dans le commerce, *ibid.* Le consommateur n'est point intéressé à s'y soustraire, 94. Est bornée par l'étendue de la consommation, *ibid.* Se manifeste principalement dans les produits destinés à être transportés au loin, 95. Et dans ceux d'une consommation générale, 96. Exige des capitaux considérables, 98. A quelques inconvéniens, 99.

DIME, ou impôt en nature; ses avantages et ses inconvéniens, 532. Pourquoi elle frappe inégalement le redevable, 533. Abus dont elle est la source, *ibid.*

DOLLARS, monnaie des Etats Unis; ne sont autre chose que les piastres d'Espagne, 253.

DROITS D'ENTRÉE; créent un monopole, 174. Dans quel cas équivalent à une prohibition, 180. Cas où ils peuvent être admis, 182. Ne sont utiles que par le bon emploi qu'on fait de leur produit, 183. Sont des représailles funestes à ceux qui les établissent non moins qu'à ceux contre qui elles sont dirigées, 184. Ne peuvent sans danger être abolis brusquement, 185.

DUCATS DE HOLLANDE; pourquoi ils ont cours en plusieurs pays, 252.

DUFRESNE DE SAINT-LÉON; cité à l'occasion

des manœuvres exécutées par les traitans pour faire monter les fonds publics, 550, *en note*.

DUHAMEL, agriculteur français; a introduit des végétaux nouveaux en France, 84, *en note*.

DUPONT DE NEMOURS; cité au sujet du renchérissement des produits qu'il regarde comme un bien, 550, *en note*.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR; cité au sujet de la capacité du setier, 289. Et au sujet du prix de la viande au quatorzième siècle, 327, *en note*.

E.

ÉCHANGE (l'acte de l'); ne constitue pas la production commerciale, 65, *en note*.

ÉCHANGES; leur nature mieux connue changera la politique de toutes les nations, 51. Office qu'y remplit la monnaie, 139. Pourquoi on préfère l'argent plutôt que la marchandise, 140. Pourquoi ils jouent un si grand rôle dans l'économie des sociétés, 240. Ne peuvent s'exécuter en nature dans une société très-avancée, 242. Leur nombre et leur importance déterminent la somme des monnaies dont un pays a besoin, 248. Rendent indifférente pour la subsistance de l'homme l'espèce des produits généraux de la société, 420.

ÉCLAIRAGE; est un art qui a fait des progrès, 119.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE; est dirigée par les femmes dans les petits ménages, 442.

ÉCONOMIE POLITIQUE; en quoi elle diffère de la politique, 2. Etymologie de son nom et ce qui le justifie, *ibid.*, *en note*. Elle n'a point pour objet d'enseigner les procédés des arts, mais seulement leurs conséquences, 3. Les faits qui lui servent de fondemens caractérisés, *ibid.* Est une science expérimentale, 4. Ce qui la distingue de la statistique, 5. On peut connaître toutes ses lois, 6. On ne les imagine pas, on les trouve, 12. On ne saurait les déduire d'aucun calcul mathématique, 13. Les argumens fondés sur des abstractions ne les font pas connaître, 16. Les bons auteurs sont d'accord sur tous ses principes essentiels, 17. Les anciens les ignoraient complétement, *ibid.* Les historiens ne peuvent se passer d'étudier cette science, 18. Elle est née en Italie, 19. N'a été d'abord considérée en France que sous le rapport des finances publiques, 22. Ce qu'elle est devenue sous la régence du duc d'Orléans, 23. Aperçu des travaux des économistes du dix-huitième siècle, 24. De ceux d'Adam Smith, 28. Et du présent ouvrage, 32 et 37. Les derniers écrits sur ce sujet caractérisés, 39. Le siècle abandonne peu à peu les préjugés auxquels elle avait donné lieu, 41. S'il convient de ne pas l'étudier parce que les nations peuvent subsister en l'ignorant, 42. Si une erreur est fondée parce qu'elle est généralement adoptée, 43. Tort que lui font les mauvais écrivains, 44. Est utile au simple particulier comme à l'homme d'état, 46. Surtout sous un gouvernement représentatif, 47. Est faite pour être consultée et non pour dicter des lois, 49. Ses progrès à l'époque où nous sommes, 52. Est étudiée par tous les jeunes publicistes jaloux de se faire un nom, 53. A été favorisée par les circonstances graves où le monde s'est trouvé, *ibid.* Objet qu'on se propose en l'étudiant, 56. Elle envisage l'utilité sous un autre point de vue que ne le fait la morale, 57, *en note*. Est la même pour les états anciens et les modernes, et son étude n'est pas moins nécessaire pour le bonheur des rois que pour celui des peuples, 117, *en note*. Ses termes journellement employés par des personnes qui n'en sentent pas la valeur, 148, *en note*. Ignorée de la plupart des gouvernemens de l'Europe, 173. Ses principes les mêmes dans tous les temps, 213, *en note*, et 381. Ne doit pas être fondée sur des abstractions, 323, *en note*. Il faut se garder de lire tout ce qui a été écrit sur ce sujet, 396, *en note*. Est une science de faits et non d'abstractions, 412. Son flambeau est nécessaire pour éclairer l'histoire, 429. Ses progrès ne permettent plus aux gens sages de faire l'apologie du luxe, 460. Il n'y a pas deux sortes d'économie politique, 467. Sous quel point de vue elle considère l'impôt, 503.

ÉCONOMIE PRIVÉE; est l'art de régler les consommations de la famille, 453. A pour fondement le jugement, 455. S'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité, *ibid.* Est une vertu, 456. Est incompatible avec le désordre, *ibid.* L'économie publique doit se diriger sur les mêmes principes qu'elle, 467.

ÉCONOMISTES ANGLAIS; confondent le profit du capital avec celui de l'industrie, 352.

ÉCONOMISTES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE; leur origine, 24. Service qu'ils ont rendu à la science, 25. Leur influence sur les bons écrivains de leur époque, 26. N'accordaient le nom de richesses qu'à la valeur des seules matières premières, 61. En quoi injustes envers Colbert, 66. Bornaient beaucoup trop la production des richesses, *ibid.* Danger de leur doctrine, relativement à l'impôt, 74, *en note*. Ils préconisent le luxe, 459.

EDEN (M.); sa politique dans le traité de commerce qu'il négocia avec la France, 560.

ÉGYPTE; loi ridicule qui forçait en ce pays-là un fils à suivre la profession de son père, 18.

ÉMIGRATIONS; leur effet par rapport à la richesse des nations, 238 et 239, *en note*. Quel est le meilleur moyen de les prévenir, 239.

EMPREINTE DES MONNAIES; qualités qu'elle doit avoir, 291 et 296. Sert au même degré aussi long-temps qu'elle est visible, 298.

EMPRUNTS (entre particuliers); avaient des motifs bien différens autrefois et aujourd'hui, 384. Rendus plus faciles par des lois strictement exécutées contre les mauvais payeurs, 389. Difficiles quand le commerce prospère, et faciles quand il y a peu de moyens de faire valoir les capitaux, 390. S'opèrent, dans le commerce, de bien des façons diverses, 392 et 395. Clause sous-entendue qu'ils renferment toujours, 441.

EMPRUNTS PUBLICS ; il n'est pas plus défavorable de les faire à l'étranger qu'à l'intérieur, 417. Leur effet économique, 540. Forme et condition des emprunts, 542. Tableau synoptique de la marche des valeurs prêtées, 541. Détruisent des capitaux, 543. Font monter l'intérêt des capitaux, *ibid.* Quels sont les avantages qu'on a voulu y trouver, outre celui de procurer de l'argent comptant, 544. N'occasionnent pas une circulation utile, *ibid.* Leur effet politique, 545. Ne sont un bien que par le bon emploi qu'en font les gouvernemens qui empruntent, 546. Quel est le plus puissant des moyens qu'on a employés pour trouver des prêteurs, 549. En quoi consiste le mode d'emprunter par souscription, *ibid.* Il déguise l'intérêt usuraire consenti par certains gouvernemens, *ibid.* Il pompe les épargnes partout où elles se trouvent, 550. Les emprunts que nous fesons pourront n'être pas reconnus par nos successeurs, 553. Quel est l'unique moyen de guérir les maux qu'ils causent, 555.

ENCOMBREMENT OU ENGORGEMENT de marchandises ; quelles en sont les causes, 142.

ENCOURAGEMENS donnés à l'industrie ; blâmés par Smith dans tous les cas, 188. Peuvent cependant être utiles dans quelques-uns, *ibid.* Sagement accordés par Colbert, 189. Donnent souvent lieu à des abus, *ibid.* Les récompenses valent mieux que les primes, 190.

ENFANS ; s'élèvent à moins de frais dans les campagnes, 373. La difficulté n'est pas de les faire, mais de les élever, 424. Ne remplacent pas les adultes qu'on détruit, 425.

ENSEIGNEMENT MUTUEL ; moyen de tirer les nations de la barbarie. Ce qui le rend économique et moral, 491, *en note.*

ENSEIGNEMENT PUBLIC ; les nations sont-elles intéressées à ce qu'il soit donné aux frais du public ? 486. En quoi il influe sur le bonheur des nations, 487. Quel est celui dont il est nécessaire que le public fasse les frais, 488. Et sans lequel un peuple est encore barbare, 489. Il est devenu facile au moyen des écoles d'enseignement mutuel, 491. Ne devrait pas comprendre l'enseignement religieux, 493.

ENTREPRENEURS D'INDUSTRIE ; en quoi ils concourent à la production, 79. Leurs talens passent difficilement d'un pays dans l'autre, 81. Doivent posséder la science de leur état, 82. Possèdent communément un capital quelconque dont le profit se cumule avec celui de leur industrie, 352. Les Anglais ne distinguent pas ces deux profits, *ibid.* Il est nécessaire de les distinguer, 369. La nécessité d'employer un capital diminue le nombre des concurrens pour le genre de fonctions qu'ils remplissent, *ibid.* Lequel exige des qualités peu communes, 370. Quelles sont ces qualités, *ibid.* Elles bornent le nombre des personnes qui peuvent exercer cet emploi avec succès, *ibid.* Leurs fonctions sont les plus importantes de celles qu'embrasse l'industrie, 371. C'est dans leur classe que se font les grandes fortunes, *ibid.* Il est de leur intérêt d'employer des ouvriers mariés, 372. Ont pour eux l'avantage dans le réglement des salaires payés à l'ouvrier, 378. Se ruinent par une production trop dispendieuse, 445. Dans quels cas ils rentrent plus promptement dans leurs capitaux, 447.

ÉPARGNES ; leur utilité pour la classe ouvrière, 377. Souvent contrariées par les lois fiscales, 378. Causes qui favorisent leur placement, 436. *en note.* Aussi favorables dans la consommation reproductive que dans la consommation stérile, 444. Voyez *Accumulations.*

ÉPICERIES ; Moins chères pour nous que pour les anciens, 338.

ÉPINGLES (manufacture d') ; servant d'exemple à Smith pour montrer les avantages qu'on retire de la division du travail, 92.

ESCLAVAGE DES NÈGRES ; rend, selon quelques auteurs, le travail plus coûteux, 226. Selon d'autres, plus économique, 227. Les tentatives pour le remplacer par un travail libre ont été sans succès, 228. Ne peut durer encore longtemps, 229.

ESCOMPTER des lettres de change ou des billets à ordre ; Ce que c'est, 305.

ESPAGNE ; son gouvernement prohibait la sortie des piastres sur la fabrication desquelles il fesait un gros gain, 254. Ce n'est pas le Nouveau-Monde qui a causé sa dépopulation. 424.

ESSAIS DANS LES ARTS ; Voyez *Expériences.*

ÉTABLISSEMENS PUBLICS ; donnent un produit immatériel, 130. Dépenses dont ils sont la cause, 476, 486, 493, et 497.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ; pourquoi ont raison de vouloir civiliser les sauvages, 145. Trafiquent avantageusement à la Chine sans compagnie privilégiée, 202, *en note.* N'ont point de colonies et s'en trouvent bien, 232. Ne font point d'examens officiels de leurs capitaines qui sont les meilleurs marins du monde, *ibid. en note.* Pourquoi les profits de l'industrie y sont considérables, 362. Sont bien gouvernés et à bon marché, 478, *en note.*

ÉTRANGERS ; procurent un avantage au pays où ils viennent se fixer avec leurs capitaux, 238. Quels sont les meilleurs moyens de les attirer, 239.

ÊTRES ORGANISÉS ; se multiplient indéfiniment toutes les fois qu'ils trouvent le moyen d'exister, 420.

ÉTUDES CLASSIQUES ; trop favorisées aux dépens d'études plus utiles, 366.

EUGÈNE DE SAVOIE (le prince) ; son éloge, 473.

EUROPÉENS ; combien ils sont encore peu civilisés, 51. Plus industrieux que les autres habitans du globe, 80. Et jouissant de plus de sûreté, 222.

EXCEPTIONS ; en économie politique, l'emportent quelquefois sur la régle, 322.

EXPÉRIENCES ; sont longues dans l'agriculture, 83. Sont plus faciles en manufactures, *ibid.* Comment on les fait dans le commerce, *ibid.* Par qui peuvent être tentées avec succès, 84.

F.

FAÇONS PRODUCTIVES ; il est avantageux qu'elles se succèdent rapidement, 150.

FACULTÉS INDUSTRIELLES; la plus indisputable des propriétés, 135. Ne sont pas susceptibles d'être consommées, 436.

FAITS; sont les fondemens de toute connaissance réelle, 3. Distingués en deux classes, 4. Comment on s'en sert pour établir des opinions extravagantes, 7 et 9. Conditions nécessaires pour en tirer des conclusions justes, 10.

FAMILLES; en économie politique, peuvent être considérées comme des individus, 316. Leur bonheur dépend, en grande partie, de la juste appréciation qu'elles font de leurs besoins, *ibid.*

FAUBOURG SAINT-ANTOINE, à Paris; lieu de grande industrie, et pour quelle raison, 195.

FEMMES; pourquoi leurs travaux sont peu payés, 374. Exercent une grande influence sur les consommations privées, 442. Pourquoi il est important qu'elles soient instruites, 490.

FERMAGE; est le loyer d'un fonds de terre prêté, 73. Sur quelles bases s'établit, 413. Est toujours réglé au plus grand avantage du propriétaire, *ibid.* Comprend ordinairement l'intérêt d'un capital, 415.

FERMIER; entrepreneur à qui un propriétaire abandonne le profit d'un fonds de terre, 351. A du désavantage en réglant avec son propriétaire le taux du fermage, 413. Ne saurait améliorer le fonds que lorsque les baux sont à long terme, et qu'ils ne peuvent pas être résiliés, 415. Il ne supporte pas les contributions qu'on impose aux biens-fonds, 529, *en note.*

FILANGIERI; économiste italien : Ses écrits caractérisés, 27.

FINANCES; quel est le meilleur plan pour les conduire, 507. Ont pour maxime que deux et deux ne font pas quatre, 508.

FISC, ou le trésor public considéré sous le rapport de l'action qu'il exerce contre les contribuables : Ses agens représentent l'impôt comme utile au public, 506. Ses recettes augmentent souvent par la diminution de l'impôt, 509. Exemple de la manière dont il interprète les lois au détriment du contribuable, 510 *en note.* Respecte, par privilège, les propriétés dans les fonds publics, 548.

FOIRES: Appartiennent à un état peu avancé de la civilisation et de l'industrie, 96.

FONCTIONNAIRES PUBLICS; vendent leurs services au public qui les consomme, et consomment ensuite les valeurs que le public leur a données en paiement, 466. Leurs achats ne sont pas des restitutions, *ibid.* Comment le public consomme leurs services, 476. Leurs services ne sont jamais chers quand ils sont bons, 478. Leur pouvoir est une espèce de salaire, 479. Convient-il d'économiser sur leurs traitemens, 480. Et de rendre leurs charges vénales, *ibid.* Leur temps est souvent gaspillé, 482.

FONDS DE TERRE; sont un agent naturel qui concourt à la formation des richesses, 70. Se prête moyennant un fermage, 76. Leur appropriation a toujours commencé par une spoliation, 135, *en note.* Ne sont pas un gage suffisant pour les prêts qu'on fait en billets de confiance, 307. Comment le profit qu'ils rendent est retiré par le propriétaire foncier, 351. Pourquoi il est avantageux, même aux non-propriétaires, que les terres soient des propriétés, 404. Avantages résultant de ce genre de placement, 407. Sont soumis à l'influence, bonne ou mauvaise, des circonstances favorables ou contraires qui les entourent, *ibid.* Peuvent être cultivés sans fournir aucun profit à leurs propriétaire, 409. Preuve qu'ils produisent, et réfutation de Ricardo et de Buchanan, 412. Leur acquisition par les étrangers n'a pas d'inconvéniens, 418. Ne sont pas susceptibles d'être consommés, 436.

FONDS PRODUCTIFS; composent le fonds de toutes les fortunes, 316. Le droit exclusif qu'on a sur eux engendre celui qu'on a sur les produits, 343. Sont aliénables et non aliénables, 344. Consommables et non consommables, *ibid.* Sur quoi leur valeur se fonde, *ibid.* Comment les revenus en émanent, 345.

FONDS PUBLICS; N'augmentent pas la masse des propriétés, 543. N'occasionnent pas une circulation utile, 544. Leur hausse n'enrichit pas la nation, *ibid.*, *en note.* Donnent naissance aux jeux de bourse, *ibid.* Sont une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, 545. Moyens employés pour leur donner plus d'appât, 548. Voyez *Emprunts publics.*

FONTENELLE; cité au sujet de la marche de l'esprit humain, 23.

FORBONNAIS; cité, 67. Est d'avis que le renchérissement des produits est un bien, 530, *en note.*

FORCE (la); mauvais moyen de domination, 106.

FORÊTS; dans quels cas les réglemens dont elles sont l'objet peuvent avoir des avantages, 136.

FORMALITÉS ET CÉRÉMONIES; sont une dépense payée par les nations, 482.

FORTUNES DES PARTICULIERS; se composent des fonds productifs qu'ils possèdent, 316. Sont représentées par une pyramide, 318. Déclinent quand elles n'augmentent pas, 453. Sont renversées par le désordre, 456. La fortune publique n'est pas d'une nature différente de celle des particuliers, 468. On n'est jamais assuré de les conserver, 494.

FRAI; mot technique pour exprimer l'usure des monnaies, 296. Forme des pièces qui perdent le moins par le frai, *ibid.* Par qui doit être supportée la perte qui en résulte, 297.

FRAIS DE PRODUCTION; dans quels cas excèdent l'utilité du produit, 147. Comment sont épargnés quand la circulation est active, 149. Leur diminution constitue la baisse réelle du prix, 324. Elle est toujours accompagnée d'une augmentation dans la quantité de la chose produite, 327. Les profits des capitaux en font nécessairement partie, 400. Les économies qu'on y fait tournent, tôt ou tard au profit de la société, 445.

FRANCE; a été victime de la versatilité de son gouvernement, 50. Une seule fausse mesure lui fait perdre une branche avantageuse d'industrie, 180, *en note.* Effets produits chez elle par le régime réglementaire, 196, *en note.* A

trop peu de ports de mer et de communications intérieures économiques, pour qu'elle puisse se confier entièrement au commerce de son approvisionnement en blé, 209. Son gouvernement n'est pas complètement indemnisé de ses frais de monnayage, 250. Sa monnaie a cours en beaucoup de lieux, 253, *en note*. En quoi son commerce extérieur est peu avantageux pour elle, 361. Triste situation de son commerce en 1812, 390. Peut étendre son territoire par des améliorations foncières, 408. Est capable de nourrir plus de soixante millions d'habitans, 450, *en note*.

FRANCS, DÉCIMES, CENTIMES; dénominations superflues, 294.

FRANKLIN; cité à l'occasion du luxe, 449. A l'occasion des folies des gouvernemens, 475. à l'occasion des contributions indirectes, 524.

FRAUDE (la); en administration, sert peu les gouvernemens et leur coûte beaucoup, 267. En matière d'impôts, est provoquée par des droits trop élevés, 519. Fait tort aux gens honnêtes en même temps qu'au fisc, *ibid* et 524.

FRÉDÉRIC II, ROI DE PRUSSE; cité à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, 238. Remboursa plus de monnaie de billon qu'il n'en avait fait, 262. S'imaginait à tort que ses armées rendaient aux peuples les subsides qu'il en tirait, 470. A prolongé son existence par un bon emploi de son temps, 482.

G.

GAINS; quand ils ne sont pas le prix d'un service productif, ne contribuent point au maintien de la société, 323.

GALIANI, économiste italien; ses ouvrages, 20. A été sur le point de ravir à Smith le plus beau fleuron de sa couronne, *ibid*. Caractère de cet auteur, 25, *en note*.

GARNIER; cité au sujet des monnaies grecques, 245, *en note*. Cité et combattu parce qu'il refuse aux monnaies de faire partie des richesses nationales, 257. Cité au sujet de la valeur du blé à Rome ancienne, 288. Cité sur ce que le sesterce romain contenait d'argent fin, 334, *en note*. Pense que la valeur des métaux est tombée au sixième de ce qu'elle était jadis, 338.

GÉNEVOIS; leur manière ingénieuse de rendre négociables des rentes viagères, 388.

GENOVESI; attribue à tort à l'échange la production commerciale, 62, *en note*.

GENTZ; son estimation du revenu de l'Angleterre, 472 *en note*.

GILETS DE LAINE; d'autant plus demandés qu'ils sont à plus bas prix, 318.

GLOIRE (la); n'est qu'un hochet dispendieux, 485.

GOBELINS; manufacture royale qui a toujours plus coûté qu'elle n'a produit, 189, *en note*, et 218.

GOUVERNEMENS (les); ont tous également à se reprocher des altérations dans les monnaies, 266. Perdent peu en perdant la possibilité de tromper, 267. Encouragent trop les études classiques, 366. Ne sont pas propres à administrer des caisses d'épargnes, 377. Ont tous donné l'exemple de violer les lois qui fixent le taux de l'intérêt, 393. Ils réduisent en pratique leurs mauvaises théories, 468. Achètent quelquefois des malheurs publics avec l'argent du public, 471. L'économie est chez eux une vertu bien plus haute que chez les particuliers, 472. Elle se rencontre plus souvent dans les gouvernemens aristocratiques que dans les autres, 473. Dans les besoins d'argent, ont recours à des ressources honteuses, 474. Ont quelquefois placé des épargnes, 517. Quel est leur unique mérite aux yeux des créanciers de l'état, 545. Motifs pour leur accorder du crédit, 548. Sont toujours des débiteurs dangereux, *ibid*. Puissant moyen qu'ils ont trouvé pour lever des emprunts, 549 et 550. N'ont qu'un seul bon moyen pour s'affranchir de leurs dettes, 555. S'il convient aux nations qu'ils amassent des trésors, 556.

GOUVERNEMENT (le); il est de son devoir de faire des expériences industrielles, 84. Peut atténuer les inconvéniens qui accompagnent l'emploi des machines nouvelles, 86. Attente souvent au droit de propriété, 133 *et suiv*. Rend un éminent service à la production quand il rend la propriété assurée, 137. But qu'il se propose dans le régime réglementaire, 152. C'est seulement dans des cas rares qu'il connaît mieux que les producteurs les besoins du peuple, 154, *en note*. Ses intérêts conformes à ceux des gouvernés, 155. A besoin de beaucoup de fermeté pour résister à des prétentions injustes, 158. Peut détruire par une seule fausse mesure un commerce important, 180. Pourquoi il aime à faire des réglemens, 191. Son intervention toujours fâcheuse même quand elle est indispensable, 198. Ne saurait faire le commerce économiquement, 208. Réussit mal à faire venir des blés du dehors, 213, et 219, *en note*. Niaiserie de ce qu'on appelle ses bienfaits, 213, *en note*. S'il augmente la richesse nationale en devenant producteur lui-même, 218. Devrait acheter chez les marchands les objets qu'il donne en présens, 219. Son industrie nuit à celle des particuliers, *ibid*. Devrait employer des entrepreneurs particuliers même pour les objets nécessaires à la défense de l'état, 220. En quoi il sert efficacement la production, *ibid*. S'attribue avec raison l'exclusive fabrication des monnaies, 249. Ne peut y faire d'autre bénéfice que celui qui résulte du prix du lingôt, 251. Ne se prévaut pas du privilége de frapper seul les monnaies pour en faire monter le prix, 252. Ne peut avec justice retenir le monnayage sur les paiemens qu'il exécute, 253. Pourquoi il fixe très-haut les émolumens de certains fonctionnaires, 363. Un mauvais gouvernement est destructif de la population, 426. Ne saurait convenablement diriger les consommations privées, 450. Perte qu'il fait supporter à une nation quand il est inepte ou passionné, 452. Ne restitue pas gratuitement la valeur de l'impôt qu'on lui paie gratuitement, 465. N'est pas propriétaire de la fortune publique, 468, *en note*. En quoi consiste son

habileté dans les dépenses publiques, 471. Le mot *gouvernement* comprend les hommes qui font les lois comme ceux qui les exécutent, *ibid., en note.* En quoi le système économique qu'il suit exerce une grande influence, *ibid.* Contribue puissamment à corriger ou à dépraver les mœurs, 492. Ses dépenses ne sont pas favorables à la reproduction, 505. Ecoute volontiers les conseillers avides et intéressés, 506. Déprave la nation quand il établit des loteries, 519. Et des universités comme celle de France, *ibid., en note.*

GRAINS (commerce des); pourquoi donne lieu à des considérations particulières, 206. Difficile et coûteux en France pour les entreprises particulières, 208. Exécuté quelquefois avec succès en Suisse par les gouvernemens cantonnaux, *ibid.* A besoin d'auxiliaires en France, 209. Est le plus sûr des approvisionnateurs, *ibid.* Excite à tort l'animadversion puplique, 210. Son utilité même dans le cas des accaparemens, 211. Remèdes à ses abus, 212. Son affranchissement ne doit pas avoir lieu sans précaution, 215. Discussions auxquelles il a donné lieu en Angleterre, 216. Abus qui ont donné naissance à ces discussions, 217.

GRENIERS D'ABONDANCE, pour les blés; sont une ressource moins sûre qu'un commerce habituel, 209.

GUADELOUPE (la); ne peut soutenir la concurrence des autres contrées qui cultivent le sucre, 228. Est à charge à la France, 230.

GUERRE; on la fesait autrefois moins dispendieuse qu'aujourd'hui, 290, 382 et 484. Son objet chez les anciens, 381. Et chez les modernes, 382. Deviendra plus rare à mesure que l'économie politique fera des progrès, 383. Fait périr beaucoup de gens hors des champs de bataille, 425, *en note.* Elle est devenue un métier, 483. Elle coûte plus que ses frais, 485. Est funeste aux vainqueurs aussi bien qu'aux vaincus, *ibid.* Est accompagnée de moins d'atrocités qu'autrefois, 486, *en note.* Deviendra plus rare par le progrès des lumières, 486.

GUERRES MARITIMES; Naissent de vanités puériles ou d'intérêts mal entendus, 136, *en note.*

H.

HAÏTI; ne peut cultiver le sucre à aussi bon compte que les pays où l'esclavage est établi, 229.

HAMILTON (Robert); économiste anglais demeuré fidèle à la méthode expérimentale de Smith, 41. Cité à l'appui du raisonnement qui prouve que la dépense des gouvernemens n'est pas une restitution, 467, *en note.* Cité à l'occasion des emprunts de l'Angleterre, 547. Et des caisses d'amortissement, 555, *en note.*

HANNETONS; par quel moyen ils ont été une fois détruits dans le canton de Berne, 190, *en note.*

HAVANE (la); fournit du sucre à meilleur marché que les autres Antilles, 231.

HENRI IV, roi de France: ne pouvait avoir aucune notion juste d'économie politique, 199. Pourquoi il révoque un privilège qu'il avait accordé aux fabricans de soieries, 179, *en note.* Donna le premier privilège à la compagnie française des Indes, 205, *en note.*

HISTORIENS; exemple du ridicule auquel il peuvent s'exposer quand ils ne savent pas l'économie politique, 18, *en note.* Comment il faut évaluer les sommes dont ils font mention, 287.

HOLLANDAIS (les); a quelle circonstance ils furent redevables du commerce de l'Inde, 180. Pourquoi ils brûlaient une partie de leurs épiceries des Moluques, 205, *en note.*

HOMME (l'); Pourquoi ses moyens d'exister dépendent de la valeur des produits et non de leur nature, 420. Seul parmi les animaux met de la prévoyance dans sa multiplication, 421. Préjugés qui s'opposent à cette prévoyance, *ibid.* Différentes natures des besoins qui le font périr, 422. Chacun d'eux est un capital accumulé, 425.

HOMMES DE LOI; souvent maladroits dans les ouvrages de la main, 99.

HONNEUR (l'); est une espèce de monnaie dont on paie certaines professions, 363.

HÔPITAUX et HOSPICES; voyez *Secours publics.*

HORACE (le poète); évaluation actuelle d'une somme dont il parle, 288, *en note.*

HORNER (M); pense que l'acte de navigation des Anglais n'a pas contribué à leur puissance 106, *en note.*

HUMBOLDT; cité au sujet de la culture du Nouveau-Monde, 145, *en note,* et 154 *en note.* Cité au sujet du droit de monnayage au Mexique, 251, *en note.* Cité sur la quantité d'or que fournissent les mines, 258. Et sur la quantité d'argent qui circule dans le monde, 340, *en note.* Croit que l'on a commencé à peine à jouir du riche produit des mines d'Amérique, 341. Estimation qu'il donne du produit en métaux précieux de toutes les mines du monde, 342. Cité à l'occasion d'un impôt rendu plus modéré et qui produit plus, 510.

HUME; a le premier donné la véritable théorie de l'intérêt des capitaux, 396.

I.

ILE-DE-FRANCE, maintenant île Maurice; ce qu'elle a coûté à la France, 233.

IMPORTATION DES MARCHANDISES; n'est pas contraire aux intérêts des producteurs nationaux, 145. Le pays gagne d'autant plus qu'en somme elle excède l'exportation, 161, et 335. Ne saurait être acquittée avec des lettres de change seulement, 300.

IMPOTS; sont une violation indispensable du droit de propriété, 136. Pourquoi ont pu être considérablement augmentés, 325, *en note.* En fesant hausser les prix ils diminuent la valeur totale des choses, 329, *en note.* Sont des valeurs livrées gratuitement parle contribuable, et qui ne sont pas restituées gratuitement par le gouvernement, 465. Paient la majeure partie

des consommations publiques, 501. Leur effet en général, 502. L'économie politique ne les regarde que comme un fait, sans examiner le droit, 503. Se mesurent sur la valeur dont il faut que le contribuable fasse le sacrifice, *ibid.* et 520. Sont une perte pour la société, 504. Balancée par les avantages qu'elle acquiert au prix de l'impôt, *ibid.* Leurs produits sont communément voués à une consommation improductive, *ibid.* Ils portent préjudice à la reproduction, 505. N'occasionnent pas un redoublement d'efforts de la part des producteurs, 506. Ils ont pu cependant suggérer quelques procédés économiques, *ibid.* Ils sont quelquefois pour les nations un moyen d'acheter des souffrances plutôt que du bien-être, *ibid-, en note.* Règles pour connaître quels sont les moins mauvais, 507. Quand ils sont poussés très loin, ils rendent moins, 508. Et rendent plus quand on les diminue, 509. Et quand on n'interprète pas au préjudice du contribuable les obscurités des lois, *ibid.* Mauvais quand ils coûtent au contribuable plus qu'ils ne rendent au trésor, 511. Quand ils sont légers dispensent des moyens de contrainte, 512. Plus lourds quand ils sont mal répartis, 513. Sont plus équitables quand ils portent sur des objets de luxe plutôt que sur des objets de nécessité. *ibid.* Les impôts progressifs sont les seuls équitables, 514. Quels sont ceux qui nuisent à la reproduction, *ibid.* Effet de ceux qui portent sur les successions et sur les mutations de propriétés, 515. Ils se paient facilement, 516. On en abuse en France, *ibid., en note.* Effet des impôts sur les procédures, *ibid.* Sur les objets de première nécessité, *ibid.* Agissent à la manière des amendes, 517 et 519. Peuvent être favorables à la morale publique, 517. Exemple de ceux qui sont immoraux, 518. Quand ils sont exagérés ils provoquent des fraudes, 519. Et transforment en crimes des actions utiles à la société, *ibid.* S'accroissent de toutes les dépenses étrangères auxquelles ils obligent les contribuables, 521. Peuvent se partager en impôts directs et en impôts indirects, *ibid.* Ne portent pas en totalité sur les contribuables qui paient, 525 et 530. Sont en partie payés par gens qui ne s'en doutent pas, 526, *en note.* Le même impôt, suivant les temps et les lieux, porte sur différentes classes de la société, 530. Celui dont on charge un produit doit l'atteindre le plus tard possible, 532. Les impôts sur les personnes et les denrées nécessaires plus funestes que les autres, *ibid.* Ce que l'impôt en nature a de bon et de mauvais, 533. Est le plus inégal de tous, *ibid.* Frais et abus de sa perception, 534. Les impôts doivent suivre les vicissitudes des revenus des particuliers, 536. Leur théorie générale, 537. Pourquoi ils ne font pas renchérir la monnaie en même temps que les denrées, 538. Sont devenus des tributs gigantesques, 539. Leurs effets probables dans l'avenir, *ibid.*

IMPÔT TERRITORIAL D'ANGLETERRE; Son injustice, 535.

IMPRIMERIE; conservera désormais les noms des bienfaiteurs de l'humanité, 84, *en note.*

Occupe beaucoup plus de travailleurs que la copie des manuscrits, 88.

INDES ORIENTALES; fournissent du sucre et de l'indigo à meilleur compte que les Antilles, 231, *en note.* Ne gagneraient rien à leur indépendance, 234, *en note.*

INDIENNES, ou toiles peintes; réclamations élevées contre elles quand l'usage en fut introduit, 157.

INDUSTRIE; produit la plupart des choses nécessaires à l'homme en société, 59. Analogie de ses procédés dans ses différentes branches, 60. Se sert toujours des lois de la nature pour agir sur des corps naturels, 61. Ses travaux se fondent par des nuances les uns dans les autres, 64. Comment elle se procure des instrumens quand elle en est dépourvue. 75. N'est bornée que par la somme des capitaux, 76. Se compose de théorie, d'application et d'exécution, 78. Exemple des richesses que nous lui devons, 80. Nul peuple ne doit désespérer de devenir industrieux, 82. Quelles consommations la favorisent, 146. Ses progrès ne sont pas dus à la découverte de l'Amérique, 340. Comment ses profits sont distribués aux industrieux, 352. A rendu indépendantes les classes industrieuses de la société, 381. Est la cause qui exerce une influence fondamentale sur la population, 429.

INDUSTRIE AGRICOLE. OU AGRICULTURE; objet qu'elle se propose, 59. Embrasse les travaux de la chasse, de la pêche et des mines, 64. Ne rend pas une nation indépendante plutôt que toute autre industrie, 65. Est bornée par l'étendue du territoire, 77. N'admet pas une grande subdivision du travail, 97. Ni des entreprises considérables. *ibid, en note.* En quoi consistent ses capitaux, 106. Elle était, chez les anciens, plus cultivée que les autres industries, 381. Emploie avantageusement les capitaux, 402.

INDUSTRIE COMMERCIALE, OU COMMERCE; objet qu'elle se propose, 59. Comment elle produit, 62 *et suiv.* En quelles professions elle se subdivise, 100. Admet les procédés expéditifs, 102. En quoi consistent ses capitaux, 108. Plus souvent réglementée que les autres, 158. Ses pertes accidentelles sont plus que compensées par ses bénéfices, 159, *en note.* Est, de toutes les industries, celle qui emploie les capitaux le moins avantageusement pour la nation, 403.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE; objet qu'elle se propose, 59. Ses produits méconnus par les économistes du dix-huitième siècle, 61. En quoi consistent ses capitaux, 108. Produit moins quand elle est réglementée, 156. Emploie les capitaux plus avantageusement pour la nation que le commerce, 403. Est exercée plus commodément dans les villes, 429. Et quelquefois forcément dans les campagnes, 430. Favorise l'agriculture en rendant ses produits susceptibles d'être transportés au loin, 432.

INDUSTRIEUX; toute épargne leur est favorable, 115. Leur classe comprend tous les hommes qui peuvent prétendre à un profit industriel, 352. Sont entrepreneurs ou salariés,

ibid. Plus chèrement payés quand ils ne sont pas occupés constamment, 364. Leur habileté est souvent un capital portant intérêt, *ibid.*

INSTRUCTION PUBLIQUE ; voyez *Enseignement public.*

INTÉRÊT DE L'ARGENT ; expression fondée sur une idée fausse, 396. Voyez *Intérêt des capitaux.*

INTÉRÊT DES CAPITAUX ; est le loyer d'un capital prêté, 76. Son taux modéré est un avantage qu'il ne faut pas envier aux nations étrangères, mais dont il faut profiter, 177. Est fondée sur les profits que gagnent les capitaux, 305. Était réprouvé autrefois, et pourquoi, 384. Les progrès de l'industrie ont changé cette opinion, 385. Comprend ordinairement une prime d'assurance destinée à couvrir les risques du prêteur, *ibid.* Pourquoi si élevé dans Rome ancienne, chez les musulmans, et dans les états du moyen âge, 386. Plus élevé quand l'emploi que l'emprunteur fait du capital est hazardeux, 387. Et quand on peut faire un emploi lucratif du capital emprunté, 390. Motifs qui en firent baisser le taux en France en 1812, *ibid.* Moins élevé dans les villes que dans les campagnes, 391, *en note.* La liberté de stipuler toute espèce d'intérêt favorable à l'emploi de tous les capitaux, *ibid* et 393. Les prêteurs et les emprunteurs s'entendent pour violer les lois qui ont la prétention d'en fixer le taux, *ibid.* Dans quel cas il convient qu'il soit déterminé par une loi, *ibid.* Ne devrait pas dans ce cas être appelé intérêt légal, 394. Sa théorie est demeurée inconnue jusqu'à Hume et Smith, 396. Est une preuve que les capitaux rendent un profit indépendant des profits industriels, 397. Peut avec avantage être payé par une nation à une autre, pourvu que la première n'en ait pas consommé le principal, 417. Son taux déguisé par la manière dont on stipule le prix des fonds publics, 550.

INTÉRÊT PERSONNEL ; propage de mauvaises doctrines économiques, 45. Est le meilleur juge de ce qu'il convient de produire, 154. Mais il ne faut pas que celui des consommateurs soit sacrifié à celui des producteurs, 157. Dans quel cas il se trouve opposé à l'intérêt général, 176.

INVALIDES (militaires) sont quelquefois secourus par la vanité plus que par l'humanité, 495.

INVENTAIRE ; seul moyen de connaître si un capital est diminué ou augmenté, 110, et 446. Peut constater tout à la fois une diminution de numéraire et une augmentation de capital, 168, *en note.*

J.

JARDINS D'AGRÉMENT ; donnent un produit immatériel, 130. Ce qui en fait le mérite, 131.

JEAN, roi de France ; intérêt qu'il autorise les juifs à se faire payer, 386.

JEUX DE HASARD ; quand ils sont tolérés pour de l'argent, sont un impôt honteux qui coûte plus au public qu'il ne rapporte au gouvernement, 519, *en note.*

JOSEPH II, empereur d'Autriche ; son mot à l'occasion d'une ville fondée dans la Tauride. 433.

JOUISSANCES ; consistent dans la satisfaction d'un besoin, 316, *en note.* Pour une nation apathique ne valent pas ce qu'elles coûtent, *ibid.* On en est avide dans les temps de désastres, 389.

JOURS FÉRIÉS, ordonnés par l'église ; Sont un impôt qui ne rapportent rien au fisc, 512.

JUIFS ; le haut intérêt qu'ils exigeaient était la conséquence des extorsions qu'on exerçait sur eux, 385. Intérêt qu'ils se fesaient payer sous le roi Jean, 386.

JURISCONSULTES ; cas où leurs travaux n'augmentent pas la richesse générale, bien qu'ils soient productifs, 125.

JUSTICE (administration de la) ; doit être rangée dans les dépenses qui regardent toute la nation, 501. Comment le principe de la concurrence pourrait y être introduit, *ibid.*

L.

LA BOURDONNAIS ; Sa réponse à un directeur de la compagnie des Indes, 204, *en note.*

LACÉDÉMONIENS ; leur monnaie de fer peu propre à cet usage, 246, *en note.*

LA FONTAINE ; cité comme apologiste de la dépense, 460, *en note.*

LA HARPE (l'académicien) ; emploie un terme d'économie politique dont il ignore la signification, 149, *en note.*

LAMERVILLE ; par quelle circonstance imprévue il fonda la compagnie d'Ostende, 205.

LANDSDOWNE (le marquis de) ; cité à l'occasion de l'impôt sur le thé, 510, *en note.*

LAUDERDALE ; est opposé aux accumulations, 115, *en note.* Croit que les richesses des nations et celles des particuliers se règlent sur des principes opposés, 331, *en note.*

LAVOISIER ; ses découvertes en chimie ont rendu des services aux arts, 84, *en note.*

LAW ; forme de ses billets de banque, 272. S'est mépris au sujet de l'intérêt des capitaux, 396.

LEBLANC ; son *Traité historique des monnaies,* cité, 295.

LECTURE ; elle met le moindre citoyen en rapport avec le plus savant, 491

LÉOPOLD, grand-duc de Toscane ; son éloge, 473.

LETTRES A MALTHUS : occasion de cet ouvrage de l'auteur, 144.

LETTRES DE CHANGE ; mandats propres à remplacer la monnaie, 299. Valent quelquefois plus quelquefois moins que la somme qu'elles portent, 300. Quand elles n'ont pas pour fondement des envois de valeurs réelles, ne peuvent servir à acquitter une dette, 301. Caractères de celles qu'on nomme papier de circulation, *ibid.* Sont le véritable gage des billets de banque, 306. Ne peuvent inspirer la confiance que lorsqu'elles représentent des valeurs réelles, 308, *en note.*

LÉVIS (le duc de) ; cité au sujet de l'avantage

que les Anglais ont retiré de l'indépendance de l'Amérique, 234, *en note*.

LIBERTÉ DE LA PRESSE; est une garantie du droit de propriété, 133, *en note*.

LICENCES (commerce par); en quoi consistait ce commerce sous Bonaparte, 146.

LIN DE LA NOUVELLE ZÉLANDE; plante à acclimater en Europe, 487, *en note*.

LIVRES; pourquoi le public se défie de ceux qu'on lui présente, 46. Le total de leur valeur supérieur à ce qu'il était quand ce produit était plus cher, 328.

LIVRES ÉLÉMENTAIRES; sont ce qu'on peut faire de plus utile pour l'instruction générale, 489. Moyen d'en avoir de bons, *ibid.*

LIVRE TOURNOIS; monnaie instituée par Charlemagne, 262. Quelles altérations elle subit sous ses successeurs, 263. Pour quelles causes elle n'a pas conservé son poids et sa valeur, 295.

LOCKE; sa méthode pour évaluer la dépréciation de l'argent des temps anciens aux temps modernes, combattue, 339. Son opinion sur la quantité d'argent qu'il y a dans le monde, examinée, 340, *en note*. S'est mépris au sujet de l'intérêt des capitaux, 396.

LOCEMENT; objet important de consommation, 449.

LOGIQUE; ne paraît pas devoir être l'objet d'un enseignement spécial, 492, *en note*.

LOIS GÉNÉRALES; la connaissance de celles qui régissent les richesses sont l'objet de l'économie politique, 6. Dans quel cas on les nomme des principes, 7. Voyez *Réglemens de l'administration*.

LOIS SOMPTUAIRES; leur inutilité, 464.

LOTERIES; funestes à l'épargne et contraires au bien-être de la classe des ouvriers, 378. Sont un impôt honteux pour les gouvernemens qui l'admettent, 519. Elles pervertissent les habitudes d'un peuple, *ibid, en note*.

LOUIS XII, roi de France; évaluation du revenu public sous son règne, 289.

LOUIS XIV; son faste et son déclin, 118. Ses fêtes considérées comme un calcul économique, fâcheuses, 238. Effets de sa révocation de l'édit de Nantes, 239. Montant de la dette publique à la fin de son règne, 290. Ses encouragemens à la population inutiles, 424. Prétend qu'un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup, 469. Dépenses qu'il a faites à Versailles, *ibid, en note*. Crée des emplois ridicules, 474. Observations que lui fait l'ambassadeur de Hollande sur ce qu'il perdra à faire la guerre à son pays, 485. Idée qu'il se formait des propriétés, 507, *en note*.

LUMIÈRES; celles qui éclairent les hommes sont toutes récentes, 43. Comment elles acquièrent le caractère de la certitude, 44. Ne prennent naissance que dans la classe mitoyenne, 46. Combien elles sont encore peu répandues, 51. En quoi favorables à la production, 80. Utilement répandues par les soins des gouvernemens, 221. Rendent les consommations plus judicieuses, 450. Ce mot défini, *ibid., en note*. Leur progrès fera voir que les guerres sont une duperie, 485. En quoi elles influent sur le bonheur des nations, 487. Quelles sont celles que la société est intéressée à répandre à ses frais, *ibid.* Les universités servent peu à leurs progrès, 488. Elles adoucissent les mœurs, 489.

LUXE; celui d'ostentation distingué de celui de commodité, 448. Définitions qu'on a données de ce mot, 457. Réveille plutôt l'idée de la dépense que celle de la sensualité, 458. Mais les frais où entraîne une sensualité recherchée peuvent être comparés à ceux qui résultent de l'ostentation, *ibid.* Son influence sur l'économie des nations, 459. Fait tort à des consommations mieux entendues, *ibid.* Pourquoi il est célébré par les poètes, 460. Pourquoi la misère marche à sa suite, *ibid.* Ne mérite pas d'être encouragé, 462. Provoque l'intrigue et les concussions, 463. Ne tend pas à diminuer l'inégalité des fortunes, *ibid.* Peut-être avantageusement réprimé par l'impôt, 517.

LUXE (objets de); pourquoi n'admettent pas les procédés expéditifs, 97. Ne procurent pas à leurs auteurs les plus gros profits, 359. Pourquoi il est avantageux de les frapper de l'impôt, 517.

LYON (la ville de); ses réclamations contre les toile peintes, 158. Ses mauvaises mesures à l'époque d'une disette, 213.

M.

MACCULLOCH (M.); sectateur de Ricardo, s'est éloigné de la méthode expérimentale, 16, *en note*. Son opinion que tous les salaires sont égaux, combattue, 322 et 363. Relève avec emphase une doctrine de Ricardo, 411.

MACHINES; sont des outils compliqués, 85. Inconvéniens qui accompagnent leur introduction, 86. Circonstances qui atténuent ces inconvéniens, *ibid.* Ils ne doivent pas faire rejeter l'emploi des machines, 87. En quoi elles sont favorables aux producteurs et aux consommateurs, 88. De même qu'aux progrès de la civilisation, *ibid.* Rendent les chômages moins fâcheux pour la classe ouvrière, *ibid.* Rendent les produits plus parfaits, 89. Concourent aux progrès de l'esprit humain, 90. Sont un emploi de capitaux qui rapportent à la société plus que l'intérêt des fonds employés, 403.

MAHOMET; a favorisé l'usure en proscrivant le prêt à intérêt, 386.

MAIN D'ŒUVRE; moins chère quand les vivres sont à haut prix, 373, *en note*. Précautions à prendre quand elle tombe trop bas, 375. Est plus ou moins élevée selon que l'ouvrier a plus ou moins de besoins, 376.

MAINTENON (madame de); cite un mot de Louis XIV, 468.

MAISONS D'HABITATION; sont un produit manufacturé, et, relativement à l'impôt, différent essentiellement des terres, 530.

MAITRISES; voyez *Corporations*.

MALESHERBES; a introduit des végétaux nouveaux en France, 84, *en note*.

MALTHUS; Veut qu'on repousse de l'Angle-

terre les blés étrangers, 217. Sa doctrine relativement aux profits fonciers, 411. Cité avec éloge au sujet de la population des états, 424, *en note*. Injustice de quelques-uns de ses antagonistes, 494, *en note*. Son opinion que les impôts favorisent la reproduction, combattue, 504.

MANDATS ; papier-monnaie destiné à remplacer les assignats, 274.

MANUFACTURES ; les expériences y sont faciles, 83. Leur travail est sujet à des vicissitudes, 375. Elles sont nécessaires à la prospérité de l'agriculture, 432. Voyez *Industrie manufacturière*.

MANUFACTURIER (le); est un entrepreneur d'industrie, 79. Quelles transformations il fait subir à son capital, 108. Sait mieux que le gouvernement ce qu'il convient de produire, 156.

MARCHANDISES ; ce qui en favorise la vente, 138. Ce n'est pas le défaut d'argent dans les consommateurs qui les rend surabondantes, 140. Quelles sont les causes de leur encombrement, 142. La dépréciation des unes est accompagnée de la cherté des autres, *ibid.* Leur valeur totale n'est pas représentée par la valeur totale des monnaies, 279. Quels moyens nous avons de comparer leur valeur à des époques et dans des pays différens, 284. D'autant plus demandées qu'elles sont meilleur marché, 318. Quelles circonstances accidentelles influent sur leur prix, 319.

MARCHÉS DE CAMPAGNES, décèlent une industrie imparfaite, 96, *en note*.

MARIAGES ; deviennent plus nombreux après la peste, 425.

MARINE MARCHANDE de France ; n'est pas ce qu'elle devrait être et quelles en sont les causes, 232.

MARTINIQUE (la) ; ne peut soutenir la concurrence des autres contrées qui cultivent le sucre, 228. Est à charge à la France, 250.

MATIÈRES PREMIÈRES ; il n'est pas plus avantageux d'employer de préférence celles qui viennent de l'intérieur, 156. Ce qu'il faut entendre par ce mot, 445, *en note*. Quand elles sont de nulle valeur ne font pas partie des consommations d'une entreprise, 445.

MÉDECINS ; sont marchands d'un produit immatériel, 125. Leur profession ne peut pas être entièrement libre, 196. Leur profit, pour être équitable, doit excéder le salaire de leurs peines et l'intérêt viager de leurs avances, 364, *en note*. Ils ne peuvent rien pour maintenir la population, mais ils améliorent sa condition, 426, *en note*.

MELON ; cet auteur combattu au sujet des emprunts publics, 540.

MÉNAGÈRE ; raison de la grande influence qu'elle exerce sur les petites fortunes, 442. Exemple cité des fâcheux effets de la négligence de l'une d'elles, 456, *en note*.

MERCIER DE LA RIVIÈRE ; nomme de faux produits les produits manufacturés, 61.

MESURES DES GRANDEURS ; caractères qu'elles doivent avoir, 280. Peuvent donner une idée juste de la grandeur d'une pyramide d'Egypte, et non de la valeur d'un chameau, *ibid.*

MÉTAUX PRÉCIEUX (l'or ou l'argent) ; si l'importation en est plus favorable au pays que celle de toute autre marchandise, 161. Leurs usages, *ibid.* Moins utiles que le verre, 162. Les nations s'enrichissent en les exportant, 163, *en note*. N'ont dans les échanges entre les nations pas plus d'avantage que toute autre marchandise, 164. Le besoin qu'en a chaque nation est borné, 171. Ont toujours été exportés d'Espagne et d'Angleterre malgré les défenses, 172. Leur contrôle peut être l'objet d'un réglement, 198. Sont les matières les plus propres à faire les monnaies, 245. Paient un droit d'extraction au Mexique, 251, *en note*. Leur valeur règle la valeur des monnaie qui en sont faites, 255. Causes de la variation de leur valeur, *ibid.* Elle dépend de l'étendue de la demande, 256, *en note*. Offrent le moins mauvais moyen qu'on ait de comparer la valeur de deux objets séparés par une grande distance, 285. Estimation de la dépréciation qu'ils ont subie depuis l'antiquité, 334. Ce n'est pas à leur abondance qu'on a dû les progrès de l'industrie, 340. Raisons pour croire que leur valeur décroît tous les jours, *ibid.* Et décroîtra encore, 341. Estimation de ce qu'on en produit annuellement, 342.

MÉTAYERS, ou fermiers à moitié fruits ; mode de culture peu favorable à l'amélioration des terres, 415.

MÉTIERS A BAS ; effet de cette invention sur la richesse publique, 326.

MÉTRIQUE (système) ; ses avantages pour les monnaies, 293.

MEXIQUE ; n'avait point de monnaie dans l'origine, 242. Les métaux précieux y paient un droit d'extraction, 251, *en note*. Que le gouvernement a été obligé de baisser, 342. En quoi l'indépendance de ce pays sera favorable au bon marché des métaux précieux, 343.

MINES ; leur bonne exploitation rend nécessaires quelques réglemens particuliers, 136. Favorisent la cultivation des campagnes environnantes, 145, *en note*. Leur meilleur exploitation fera baisser le prix des métaux précieux, 341.

MINISTRE DES FINANCES (un) ; Quel est le talent qui le rend le plus recommandable, 586.

MISÈRE ; différentes formes sous lesquelles elle nuit à la population, 422. Marche toujours à la suite du luxe, 460. N'est pas nécessaire pour que le riche soit bien servi, 464.

MODE (la) ; cause quelquefois la ruine d'un genre de manufactures, 374. Son influence fâcheuse sur la prospérité publique, 449.

MODERNES (les) ; plus industrieux que les anciens, 80.

MODISTES ; font souvent banqueroute, 560.

MOINES ; ne font point de tort à la population par leur célibat mais par leur oisiveté, 427.

MOLUQUES ; ont fourni l'exemple du plus exclusif de tous les commerces, 255.

MONNAIE ; donnée en échange constate le prix d'une chose, 56. N'est pas l'objet qu'on se propose définitivement d'acquérir, 158 et 159. N'a toujours en somme totale que la même valeur, 162. Pourquoi dans les échanges est préféré à la marchandise, 164 et 241. Ne pré-

sente pas aux nations les motifs de préférence qu'elle offre aux particuliers, 164. Sa dépréciation, quand elle est légère, favorise l'industrie, 165, *en note*, et 271. Peut être à charge à son possesseur, 166. Son abondance n'est pas la même chose que l'abondance des capitaux, 167.

MONNAIES (les); leur nature et leurs usages, 240. De quelle manière elles facilitent les échanges, *ibid.* Sont d'autant plus nécessaires que le pays est plus civilisé, 242. Ne circulent pas en vertu de l'autorité des lois, 243. Fictives chez les nègres de Gambie, *ibid.*, *en note*. Matières dont on les a faites, 244. Doivent pouvoir se diviser sans perte, 245. Se transporter aisément, *ibid.* Etre peu variables dans leur valeur, *ibid.* Avoir cours partout, 246. Pourquoi celles de fer des Lacédémoniens ne pouvaient se perpétuer, *ibid.* Utilité de leur empreinte, 247. Origine de leur valeur, 248. Les pièces monnayées sont une marchandise différente du lingot, 249. Le gouvernement a le privilége exclusif de leur fabrication, *ibid.* Leur fabrication gratuite en Angleterre et en Russie, 250. Si elle n'était pas gratuite, on ne devrait pas craindre que les monnaies fussent exportées, 252. Celles de France ont cours en beaucoup de lieux, 253, *en note*. Leur valeur ne saurait tomber au-dessous de celle du lingot, 254. La valeur de l'alliage y est nulle, 256. Font partie des richesses nationales, 257. Faites de différens métaux, ne peuvent conserver un rapport fixe dans leur valeur, 258. Comment influent sur le change avec l'étranger, 261. Comment sont altérées par les gouvernemens, 262. Ce que les historiens appellent augmentation des monnaies, 264. La dépréciation qu'elles éprouvent, pourvu qu'elle ne soit pas trop forte, est favorable à l'industrie, 271, *en note*. Ne sont pas seulement un signe, 278. Leur valeur totale n'égale pas celle de toutes les autres marchandises, 279. Ne sont pas une mesure des valeurs, 280. A quoi se réduit leur utilité comme moyen d'appréciation, 281. Ne sont pas un bon moyen d'appréciation pour comparer la valeur de deux objets à des époques différentes, *ibid.* Erreurs de Montesquieu à leur sujet, 282. Ce qu'elles devraient être quant à leur matière, leur forme, leur empreinte, 291. Les pièces ne devraient point porter de nom particulier, 292. Mais la loi devrait statuer que les paiemens fussent faits en métal monnayé, 294. La loi ne devrait établir aucune proportion de valeur entre les pièces, *ibid.* Les monnaies ne devraient être que du métal étiqueté, *ibid.* Et pouvoir s'exporter librement, 295. Quelle est la meilleure forme à leur donner, 296. On devrait, aux hôtels des monnaies, changer une pièce vieille contre une neuve, pourvu que l'empreinte en fut visible, 299. Signes par lesquels les monnaies peuvent être suppléées, *ibid.* et 303. Elles ne font pas parties des revenus d'une nation, 355. Leur abondance ne fait pas baisser le taux de l'intérêt, 394. Les mêmes pièces peuvent faire passer dix capitaux différens d'une main dans une autre, *ibid.* Sous quel rapport elle ne font pas partie des capitaux de la société, 396, *en note*. Pourquoi les impôts n'en augmentent pas le prix comme celui des autres produits, 538.

MONTESQUIEU; quelles sont les obligations que l'on a à cet écrivain, 23. Erreur dans laquelle il est tombé au sujet des monnaies, 280 et 282. Attribue à la prohibition du prêt à intérêt la décadence du commerce, 585. S'est mépris au sujet de l'intérêt des capitaux, 396. Cité comme apologiste de la dépense, 460, *en note*. Éloge qu'il fait de Charlemagne, 473.

MONTRE (valeur d'une); comment se distribue entre ceux qui ont concouru à sa production, 330.

MONUMENS PUBLICS; luxe qu'il n'est pas aisé de justifier aux yeux de la raison, 500. Inconvéniens de ceux qui ont pour objet de célébrer des triomphes militaires, *ibid.*

MORALE; en quoi les écoles d'enseignement mutuel lui sont favorables, 491, *en note*. Ne paraît pas susceptible d'être l'objet d'un enseignement spécial, 492. Quand elle n'est que dogmatique, elle influe peu sur la conduite des hommes. *ibid.* Celle d'un peuple est susceptible de se dépraver et de se régénérer, 493.

MOULINS; avantages qui sont résultés pour l'humanité de l'usage de cette machine, 90.

MOYEN AGE; époque où les nations d'Europe étaient peu puissantes et pourquoi, 416.

MUNGO-PARK; cité à l'occasion de la monnaie des peuples d'Afrique, 243, *en note*.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS; en quoi favorables à la société, 515.

N.

NAISSANCES; sont plus nombreuses après la peste, 425. Ne suffisent pas pour accroître la population, *ibid.* En moins grand nombre peuvent suffire à l'entretien d'une population plus nombreuse, 426, *en note*. Ne sont pas une indication du nombre des hommes, 427.

NANTES; les colonies ne sont pas nécessaires à la prospérité de son commerce, 232.

NATIONS, pourquoi elles ne profitent pas des leçons de l'expérience, 10, *en note*. Si elles doivent repousser les connaissances économiques parce qu'elles ont subsisté sans elles, 42. Si elles doivent désespérer d'être mieux par la raison qu'elles ont été mal, 45. Sont soumises à des maux nécessaires, mais elles en éprouvent d'autres dont elles pourraient se débarrasser, 46. Ne s'éclairent que lentement, 47. Ne sont pas les unes salariées, les autres non, 65. Vivent du produit brut, 66. Etendent moins facilement leur commerce au dehors quand elles ont peu de capitaux, 77. Il n'est pas dans leur intérêt d'être dominatrices, 106. Modernes, croissent en opulence, 116. Les plus riches, en quoi sont encore misérables, *ibid.* Consomment un produit immatériel en fesant usage des établissemens publics, 130. Pourquoi ne parviennent jamais à un certain degré d'opulence sans un gouverne-

ment régulier, 157. Chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres, 144. Ne consomment jamais rien que leur production indigène, 156, *en note*. Ne sont pas plus riches quand elles ont une plus grande quantité de numéraire, 163. Ne sont jamais, comme les particuliers, dans le cas de liquider leur fortune, 165. Sont plus riches quand leur produits sont à bon marché, 176. Prospèrent malgré leurs sottises, 180. Leur prospérité est peu de chose comparée à ce qu'elle pourrait être, 181. Peuvent s'enrichir par le pillage, 222. Inconvéniens de ce parti, 225. Sont mieux accommodées qu'elles ne l'étaient autrefois, 325, *en note* et 327. Cas où elles seraient infiniment riches, 330. Absorberont plus de métaux précieux en devenant plus civilisées, 342. Leur produit net est la même chose que leur produit brut, 354. Sont les unes aux autres, relativement à leurs intérêts, comme sont les particuliers entre eux, 355. Les produits immatériels font partie de leur revenus, *ibid.* Il ne leur convient pas de se faire marchandes d'objets de luxe, 361. Pourquoi sont fréquemment mal servies par les fonctionnaires publics, 365. Vaincues autrefois par les peuples pauvres et barbares, 381. Rendues indépendantes par l'industrie, 382. Celles qui seront civilisées auront désormais la prépondérance, 383. Quel est le dernier progrès qu'elles aient à faire, *ibid.* Les meilleurs emplois de capitaux pour les capitalistes, ne sont pas toujours les plus avantageux pour elles, 402. Quand il leur convient de faire le commerce de transport, 403. Peuvent étendre leur territoire par des améliorations foncières, 408. Celles qui sont civilisées produisent et consomment plus que les autres, 439. Pertes qu'elles éprouvent par la faute d'un mauvais gouvernement, 452. Les gens sages sont obligés de suivre leur marche, 462. Se conduisent bien quand on ne les déprave pas, *ibid.* Se relèvent promptement des excès dont elles sont victimes, 475. Consomment les services des fonctionnaires publics, 476. Et des établissemens publics, 477. Peuvent être bien gouvernées à bon marché, 478. Mal servies par des fonctionnaires publics non salariés, 480. Ne peuvent jamais être aussi bien servies que les particuliers, 481. Sont obligées, dans les temps modernes, de salarier des armées, 482. Celles qui se ruineront subiront à l'avenir le joug des autres, 484. Elles n'ont jamais rien à gagner par la guerre, 485. Sont amies entre elles par une suite de la nature des choses, 486. Ce qui fait leur principale force, *ibid.* Sont intéressées à la propagation des connaissances humaines, 487. Quelles connaissances elles doivent répandre à leurs frais, 488 et 491. Leurs propriétés foncières paient une part de leurs consommations publiques, 501. L'impôt leur fait toujours du mal quant à sa levée, et ne peut leur faire du bien que par son emploi, 506. Ne sont pas riches parce qu'elles paient, mais elles paient parce qu'elles sont riches, *ibid.* On leur fait souvent payer des malheurs comme si c'étaient des jouissances, *ibid.*, *en note*. Sont condamnées par les gros impôts à des travaux de galériens, 539.

NATURE (la); seule ne pourvoirait à l'entretien que d'un petit nombre d'hommes, 60. C'est elle qui fournit ce que gagnent les consommateurs quand les produits éprouvent une baisse réelle et non relative, 325. Elle méprise les individus et ne protège que les especes, 419.

NATURE DES CHOSES (la); ce que signifie cette expression, 4.

NAVIGATION; moins dangereuse pour les modernes que pour les anciens, 387.

NÉCESSAIRE (le); varie selon les habitudes contractées et les pays 376, et 457. Ne peut se distinguer du superflu, *ibid* et 513.

NECKER, ministre des finances; son éloge, 474. Cité au sujet des frais de recouvrement, 511. Et de la corvée, 512, *en note*.

NÈGRES; si leur travail est plus ou moins coûteux que celui des hommes libres, 227. Ne s'assujettiront jamais que par force à la culture du sucre, 228. Leur état dans la nouvelle république d'Haïti, 229. Leur esclavage ne saurait être un moyen durable d'exploitation et d'industrie, *ibid.* La manière dont on les tire de la côte d'Afrique, est réprouvée par la partie estimable de toutes les nations, 230.

NOBLES (les); sont beaucoup moins belliqueux qu'autrefois, 483.

NUMÉRAIRE; évaluation de celui de la France, 69. Et de l'Angleterre, *ibid.* Vaut d'autant moins qu'il est plus abondant, 164. Ne fait souvent partie d'aucun capital, 167. Voyez *Monnaie*.

O.

OCTROI (droit d'); ce que c'est, 522. Renchérit les produits qui se fabriquent dans la ville qui paie cet impôt, 528.

OLIVIER DE SERRES; le premier qui ait formé une ferme expérimentale, 84, *en note*.

OR (métal d'); la quantité qu'en fournissent les mines est quarante-cinq fois moindre que celle de l'argent, 258. Raison qui fait préférer en Angleterre de faire les paiemens en or, 259. Vaut moins relativement à l'argent, en Asie qu'en Europe, 260. Quantité qui en a été portée d'Angleterre en France, de 1810 à 1813, 270, *en note*. Sa valeur a décliné autant que celle de l'argent, 338. Estimation de la quantité qui en est annuellement produite, 342. Voyez *Métaux précieux*.

OSTENTATION (l'); distinguée du luxe, 458.

OTTO GUERICKE; tire le premier des étincelles électriques, 221.

OUVRIERS; en quoi ils concourent à la production, 79. Quelle influence l'introduction des machines exerce sur eux, 86. En quoi la division du travail leur est contraire, 99. Et favorable, *ibid.* Sont quelquefois entrepreneurs, 352, *en note*, et 372, *en note*. Comment ils reçoivent leurs revenus, 353 Les plus misérables sont souvent ceux qui travaillent aux choses les plus chères, 359. Ne gagnent

que ce qu'il faut pour que leur classe s'entretienne, 372. Sont des espèces de capitaux accumulés, *ibid.* Se recrutent principalement dans les campagnes, 373. Sont payés moins cher quand les vivres sont à haut prix, *ibid.*, *en note*. Précautions à prendre quand on veut venir à leur secours, 375. Leurs besoins sont très-divers et influent sur les salaires, 376. Ce qu'il serait à désirer qu'ils eussent à consommer, 377. Sont en général trop imprévoyans, *ibid.* Devraient établir partout des caisses d'épargnes, *ibid.* Les loteries sont fatales à leur bien-être, de même que leurs orgies, 378. Ont du désavantage contre les maîtres pour régler le prix du travail, *ibid.* Les maîtres ne peuvent être contraints de les soigner quand l'ouvrage vient à manquer, 379. On ne peut, avec justice, leur interdire le mariage, *ibid.* Le gouvernement doit protéger leurs intérêts, 380. Ne travaillent pas moins parce qu'ils sont bien payés, *ibid.* Travaillent mieux quand ils ont plus de besoins, 464. Pourquoi la société doit chercher à leur donner à ses frais, de l'instruction, 489. Sont exposés, même sans inconduite, à tomber dans l'indigence, 496.

P.

PAIR DU CHANGE ; ce que c'est, 300.

PAPIER ; sommes tirées par eux du royaume de France dès le sixième siècle, 289.

PAPIER ; produit précieux de l'industrie, 81.

PAPIER-MONNAIE ; cause d'une circulation prodigieusement active, 151, et 271. Cause d'une disette en 1794, 154, *en note*. Est un papier non remboursable, 269. Sources de sa valeur, 270. A une valeur différente dans l'intérieur et au dehors, *ibid, en note*. Cause une dépréciation de la monnaie, favorable à l'industrie quand elle est légère, 271. Son défaut est de pouvoir être multiplié indéfiniment, *ibid.* Histoire de celui de Law, 272. De celui qui a porté le nom d'assignat, 273. Des *bank-notes*, en Angleterre, 274. Projet de Ricardo, pour que sa valeur ne tombe pas au-dessous de la valeur du métal, 276. Son emploi a coûté la vie à bien des condamnés en Angleterre, 277. Image sous laquelle Smith le représente, *ibid.*

PAPIERS POUR TENTURES ; est un produit bien entendu, 119.

PARIS (la ville de) ; ses réclamations contre les toiles peintes, 158. Est encombrée parce qu'elle n'a pas été bâtie pour sa population et sa richesse actuelles, 344.

PARLEMENT D'ANGLETERRE ; représente le ministère et non la nation, 310, *en note*.

PAULINA ; dame romaine ; son luxe effréné, 463.

PENSYLVANIE (état de) ; se rend coupable d'altération dans sa monnaie, 266.

PESTE (la) ; n'altère pas d'une manière durable la population, 425.

PEUPLE (bas) ; obligé, presque partout, de se passer des produits qui conviennent aux nations civilisées, 318.

PHILIPPE I, roi de France ; altère le premier la monnaie de Charlemagne, 263.

PHILIPPE IV, LE BEL, roi de France ; fait déserter les foires et marchés à cause des altérations qu'il fait subir aux monnaies, 266.

PHILIPPE VI, DE VALOIS, roi de France ; commande le parjure à ses officiers des monnaies, 265, *en note*. Fait déserter le commerce, 266.

PIASTRES D'ESPAGNE ; pourquoi elles ont cours de monnaie presque partout, 253. Offrent un exemple curieux de la valeur que l'empreinte ajoute aux pièces de monnaie, *ibid.*

PITT, ministre des finances d'Angleterre ; cité 70, *en note*. Il est le premier qui ait négocié des emprunts par souscription, 549 *en note*.

PLACEMENS de capitaux ; se font par routine, 188.

PLANTATIONS ; en quoi favorables à la santé publique, 131.

PLATON ; ses idées sur l'économie des sociétés, 18.

POINT DE DROIT (le) ; est inutile à discuter, 25, *en note*.

POIVRE, célèbre voyageur ; cité au sujet du bas prix auquel on pourrait acheter du sucre à la Cochinchine, 231. Cité à l'occasion de ce que l'Ile de France a coûté à la métropole, 233.

POLICE ; caractères qui distinguent la bonne de la mauvaise, 192.

POLITIQUE ; en quoi cette science diffère de l'économie politique, 1. La bonne est conforme aux principes de l'humanité, 145. Et à la bonne foi, 267. Influe sur le prix que coûte l'administration de l'état, 320.

POMME DE TERRE ; a influé sur la population de l'Europe, 487, *en note*.

POPULATION ; la misère en fait périr tous les ans une partie, 421. Sous quelles formes variées cette misère se fait sentir, 422. Limitée en tous pays par la quantité des produits, 423. Les publicistes partagent presque tous cette opinion, *ibid.* Inutilité des mesures par lesquelles on a cru pouvoir la multiplier, 424. Ce qui la multiplie réellement, *ibid.* N'est réduite que momentanément par la peste la guerre et la famine, 425. La même population peut être entretenue avec moins de naissances, 426, *en note*. Les moines ne lui font pas tort en ne se mariant pas mais en nuisant à l'industrie, 427. N'est pas plus mal pourvue quand elle est plus nombreuse, *ibid.* Ce qu'elle devient dans les années de disette, 428. Est plus nombreuse chez les modernes que chez les anciens, 429. Quelles circonstances déterminent sa distribution sur le globe, *ibid.* Proportion entre ce qu'en nourrissent les campagnes et les villes, 430. Celle de France devrait être de soixante millions d'habitans, 431. *en note*.

PORTUGAIS ; perdent le commerce de l'Inde par une seule fausse mesure de gouvernement, 180.

POUDRE A CANON ; devrait être fabriquée par des entrepreneurs particuliers, 220. A rendu la guerre plus dispendieuse qu'elle n'était, 484.

PRAIRIES ARTIFICIELLES; follement proscrites par des réglemens, 153.

PRÉJUGÉS RELIGIEUX; font périr de misère tous les ans une partie de la population, 421, *en note*.

PRÊTRES; leur consommation est substituée à la consommation de ceux qui les paient, 141. Dans quel cas leur service est trop chèrement payé, 321. Comment l'on en trouve pour exercer à bas prix les fonctions sacerdotales, 365. S'il convient de leur confier des fonctions civiles, 481.

PRÊTS; quels sont les plus aventurés, 387. Leur durée nuit à la sûreté du remboursement, 388. Diverses manières dont on prête au commerce, 392, *en note*, et 395.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT; ce que c'est, 185. Souvent offertes par le gouvernement anglais, 186. Sont des cadeaux faits aux consommateurs aux dépens des contribuables, *ibid*. On peut les tolérer quand elles ont un bon effet en politique, 187. Ne sont quelquefois qu'une restitution de droits, *ibid*. Blâmées par Smith dans tous les cas, 188. Conviennent à des états peu avancés dans l'industrie, *ibid*. Insuffisantes pour faire arriver des blés, 214. Elles sont aussi déraisonnables quand elles sont accordées sur l'importation des matières premières, que serait une prime donnée aux cultivateurs, 516, *en note*.

PRINCIPES; définition de ce mot, 13. Les bons peuvent produire du bien, même sans être adoptés dans leur ensemble, 50. Un seul quand il est bien établi, fait crouler tout un livre, 332, *en note*. L'action de l'un modifie l'action d'un autre, 371.

PRINSEP (C. R.), traducteur de cet ouvrage en anglais; injustice de l'une de ses critiques, 57, *en note*. Cité, 120, *en note*, 143, *en note*, et 165, *en note*. Propose de réduire la livre sterling en or à la valeur où elle était tombée en papier, 275. A critiqué avec trop de légèreté un principe relatif à l'impôt, 503, *en note*.

PRIVILÉGES; souvent sollicités par les producteurs aux dépens des consommateurs, 157.

PRIX d'une chose, ou sa valeur en monnaie, 56. En haussant n'indique pas toujours une augmentation de richesses, 58. Dans quel cas est à son taux naturel, 174, *en note*.

PRIX COURANT; ce que c'est, 56. N'est pas l'expression du rapport entre la quantité totale des monnaies et la quantité totale des marchandises, 280. Lois qui concourrent à sa fixation, 315. Circonstances accidentelles qui le changent, 320. Influence qu'y exerce la valeur des service productifs, 322.

PRIX EN ARGENT; ce qu'il faut entendre par cette expression, 333. Dépend des frais de production de l'argent, 334. A augmenté en proportion de la dépréciation de l'argent, *ibid*.

PRIX NOMINAL; ce que signifie ce mot, 333.

PRIX RÉEL; ce que c'est, 324. En baissant ne fait rien perdre aux producteurs, *ibid*. Peut baisser pour tout les produits en même temps, 325. A haussé pour quelques objets, 327. Influe seul sur le revenu des nations, 347.

PRIX RELATIF; ce que c'est, 324. Dans quels cas il a varié, 331. Son effet sur la fortune des particuliers, et sur les richesses des nations, *ibid*. En quoi il influe sur les revenus des particuliers, 347.

PRODIGALITÉ (la); caractérisée, 454. Fait tort à la société, *ibid*.

PRODUCTEURS; leurs profits sont égaux à la valeur brute des produits, 65. Sont en même temps consommateurs, *ibid*., *en note*. Favorisent tous les producteurs d'un autre genre que le leur, 144. Sont intéressés plus encore que l'administration à connaître les besoins futurs du peuple, 154. Ne doivent pas solliciter des priviléges aux dépens des consommateurs, 157. Ni aux dépens les uns des autres, *ibid*. A quoi peuvent le plus utilement s'employer pour l'avantage d'un pays, 175. Ceux de produits immatériels sont victimes des prohibitions, 179, *en note*. Ceux de chapeaux de feutre veulent qu'on prohibe les chapeaux de paille, 180. Par quels procédés se partage entre eux la valeur des produits, 350. Reçoivent souvent leur contingent avant que le produit soit terminé, 351. Ils supportent leur part de l'impôt en proportion de la part qu'ils prennent à la production du produit imposé, 527.

PRODUCTION de la richesse; en quoi elle consiste, 58. N'est bornée que par l'ignorance, la paresse, ou la mauvaise administration, 75. Comment elle rembourse les capitaux qu'elle emploie, 110. Est un art qui a fait des progrès, 119. Favorise la production, 138. Est déterminée par la nature des besoins, 147. Quel peut en être le terme, *ibid*. Comment elle peut être puissamment secondée par le gouvernement, 220. Il n'y a de durable que celle qui est légitime, 229. Ce qui constitue ses progrès, 323, *en note*. Conséquences de ses progrès depuis cent ans, 325, *en note*. Celle des choses chères ne donne pas une plus grande valeur totale produite, 329, *en note*. Présente le phénomène d'une double consommation, 443. Est toujours suivie de la consommation du produit qu'elle a créé, 447.

PRODUIT BRUT, sans défalcation de frais; est ce qui satisfait aux besoins des nations, 65 et 354.

PRODUIT NET; expression qui n'a rapport qu'aux profits des particuliers, 353. Pour une nation prise en masse, ne se distingue pas du produit brut, 354. Excepté dans ce qui a rapport au commerce avec l'étranger, *ibid*.

PRODUITS; c'est le nom qu'on donne aux résultats de l'industrie, 60. Sont en général le fruit de plus d'une industrie, *ibid*. Quels sont ceux qui admettent et ceux qui n'admettent pas les procédés expéditifs, 97. Ne sont complétement achevés que par l'industrie commerciale, 100. S'achètent les uns les autres, 139. Dans quels cas ne valent pas ce qu'ils coûtent, 148. Il est avantageux qu'ils parcourent rapidement les différentes périodes de leur production, 149. Ceux de la zone torride sont produits défavorablement dans la zone tempérée, 154. Quelles lois président à leur valeur, 316. La quantité qu'on en demande modifiée par les besoins des hommes, *ibid*. Par les frais de production, 317. Et par le nombre de ceux qui ont les moyens de les consommer

ibid. Beaucoup de ceux dont l'usage constitue la civilisation hors de la portée du bas peuple, 318. Circonstances accidentelles qui influent sur leur prix, 320. Comment des causes politiques y influent aussi, *ibid.* Et aussi la valeur des services productifs, 321. Augmentent en quantité lorsqu'ils baissent de prix, 325. Leur valeur totale en argent n'est pas moindre quand leur prix baisse, 328. Elle est moindre quand leur prix hausse, *ibid.* Comment leur valeur se distribue entre les producteurs, 330. Elle leur est distribuée tout entière, 333. Leur quantité pose seule des bornes à la population des états, 421. Ils sont tous consommés tôt ou tard, 436, et 438. Se consomment pour la plupart utilement, 437, *en note.* S'accumulent tout en se consommant, *ibid.* Ceux de bonne qualité sont plus avantageux à consommer, 449. Les impôts dont on les charge n'en élèvent pas le prix de tout le montant de l'impôt, 526. Pourquoi ceux de l'Angleterre sont chers chez elle et à bon marché au dehors, 532, *en note.*

PRODUITS IMMATÉRIELS; ce que c'est, 125. Ne sont pas susceptibles d'accumulation, 125. En se multipliant n'augmentent pas la richesse générale, *ibid.* Sont le fruit d'une industrie et d'un capital, 126. Naissent quelquefois d'un capital seulement, 128. Ou d'un fonds de terre, 130. Leurs producteurs principales victimes des prohibitions, 179, *en note.* Leur valeur fait partie des revenus nationaux, 335. S'échangent contre d'autres revenus, 337. Leur production équivaut à celle des denrées alimentaires, 420 et 423.

PROFESSIONS; leur diversité est l'effet de la division du travail, 91. Pourquoi confondues dans les petites villes et les villages, 95. Il faut payer plus cher celles qui ne procurent pas de considération, 363. Exceptions, *ibid.* Celles qui supposent une bonne éducation mieux payées que d'autres, 364. Ce n'est pas toujours le gain qui détermine le choix qu'on en fait, 366. Il y en a qui coûtent la vie à ceux qui les embrassent et ne rapportent pas de gros profits, *ibid.*

PROFIT DE L'INDUSTRIE; ce que c'est et comment distribué à l'industrieux, 332. Ce qui le rend plus ou moins grand comparativement à ceux des capitaux et des terres, 362. Et comparativement à ceux des autres travaux industriels, *ibid.* N'est quelquefois que l'intérêt d'un capital placé à fonds perdu, 364. Les talens naturels détruisent toute parité entre les différens profits, 367. Manière de le distinguer du profit du capital, 397. Est augmenté par l'importance du capital, 399. Ne saurait être perçu par une nation chez un autre, 416. Est plus important que ceux du fonds de terre et du capital réunis, 439, *en note.*

PROFIT DU CAPITAL; portion des valeurs produites qui revient au capitaliste, 331. Confondu par les économistes anglais avec le profit de l'entrepreneur d'industrie, 332 et 399, *en note.* Prouvé par l'intérêt que l'on paie pour l'usage d'un capital, 397. Manière de l'apprécier indépendamment du profit de l'industrie, *ibid.* Les profits des différens capitaux ne s'égalisent pas par la concurrence, 398. Dépend en grande partie du talent qui fait valoir le capital, 399. Pourquoi il était considérable à Cadix et à Lisbonne avant l'émancipation de l'Amérique, *ibid.* S'il est possible qu'il devienne nul par l'abondance des capitaux, 400. Il fait partie des frais de production, 401. Diffère essentiellement du capital lui-même, *ibid.*

PROFIT DU FONDS DE TERRE; ce que c'est et comment est payé au propriétaire, 331. Son premier fondement est dans l'utilité produite, 404 et 405. Distingué de la rente de la terre, 406. Est soumis aux circonstances qui environnent le fonds de terre, 407. Varie selon les circonstances de l'offre et de la demande, 408. Doctrine de Ricardo et de Buchanan sur ce point réfutée, 409. Quand le fond est vendu à l'étranger, ne fait plus partie du revenu national, 417.

PROFITS; se composent, non de la somme qu'on reçoit en argent, mais de l'excédant de la valeur rentrée sur la valeur avancée, 160. Ne sont pas encore égalisés par la concurrence, 358. Les plus considérables sont procurés par les articles de la consommation la plus générale, 359.

PROFUSIONS EXTRAVAGANTES; ne sont pas si communes qu'autrefois, 116.

PROHIBITIONS; ne favorisent pas la production générale de l'intérieur, 174. Pourquoi vivement sollicitées, 175. Ne favorisent pas également tous les producteurs qui en profitent, 179. Sont funestes aux nations prohibantes aussi bien qu'aux nations exclues, 181. Sont de mauvaises représailles, 184. Ne peuvent sans danger, être abolies brusquement, 185.

PROPRIÉTAIRES FONCIERS; en quoi une banque peut leur être utile, 309. Comment ils reçoivent leur part des produits, 331 et 333. Sont indirectement producteurs, 334, *en note.* Pourquoi avaient de nombreuses clientelles au moyen âge, 382. Paient le service productif de leur terre, même lorsqu'ils la font valoir eux-mêmes, 405. Ont l'avantage sur les fermiers dans le réglement des fermages, 413. Sont victimes de leur indolence et de leurs routines, 414. Les terres s'améliorent quand ils les font valoir, 415. Ils ne peuvent se soustraire à aucune partie de l'impôt sur les terres, 528. Pas même par la vente de leur fonds, 529.

PROPRIÉTÉ (droit de); condition essentielle sans laquelle une chose ne peut être une richesse sociale, 55. L'économiste politique ne le considère que comme un fait qui est ou qui n'est pas, 133. Souvent violé dans la pratique, *ibid.* Est incompatible avec le despotisme, *ibid.* Différentes manières dont il peut être éludé, 134 et 135. Cas fort rare où l'autorité publique peut intervenir entre l'homme et sa propriété, 136. Le pauvre aussi intéressé que le riche au maintien de la propriété, 137. Le droit le plus incontestable est celui qu'on a sur ses facultés industrielles, 344. Puis sur ses capitaux, *ibid.*

PROSPÉRITÉ d'un pays; favorable à tous les autres, 145, *en note.* N'a point de bornes

assignables, 181. Moyens de l'accroître, 383. Ne peut être mesurée d'après la population. 428.

Q.

QUANTITÉ DEMANDÉE de chaque produit; quel en est le fondement, 317. Elle est modifiée par les frais de production, *ibid.* Et par le nombre des consommateurs du produit, *ibid.* Et par l'élévation du prix réel, 318.

QUANTITÉ DES CHOSES; élément nécessaire à considérer dans leur valeur, 313 et 316.

QUANTITÉ OFFERTE, ou dans la circulation; ce qu'il faut entendre par là, 320.

QUESNAY; fondateur de la secte des économistes du dix-huitième siècle, 24. Découvre, avant Smith, la vrai nature des richesses, 29, *en note.*

QUESTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE; Exemples de celles qui sont insolubles pour quiconque méconnaît les doctrines enseignées dans le présent ouvrage, 32.

R.

RAYNAL; son erreur relativement à la production commerciale, 63. Évalue trop bas le revenu public sous Louis XII, 290. Son erreur relativement à la forme sous laquelle les Anglais font rentrer les profits qu'ils reçoivent aux Indes orientales, 418, *en note.*

RÉCOLTES; pourquoi les bonnes favorisent la vente des produits quels qu'ils soient, 142.

RÉCOMPENSES; coûtent moins que des primes et sont sujettes à moins d'abus, 189.

RECOUVREMENT (frais de); ont été réduits par l'avidité du fisc plutôt que par l'amour des peuples, 511. Énormes avant Sully, *ibid.* Occupaient deux cent cinquante milles personnes sous Necker, *ibid.* Et probablement davantage sous Bonaparte, *ibid.*, *en note.* Sont considérables pour les contributions indirectes, 524.

RÉGLEMENS de l'administration; leurs effets sur la production, 152. Ont quelquefois pour objet de régler la nature des produits, 153. Et quelquefois la manière de produire, 190. Ne sont utiles que lorsqu'ils pourvoient à la facilité des communications et à la sûreté des propriétés, *ibid.* Ont gêné les manufactures plus que l'agriculture, 191. Pourquoi vivement réclamés et facilement accordés, *ibid.* Et toujours éludés, 193. N'ont pas été la cause de la prospérité de l'Angleterre, 194. Dans quels cas admissibles, 197. Pour qui coûteux, 198. Sur les blés ont aggravé les disettes, 212. Font baisser le taux de l'intérêt quand ils assurent les droits du prêteur, 389. Voyez *Jurandes et maîtrises.*

RELIGIONS; chacune devrait payer les frais de son culte, 493.

RENTES DE LA TERRE; distinguée du profit foncier, 406.

RENTES PERPÉTUELLES; ce que c'est, 542. Manière d'emprunter adoptée par tous les gouvernemens, *ibid.* Ne sont point un agent de la circulation, 544, *en note.*

RENTES VIAGÈRES; l'une des formes employées pour les emprunts publics, sont une manière d'emprunter onéreuse et immorale, 542.

REPRÉSENTATION NATIONALE; quand elle n'est pas fictive, est une garantie du droit de propriété, 153, *en note.*

RETOURS, en fait de commerce; les plus avantageux sont, non des métaux précieux, mais la marchandise qui rapporte le plus, 160.

REVENU ANNUEL; en quoi il consiste, 334.

REVENU NATIONAL, ou de la nation; ce qu'il faut entendre par cette expression, 354.

REVENUS; se composent de la rétribution obtenue pour les services productifs qui ont été rendus, 323. Ce qui constitue leur importance, 343. Le droit de disposer du fonds d'où ils proviennent, *ibid.* Comment ils dérivent des fonds productifs, 345. Un revenu est toujours le même revenu après qu'il a changé de forme, *ibid.* Comment sa valeur peut se constater, 346. Revenus des différentes nations, comment se peuvent comparer, *ibid.* Chaque revenu subsiste malgré les échanges qu'on lui fait subir, jusqu'à ce qu'il soit consommé, 348. Ne subsiste plus alors même que les écus qui ont servi à le payer continuent à exister, *ibid.* Comment les revenus se changent en capitaux, *ibid.* Sont d'autant plus grands qu'ils peuvent acheter plus de produits, 349. Par quels procédés ils se distribuent entre les producteurs, *ibid.* N'ont pas été moins réels pour avoir été consommés, 354. Les produits immatériels en font partie, 355. Peuvent être consommés sans avoir paru sous forme de monnaie, 356. Ne peuvent acheter successivement deux objets de consommation, 357. De quoi se composent ceux que l'on doit à l'industrie, 361. Aux capitaux, 397. Aux fonds de terres, 404. Ce qui résulte d'un revenu que perçoit une nation chez une autre, 416. La forme sous laquelle on les fait passer d'une nation chez une autre importe peu, 418. L'extraction n'en est jamais difficile, 419. Ceux des industrieux excèdent probablement ceux des propriétaires fonciers et des capitalistes réunis, 439, *en note.* Ceux des contribuables sont la véritable matière imposable qu'il s'agit d'atteindre, 521.

RÉVOLUTIONS POLITIQUES; plus favorables que contraires à la production, 116.

REVUE D'ÉDIMBOURG; citée au sujet de l'acte de navigation de l'Angleterre, 106.

RICARDO (David); fonde les principes de l'économie politique sur des abstractions, 16. Critique de sa méthode, 40. Ses défauts plus marqués encore chez ses sectateurs, 41. D'où provient l'erreur de sa doctrine sur le revenu des terres, 37, *en note.* Soutient la doctrine de l'auteur relativement aux débouchés, 144, *en note.* A critiqué injustement l'auteur au

sujet des prohibitions, 174, *en note*. Défend la liberté du commerce des grains en Angleterre, 217. Son projet ingénieux pour soutenir la valeur des papiers-monnaies, 276. En quoi il a raison quand il dit que les frais de productions règlent seuls la valeur des produits, 322. Se trompe en soutenant que le profit du capital ne fait pas partie du prix des choses, 397, *en note*. Et que l'abondance des capitaux n'influe en rien sur le taux de ce profit, 400. Esquisse de sa doctrine sur les profits fonciers, 409. Elle se réduit à une dispute de mots, 410. Sa réfutation, 412. Il attaque la doctrine de l'auteur sur l'impôt, 508, *en note*. Et sur la dîme, 534. Et sur l'impôt territorial de l'Angleterre, 535, *en note*. Cité au sujet des caisses d'amortissement, 555.

RICHESSE NATIONALE; diminuée par le haut prix des produits, 176. Mais non par l'importation des produits étrangers, 177. Son inégale distribution est peu favorable aux bonnes consommations, 451. Ne peut être comparée à un fluide qui cherche son niveau, 531.

RICHESSES; leur définition, 55. On les crée en donnant de l'utilité aux choses, 57. Les économistes bornaient trop leur production, 66. Pourquoi il n'y a pas de comparaisons possibles entre celles que séparent les temps ou les lieux, 282. Lois qui président à leur distribution, 313. S'évanouissent lorsqu'on veut les enfermer dans l'enceinte d'un pays, 419. Leur inégale répartition nuit à la population, 425. Se détruisent par la consommation, 435. Leur perte n'entraîne pas nécessairement une perte de numéraire, 442. Sont plus nécessaires qu'autrefois pour faire la guerre, 484. Sont toujours plus ou moins instables, 494.

RICHESSES NATURELLES; ne sont pas celles que les hommes nomment vulgairement des richesses, 55. Pourquoi n'ont aucune valeur, 315.

RICHESSES SOCIALES; pourquoi ainsi nommées, 315. Peuvent seules devenir l'objet d'une étude scientifique, *ibid*.

ROCHERS; peuvent être fécondés par le travail et les capitaux, 417.

ROLAND DE LA PLATRIERE; cité au sujet de la liberté des manufactures, 158.

ROMAINS (anciens); n'entendaient pas l'économie politique, 18. Subsisteraient encore s'ils avaient suivi un autre système économique, 222. Ont fait de mauvaises opérations sur les monnaies, 266. Pourquoi l'intérêt des capitaux était chez eux si élevé, 386. Leur défaut d'industrie nuisible à leur population, 424. Ils n'avaient point dans l'origine d'armées permanentes, 482, *en note*. Les peuples vaincus par eux payaient une part de leurs consommations publiques, 500.

ROUEN (la ville de); ses réclamations contre les toiles peintes, 157.

ROUSSEAU (J.-J.); confond l'économie politique avec la politique, 1. Son *Contrat social* fondé sur le droit et non sur le fait, 26, *en note*.

ROUTES; évaluation de ce qu'elles coûtent naturellement, 498. Trop larges dans les environs de Paris, *ibid*. Rendent des services fort supérieurs à ce qu'elles coûtent, 499.

RUSSIE; son gouvernement fabrique gratuitement les monnaies, 250. Travaille dans quelques cas avec des capitaux anglais, 395, *en note*.

S.

SAINT-DOMINGUE; pourquoi autrefois les profits des planteurs y étaient si considérables, 228. Pourquoi cette île prospère depuis son affranchissement, 229. Efforts faits par Bonaparte pour reconquérir cette île, une faute et un crime, 233.

SAINT LOUIS, roi de France; ce que contenait d'argent sous son règne la livre tournois, 263. Les impôts permanens datent de son époque, 265. Estime qu'on fesait de sa monnaie, 295.

SAINT-PAUL (M. C.); cité au sujet d'un exemple curieux de fiscalité, 509, *en note*.

SAINT-PIERRE (abbé de); cité au sujet de la dette publique sous Louis XIV, 290, *en note*. Croit qu'à l'hopital des Invalides l'entretien de chaque homme coûte trois fois autant que ce qu'il coûterait si le même homme était entretenu chez lui, 495, *en note*.

SALAIRE; est le loyer d'une industrie prêtée, 76. Est pour l'ouvrier borné au nécessaire, 372. Doit être suffisant dans chaque classe pour qu'elle puisse élever ses enfans, *ibid*. Baisse quand les vivres sont chers, 373, *en note*. Pourquoi moins fort pour les femmes, 374. Voyez *Ouvriers, Main-d'œuvre*.

SALPÊTRE, son extraction abusive en France et non en Angleterre, 136, *en note*. Son importation ne devrait pas être prohibée, 185, *en note*.

SAUVAGES (peuples); seraient mieux approvisionnés si leurs terres étaient des propriétés exclusives, 405. On a eu tort de les vanter à raison du petit nombre de leurs besoins, 440.

SAVANS; disputent sur les questions de physique comme sur les questions de morale et de politique, 12. En quoi ils concourent à la production, 78. Leurs lumières passent aisément d'un pays dans l'autre, 81. Leurs découvertes dignes d'être encouragées même lorsqu'elles n'ont pas d'application immédiates, 221. Pourquoi les services qu'ils rendent à la production sont peu payés, 367. Sans eux l'industrie d'une nation déclinerait, 488.

SAY (Louis) de Nantes; son principe fondamental combattu, 314, *en note*.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; ne sont pas moins des sciences que celles qui traitent des choses physiques et mathématiques, 11. Leurs principes élémentaires sont les plus utiles dans la pratique, 51. Ne se sont pas avancées du même pas que nos autres connaissances; conséquences de ce fait, 325, *en note*.

SECOURS PUBLICS; la société doit-elle les donner à ses frais, 495. Sont des espèces de caisses de prévoyance, 494. Multiplient le

nombre des misérables, *ibid.* Font baisser les salaires et coûtent à la portion laborieuse des industrieux, 495. Quels sont les secours les mieux placés, *ibid.* Ceux qu'on accorde aux militaires invalides ne multiplient pas le nombre des secourus, *ibid.* Raisons d'accorder des secours publics, même quand ils ne sont pas exigibles dans la rigueur du droit, 496. Ils dépouillent l'imprudence d'une partie des maux qui la préviennent, *ibid.* Ont moins d'inconvéniens dans les maisons de travail, *ibid.* Peuvent être dirigés gratuitement, 497.

SEIGNEURIAGE (droit de); illusoire, 251.

SEL; à quel point l'impôt sur cette denrée nuit à sa consommation, 508, *en note.* L'impôt qu'il subit au Brésil nuit essentiellement au commerce de cet état, 517.

SÉPARATION DES OCCUPATIONS; voyez *Division du travail.*

SERVICE PRODUCTIF DES AGENS NATURELS; ce que c'est, 71. Est analogue à celui que rendent les capitaux, 85.

SERVICE PRODUCTIF DES CAPITAUX; ce que c'est, 69. Se confond souvent avec celui des agens naturels, 75 et 85. Est méconnu par Smith, 74, *en note.* Consiste toujours dans une avance faite à la production, 110.

SERVICE PRODUCTIF DES FONDS DE TERRE; ce que c'est, 70. Se confond souvent avec celui des capitaux, 71. Leur quantité offerte n'augmente ni ne diminue quand on vend le fonds, 407. Mais elle augmente par les défrichemens et les mises en valeur, 408. L'offre et la demande qu'on en fait varient suivant les circonstances, *ibid.*

SERVICES PRODUCTIFS en général; sont de différentes qualités et de différens prix, 321. Leur prix forme les frais de production des produits, *ibid.* Ne sont pas payés moins chers quand les prix des produits éprouvent une baisse réelle, 324. Sont le produit primitif qui émane des fonds productifs, 345. Quels sont les marchands et les acheteurs de services productifs, 349. D'après quelles lois se fixe leur valeur, 350. Leurs prix ne peuvent s'égaliser par la concurrence, 358. Les mieux payés sont ceux qui servent à la production des marchandises les plus communes, 359.

SERVICES PRODUCTIFS DE L'INDUSTRIE; dans quels cas sont moins offerts, 362. Plus chèrement payés quand ils supposent une habileté chèrement acquise, 364.

SESTERCE, monnaie romaine; sa valeur, 288.

SETIER; mesure de capacité qui n'a pas changé depuis le règne de Philippe-Auguste, 289. Son rapport avec l'hectolitre, 336, *en note.*

SÉVIGNÉ (madame de); son opinion sur les fortunes territoriales, 407, *en note.*

SÈVRES (manufacture royale de porcelaine de); est une occasion constante de perte pour l'état, 219. Ses produits objet peu important auprès des faïences communes, 360.

SIGNES REPRÉSENTATIFS DES MONNAIES; sont des instrumens qui n'ont point de valeur par eux-mêmes, 278. En quoi ils consistent, 299.

SISMONDI; établit à tort que le commerçant profite des valeurs créées par d'autres, 63, *en note.* S'élève contre l'usage des machines, 90, *en note.* Admet involontairement l'existence des produits immatériels, 124, *en note.* N'a pas compris la doctrine des débouchés, 143, *en note.* Cité au sujet du renchérissement des produits qu'il regarde comme un bien, 330, *en note.* Ses vues philantropiques en faveur de la classe ouvrière, 379. Inadmissibles en pratique, *ibid.* Cité à l'occasion de la peste de Florence, 389. Cité au sujet des impôts qui portent sur les capitaux, 515.

SMITH (Adam); a confondu la statistique avec l'économie politique, 6. N'ajoute pas grande foi à l'arithmétique politique, *ibid.* Il opère une révolution dans l'économie politique, 28. Ses écrits caractérisés, 29. A des obligations aux économistes français du dix-huitième siècle, 31. Ainsi qu'à David Hume, 32. Quels sont les points où son ouvrage laisse quelque chose à désirer, *ibid.* En quoi il est défectueux dans ses formes, 35. Il attribue à la division du travail des bienfaits qui ne sont dus qu'à l'action des agens naturels gratuits, 72. Méconnaît le pouvoir productif des capitaux, 74, *en note.* Sa doctrine de la division du travail, 91. Sa façon de penser sur l'épargne, 115 et 116. Refuse aux produits immatériels le nom de produits, 123. Dans quel cas il admet les droits d'entrée, 182. Cité au sujet des primes, 186 et 188. Et des apprentissages forcés, 193. Les véritables causes qu'il assigne à la prospérité de l'Angleterre, 194. Croit le système réglementaire contraire au droit naturel, 197. Cité au sujet de l'impartiale administration de la justice dans la Grande-Bretagne, 222, *en note.* Croit le travail des nègres esclaves plus coûteux que celui des hommes libres, 226. Représente sous une image ingénieuse l'usage des billets de banque et du papier-monnaie, 277. Propose le travail pour mesure des valeurs, 282. Croit que le travail est le fondement de toutes les valeurs, 283, *en note.* La théorie des billets de confiance l'une de ses plus belles démonstrations, 305. Confond le profit de l'entrepreneur d'industrie avec celui de son capital, 352, *en note.* Cité sur les gros profits des professions peu considérées, 363. Et sur les profits insuffisans de quelques autres, 366. Cité sur la hausse de l'intérêt occasionnée par un commerce prospère, 390. Et sur ce qu'il est moins élevé dans les villes que dans les campagnes, 391, *en note.* A dévoilé après Hume la théorie de l'intérêt des capitaux, 396. Sur quoi il présume que le profit de l'industrie se confond avec celui du capital, 399, *en note.* Comment il caractérise le nécessaire, 457. Approuve les gouvernemens à bon marché, 478. Cité à l'occasion de l'impôt progressif, 514. Et de la dîme, 534. N'approuve pas les caisses d'amortissement, 554.

SOIERIES; leurs producteurs mal à propos alarmés du progrès des autres industries, 157. Obtiennent un privilége, qui ne tarde pas à être révoqué, 179, *en note.* Valent chez nous cent soixante-deux fois moins que chez les anciens, 339.

SOMMES HISTORIQUES; moyen approximatif de les évaluer, 287.

SPECTACLES ; donnés pour attirer les étrangers, mauvais calcul, 237.

SPÉCULATIONS COMMERCIALES; en quoi utiles, 104.

STATISTIQUE; est une science descriptive et non une science expérimentale, 5. En quoi distincte de l'économie politique, *ibid.* Ne peut jamais devenir une science complète, 6. En quoi consiste son utilité, 103, *en note.*

STEUART; confond l'économie politique avec la politique, 1. Voit toute la production dans le commerce extérieur, 66. Croit le travail des nègres esclaves plus coûteux que celui des hommes libres, 226. Cité au sujet de l'altération des monnaies, 266. Au sujet de ce que devient la population dans les années de disette, 428. Recommande à tort d'avoir peu de besoins, 440.

STORCH (Henri); cité au sujet d'une manière dont les Russes font des emprunts aux Anglais, 395, *en note.*

SUCRE; la totalité de celui qui est consommé en France est produite par sept lieues carrées de terrain, 154, *en note.* Pourrait devenir une ressource alimentaire sans les lois fiscales, 215. Peut être fourni à l'Europe à bien meilleur marché que par ses colonies, 228. Fait perdre annuellement vingt millions à la France, 231. Produit dont le prix a éprouvé une baisse réelle, 326.

SUCRE (impôt sur le); rend moins lorsqu'on l'augmente, 508, *en note.*

SUGER, abbé de Saint Denis; son éloge, 474.

SULLY; ses principes en économie politique, 22. A planté beaucoup d'arbres, 132. Se déclare contre la multiplicité des réglemens, 196. Evaluation du trésor qu'il avait amassé pour le service de l'état, 290. Son économie, 474. Met le gouvernement en garde contre les donneurs d'avis intéressés, 507. Frais de recouvremens énormes avant lui, 511.

SUPERFLU (le); ne peut se distinguer du nécessaire, 457 et 513. Varie selon les individus et les pays, 458.

SUPERSTITION (la); condamne les capitaux à la stérilité, 122.

SURETÉ DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS; le plus puissant des encouragemens que les gouvernemens puissent donner à la production, 222. Misère des pays qui n'en jouissent pas, *ibid.*

SUSSMILCH; cité au sujet de la peste de Berlin, 425.

SYSTÈME EXCLUSIF; est fondé sur des faits incomplets et mal observés, 8. Suppose que les richesses ne peuvent être augmentées que par le commerce extérieur, 66. Démontré faux, 67. Admet deux suppositions démenties par le fait, 159. N'est pas ce qui a fait l'opulence de l'Angleterre, 173, *en note*, et 194. Exécuté complétement rendrait tout commerce extérieur impossible, 173. Etablit un monopole aux dépens des consommateurs, 174. Ne favorise pas les producteurs de l'intérieur, 175. Fait tort aux deux parties, 181. Est une loupe fâcheuse à extirper, 185. Raisons données par ses défenseurs, 196. Condamné par le droit naturel, 197. Dans quel cas admissible, *ibid.* Est barbare envers la classe ouvrière, 380 :

SYSTÈMES, en administration; leur danger; nul n'en a davantage que ceux qui prétendent ne suivre que des notions pratiques, 11 et 12. Le siècle les abandonne petit à petit, 41. Sont pires que la perversité même, 469. Voyez *Système exclusif.*

T.

TALENS NATURELS; détruisent toute parité dans les profits de l'industrie, 366. Équivalent à une fortune, 367.

TALENT EUBOÏQUE (au bon bœuf); monnaie d'Athènes fort estimée, 243, *en note.* Son évaluation, 287.

TERMES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE; journellement employés par des personnes qui n'en sentent pas la valeur, 148, *en note.*

TESTAMENS; comment peuvent être rendus honorables, 120, *en note.*

THÉ; origine de son usage en Europe, 83.

THÉORIE (la); ne doit pas être mise en opposition avec la pratique, ni la pratique avec la théorie, 8.

THORNTON; cité et réfuté, 309, *en note.*

TIÈRE; évaluation des sommes qu'il avait entassées, 289, *en note.*

TONTINES; manière d'emprunter onéreuse et immorale, 542.

TOOKE (Thomas), économiste anglais; demeuré fidèle à la méthode expérimentale de Smith, 41. Raison qu'il donne du bien que fait à l'industrie une légère dépréciation des monnaies, 271, *en note.* Son opinion sur les papiers-monnaies, 278. Distingue avec raison les profits de l'industrie de ceux des capitaux, 552.

TOSCANE; fâcheux effet produit en ce pays par un impôt invariable, 536.

TOURS (la ville de); ses réclamations contre les toiles peintes, 158. Obtient un privilége pour fabriquer les soieries, et il est révoqué, 179.

TRAITANS; gagnent plus en étant moins avides, 509. Achètent en gros les rentes sur l'état et les revendent en détail, 549. Manœuvres employées par eux pour faire monter les effets publics qu'ils ont à vendre, 550 et 551, *en note.* Quelle est la cause politique qui leur sourit, 551.

TRAITE DES NÈGRES; trafic honteux qui ne peut subsister encore long-temps, 228.

TRAITÉS DE COMMERCE; ne sont bons qu'à protéger des industries qui ne méritent pas d'être protégées, 183. Leur seul avantage, 185. Sont des actes d'hostilité contre les nations qui ne sont pas favorisées, *ibid.*

TRANSFERTS de crédit dans les banques; moyen de suppléer à l'usage de la monnaie, 503.

TRAVAIL; mot qui supplée mal au mot *industrie*, 28. Ne produit pas seul des valeurs, 32. Sa définition et quand productif, 84. Effets de sa division, 91 *et suiv.* Proposé par Smith comme mesure des valeurs, 282. N'est

pas l'unique fondement des valeurs, 283. Dans quel cas il est moins offert, 362. Est mieux payé quand il n'est pas constant, 364. Celui des manufactures est plus payé que celui des champs, mais il est sujet à plus de vicissitudes, 374. Est susceptible d'être consommé, 436.

TRAVAUX D'AGRÉMENT; sont productifs de produits immatériels, 127.

TRÉSORS AMASSÉS PAR LES GOUVERNEMENS; s'ils servent à l'avantage de l'état, 556.

TURCS; ne produisent pas eux-mêmes les produits immatériels dont ils jouissent, 128, *en note*. Leur conquête de la Grèce paraît devoir être le dernier triomphe de la barbarie sur la civilisation, 382. Pourquoi l'intérêt des capitaux est si élevé chez eux, 386.

TURGOT; ses écrits caractérisés, 26. Croit qu'on épargne plus qu'on ne fesait autrefois, 118. Cité à l'occasion des entreprises des gouvernemens, 208. Croit le travail des nègres esclaves plus coûteux que celui des hommes libres, 226. En diminuant un impôt lui fait rendre davantage, 509. Interprète en faveur du contribuable les obscurités des lois fiscales, *ibid*. Ses travaux pour alléger la corvée, 512.

TURQUIE; des crieurs publics y excitent les époux à peupler, 241, *en note*.

U.

UNIVERSITÉS; ridicules de celles où, au milieu d'un siècle qui a fait tant de progrès, on n'enseigne encore que ce qu'on enseignait il y a trois cents ans, 52. Ont arrêté plutôt qu'accéléré le progrès des lumières, 488. Ne sont qu'un moyen d'endoctriner la jeunesse au profit du pouvoir, *ibid.*, *en note*. Les droits établis au profit de celle de France, injustes et fâcheux, 518.

USTARIZ; cité au sujet de la dépopulation de l'Espagne, 424, *en note*.

USURE; mot anciennement usité au lieu de celui d'*intérêt*, 384. A toujours été excitée par les lois destinées à la réprimer, 385. A quel degré elle était portée sous le roi Jean, 386.

UTILITÉ; c'est la faculté qu'a une chose de satisfaire à l'un des besoins des hommes, 57. Différemment appréciée par le moraliste et par l'économiste, *ibid*, *en note*. Sa production est une production de richesse, 58. Peut être jointe à l'agrément dans un jardin, 131. Dans quel cas ne vaut pas ce qu'elle coûte, 147.

V.

VACCINE; préservatif qui n'augmente en rien la population des états, 426, *en note*.

VAISSEAUX DE GUERRE; coûterait moins s'ils étaient construits par des entrepreneurs particuliers, 220.

VALEUR; n'est possible qu'autant qu'elle est échangeable, 56. Quel est son fondement, 57. Est accrue par l'industrie commerciale, 101. Celle qui est consommée est aussi bien perdue que celle qui est exportée, 155. Celle des monnaies dépend du rapport entre le nombre des unités monétaires et les besoins de la circulation, 248. Ne saurait tomber au-dessous du prix du lingot, 255. Causes de la variation de celle des métaux précieux, *ibid*. Celle du papier-monnaie peut décliner à l'excès, et pourquoi, 256. Ne peut pas être la même dans des monnaies de différens métaux, 258. Son rapport dans l'or et dans l'argent, 259. Ses variations par suite de l'altération des monnaies, 262. Sources de celle qu'ont les papiers-monnaies, 270. Projet de Ricardo pour soutenir cette dernière, 277. Celle des monnaies n'égale pas celle de toutes les autres marchandises, 279. Change avec le temps et le lieu, 281. Moyens proposés pour apprécier ce changement, 282. Celle du blé considérée comme ayant moins varié que celle des autres marchandises, 285. Propre par conséquent aux stipulations à long terme, 286. Pourquoi plus communément estimée en monnaie qu'en toute autre marchandise, 313. N'est constatée que par l'échange, 314. Pourquoi celle des richesses naturelles est nulle, 315. Est fondée sur les besoins des hommes, *ibid*. Celle des métaux précieux six fois moindre de nos jours qu'autrefois, 338. Raison de croire qu'elle décroît encore tous les jours, 341. Ce qui constate celle des revenus, 345. Comment celle des produits se distribue entre les producteurs, 350. Voyez *Prix réel*, *Prix relatif*, *Prix courant*.

VARIATIONS RÉELLES ET RELATIVES DANS LES PRIX; en quoi consiste leur différence, 324. Leurs effets sur la condition des particuliers, *ibid et* 331. Dangers qu'elles font courir à la classe pauvre, 375. Précautions à prendre quand on veut adoucir leurs mauvais effets, *ibid*.

VAUBAN (le maréchal de); n'avait qu'un sentiment confus des principes de l'économie politique, 22. Dit que le gouvernement français n'entend pas l'économie, 469, *en note*. Véritable motif de sa proposition d'une dîme royale, 535.

VÉNALITÉ DES CHARGES; ses inconvéniens, 480.

VÉRITÉS; leur unique fondement, 3. Ne sont pas dues à ceux qui les trouvent, mais à ceux qui les prouvent, 21. Sortent du domaine de l'opinion quand elles prennent le caractère de la certitude, 44.

VÉRITÉS PRATIQUES; expression ridiculement appliquée aux anciens erremens, 145. Ne sont que des systèmes aussi creux que tout autre, 152, *en note*.

VERRE A VITRES; produit précieux de l'industrie, 80. Beaucoup plus que les métaux précieux, 162.

VERRI, économiste italien distingué; son éloge et caractère de ses ouvrages, 27. Caractérise avant Smith, la production des richesses, 30, *en note*. Est le premier qui ait dit comment le commerce produit, 63. Pense que les emplois publics n'entrent pas dans la sphère de l'économie politique, 124, *en note*. Cité à l'occasion du système réglementaire, 198, *en note*.

VERSAILLES; en quoi cette résidence royale a porté préjudice à l'état, 469, *en note.*

VERSATILITÉ en administration; ses funestes effets, 50.

VIANDE DE BOUCHERIE; est plus chère qu'elle n'était au moyen âge, 327, *en note.*

VIEILLARDS; sont trop peu soignés dans les classes indigentes, 377.

VIGNES; leur plantation soumise à des réglemens fâcheux, 153.

VILLAGES; pourquoi le même homme y cumule plusieurs professions, 95. Quand ils sont riches, ont des boutiques et non des marchés, 96, *en note.*

VILLES; leur production ouvre un débouché aux producteurs des campagnes, 144. Circonstances qui déterminent leur formation, 430. Pourraient être en France plus nombreuses et plus vastes, 431, *en note.* Pourquoi elles avaient un plus faible éclat encore au moyen âge, 431. Elles n'ont de beaux que les quartiers modernes, 432. Elles sont nécessaires à la prospérité de l'agriculture, *ibid.* De quelles conditions dépend leur formation et leur agrandissement, 433. Inconvéniens qui s'y rencontrent quand elles sont trop étendues, 434.

VINGTIÈMES (impôt des), sous l'ancien régime; injuste et impolitique, 518.

VOL (le); joue un rôle dans la distribution des richesses, 320.

VOLTAIRE; saisit le côté ridicule du système des économistes du siècle passé, 24. Croyait que la prospérité d'un pays est exclusive de celle d'un autre, 145, *en note.* A eu tort de faire l'éloge du luxe, 460, *en note.* Se trompe en croyant que les bâtimens de Versailles n'ont pas causé un préjudice à l'état, 469, *en note.*

VOYAGES; espèces d'expériences dans l'industrie commerciale, 84, *en note.* Ont eu, dans les temps modernes, de brillans résultats, 221. Leur effet par rapport à la richesse des nations, 236.

Y.

YOUNG (Arthur); cité à l'occasion du peu d'ancienneté de nos connaissances, 43, *en note.* Son évaluation du capital agricole de la France, 69 et 107, *en note.* Cité au sujet de la population que pourrait contenir la France, 430, *en note.* Cité à l'occasion des impôts qui portent sur les capitaux, 516.

X.

XÉNOPHON; n'avait aucune idée arrêtée sur l'économie politique, 17.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TRAITÉ

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES.

Pag.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE 1

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

(Les chapitres I à XIII inclusivement développent la manière dont se forment les richesses.)

CHAP. I.—Ce qu'il faut entendre par Production. 35

CHAP. II.—Des différentes sortes d'Industries, et comment elles concourent à la production 39

CHAP. III. — Ce que c'est qu'un Capital productif, et de quelle manière les capitaux concourent à la production 68

CHAP. IV.—Des Agens naturels qui servent à la production des richesses, et notamment des Fonds de terre. 70

CHAP. V. — Comment se joignent l'industrie, les capitaux et les agens naturels pour produire. 75

CHAP. VI.—Des opérations communes à toutes les industries. 78

CHAP. VII.—Du travail de l'homme, du travail de la nature, et de celui des machines. 84

CHAP. VIII. — Des avantages, des inconvéniens et des bornes qui se rencontrent dans la séparation des travaux. 91

CHAP. IX. — Des différentes manières d'exercer l'industrie commerciale et comment elles concourent à la production. 100

CHAP. X. — Quelles transformations subissent les capitaux dans le cours de la production. 106

CHAP. XI.—De quelle manière se forment et se multiplient les capitaux. . 110

CHAP. XII.—Des Capitaux improductifs. 121

CHAP. XIII.—Des Produits immatériels, ou des valeurs qui sont consommées au moment de leur production. 123

(Les chapitres XIV à XX inclusivement traitent des circonstances accidentelles favorables ou contraires à la production des richesses.)

CHAP. XIV.—Du droit de Propriété. 132

CHAP. XV. — Des Débouchés 138

Pag.

Chap. XVI. — Quels avantages résultent de l'activité de Circulation de l'argent et des marchandises. 148

Chap. XVII.—Des effets des Réglemens de l'administration qui ont pour objet d'influer sur la production. 152

§ I. — Effets des réglemens qui déterminent la nature des produits. 155

Digression sur ce qu'on nomme la *Balance du commerce*. 159

Continuation du § I. 174

§ II.—Effets des réglemens qui déterminent le mode de production. 190

§ III.—Des Compagnies privilégiées. 201

§ IV.—Des réglemens relatifs au Commerce des Grains. 206

Chap. XVIII.—Si le gouvernement augmente la richesse nationale en devenant producteur lui-même. 218

Chap. XIX.—Des Colonies et de leurs produits. 223

Chap. XX. — Des Voyages et de l'Expatriation par rapport à la richesse nationale. 236

(Les chapitres XXI à XXX traitent d'un produit particulier qui joue un grand rôle dans la formation et la circulation des richesses, c'est-à-dire des Monnaies.)

Chap. XXI.—De la nature et de l'usage des Monnaies. 240

Chap. XXII.—De la matière dont les Monnaies sont faites. 244

Chap. XXIII. — Origine de la valeur des Monnaies. 248

Chap. XXIV.—Que les monnaies faites de différens métaux ne peuvent pas conserver un rapport fixe dans leur valeur. 258

Chap. XXV. — De l'altération des Monnaies. 262

Chap. XXVI. — Des Papiers-monnaies. 269

Chap. XXVII. — Que la Monnaie n'est ni un signe ni une mesure. . . . 278

Chap. XXVIII.—D'une attention qu'il faut avoir en évaluant les sommes dont il est fait mention dans l'histoire. 287

Chap. XXIX.—Ce que devraient être les Monnaies. 291

Chap. XXX.—Des signes représentatifs de la Monnaie. 299

§ I.—Des Billets à ordre et des Lettres de change. . . . . *Ib.*

§ II.—Des Banques de dépôt. 302

§ III.—Des Banques d'escompte et des Billets au porteur. 305

LIVRE SECOND.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

(Les chapitres I à VI inclusivement traitent de l'importance et de la distribution des revenus, quels qu'ils soient.)

Chap. I. — Des fondemens de la Valeur des choses. 313

Chap. II.—Des variations relatives et des variations réelles dans les Prix. . 324

Chap. III.—Du Prix en argent et du Prix nominal. 333

Chap. IV.—De ce qui fait l'importance de nos Revenus. 343

Pag.
Chap. V.—Comment les Revenus se distribuent dans la société. 349
Chap. VI. — Quels genres de production paient plus largement les Services productifs. 358

(Les chapitres VII à X traitent de la proportion suivant laquelle les revenus se partagent entre les membres de la société.)

Chap. VII.—Des revenus industriels. 361
§ I.—Des Profits de l'Industrie en général. . . . . *Ib.*
§ II.—Des Profits du Savant. 367
§ III.—Des Profits de l'Entrepreneur d'industrie. 368
§ IV.—Des Profits de l'Ouvrier. 372
§ V.—De l'indépendance née chez les modernes des progrès de l'Industrie. 381
Chap. VIII.—Du Revenu des Capitaux. 383
§ I.—Du Prêt à intérêt. 384
§ II.—Des Profits des Capitaux. 397
§ III.—Quels sont les emplois de Capitaux les plus avantageux pour la société. . . 402
Chap. IX.—Des Revenus territoriaux. 404
§ I.—Des Profits des Fonds de terre. . . . . *Ib.*
§ II.—Du Fermage. 413
Chap. X.—Quels sont les effets des Revenus perçus d'une nation dans l'autre. 416

(Le chapitre XI a pour objet la population qui n'est qu'une conséquence de la distribution des richesses produites.)

Chap. XI.—De la Population dans ses rapports avec l'économie politique. . 419
§ I.—Comment la quantité des produits influe sur la population des états. . . . . *Ib.*
§ II.—Comment la nature de la production influe sur la distribution des habitans. . . 429

LIVRE TROISIÈME.

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

(Les quatre premiers chapitres traitent de la nature et des effets généraux des consommations).

Chap. I.—Des différentes sortes de Consommations. 435
Chap. II. — Des effets généraux de la Consommation. 440
Chap. III —Des effets de la Consommation reproductive. 443
Chap. IV.—Des effets de la Consommation improductive en général. . . 446

(Le chapitre V est consacré aux consommations privées).

Chap. V.—Des Consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats. 452

(Les chapitres VI à XI traitent des effets des consommations publiques et de la manière d'y pourvoir.)

Chap. VI.—De la nature et des effets généraux des Consommations publiques. 465
Chap. VII.—Des principaux objets de la Dépense publique. 479
§ I.—Des Dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire. 477
§ II.—Des Dépenses relatives à l'armée. 482

Pag.
§ III.—Des Dépenses relatives à l'enseignement public. 486
§ IV.—Des Dépenses relatives aux Établissemens de bienfesance. 493
§ V.—Des Dépenses relatives aux Édifices et Constructions qui appartiennent au public. 497
Chap. VIII.—Par qui sont payées les Consommations publiques. 500
Chap. IX.—De l'Impôt et de ses effets en général. 502
Chap. X.—Des différentes manières d'asseoir l'Impôt, et sur quelles classes de Contribuables portent les divers Impôts. 520
Chap. XI.—De la Dette publique. 540
§ I.—Des Emprunts des gouvernemens, et de leurs effets généraux. . . . . *Ib.*
Tableau pour indiquer la marche des valeurs dans les emprunts publics. . 541
§ II.—Du Crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère. 547

ÉPITOME

DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Avertissement pour l'Épitome. 559
Épitome. 567
Table analytique du Traité. 609

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

SENLIS. — IMPRIMERIE DE MADAME FESSART,
5, rue Neuve-de-Paris.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED